

Le couple et l'argent

Les significations et usages sociaux de l'argent
comme révélateurs sociologiques du processus
de construction conjugale

Thèse présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Institut de sociologie
Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur ès sciences humaines

Par

Caroline Henchoz

Acceptée sur proposition du jury :

Prof. Franz Schultheis, directeur de thèse
Prof. François Hainard, rapporteur
Prof. Hélène Belleau, rapporteuse

Soutenue le 23 mai 2007

Université de Neuchâtel

2007

RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

Mots clés en français : sociologie, couple, argent, genre

Mots clés en anglais : sociology, household, money, gender

Résumé :

Basée sur la grounded theory et la démarche compréhensive, cette thèse s'appuie sur cinquante-six entretiens menés auprès de dix-neuf couples domiciliés dans le canton de Neuchâtel (Suisse) pour analyser le processus de construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent dans ses dimensions individuelles et collectives.

Les principaux apports de ce travail sont les suivants :

Premièrement, en retraçant l'histoire des couples interrogés, cette recherche met en évidence les étapes du processus de construction des significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère intime. Elle montre comment les conjoints font usage de leurs ressources monétaires de manière à adapter les idéaux romantiques et contemporains du don, du désintéret, de l'égalité et de l'autonomie aux attentes de genre plus traditionnelles.

Deuxièmement, l'analyse des différents mécanismes du processus de construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent permet de démontrer que la construction conjugale n'est pas seulement un processus conversationnel. Contrairement à ce que laissent supposer Berger et Kellner (1988) ainsi que les théoriciens de la modernité (Beck et Beck-Gersheim, 1995, Giddens, 1992, 2004), les conjoints discutent peu des aspects financiers de leur relation. Il est nécessaire de tenir compte du contexte, des interactions conjugales et des caractéristiques individuelles comme l'appartenance de genre pour comprendre la façon dont les partenaires manipulent et perçoivent l'argent dans la sphère privée.

Troisièmement, inscrits dans des structures de genre puissantes (Risman, 1998), femmes et hommes n'expérimentent pas la famille de la même manière. Dès lors, ils sont conduits à interpréter diversement la réalité conjugale qu'ils ont participé à créer. Ainsi, bien que la plupart des hommes et des femmes interrogés définissent l'argent du ménage comme « notre argent », cette définition relève de conceptions et de pratiques différentes.

Ces divers apports servent à alimenter et à démontrer le point central de cette thèse : la théorisation de l'amour et du pouvoir dans une perspective unifiée. Les options théoriques adoptées, comme la théorie du pouvoir de Lukes (1986, 2005), la conception androgyne de l'amour de Cancian (1986) et la perspective de genre de West et Zimmerman (1988), permettent de proposer une analyse des relations conjugales à la fois dans leurs dimensions amoureuses et de pouvoir. En effet, les principes de l'amour romantique, de la solidarité et du désintéret au fondement de la relation conjugale contemporaine n'excluent pas pour autant les inégalités et les rapports de pouvoir. Au contraire, ils peuvent même contribuer à les produire et à les maintenir. En mettant en évidence les dimensions solidaires et individuelles de la construction conjugale dans une perspective unifiée, nous proposons une perception de l'usage intime de l'argent complémentaire aux théories actuelles qui n'incorporent pas ces deux notions dans le même modèle.

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	9
II. THÉORIE ET CONCEPTUALISATION	17
1. Introduction :	17
2. L'argent dans la sphère privée : approches théoriques	18
a. La sociologie classique de l'argent	18
• Le caractère équivalent et universel de l'argent	19
• L'argent comme valeur d'échange et comme marchandise particulière	19
• Les dimensions symboliques et sociales de l'argent	20
• En résumé	22
b. Les théories économiques sur l'usage de l'argent dans la sphère privée	25
• Le modèle unitaire de l'altruisme familial	26
• Les modèles de la négociation coopérative	28
• Les économistes féministes	29
c. Le modèle sociologique de la différenciation sociale de l'argent	30
• L'argent domestique dans la théorie sociologique de la différenciation sociale de l'argent	31
3. L'usage de l'argent au sein du couple dans la littérature sociologique	34
a. La littérature sur les solidarités familiales	36
b. La littérature sur l'organisation financière des ménages	39
• Historique	40
• La typologie des organisations financières des ménages	45
- <i>Le système de gestion de l'ensemble des revenus par l'un des partenaires</i>	45
- <i>Le système d'allocation</i>	45
- <i>Le système de la mise en commun</i>	46
- <i>Le système de gestion indépendante</i>	47
- <i>Critiques et apports de la typologie des organisations financières</i>	47
• Les principaux déterminants de l'organisation financière des ménages	50
- <i>Le contexte politique, social, historique, culturel et économique</i>	50
- <i>Les revenus du ménage ou la classe sociale</i>	54
- <i>La structure de genre</i>	56
- <i>Le pouvoir dans les relations de couple</i>	65
- <i>La signification de l'argent dans le couple : droit de possession et argent personnel</i>	72
- <i>Influences liées aux interactions sociales entre les partenaires</i>	74
• L'organisation financière dans le cycle conjugal	75
- <i>L'argent de la cohabitation</i>	76
- <i>L'argent du mariage</i>	76
- <i>Événements conjugaux et changements de l'organisation financière</i>	77
c. En résumé : les apports et limites de la littérature sur l'usage de l'argent dans la sphère conjugale	79

4. La construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent	81
a. Le couple entre individuel et collectif, entre enjeux individuels et coopération	85
b. Négociations, prises de décision et stratégies	87
• Relations de pouvoir et pouvoir des femmes	89
c. La valeur du lien	90
d. En résumé : l'usage de l'argent dans la construction conjugale	91
III. MÉTHODOLOGIE	93
1. Population interrogée	94
2. Collecte des données	96
a. La méthode des regards croisés	98
3. Analyse	100
a. L'analyse croisée des entretiens individuels et des entretiens collectifs	105
IV. CONTEXTUALISATION	113
1. Le rapport des Suisses à l'argent	113
2. Le contexte historique et social	115
a. Revenus et dépenses des ménages suisses	119
• Revenus des ménages	119
• Dépenses des ménages	120
b. Le droit suisse en matière de vie conjugale	121
• Le droit matrimonial	122
• Le droit du divorce	125
• L'union libre	127
V. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	129
1. Les étapes de la construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent	131
a. L'entrée en couple - La période de séduction	131
• Amour et argent	132
- <i>L'argent comme créateur du lien amoureux</i>	133
- <i>La perspective androgyne de l'amour</i>	133
- <i>L'idéologie amoureuse</i>	134
- <i>La place de l'argent dans les relations conjugales</i>	137
- <i>L'idéologie amoureuse du don dans la période de séduction</i>	139
- <i>La construction conjugale de l'équilibre des échanges ou l'idéologie amoureuse de la réciprocité et de l'équilibre des échanges</i>	142
b. L'engagement conjugal : la cohabitation	148
• La mise en commun partielle des revenus	149
- <i>Les règles de la mise en commun</i>	150
- <i>Les biais du principe de l'équité</i>	151
- <i>Le don dans la construction conjugale</i>	152
• Les autres organisations financières	153

c. Le mariage, les enfants	154
• La construction conjugale des significations et usages familiaux de l'argent	155
- <i>La priorité sur les besoins des enfants</i>	157
- <i>Accès à la propriété</i>	158
- <i>L'équipe conjugale</i>	160
- <i>La perception de l'argent comme étant une ressource commune</i>	161
- <i>La perception genrée de la construction familiale</i>	165
• La construction conjugale de l'équilibre des échanges	167
- <i>Les tâches ménagères dans l'équilibre des échanges</i>	168
• Les limites de l'idéologie amoureuse ou la construction genrée de l'équilibre conjugal	170
- <i>La définition des tâches domestiques et familiales comme une activité féminine</i>	172
- <i>Droits et pouvoirs du pourvoyeur principal des revenus</i>	176
- <i>Tâches et responsabilités financières genrées</i>	183
d. En résumé	186
2. Les déterminants du processus de la construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent	189
a. Au niveau sociétal	190
• Le réseau familial et amical étendu	190
• La sphère familiale	193
b. Au niveau conjugal	195
• L'homogamie financière	195
• Observation, typification et ajustement conjugal	196
• Doing gender	199
• Expérimentations conjugales	201
- <i>Vacances et mise en commun</i>	201
- <i>Budgets</i>	202
- <i>Essais vers la mise en commun ou l'individualisation des revenus</i>	203
• La négociation conjugale	204
- <i>Les "obstacles" à la négociation</i>	205
- <i>Le temps de la négociation</i>	209
- <i>La négociation : une pratique genrée</i>	211
• Le don dans la construction conjugale et familiale	216
- <i>Une conception androgyne du don</i>	217
- <i>Les dons d'argent dans la sphère conjugale</i>	218
- <i>Le système conjugal de dons</i>	219
c. Au niveau individuel	232
• Identité de genre	232
• Le sentiment de justice	234
d. En résumé	240
3. Le résultat de la construction conjugale : une vision du monde partagée et genrée	243
a. Le discours conjugal	243
b. La perception conjugale est un construit genré	244
• "Notre argent" : une notion à définition variable	246
c. En résumé	248

VI. CONCLUSION : APPORTS ET LIMITES DE LA RECHERCHE	251
1. Amour, désintérêt, différences et inégalités	252
2. La place de l'individu et du collectif	254
3. La question de la modernité	256
4. Quels changements – vers l'égalité ?	257
VII. ANNEXES	263
1. L'organisation financière des ménages dans la littérature sociologique francophone : explications possibles sur les raisons d'un silence	263
2. Informations sur la population interrogée	265
a. Portraits de couples	265
b. Tableau synthétique concernant l'organisation financière et les données socio-économiques des personnes interrogées	281
3. Guide d'entretiens	289
a. La grille d'entretien individuel	289
b. Entretien de couple - Les scénarii	293
VIII. BIBLIOGRAPHIE	297

I. INTRODUCTION

« C'est vraiment un sujet... on en parle peu. On s'est fait encore la réflexion. On avait du monde samedi soir à la maison et on s'est dit que c'est toujours pareil. Il y avait trois sujets : argent, sexe et politique. La politique, c'est peut-être le sujet, des trois, qui est encore le plus abordable. Mais l'argent et le sexe, c'est vraiment des tabous, même entre amis. Ce qui est assez étonnant quand même, parce que ce sont des sujets extrêmement importants dans la vie » (Justin, rédacteur en chef, 33 ans, en couple depuis 3 ans¹).

Les couples ne parlent pas d'argent, ne veulent pas parler d'argent. « Quand on s'aime, on ne compte pas », affirment-ils. On offre un cadeau pour exprimer son amour mais pas pour l'acheter. Dans le ménage traditionnel, l'un amène des ressources économiques et l'autre fournit du travail domestique et familial mais on ne dit pas qu'on échange de l'argent contre des services. C'est froid, c'est calculateur et surtout socialement inacceptable (Roy, 2006). On sait que certains se marient par intérêt : que le vieil homme riche s'offre les faveurs sexuelles de sa jeune épouse et que celle-ci, en échange, se dédommage sur la bourse bien garnie du vieillard. Mais ce sont les autres. L'argent n'a pas de place dans son propre couple, il n'a rien à y faire : « quand on s'aime, on ne compte pas » reprennent les couples, d'autant plus que, c'est bien connu, « l'argent ne fait pas le bonheur ».

D'où vient ce désintérêt, voire ce dédain, affiché par les conjoints² pour les questions d'argent ? Le christianisme, et plus particulièrement le catholicisme, a mis en cause le principe même de l'argent (de Blic et Lazarus, 2007). Les riches font l'objet de condamnations systématiques et, pour de l'argent, Judas a trahi Jésus. Comme le relève Matthieu dans la Bible (XXVI : 14-15), « alors l'un des douze, appelé Judas Iscariote, alla trouver les princes des prêtres et leur dit : que voulez-vous me donner ? Et je vous le livrerai. Ils lui comptèrent trente pièces d'argent ». L'amour, le vrai, est incompatible avec l'argent : « nul ne peut servir deux maîtres. Ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'Argent » (Matthieu, VI : 24). L'amour est gratuit, l'amour est pur, l'amour ne se vend pas.

Durant plusieurs siècles, le mariage a eu des fonctions économiques, politiques et sociales. Il était le meilleur moyen de transférer des propriétés, du statut, des contacts personnels, de l'argent et des outils de travail par delà les générations et les groupes de pairs. L'amour faisait rarement partie du contrat matrimonial. La révolution amoureuse du 18^{ème} siècle (Coontz, 2004) a remis en question l'institution du mariage dans ses fondements économiques. La valorisation croissante des sentiments, du compagnonnage et de l'intimité a alors contribué à renforcer la dichotomie entre amour et argent, entre couple et argent. Dès lors, l'amour conjugal se veut gratuit et désintéressé. Pourtant, contrairement à ce que croyait Emile Durkheim au début du siècle, la famille et le couple contemporains ne se consacrent pas uniquement aux liens affectifs (cf. aussi De Singly, 1988a, 1988b). Les biens, les services et l'argent continuent de circuler dans la sphère privée.

Comment les couples utilisent-ils et perçoivent-ils l'argent dans un contexte où les valeurs rattachées aux ressources financières et à l'amour sont perçues comme étant

1 Vous trouverez une présentation détaillée de la population interrogée dans l'annexe 2a et 2b.

2 Dans ce travail, nous parlerons indifféremment des conjoints, des partenaires, des compagnes ou compagnons. Ces termes désignent des personnes qui sont en couple, qu'elles soient mariées ou non.

antinomiques ? Cette thèse se propose de retracer l'histoire de plusieurs couples afin d'étudier la façon dont ils construisent les paramètres financiers de leurs relations amoureuses. Nous chercherons à comprendre comment deux individus, autonomes financièrement quand ils se rencontrent, en viennent à adopter progressivement la même perception de l'argent et à en faire usage selon cette conception. Pour Berger et Kellner (1988), en effet, la conjugalité est un acte qui conduit deux personnes à échanger et à partager leurs points de vue de façon à construire progressivement une vision, des valeurs et des buts communs (voir également Kaufmann, 1992). Dans ce travail, nous examinerons plus en détail les dimensions financières de ce que Berger et Kellner (1988) appellent le processus de la construction conjugale de la réalité.

Pour ce faire, cette thèse s'appuie sur cinquante-six entretiens menés auprès de dix-neuf couples³ suisses. Les personnes rencontrées sont, pour la plupart, mariées et ont des enfants en bas âge, dépendants économiquement. Il s'agissait de récolter leurs expériences de la vie de couple et de la vie de famille durant les premières années du processus de construction conjugale. Les résultats de la recherche de Jean-Claude Kaufmann sur *l'Analyse du couple par son linge* (1992) indiquent, en effet, que la construction conjugale est un processus beaucoup plus présent dans les premiers instants de la vie de couple et de parents que par la suite lorsque l'habitude prend le dessus sur l'innovation et l'invention conjugale. Le fait de choisir des couples mariés avec au moins un enfant permettait également de mieux saisir la transition entre une économie conjugale et une économie familiale (Delphy, 1970).

Les couples ont été choisis de manière à ce que leur division du travail (rémunéré et non rémunéré) soit représentative des familles suisses avec enfants. Tous les hommes exercent une activité professionnelle à plein temps et la majorité des femmes à temps partiel⁴. Nous pouvons parler de couples de classes moyennes dans la mesure où le revenu moyen des ménages interrogés est proche de la moyenne suisse. Il s'agissait, en effet, de choisir des couples dont la gestion financière n'est ni difficile ni trop aisée, qui ont un certain montant à disposition pour les dépenses non nécessaires mais qui doivent néanmoins faire des choix et fixer des priorités car ce montant est limité.

L'objectif des entretiens était de retracer le parcours de ces couples et de comprendre le processus de construction conjugale, notamment en essayant de saisir comment on en arrive à penser en termes de "nous" et à se penser en tant que membre d'un couple. Pour ce faire, les conjoints ont été interrogés séparément puis ensemble⁵ de façon à étudier la construction conjugale dans sa dimension personnelle et collective.

3 La partie *méthodologie* ainsi que l'annexe 2 qui se trouve en fin d'ouvrage présentent plus en détail la population interrogée.

4 En 2000, dans 36.5% des couples domiciliés en Suisse avec au moins un enfant de moins de 7 ans, l'homme exerce une activité professionnelle à plein temps et la femme à temps partiel; 37.3% des couples de la même catégorie fonctionnent de manière traditionnelle : l'homme travaille à plein temps et la femme est au foyer. Dans seulement 12.1% des couples avec des enfants de moins de 7 ans, les deux conjoints travaillent à plein temps (Office fédéral de la statistique, 2005c). Le modèle familial où la femme exerce une activité professionnelle à temps partiel et le conjoint à plein temps est le modèle qui a connu, en Suisse, le plus grand essor en 10 ans. En 1990, 23.2% des couples avec jeunes enfants suivaient ce modèle, en 2000, ils étaient 36.5%. Données consultées sur le site de l'Office fédéral de la statistique suisse : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen.html>, le 4.12.06

5 Trois entretiens par couples ont été menés, excepté pour un couple (deux entretiens) (cf. annexe 2a).

La récolte des données s'est avérée centrale dans cette recherche car les significations et usages sociaux de l'argent au sein des couples relèvent d'un domaine peu exploré dans les pays francophones. Les principes régulant les normes d'échanges et les pratiques solidaires familiales ont été mis en évidence par les chercheuses et chercheurs suisses (dont Coenen-Huther et al., 1994, Kellerhals, 1981, Kellerhals et al. 1988, 1992, 1994a, 1994b, 1994c, 2005, Widmer et al., 2003). Toutefois, la façon dont l'argent circule au sein de la famille reste un domaine peu étudié, en Suisse et dans l'ensemble des régions francophones. Comme nous le verrons dans la partie *théorie et conceptualisation*, l'argent a, en effet, longtemps été analysé uniquement comme un phénomène de marché (Singh et Lindsay, 1996, Zelizer, 1997). En ce sens, cette thèse vise un double objectif. Premièrement, elle présente une recension des apports théoriques sur l'usage de l'argent dans la sphère intime, ce qui a rarement été proposé jusqu'à présent. En effet, l'argent, l'amour et, dans une moindre mesure, le couple sont des sujets relativement délaissés par la sociologie. A titre illustratif, le *Dictionnaire de la pensée sociologique* (Borlandi, Boudon et al., 2005) n'aborde aucune de ces thématiques. Deuxièmement, l'analyse des entretiens va nous permettre de proposer une conception des significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère privée qui complète et réunit les perspectives théoriques existantes. L'absence d'une conceptualisation unifiée des dimensions solidaires et individuelles de l'usage de l'argent explique, en partie, pourquoi cette recherche s'appuie sur le courant de la *grounded theory* (Glaser, 1992, Glaser et Strauss, 1967, 1995, Strauss et Corbin, 1997a, 1997b) et la démarche compréhensive. Le fait de partir des acteurs et de leurs propos va nous permettre de mieux saisir comment se construit le couple entre rapports solidaires et rapports de pouvoir, entre amour et inégalités.

Le couple, entre solidarités et pouvoir, amour et inégalités

Pour Pierre Bourdieu (1993b : 33), « l'unité domestique est conçue comme un [...] univers où sont suspendues les lois ordinaires du monde économique, la famille est le lieu de la confiance (trusting) et du don (giving) - par opposition au marché et au donnant donnant - ou, pour parler comme Aristote, de la *philia*, [...] qui désigne en fait le refus de l'esprit de calcul; le lieu où l'on met en suspens l'intérêt au sens étroit du terme, c'est-à-dire la recherche de l'équivalence dans les échanges ».

Ce principe de construction, cette prescription culturelle de la cohésion familiale (Ferree, 1990), guide les actions des conjoints, leurs propos et leurs sentiments. Nous verrons ainsi que, dans la sphère privée, les partenaires manipulent l'argent de manière à répondre à cette vision du couple solidaire et aimant qui leur semble aller de soi. En ce sens, le couple fonctionne comme une « fiction sociale réalisée » (Bourdieu, 1993b).

Toutefois, si la construction conjugale est à concevoir comme le processus d'intégration de dispositions éthiques portant à identifier les intérêts particuliers aux intérêts collectifs de la famille (Bourdieu, 1993b), le couple fonctionne également comme la réunion de deux individus aux envies et besoins différents et parfois contradictoires. Dès lors, la construction conjugale n'est pas toujours un processus harmonieux et démocratique guidé par les sentiments et l'altruisme. Elle s'élabore également dans les rapports de forces, dans les inégalités et dans la construction des différences.

La littérature sociologique nous propose deux courants théoriques pour comprendre cette double dimension des significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère privée (Belleau et Ouellette, 2005). Le premier courant, issu des études genre américaines, utilise l'argent comme un indicateur des relations interpersonnelles et des rapports de pouvoir entre les conjoints. Il remet en question la conception conventionnelle de la famille comme d'une unité aux intérêts convergents en dévoilant les luttes de préservation des intérêts individuels qui ont lieu au sein des couples. Dans la partie théorique, nous rendrons compte de ce premier courant théorique en examinant les recherches (majoritairement anglophones) sur les organisations financières des ménages. Si cette perspective est fondamentale, le rôle symbolique de l'argent dans la création de l'entité conjugale reste, toutefois, peu abordé. Cette dimension a été intégrée partiellement par la seconde perspective théorique. Cette dernière est illustrée ici par les recherches (essentiellement francophones) sur les solidarités familiales. Cette approche analyse l'usage de l'argent dans sa dimension solidaire et affective. Elle met en évidence le rôle des transactions matérielles dans l'affirmation du lien familial (dont Attias-Donfut, 1995, Debordeaux et Strobel, 2002, Grammain et al., 2003 et 2006 ; et pour la Suisse : les travaux de Coenen-Huther et al. 1994, Kellerhals et al. 1988, 1994a, 1994b, 1994c, 2005). Cependant, le fait que la construction du lien puisse être ambivalente, conflictuelle ou problématique pour l'un ou les deux partenaires n'est pas ou peu traité par cette littérature.

Ces deux perspectives théoriques vont s'avérer centrales dans notre recherche car elles étudient les dimensions individuelles et collectives de la circulation de l'argent dans la sphère privée. Toutefois, ces deux approches sont généralement perçues comme étant dichotomiques. Dès lors, il s'agira pour nous de proposer une troisième perspective qui réunifie les approches théoriques qui mettent l'accent sur la famille en tant que réseau de solidarité et celles qui portent sur les dynamiques interindividuelles et les rapports de pouvoir. Dans la partie empirique, nous montrerons que les conjoints ne passent pas nécessairement du registre de la solidarité à celui de l'intérêt personnel selon les circonstances. Nous verrons comment des échanges conjugaux régis par le don et le désintérêt peuvent soutenir, voire renforcer des inégalités et des rapports de pouvoir entre les conjoints. Cette approche des usages et significations de l'argent dans la sphère intime nous permettra de rendre compte du processus de la construction conjugale dans sa complexité et ses ambiguïtés.

Dans cette recherche, nous parlons d'usage de l'argent car il s'agit de dépasser l'aspect uniquement matériel de l'économie domestique, pour s'intéresser également à son aspect symbolique⁶. Nous montrerons que des biens matériels portent parfois une valeur affective et qu'inversement des sentiments et des émotions peuvent prendre une dimension matérielle. Dans le même esprit, nous tenterons de comprendre dans quelle mesure l'usage de l'argent sert à créer, construire, produire

⁶ La monnaie sera considérée ici « comme le support matériel (ou immatériel dans le cas de la monnaie scripturale) de l'échange et l'argent comme l'institution politique sociale et morale de ce support. C'est dire autrement que si la monnaie représente toujours l'argent [...], l'argent est toujours beaucoup plus que la monnaie [...]. Dans les pratiques économiques et quotidiennes, l'argent prend différentes formes : accumulé, il est capital [...] ou patrimoine [...] ; gagné par le travail, il est salaire ; placé à la banque, il est épargne ; crédit lorsqu'il est prêté, etc. » (de Blic et Lazarus, 2007 : 5). Ces formes sont différentes, toutefois elles ont un point commun : « elles représentent une valeur qui s'exprime en unités monétaires et qui produit des effets concrets, symboliques ou sociaux [...] » (de Blic et Lazarus, 2007 : 5).

et reproduire la relation conjugale dans ses aspects matériels et symboliques (Zelizer, 1997, 2005c). Comme le relève Viviana Zelizer dans *The Social Meaning of Money* (1997⁷), la circulation de l'argent dans la sphère conjugale symbolise des relations et des significations sociales particulières. Selon Zelizer, « les individus s'emploient sans cesse à créer des monnaies appropriées à la gestion de situations d'autant plus complexes socialement parlant que toutes sortes de sentiments ou de rapports s'y expriment – non seulement de l'intimité mais aussi de l'inégalité ; de l'amour, mais aussi du pouvoir ; de la sollicitude, ainsi qu'une volonté de contrôle ; de la solidarité, non moins que du conflit » (Zelizer, 2005c : 316-317). Autrement dit, nous conférons des significations différentes à nos divers échanges financiers. L'argent du conjoint, par exemple, ne sera pas considéré ni même dépensé de la même manière que l'argent de sa femme ou de son enfant. L'argent n'est pas utilisé et n'a pas le même sens quand le couple est en période de séduction ou lorsqu'il est marié avec deux enfants. En outre, la signification donnée aux ressources monétaires influence directement les pratiques sociales : la façon dont les individus considèrent l'argent n'est pas indépendante de la manière dont ils le dépensent, l'épargne ou le donne (Zelizer, 1997 : 211).

Cette recherche permettra d'éclairer les tensions entre, d'une part, les désirs et besoins personnels et, d'autre part, l'idéal amoureux du don et du désintéret qui est au cœur de la construction conjugale. L'usage de l'argent est, en effet, un indicateur pertinent de la place du collectif et de l'individuel dans le couple car c'est une des rares ressources, avec le temps, qui est mesurable et comparable, que l'on peut à la fois personnaliser/individualiser et mettre en commun. Intégrant à la fois la dimension individuelle et collective, fonctionnant comme un dénominateur commun aux significations multiples (cf. Zelizer, 1989, 2005c), l'argent s'inscrit directement dans la construction matérielle et symbolique du couple et de la famille.

Les femmes, les hommes, le couple et l'argent

Mettre en évidence les dimensions individuelles et collectives des significations et usages sociaux de l'argent nécessite d'adopter une perspective de genre⁸. En effet, les femmes et les hommes n'ont pas le même accès aux ressources financières. Dans la sphère privée, l'argent de la femme n'a pas la même signification que l'argent de l'homme. Le salaire du conjoint ne sera pas dépensé de la même manière que le salaire de sa compagne.

Au niveau institutionnel, les femmes et les hommes ne font pas face aux mêmes opportunités et contraintes (Ferree et Hess, 1987 : 14). En Suisse, par exemple, lorsqu'une femme se marie, elle prend le nom de famille de son mari ou associe le nom de son conjoint au sien. La loi n'exige pas des hommes qu'ils fassent de même. Les structures sociales et politiques helvétiques sont encore largement basées sur le postulat d'une mère au foyer et d'un père engagé à plein temps sur le marché du travail. Des horaires scolaires incompatibles avec une activité professionnelle, peu de

7 Traduit en 2005 : Zelizer V. (2005c), *La signification sociale de l'argent*, Seuil, Paris

8 La perspective de genre étudie les rapports sociaux de sexe qu'elle considère comme une dimension centrale de toute société. Elle s'intéresse à la façon dont les comportements et la répartition des rôles masculins et féminins contribuent à la construction sociale de la masculinité et de la féminité à travers laquelle toute relation humaine est catégorisée. Alors que la référence au sexe traduit une réalité universelle, la construction sociale du genre est variable dans le temps et l'espace. En bref, la perspective de genre s'intéresse à la construction des structures, des comportements et des attitudes de genre (cf. l'excellent article de Ferree, 1990).

structures d'accueil parascolaire pour les enfants, une fiscalité qui ne permet pas de déduire les frais de garde⁹ conduisent la grande majorité des mères à arrêter ou diminuer fortement leur taux d'activité. En Suisse, seule une mère de famille avec des enfants de moins de sept ans sur dix travaille à plein temps (Office fédéral de la statistique, 2005a). Dès lors, les partenaires peuvent être égaux dans l'amour ou la tendresse portée à l'autre, l'homme est devenu le support économique principal¹⁰. La femme, de son côté, prend alors en charge les tâches domestiques et familiales. Elle fournit le travail ménager qui permet à son compagnon d'endosser le rôle de pourvoyeur des revenus et de s'investir à plein temps dans un marché du travail qui exige des collaborateurs détachés de toutes contraintes domestiques (Beck, 2001).

Au niveau individuel, nous verrons que, dans les sociétés occidentales, le rôle du pourvoyeur des revenus est encore largement rattaché à l'identité masculine (Bernard, 1981). L'homme est généralement perçu comme celui qui a la responsabilité quotidienne de subvenir aux besoins matériels des membres de la famille (Potuchek, 1997). La féminité, au contraire, s'inscrit encore largement dans la prise en charge des tâches domestiques et familiales. Dès lors, les attentes culturelles liées aux comportements ne sont pas les mêmes selon les sexes (Williams, 2000). Dans la société suisse, on attend d'un homme qu'il travaille à plein temps et qu'il gagne un bon salaire alors que peu de femmes subissent de telles pressions. Au contraire, une jeune mère qui agit de même est considérée avec suspicion car l'on s'attend à ce qu'elle prenne en charge l'éducation de ses enfants plutôt que sa carrière (Ferrand, 2002, Risman, 1998, De Singly, 2004b).

Nous verrons que le rattachement de l'identité de genre à des comportements spécifiques a une influence *au niveau des interactions conjugales*. Les hommes et les femmes vont, en effet, construire quotidiennement leurs relations de manière à adopter les comportements que l'on attend traditionnellement d'eux (West et Zimmerman, 1987). Ainsi, même dans les couples où la conjointe gagne davantage que son compagnon, les partenaires ont des réticences à définir la femme comme la pourvoyeuse principale des revenus (Hertz, 1986, Hochschild, 2003b, Potuchek, 1997, Tichenor, 2005). Au contraire, ils vont préserver un fonctionnement conjugal traditionnel en recréant leurs différences de genre (Tichenor, 1999, 2005).

Dans ce travail, nous considérerons le genre comme une structure sociale qui opère sur trois niveaux interdépendants de la vie sociale : le niveau institutionnel, interactionnel et individuel (Risman, 1998). Nous verrons comment ces trois niveaux contribuent à influencer la circulation et la signification de l'argent dans la sphère privée. Pour reprendre Giddens (1984), nous examinerons la façon dont les structures sociales forment les individus et leurs interactions et nous observerons également comment les actions individuelles et collectives contribuent à modeler ces structures.

9 Cette remarque se réfère au canton de Neuchâtel où se déroule cette recherche.

10 En effet, un tiers des femmes vivant en couple avec des enfants ne possèdent pas de revenu propre et seuls 4% d'entre elles assurent la moitié et plus des revenus du ménage (Office fédéral de la statistique, 2003 : 54).

De la conceptualisation théorique à l'analyse

Nous avons choisi de présenter cette recherche en plusieurs parties. Dans la partie *théorie et conceptualisation*, qui est la première de cet ouvrage, nous développerons plus en détail les différents éléments exposés ci-dessus. Il s'agira de proposer une recension de la littérature existante sur les questions d'argent dans la sphère privée et de définir progressivement les outils conceptuels qui nous permettront d'analyser les données que nous avons récoltées. La partie *méthodologie* présentera les différents outils méthodologiques que nous avons choisis pour recueillir nos données et les analyser. La partie *contextualisation* proposée ensuite retrace le contexte économique, politique et social suisse. Nous mettrons en évidence la structure d'opportunités et de contraintes (Ferree, 1990) dans laquelle les couples que nous avons interrogés construisent leurs relations financières. Dès lors, nous aurons suffisamment d'éléments pour entrer dans le cœur de cette recherche. La partie *analyse et interprétation des données* qui suit est composée de trois chapitres principaux. Nous allons les présenter brièvement afin que la lectrice ou le lecteur puisse avoir un bref aperçu de la façon dont nous avons procédé. Cela apportera également un éclairage sur les objectifs poursuivis par la recension de la littérature et la conceptualisation des différents outils théoriques que nous élaborerons progressivement.

Dans le premier chapitre de la partie empirique, nous mettrons en évidence les différentes étapes de la construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent. Nous partirons de la première rencontre des partenaires jusqu'à leur situation telle qu'elle était lors de l'entretien. Nous verrons que si l'entrée en couple marque le début du processus de construction conjugale (Berger et Kellner, 1988), la naissance des enfants est aussi une étape clé dans la construction d'un "nous" qui de conjugal devient également familial. Cela nous permettra de mettre en évidence la façon dont les conjoints construisent matériellement, symboliquement et cognitivement le couple et la famille.

Dans le second chapitre, nous verrons que le processus de construction conjugale des usages et significations de l'argent se joue à de multiples niveaux, à la fois individuel, conjugal et sociétal. En ce sens, la construction conjugale est loin d'être uniquement le processus interactionnel que privilégiaient Berger et Kellner (1988). L'argent, par ses qualités sociales, nous permet de mettre en évidence des dimensions de la construction conjugale qui, jusque là, ont été peu traitées par la littérature. Cela nous amènera à discuter des théories de la famille moderne qui mettent en avant l'individualisation croissante de la vie privée ainsi que le rôle central de la négociation et du libre choix (dont Giddens, 1991, 1992, Kaufmann, 1993, De Singly, 1996, Théry, 1998, 2005). Les couples que nous avons interrogés ne se construisent pas selon la procédure contractuelle mise en avant par les théories de la modernité. Ils créent leurs relations financières dans le silence, silence valorisé par l'idéal conjugal du don et du désintéret qui les conduit à taire leurs intérêts personnels ou à les traduire en termes de générosité. Nous essayerons d'expliquer les différentes dimensions du processus de construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent.

Cela nous amènera au troisième chapitre de l'analyse. Bien que la construction conjugale soit un processus qui s'élabore à deux, nous montrerons que la vision du

monde ainsi développée s'interprète individuellement en fonction de la place que chacun occupe dans la structure familiale et conjugale. Nous verrons que les conjoints partagent les mêmes mots et nomment la réalité avec des termes identiques. Toutefois, femmes et hommes n'expérimentent pas la famille de la même manière (Thorne, 1982). Dès lors, leurs expériences différentes les conduisent à vivre et interpréter diversement la réalité conjugale qu'ils ont participé à créer.

Ces différents chapitres serviront à démontrer le point central de cette thèse : le fait que les principes de l'amour romantique, de la solidarité et du désintérêt au fondement de la relation conjugale contemporaine (Bawin-Legros, 2003) n'excluent pas pour autant les inégalités et les rapports de pouvoir. Au contraire, ils peuvent même contribuer à les produire et à les maintenir. Dans les sociétés occidentales, il y a une dichotomie, voire une contradiction, entre les notions d'amour et de pouvoir que la science sociale n'a pas réussi à dépasser (Meyer, 1991). Démontrer que les relations conjugales se créent à la fois par l'amour et les relations de pouvoir nécessitera de dépasser les théories actuelles qui n'incorporent pas ces deux notions dans le même modèle. Les options théoriques que nous adopterons, comme la théorie du pouvoir de Lukes (1986, 2005) ou la conception androgyne de l'amour de Cancian (1986), nous y aiderons. Cela nous permettra alors de rendre compte de la construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent dans sa complexité, sa diversité, ses ambivalences et ses contradictions.

II. THÉORIE ET CONCEPTUALISATION

1. INTRODUCTION :

« La connaissance est le mouvement par lequel on utilise des "outils idéels" (théoriques, conceptuels, scientifiques) pour lire, interpréter, analyser une réalité ; et dans ce travail sur la réalité on est amené à améliorer, élaborer, perfectionner les outils idéels existants » (Beaud et Latouche, 1988 : 61).

La partie *théorie et conceptualisation* a pour objectif de faire un état des lieux de la recherche sur l'usage de l'argent au sein du couple et d'en commenter les résultats les plus significatifs dans une perspective critique. Il s'agit également de définir progressivement les outils théoriques et conceptuels que nous allons prendre en compte pour traiter de notre question de recherche. Les significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère intime relèvent d'un champ d'études sociologiques relativement récent. Si la plupart des recherches recensées amènent des éléments intéressants et nouveaux pour la compréhension de cette thématique, aucune n'en présente une vision globale sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Il s'agit donc d'adopter ici une posture pragmatique, d'une part, en présentant une version synthétique des apports scientifiques portés à notre connaissance et, d'autre part, en mettant en évidence les notions théoriques et conceptuelles que nous mobiliserons lors de l'analyse de notre objet de recherche.

Il faut concevoir la partie *théorie et conceptualisation* de ce travail comme un vaste entonnoir théorique. Nous commencerons par nous intéresser à la théorisation de l'argent. Nous présenterons ensuite la littérature sociologique, plus contemporaine, sur l'usage de l'argent dans la sphère familiale. L'argent a, en effet, longtemps été considéré par la sociologie comme un phénomène exclusivement économique qui, de ce fait, intéresse peu les sciences sociales. Après les travaux de Karl Marx, Max Weber et Georg Simmel au début du siècle, peu de sociologues se sont intéressés à la question, si l'on excepte Talcott Parsons et Neil Smelser (1956). Bien qu'il existe quelques études publiées avant, les recherches sur l'organisation financière des ménages se sont généralisées dans les pays anglophones à partir des années 1980 seulement. La question de l'argent dans la sphère privée a généralement été traitée de façon plus indirecte par la sociologie francophone, notamment par le biais des recherches sur les solidarités familiales¹¹. Dès lors, nous distinguerons deux tendances d'analyse (Belleau et Ouellette, 2005). La première, majoritairement nourrie par les apports anglophones, s'intéresse essentiellement à l'organisation financière des ménages et aux questions de pouvoir conjugal en se focalisant sur les rapports de genre et les relations interpersonnelles. La seconde perspective, plus francophone, se penche sur les solidarités familiales, notamment sur la forme économique et financière de ces solidarités, en mettant en évidence les liens sociaux créés par ces aides matérielles.

Ces différents travaux sur l'aspect économique des relations intimes nous permettront d'élaborer notre matériel d'enquêteur (Kaufmann, 1996) et de trouver les « outils idéels » (Beaud et Latouche, 1988) nécessaires pour conceptualiser la construction conjugale des significations et usages de l'argent dans ses dimensions

¹¹ Se référer à l'annexe 1 pour plus d'informations.

collectives et solidaires ainsi que dans ses dimensions individuelles et parfois conflictuelles.

2. L'ARGENT DANS LA SPHÈRE PRIVÉE : APPROCHES THÉORIQUES

Pendant longtemps, l'argent a été analysé uniquement comme un phénomène de marché (Singh et Lindsay, 1996). L'approche sociologique classique de l'argent, comme celle de Marx (*Le capital*, 1867, 1971), Simmel (*Philosophie de l'argent*, 1900, 1987), Weber (*Économie et société*, 1921, 1971) ou Parsons et Smelser (*Economy and Society*, 1956) et plus récemment pour la France, Orléan¹² (*L'origine de la monnaie*, 1992), conceptualise l'argent comme un phénomène lié au marché qui se distingue uniquement par ses caractéristiques quantitatives. L'échange monétaire¹³ est perçu comme étant basé uniquement sur la rationalité économique. L'argent est ainsi considéré comme homogène, public, calculable, échangeable, contractuel, individuel et impersonnel (Singh et Lindsay, 1996 : 58). Son analyse et son interprétation sont réduites à la sphère économique alors que les sentiments, l'altruisme et le don sont laissés à la sphère privée. Quand l'argent est analysé comme un langage symbolique (cf. Parsons et Smelser, 1956, revue Autrement, 1992), ce symbolisme est restreint à la sphère économique. En d'autres termes, les sociologues classiques étudient les différents effets de l'argent sur la société et la culture mais ne considèrent pas l'impact des valeurs sociales et culturelles sur l'argent (Singh, 1997b : 8).

La sociologue Viviana Zelizer est la première, dans un article en 1989 puis dans son ouvrage *The Social Meaning of Money* (paru pour la première fois en 1994) à proposer une réelle alternative à l'interprétation classique de l'argent. A travers l'analyse des changements dans les usages privés et publics des ressources monétaires aux États-Unis entre 1870 et 1930, elle met en évidence les limites d'une conception purement utilitariste de l'argent. La perspective historique que Zelizer développe lui permet de montrer que les qualités et propriétés de l'argent et les formes monétarisées de l'échange sont des constructions sociales qui dépendent du contexte et des relations sociales dans lesquels sont imbriqués les partenaires de l'échange.

Ce chapitre retrace l'histoire de la théorisation de l'argent par les sciences sociales et montre comment de phénomène de marché, il a progressivement été conceptualisé comme un phénomène relevant également de la sphère privée.

LA SOCIOLOGIE CLASSIQUE DE L'ARGENT

Les deux principaux auteurs sur lesquels se base ce chapitre sont Karl Marx et Georg Simmel. Leurs ouvrages, respectivement *Le chapitre de l'argent* écrit en 1857-1858 et la *Philosophie de l'argent* publié en 1900¹⁴, comptent parmi les premiers travaux de référence sur l'argent en sciences sociales. Écrits à l'époque de l'économie de marché émergente, les travaux de Marx sont relativement critiques sur « le système

12 Voir également le n° 2 (1986) d'*Actions et recherches sociales* sur l'argent

13 Comme l'ont souligné Damien de Blic et Jeanne Lazarus (2007 : 5), « dans la mesure où il n'existe pas en français d'adjectif correspondant exactement à la notion d'argent, le terme « monétaire » sera indistinctement relatif à la monnaie et à l'argent ».

14 Le chapitre de l'argent écrit par Marx en est toujours resté au stade de manuscrit. Il a été publié pour la première fois vers 1960.

d'échange bourgeois » (Marx, 1968 : 103). Ceux de Simmel le sont également quoique de manière plus nuancée. La présentation des principales caractéristiques des approches de Marx et de Simmel nous permettra de mieux saisir la conceptualisation classique de l'argent et les critiques formulées par Viviana Zelizer (1997, 2001, 2005a, 2005b, 2005c). Ses critiques seront centrales dans notre appréhension des significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère intime. Elles seront présentées à la suite de ce chapitre.

- **Le caractère équivalent et universel de l'argent**

Pour Simmel (1987) comme pour Marx (1968), l'argent a un caractère universel autant dans son accessibilité que dans son utilisation qui n'est soumise à aucune directive ni inhibition. La monnaie est perçue comme un équivalent général qui indique la valeur d'échange de la marchandise, une forme sous laquelle toutes les marchandises se ressemblent, se comparent et s'évaluent. Une forme à laquelle toutes les marchandises se réduisent. Sa validité est universelle : toute possession peut être transformable en argent dont personne en principe ne peut se voir refuser l'acquisition (Simmel, 1987, Orléan, 1992). Par ailleurs, l'argent peut également être convertible en différentes ressources (matérielles, sociales, culturelles, etc.). La quantification apparaît comme plus objective que le langage car elle ne donne pas prise à l'interprétation. Non équivoque et incontestable, elle permet de résoudre la complexité inhérente au développement des échanges (Bouilloud et Guienne, 1999).

- **L'argent comme valeur d'échange et comme marchandise particulière**

Marx et Simmel établissent la distinction entre l'argent en tant que marchandise particulière, c'est-à-dire l'argent en tant que tel, en tant que billet de banque ou monnaie et l'argent en tant que valeur d'échange, soit l'argent investi dans des biens qui deviennent ainsi comparables et échangeables.

Pour Simmel (1987 : 192-193), l'argent incarne l'échange : « En dehors de l'échange l'argent n'est rien [...], l'argent [...] consiste en l'incarnation d'une pure fonction, celle de l'échange entre les humains ». Marx (1968) est plus précis lorsqu'il définit l'argent comme valeur d'échange. Pour lui, c'est le temps de travail¹⁵ investi dans les marchandises qui leur donne leur valeur. L'argent représente ainsi « l'objectivation du temps de travail général investi dans les marchandises » (Marx, 1968 : 133). La valeur des marchandises étant définie par leurs frais de production (le temps de travail investi), le prix correspond, selon Marx (1968 : 119), à la valeur d'échange de cette marchandise exprimée en monnaie.

Selon Simmel (1987), l'échange de marchandises contre de l'argent est le plus parfait de tous les échanges, la divisibilité et l'utilisabilité de l'argent étant sans limite. L'argent en tant que valeur d'échange exprime, en effet, un rapport général entre les marchandises. Il permet de comparer des biens entre eux, de les échanger et de faciliter cet échange en introduisant une dimension temporelle et spatiale. L'achat

15 Marx (1968 : 173) explique que le temps de travail ne peut être valeur d'échange générale car il est inséparable des marchandises, ce qui n'est pas le cas de l'argent. Notons que Marx définit implicitement le travail comme appartenant à la sphère publique. Le travail ménager, travail rattaché à la sphère domestique, ne se soumettant pas à cette "loi".

peut être distingué de la vente dans le temps mais aussi dans l'espace. L'argent est à la fois étalon de l'échange de marchandises, moyen d'échange, et représentant des marchandises¹⁶.

L'argent existe aussi en tant que tel, hors de l'échange. Il peut être amassé, thésaurisé, capitalisé, échangé ou prêté. Pour Marx (1968 : 144), il ne fait plus le lien entre les autres marchandises quand « il cesse d'exister comme propriété et universalité des marchandises », quand il peut s'échanger lui-même comme les autres marchandises.

• Les dimensions symboliques et sociales de l'argent

La sociologie classique considère l'argent comme un véhicule des liens sociaux car la monétarisation facilite l'échange. Par ailleurs, les liens sociaux générés par l'usage de l'argent sont perçus comme étant porteurs de calculs, d'individualisme et d'égoïsme.

L'argent comme lien social

Selon Marx (1968), dans la valeur d'échange s'expriment des liens sociaux de dépendance mutuelle et universelle entre tous les individus. Simmel met également en évidence l'importance des liens sociaux dans l'usage de l'argent : « [...] comme [l'argent] est en effet, intégralement un phénomène sociologique, une forme d'interrelations humaines, sa nature apparaît avec d'autant plus de pureté que les liens sociaux sont plus condensés, plus fiables, plus aisés » (Simmel, 1987 : 187). Pour Simmel comme pour Marx, les liens sociaux créés par l'usage de l'argent se caractérisent à la fois par leur objectivité et leur impersonnalité. Les individus acquièrent de la liberté dans leurs échanges car ils sont à la fois moins dépendants de personnes particulières et plus libres individuellement (chaque individu est interchangeable dans l'échange). Ils sont toutefois beaucoup plus dépendants de la société dans son entier (selon Marx, pour survivre l'individu a besoin de la collectivité). Ce sont des rapports de dépendance universelle qui créent une sorte d'autonomie dans les rapports sociaux, ces derniers s'inscrivant, dès lors, hors des individus eux-mêmes (Marx, 1968). L'argent introduit également une certaine objectivité voire une certaine neutralité dans les échanges. Ces caractéristiques sont liées, si l'on s'en réfère à Simmel, à la liberté dans les échanges, née de l'indépendance par rapport à la volonté d'autres personnes bien déterminées. Avec ses partenaires de l'échange, « l'homme moderne » est « dans un lien absolument objectif et médiatisé par l'argent » (Simmel, 1987 : 369). Ces propos se retrouvent également chez Marx lorsqu'il affirme que « quels que soient la forme et le contenu particuliers de l'activité et du produit, nous avons affaire à la valeur, c'est-à-dire à quelque chose de général qui est négation et suppression de toute individualité et de toute originalité » (Marx, 1968 : 153). Dans un même esprit, Parsons (1967) définit quatre libertés rattachées à l'usage de l'argent. L'autonomisation de la transaction monétaire permet à l'individu de choisir à qui il souhaite acheter quelque chose ; ce qu'il veut acheter ; quand il veut l'acquérir ; et s'il accepte ou refuse les conditions de la vente. Bien que Simmel mette en avant le rôle de l'argent dans le développement

16 Marx et Simmel traitent essentiellement des marchandises. Cela peut s'expliquer par le contexte économique de l'époque, celui d'une société industrielle où les biens matériels composent l'essentiel des marchandises échangées et où les biens immatériels comme les services ne sont pas encore ou peu monétarisés à grande échelle.

de la liberté individuelle, il relativise ses propos en estimant qu'une relation n'est totalement dépersonnalisée que lorsque l'argent décide, à l'exclusion de tout autre facteur. Alors, la circulation de l'argent « crée [...] des relations entre les humains mais en laissant les humains en dehors de celles-ci » (Simmel, 1987 : 373). En ce sens, la vision proposée par Simmel est paradoxale puisque l'argent est perçu comme ce qui unit les hommes mais également ce qui les sépare les uns des autres, le lien social n'étant « plus spontané, émotionnel et personnel mais artificiel, froid [...] » (Vandenberghe, 2001 : 85).

L'argent symbole de l'égoïsme et de l'individualisme

L'économie monétaire crée « la nécessité de procéder quotidiennement à des opérations mathématiques » et conduit « à réduire des valeurs qualitatives en quantitatives » (Simmel, 1987 : 567). Le fait de mesurer, de peser et de calculer quotidiennement suscite le développement de l'égoïsme : « un homme qui calcule [est] tout simplement quelqu'un qui calcule égoïstement » (Simmel, 1987 : 566). L'argent favoriserait ainsi, selon les auteurs classiques, le calcul intéressé (en fonction de ses propres intérêts) et l'individualisme. En effet, ce dernier substitue « le regard critique et calculateur aux forts liens émotifs par lesquels [...] chaque personne éprouve son appartenance à la collectivité » (Orléan, 1992 : 86). Le fait que l'argent ne comporte en soi ni directives ni inhibitions accentue cette tendance : « il suit la pulsion subjective respectivement la plus forte, laquelle, dans les domaines de l'utilisation monétaire, est généralement aussi la pulsion égoïste » (Simmel, 1987 : 561-562). L'argent, universellement accessible et valable, n'offrirait donc aucune résistance à la volonté spécifique et permettrait, dès lors, le développement des différences personnelles et des intérêts individuels.

Simmel reconnaît toutefois que cette perspective théorique de l'argent trouve ses limites dans les échanges monétaires où « la personnalité est engagée » (Simmel, 1988 : 514). La valeur monétaire des choses ne remplace pas intégralement ce que nous possédons en elles car certains aspects de l'échange sont inexprimables en argent. Lorsque « la personnalité est engagée dans la transaction » (Simmel, 1987 : 512), l'argent ne peut couvrir la totalité de la prestation personnelle et cela d'autant plus qu'accepter l'équivalent en argent d'une prestation personnelle semble déjà rabaisser la prestation et à travers elle la personne (Simmel, 1988 : 514). Si l'argent est reconnu comme l'équivalent convenable d'une prestation, la transaction est souvent accompagnée d'une reconnaissance personnelle, « une quelconque preuve subjective du payeur, seule capable de compléter [...] la prestation monétaire convenue jusqu'à équivalence complète avec [la] prestation » (Simmel, 1987 : 513). Simmel (1987 : 514) ajoute qu'« il demeure toujours un rapport d'obligation entre les personnalités dans leur totalité, qui est peut-être réciproque, mais se soustrait fondamentalement au calcul, même de réciprocité ».

Selon les auteurs classiques, l'argent crée des liens sociaux pragmatiques, utilitaristes, individualistes et indifférents. On relève intuitivement l'ambiguïté de cette approche de l'argent. Par "essence" l'argent est considéré comme un élément neutre et impersonnel, vecteur d'une grande liberté individuelle. Il favoriserait l'individualisme qui substitue le calcul et la prise de distance aux liens émotifs (Orléan, 1992 : 86). Toutefois, l'argent reflète également les enjeux personnels. L'égoïsme lié à l'usage de la monnaie découle directement de son utilisation qui crée la nécessité de compter et de réduire « des valeurs qualitatives en quantitatives »

(Simmel, 1987 : 567). Dès lors, comment l'argent peut-il être à la fois neutre et impersonnel et être l'instrument de l'égoïsme et de l'intérêt personnel ?

L'argent comme instrument de justice

L'argent est perçu par les sociologues classiques comme un médiateur neutre et objectif qui permet de calculer les intérêts et de mesurer la participation (les droits et obligations) de chacun de manière très fine. Pour Simmel (1987 : 567-568), « la vérification des droits de chacun, extrêmement difficile dans le principe, devint facile dans la pratique dès qu'elle fut ramenée à une question d'achat et de vente. [...] La nature calculatrice de l'argent a introduit dans les rapports entre les éléments de la vie une précision et une sûreté dans la détermination des égalités et inégalités, une non-ambiguïté dans les engagements et les accords. [...] La détermination [...] de la valeur abstraite par l'argent fournit un schéma de divisions et de mesures extrêmement fines et sûres ». Dans le même esprit, Hénaff (2002) souligne que l'apparition de l'outil monétaire pourrait aller de pair avec l'idée même de justice. Selon lui, Aristote a fait de la monnaie le grand égalisateur qui permet de mesurer des produits de l'activité humaine n'ayant aucune commune mesure. Comme nous le verrons plus tard, cette perspective, qui considère l'argent comme un instrument de justice, sera reprise par un certain nombre de travaux sur l'organisation financière des ménages, notamment lorsque l'argent est utilisé pour évaluer les relations de pouvoir et les inégalités entre les conjoints.

L'argent dominant les relations sociales

Weber, Simmel et Marx se rejoignent lorsqu'ils affirment que l'argent est l'instrument de la rationalisation du social. L'élément le plus abstrait et impersonnel qui existe dans la vie humaine, selon Weber (1971). Pour les auteurs classiques, l'argent domine, voire "pourrit", les relations sociales. Pour Simmel et Marx, le nombre de rapports sociaux fondés sur l'argent ne cesse de croître. La signification de l'homme pour l'homme se ramène de plus en plus, bien que de façon souvent dissimulée, à des intérêts d'argent où, pour reprendre les propos de Marx (1968 : 156), « les relations sociales entre les personnes sont changées en rapport social des objets ». La monétarisation crée, selon Simmel (1987), un style de vie basé sur le détachement, l'indépendance et l'individualisme qui entraînent de fait l'égoïsme. Simmel nuance toutefois ses propos en estimant que tous les rapports sociaux ne peuvent se fonder sur ce principe car un bon nombre d'entre eux comporte davantage qu'un intérêt purement matériel. Néanmoins, pour Marx et Simmel comme pour l'ensemble des auteurs classiques, l'argent dépersonnalise les relations sociales. Cette dépersonnalisation apporte liberté et indépendance mais aussi individualisme et égoïsme, relèvent-ils. Marcel Mauss (1990) reprendra également cette vision de l'argent comme étant un phénomène calculable, impersonnel et déshumanisant pour souligner l'opposition entre les échanges économiques et le don, ce dernier étant perçu comme l'affirmation de la relation sociale.

• En résumé

La conception classique de l'argent est liée aux deux discours socialement dominants à cette époque (de Blic et Lazarus, 2007). Le premier discours, traditionnel, trouve ses racines dans la morale chrétienne. Il dénonce les effets pervers de l'argent. Le

second discours, issu de l'économie classique, cherche à « légitimer et à naturaliser l'argent sous l'espèce neutre de la monnaie » (de Blic et Lazarus, 2007 : 48). Il est le fruit de la pensée dite moderne qui émerge dans les sociétés industrielles dès le 17^{ème} siècle et qui mêle rationalisme scientifique, progrès technique, reconnaissance des libertés personnelles ainsi que l'émergence de l'individu et des états de droit (Guérin, 2002 : 216). Pour de Blic et Lazarus (2007 : 48), les fondateurs de la sociologie de l'argent s'appuient sur le premier discours pour critiquer le second.

Viviana Zelizer (1989 : 346-347, 1997 : 11-12) synthétise l'interprétation classique de l'argent en cinq points qu'il me paraît intéressant de reprendre. Premièrement, les fonctions et caractéristiques de l'argent sont définies uniquement en termes économiques. Même si la signification symbolique de l'argent est reconnue, elle est traitée uniquement dans la sphère économique ou alors comme une caractéristique sans conséquence (cf. Parsons, 1973). Deuxièmement, l'argent n'a pas de valeur qualitative (Simmel, 1987). L'interprétation classique ne distingue pas différents types d'argent¹⁷. Seules les différences de quantité sont pensées. Troisièmement, il y a une profonde dichotomie entre l'argent et les valeurs non pécuniaires. L'argent, présenté comme étant neutre et utilitariste, est opposé aux valeurs non instrumentales, personnelles et sociales. Quatrièmement, les questions monétaires sont perçues comme envahissant, quantifiant et souvent corrompant toutes les sphères de la vie. L'argent est conçu comme le véhicule de l'inévitable objectivation de la société. Cinquièmement, le pouvoir de l'argent à transformer les valeurs non pécuniaires n'est pas remis en question. La réciproque, soit la transformation de l'argent par les valeurs non pécuniaires, est rarement conceptualisée, voire parfois même explicitement rejetée.

La théorisation classique de l'argent, focalisée sur le domaine public, permet difficilement de rendre compte de ce qui se passe dans la sphère privée où l'on peut supposer que les échanges financiers ne sont pas uniquement guidés par le calcul et l'égoïsme¹⁸. Comment expliquer que les auteurs classiques n'aient pas conceptualisé l'argent comme étant un phénomène qui relevait également de la sphère privée ? Une petite incursion dans l'histoire nous donne quelques pistes de compréhension sur la dichotomie entre l'argent de la sphère publique et les sentiments ou les émotions de la sphère privée.

Argent dans la sphère publique - don dans la sphère privée : une dichotomie socio-historiquement construite

La réalité sociale, nous rappelle un certain nombre d'auteurs (dont Bourdieu, 1990, Lefaucheur, 1995, Schultheis, 1995), est appréhendée au travers de grilles de lecture qui catégorisent "socio-logiquement" notre vision du monde en couple d'opposés fondamentaux. Les couples d'opposition féminin/masculin, privé/public, en appellent d'autres comme reproduction/production, collaboration/compétition, etc. Les

17 Karl Polanyi (1957, 1975) souligne que l'argent prémoderne est encadré dans des liens sociaux, culturels et religieux qui limitent ses usages. Toutefois, il considère que, dans les sociétés modernes, l'argent est universel. Il n'y a aucune restriction quant à son utilisation. Dans le même esprit, Parsons (1967) considère l'argent comme un moyen d'échange généralisé. Les biens et services peuvent être achetés ou vendus en tout temps et avec tout le monde.

18 Dans le même sens, on peut également supposer, qu'au sein de la sphère publique, tous les échanges d'argent ne sont pas guidés uniquement par la rationalité "pure".

"catégories élémentaires" du masculin et du féminin et l'ensemble des valeurs et des caractères sociaux qui s'y réfère, s'opposent et se complémentarisent dans une relation binaire, hiérarchisée et naturalisée (cf. Bourdieu, 1990, Schultheis, 1995). Il ne s'agit pas ici de déconstruire ces catégories et les valeurs qui y sont associées mais de démontrer que la vision sociologique traditionnelle qui oppose d'une part, la sphère privée rattachée au don et au féminin et, d'autre part, la logique marchande de l'argent rattachée à la sphère publique et au masculin est une construction socio-historique. En effet, les couples d'opposition sexuées, sphère privée/féminine et sphère publique/masculine, catégories "socio-logiques" profondément incorporées dans notre vision du monde, apparaissent avec le développement de l'industrialisation qui conduit à une séparation entre lieu de vie et lieu de production.

Durant plusieurs siècles, la production de richesses ainsi que l'économie et la gestion de la maisonnée ont relevé du domaine du privé. Comme le rappelle Marie-Louise Pellegrin-Rescia (1999), servir les intérêts de la maisonnée, pourvoir à ses besoins, produire et accumuler des richesses ont longtemps été considérés comme des tâches peu honorables, indignes de reconnaissance. Les Grecs du 5^{ème} siècle laissent ces activités « aux âmes inférieures, peu douées de raison » : aux femmes, aux étrangers ou aux esclaves (Pellegrin-Rescia, 1999 : 62). Le seigneur du 12^{ème} siècle dédaigne également la gestion et l'entretien de ses terres et la production de biens pour se consacrer à de nobles et chevaleresques idéaux. Ces tâches sont déléguées à des intendants qui ne bénéficient d'aucune considération (comme d'ailleurs tous ceux qui ont affaire à l'argent et au commerce : les marchands, les usuriers, etc.). Cette dévalorisation et ce désintérêt de l'économique persistent jusqu'à l'émergence du capitalisme. Pour la première fois, de manière globale et pensée, les richesses sont utilisées dans un but productif et non plus de consumérisme. La valorisation de la réussite économique dans l'éthique protestante (cf. Weber, 1967) et par certains philosophes et économistes comme Adam Smith¹⁹ a également contribué à rendre les pratiques monétaires légitimes et morales. Cette reconnaissance sociale entraîne l'entrée de l'économie dans la sphère publique. Selon Pellegrin-Rescia (1999 : 68), « pour être valorisées, il faut donc que ces actions (relevant de l'intérêt privé et personnel) ne servent pas uniquement des intérêts privés mais deviennent publiques. Or, elles ne pourront recevoir les honneurs du "public" qu'à la condition de pouvoir réévaluer la sphère de l'intérêt privé, individuel ». Ces propos nous permettent de mieux saisir le processus qui a conduit à théoriser l'argent comme un phénomène de marché. Il nous reste encore à comprendre pourquoi l'argent a été considéré comme étant incompatible avec la sphère privée et comment s'est construit l'aspect sexué de la délimitation entre sphère marchande et sphère non-marchande que nous avons mentionné précédemment. Pour cela, il nous faut également faire un détour par l'histoire.

Autrefois, la vie familiale était généralement étroitement associée à la vie productive : hommes et femmes n'étaient pas rattachés aussi distinctement aux sphères privées et publiques (Head-König, 1996, Messant-Laurent, 1991, Perrot, 1998). Aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, dans la société agricole occidentale divisée en trois classes productives principales (les paysans, les artisans et le prolétariat), la famille et l'entreprise ne font qu'un (Segalen, 2000). Le chef de famille est en même temps

19 Dans *la Richesse des nations* (1776, 1991), Adam Smith souligne le rôle central de l'argent dans le développement du commerce et de l'industrie.

chef d'entreprise. Les membres de la famille sont des compagnons de travail. Le mariage est alors un arrangement économique fondamental pour la survie du couple et de la famille (Tilly et Scott, 2002). Avec l'industrialisation, deux sphères distinctes émergent, créant ainsi une distinction entre vie familiale et vie productive (Lefaucheur, 1995, Lynch, 1995, Tilly et Scott, 2002). Le lieu de travail n'est plus le lieu de vie. Alors que, jusque là, les flux financiers étaient relativement rares dans le cadre de cette économie familiale plus orientée vers l'autoproduction, le salariat devient de plus en plus répandu. L'argent entre dans l'économie familiale en même temps que la sphère domestique, féminine, se distingue de la sphère productive, masculine. En effet, si auparavant les femmes pouvaient facilement lier maternité et production, la séparation physique entre sphère domestique et sphère productive rend cette conciliation plus difficile. Et cela d'autant plus que les emplois industriels exigent un engagement à plein temps (Tilly et Scott, 2002). Les femmes n'entrent sur le marché du travail que par intermittence quand le besoin s'en fait sentir ou lorsque les enfants sont plus âgés. Ou alors elles ont un autre emploi, lié à la sphère domestique comme la vente de nourriture, la prise d'un pensionnaire ou l'offre de services divers (Tilly et Scott, 2002).

La dichotomie entre l'argent du marché et la sphère privée est également à mettre en lien avec l'émergence du mythe de l'amour dans le couple. Autrefois le mariage était considéré comme un arrangement économique dont le but essentiel consistait à perpétuer la filiation par la mise en commun d'un patrimoine ou à allier des forces de travail pour assurer la survie de la famille (Cherlin, 2004, Coontz, 2004). A partir de la Révolution française émerge une nouvelle idéologie conjugale qui reconnaît l'amour et les valeurs de don et de gratuité comme des éléments fondateurs du mariage (Théry, 2000). Bien que la formation des couples continue à obéir à des règles, comme l'homogamie, qui sont loin de l'aléatoire amoureux que prône le nouvel idéal conjugal, ce dernier se diffuse néanmoins dans la plupart des couches sociales de la société. En théorisant l'argent comme le véhicule de la logique marchande et calculatrice et en s'appropriant l'idéologie conjugale faite d'amour et de partage, les sociologues classiques ne peuvent décemment théoriser l'argent domestique. Il faut attendre la fin des années 1980 pour que Viviana Zelizer (1989) propose une sociologie de l'argent qui dépasse ces contradictions apparentes. La dimension économique de la famille a toutefois déjà été analysée par les économistes, et notamment par Gary Becker, depuis le début des années 1970.

LES THÉORIES ÉCONOMIQUES SUR L'USAGE DE L'ARGENT DANS LA SPHÈRE PRIVÉE

Les théories de l'argent dans la sphère privée peuvent se regrouper selon deux perceptions de la réalité sociale. Dans la première, issue des travaux des sociologues classiques que nous venons d'aborder, le monde est divisé en deux sphères antagonistes : la sphère publique qui englobe l'économie et le rationnel et la sphère privée qui privilégie le sentiment et l'irrationnel. Zelizer (2001, 2005a) a appelé cette tradition théorique, *la tradition des sphères séparées ou des mondes hostiles*. Héritage du 19^{ème} siècle et de l'idée que le monde s'organise autour de deux principes antagonistes, la tradition des sphères séparées conceptualise le domaine de l'intimité comme étant séparé des instruments monétaires et rationnels (Zelizer, 2001 : 123). Cette perception de la réalité regroupe les sociologues qui définissent l'argent uniquement comme un phénomène de marché mais également les

sociologues de la famille, et notamment certains sociologues francophones, qui étudient essentiellement les échanges familiaux sous l'angle de la solidarité et du don. On peut ainsi difficilement parler d'une véritable sociologie de l'usage intime de l'argent, la logique monétaire étant perçue comme étant incompatible avec la sphère privée. L'autre tradition théorique, que Viviana Zelizer (2005a : 20) a nommée *les arguments réductionnistes du tout ou rien* ou *du rien d'autre que*, est portée par certains économistes qui, dans le sillage de Gary Becker, réduisent les échanges intimes aux principes de la rationalité économique et du choix sous contraintes des relations marchandes. Les arguments réductionnistes se retrouvent également chez certains sociologues de l'économie. Il faut attendre les travaux de Viviana Zelizer notamment pour rompre avec les perceptions séparatistes et du tout économique et proposer une nouvelle perception de l'argent dans la sphère privée.

Toutefois, avant d'aborder cette perspective, nous allons présenter brièvement les théories économiques sur la circulation de l'argent au sein de la famille. Pourquoi nous y intéresser ? D'une part, Becker est l'un des premiers chercheurs à conceptualiser les échanges monétaires et la répartition du travail au sein du couple. Sa théorie, bien que critiquée et inapplicable empiriquement, reste une référence majeure, notamment en économie et en sociologie. La vision de la famille comme une unité économique a également inspiré beaucoup de politiques économiques et sociales dans différents pays (cf. Goode et al., 1998). Par ailleurs, les sociologues, essentiellement anglophones, qui se sont penchés sur la circulation de l'argent dans la sphère conjugale se sont positionnés de manière critique face aux théories économiques des échanges familiaux, et notamment sur les questions de l'altruisme familial et de l'unité économique chères à Becker. Ils ont toutefois repris un certain nombre de concepts rattachés aux théories économiques (comme les concepts de stratégies, de négociation, de ressources, etc.), ce qui a contribué à orienter leur appréhension de ce champ de recherche. Dès lors, il paraît nécessaire de faire un détour par la théorisation économique de l'argent dans la sphère privée pour mieux comprendre notre objet d'étude.

• Le modèle unitaire de l'altruisme familial

Gary Becker (1973, 1974, 1981) est l'un des premiers économistes à s'intéresser à des domaines traditionnellement étudiés par la sociologie comme le mariage et la famille. Dans ses travaux, la famille est considérée comme une entité économique avec des activités de production²⁰ et de consommation. Le "ménage-entreprise" a un comportement rationnel en cherchant à minimiser ses coûts de production et maximiser la production familiale. Chaque partenaire coopère à cet objectif de maximisation et partage le temps qu'il a à disposition entre les secteurs marchands (la sphère professionnelle) et les secteurs non marchands (la sphère domestique) (Becker, 1973 : 817). Cette recherche d'efficacité implique, selon Becker, une division du travail. Les gains étant plus grands quand les apports (temps et biens marchands) de chacun sont complémentaires, chaque partenaire investit son temps dans la sphère où il est le plus efficace et le plus productif (Becker, 1973 : 820). Le temps des femmes sur le marché du travail étant moins bien payé que celui de leur conjoint, il est plus "rationnel" qu'elles l'investissent dans la sphère domestique. Le temps de l'homme, plus cher, est, quant à lui, investi dans la sphère marchande car

20 Selon Becker (1973 : 816), la production du chaque ménage comprend la qualité des repas, les enfants, le prestige, l'amour, etc.

il rapporte plus (Becker, 1973 : 828). Les femmes auraient ainsi un faible attachement au marché du travail car leur modeste salaire et le salaire plus élevé de leur conjoint découragent leur participation (Becker, 1973 : 828). En ce sens, les gains du mariage (=maximisation de la production du ménage) sont d'autant plus grands que la substitution des temps de l'homme et de la femme est difficile ; c'est-à-dire quand les différences de salaires entre hommes et femmes sont élevées (Becker, 1973 : 832-833).

Dans le modèle de Becker, le fonctionnement de l'unité familiale dépend d'une seule personne, le chef de famille, qui se comporte de façon altruiste en se souciant du bien-être des autres membres de la famille (Becker, 1974 : S16). Contrairement à l'ensemble des théories économiques classiques qui postulent la maximisation de l'utilité individuelle, "l'altruisme familial" rend compte du fait que les individus n'essayent pas, au sein de la famille, de maximiser leurs intérêts économiques personnels. Au contraire, ils se soucient du bien-être de leurs proches. Pour expliquer ce comportement exceptionnel du point de vue économique, Becker introduit l'amour et le *care*²¹ dans son modèle. Quand on aime, on prend soin de l'autre en lui attribuant une partie des ressources (Becker, 1974 : S14). Prendre soin de l'autre implique un partage et un partage égal quand l'amour est complet et mutuel (Becker, 1974 : S14). Ainsi pour Gary Becker, l'amour et le *care* justifient que l'on considère le ménage comme une unité économique avec une seule fonction de préférence (Becker, 1974 : S16). Si un membre du ménage, le chef du ménage, prend soin des autres en transférant des ressources, le ménage agit comme s'il maximise la fonction de préférence du chef du ménage (Becker, 1974 : S16).

Malgré le souci de rigueur scientifique et l'originalité de l'analyse de Becker, les présupposés de l'altruisme familial et du ménage comme d'une unité économique ont été vivement critiqués par de nombreux économistes mais également par les sociologues qui ont travaillé sur les organisations financières familiales (dont Blumberg, 1988, Blumstein et Schwartz, 1983, Edwards, 1982, Hertz, 1986, Pahl, 1983, 1989, Wilson 1987a, Zelizer, 1989). La théorie du mariage de Becker suppose des préférences communes et une mise en commun des revenus (Lundberg et Pollak, 1996). Toutefois, elle n'explique pas comment ce consensus familial est obtenu. L'existence de préférences altruistes dans un univers considéré généralement comme égoïste par les économistes n'est également pas suffisamment explicité. Ce modèle ne met pas en évidence les utilités individuelles des conjoints, les inégalités structurelles au sein du ménage en matière de consommation ou encore le processus d'allocation des ressources (Lundberg et Pollak, 1996). D'un point de vue empirique, toutes les recherches effectuées tendent à réfuter ce modèle utilitaire et altruiste (cf. Brines, 1993, Sofer, 2003). Ainsi, Sen (1989) a montré que l'allocation des ressources entre les membres de la famille en Asie et en Afrique dépend de l'âge et du genre, certaines femmes étant systématiquement privées de ressources au sein des ménages. Enfin, la vision paternaliste et androcentrée du

21 Le *care* désigne le « lien émotionnel, souvent réciproque, entre une personne qui donne le soin (du *care*) et celle qui en bénéficie, la première se sentant responsable du bien-être du bénéficiaire et effectuant un travail mental, émotionnel et physique pour assumer sa responsabilité. Ainsi le soin d'une personne implique de se soucier d'elle » (Bachman, 2004 : 5).

ménage proposée par Becker a été vivement critiquée par les économistes et sociologues féministes²².

Les modèles de la préférence commune qui ont dominé les théories économiques de la famille dès les années 1950 sont progressivement remplacés à la fin des années 1980 par des modèles visant à proposer une représentation de la réalité plus pertinente (Lundberg et Pollak, 1996).

• Les modèles de la négociation coopérative

Les modèles économiques liés à la théorie des jeux sont apparus à la fin des années 1980 en réponse aux modèles de la préférence commune. Ils mettent en évidence les comportements individuels en considérant que les membres du ménage agissent en fonction de leurs intérêts propres et de leur contribution économique dans le ménage (Sofer, 2003). Les échanges du ménage sont alors modélisés sous la forme d'un jeu coopératif car, au-delà des rivalités liées à la répartition de la consommation et des loisirs, les conjoints s'entendent sur une certaine utilité commune d'équilibre. Le pouvoir de négociation au sein de la famille dépend du point de menace (c'est-à-dire de la position de retrait des conjoints s'ils sortent de la relation²³) qui affectera la distribution des revenus, des biens et des loisirs au sein du couple. Il est généralement postulé que les hommes sont en position de négociation supérieure pour deux raisons principales : ils gagnent plus que les femmes et leur situation économique est moins menacée en cas de divorce.

Le modèle de la négociation soulève toutefois plusieurs critiques, notamment de la part des économistes féministes. On lui reproche de ne fournir qu'une vision incomplète de la réalité. L'influence du contexte social (normes et conventions sociales) sur la distribution des ressources entre hommes et femmes et les préférences des partenaires ne sont pas prises en considération (Lundberg et Pollak, 1996 : 155). Ce modèle suppose deux preneurs de décision (le mari et la femme) avec des préférences bien définies qui choisissent des actions ou des stratégies pour atteindre des alternatives bien spécifiées. Ce type de comportement rationnel, qui implique une connaissance parfaite des possibilités qui s'offrent à soi, est parfois loin de la réalité (Lundberg et Pollak, 1996 : 156). Catherine Sofer (2003) relève également plusieurs limites au modèle de la négociation, notamment la prise en compte incomplète de la répartition de la consommation individuelle et de l'utilisation du temps de chacun à l'intérieur de la famille. Ce modèle ne permet pas d'expliquer pourquoi ce sont les femmes qui continuent à assumer massivement la charge de

22 Il est à relever que Becker est l'héritier des pères fondateurs de l'économie classique. Or, leurs théories accordent aux femmes une place relativement restreinte. En effet, elles présupposent que (Pujol, 1995 citée par Meulders et Plasman, 2003 : 228) :

- toutes les femmes sont mariées ou le seront. Elles sont ou seront toutes mères.
- toutes les femmes dépendent financièrement d'un proche masculin.
- toutes les femmes sont ou seront ménagères, ce à quoi les destinent leurs capacités reproductrices.
- les femmes ne sont pas productives dans la main-d'œuvre industrielle.
- les femmes sont irrationnelles, elles ne sont pas des agents économiques.

Ces postulats non discutés et non justifiés sont censés expliquer, selon Michèle Pujol (1995), la position inférieure des femmes sur le marché du travail.

23 Les économistes ne sont pas tous d'accord sur le point de menace, le divorce étant une situation extrême qui n'est pas forcément toujours prise comme référence. Certains estiment que le point de menace pourrait être une situation de conflit ou de mésentente permanente (Sofer, 2003).

travail domestique, par exemple. De plus, les négociations au sein de la famille sont plus complexes que ce modèle le laisse supposer. Elles portent autant sur le choix des biens consommés de façon conjointe que sur les biens de consommations individuels. Or, ces derniers ne sont pas pris en compte ici.

- **Les économistes féministes**

Pour les économistes féministes, l'analyse économique des rapports intrafamiliaux et de l'attribution des ressources au sein de l'unité familiale est insatisfaisante (Meulders et Plasman, 2003 : 231). L'approche classique, qui considère le ménage ou la famille comme une boîte noire gérée par un chef de ménage altruiste et bienveillant qui se comporte en agent économique rationnel, va à l'encontre des données empiriques récoltées. L'hypothèse implicite que la supériorité naturelle des femmes pour les tâches familiales et ménagères justifie une division sexuée du travail dans la famille est également remise en question. Julie Brines (1993) montre ainsi qu'un modèle économique basé sur le présupposé de règles économiques de l'échange, donc d'échanges neutres au niveau du genre, n'est empiriquement pas valable.

En réponse à ces critiques, l'approche marxiste de l'école féministe (dont Folbre, 1986) intègre la variable de genre dans l'analyse, ce qui lui permet de rendre compte des positions différentes des hommes et des femmes au sein de la sphère conjugale. Cette perspective remet alors en question le concept d'égoïsme utilisé en économie qu'elle considère comme androcentré et culturellement construit. Selon l'approche marxiste féministe, la construction sociale des rôles affecte la façon dont les femmes se conceptualisent elles-mêmes et conceptualisent leurs intérêts, les individus étant socialisés de manière à avoir des engagements envers leur famille, leur "race", leur classe ou leur pays (Folbre, 1994). En outre, Nancy Folbre (1986) met en évidence l'existence du pouvoir patriarcal à l'intérieur du ménage. Ce dernier se caractérise par des rapports de genre et d'inégalités entre hommes et femmes, notamment dans l'allocation des ressources. Ces inégalités persisteraient au sein de la famille car elles facilitent néanmoins la coordination et l'organisation du travail domestique et professionnel (Folbre : 1997). Par ailleurs, Folbre relève le paradoxe inhérent à l'augmentation de l'indépendance économique des femmes. Avec l'apparition de la salarisation et de l'emploi sur une base individuelle, les transferts financiers que reçoivent la mère et les enfants dépendent beaucoup de l'altruisme du père. De plus, selon elle, dans les sociétés actuelles, l'homme peut "divorcer" de ses enfants sans trop de pénalités financières. Ce type de raisonnement a également été repris par certains sociologues comme Benoît Bastard et Laura Cardia-Vonèche (2002). Ces derniers relèvent le même type de paradoxe que Nancy Folbre (1986) : l'accès des femmes aux ressources économiques leur permet plus de liberté et leur donne plus de pouvoir de négociation au sein du couple mais cette ressource profite également aux hommes car en cas de rupture cela limite leurs charges économiques (Bastard et Cardia-Vonèche, 2002 : 207).

Le dilemme des théories économiques de la famille

Les économistes qui s'intéressent au fonctionnement familial se trouvent face à un dilemme qui s'explique par la complexité du champ étudié et par les exigences de leur propre discipline. Le modèle unitaire de Becker a l'avantage de proposer une modélisation rigoureuse, toutefois ni ses présupposés ni ses résultats ne

correspondent à une réalité empirique. Réduire les échanges intimes à un principe général, celui de la rationalité économique semble voué à l'échec. Les économistes qui se rapprochent de la réalité sociale ont, quant à eux, beaucoup de difficultés à la formaliser de manière à proposer un modèle empiriquement applicable (Lundberg et Pollack, 1996). Nous verrons toutefois que le modèle économique ou du moins le langage économique est très présent dans les recherches sociologiques sur l'organisation financière familiale. La plupart des sociologues qui s'y sont intéressés ont, en effet, emprunté un certain nombre de concepts à la pensée économique, ce qui n'a pas été sans influencer leur perception de la réalité. Ce point sera développé par la suite.

LE MODÈLE SOCIOLOGIQUE DE LA DIFFÉRENCIATION SOCIALE DE L'ARGENT

Viviana Zelizer propose, dès 1989, un modèle sociologique alternatif à la sociologie classique de l'argent et aux arguments réductionnistes du "tout ou rien" des théories économiques (Zelizer, 2005a) qui ne permettent pas de traiter de l'argent dans la sphère intime (Zelizer, 2001). *The model of special monies (1989, 1997)* ou, en français, *le modèle de la différenciation sociale de l'argent (2005)*, conceptualise l'existence de plusieurs types d'argents qualitativement différents. En étudiant les transformations de la signification et des usages de l'argent domestique et public aux Etats-Unis entre 1870 et 1930, Zelizer montre qu'il existe différentes sortes d'argent qui symbolisent des types particuliers de relations et de significations sociales. Plus encore, ces différentes monnaies affectent les pratiques sociales tout comme les pratiques sociales affectent l'usage de l'argent. Ainsi, « chaque type de monnaie forme et est formée par des tendances sociales et des valeurs culturelles²⁴ » (Singh et Lindsay, 1996 : 58). La compréhension de l'argent de Zelizer est, dès lors, fondamentalement différente des modèles utilitaristes traditionnels de l'argent. La perspective qu'elle propose « différencie l'argent en posant en principe qu'il est défini et redéfini par des réseaux de relations sociales particuliers et des systèmes de significations variables » (Zelizer, 2005c : 52). Viviana Zelizer (1989 : 351, 1997 : 18-19, 2005 : 52) résume les principales caractéristiques de son modèle de la manière suivante :

- L'argent existe aussi hors de la sphère du marché et il est profondément influencé par les structures culturelles et sociales. L'argent est à considérer comme un support social et symbolique.
- Il existe plusieurs sortes d'argent. Les individus assignent différents argents à des interactions sociales différentes (par exemple, l'argent pour les dépenses courantes peut être différencié de l'argent pour les vacances ou de l'argent pour les cadeaux de Noël).
- En se focalisant sur l'argent comme un phénomène de marché, les modèles utilitaristes traditionnels ont oublié un grand nombre de caractéristiques de l'argent hors marché. L'argent peut être indivisible, subjectif, non transférable, non remplaçable et qualitativement hétérogène. Dans certaines circonstances, l'argent peut être aussi singulier et unique qu'un objet

24 Traduction par l'auteur.

personnel (par exemple, l'argent reçu en héritage et destiné à un usage spécifique).

- Les structures sociales et culturelles fixent des limites inévitables au processus de monétarisation en introduisant des contrôles et des restrictions sur le flux et la liquidité de l'argent. Des facteurs extra-économiques contraignent et forment systématiquement : les usages de l'argent ; les utilisateurs de l'argent (des individus différents manient différents types d'argent) ; le système d'allocation de l'argent ; le contrôle des différents argents ; et les sources d'argent (selon les sources, l'argent a différents usages). Par exemple, l'argent gagné par les femmes n'a pas le même sens et n'est pas utilisé de la même manière que l'argent gagné par le conjoint ou que l'argent de poche de l'enfant.

Bien que Viviana Zelizer (1994 : 34) reconnaisse qu'il est important d'étudier la construction sociale de l'argent du marché, elle s'est essentiellement intéressée à la sphère privée. En remplaçant la question de la monétarisation du social par la question de la socialisation du monétaire, Zelizer « ne dit rien de la monnaie en tant que réalité sociale totale, en tant que principe unifié et unificateur du lien social » (Bourdieu et Heilbron, 2005 : 16). La théorie proposée par Zelizer part d'un monde monétarisé. Dès lors, à notre connaissance, la construction sociale de l'argent du marché reste jusqu'à présent peu étudiée.

- **L'argent domestique dans la théorie sociologique de la différenciation sociale de l'argent**

Afin de rester proche de notre question de recherche, intéressons-nous plus particulièrement à la façon dont Viviana Zelizer appréhende l'argent domestique. Les travaux de Zelizer intègrent certaines recherches sur l'organisation financière des ménages publiées à cette époque (dont Blumstein et Schwartz, 1985, Hertz, 1986, Pahl, 1980, Treas, 1989, Wilson, 1987a). Afin de préserver une démarche de compréhension progressive, nous nous intéresserons, pour l'instant, uniquement aux réflexions de Zelizer sur les différents types d'argent domestique et la façon dont ils sont définis. L'organisation financière des ménages sera abordée dans le chapitre qui lui est entièrement consacré.

L'argent domestique entrant dans le ménage, sa signification et son usage dépendent de règles qui sont influencées par la culture familiale et par la classe sociale, note Viviana Zelizer (1989 : 367-368). La culture familiale et sociale n'affecte toutefois pas les membres de la famille de manière identique. Le genre introduit une distinction entre l'argent de la femme et l'argent de l'homme en termes d'allocation des ressources financières, de leur usage et de la quantité d'argent à la disposition de chacun. Grâce à une étude historique de l'argent domestique entre 1870 et 1930, Zelizer met en évidence des processus dynamiques d'assignation et de différenciation sociale de l'argent au sein des ménages américains. Ainsi, les changements dans les rôles de genre et dans la structure familiale influencent la signification et les méthodes d'allocation de l'argent de la femme mariée, relève Viviana Zelizer (1989 : 368).

A la fin du 19^{ème} siècle, avec l'augmentation des revenus des ménages et de la consommation, la compétition pour le revenu familial se renforce et de multiples

stratégies sont mises sur pied pour différencier l'argent domestique. Toutefois, c'est l'argent de la femme qui reste la monnaie la plus paradoxale, la plus incertaine et la plus contestée (Zelizer, 1997 : 40). Le 19^{ème} siècle place les femmes hors de l'économie productive. Le travail domestique est reconnu et évalué comme une tâche émotionnelle et matérielle. L'argent que la femme au foyer reçoit de son mari est alors perçu comme un cadeau. Il n'est pas considéré comme un revenu qu'elle aurait gagné ou le fruit d'un échange conjugal entre ressources financières et services. Dès lors, si les femmes gèrent l'argent que leur mari leur confie pour le ménage, on leur dénie tout contrôle financier (Zelizer, 1997 : 42). Les femmes sont considérées comme les exécutrices des décisions masculines plutôt que comme des actrices de la vie économique conjugale. Entre 1870 et 1930, la monétarisation croissante et l'essor de la consommation conduisent les familles à redéfinir leurs relations et leurs comportements financiers. L'argent domestique féminin change alors plusieurs fois de forme.

A la fin du 19^{ème} siècle, les femmes des classes moyennes et supérieures sont rarement salariées. Le mari transfère à son épouse une partie de ses revenus afin qu'elle puisse effectuer les dépenses domestiques nécessaires. Ce transfert irrégulier dépend du bon vouloir du conjoint et des demandes de l'épouse. Le montant que les femmes reçoivent n'est pas fixé en fonction des besoins réels du ménage mais en fonction de ce que le mari estime nécessaire ou de ce qu'il souhaite garder pour ses dépenses personnelles. Zelizer relève que cet état de faits conduit parfois les femmes à avoir recours à différentes stratégies pour obtenir de l'argent (cajoleries, chantage, larcins domestiques, etc.). Bien que les journaux de l'époque mettent déjà en évidence les différents niveaux de vie des époux, les tribunaux condamnent les larcins domestiques des femmes. Ces dernières n'ont légalement aucun droit sur l'argent gagné par leur conjoint. A titre illustratif²⁵, en 1914, un dénommé Charles assigne sa compagne Emma au tribunal afin de récupérer les 618 dollars qu'elle a épargné en rognant sur les dépenses ménagères depuis 35 ans de vie commune. Le juge lui donne raison estimant que, bien que la conjointe se soit montrée circonspecte et prudente, la somme épargnée reste la propriété du mari car cet argent lui appartenait à l'origine.

A partir de 1920, en parallèle avec le développement de l'idéologie du mariage compagnonnage, du mouvement féministe et de la société de consommation qui fait de la femme la principale responsable des dépenses du ménage, l'allocation d'une somme régulière permettant plus d'indépendance féminine commence à être privilégiée par les ménages américains. Les journaux de l'époque relèvent alors les luttes conjugales qui s'engagent autour de cette nouvelle définition de l'argent domestique féminin. « Il semblerait [...] que l'allocation ait suscité beaucoup plus d'enthousiasme parmi les épouses que chez leur conjoint [...]. Les maris résistaient à l'allocation parce que tailler officiellement dans leurs revenus pour en isoler la part spécifiquement appelée à "appartenir" à leur conjointe revenait à accroître les capacités de contrôle financier de cette dernière » (Zelizer, 2005c : 97-98). Reste que si l'allocation "appartient" à l'épouse, le montant de l'allocation et ce qu'elle couvre en matière de dépenses est à négocier car l'argent domestique est encore considéré comme étant la propriété du mari.

25 Exemple fourni par Zelizer (2005c : 88).

Cette vision de l'argent du ménage se modifie vers 1930 avec la popularité du compte commun. Dès lors, la signification de l'argent domestique change : il doit être partagé afin de minimiser les inégalités de genre ou d'âge (Zelizer, 1997 : 53). Zelizer attribue l'évolution de l'allocation de l'argent féminin durant la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle à différents éléments. Elle mentionne la perception progressive de la famille comme d'une unité, chaque membre contribuant à ce *business of the home* (Zelizer, 1997 : 53) et le rôle de plus en plus privilégié des femmes en tant que consommatrices. L'émergence et la diffusion d'un idéal conjugal qui favorise l'égalité et le partage ont également contribué, selon elle, à orienter les pratiques d'allocation de l'argent domestique vers des formes perçues comme étant plus égalitaires.

Comme nous pouvons le voir au travers des travaux de Viviana Zelizer, les individus manipulent l'argent dans la sphère privée de manière à assigner certaines monnaies à des usages particuliers. Ils distinguent l'argent par la façon dont il est gagné ou qui le gagne, désignant des usagers particuliers pour des échanges particuliers. L'argent gagné par les femmes des classes moyennes, par exemple, est considéré au début du 20^{ème} siècle comme de l'argent de poche. Il est, dès lors, assigné à des dépenses bien spécifiques comme la charité ou les leçons de musique des enfants (Zelizer, 1997 : 63). La différenciation et le cloisonnement des ressources monétaires peuvent ainsi s'interpréter comme des opérateurs de distinction des rôles, d'actualisation et de reproduction des hiérarchies sociales et de genre (Guerin, 2002). Pour Viviana Zelizer (1989, 1997, 1998, 2001, 2005b, 2005c), ces différents types d'argent produits et construits par les conjoints symbolisent, créent ou affectent des types particuliers de relations et de significations sociales. Cette rupture fondamentale avec la vision classique de l'argent comme d'un phénomène de marché implique la prise en considération des dimensions non économiques des pratiques monétaires. En renvoyant à des pratiques sexuellement différenciées, le rapport à l'argent met en jeu les rapports entre les sexes (Bourdieu et Heilbron, 2005 : 12). Toutefois, si les travaux de Viviana Zelizer apportent une perspective historique fondamentale et permettent de libérer l'usage de l'argent du réductionnisme classique, ils disent peu de chose sur la façon dont le couple contemporain construit son rapport à l'argent. Notons également que les travaux de Zelizer portent essentiellement sur les femmes de classes moyennes ou supérieures. Les femmes ouvrières ou les femmes de couleur, plus présentes historiquement sur le marché du travail, ne sont pas prises en considération. La théorisation de l'argent dans la sphère privée proposée par Zelizer conserve néanmoins toute sa pertinence. Elle constituera le socle de notre recherche tout comme elle a inspiré de nombreuses études sur l'usage de l'argent dans la sphère conjugale.

3. L'USAGE DE L'ARGENT AU SEIN DU COUPLE DANS LA LITTÉRATURE SOCIOLOGIQUE

Les premières études scientifiques sur l'argent des ménages se développent très tôt dans l'histoire de la sociologie, dès la fin du 19^{ème} siècle. Elles sont essentiellement basées sur le budget des familles²⁶ ; c'est-à-dire sur les flux financiers entrant et sortant de l'unité familiale.

Frédéric Le Play (1806-1882) est un des premiers sociologues à utiliser les budgets des familles ouvrières françaises pour en décrire les styles de vie. Publiées pour la première fois en 1855 dans *Ouvriers européens*, ses monographies lui permettent de livrer une "cartographie" de la situation mentale et matérielle des familles ouvrières. Il estime, en effet, que tous les actes d'une famille d'ouvriers aboutissent, plus ou moins rapidement, à une recette ou une dépense (Le Play, 1970). Son approche vise à mesurer le degré d'autonomie de la famille et il conçoit le budget des ménages comme un outil lui permettant de formaliser la vie sociale. Ernst Engel (1821-1896), statisticien allemand du 19^{ème} siècle, s'intéresse, quant à lui, aux différentes catégories du revenu et aux dépenses des ménages. Il observe que, plus un individu ou une famille est pauvre, plus la part du revenu consacré à l'entretien physique, et notamment à l'alimentation, est élevée (Berthomieu, 1966). Cette loi, appelée *loi d'Engel*, est considérée comme étant encore valable aujourd'hui. Sociologue français, disciple de Durkheim, Maurice Halbwachs (1877-1945) s'intéresse également à la consommation et au budget des ouvriers dans sa thèse de doctorat sur *La Classe ouvrière et les niveaux de vie* (Halbwachs, 1907, 1913). Il élargit toutefois le champ de recherches en démontrant que les budgets des familles sont modelés par le système de valeurs, les goûts et les préférences privilégiés par les différentes catégories sociales. Il en tire sa *théorie de l'aliénation* : les dépenses des ouvriers sont liées à des besoins sociaux qu'il conçoit comme l'expression du niveau social d'un groupe asservi (Marcel, 2005 : 315). Enfin, le dernier des précurseurs présenté ici, Thorstein Veblen (1857-1929), un économiste et sociologue américain, montre que la consommation des riches américains n'est pas liée à l'utilité qu'ils peuvent en retirer mais à la visibilité sociale qu'elle procure. Les biens sont ainsi consommés « de manière visible, de manière à afficher son statut social » (Steiner, 2005 : 732) car les classes sociales sont prises dans une lutte pour le statut social. Veblen met en évidence le paradoxe suivant, appelé *effet Veblen* : quand le prix d'un bien de luxe augmente, la demande pour ce bien augmente également. Il explique ce paradoxe par l'effet de snobisme : en acquérant un bien à un prix élevé, le consommateur aisé a le sentiment de faire partie des privilégiés et souhaite le montrer. Inversement, quand le prix d'un bien diminue, la demande des riches consommateurs diminue car en devenant plus accessible le bien ne permet plus aux individus de se distinguer socialement.

26 Selon Presvelou (1968 : 74), « le terme "budget familial" [...] suppose implicitement l'existence d'un agent économique – la famille – qui décide les dépenses et procède à des acquisitions. Ces décisions et choix concrets sont influencés par de multiples facteurs : la grandeur du revenu familial, la composition de la famille, son lieu d'habitation, son milieu social, l'état de l'économie nationale, la force des habitudes de consommation collectives ou individuelles, mais aussi la structure des pouvoirs économiques, le degré d'organisation du ménage, les ambitions familiales, etc. Le budget familial, document "d'opérations comptables" est donc aussi le reflet de décisions et options économiques révélatrices de toute une mentalité ».

En se penchant sur la consommation de l'unité familiale, les études de ces précurseurs mettent en évidence l'utilisation de l'argent comme d'un outil de marquage social. L'argent ne sert pas seulement à répondre à des besoins pragmatiques et rationnels, il est également manipulé par les ménages dans un objectif de distinction sociale. Depuis les travaux d'Halbwachs et d'Engel, les études sur la consommation des ménages se sont accrues. Grâce à leur répétition dans le temps, il est possible de saisir l'évolution des dépenses et les conséquences de l'enrichissement des ménages (Lemel, 1991). Toutefois, malgré un grand nombre de données sur la consommation et les revenus des ménages, il faut attendre la fin des années 1970 pour que les sociologues ouvrent "la boîte noire familiale" et s'intéressent enfin à la façon dont les ménages manipulent l'argent dans la sphère privée²⁷. Se basant sur l'analyse marxiste et la démarche matérialiste, la sociologue française Christine Delphy dénonce alors les études sur la consommation des ménages qui imposent une théorie de la répartition égalitaire au sein des familles (Delphy, 2002 : 82). En s'intéressant à la consommation individuelle des membres d'une même famille, elle met en évidence leurs différents niveaux de vie. Les années 1980, avec ses bouleversements sociaux, liés notamment à l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, à l'institutionnalisation de la norme égalitaire et à la crise de l'Etat social, marquent l'émergence d'un nouveau champ d'études : l'usage de l'argent dans la sphère privée.

Nous proposons de distinguer deux courants de recherches sociologiques sur la circulation de l'argent au sein des familles (Belleau et Ouellette, 2005). La première perspective théorique, essentiellement anglophone, étudie la distribution et la répartition des ressources (financières, statutaires et de pouvoir) entre les conjoints. Elle met l'accent sur les dynamiques interindividuelles en s'intéressant, par exemple, à la façon dont les partenaires manipulent l'argent de manière à défendre leurs intérêts personnels. Nous présenterons cette approche dans le chapitre consacré aux organisations financières des ménages. Le second courant aborde une perspective holiste en s'intéressant aux forces de cohésion familiale. Il met en évidence le rôle symbolique de l'argent dans l'affirmation et la construction des liens familiaux. Nous en rendrons compte dans le chapitre consacré aux solidarités familiales.

La recension bibliographique aura principalement pour objet les recherches sur l'organisation financière des couples qui sont les seules à placer l'usage privé de l'argent au cœur de leurs préoccupations et de leurs analyses. Néanmoins, il nous paraît central de mentionner les études sur les solidarités familiales car elles mettent en évidence la valeur de lien (Godbout et Caillé, 1992) de l'argent. En effet, la construction conjugale de l'usage de l'argent s'inscrit dans une dimension à la fois individuelle *et* collective. En ce sens, il s'agit de rendre compte des approches théoriques qui mettent l'accent sur la famille en tant que réseau d'échanges et de solidarité et celles qui portent sur les dynamiques interindividuelles et les rapports de pouvoir. Cela nous permettra ensuite de proposer une troisième voie d'analyse en montrant comment des échanges régis par l'idéal de la solidarité amoureuse peuvent

27 Les interactions et les échanges liés à l'argent au sein de la famille, et du couple plus particulièrement, seront pris en compte dès les années 1960 dans les premières études sur le pouvoir conjugal et la répartition des tâches. La plus connue et la plus utilisée est la théorie des ressources de Blood et Wolfe (1960) que nous présenterons dans la revue de la littérature concernant les organisations financières des ménages. Jusqu'à la fin des années 1970, les études sur la circulation de l'argent dans la sphère privée restent toutefois peu nombreuses.

contribuer à soutenir, voire à renforcer, des inégalités et des rapports de pouvoir entre les conjoints.

a. LA LITTÉRATURE SUR LES SOLIDARITÉS FAMILIALES

Bien que certains auteurs se soient penchés sur les questions d'héritage (dont Attias-Donfut et al. 2002, Gotman, 1988a, 1988b, 1995, Muxuel, 1996), la circulation de l'argent dans la sphère privée reste une question très peu abordée par la sociologie francophone, en Suisse comme ailleurs²⁸ (Belleau et Ouellette, 2005). Elle a néanmoins été partiellement prise en considération par les recherches sur les solidarités familiales. C'est pourquoi, il nous a paru intéressant de présenter cette littérature qui propose une analyse des ressources monétaires sous l'angle de la filiation et de la transmission. Les données à disposition étant peu fournies, ce chapitre sera relativement court.

Les recherches sur les solidarités familiales mettent en évidence le rôle de l'argent comme véhicule du lien familial. Elles proposent une approche de l'usage de l'argent dans la sphère privée qui a été abordée par les travaux de Viviana Zelizer (1989, 1997, 2005c) mais qui a été partiellement mise de côté par les recherches sur les organisations financières. L'étude de l'aspect économique des solidarités familiales permet de montrer que les significations et usages de l'argent sont socialement construits dans la sphère intime. Les individus utilisent les transactions monétaires pour créer, définir, affirmer ou représenter leurs liens sociaux (Zelizer, 1998 : 1378). En ce sens, l'usage de l'argent a une valeur symbolique pour le lien et notamment pour le lien familial. Cependant, la signification de l'argent peut être multiple et contradictoire dans le cadre de la solidarité familiale. L'argent, équivalent neutre et universel (Simmel, 1987), peut être donné en gage d'affection pour sceller un lien fort. Toutefois, il peut également être offert pour compenser un lien faible (Attias-Donfut et al., 2002 : 107).

La littérature sur les solidarités familiales a l'avantage de proposer une analyse transversale et dynamique de l'usage intime de l'argent en mettant en évidence la circulation des ressources monétaires entre les générations (Attias-Donfut, 2000, Attias-Donfut et al., 2002). En ce sens, elle nous dit peu de chose sur l'usage de l'argent dans la sphère conjugale. Elle permet néanmoins de situer le couple dans un contexte familial plus large. En outre, les recherches sur les solidarités familiales mettent en évidence un élément qui va s'avérer central pour l'analyse de nos données : le fait que l'argent circule dans la sphère privée principalement sous forme de don ou sur le mode de l'altruisme (Attias-Donfut et al., 2002, Charbonneau, 1996c, Godbout et Charbonneau, 1996). Régie par un « mélange de sentiments et d'obligations, de droits et de devoirs, de contraintes formelles et informelles » (Attias-Donfut et al., 2002 : 99), la solidarité financière s'éloigne constamment de la logique marchande qui viserait à faire des profits (Godbout et al., 1996). Nous présenterons plus en détail les théories sur le don lorsque nous analyserons le système conjugal de dons (deuxième chapitre de la partie empirique).

L'argent circule dans la sphère privée essentiellement sous forme d'aides occasionnelles et de dépannages (Coenen-Huther et al., 1994, Ouellette et

²⁸ Consulter l'annexe 1 pour une tentative d'explication sur ce silence.

Dandurand, 1992). La parenté immédiate est la plus impliquée (Wellman et Worthley, 1990). Selon la recherche menée par les sociologues suisses Josette Coenen-Huther et Jean Kellerhals (et al., 1994) auprès de 800 familles de Suisse romande appartenant à la génération-pivot²⁹, plus de six familles interrogées sur dix ont été aidées (financièrement, moralement ou par des services) à un moment ou à un autre. En outre, neuf familles sur dix prétendent avoir aidé un ménage de son entourage (cf. aussi Attias-Donfut, 1996). Selon Déchaux et Herpin (2004), qui se fondent sur l'enquête française « Budget des ménages » (2000-2001) de l'INSEE, 3% du budget consommé serait consacré à des transferts familiaux, ce qui représente environ 700 euros par an et par ménage.

Le soutien financier va principalement des aînés vers les cadets (Attias-Donfut, 1995, 2000, et al., 2002, Coenen-Huther et al., 1994). Il se répartit sur l'ensemble du cycle de vie (Dechaux, 1990). L'aide économique des adultes démarre généralement avec l'argent de poche qui est souvent rattaché à l'éducation des enfants et à leur apprentissage de l'autonomie financière (Barnet-Verzat et Wolff, 2001). Par la suite, les parents et les grands-parents se mobilisent pour participer au financement des études (Attias-Donfut, 2000) ou lors de l'entrée des jeunes dans le monde du travail (Attias-Donfut et al., 2002). Un certain nombre de jeunes ménages sont également soutenus financièrement par leurs aînés quand il s'agit d'emménager, lorsqu'ils connaissent des difficultés économiques (Coenen-Huther et al., 1994) ou encore au mariage ou à la naissance des enfants (Godbout et al., 1996).

L'aide aux aînés, par contre, semble rarement prendre une forme financière. Néanmoins, dans les situations qui le nécessitent, le soutien financier aux pères et mères est considéré comme un « devoir naturel » (Coenen-Huther et al., 1994 : 345). Ceux qui n'assument pas un soutien matériel et moral à leurs vieux parents sont l'objet de désapprobation (Pitrou, 1977 : 75). Ainsi, la génération intermédiaire ou génération pivot (Kellerhals et al., 1994b) joue un rôle central dans la solidarité familiale. Elle fournit du soutien à ses parents et à ses enfants (Attias-Donfut, 1995, Attias-Donfut et al., 2002). L'augmentation de la durée de vie des aînés et la dépendance financière prolongée des plus jeunes (Pitrou, 1992) contribuent à solliciter encore davantage cette génération.

La littérature (dont Attias-Donfut et al., 2002, Bonvalet et Ogg, 2004, Godbout et al., 1996, Kellerhals et Widmer, 2005, Ouellette et Dandurand, 1992) relève le rôle capital des femmes dans les solidarités familiales. Selon Kellerhals et Widmer (2005 : 107), « à l'exception des prêts et de dons, où l'argent entre en jeu, toutes les formes d'appuis accordés à la famille nucléaire proviennent, en volume, deux fois plus du côté de l'épouse que du mari. Il en va de même pour l'aide offerte ». Cela s'expliquerait par le fait que les solidarités portent principalement sur des biens et services rattachés aux enfants (Delâge, 1987) et que ce sont les femmes qui entretiennent le réseau familial (Kellerhals et Widmer, 2005). Toutefois, la littérature (dont Coenen-Huther et al. 1994, Godbout et al. 1996, Kellerhals et Widmer, 2005) met en évidence la répartition traditionnellement genrée de la solidarité : les femmes seraient plus actives dans les dons de cadeaux, d'hospitalité et de services ; les hommes privilégieraient, quant à eux, la solidarité instrumentale (prêts ou dons financiers).

29 Les personnes interrogées sont âgées d'une cinquantaine d'année.

L'aide financière semble être davantage le fait des classes les plus aisées (Attias-Donfut, 1995, 1996, Dechaux, 1994, Pitrou, 1977). Les parents des milieux modestes offrent également un soutien monétaire mais ils sont limités par leurs moyens financiers. Dès lors, leur appui vise essentiellement à assurer la "subsistance" de leurs proches alors que les milieux moyens et aisés contribuent surtout à améliorer le statut social du ménage ou à permettre aux enfants d'atteindre le même statut que leurs parents (Pitrou, 1977, 1992). Toutefois, quelle que soit la classe sociale, « les aides financières participent d'une stratégie parentale de lutte contre le risque de descente sociale du fils ou de la fille » (Attias-Donfut, 2000 : 665). Agnès Pitrou (1987, 1996, 2002) met ainsi en avant les limites de la solidarité familiale, celle-ci dépendant des moyens (économiques, de disponibilité, etc.) de ceux qui l'exercent. En ce sens, les pratiques solidaires peuvent contribuer à accroître la disparité entre familles aisées et familles pauvres. En outre, la solidarité n'en a pas moins un caractère paradoxal : d'un côté, elle offre assistance et sécurité mais de l'autre, elle conduit à la création d'une dette et d'une interdépendance qui peut réduire l'autonomie (Ouellette et Dandurand, 1992). Dès lors, les différentes classes sociales ne sont pas armées de la même manière face à l'interdépendance. Dans les milieux aisés, la famille est plus indépendante et autosuffisante : « on a les moyens de payer pour les services donc on n'est pas dépendant d'amis, de voisins ou de parenté à cet égard » (Delâge, 1987 : 126). Les familles plus démunies économiquement ont, au contraire, davantage besoin des services et de l'aide occasionnelle de leur entourage (Ouellette et Dandurand, 1992).

L'aide, notamment l'aide financière, semble liée non seulement au milieu social mais aussi à la proximité géographique et à la cohésion familiale. Elle dépend également des normes et des valeurs partagées par les membres de la famille, de leurs besoins et des aléas de l'existence (Attias-Donfut et al., 2002 : 102-103). La qualité de la relation joue un rôle central dans le soutien financier : plus les personnes ont des liens affectifs forts et plus elles sont prêtes à s'entraider (Dechaux, 1990, 2005a, Kellerhals et Widmer, 2005). De ce fait, les appuis financiers semblent rarement être sources de rapprochement (Coenen-Huther et al., 1994 : 334). Ils ne visent pas à susciter des sentiments et à générer du lien. Dans une sphère qui valorise le don et le désintéret, les sentiments sont considérés comme étant indépendants des relations d'aide, et surtout des relations financières. En ce sens, la littérature sur les solidarités familiales met davantage en évidence l'influence des relations sociales sur la manipulation de l'argent. L'usage de l'argent comme créateur de liens sociaux et familiaux n'est pas ou peu abordé.

Pour certains auteurs, l'argent « ne circule pas facilement comme un don » (Godbout et al., 1996 : 57). Ce serait la forme d'aide la moins étendue car elle ne va pas de soi. Elle peut susciter le malaise ou les conflits (Charbonneau, 1996, Déchaux, 2005a, Godbout et al., 1996). Les membres de la famille préféreraient ainsi transformer l'argent en services, en biens ou en hospitalité plus faciles à transmettre. Dans le même esprit, Anne Gotman (1995) souligne que l'argent est difficile à recevoir en héritage. Il peut engendrer des disputes familiales car il dit la place de chacun et symbolise les rapports entretenus avec les parents. Ces réticences à conceptualiser l'argent sous la forme du don expliquent, peut-être, pourquoi la circulation des ressources monétaires a rarement été étudiée en tant que telle dans les études sur les solidarités familiales.

La littérature francophone de ces dernières années met, toutefois, en évidence un phénomène relativement récent en France : la monétarisation de la solidarité. Au travers de l'analyse des emplois de proximité³⁰, quelques recherches françaises (dont Gojart et al., 2003, Grammain et al., 2003) étudient les liens entre la parenté et/ou l'affection et les rapports monétarisés d'aide à domicile. Le concept d'*économie domestique* élaboré par Grammain, Gojart et Weber (2003) rend compte d'une solidarité pratique et monétarisée où se mêlent argent et sentiments. L'allocation personnalisée d'autonomie est perçue par l'état français comme un moyen de consolider une assistance qui relevait autrefois de l'altruisme et de la bonne volonté individuelle. Grammain et ses collègues montrent que, dans ce cadre, des relations économiques peuvent conduire à la création de liens affectifs. Et qu'inversement, des rapports amicaux de soutien peuvent être en partie monétarisés. L'argent comme véhicule du lien familial et solidaire est également mis en évidence dans les recherches sur les familles recomposées (Martial, 2002, 2005a, 2005b) ou celles qui étudient les relations entre les parents divorcés et leurs enfant (Cadolle, 2005a, 2005b, 2005c). La solidarité familiale prend ainsi forme dans des échanges matériels et immatériels où se mêlent les sentiments d'attachement et d'obligation (Journet, 2005).

Dans son ensemble, la littérature sur les solidarités familiales relève que les transferts monétaires au sein de la famille suivent les normes de justice, d'égalité et de générosité. L'intérêt personnel et les relations de pouvoir sont peu discutés. Pour certains auteurs (dont Charbonneau, 1993, 1996, Godbout et al., 1996, Martial, 2005b), la transformation de la logique du don en logique calculatrice, intéressée, apparaît dans des situations critiques, quand il y a un problème ou quand les liens familiaux se distendent. Pour d'autres, au contraire, un système de dons n'exclut pas l'intérêt personnel (Berthoud, 2005, Bloch et Buisson, 1991, Kaufmann, 1990, Terstchenko, 2004). Nous reviendrons sur ce point dans le deuxième chapitre de la partie *analyse et interprétation des données*. Notons pour l'instant que la littérature sur les solidarités familiales a tendance à laisser la question des intérêts individuels en suspens. A l'inverse, les recherches sur l'organisation financière des ménages se concentrent sur les rapports interindividuels. Elles étudient les rapports de pouvoir ainsi que la distribution des devoirs et des privilèges au sein de la sphère conjugale.

LA LITTÉRATURE SUR L'ORGANISATION FINANCIÈRE³¹ DES MÉNAGES

Lorsque l'usage de l'argent est l'objet principal des recherches en sociologie, il est généralement examiné sous l'angle de l'organisation financière des ménages³². Les ressources économiques des conjoints sont également prises en considération dans les recherches sur la distribution du pouvoir au sein du couple (cf. Tichenor, 2005) et dans les études sur le rôle et le statut de pourvoyeur principal des revenus (cf. Potuchek, 1997). Les théories sur le pouvoir conjugal et le statut de *breadwinner*³³

30 En 2001, la France a mis en place l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) qui permet de rémunérer l'aide fournie par des proches.

31 La littérature utilise indifféremment les termes d'organisation financière, de système financier et d'arrangements financiers. Nous ferons de même.

32 Nous définirons plus loin l'organisation financière des ménages. Pour l'instant, notons que l'organisation financière concerne l'acquisition, la circulation et la répartition des revenus dans le ménage.

33 En traduction littérale, celui qui gagne le pain. Nous utiliserons régulièrement cette terminologie dans la suite du texte dans un sens équivalent à celui de pourvoyeur principal des revenus.

étant abordées par la plupart des recherches sur l'organisation financière des ménages, nous en discuterons dans ce chapitre. Cela nous permettra de rester centré sur l'usage de l'argent dans les ménages et ainsi de favoriser une démarche de compréhension progressive.

Il s'agit pour nous de rassembler ici les principaux résultats de recherches et d'en proposer une compréhension globale. Cette présentation sera bien entendu orientée par la littérature à notre disposition (essentiellement anglophone) et par notre question de recherche : la construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent domestique. Nous verrons alors que la littérature existante propose surtout une perception statique de l'organisation financière conjugale, le processus de construction et la dynamique des systèmes financiers étant rarement examinés.

• Historique

Durant ces trente dernières années, les recherches adoptant la perspective de genre ont remis en question la vision des mondes antagonistes partagée par un certain nombre de chercheur-e-s en discutant de la séparation entre sphère privée et sphère publique. Elles ont démontré que la famille n'est pas le siège de relations sociales fondamentalement différentes du reste de la société (Ferree, 1990). Dans les années 1970, Constantina Safilios-Rothschild (1969) remet ainsi en question le postulat d'un idéal familial fait d'amour et de consentement mutuel à la base de la plupart des études en sociologie de la famille. Dans une enquête sur des couples grecs et américains, elle met en évidence les divergences qui existent entre une grande majorité des conjoints. Ces derniers n'arrivent pas à se mettre d'accord pour désigner celui ou celle qui prend les décisions dans le couple. Safilios-Rothschild (1969) dénonce ainsi les études de sociologie de la famille qui se basent sur les réponses d'un seul des partenaires, souvent la femme, et qui généralisent les résultats à partir de cet unique point de vue. Pour certains auteurs (dont Heimdal et Houseknecht, 2003 : 525, Morris, 1993 : 506-507), l'émergence, au début des années 1980³⁴, des recherches sur l'organisation financière des ménages est liée à cette remise en question du postulat de l'unité conjugale et du partage des ressources financières au sein du ménage.

Le développement des recherches sur l'organisation financière des ménages est également à mettre en parallèle avec l'accroissement de la participation des femmes sur le marché du travail et l'augmentation des revenus disponibles. Dans les économies où les revenus couvrent à peine les besoins vitaux, les modalités d'organisation financière sont, en effet, moins nombreuses. Par ailleurs, il s'agit de répondre aux spéculations liées à l'accès, nouveau pour de nombreuses femmes, à un revenu personnel et à une relative indépendance financière. Les questions concernant l'intégration de ce revenu dans la sphère familiale sont nombreuses. On peut également supposer que l'entrée en vigueur de législations en matière d'égalité

³⁴ Il existe déjà un certain nombre de publications sur cette question avant les années 1980 (dont Blood et Wolfe, 1960, Chester et Peel, 1977, Gray, 1974, 1979, Rowntree, 1954, Young, 1952). Elles sont toutefois si peu nombreuses et si espacées dans le temps que l'on peut fixer, bien entendu un peu aléatoirement, le véritable démarrage des recherches sur l'usage intime de l'argent dans les années 1980. Comme le mentionne la sociologue anglaise Jan Pahl dans un article daté de 1980 (1980 : 313), il n'existe à cette époque aucune donnée empirique sur la façon dont les revenus sont gérés au sein du ménage. La plupart des travaux, plus nombreux, qui traitent de la pauvreté des ménages déduisent le niveau de vie individuel du standard de vie du ménage dans lequel les individus vivent.

entre les sexes dans la plupart des pays occidentaux a contribué à sensibiliser les chercheurs et les pouvoirs publics aux inégalités entre hommes et femmes et aux rapports de pouvoir. L'argent ayant été identifié, dès les années 1960, comme un facteur de pouvoir important au sein des familles (Blood et Wolfe, 1960), il n'est pas étonnant qu'un certain nombre de recherches féministes s'y intéressent alors pour illustrer les rapports de domination dans la sphère intime.

Afin de clarifier notre propos, nous proposons de distinguer les recherches sociologiques sur l'usage intime de l'argent selon deux périodes. La première, au début des années 1980, est initiée par les travaux de la sociologue britannique Jan Pahl (1980, 1983). Il s'agit avant tout de déconstruire le présupposé, propre au modèle économique néoclassique et à certaines politiques gouvernementales, d'une famille comme d'une unité de partage et de solidarité. La plupart des recherches mettent ainsi l'accent sur le fait que les partenaires ont, selon les organisations financières privilégiées, un accès inégal à l'argent conjugal. En lien avec l'augmentation des femmes (et notamment des mères de famille) sur le marché du travail, le rôle du revenu féminin dans l'économie domestique et dans l'accès à l'argent conjugal est également mis en évidence. A partir des années 1990, la littérature sur l'usage intime de l'argent met davantage en évidence les questions d'égalité et de pouvoir au sein du couple. Les chercheuses et chercheurs adoptent une posture critique face aux théories sociologiques de ces dernières années qui soulignent le développement de relations conjugales négociées par des partenaires de plus en plus autonomes et indépendants (Kaufmann, 1993, De Singly, 1996, Giddens, 1991). En mettant en évidence les inégalités entre les conjoints, la littérature sur l'organisation financière des ménages remet en question l'idéal moderne du lien social qui se veut égalitaire, librement consenti et contractuel (Théry, 1999, 2005).

Les recherches sur les systèmes financiers des ménages comportent un certain nombre de caractéristiques qu'il paraît pertinent de mentionner. Premièrement, c'est un champ de recherches encore peu développé dans les régions francophones, comme la France, la Suisse, le Québec ou la Belgique, et qui pourtant suscite, depuis quelques années, un fort intérêt. Les recherches francophones à disposition sont donc rares (voir l'annexe 1 pour une tentative d'explication et une présentation des études francophones sur le sujet). Deuxièmement, la littérature existante porte essentiellement sur l'organisation financière des ménages. Si l'argent en tant que marchandise particulière y est étudié, l'usage intime de l'argent en tant que valeur de lien (Godbout et Caillé, 1992) n'a pas ou peu été pris en considération dans ce type de recherches (au contraire des recherches sur les solidarités familiales que nous avons vu précédemment). Troisièmement, dans la plupart des études, seule l'intervention des deux partenaires est prise en compte pour expliciter ou analyser l'organisation financière des ménages. Le rôle des enfants ou des proches, par exemple, est peu étudié. Le terme de ménage, souvent utilisé dans la littérature, se réfère fréquemment à la famille nucléaire et aux échanges, interactions et négociations entre les conjoints³⁵. Quatrièmement, la majorité des recherches se penche sur le fonctionnement financier de couples hétérosexuels liés par les liens de

35 Tout comme la littérature existante, nous parlerons indifféremment de l'organisation financière du couple, du ménage ou de la famille, l'une ou l'autre de ces appellations se référant à l'organisation financière mise sur pied par les conjoints.

conjugalité et/ou de parentalité (Brannen et Wilson, 1987a : 1) et dont le revenu est rattaché à une activité salariée.

1980 : L'émergence d'un nouveau champ d'étude : l'organisation financière des ménages

Jan Pahl est l'une des premières sociologues à travailler sur l'organisation financière des familles (Pahl, 1980). Elle s'y est intéressée un peu par accident à la fin des années 1970 alors qu'elle menait une recherche sur des femmes victimes de violence domestique en Angleterre (cf. Pahl, 1980, 1989). Bien que ces femmes étaient mariées à des hommes qui, pour certains, gagnaient bien leur vie, plusieurs d'entre elles vivaient en dessous du seuil de pauvreté (Pahl, 1980 : 328). Ces dernières affirmaient que l'aide financière modeste que l'Etat leur procurait lorsqu'elles étaient hébergées dans un foyer pour femmes battues était supérieure à ce que leur versait leur mari pour subvenir aux besoins du ménage. Ces remarques encouragèrent Jan Pahl à remettre en question la vision alors prépondérante de la famille comme d'une unité économique où règne le partage et à s'intéresser à la distribution et au contrôle des ressources financières au sein des familles. Son premier article sur le sujet, publié en 1980, propose une typologie des organisations financières familiales. Les travaux de Pahl suscitent alors un certain nombre de recherches qualitatives puis quantitatives sur l'usage de l'argent dans les ménages. Sa typologie (Pahl, 1980, 1989, 1992, 2005) est largement reprise et commentée. Nous la présenterons plus loin.

Durant les années 1980, le choix des couples interrogés reflète les changements socio-économiques en cours et les préoccupations inhérentes. Les couples à double revenu sont au centre des recherches. L'impact du revenu féminin sur l'organisation financière des ménages est analysé (dont Brannen et Moss, 1987, Edwards, 1982, Hertz, 1986, McRae, 1987, Stamp, 1985, Wilson, 1987a). Deux axes principaux d'analyse sont privilégiés. D'une part, les différents arrangements financiers mis sur pied par le couple sont discutés (dont Glaude et De Singly, 1986, Hertz, 1986, McRae, 1987, Morris, 1984, Pahl, 1980, 1983, 1989, Wilson, 1987a). D'autre part, le contrôle de l'argent domestique par les partenaires est étudié. Les principales questions concernent alors l'accès à de l'argent personnel (dont Edwards, 1982, Pahl, 1983, Stamp, 1985, Wilson, 1987a), l'influence de la mise en commun ou de la séparation des revenus sur le contrôle de l'argent domestique (dont Blumstein et Schwartz, 1983, Hertz, 1986, McRae, 1987, Pahl, 1983, 1989, Wilson, 1987a, 1987b) et enfin la signification et la définition de l'argent des hommes et des femmes (Brannen et Moss, 1987).

La littérature sur l'usage intime de l'argent des années 1980 s'inscrit en faux contre la vision, longtemps entretenue par les chercheurs et chercheuses ainsi que le monde politique, de la famille comme d'une unité où mari et femme sont supposés partager les revenus. Un objectif de ces recherches est de mettre en évidence les relations de genre, en rendant visible le rôle des conjointes dans l'unité familiale (Brannen et Wilson, 1987a : 2). Il s'agit d'examiner la façon dont les contributions financières des femmes changent et influencent l'idéologie de l'homme pourvoyeur principal de revenus et l'image traditionnelle de la femme économiquement dépendante et/ou pourvoyeuse secondaire (Brannen et Moss, 1987 : 76). Bien que les recherches des années 1980 s'éloignent de la vision du couple comme d'une unité de partage en mettant en évidence les inégalités et le rôle des femmes, la norme

masculine reste souvent la référence. Pour illustrer cette dernière remarque, prenons les recherches de Blumstein et Schwartz (1983). Ils observent que les hommes et les femmes agissent différemment face à l'argent et lui accordent une signification différente. Pour les hommes, l'argent représente le pouvoir et l'identité alors que pour les femmes, il signifie la sécurité et l'autonomie. Or, Blumstein et Schwartz analysent les faits qu'ils observent uniquement en fonction de la signification masculine de l'argent. Les éventuelles stratégies féminines pour défendre ou favoriser la sécurité et l'autonomie financières ne sont pas prises en considération. Le pouvoir exercé par les femmes dans certains domaines comme, par exemple, les prises de décision au niveau des achats est analysé uniquement comme le fruit de la délégation du mari. Comment expliquer cette perception dans un champ étudié essentiellement par des femmes et où l'on donne majoritairement la parole aux femmes³⁶ ? Est-ce parce que les chercheurs étudient un domaine de recherche "caché" pour lequel ils manquent de codes pour parler de la contribution des femmes (Brannen et Moss, 1987 : 92) ? Ou est-ce parce que l'argent garde sa connotation masculine, l'idéologie dominante assignant les femmes à la périphérie du système économique (Wilson, 1987b : 136-137) ?

Années 1990, début 2000 : le développement des études sur l'argent au sein du couple

Durant les années 1990 et le début des années 2000, on observe une notable augmentation des études sur l'organisation financière familiale que ce soit en sociologie mais également en économie. Les études francophones restent pourtant rares. Bien que nous nous intéresserons ici essentiellement aux recherches sociologiques, il est intéressant de mentionner le nombre relativement important de recherches en économie (cf. Kirchler, 1995 pour recension). En intégrant la perspective de genre dans leur analyse, ces approches économistes remettent en question les modèles théoriques basés sur l'altruisme familial et les explications tirées des théories économiques de l'échange.

Les recherches visant à décrire les différents types d'organisations financières prennent de l'essor, notamment les recherches qui comparent les organisations financières des couples mariés et non mariés (dont Elizabeth, 2001, Heimdal et Houseknecht, 2003, Kenney, 2004, Roy, 2005, 2006, Singh et Lindsay, 1996, Smock et al., 2005, Vogler, 2005). On observe toutefois une certaine continuité par rapport aux préoccupations des années 1980. Les facteurs qui influencent l'organisation financière des couples restent une question de recherche importante (dont Heimdal et Houseknecht, 2003, Kirchler, 1995, Le Gall et Martin, 1990, Morris, 1993, Schwartz, 1990, Treas, 1991, 1993, Vogler et Pahl, 1993, 1994, Wilson, 1990). Dans les années 1980, on cherche à comprendre l'implication de la mise en commun ou de la séparation des revenus sur le contrôle de l'argent domestique. Dans les années 1990, l'attention se focalise davantage sur les causes permettant d'expliquer pourquoi certains couples privilégient la mise en commun alors que d'autres préfèrent la gestion individuelle (dont Burgoyne et Morison, 1997, Cheal, 1993, Elizabeth, 2001, Hertz, 1992, Kenney, 2004, Nyman, 1999, Pahl, 2005, Singh, Lindsay, 1996, 1997). Non sans rapport avec le contexte dans lequel ils se situent,

³⁶ Un certain nombre de recherches sont menées par des femmes et n'interrogent, en effet, que les conjointes (dont Pahl, 1980, 1983, Wilson, 1987, 1987b).

les chercheurs et chercheuses, notamment les chercheurs et chercheuses suédois, se penchent sur le lien entre l'organisation financière et l'égalité entre les partenaires (Burgoyne, 2004, Burgoyne et Morison, 1997, Cheal, 1993, Stier et Lewin-Epstein, 2000, Vogler et Pahl, 1993, 1994).

Alors que, dans les recherches des années 1980, les arrangements financiers sont plutôt perçus comme le résultat d'un consensus, les années 1990 mettent davantage l'accent sur un processus plus dynamique, celui de la négociation. En cherchant à comprendre pourquoi un système est privilégié plutôt qu'un autre, les chercheurs mettent en évidence les intérêts de chaque partenaire. Cette perception des arrangements financiers comme d'un processus d'interaction entre deux parties en vue « d'atteindre une position acceptable au regard de leurs divergences » (Faure, 2005 : 501), est en lien avec la présence de plus en plus importante des femmes sur le marché du travail. Ayant accès à des ressources financières, les femmes sont davantage considérées dans les recherches comme des partenaires de la négociation qui ont des intérêts propres à défendre. Notons toutefois que la perception des arrangements financiers comme étant le résultat d'une négociation entre partenaires a sérieusement été remise en question récemment par Nyman et Evertsson (2005) pour qui l'organisation financière est surtout le fruit de routines et de rituels genrés³⁷.

La perspective de genre était déjà présente dans les années 1980 pour expliquer un certain nombre de mécanismes que les recherches basées sur des préceptes économiques comme la rationalité ou la théorie de ressources ne peuvent expliquer. La littérature des années 1990-2000 utilise davantage la perspective de genre pour analyser la façon différente qu'ont les hommes et les femmes de manipuler et d'interpréter l'argent. L'assignation et la perception genrée de l'argent domestique (dont Burgoyne, 1990, 2004, Langevin, 1990, Nyman, 1998, 2003, Pahl, 1995, Schwartz, 1990, Wilson, 1990, Zelizer, 1989, 1997), l'argent personnel comme une ressource genrée (dont Burgoyne, 1990, 1994, Morris, 1993, Nyman, 1999, Vogler et Pahl, 1994) ou la responsabilité genrée des dépenses (dont McRae, 1987, Nyman, 1998, 1999, Nyman et Evertsson, 2005, Pahl, 1990, 1992, 1995, 1996, 2005, 2006, Roy, 2005, 2006) sont mis en évidence. Déjà présente dans les recherches des années 1980 (dont Blumstein et Schwartz, 1983, Stamp, 1985), l'influence prépondérante de l'idéologie du pourvoyeur principal masculin dans la distribution des revenus et les relations de pouvoir est mise en exergue (dont Burgoyne, 1990, 1994, Elizabeth, 2001, Langevin, 1990, Morris, 1993, Potuchek, 1997, Smock et al., 2005, Tichenor, 1999, 2005, Vogler, 1998).

Certains concepts méthodologiques sont précisés. Alors que les recherches des années 1980 étaient peu précises sur ce qui était intégré dans les organisations financière ou les arrangements financiers, les recherches des années 1990-2000 fixent la distinction entre ressources, contrôle, gestion et consommation (Burgoyne, 1990, Nyman, 1998, Pahl, 1989). Les années 1990 sont aussi les années des remises en question de certains présupposés qui ont guidé les recherches précédentes. Bien que l'argent reste considéré comme une ressource à faire valoir au sein du couple (Cheal, 1993, Lemel, 1991, Stier et Lewin-Epstein, 2000, Vogler et Pahl, 1994), la relation directe qui a souvent été faite entre la possession d'argent et la répartition conjugale du pouvoir est nuancée (Blumstein et Schwartz, 1991, Cheal, 1993,

37 Nous y reviendrons plus loin.

Komter, 1989, 1991, Potuchek, 1997, Tichenor, 1999, 2005, Wilson, 1990). Le présupposé des années 1980 qui fait de la mise en commun financière le système le plus égalitaire en termes de partage de l'argent domestique est également remis en question (Burgoyne, 1990, 2004, Burgoyne et Lewis, 1994, Elizabeth, 2001, Vogler, 1994). Enfin, l'influence des idéaux d'égalité ou d'équité sur le partage des dépenses et l'incidence qu'ils peuvent avoir sur les relations de pouvoir sont examinés (Burgoyne, 1990, Burgoyne et Lewis, 1994, Elizabeth, 2001).

- **La typologie des organisations financières des ménages**

La sociologue anglaise Jan Pahl est la première, dans les années 1980, à proposer une typologie des arrangements financiers des ménages (Pahl, 1980, 1983, 1989). Bien que plusieurs auteur-e-s aient émis des critiques (cf. paragraphe ci-dessous), cette typologie a été utilisée dans de nombreuses recherches en Europe (dont Burgoyne, 1990, Burgoyne et Morison, 1997, Lewis, 2001, McRae, 1987, Morris, 1993, Vogler, 2005, Vogler et Pahl, 1993) et aux Etats-Unis (dont Kenney, 2006), c'est pourquoi nous la présentons ici. Elle permet également de rendre compte des différentes modalités d'organisation financière que l'on peut rencontrer. Notre recherche portant uniquement sur les classes moyennes, associées par la littérature à un certain type d'arrangements financiers, il nous paraît intéressant de présenter aux lecteurs et lectrices les autres types de gestion mis en évidence.

Quatre organisations financières, représentant des points sur un continuum ont été identifiées par Pahl (Pahl, 1980, 1983, 1989, voir aussi Brannen et Wilson, 1987, Edwards, 1981, 1984, Vogler et Pahl, 1993, Wilson, 1987a). Quatre critères distinguent un système d'un autre : la façon dont l'argent est alloué à différentes catégories de dépenses ; les responsabilités individuelles dans les dépenses ; l'accès individuel à l'argent du ménage ; et le contrôle des revenus du ménage³⁸ (Pahl, 1983 : 244-245).

Le système de gestion de l'ensemble des revenus par l'un des partenaires

Dans la plupart des cas observés, le conjoint transmet l'ensemble de son revenu (moins l'argent qu'il prélève parfois pour ses dépenses personnelles) à sa partenaire qui est chargée de le gérer seule. Les femmes n'ont généralement pas d'argent personnel indépendant des fonds collectifs. Ce système est traditionnellement associé aux classes ouvrières et aux couples à faibles revenus (Edwards, 1982, Goode et al., 1998, Morris, 1990, Pahl, 1980, Schwartz, 1990). Il peut également être observé chez les classes moyennes ou supérieures lorsque la femme n'a pas de ressources financières personnelles. Dans ce cas, c'est généralement le conjoint qui gère l'ensemble de son revenu. Sa partenaire n'a alors aucune responsabilité financière (Pahl, 1980, Wilson, 1987a).

Le système d'allocation

Ce système implique des responsabilités financières séparées, les hommes allouant à leur conjointe une certaine somme pour les dépenses du ménage. Le solde de

38 Le contrôle est défini par la plupart des chercheur-e-s comme le fait de surveiller les dépenses ou les comptes bancaires et de vérifier l'équilibre du budget du ménage (cf. Nyman, 1998, Vogler et Pahl, 1994).

l'argent domestique reste sous le contrôle du partenaire qui se charge des autres dépenses. Fréquemment, le conjoint fixe lui-même le montant de l'allocation en fonction de ce qu'il estime être les besoins du ménage (Pahl, 1989, Roy, 2006, Zelizer, 2005c). Les femmes qui n'ont pas de revenus propres, n'ont pas ou peu d'argent personnel. En effet, l'homme ne rétribue pas sa conjointe, ce qui serait socialement inacceptable, l'argent qu'il lui verse sert généralement uniquement à couvrir les dépenses collectives (Roy, 2006). Plusieurs auteur-e-s (dont Edwards, 1984, Morris, 1990, Pahl, 1989) associent ce système aux familles des classes moyennes et supérieures où l'homme est le seul pourvoyeur de revenus. Cette organisation financière est généralement perçue comme étant datée historiquement (cf. Zelizer, 1989) et de moins en moins présentes chez les couples contemporains (Pahl, 2005).

Le système de la mise en commun

Dans cette organisation, les responsabilités financières ne sont pas séparées. Les deux partenaires ont accès à l'ensemble de l'argent domestique qui est mis dans un pot commun. L'émergence du mariage compagnonnage, qui présuppose des intérêts partagés, expliquerait que, de nos jours, ce soit le système le plus fréquent (Kenney, 2006, Vogler et Pahl, 1994, Zelizer, 2005). Cette organisation se retrouve parmi tous les niveaux de revenus, mais surtout chez les couples mariés avec des enfants (Brines et Joyner, 1999, Edwards, 1981, 1982, Kenney, 2006, Pahl, 1989, Treas, 1993, Wilson, 1987a). Les conjoints qui adoptent une division traditionnelle du travail seraient également de plus en plus nombreux à privilégier la mise en commun des revenus au détriment du système d'allocation (Singh, 1997a, 1997b, Vogler et Pahl, 1993). Le compte commun apparaîtrait ainsi à un nombre grandissant de ménages comme un moyen pratique de concilier le statut masculin de *breadwinner* avec le rôle de consommatrice familiale des femmes et l'idéologie de l'égalité dans le mariage (Zelizer, 2005).

Le discours idéalisé de l'égalité financière symbolisée par la mise en commun des revenus est toutefois remis en question par un certain nombre de recherches. Mettant en évidence la persistance des inégalités en matière d'accès à l'argent, plusieurs auteures (dont Elizabeth, 2001, Vogler, 1994, Vogler et Pahl, 1993, 1994) relèvent que la mise en commun mentionnée par les personnes interrogées est parfois davantage le reflet de l'idéologie conjugale du partage et de l'égalité à laquelle elles souhaitent adhérer qu'une pratique effective. En interrogeant les couples sur le ou la partenaire qui a la responsabilité ultime pour organiser l'argent du ménage et payer les factures, ces auteures mettent en évidence les pratiques de gestion hétérogènes que recouvre le terme de mise en commun. Seuls 40% des 1'211 couples anglais interrogés par Vogler (1994 : 229) estiment que l'argent est géré conjointement. Dans la plupart des cas, les partenaires désignent l'un d'entre eux, ou l'un d'entre eux s'impose, comme étant le ou la responsable ultime de la gestion financière. Le contrôle du pot commun relèverait ainsi davantage de la responsabilité du mari quand l'épouse n'a pas ou peu de revenus (Kenney, 2006). Selon Kenney (2006), les bas revenus des femmes et/ou le marquage de l'argent féminin comme étant un argent de poche ou un argent secondaire (Zelizer, 1997) les empêcheraient de négocier plus de contrôle sur la gestion des ressources financières du ménage. Avec l'augmentation du revenu féminin, on observerait toutefois davantage de gestion indépendante et de contrôle féminin (Kenney, 2006, Risman et Johnson-Summerford, 1998). Vogler et Pahl (1993, 1994) distinguent ainsi la gestion

du pot commun par la femme ou le mari de la gestion commune où les deux partenaires sont également responsables de la gestion.

Le système de gestion indépendante

A la fin des années 1990, un certain nombre de recherches observent une augmentation de la gestion financière indépendante (cf. Pahl, 2005, pour recension). Dans le système indépendant, chaque partenaire a un revenu qu'il gère séparément et personne n'a accès à l'ensemble de l'argent du ménage. Chaque conjoint prend en charge ses dépenses personnelles. Les dépenses collectives sont généralement réparties entre les partenaires à parts égales ou au prorata du salaire (Pahl, 1989). Ce changement vers davantage d'individualisation financière serait lié à la fragilisation du couple, à l'augmentation de la cohabitation ainsi qu'à l'indépendance économique croissante des femmes (Pahl, 1989, 2005). En effet, la recherche d'autonomie financière de ces dernières expliquerait, en partie, leur refus d'une gestion financière collectivisée (Hertz, 1986, Lewis, 2001, Nyman, 2003, Pahl, 2005). Globalement, cette évolution vers davantage d'indépendance s'inscrirait dans l'institution progressive d'une forme familiale plus individualiste et relationnelle. Ce système serait ainsi plus fréquent chez les couples qui valorisent l'autonomie, soit parce que les deux partenaires ont des revenus élevés, soit parce qu'ils sont inscrits dans une relation à durée incertaine et/ou qu'ils cohabitent (Blumstein, Schwartz, 1983, Brines et Joyner, 1999, Elizabeth, 2001, Heimdal et Housknecht, 2003, Kenney, 2004, Pahl, 1980, Vogler, 2005). Ce mode d'organisation serait également fréquent chez les couples remariés ou qui ont connu un divorce et qui souhaitent ainsi préserver leurs acquis précédents (Burgoyne et Morison, 1997, Treas, 1993). Toutefois, la séparation des bourses et le partage égal des dépenses privilégiés par les couples favorisant la gestion indépendante ne sont pas nécessairement garants d'une répartition équilibrée du pouvoir. Comme le soulignent plusieurs auteurs (dont Blumstein et Schwartz, 1985, Nyman, 2003, Pahl, 2005, 2006, Singh et Lindsay, 1996), ces systèmes financiers contribuent surtout à maintenir les inégalités en matière d'accès à l'argent initiées sur le marché du travail.

Critiques et apports de la typologie des organisations financières

La typologie initiée par Jan Pahl a été reprise par un grand nombre de chercheuses et de chercheurs. D'autres études ont dégagé un certain nombre de fonctionnements financiers, notamment en décrivant plus précisément un type de fonctionnement particulier de la typologie de Pahl (par exemple, Roy, 2005). Toutefois, c'est à notre connaissance la première et la seule formalisation descriptive générale des organisations financières des ménages. Bien que largement reprise et adaptée, la typologie de Pahl a soulevé plusieurs critiques :

- Jan Pahl se base sur des populations particulières (bas revenu, personnes au chômage ou inactives) et des modalités conjugales spécifiques (couples mariés avec enfant) pour généraliser des modèles de fonctionnement financier.
- Certaines organisations financières observées peuvent se classer dans différentes catégories (Edwards, 1982, Morris, 1993, Wilson, 1987a). Quelle distinction fait-on, demande Lydia Morris (1993 : 508) entre un système de gestion de l'ensemble des revenus avec de l'argent personnel mis de côté et un système d'allocation où l'homme ne remet qu'une partie de son argent pour le ménage ?

- Comme tous les types-idéaux, cette typologie est parfois inadaptée à la réalité observée. Selon Wilson (1987a), il s'agit plus de parler de degré de contrôle que de contrôle absolu. Souvent, les partenaires d'un système de mise en commun ont seulement accès à une partie de l'argent du ménage et à certaines responsabilités de gestion. Ainsi, cette typologie ne tient pas compte de la mise en commun partielle des revenus. En réponse à cette critique, Pahl (1989) subdivise le système de mise en commun en gestion commune totale et en gestion commune partielle (cf. également Vogler et Pahl, 1994). Toutefois, dans ses derniers articles (Pahl, 2005, 2006), la mise en commun partielle est traitée comme le système de gestion indépendante. Or si cette organisation laisse effectivement une certaine indépendance économique, elle oblige également les partenaires à décider ce qui doit être commun et ce qui ne l'est pas. La typologie de Pahl laisse donc planer un certain flou sur un système financier pourtant très présent chez les couples, notamment chez les couples suisses que nous avons interrogés.
- Les typologies sont des modèles statiques qui ne permettent pas de capter les aspects plus dynamiques de la gestion financière (Burgoyne, 1990 : 635). Passe-t-on d'un type à l'autre au fil du temps ? Et si oui, comment et pourquoi ? Pahl suggère bien que l'organisation financière est en lien avec les étapes de la vie conjugale, le niveau des revenus ou la culture mais elle ne tient pas compte de ces éléments dans sa classification (Wilson, 1987a : 35).
- Pahl (1995, Vogler et Pahl, 1994) déduit le niveau d'égalité existant dans les couples du système de gestion privilégié par les conjoints. La gestion commune est perçue comme étant l'organisation financière la plus équitable. Les systèmes d'allocation et de la gestion de l'ensemble des revenus par les femmes seraient les moins égalitaires car ces dernières se priveraient davantage. Cette classification pose un double problème. Premièrement, Pahl n'explique pas comment elle mesure l'égalité entre les partenaires (définie comme le niveau de vie des membres, le pouvoir sur les prises de décision ?). Deuxièmement, d'autres recherches ont démontré qu'une organisation financière commune ou indépendante n'implique pas forcément l'égalité entre les partenaires (Nyman, 2003, Vogler, 1994). Plus que le système d'organisation, ce qui est déterminant, ce sont les relations de pouvoir et les rapports de genre, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.
- Notons enfin, et cela relève des observations qui ont été effectuées en Suisse dans le cadre de cette recherche, qu'il est nécessaire de distinguer la propriété des comptes bancaires ou postaux de la signification et de l'usage de ces mêmes comptes. Ainsi, des couples peuvent présenter leur organisation financière comme étant commune, et la percevoir de la sorte, alors que les comptes sont uniquement au nom de l'un des conjoints (cf. chapitre 1 de la partie analytique). Avec le mariage, par exemple, l'utilisation de l'infrastructure financière peut changer. Il arrive que les conjoints "transforment" par l'usage un compte individuel en compte commun sans pour autant effectuer des démarches auprès des banques pour conformer la propriété de leurs comptes à leur nouvelle utilisation. Dans d'autres couples, la propriété et l'usage des comptes ne sont pas modifiés par le mariage ou la naissance des enfants. Seule la signification des

opérations financières change. Par une opération mentale, les transactions économiques deviennent collectives. Victor³⁹, par exemple, continue de mettre une partie de son salaire sur un compte d'épargne personnel dont il est le seul à avoir accès. Mais « dans sa tête », cet argent est devenu familial. Pourtant, il le gère de la même manière qu'avant la naissance de son enfant. Jan Pahl n'explique pas sur quelles informations, elle a créé sa typologie : sur les perceptions ou sur la propriété "officielle" des comptes ?

Bien que la typologie de Pahl soit loin d'être optimale, elle met en évidence différents types d'organisations financières que l'on peut rencontrer à des degrés divers dans la vie quotidienne. Sans reprendre la typologie de Pahl, nous retiendrons cinq **éléments constitutifs des structures financières des ménages** mis en évidence par la littérature (dont Nyman, 1998, Pahl, 1989). Dans cette recherche, nous considérerons :

- *les ressources possédées et échangées* par les conjoints. Il s'agira d'inventorier les sources d'argent (salaires, allocations, héritage, dons, crédit, etc.) et l'épargne à disposition de chaque partenaire. La circulation de l'argent entre les membres du couple ainsi qu'entre les partenaires et leurs enfants (prêts, dons, argent de poche, cadeaux, etc.) sera également examinée.
- *les outils de gestion* de ces ressources financières (bourse commune, cartes de crédit, comptes en banque, comptes épargne, budget, etc.). Nous examinerons ainsi l'infrastructure financière dont disposent les conjoints.
- *la distribution des responsabilités et du travail financiers* (Colavecchia, 2005) entre les conjoints. Nous distinguerons les tâches exécutives (achats, planification des dépenses courantes, paiement des factures, etc.) du contrôle (surveillance des comptes, du budget). Le processus de prises de décision, les négociations ou l'absence de discussions seront également examinés. Dans le même sens, la répartition du travail (rémunéré et non rémunéré) sera également étudiée car elle est considérée comme centrale pour saisir comment le genre et le couple sont construits et reconstruits au quotidien (Zvonkovic et al., 1994).
- *la consommation de chaque partenaire et du ménage*. Nous serons attentifs au financement des dépenses collectives et des dépenses personnelles. Nous examinerons le processus d'achat (qui décide quoi) ainsi que la répartition des dépenses personnelles.
- l'analyse des outils de gestion, de la distribution du travail financier et de la consommation nous amènera à examiner *l'accès de chaque partenaire aux ressources économiques*⁴⁰. Dans quelles mesures les conjoints ont-ils accès à l'ensemble des ressources monétaires et à quelles conditions ?
- *la manière de définir l'argent* (mon, ton, notre argent) *et les significations que les conjoints attribuent à l'argent*. Nous verrons que la perception de l'argent a une influence sur la façon dont l'argent circule au sein du ménage. En ce

39 Veuillez vous référer à l'annexe 1a et 1b pour une présentation des personnes interrogées.

40 Pahl intègre le contrôle (qu'elle définit d'ailleurs peu ou mal) comme un critère permettant de distinguer une organisation financière d'une autre. Nous préférons parler ici d'accès individuel aux ressources économiques et traiter le contrôle comme une dimension du pouvoir (cf. chapitre suivant), ce qui semble correspondre davantage à ce que l'on recense dans la littérature en général.

sens, les propos qui suivront dépasseront la définition de l'organisation financière telle qu'elle a été proposée par Pahl (1980, 1989).

Nous n'avons encore rien dit sur la façon dont ces différents éléments constitutifs des structures financières se combinent et s'ajustent. Comment et pourquoi les conjoints choisissent telle ou telle modalité financière ? Nous allons voir, dans le chapitre suivant, que les recherches suscitées par les travaux de Pahl mettent en évidence une réalité complexe.

- **Les principaux déterminants de l'organisation financière des ménages**

Maintenant que nous avons défini plus précisément l'organisation financière des ménages et ces différentes modalités, intéressons-nous plus particulièrement aux éléments qui l'influencent. Plusieurs types d'influences sont présents dans la littérature : *les influences structurelles et sociales* (législations en vigueur, marché du travail, idéologies de genre, etc.), *les influences liées aux contraintes matérielles ou socio-économiques* (nombre et montants des revenus, classe sociale, etc.), *les influences liées aux interactions sociales* entre les partenaires ("stratégies" de coordination liées à la minimisation des coûts de transaction, protection du patrimoine de l'enfant d'un premier lit ou des intérêts personnels, etc.) et, enfin, *les influences liées aux caractéristiques personnelles*, et notamment à l'appartenance de genre des conjoints. Pour reprendre Acker (1988), hommes et femmes créent au sein des ménages des relations personnelles de distribution des revenus au travers d'interactions de genre qui ont lieu dans un contexte culturel et économique spécifique.

Le système financier privilégié par un couple est déterminé par un ensemble d'éléments interdépendants qui, bien que présentés théoriquement de manière séparée, entretiennent en réalité des relations complexes entre eux. Ces relations sont hélas rarement explicitées par la littérature. Les différents déterminants présentés ci-dessous doivent être compris comme étant étroitement corrélés et imbriqués les uns aux autres. Chaque action individuelle est à penser comme relevant d'un contexte plus général, contexte général qui est traduit, produit, reproduit et transformé par les actions individuelles et conjugales (cf. Brannen et Wilson, 1987). Cette perception de la réalité sociale, qui situe les individus comme des acteurs impliqués dans un contexte d'opportunités et de contraintes (Ferree, 1990), sera présentée plus en détail dans la partie *méthodologie*.

Le contexte politique, social, historique, culturel et économique

L'ensemble de la littérature s'accorde pour affirmer l'influence du contexte culturel et politique, économique et social sur l'organisation financière des ménages. Pourtant, l'impact du contexte structurel sur la circulation de l'argent au sein des familles est rarement mis en évidence (cf. par exemple, Nyman, 1999, Pahl, 1989). Cela peut s'expliquer sans doute par le fait qu'il existe très peu de recherches empiriques ou comparatives. Certains auteurs nous fournissent toutefois quelques pistes.

La sociologue australienne Supriya Singh (1996, 1997a) met en évidence plusieurs différences culturelles liées à la signification de l'argent. Elle démontre que

l'association entre les ressources économiques et l'identité masculine (dans le sens où la valeur de l'homme occidental est rattachée et mesurée par son argent⁴¹) n'est pas valable dans toutes les sociétés. La manipulation de l'argent n'est pas toujours perçue comme une prérogative masculine (Singh, 1997a : 160). Se basant sur des recherches ethnologiques au Sri Lanka et en Malaisie, Singh montre que, si les hommes contrôlent les moyens de production et fournissent les marchandises qui seront vendues sur le marché, l'administration de l'organisation financière est considérée comme une responsabilité féminine. Certains hommes sri lankais et malaisiens n'ont ainsi aucune connaissance de ce que leur rapporte le fruit de leur travail, l'ensemble des revenus étant gérés par leur conjointe (Singh, 1997a).

Par ailleurs, la séparation financière est beaucoup plus courante chez les couples indiens ou nigériens que Singh étudie que chez les couples occidentaux. Cette dernière l'explique, en partie, par le contexte législatif et traditionnel. L'indépendance économique permet aux femmes africaines et indiennes de préserver leurs biens des lois traditionnelles de transmission du patrimoine et des potentielles pratiques de polygamie (Singh, 1997a : 54). L'indépendance économique est également favorisée par le fait que les limites de l'argent domestique ne sont pas celles du mariage ou de la conjugalité mais celles de la famille élargie. Dans les pays occidentalisés, la mise en commun des revenus se fait surtout entre les deux conjoints. En Inde, au contraire, il n'est pas rare d'ouvrir un compte bancaire avec des membres de sa famille (Singh, 1996). L'absence d'un système de sécurité sociale engendre des flux financiers entre les membres de la famille beaucoup plus fréquents et importants qu'en Australie ou dans les pays occidentaux (Singh, 1997a : 51). Alors que l'argent est perçu comme impersonnel et contraire au don dans la culture occidentale, il n'a pas la même signification dans les cultures africaines ou indiennes où l'entraide économique est une pratique généralisée.

Si l'on relève des différences culturelles dans l'usage et la perception de l'argent, il semble que la comparaison de pays occidentaux de cultures plus proches comme la Suède et les États-Unis (Heimdal et Houseknecht, 2003) ou l'Angleterre et la Suède (Roman et Vogler, 1999) donne des résultats plus nuancés. Conformément aux observations de Singh (1997), Heimdal et Houseknecht (2003) notent qu'on trouve plus de mise en commun des revenus dans les pays (comme la Suède) avec des systèmes sociaux forts. Grâce à un système de soins médicaux universels, par exemple, les partenaires n'ont pas besoin d'épuiser leurs ressources financières avant de pouvoir bénéficier de l'aide publique. Dès lors, ils auraient moins de raisons de garder leur argent séparé (Heimdal et Houseknecht, 2003 : 535). Toutefois, selon Heimdal et Houseknecht (2003 : 535), « chaque pays a des lois, des normes politiques et des programmes particuliers qui affectent les relations intimes aussi bien que les conditions socio-économiques familiales, mais ces influences nationales spécifiques sont transcendées par des considérations plus universelles. [...] Les expériences relationnelles présentes et passées sont plus importantes que les facteurs socio-économiques⁴² ». Cette constatation s'explique sans doute par le fait que les auteurs de cette recherche comparent deux pays dont la culture n'est pas aussi distincte que ce que l'on peut observer en Afrique ou en Asie. La Suède et les États-Unis sont également très proches en matière de taux d'activité des couples

41 Cf. Pahl, 1989.

42 Traduction par l'auteur.

mariés et cohabitants. Enfin, les auteurs n'ont pas intégré de données sur la présence d'enfant-s. Or, d'autres recherches (dont Edwards, 1981) ont montré l'impact des politiques familiales sur l'organisation financière des ménages. Par exemple, les allocations familiales sont souvent considérées par les conjoints comme un revenu féminin. En ce sens, les femmes peuvent en décider l'utilisation. Ces subsides servent à équilibrer le budget lors des fins de mois difficiles. Ils peuvent aussi être mobilisés pour financer les besoins des enfants et, parfois, les femmes les utilisent également comme de l'argent personnel (Edwards, 1981 : 9).

Jan Pahl (1980) et Carol Vogler (1994) mentionnent l'importance de la nature du marché du travail local, et notamment l'étendue des opportunités d'emplois offertes aux femmes, sur les systèmes financiers des couples. Des emplois féminins stables encouragent, selon elles, la mise sur pied d'une organisation financière communautaire et partagée. Lydia Morris (1989), quant à elle, met en évidence l'effet inverse : l'organisation financière influence le comportement des conjoints sur le marché du travail. Ainsi, « l'égoïsme masculin⁴³ » (Morris, 1989 : 459) ou le faible montant des allocations versées par le conjoint pour les dépenses du ménage pousse parfois les épouses à chercher un emploi rémunéré. Ce dernier leur permet de se libérer du revenu de leur compagnon et d'assurer elles-mêmes, en partie ou complètement, le financement des dépenses du ménage. L'entrée de certaines femmes sur le marché du travail serait ainsi liée à des caractéristiques structurelles et/ou conjugales (Morris, 1989 : 461).

Alors même qu'il est reconnu que l'Etat régulateur intervient directement dans l'économie des rapports familiaux et ses règles du jeu (Schultheis, 1991 : 40), l'influence du contexte juridique (lois sur le mariage, le partage des biens, le divorce, l'égalité entre femmes et hommes etc.), politique (politiques familiales, sociales, etc.) et économique (structures du marché du travail, politique salariale, etc.) n'a jamais été spécifiquement pris en compte dans les recherches sur les organisations financières des ménages. La comparaison des résultats d'études localisées dans des pays aussi divers que la France, le Canada, l'Angleterre, l'Australie, les États-Unis ou la Suède semble, toutefois, confirmer l'hypothèse de Heimdal et Houseknecht (2003). Il ne paraît pas y avoir de différences essentielles ou marquantes dans les organisations financières conjugales qui ont cours dans ces différents pays. On retrouve, à des degrés divers, la typologie de Pahl et les différents déterminants de l'organisation financière que nous avons présentés précédemment. Cela reste toutefois difficile à vérifier car nous manquons de recherches quantitatives et comparatives qui permettraient de tirer des conclusions généralisables.

Un autre élément est à considérer quand on s'intéresse au contexte social et culturel actuel : *les traditions historiques* et l'influence des conditions sociales, juridiques et économiques précédentes (Pahl, 1980). Une petite incursion dans l'histoire nous permettra de mieux comprendre les systèmes financiers des sociétés occidentales contemporaines.

Dans les familles préindustrielles d'Europe où la famille est l'unité économique centrale, les femmes ont des responsabilités dans la gestion financière (Segalen, 2000 : 216). Elles participent à la production familiale et, dans les classes paysannes,

43 « Male selfishness », traduction par l'auteure.

se rendent fréquemment au marché pour vendre le surplus de la production. L'homme gère les comptes de la ferme et la femme tient les comptes de la maison (Shorter, 1975 : 87). Comme en témoigne Le Play⁴⁴ vers 1850 (Le Play, 1970), le matriarcat budgétaire demeure une pratique courante dans le monde ouvrier français de la fin du 19^{ème} siècle. Dans ses monographies, Le Play mentionne ces entreprises bienveillantes qui ont « adopté la coutume de payer chaque semaine aux femmes le salaire gagné par leurs maris » (Le Play, cité par Perrot, 1998 : 158). Cette tradition semble avoir perduré de nos jours. La gestion du salaire par les femmes serait encore une pratique courante chez les familles ouvrières française, si l'on en croit Olivier Schwartz (1990). Toutefois, bien que l'administration de l'ensemble du salaire par les femmes relève d'une longue pratique historique (Pahl, 1980), ce n'est pas une coutume propre à l'ensemble des couches sociales. En effet, si dans le monde ouvrier, la gestion de la paie du mari par les femmes est, à la fin du 19^{ème} siècle, une pratique courante, ce n'est pas le cas de la majorité des femmes de la bourgeoisie. Ces dernières reçoivent, pour la plupart, une allocation de leur mari pour l'entretien de la maison. Néanmoins, ce dernier se réserve la direction du budget (Perrot, 1998 : 158). Ainsi la généralisation du versement d'une allocation à l'épouse pour les dépenses du ménage au début du 20^{ème} siècle, mise en évidence par Zelizer (1989), n'est pas uniquement liée à l'émergence de la forme familiale bourgeoise et au rôle de pourvoyeur principal masculin, comme le prétend Pahl (1980 : 333). Ce mode d'organisation cohabitait déjà bien avant avec d'autres arrangements monétaires. Dans un même esprit, Judith Treas (1991) estime que les fondements de la gestion financière individuelle prennent naissance dans la longue tradition anglaise de l'individualisme. En effet, dès le 13^{ème} siècle, émerge en Angleterre, une vision de la famille comme d'une collectivité d'individus et de propriétés individuelles. La monétarisation de l'économie associée à un environnement légal et politique sûr ainsi que le relâchement des liens familiaux lié à la forte mobilité géographique des individus expliqueraient, selon elle, l'émergence d'un système d'échange individuel au sein des familles.

Nous avons vu, avec la perspective historique de Viviana Zelizer (1997), qu'un certain nombre de couples sont progressivement passés du versement d'une allocation au compte commun. Dans les années 1950, l'idéologie dominante était celle de l'homme pourvoyeur des revenus de la famille et le modèle financier le plus courant, celui du versement par le mari d'une allocation à son épouse (Pahl, 2005, Zelizer, 1997). Dans les années 1980, la valorisation du couple comme d'une unité et les valeurs consuméristes et égalitaires font de la mise en commun des revenus l'organisation la plus courante. A la fin des années 1990, Jan Pahl (2005) note une augmentation de la gestion financière indépendante (entièrement indépendante ou de mise en commun partielle). Ces changements seraient liés à l'augmentation du taux d'activité des femmes et la volonté des deux conjoints de préserver leur liberté et leur autonomie (Pahl, 2005, Zelizer, 1997). Dans la littérature, cette évolution vers davantage d'individualisation est mise en parallèle avec l'institution progressive d'une forme familiale plus individualiste et relationnelle où le respect de l'autonomie et de l'indépendance dans l'union conjugal prime (De Singly, 1996, 1999). Toutefois, nous mettons en évidence dans cette recherche que ces valeurs dites "modernes" n'empêchent pas la perpétuation d'organisations financières considérées comme plus traditionnelles. En outre, dans la partie analytique, nous essayerons de montrer

44 Le Play, Les Ouvriers européens, t. VI, Boridier du Lanonnais, p. 110

concrètement l'impact du contexte social sur les significations et usages conjugaux de l'argent. Pour cela, nous nous baserons sur la *theory of gender construction* ou, en français, la théorie de la construction du genre (Ferree, 1990, Potuchek, 1997, Risman, 1998, West et Zimmerman, 1987) qui nous permettra de conceptualiser les influences réciproques entre le contexte social, les relations conjugales et les individus (voir le chapitre *La structure de genre*).

Les revenus du ménage ou la classe sociale

Le montant des revenus disponibles est recensé par l'ensemble de la littérature comme étant un élément essentiel dans la détermination de l'organisation financière des ménages. Un couple ayant à peine de quoi vivre ne gère pas l'argent de la même manière qu'un couple bénéficiant de surplus financiers. La plupart des auteur-e-s mentionnent le montant des revenus à disposition plutôt que la classe sociale. Quand cette dernière est mentionnée (cf. Morris, 1993, Pahl, 1989), elle se rapporte généralement aux niveaux des revenus. Les recherches qui s'intéressent à l'usage de l'argent dans la classe ouvrière (dont Ferree, 1984, 1987, Lemel, 1991, Schwartz, 1990) rejoignent ainsi les conclusions des auteur-e-s qui s'intéressent à la gestion financière des bas revenus.

La littérature traite généralement de trois niveaux de revenus (bas revenus, moyens revenus et hauts revenus) qu'elle associe implicitement à la classe ouvrière, à la classe moyenne et à la classe supérieure (cf. Pahl, 1983, 1992, Wilson, 1987a, 1987b). Si les organisations financières privilégiées par les bas revenus et les hauts revenus semblent facilement définissables, les observations sont plus partagées en ce qui concerne les revenus moyens. Nous traiterons ici uniquement des particularités rencontrées chez les hauts, moyens et bas revenus. Les autres éléments influençant l'organisation financière des couples comme l'accès des femmes à un revenu personnel seront traités plus loin.

Bas revenus : la prédominance du matriarcat budgétaire

La gestion financière des bas revenus (dans la plupart des études, la catégorie bas revenus est représentée par les familles ouvrières) est généralement prise en charge par une seule personne, souvent la femme (Edwards, 1982, Morris, 1984, 1993, Pahl, 1980, 1992, Schwartz, 1990, Torrès, 1995, Wilson, 1990). Cette organisation relève davantage d'une nécessité économique que d'un choix. Il s'agit, en effet, de centraliser tous les revenus afin de faire face aux dépenses courantes. La littérature fournit d'autres pistes pour expliquer le matriarcat budgétaire. D'une part, on rencontre dans la classe ouvrière, une stricte division du travail entre mari et femme. La gestion du quotidien et du bien-être des membres de la famille fait partie intégrante des obligations domestiques des femmes. Or, chez les bas revenus, l'équilibre financier familial dépend davantage d'une gestion quotidienne attentive que dans les familles avec des revenus plus élevés (Edwards, 1982, Ferree, 1984, 1987, Pahl, 1989, Schwartz, 1990, Wilson, 1987a). D'autre part, Olivier Schwartz (1990) ajoute un autre élément explicatif au matriarcat budgétaire : l'hétéronomie masculine. Les hommes de la classe ouvrière, dominés au travail, ont intériorisé leurs limites et une certaine division du travail qui les situe du côté des exécutants. Selon Schwartz, l'occupation continue d'une place subalterne dans les rapports sociaux et l'habitude de la hiérarchie conduisent les hommes ouvriers à entrer dans des conduites de renoncement, de démission et d'abandon de soi à d'autres. Pour

Schwartz (1995 : 200-201), « la disposition des hommes à l'hétéronomie a produit, par effet quasi mécanique, le gonflement des responsabilités féminines, non que la femme ait une vision plus élevée de ses compétences et de ses ambitions que celle de l'homme [...], mais parce que son rôle traditionnel à la maison l'oblige coûte que coûte à faire fonctionner le foyer ».

Dans une situation où les revenus sont juste suffisants pour couvrir les dépenses quotidiennes, la gestion financière par les femmes est perçue comme une corvée plutôt qu'une source de pouvoir (Edwards, 1981, Morris, 1984, 1986, 1987, Pahl, 1980, 1989, Schwartz, 1990, Wilson, 1987a, 1990). Chez les bas revenus, la position de la femme est ambiguë : si l'argent fait défaut, elle doit se débrouiller seule mais si les ressources sont suffisantes, elle dispose du pouvoir d'en user sans avoir de comptes à rendre à son conjoint (Schwartz, 1990). Toutefois, si les femmes ont la responsabilité principale de la gestion des revenus, ce sont généralement les hommes qui déterminent comment ils sont alloués (Goode et al., 1998 : xii). Vogler (1994) relève également que les inégalités en matière d'accès à de l'argent personnel sont plus grandes dans les systèmes financiers gérés par les femmes, ces dernières bénéficiant de moins d'argent de poche que leur conjoint. Enfin, plus le revenu augmente et moins la femme est seule responsable de la gestion, observent les différents auteur-e-s (Edwards, 1981, Lemel, 1991, Pahl, 1989, Schwartz, 1995, De Singly, 2004a, Wilson, 1987a, 1990).

Les couples à moyens revenus : un partage financier à combinaisons multiples

Il est difficile de présenter de manière aussi synthétique l'organisation financière des couples à moyens et hauts revenus. Principalement parce que le montant global à disposition n'est plus l'élément essentiel dans la détermination du système financier des ménages. Le fait que la somme des revenus dépasse celle des dépenses courantes permet d'élargir les possibilités d'organisation à la disposition des ménages. Ce qui suit repose en grande partie sur les travaux de Gail Wilson (1987a, 1987b, 1990) qui est une des rares chercheuses à avoir fait une étude comparative de l'organisation financière des couples selon leur niveau de revenus.

Si pour les bas revenus, il est primordial que les flux financiers soient gérés par une seule personne, la femme dans la plupart des cas, il n'en est pas de même pour les couples à moyens revenus où l'on rencontre différentes combinaisons financières (Wilson, 1987a, 1987b, 1990). Les responsabilités sont moins définitives, plus fluctuantes que chez les bas et les hauts revenus. La gestion de l'argent repose rarement sur une seule personne. Elle est souvent définie par les partenaires comme conjointe ou partagée (Pahl, 1983, Wilson, 1987a, 1987b, 1990). Toutefois, la signification du "partage" varie selon que la femme travaille ou pas. Dans les foyers à double salaire, les femmes ont plus fréquemment des responsabilités financières que les femmes qui ne bénéficient pas d'un revenu (Edwards, 1982). Elles participent davantage aux dépenses communes et elles disposent d'une plus grande marge de manœuvre dans la gestion de leur argent, par exemple, en le mettant de côté. Cependant, l'argent qu'elles épargnent est souvent destiné à la consommation familiale (Pahl, 1996, Roy, 2006, Wilson, 1987b, 1990). Leurs gains jouent parfois le rôle de barrage anti-inflation. Ils permettent alors au ménage de conserver le même niveau de vie (Wilson, 1990 : 17). Les hommes sont, quant à eux, plus nombreux à participer aux dépenses quotidiennes et au paiement des factures que ce qu'on peut observer dans les autres catégories de revenu. Toutefois, même si les femmes

délèguent une partie de ces activités, elles continuent de contrôler les dépenses de nourriture et de fournitures (Wilson, 1987a, 1987b, 1990).

Les couples à hauts revenus : entre domination masculine et individualisme

L'organisation financière des couples à hauts revenus est également plus difficile à conceptualiser car elle dépend d'autres éléments que le montant des revenus à disposition. Notons également que les recherches sur les organisations financières des "gens aisés" sont peu nombreuses. La tendance qui ressort de la littérature peut se résumer de la manière suivante : l'argent est contrôlé par celui ou celle qui le gagne. Si l'homme est le seul pourvoyeur de revenus, il aura le contrôle de l'argent et éventuellement déléguera une partie des tâches exécutives à sa conjointe (paiement des factures, achats quotidiens, etc.). Les femmes ont alors peu de responsabilité financière (Pahl, 1992, Wilson, 1987a, 1990). Elles bénéficient d'un haut standard de vie mais ont parfois peu d'accès à de l'argent en espèce. Leur liberté est ainsi limitée (Wilson, 1987b). Cependant, les conjointes le perçoivent rarement comme une injustice. Elles reconnaissent la capacité de pourvoyeur des revenus des hommes, qu'elles décrivent souvent comme plus compétents en matière d'argent (Wilson, 1987a). Par conséquent, le pouvoir masculin sur les ressources financières est perçu comme étant légitime.

Lorsque les deux partenaires bénéficient d'un revenu, chacun a tendance à le gérer de manière indépendante (Pahl, 1992, Wilson, 1987a). Les femmes ont alors autant de responsabilités financières que leurs compagnons. Les décisions liées aux aspects de la consommation courante sont gérées conjointement ou prises en charge par la femme. On observe généralement un partage des décisions et de la responsabilité financière pour le reste de dépenses (Wilson, 1990).

La structure de genre

Les études sur l'organisation financière des couples reconnaissent l'individualisation progressive des ressources monétaires d'une génération à l'autre (cf. Pahl, 2005). Cependant, elles maintiennent une posture critique face aux théories de la modernité qui mettent en avant des relations intimes entre hommes et femmes de plus en plus affranchies des rôles de genre (cf. Beck et Beck-Gersheim, 1995, Giddens, 1992, 2004). La majorité des recherches sur les systèmes financiers privés proposent, en effet, une analyse qui tient compte de la perspective de genre. Nous avons choisi de présenter l'impact de la structure de genre sur les significations et usages sociaux de l'argent selon la théorie constructiviste (ou *theory of gender construction*) qui définit le genre comme un système de stratifications basées sur une catégorisation qui est créée et recrée chaque jour (Ferree, 1990, Potuchek, 1997, Risman, 1998, Risman et Johnson-Summerford, 1998, West et Zimmerman, 1987, Williams, 2000). Le genre est souvent conceptualisé comme une dynamique culturelle, les croyances sur le genre et les différences de genre étant utilisées pour maintenir et justifier d'autres pratiques sociales. Bien que le genre forme les pratiques des autres institutions sociales, il exerce également une influence qui est séparée des autres institutions (Risman, 1998). Ainsi, pour certains auteurs (dont Tichenor, 2005), le fait que les hommes conservent le pouvoir conjugal indépendamment de leur capacité à être le pourvoyeur principal des revenus prouve que le genre est aussi une entité stable et indépendante. En ce sens, nous pouvons parler du genre en tant que structure. Les travaux de Barbara Risman (1998) mettent en évidence trois niveaux

interdépendants de la vie sociale parmi lesquelles la structure de genre opère : le niveau institutionnel, interactionnel et individuel. Nous allons maintenant les présenter en détail et examiner comment ils influencent la circulation de l'argent dans la sphère privée. Cela va nous conduire à dépasser l'analyse de l'organisation financière des ménages telle que l'a définie Pahl (1989) pour nous intéresser également à la signification que les conjoints accordent à l'argent des hommes et des femmes.

Le niveau institutionnel

Au niveau institutionnel, le genre s'inscrit dans les structures d'opportunités et de contraintes auxquelles doivent faire face chaque membre du couple (Ferree, 1990). Les différences de revenus entre femmes et hommes, le fait que certains emplois soient majoritairement occupés par des hommes ou par des femmes, l'effet plafond de verre qui empêche les femmes d'obtenir des postes plus élevés ou la faible présence des femmes dans les structures politiques sont des exemples de pratiques organisationnelles genrées. En tant que classe, les hommes ont, dans la société, plus de pouvoir, de propriétés et de prestige que les femmes (Risman et Johnson-Summerford, 1998 : 35). Nous reviendrons sur les structures genrées d'opportunités et de contraintes propres à la Suisse dans la partie *contextualisation* qui précédera l'analyse des données. Nous allons ici nous intéresser essentiellement aux idéologies de genre qui sont mises en évidence par la littérature.

En effet, le genre existe aussi au niveau institutionnel en tant qu'idéologie⁴⁵ ; c'est-à-dire en tant que croyances sur ce que les hommes et les femmes sont ou devraient être ainsi qu'en tant que pratiques organisationnelles servant à renforcer ces croyances (Risman, 1998). Par exemple, les croyances que les hommes sont plus rationnels et les femmes plus émotionnelles font partie de l'idéologie de genre. Dans le même sens, le rattachement des hommes au rôle de pourvoyeur principal des revenus et celui de la femme à la sphère domestique et familiale contribuent à renforcer ces croyances (Tichenor, 2005, Williams, 2000).

Deux systèmes de croyances, parfois difficilement dissociables, ont été plus particulièrement étudiés par la littérature sur l'organisation financière des ménages et la distribution du pouvoir conjugal : *l'idéologie du pourvoyeur principal masculin des revenus* (que nous verrons par la suite) et *l'idéologie conjugale de genre*. Cette dernière idéologie se réfère au système de pensées et de représentations associées aux rôles de conjoints ou d'époux et d'épouse. Dans la famille et le couple, le genre est, en effet, souvent vu comme une base idéologique raisonnable et légitime pour la distribution des droits, du pouvoir, des privilèges et des responsabilités (Risman et Johnson-Summerford, 1998 : 23).

Deux ***idéologies conjugales de genre*** semblent se distinguer dans la littérature : *l'idéologie traditionnelle de la complémentarité entre les partenaires* que certains

45 Dans le contexte qui nous intéresse, l'idéologie est à concevoir comme un système plus ou moins cohérent d'idées, d'images, de représentations, de pensées et de jugements. Ce système explicite et généralement organisé sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité. L'idéologie fait abondamment référence à des valeurs, dont elle s'inspire et qu'elle réorganise dans le schéma de pensées qu'elle formule. L'idéologie pousse ou incite une collectivité à l'action, ou du moins dirige celle-ci en fournissant des buts et des moyens (Rocher, 1992).

auteurs appellent *le contrat conjugal conventionnel* (Tichenor, 2005, Williams, 2000) et *l'idéologie conjugale de l'indifférenciation des rôles de genre*.

L'idéologie traditionnelle de la complémentarité valorise un fonctionnement de dépendance mutuelle où l'apport des contributions de chacun va de soi (Le Gall et Martin, 1990) car elle est liée à une division traditionnelle des tâches en fonction de l'appartenance sexuelle. Le couple est perçu comme une unité corporative où le bien du groupe prime (Treas, 1991) et à laquelle chacun participe de manière complémentaire en fonction des compétences et des tâches attribuées à son sexe. Les hommes sont généralement chargés du bien-être matériel de la famille et les femmes de la gestion des tâches domestiques et familiales.

La seconde idéologie conjugale prône, au contraire, *l'indifférenciation des rôles entre les sexes* : chacun est considéré comme étant à même de participer indifféremment aux revenus et aux différentes activités et tâches domestiques et familiales. Le couple est davantage perçu comme un collectif d'individus et d'intérêts personnels (Treas, 1991). Cette dernière idéologie se retrouve aussi dans la littérature sous les termes de l'idéologie conjugale du partage (Brannen et Wilson, 1987, Burgoyne, 1990), d'attitude progressive (Laurie et Gershuny, 2000 : 64) ou de mariages postgender (Risman et Johnson-Summerford, 1998). Afin d'éviter ce qui pourrait impliquer un jugement de valeurs, nous utiliserons ici le terme plus neutre d'indifférenciation des rôles. D'autant plus que si le partage est effectivement une composante essentielle de l'idéologie conjugale de l'indifférenciation des rôles, il n'est pas absent de l'idéologie traditionnelle de la complémentarité. Dans le premier cas, il s'agit du partage des mêmes tâches et activités alors que dans le cas plus traditionnel, il s'agit de se répartir l'ensemble des tâches en fonction des compétences ou des rôles attribués à chaque partenaire selon son sexe. Dans le contrat conjugal conventionnel, la contribution au "nous", au collectif, est définie en fonction du genre alors que chez les couples valorisant l'indifférenciation, le genre n'est pas considéré comme une base pertinente pour organiser le travail familial et justifier les inégalités (Risman et Johnson-Summerford, 1998). Relevons toutefois que l'ensemble des recherches (dont Hertz, 1986, 1992, Pahl, 1989, Potuchek, 1997, Tichenor, 2005, Williams, 2000) insiste surtout sur la persistance et la reproduction des idéologies conjugales de genre traditionnelles. Si l'on en croit la littérature (dont Risman, 1998, Risman et Johnson-Summerford, 1998), les couples qui n'organisent pas la division du travail sur une base genrée sont rares. Le rattachement des conjoints aux rôles traditionnels reste persistant.

Le fonctionnement financier s'inscrit au cœur même de la définition du couple et de la famille privilégiée par les conjoints. Toutefois, il semblerait que l'idéologie conjugale adoptée par les couples ne soit pas suffisante pour prédire les organisations financières tant les résultats des recherches semblent contradictoires. Selon Rosanna Hertz (1992), une division traditionnelle des tâches et des responsabilités valorise la fusion et la confiance. Dès lors, elle implique souvent une mise en commun des ressources financières. Une division conventionnelle du travail entraîne également une gestion traditionnelle et genrée de l'argent. Dans cette organisation, les femmes endossent généralement les responsabilités financières liées au quotidien, aux enfants et au ménage alors que les hommes prennent en charge les responsabilités économiques rattachées aux affaires moins fréquentes mais qui touchent directement l'avenir et la vie de famille en général (Nyman, 1998, Pahl, 1996, 2000). En ce sens, les relations traditionnelles d'autorité masculine

persisteraient, les hommes ayant le pouvoir de décision sur les questions les plus importantes (Hertz, 1992, Nyman, 1998).

Selon la littérature, l'indifférenciation des rôles encouragerait, au contraire, l'autonomie et le contrôle individuel. Elle conduirait ainsi les conjoints à favoriser une gestion financière séparée. L'indépendance économique privilégiée contribuerait à remettre en question l'autorité masculine traditionnelle (Hertz, 1992, Nyman, 1998). Pourtant, Heather Laurie et Jonathan Gershuny (2000 : 64), se basant sur l'étude du panel anglais des ménages, affirment, au contraire, que le système financier de mise en commun est beaucoup plus présent chez les couples qui mettent en avant une idéologie d'indifférenciation des rôles que chez les ménages traditionnels.

L'idéologie conjugale influence la répartition des tâches et des responsabilités financières et domestiques. Toutefois, elle ne semble pas suffisante pour prédire les organisations financières privilégiées. En effet, les recherches sur les couples postgender qui pratiquent l'indifférenciation genrée des rôles (Risman, 1998, Risman et Johnson-Summerford, 1998) ne permettent pas d'affirmer que leur organisation financière est plus individualisée. Elles relèvent toutefois que l'indépendance économique et le haut niveau d'éducation des femmes semblent être des conditions (non suffisantes) à une organisation non traditionnelle.

Les deux idéologies conjugales que nous venons de présenter peuvent être mobilisées différemment selon les étapes de la vie du couple. Au début de leur histoire conjugale, les partenaires peuvent privilégier une répartition non conventionnelle puis choisir un partage traditionnel des tâches à la naissance de leur premier enfant. Zuo (2004) montre, en effet, que les conjoints restent très conventionnels sur le rôle maternel auprès du jeune enfant. La définition des conduites masculines et féminines dépend ainsi de contextes sociaux et familiaux spécifiques. En outre, nous verrons dans la partie *analyse et interprétation des données* que les structures économiques, politiques et administratives peuvent également favoriser ce changement vers une division plus traditionnelle. En ce sens, les conjoints adaptent constamment leurs pratiques et leurs rapports de genre au contexte des contraintes et des opportunités qu'ils rencontrent (Ferree et Hess, 1987).

Étroitement liée à l'idéologie conjugale traditionnelle, ***l'idéologie de l'homme pourvoyeur principal des revenus*** apparaît, selon Jessie Bernard (1981), dans les années 1830 avec la transition d'une économie de subsistance, où mari et femme étaient nécessaires à la survie du ménage, à une économie monétaire de marché. En fournissant des revenus supérieurs à ce qui est nécessaire pour la survie d'un individu, l'économie de marché place l'homme, matériellement et juridiquement, à la tête du ménage. Le modèle d'un pourvoyeur masculin unique, bien que valable dans certains pays et pour certaines classes sociales seulement, sera pris comme référence par la plupart des politiques sociales et économiques occidentales (Lewis, 2001, Potuchek, 1997, Thorne, 1982). Il conduit à une nouvelle forme de mariage qui fait de l'homme le responsable économique de sa femme et de ses enfants. La nature des contributions familiales de chacun-e se distingue alors. Avec l'industrialisation, apparaît une division sexuelle du travail qui implique une division sexuée de l'espace (Tilly et Scott, 2002). L'économie de marché conforte l'association

de la féminité et de la masculinité à la division sexuelle du travail. « Cette séparation spatiale des sexes identifie [...] les genres à un lieu de travail et au travail [...] ⁴⁶» (Bernard, 1981 : 3). La masculinité est ainsi rattachée au monde du travail mais surtout au succès professionnel. En effet, être pourvoyeur n'implique pas seulement un emploi rémunéré mais également l'obligation quotidienne de fournir les ressources économiques de la famille. Un seul individu devant subvenir aux besoins du ménage, le bon pourvoyeur est celui qui fournit de bons revenus à ceux qui dépendent des fruits de son activité professionnelle.

L'idéologie du pourvoyeur masculin a aussi et surtout un impact sur la distribution du pouvoir (Bernard, 1981, Brannen et Moss, 1987, Potuchek, 1997, Tichenor, 2005, Vogler et Pahl, 1993). Le *breadwinner* bénéficie, en effet, d'un statut supérieur au sein de la famille (Brannen et Wilson, 1987, Vogler et Pahl, 1993). Pourvoir aux besoins financiers de la famille n'est pas seulement un comportement (avoir un emploi rémunéré), mais aussi une question de significations attachées à ce comportement (Potuchek, 1997). Les conjoints accordent ainsi un sens différent à l'emploi masculin et à l'emploi féminin mais également aux revenus qui en découlent. Ainsi, le revenu masculin est considéré comme central pour le bien-être familial. Le salaire du pourvoyeur principal est perçu comme le signe de la reconnaissance sociale, du mérite, des efforts et du don de soi pour la famille (Langevin, 1990). Les ressources et le statut acquis hors de la famille peuvent alors devenir la base de l'autorité pour gérer et distribuer les ressources dans la famille (Hertz, 1986). Par exemple, le contrôle financier est perçu comme une prérogative du pourvoyeur principal, celui qui gagne de l'argent ayant le droit de surveiller son utilisation (Burgoyne, 1990, Edwards, 1981, Pahl, 1989, Wilson, 1987a). Le revenu féminin, au contraire, est traditionnellement considéré comme un revenu personnel ou comme une aide temporaire (Potuchek, 1997, Zelizer, 2005c). Datant du 19^{ème} siècle, cette perception du salaire féminin comme d'un salaire d'appoint conduit à la dévalorisation financière du travail féminin et à sa faible reconnaissance sociale et familiale (Battagliola, 2003).

Pour un bon nombre d'auteur-e-s, le statut de pourvoyeur principal accordé au conjoint au début du mariage autant par l'homme que par la femme influencera le système de gestion financière adopté, la répartition des tâches et des responsabilités ainsi que la distribution du pouvoir au sein du couple. Quand les responsabilités financières sont liées à une division traditionnelle du travail, l'homme est perçu comme le responsable de la gestion globale de la famille et des dépenses stratégiques, la femme se chargeant des dépenses quotidiennes et des enfants (Brannen et Moss, 1987, Nyman, 1998, 1999, Pahl, 1996). Non seulement l'homme pourvoyeur principal a un statut familial plus élevé mais il semblerait également que le simple fait que l'homme soit perçu comme le pourvoyeur principal lui donne plus de pouvoir que la femme et cela indépendamment de leur revenu respectif (dont Blumstein et Schwartz, 1983, 1991, Potuchek, 1997, Tichenor, 2005, Vogler et Pahl, 1993, Vogler, 1994).

Avec les changements sociaux et juridiques apparus dans les années 1970 (ou à la fin des années 1980 pour la Suisse⁴⁷), l'homme n'est plus considéré juridiquement et

46 Traduction par l'auteur.

47 Se référer à la partie contextualisation pour plus d'informations.

socialement comme étant à la tête du ménage. L'augmentation du coût de la vie qui rend nécessaire un deuxième revenu, la présence de plus en plus importante des femmes sur le marché du travail et les changements dans la structure familiale (divorces et cohabitations en augmentation, nuptialité tardive, etc.) ont fragilisé le rôle masculin de pourvoyeur principal des revenus (Bernard, 1981, Lewis, 2001). Pourtant, si l'on en croit les recherches sur l'usage de l'argent au sein des ménages, cette norme de comportements reste encore très présente dans les esprits, autant chez les hommes que chez les femmes, et cela quel que soit leur niveau de revenus respectif. Plusieurs indices de la persistance du statut masculin de pourvoyeur principal des revenus sont relevés par la littérature. Par exemple, un homme avec un bon emploi et de bons revenus a plus de chances de trouver une compagne (Bozon et Héran, 2006) et il connaîtrait moins la séparation (Berthoud et Gershuny, 2000 : 221). En outre, Pamela Smock et Wendy Manning (1997) ont mis en évidence que seul le revenu masculin semble influencer la décision des cohabitants de se marier, ce qu'ils analysent comme le signe de la persistance du rôle masculin de *breadwinner*. Pour la plupart des auteurs (dont Blumstein et Schwartz, 1983, Pahl, 1995, Potuchek, 1997, Stamp, 1985, Tichenor, 2005, Williams, 2000, Wilson, 1987a, 1987b), les conjoints éprouvent des réticences à considérer les femmes comme des pourvoyeuses de revenus, même quand leurs revenus sont plus élevés que ceux de leurs conjoints (Hertz, 1986, Potuchek, 1997, Tichenor, 2005). Ils l'expliquent par le fait que le rôle de pourvoyeur principal des revenus reste encore profondément ancré dans l'identité masculine. Nous examinerons ce point dans le chapitre consacré au niveau individuel de la structure de genre.

Notons toutefois que si l'idéologie de l'homme comme pourvoyeur principal est très présente dans toutes les classes sociales, elle coexiste chez les bas revenus et les classes ouvrières avec l'idéologie qui reconnaît aux femmes des compétences dans la gestion financière et la constitution du bien-être familial (Schwartz, 1990, Wilson, 1987b). Les femmes sont, en effet, chargées de compenser les faibles revenus de leur conjoint en gérant attentivement le budget du ménage et/ou en contribuant financièrement aux besoins de la famille. En ce sens, le standard de vie des familles ouvrières dépend en partie de leurs compétences de gestionnaire et de pourvoyeuse. Chez les hauts revenus, au contraire, la capacité masculine à fournir un bon revenu est prouvée. Dès lors, les hommes sont généralement considérés comme étant plus compétents que les femmes en matière financière (Wilson, 1987b : 152). Cette reconnaissance de compétences masculines sur les questions économiques implique "naturellement" une distribution des responsabilités financières à leur avantage.

Selon Blumstein et Schwartz (1983 : 59), seuls les couples lesbiens échappent à l'idéologie du pourvoyeur principal et à la répartition du pouvoir qu'elle instaure. Ils relèvent chez ces couples une volonté d'éviter toute forme de domination (Blumstein et Schwartz, 1983 : 55). L'argent y est davantage perçu comme un instrument d'indépendance et un moyen de partager les responsabilités qu'un outil de pouvoir (Blumstein et Schwartz, 1983 : 60-61). Blumstein et Schwartz (1983) montrent qu'hommes et femmes ne perçoivent pas l'argent de la même manière et, de ce fait, agissent différemment. Pour les femmes, l'argent tendrait à représenter la sécurité, l'indépendance et l'autonomie. Pour les hommes, au contraire, il symboliserait le pouvoir et l'identité (Blumstein et Schwartz, 1983).

Le niveau interactionnel

La famille est une « usine à genre » (Berk, 1985) où la distinction entre le masculin et le féminin est créée et affichée continuellement par les conjoints. La meilleure conceptualisation de la façon dont les structures de genre opèrent au niveau interactionnel est, à notre sens, apportée par Candace West et Don Zimmerman (1987) et leur concept de *doing gender* ou *créer/produire du genre*. Un certain nombre de recherches sur le couple et l'argent (cf. Nyman, 1998⁴⁸, Nyman et Evertsson, 2005, Tichenor, 1999, 2005) utilisent cette conceptualisation qui a l'avantage de mettre en évidence le processus dynamique et interactionnel de la construction du genre.

Le concept *doing gender* se réfère à l'idée que le genre est produit dans les interactions quotidiennes. Selon cette perspective, le genre n'est pas un ensemble de traits ni un rôle mais le produit de faits sociaux. Candace West et Don Zimmerman (1987 : 126) définissent le concept *doing gender* par « l'ensemble des activités interactionnelles et des perceptions socialement guidées qui fournissent des comportements particuliers comme étant l'expression des natures féminines et masculines⁴⁹ ». Ils partent du principe que la société est cloisonnée en différences essentielles entre hommes et femmes et que le placement dans une catégorie de sexe est à la fois pertinent et imposé. Dès lors, produire du genre est inévitable car l'individu sera toujours considéré en tant qu'homme ou femme, son intégration à l'une ou l'autre de ces catégories légitimant ou discréditant ses actions. Ainsi, dès leur plus jeune âge, les individus sont impliqués dans un processus d'autorégulation dans le sens où ils contrôlent leur conduite et celle des autres en regardant ses implications de genre (West et Zimmerman, 1987 : 142). Pour que les actions soient compréhensibles aux yeux des autres comme aux siens propres, le processus de construction du genre doit être fondamentalement interactionnel et institutionnel.

Pour West et Zimmerman, les structures et les institutions servent essentiellement à donner du sens aux actions des individus. Le lien entre le niveau structurel et individuel sera développé dans les travaux de Rosemary Crompton (1999). Tout comme West et Zimmerman (1987), cette dernière part du principe que le contenu du genre est variable et continuellement changeant mais que les catégories de genre restent persistantes (Crompton, 1999 : 7). Le dualisme analytique qu'elle développe met en évidence l'impact des structures institutionnelles de genre et la capacité qu'ont les individus de les changer. Les structures de genre décrivent et imposent un ordre aux individus mais elles sont aussi développées et interprétées par les individus selon les modes d'interprétations disponibles historiquement. Autrement dit, les relations de genre sont structurées dans des contextes différents (emploi, famille, institutions étatiques) mais ces structures sont négociées et interprétées par des sujets genrés changeants et flexibles (Crompton, 1999 : 7-8). Les relations de genre sont ainsi historiquement et contextuellement spécifiques.

48 Bien que Charlott Nyman ne le mentionne pas en tant que tel, la perspective de genre qu'elle utilise en 1998, basée en grande partie sur des auteur-e-s suédois, est très proche du concept de *doing gender* qu'elle intégrera dans sa recherche avec Evertsson en 2005.

49 Traduction par l'auteure.

Pour synthétiser ces deux approches, nous pouvons dire qu'hommes et femmes produisent du genre dans leurs relations quotidiennes en interprétant, en modifiant ou en consolidant, au moyen des significations qui sont à leur disposition, la structure de genre existante. Leurs interactions quotidiennes peuvent légitimer l'ordre imposé mais elles peuvent aussi le modifier (Connell, 1987). Néanmoins, les individus s'appréhendent et restent appréhendés en tant qu'hommes et femmes. La définition de la féminité et de la masculinité ainsi que les relations de genre peuvent cependant prendre des sens différents selon le contexte et le moment où les interactions ont lieu. En ce sens, les comportements masculins et féminins que l'on peut "recenser" dans le cadre de la conjugalité peuvent être très différents dans le contexte professionnel, par exemple. On ne fait pas du genre de la même manière si l'on est sur son lieu de travail ou dans l'intimité avec son partenaire. Sans entrer ici dans le détail, nous verrons dans la partie empirique que la conjugalité est encore un bastion où les comportements de genre restent très traditionnels et cela d'autant plus que le couple s'inscrit dans la durée et s'institutionnalise (par le mariage ou les enfants).

Les conjoints interagissent quotidiennement de manière à préserver et construire leurs différences de genre (Ferree, 1990, Gerson et Peiss, 1985, Tichenor, 2005). Comme l'illustre la présentation ci-dessous, le rôle de *breadwinner* est, encore de nos jours, régulièrement mobilisé par les conjoints pour se distinguer l'un de l'autre (Potuchek, 1997).

Julia Brannen et Peter Moss (1987 : 95) ont examiné comment, dans un contexte traditionnel, les conjoints évaluent le salaire et le travail féminins. Ils relèvent deux mécanismes dans, ce qu'ils ont appelé, le « processus de marginalisation du salaire féminin⁵⁰ ». Premièrement, lorsque les couples ont des enfants, l'emploi des femmes est sujet à des négociations et des renégociations constantes car les conjoints considèrent que le rôle de la mère est d'être en priorité auprès de ses enfants (Potuchek, 1997, Tichenor, 2005, Williams, 2000). Dès lors, l'activité professionnelle des mères de famille acquiert un statut de non permanence qui confirme le rôle secondaire des revenus féminins dans le budget des ménages. Les revenus masculins sont alors perçus par les partenaires comme étant centraux dans l'économie conjugale (Brannen et Moss, 1987). Deuxièmement, les coûts entraînés par un double revenu (par exemple, les coûts de la prise en charge des enfants, d'une aide ménagère et/ou des impôts supplémentaires) sont généralement soustraits (symboliquement ou effectivement) du revenu de la femme au lieu d'être divisés entre les deux partenaires (cf. Brannen et Moss, 1987, Hertz, 1992). Ce processus peut être analysé comme un moyen de préserver le rôle masculin de pourvoyeur principal des revenus. Attribuer les coûts liés à un deuxième revenu au salaire féminin contribue à le marginaliser et à réduire (même symboliquement) la contribution économique des femmes (Brannen et Moss, 1987 : 95). Par ailleurs, le fait de déduire du salaire féminin les frais liés au ménage ou à la garde des enfants démontre que ces consommations sont considérées par les partenaires comme devant être gratuites et produites exclusivement par l'épouse : « une partie de son salaire est considérée comme nulle, servant à payer ce qu'elle aurait dû faire gratuitement » (Delphy, 2002 : 46). En ce sens, les conjoints réaffirment le rôle secondaire du revenu féminin par rapport au revenu masculin mais également le fait

50 Traduction par l'auteur.

que les tâches domestiques et familiales relèvent de la compétence féminine. Ils reconstruisent les différences de genre en assignant à chacun les responsabilités qui lui sont traditionnellement attribuées : l'homme a la tâche de pourvoir aux besoins financiers du ménage et la femme celle d'assurer les travaux domestiques et familiaux.

La norme du pourvoyeur principal masculin des revenus est également mobilisée par les chercheuses et chercheurs pour expliquer pourquoi, dans les couples où la femme gagne davantage que son partenaire, la conjointe ne revendique pas plus de pouvoir. Au contraire, le couple élabore différentes stratégies afin de préserver le statut masculin de pourvoyeur principal (Tichenor, 1999, 2005). Parmi ces stratégies conjugales, on trouve la volonté de favoriser une gestion et une prise de décisions communes et la préservation de l'argent personnel masculin (Morris, 1993, Stamp, 1985, Tichenor, 1999, 2005). L'élargissement de la notion de pourvoyeur principal à des apports non financiers et la dévalorisation du travail féminin au détriment de celui du conjoint sont également des stratégies relevées (Stamp, 1985, Tichenor, 1999, 2005). En parallèle à la minimisation de l'importance de leurs revenus et de leur emploi dans l'économie conjugale, les femmes survalorisent les tâches ménagères et familiales traditionnelles qu'elles effectuent. Quels que soient les revenus des uns et des autres, la majorité des hommes et des femmes continuent de percevoir le travail ménager comme féminin et l'emploi rémunéré masculin comme prioritaire.

La construction quotidienne des différences de genre varie culturellement et historiquement mais également en fonction des événements auxquels doivent faire face les couples (Potuchek, 1997). Selon Goode, Callender et Lister (1998), les partenaires adaptent l'idéologie du pourvoyeur principal au contexte économique et social dans lequel ils vivent et à leurs expériences de vie. Les opportunités professionnelles de chaque partenaire, l'expérience de l'indépendance financière vécue par les femmes, l'incapacité des hommes à avoir un salaire qui peut être considéré comme un revenu familial conduisent certains couples à atténuer leurs comportements traditionnels, voire à considérer leurs rôles dans le travail domestique et professionnel comme possiblement échangeables. Toutefois, l'ensemble de la littérature reconnaît que la croyance en l'homme pourvoyeur principal continue de prévaloir quand bien même on observe sur le long terme un rapprochement des comportements économiques des femmes et des hommes. En contribuant à construire et reconstruire leurs différences de genre au quotidien, les conjoints favorisent la persistance des inégalités de genre. Or, dans nos sociétés, ces dernières profitent encore aux hommes. Au niveau sociétal, ces derniers ont plus de pouvoir économique et politique. Au niveau interactionnel, l'autorité masculine est reconnue et préservée (Potuchek, 1997, Risman, 1998, Tichenor, 2005).

Mais l'idéologie du *breadwinner* n'a-t-elle pas été surestimée et les indicateurs de changements sous-estimés, comme Brannen et Moss (1987 : 92) en font l'hypothèse ? La construction de rapports de genre traditionnels serait-elle la seule explication pour comprendre pourquoi les femmes "ne prennent pas le pouvoir" dans les couples ? Ne faut-il pas plutôt nous interroger sur les intérêts des femmes et la façon dont le pouvoir est conceptualisé ou encore sur la manière dont l'argent circule au sein de la famille ? Nous reviendrons sur ce point dans l'analyse de nos données en montrant qu'un autre élément est central dans la dynamique des relations conjugales : l'idéologie amoureuse du don et du désintérêt.

Le niveau individuel

Le genre est également une composante fondamentale de la construction identitaire (Kroska, 2000). Nous ne nous pensons pas indépendamment de notre identité d'homme et de femme. *Créer du genre* est un processus interne et conjugal (Tichenor, 2005 : 22). Nous ne construisons pas notre identité masculine ou féminine de la même manière quand nous sommes célibataires ou en couple. Si le rôle de pourvoyeur principal des revenus est traditionnellement rattaché à la masculinité, on observe qu'il est davantage mobilisé, mis en avant et construit par les deux conjoints quand le partenaire est en couple et/ou père de famille (Potuchek, 1997, Williams, 2000). De même, le travail domestique et familial devient une composante essentielle de la féminité surtout avec la mise en couple et la naissance des enfants (Williams, 2000, Zuo, 2004). La construction identitaire de la masculinité et de la féminité évolue ainsi avec l'histoire conjugale et les événements auxquels doivent faire face les conjoints. Par exemple, avoir une femme qui gagne plus d'argent peut représenter une menace pour l'identité de genre masculine, la fonction de *breadwinner* étant une composante fondamentale de la masculinité dans la culture occidentale (Pahl, 1989, Tichenor, 2005). Myra Ferree (1984) montre, par exemple, que les hommes et les femmes des classes ouvrières préservent la masculinité, déjà mise à mal par un rôle de pourvoyeur principal défaillant, en définissant les tâches domestiques et familiales comme un composant essentiel de l'identité féminine.

La signification que les individus donnent à leur rôle et statut d'époux, de père ou de mère dépend de leur perception de la place qu'ils occupent en tant qu'homme ou femme dans la famille (Kroska, 2000 : 384). Conceptualiser le genre comme un composant de l'identité individuelle permet de mieux comprendre les divisions du travail familial et le processus de construction conjugale.

Bien que présentés séparément, ces trois niveaux de la structure de genre opèrent simultanément et se renforcent réciproquement (Connell, 1987, Crompton, 1999, Risman, 1998). Nous les examinerons plus en détail dans l'analyse des données.

Le pouvoir dans les relations de couple

L'utilisation de la perspective de genre dans l'analyse de l'organisation financière des ménages a conduit les chercheuses et les chercheurs à se pencher sur la répartition du pouvoir. En effet, le genre est conceptualisé comme une structure sociale de stratifications qui légitime une organisation de la vie basée sur les catégories de sexe. Le genre n'exprime pas seulement des valeurs culturelles, nous l'avons vu, il organise également la répartition sociale des ressources sociétales (Fox et Murry, 2000). Le genre est lié à la distribution du mérite, du pouvoir, de l'autonomie, du privilège et des ressources (Ferree, 1990).

Le partage du pouvoir entre les conjoints influence le système financier qui sera privilégié, notamment en termes d'apport des ressources, de répartition ou d'accès à l'argent et de consommation. Toutefois, les relations de pouvoir découlent également de l'organisation financière elle-même. Certaines structures financières, comme la mise en commun de l'ensemble des revenus, peuvent, par exemple, favoriser le contrôle d'un partenaire sur l'ensemble des ressources. Nous verrons que les rapports de pouvoir sont transversaux. Ils s'articulent sur plusieurs niveaux. En ce sens, le pouvoir conjugal n'est pas seulement un déterminant de l'organisation

financière des ménages. Il découle également du système financier privilégié. Par ailleurs, il le déborde largement car il touche l'ensemble des sphères de la vie conjugale.

Ce chapitre, relativement conséquent, car central pour comprendre la dynamique conjugale, sera divisé en trois parties. La première vise à expliciter la conception du pouvoir mise en avant par la littérature sur l'organisation financière des ménages. La deuxième présentera la théorie des ressources, dont un certain nombre de recherches fait référence, ainsi que ses limites. Cela nous amènera, dans la dernière partie, à proposer une autre conceptualisation du pouvoir. Cette dernière sera utilisée dans l'analyse de nos données.

La conceptualisation du pouvoir dans la littérature sur l'organisation financière des ménages

Deux raisons principales expliquent la présence de la question du pouvoir dans la plupart des recherches sur l'organisation financière des ménages. D'une part, la grande majorité des chercheuses et chercheurs travaillent avec une perspective de genre. D'autre part, l'argent est généralement étudié selon la conception classique qui le définit comme une source d'égoïsme et d'individualisme. Il est, dès lors, perçu comme un bon indicateur des relations de pouvoir dans la sphère conjugale. Néanmoins, c'est seulement dans les années 1990 que le terme de pouvoir est largement adopté par la littérature sur l'organisation financière des ménages. Les recherches précédentes utilisent davantage les notions d'influence sur les prises de décision, de contrôle, d'autorité ou de responsabilité.

Si l'on se représente la gestion financière comme un processus, le pouvoir peut être exercé à différents points ou étapes clés entre le moment où l'argent entre dans le ménage et celui où il est dépensé (Goode et al., 1998 : 30). Trois formes de pouvoir sont présentes dans la littérature sur les organisations financières des ménages : la prise de décisions, le contrôle et le droit de possession.

Premièrement, le pouvoir est étroitement lié à la prise de décisions : au fait d'imposer sa volonté ou d'influencer les prises de décision (cf. Blumstein et Schwartz, 1983 : 53, McRae, 1987, Morris, 1984, Nyman, 1998, Pahl, 1989, Vogler et Pahl, 1993, Stamp, 1985, Wilson, 1987a). Le processus de décisions peut impliquer des rapports de pouvoir à chaque étape (Kirchler, 1995 : 400) : avant la prise de décisions (pouvoir d'imposer l'objet qui sera discuté, par exemple), durant la prise de décisions (en imposant sa volonté) et même après, dans la mesure où un partenaire peut se sentir contraint de justifier une dépense. Défini plus largement, le pouvoir de décision englobe également la capacité de déterminer l'agenda des négociations, de définir l'argent qui sera inclus ou exclu de la négociation (Nyman, 2003) ou de bloquer certaines questions, notamment sur le lien entre pouvoir et argent (Singh et Lindsay, 1996). Toutefois, Erich Kirchler (1995 : 395) remet en question les modèles normatifs de décisions qui estiment qu'il y a un début et une fin au processus de décisions. Pour lui, les décisions économiques sont imbriquées dans la vie quotidienne, entremêlées à d'autres problèmes qui ne viennent pas dans un ordre séquentiel. Ainsi, il faut également tenir compte des interactions et des prises de décision précédentes pour comprendre la décision prise. Les relations de pouvoir inhérentes à la prise de décisions ne sont donc pas indépendantes du contexte et de la structure du pouvoir plus large dans lesquels elles s'inscrivent.

La plupart des auteur-e-s se basent sur les travaux de Safilios-Rothschild (1970) pour distinguer le pouvoir d'orchestration, lié aux grandes décisions, aux objectifs du couple et à la politique conjugale, du pouvoir d'exécution rattaché aux décisions concernant la gestion de la vie quotidienne. Ainsi, Glaude et De Singly (1986) observent, en France, une augmentation du partage des pouvoirs d'orchestration et d'exécution entre hommes et femmes depuis les années 1960. Toutefois, selon la littérature (dont Blumstein et Schwartz, 1983, Morris, 1984, Nyman, 1998, Pahl, 1989, Wilson, 1987a), l'homme conserve encore plus de pouvoir sur les grandes décisions qui influenceront l'ensemble de la vie conjugale.

Deuxièmement, le pouvoir est également lié au contrôle. Ce dernier est défini, par la plupart des chercheur-e-s, comme le fait de surveiller les dépenses ou les comptes bancaires et de vérifier l'équilibre du budget du ménage, par exemple (Nyman, 1998, Vogler et Pahl, 1994).

Troisièmement, le pouvoir est rattaché, dans la littérature, au droit de posséder l'argent domestique ou l'argent que l'on a gagné. Dès lors, on peut le dépenser sans demander l'approbation de l'autre ou effectuer des dépenses que l'autre désapprouve (cf. Burgoyne, 1990, 1995, Cheal, 1993, Edwards, 1981, 1982, Hertz, 1992, Pahl, 1983, 1992, 1995). Dans certaines recherches, cette dimension du pouvoir est associée au contrôle. Nous avons choisi de distinguer ces deux notions afin d'éviter toute confusion. Le droit de possession de l'argent gagné sera examiné plus en détail dans le chapitre suivant car c'est un déterminant central des organisations financières des ménages.

La théorie des ressources et ses limites

Dans les recherches sur l'organisation financière des ménages, le pouvoir se définit globalement comme la possibilité ou la capacité, le droit ou la permission de faire quelque chose ou d'influencer le comportement d'autrui (Kellerhals et al., 1993). Cette faculté d'agir suppose la mobilisation de ressources spécifiques, nous dit la littérature sur le pouvoir (Chazel, 2005). De nombreuses recherches sur les organisations financières (dont Burgoyne, 1990, Burgoyne et Lewis, 1994, Hertz, 1986, 1992, Pahl, 1995, Roman et Vogler, 1999, Singh, 1997b) se fondent sur la théorie des ressources de Blood et Wolfe (1960) pour évaluer les apports de chaque conjoint et expliquer les rapports de pouvoir dans la sphère conjugale. La théorie des ressources, qui s'appuie sur la théorie des échanges, postule que la distribution du pouvoir conjugal dépend des contributions fournies par chaque conjoint. Le partenaire qui possède le plus grand nombre de ressources socialement valorisées, comme le revenu ou le statut social, aura le plus de pouvoir dans les prises de décision conjugales. Les hommes étant historiquement en possession des ressources les plus prisées, ils ont davantage de pouvoir dans la sphère conjugale. Selon cette théorie, l'exercice du pouvoir apparaît dès lors « comme une autorité basée sur une légitimation rationnelle » (Kellerhals et al., 1993 : 46).

Certaines études (dont Burgoyne, 1990, Edwards, 1981, Morris, 1984, 1993, Pahl, 1980, 1983, 1995) ont confirmé l'influence des ressources économiques et de statut sur les prises de décision. Les femmes bénéficiant d'un revenu propre ont plus de pouvoir au sein du couple que celles qui se consacrent uniquement à leur foyer (Safilios-Rothschild, 1970, Torrès, 1995). L'emploi des femmes, notamment l'emploi à plein temps, augmente la probabilité d'une gestion financière commune voire d'une

gestion indépendante (Edwards, 1981, Hertz, 1986, McRae, 1987, Morris, 1993, Pahl, 1989). Autrement dit, lorsque le revenu féminin augmente, le contrôle financier semble se démocratiser (Berthoud et Gershuny, 2000, Kenney, 2006) et il y a plus d'égalité dans la consommation entre les hommes et les femmes (Cheal, 1993).

Ces recherches suggèrent que les ressources économiques à disposition déterminent la capacité de chaque conjoint à contrôler et à influencer le résultat des prises de décision (Blumstein et Schwartz, 1983, Godwin et Scanzoni, 1989, pour recension). Toutefois, cela semble être valable *jusqu'à un certain point*. Peu de couples, en effet, rapportent des comportements ou des prises de décision qui pourraient être caractérisées d'égalitaires (cf. Blumberg, 1984, 1991, Blumstein et Schwartz, 1983, 1991, Fox et Murry, 2000, Hochschild, 2003b, Risman, 1998, Tichenor, 1999, 2005, Williams, 2000). Pour certains auteurs, le travail à temps partiel, par exemple, ne suffit pas à remettre en question la répartition du pouvoir et le statut de pourvoyeur principal masculin. Il conduit seulement les femmes à faire moins appel au salaire du conjoint (Morris, 1993, Stier et Lewin-Epstein, 2000, Vogler, 1994, Vogler et Pahl, 1993). Si la théorie des ressources semble valable pour expliquer le pouvoir masculin dans la sphère conjugale quand l'homme possède les ressources les plus valorisées socialement, elle semble s'appliquer difficilement quand la situation s'inverse.

En effet, la théorie des ressources perd de sa valeur prédictive quand ce sont les femmes qui bénéficient d'un revenu supérieur à celui de leurs conjoints. Les femmes pourvoyeuses principales des revenus ne "prennent pas le pouvoir" (Ferree, 1984, McRae, 1987, Stamp, 1985, Tichenor, 1999, 2005). Un certain nombre de recherches montrent bien que, dans ces couples, les femmes sont plus nombreuses à gérer l'argent et que la gestion indépendante est davantage représentée (Morris, 1984, 1993, Stamp, 1985, Tichenor, 1999, 2005). Cependant, la littérature recense différentes stratégies mises sur pied par les partenaires afin de préserver les rôles masculins et féminins traditionnels. Les conjoints travaillent au maintien de la répartition conventionnelle du pouvoir en construisant une relation conjugale plus conforme aux normes traditionnelles (Stamp, 1985, Tichenor, 1999, 2005). La littérature sur le pouvoir conjugal relève ainsi que la répartition du pouvoir encore prédominante dans la plupart des couples reflète les droits et les obligations qui sont rattachés aux rôles traditionnels de genre : l'homme comme pourvoyeur principal des revenus et la femme comme principale responsable des tâches domestiques et familiales (Williams, 2000). Or, comme nous l'avons déjà vu, le contrat conjugal conventionnel ne divise pas seulement les responsabilités, les droits et les obligations entre les conjoints, il renforce aussi le pouvoir masculin dans le couple car les responsabilités et les tâches des hommes et des femmes sont évaluées différemment.

Ces différents résultats mettent en évidence le fait que, contrairement à ce que postulaient Blood et Wolfe en 1960, la distribution du pouvoir dans la sphère conjugale ne dépend pas uniquement des ressources amenées par chacun. Le pouvoir masculin observé par un certain nombre de recherches découle également de la structure de genre et de l'idéologie conjugale privilégiée (Hertz, 1986, 1992, McRae, 1987, Pahl, 1983). Dans la majorité des couples étudiés, les contributions des conjoints sont genrées, notamment parce que leur valeur dépend de *qui* les fournit (Tichenor, 2005).

Ainsi, Constantina Safilios-Rothschild (1976) critique l'androcentrisme du modèle de la théorie des ressources. Celui-ci tient uniquement compte des ressources traditionnellement "masculines" comme le revenu ou le statut social mais ignore des ressources "féminines" comme l'amour, le sexe ou le compagnonnage. Or, du moment que l'un des conjoints attache de l'importance à ces ressources, elles peuvent devenir sources de pouvoir (Hochschild, 2003b, Safilios-Rothschild, 1976). Dans les sociétés contemporaines où les femmes sont défavorisées en matière d'accès aux ressources économiques, les ressources affectives qu'elles contrôlent peuvent également être échangées contre du pouvoir. Ainsi, plus un époux a un accès et un contrôle exclusifs sur une ressource qui est valorisée et dont l'autre a besoin et plus ce dernier sera tolérant face à des échanges inégaux.

Malgré les critiques⁵¹, le modèle de Blood et Wolfe a été utilisé dans un grand nombre de recherches, sans doute parce qu'il existait peu d'autres alternatives pour modéliser le pouvoir conjugal. Même s'il n'est pas évident de dresser un panorama des études actuelles sur le pouvoir conjugal, celles-ci étant nombreuses, complexes et souvent contradictoires (cf. Szinovacz, 1987), on peut observer depuis ces dernières années l'émergence d'une nouvelle conception du pouvoir qui reprend le modèle de Blood et Wolfe tout en l'adaptant aux observations récentes en matière de rapports de genre.

Cette nouvelle conception du pouvoir conjugal intègre les critiques de Safilios-Rothschild (1976) relatives à l'androcentrisme de la modélisation des rapports de pouvoir dans la sphère conjugale. L'appréhension unidimensionnelle des relations de pouvoir est remise en question par la prise en considération d'autres aspects des prises de décision. En plus des ressources économiques, certains auteurs (dont Blumberg, 1988, Blumberg et Coleman, 1989, Godwin et Scanzoni, 1989, Steil et Weltman, 1991) ont mis en évidence d'autres facteurs d'influence au niveau sociétal, au niveau des interactions et au niveau individuel. Selon eux, l'exercice du pouvoir conjugal est, par exemple, influencé par la structure de genre et l'étendue de la domination masculine au niveau sociétal. Les effets d'autres dimensions structurelles sur les rapports de pouvoir, comme la classe sociale, la race ou la religion, sont également considérés. L'engagement de chacun dans la relation conjugale, l'interdépendance émotionnelle, l'attractivité physique et les préférences en matière de rôle de sexe sont pris en considération. Ainsi, plus un conjoint est amoureux et plus il sera conduit à faire passer les intérêts de l'autre et ceux du couple avant les siens (Godwin et Scanzoni, 1989). De leur côté, Steil et Weltman (1991) montrent que le pouvoir conjugal est souvent réparti en fonction des domaines de responsabilités de genre. Les hommes bénéficieraient, en général, de plus de pouvoir de décision sur les questions d'argent. Toutefois, ils auraient moins d'autorité en ce qui concerne les tâches ménagères et les enfants.

Contrairement à l'analyse proposée par Blood et Wolfe (1960), le pouvoir n'est plus considéré comme un résultat mais comme un processus. Selon cette nouvelle conception, la distribution du pouvoir est influencée par les revenus comparés des conjoints mais également par le contexte social spécifique qui structure les relations entre les partenaires, qui impose un "ordre" voire des relations d'autorité entre les

51 Cf. Kellerhals, Troutot et Lazega (1984) ainsi que Safilios-Rothschild (1976) pour une présentation de la théorie des ressources et des critiques qui lui sont associées.

conjointes (Crompton, 1999). Si le pouvoir s'exerce dans les interactions entre les conjoints (Chazel, 2005, Goode et al., 1998, Nyman, 1998), il s'inscrit également dans les croyances et les comportements de genre ainsi que dans l'intérêt pour la relation et les sentiments des partenaires (Blumberg et Coleman, 1989, Godwin et Scanzoni, 1989).

Conceptualisation et mesure du pouvoir dans les relations conjugales

Les travaux de Blood et Wolfe ont initié une longue tradition de recherches qui fait des prises de décision le principal indicateur du pouvoir conjugal. Selon Aafke Komter (1989 : 188), « l'intérêt porté aux comportements et aux résultats observables du pouvoir, opérationnalisés par les conflits sur les décisions, ont éloigné l'attention des processus de pouvoir sous-jacents. Le caractère structurel de la répartition inégale des ressources de pouvoir entre les hommes et les femmes a longtemps été sous-estimé par les chercheurs. Les hommes et les femmes étaient généralement considérés comme ayant les mêmes chances de faire pencher la négociation en leur faveur et leurs ressources étaient considérées comme équivalentes⁵² ». Or, les différentes observations effectuées (notamment auprès des femmes qui bénéficient de plus d'argent que leur conjoint) montrent que les ressources n'ont pas la même valeur selon qui les fournit (Tichenor, 2005). Partant du postulat que la structure de genre est centrale dans la répartition du pouvoir entre les conjoints, la conceptualisation du pouvoir en trois dimensions de Steven Lukes (1986, 2005), adaptée par Aafke Komter (1989, 1991), paraît particulièrement pertinente pour notre objet de recherche⁵³. Comme nous allons le voir dans l'analyse, cette conception pluridimensionnelle permet, en effet, d'étudier les relations de pouvoir dans le contexte de relations conjugales basées sur l'amour et la solidarité.

Lukes (2005) définit le pouvoir comme la capacité d'affecter consciemment ou inconsciemment les émotions, attitudes, croyances et comportements de quelqu'un d'autre. Cette définition interpersonnelle du pouvoir permet ainsi d'incorporer les possibilités de changements et de résistance aux changements (Komter, 1989 : 192). Lukes met en évidence trois dimensions du pouvoir : le pouvoir manifeste ; le pouvoir latent ; et le pouvoir invisible.

La première dimension du pouvoir de Lukes (2005) reprend la dimension comportementale du pouvoir proposée par Max Weber. *Le pouvoir manifeste* est défini comme le "pouvoir sur" ; c'est-à-dire la faculté d'influencer quelqu'un, parfois contre sa volonté. Cette première dimension a souvent été prise en considération par la littérature, notamment par la théorie des ressources. Le pouvoir est exercé ici de manière directe. Il est observable par les négociations, les conflits, les tentatives de changements et les stratégies opérées par les partenaires.

La seconde dimension du pouvoir de Lukes s'intéresse aux décisions autant qu'aux non-décisions. *Le pouvoir latent* n'implique ni changement ni conflit. Les besoins/désirs de l'individu le plus puissant sont anticipés ou alors l'anticipation d'une réaction négative conduit à la résignation (Komter, 1989, 1991). L'absence de décisions et de discussions permet ainsi de neutraliser ou d'éliminer le risque d'une

52 Traduction par l'auteur.

53 Cette conceptualisation du pouvoir a été reprise notamment dans les travaux de Charlott Nyman (1998, 1999) et Veronika Tichenor (2005).

menace pour les intérêts du plus puissant (Komter, 1989 : 189). Le pouvoir latent serait ainsi particulièrement fort en matière de sexualité. Pour Lukes, ces deux dimensions restent toutefois trop comportementales.

La troisième dimension du pouvoir qu'il propose tient compte des conflits latents ; c'est-à-dire de la différence cachée d'intérêts entre celui qui exerce le pouvoir et celui qui le subit. Le conflit est latent ou invisible dans le sens où il pourrait émerger si la personne subordonnée exprimait sa volonté ou ses désirs. En d'autres termes, il peut se définir par ce que ferait ou ne ferait pas un conjoint en l'absence du pouvoir de l'autre. Ce point, qui nécessite de mettre en évidence les "intérêts réels" de chacun, a été critiqué par un certain nombre d'auteurs (cf. Komter, 1989, pour recension). Aafke Komter, reprenant les travaux de Gramsci (1953, 1971) sur l'hégémonie culturelle ou idéologique, nous offre une solution à ce problème. L'hégémonie idéologique est considérée comme le résultat d'un lent processus social par lequel se développe un consensus entre les groupes dominés et dominants. Ce consensus est exprimé par l'adhésion du groupe subordonné aux valeurs, symboles, croyances et opinions du groupe dominant. L'idéologie devient hégémonique si elle répond à trois conditions. Premièrement, elle devient partie prenante des pensées quotidiennes. Deuxièmement, elle promeut la cohésion sociale en présentant les contradictions comme étant unificatrices. Et troisièmement, elle est considérée comme une liberté. Les intérêts du groupe dominant sont expérimentés comme des intérêts généraux et sont ainsi acceptés librement par les groupes subordonnés (Komter, 1989 : 191). En ce sens, *le pouvoir invisible* consiste, dans le cadre conjugal, en des mécanismes sociaux ou/et psychologiques qui se manifestent dans des différences genrées systématiques en matière d'estime de soi, d'estime mutuelle et des différences dans la perception et la légitimation de la vie quotidienne (Komter, 1989 : 191).

Komter (1989) nous fournit une illustration du pouvoir invisible dans la sphère conjugale. Selon elle, les femmes des classes supérieures sans activité professionnelle ont moins d'estime personnelle. Elles s'accordent moins de qualités qu'elles n'en accordent à leur conjoint. En outre, le pouvoir économique dont bénéficient ces hommes les conduit à avoir confiance en eux et en leurs compétences (Blumberg et Coleman, 1989 : 239). Cette image positive d'eux-mêmes, que leur femme leur renvoie également, contribue à donner à ces hommes un plus grand pouvoir conjugal (Komter, 1989). Ce pouvoir est invisible car les individus n'en sont peu ou pas conscients. Aafke Komter (1989, 1991) met ainsi en évidence le fait que les hommes bénéficient de la hiérarchie implicite des valeurs culturelles qui leur accorde plus de valeurs. Le pouvoir invisible s'observe également dans les explications, basées sur les attentes de genre, que donnent les partenaires pour justifier les inégalités dans leur relation : les femmes font plus de travail ménager parce qu'elles aiment ça ou parce qu'elles sont plus douées. Si les hommes s'occupent du contrôle des finances, c'est parce que les femmes ne s'y intéressent pas ou n'y connaissent rien. Ces explications masquent et renforcent le pouvoir masculin puisque les inégalités ne sont pas remises en question mais, au contraire, justifiées par des rôles et des compétences de genre. Le pouvoir invisible reflète les inégalités entre mari et femme en même temps qu'il les justifie et les confirme. Dès lors, les rôles et les identités de genre sont acceptés comme étant naturels et inébranlables (Komter, 1989, 1991).

Comme nous le verrons dans l'analyse des données, les concepts du pouvoir latent et du pouvoir invisible permettent d'expliquer, en partie, le consensus et le peu de

négociation que l'on relève lorsqu'on interroge les couples sur les questions d'argent. Les relations de pouvoir explicites, qui pourraient être combattues ou négociées, semblent rares. Par contre, on observe du pouvoir caché dont les partenaires eux-mêmes ne sont pas ou peu conscients (Komter, 1989). Pour Lukes (2005, voir aussi Tichenor, 2005), la capacité de laisser des questions hors de l'arène des conflits, le fait que certaines inégalités soient considérées comme naturelles ou inévitables, sont des exercices de puissance plus hégémoniques qu'aucune autre lutte pour le pouvoir. Les pouvoirs invisibles et latents sont ainsi à l'avantage du mari car ils contribuent à maintenir et à justifier les pratiques et les rôles conjugaux traditionnels (Komter, 1989, 1991).

Pour assurer la comparabilité avec les travaux précédents (dont Tichenor, 2005), nous mesurerons, dans cette recherche, le pouvoir dans le couple selon les indicateurs standards que sont la division du travail domestique et rémunéré, les types de gestion financière privilégiés, les pratiques de prises de décision, qui gère l'argent, qui le contrôle et qui y a accès. Nous examinerons également les expressions plus subtiles du pouvoir conjugal en regardant la signification accordée aux emplois et à l'argent de chaque conjoint. Nous déterminerons, s'il y a lieu, quel est le travail qui est considéré comme le plus important et pour quelles raisons, si les partenaires souhaitent des changements dans leur organisation financière et dans la division du travail, et le cas échéant, pourquoi ?

Nous verrons dans l'analyse des données que les trois dimensions du pouvoir de Lukes sont présentes et qu'elles évoluent au fil de l'histoire conjugale. Les concepts de pouvoir latent et invisible vont s'avérer centraux dans la construction conjugale de l'usage et de la signification de l'argent, car ils contribuent davantage à la modeler que le pouvoir explicite (fortement dévalorisé dans un contexte qui privilégie l'égalité et le désintérêt).

La signification de l'argent dans le couple : droit de possession et argent personnel

A chaque étape de la vie conjugale, l'argent entrant dans le ménage est redéfini par les partenaires en termes de possession (ce qui est à moi, à toi et à nous) (Nyman, 2003). La définition de l'argent conjugal aura ainsi une grande influence sur la consommation et le standard de vie individuel et collectif. Sur comment et qui dépense l'argent. Toutefois, cette définition varie selon qui fournit l'argent (Brannen et Moss, 1987, Burgoyne, 1995).

Dans les discours des couples avec enfants, l'argent entrant dans le ménage est défini comme de l'argent familial destiné, en priorité, aux dépenses communes (Nyman, 2003). Néanmoins, une partie des ressources monétaires peut être attribuée à l'un ou l'autre des partenaires pour ses dépenses personnelles. Comment est-elle répartie ? La littérature à disposition associe généralement l'accès à de l'argent personnel avec le sentiment de possession. On dépensera d'autant plus facilement pour soi qu'on estime posséder l'argent du ménage. Or, le sentiment de possession sur les ressources financières varie selon que l'on soit homme ou femme.

Comme le souligne la majorité des recherches sur l'organisation financière des ménages, l'argent et son usage domestique sont des sujets tabous, rarement abordés dans les discussions conjugales. Les couples ont ainsi peu de points de

comparaison. L'apprentissage du maniement de l'argent dans la sphère intime se fait généralement par l'argent de poche (Hertz, 1992 : 136). Les parents n'apprennent pas aux enfants à gérer l'argent mais ils transmettent certaines valeurs par l'argent de poche : ce qui est payé et ce qui ne l'est pas, qu'il faut travailler pour avoir ce que l'on veut et que l'argent est un moyen de contrôle social. Les valeurs attribuées aux différentes formes de travail font que le travail rétribué est, très tôt, mieux considéré par les femmes et les hommes (Hertz, 1992). Ainsi, pour Charlot Nyman (2003), le sentiment de possession du pourvoyeur principal est puissant car le travail ménager et familial est mal ou peu valorisé. En outre, l'idéologie de l'amour (donner librement, sans calcul) implique qu'on ne peut échanger et transférer des ressources aussi différentes que du *care* et de l'argent (voir aussi Roy, 2006). Conçu comme un don d'amour, le travail familial ne "peut", dans la sphère conjugale, être négocié contre des ressources financières. Dès lors, le revenu confère à celui qui le gagne plus de droits sur son utilisation. C'est pourquoi la littérature parle de droits de possession sur l'argent.

En effet, les hommes et les femmes estiment que le fait d'apporter des ressources monétaires dans le ménage confère plus de privilèges sur cet argent. Toutefois, l'examen des couples où la femme gagne davantage que son conjoint montre que le droit de possession de l'argent est étroitement lié à l'idéologie du pourvoyeur principal masculin (Burgoyne, 1990, Burgoyne et Lewis, 1994, Clulow, 1995, Elizabeth, 2001, Goode et al., 1998 : 23, Pahl, 1983, Singh, 1997b). En effet, le droit de possession est peu mobilisé par les femmes pourvoyeuses principales de revenus. Ces dernières abandonnent plus facilement le pouvoir qui va avec ce rôle, et notamment le pouvoir d'effectuer des achats personnels (Burgoyne, 2004).

Le droit de possession accordé au pourvoyeur masculin des revenus est illustré par le fait que les couples attribuent plus volontiers de l'argent personnel au mari qu'à la femme. Même lorsque les deux conjoints s'accordent de l'argent de poche, l'homme se voit souvent octroyer des montants plus élevés (cf. Edwards, 1981, 1982). Parmi les couples à bas revenus, l'argent personnel du mari est perçu comme une catégorie protégée, prioritaire et indépendante. Il est parfois prélevé avant même que le revenu ne soit intégré dans l'organisation financière conjugale. L'argent personnel des femmes, au contraire, est difficilement séparable des dépenses du ménage (Edwards, 1981, 1982, Pahl, 1980, 1989, 2000). Il correspond généralement à ce qu'il reste une fois les dépenses courantes effectuées (Edwards, 1981 : 6).

La difficulté des femmes à bénéficier de ressources financières pour leurs dépenses privées ne relève pas uniquement de pressions externes (comme ne pas avoir assez d'argent ou de ne pas avoir accès à l'argent) mais aussi de pressions internes. Certaines femmes se sentent coupables de dépenser pour elles (Edwards, 1984 : 138, Hertz, 1986 : 109, Stamp, 1985 : 551). Elles restreignent leurs dépenses personnelles même lorsqu'elles ont accès à un compte et que leur mari les y encourage, note Meredith Edwards (1982 : 332-333). Les raisons invoquées par les femmes sont multiples (raisons financières, personnalité, histoire familiale, etc.). Toutefois, pour la littérature (dont Burgoyne, 1990, Nyman, 1999, Pahl, 1988), la réticence des femmes à avoir des dépenses personnelles est également influencée par d'autres facteurs. Premièrement, elle semble essentiellement liée à leur statut de dépendance financière et à leur incapacité à penser le travail ménager positivement (Burgoyne, 1990). Burgoyne, reprenant Pahl (1988 : 108), parle de *schémas de déférence*. Elle explique ces derniers par la supériorité morale attribuée au

pourvoyeur masculin et à la vision négative de la consommation acquise par les femmes dépendantes financièrement. Dès lors, les femmes restreignent leurs dépenses personnelles alors que les hommes n'ont pas ce problème, le pourvoyeur principal ayant le droit implicite de dépenser l'argent domestique quand bien même il est pensé comme commun. Deuxièmement, le droit de possession de l'argent est renforcé par les attitudes féminines d'auto-restriction qui relèvent, pour Charlot Nyman (1999), du *rationality of caring*. Ce concept est difficilement traduisible en français. On peut l'interpréter comme étant de l'altruisme ou de l'abnégation : les femmes ont appris qu'elles doivent gérer l'argent en privilégiant les besoins des autres membres de la famille, parfois au détriment de leurs besoins personnels. Ce dernier point fait référence au processus de construction du genre (West et Zimmerman, 1987) que nous avons vu précédemment. En ne revendiquant pas plus de dépenses personnelles, en privilégiant les besoins des autres membres de la famille, les femmes, qu'elles soient pourvoyeuses principales ou non, adoptent les comportements traditionnellement féminins. Elles contribuent ainsi à recréer l'organisation familiale conventionnelle qui attribue à leur compagnon plus de droits concernant l'usage de l'argent du ménage.

Le droit de possession est un facteur important pour comprendre la répartition des ressources financières au sein du couple. Il montre que l'organisation financière privilégiée ne permet pas de mesurer l'égalité entre les conjoints. Contrairement à ce que présuppose un certain nombre de recherches (dont Pahl, 1995, Vogler et Pahl, 1994), la mise en commun n'implique pas forcément des partages financiers égaux (cf. Vogler, 1994). En ce sens, le droit de possession du pourvoyeur masculin entre en conflit avec les valeurs conjugales de partage et d'égalité mises en avant par les couples contemporains (Vogler, 1998, Vogler et Pahl, 1993, Singh et Lindsay, 1996). Ce droit légitime le contrôle financier du pourvoyeur principal et son accès aux ressources économiques (Burgoyne, 1990 : 662).

Influences liées aux interactions sociales entre les partenaires

Dans ce chapitre, il s'agit de voir si le fait d'être en interaction avec son conjoint peut influencer l'usage de l'argent au sein du couple. Nous vivons dans un contexte et des structures qui peuvent guider nos actions et que nous pouvons interpréter, nous l'avons vu précédemment, mais nous agissons aussi en tant qu'individu participant à une relation avec l'autre.

Judith Treas (1991, 1993), par exemple, montre que l'organisation financière des ménages est aussi le résultat d'un choix rationnel. Les conjoints cherchent à minimiser le temps, l'énergie et les ressources dépensées pour orchestrer la gestion familiale. La minimisation des coûts de transaction dépend, selon Treas (1993), des circonstances, des contraintes institutionnelles, de la continuité du mariage prévue et des investissements faits dans le mariage (par exemple, des enfants). La facilité de compter et de jauger la contribution de chaque partenaire joue également un rôle dans l'organisation financière privilégiée. Selon elle, lorsque les apports de chacun sont difficilement comparables, les conjoints trouvent la mise en commun avantageuse. C'est le cas des couples qui ont une division traditionnelle des responsabilités. La mise en commun permet aux femmes d'accéder aux ressources économiques. Elle demande moins de coordination et implique moins de désagréments pour les partenaires (Treas, 1993 : 724). De même, certains couples à double revenu peuvent privilégier la gestion individuelle de manière à préserver leur

autonomie financière. Ils estiment, en effet, qu'un système indépendant entraîne moins de conflits entre les partenaires, le conjoint n'étant pas concerné par les dépenses de l'autre. Treas (1993) a une approche économique de la gestion de l'argent qui accorde beaucoup d'importance aux stratégies personnelles et au choix rationnel, toutefois, elle met en évidence deux éléments qu'il nous faut considérer. D'une part, les couples choisissent aussi une organisation financière par commodité (cf. Burgoyne et Morison, 1997). D'autre part, leur système dépendra également de la qualité de leur relation. Catherine Kenney (2006) montre, par exemple, qu'il y a de fortes corrélations entre la gestion financière privilégiée par le couple et le degré de coopération ou de conflit évoqué par les femmes qu'elle a interrogées. L'équité dont fait preuve le mari, son support et sa compréhension semblent être étroitement liés avec une mise en commun et un contrôle conjoint des ressources du ménage. Toutefois, la relation de causalité n'est pas claire : est-ce parce que le couple gère en commun les finances que la femme mentionne cette coopération ou est-ce parce que les partenaires coopèrent qu'ils ont une gestion commune ?

Une gestion individualisée peut aussi être adoptée pour protéger les intérêts d'un conjoints ou d'un proche. Un certain nombre d'auteurs (dont Blumstein et Schwartz, 1983, Flemming, 1997, Heimdal et Houseknecht, 2003, Treas, 1993) mettent en évidence l'importance des relations précédentes sur l'organisation financière. Les couples remariés, par exemple, ont davantage tendance à privilégier une gestion individualisée. Burgoyne et Morison (1997) l'expliquent notamment par la perception plus accrue des risques de dissolution et le souhait de préserver l'indépendance et l'autonomie financières acquises. Ils observent également qu'une gestion individualisée peut être favorisée quand il s'agit de préserver l'héritage des enfants nés d'une relation précédente. L'indépendance économique permet également de protéger l'argent familial et l'argent personnel des dépenses du conjoint. Par exemple, la gestion individuelle est préférée quand la consommation d'un conjoint menace l'équilibre du budget familial (Hertz, 1986 : 96-97). La séparation financière peut ainsi être une stratégie pour protéger les intérêts familiaux ou personnels menacés. Il est intéressant de noter que, dans la littérature, seule la gestion individuelle est perçue comme étant garante des intérêts personnels. Or, on peut légitimement supposer que la mise en commun peut aussi servir à protéger les intérêts d'un des partenaires. Un compte commun permet, par exemple, à celui ou celle qui n'a pas de revenu d'accéder à de l'argent et ainsi de bénéficier d'une certaine autonomie. Nous y reviendrons dans la partie empirique.

• **L'organisation financière dans le cycle conjugal**

Grâce au survol de la littérature que nous venons d'effectuer, nous avons discuté d'un certain nombre d'éléments qui permettent de mieux comprendre ce qui influence l'organisation financière des couples. La présentation qui en a été faite jusqu'ici a toutefois peu mis en évidence le processus de construction conjugale de l'usage de l'argent qui nous intéresse dans cette recherche. Jan Pahl (1980) est la première à mentionner le fait que l'organisation financière des couples peut être liée au cycle de vie. Selon elle, la mise en commun est caractéristique des couples où les deux partenaires gagnent un revenu. Elle se transformerait toutefois en un système d'allocation quand la femme quitte son emploi pour s'occuper des enfants. L'organisation financière redeviendrait commune lorsque, les enfants devenus plus indépendants, la femme reprend un emploi. Néanmoins, Pahl ne vérifie pas cette affirmation ni dans cette recherche ni dans les suivantes. D'autres auteurs (dont

Goode et al., 1998) émettent l'hypothèse qu'une gestion indépendante existe dans les premiers temps de la relation. Elle serait remplacée par une autre forme quand la relation devient plus mature et que les couples s'engagent à long terme. Cette hypothèse semble trouver confirmation dans les recherches s'intéressant aux gestions financières des couples de cohabitants et des couples mariés.

L'argent de la cohabitation

Les cohabitants conservent généralement l'indépendance et la privatisation qui caractérisent leur système financier avant la mise en couple. Les partenaires avec deux revenus ont, en effet, tendance à garder leur argent totalement séparé (Glezer et Mills, 1991, Singh et Lindsay, 1996) ou à le mettre partiellement en commun (Elizabeth, 2001, Kenney, 2004,). Les cohabitants privilégient ainsi des échanges réciproques à court terme, avec une préférence pour le partage égal ou proportionnel des dépenses communes (Brines et Joyner, 1999, Kenney, 2004, Singh et Lindsay, 1996, Vogler, 2005). Ce système financier, formé de deux unités économiques autonomes et séparées, est perçu comme étant le plus égalitaire par la plupart des chercheurs. Certains auteur-e-s (Blumstein et Schwartz, 1985, Nyman, 2003, Pahl, 2005, Singh et Lindsay, 1996, Vogler, 2005) ont toutefois relevé que ces systèmes indépendants contribuent à conforter les inégalités monétaires créées par le marché du travail. En effet, les cohabitants semblent appliquer la norme égalitaire uniquement sur le partage des dépenses et non sur l'accès à l'argent. Avec des revenus très différents, l'argent personnel restant à la disposition de chacun peut être très inégal. En outre, l'égalité, volontiers mise en avant par les couples, est un concept flou qui peut être interprété de manière différente (Nordenmark et Nyman, 2003, voir aussi Kellerhals, 1981, Kellerhals et al., 1992). L'égalité signifie-t-elle que chacun participe aux dépenses collectives de manière égale ou en proportion de ses revenus ? Cela n'aura pas la même répercussion sur l'argent personnel restant à la disposition des partenaires. Dès lors, dans un système indépendant, les rapports économiques entre les conjoints sont beaucoup plus explicites (Singh et Lindsay, 1996). S'il y a des différences de revenus, il arrive généralement que le plus riche subventionne l'autre, lui prête de l'argent ou lui fasse des cadeaux. Dans ce cas, la dépendance économique est manifeste, relèvent Singh et Lindsay (1996), ce qui peut engendrer des rapports de pouvoir en faveur du plus aisé financièrement.

Les cohabitants ne forment toutefois pas une population homogène. Il faut distinguer les cohabitants avec enfants, qui se conduisent comme des couples mariés, des couples de cohabitants nubile ou post-maritaux qui mettent en avant le principe d'égalité et d'autonomie (Vogler, 2005). La présence d'enfants biologiques semble également avoir une influence sur l'organisation financière. Les parents biologiques de l'enfant, même non mariés, font plus souvent pot commun que les couples dont l'un des partenaires n'est pas le géniteur de l'enfant (Kenney, 2004).

L'argent du mariage

Si l'on en croit la recherche de Smock, Manning et Porter (2005) sur une centaine de couples de jeunes adultes américains de classe moyenne et de classe ouvrière, les facteurs économiques jouent un rôle important dans la transition au mariage. Sept couples interrogés sur dix identifient au moins un facteur économique prérequis pour qu'une relation aboutisse à un mariage. Avoir assez d'argent, achever certains buts économiques avant de se marier, pouvoir se payer un vrai mariage et la capacité de

l'homme d'être un "bon" pourvoyeur économique sont les réponses qui reviennent le plus fréquemment. Dans le même sens, les hommes qui bénéficient de bons revenus et d'un statut professionnel élevé ont plus de chances de se marier et moins de risques de voir leur union se dissoudre (Ermisch et Francesci, 2000, Smock et al., 2005).

Pour un certain nombre d'auteur-e-s, dont la sociologue australienne Supriya Singh (1997a, 1997b), l'argent du mariage se distingue de l'argent de la cohabitation par sa mise en commun. Selon elle, la transition entre l'argent individualisé de la cohabitation et l'argent collectivisé du mariage s'effectue avec l'institutionnalisation du couple et par des rituels comme l'ouverture d'un compte commun. Le compte conjoint semble, en effet, être perçu par certains couples comme un instrument permettant de construire la signification de l'argent du mariage et d'affirmer l'unité du lien, la confiance et l'engagement partagé (Blumstein et Schwartz, 1983, Singh, 1997a, Singh et Lindsay, 1996). Il s'agit, en effet, de constituer un pot commun pour un usage commun (Singh et Lindsay, 1996 : 60). Pour la plupart des auteur-e-s (dont Singh, 1997a, 1997b, Vogler, 2005), le couple marié fonctionne, dès lors, plus ou moins comme une unité économique. Cela a des implications sur la signification que les conjoints donnent à l'argent du ménage.

Il semble que la mise en commun des revenus soit, dans toutes les classes sociales, le système financier le plus fréquent chez les couples mariés des pays occidentaux (Cheal, 2002, Nyman, 1998, Pahl, 1995, Wilson, 1987a). La mise en commun correspond, en effet, à l'idéologie du mariage compagnonnage socialement valorisée dans les sociétés occidentales (Edwards, 1981, Morris, 1984, Pahl, 1989, Singh, 1996, Vogler, 1994). Elle a aussi une fonction plus pragmatique en permettant de diminuer les coûts de transactions, soit les disputes, la négociation et la coordination (cf. Treas, 1993). Toutefois, bien que le compte commun symbolise la confiance, l'engagement et le partage (Singh, 1996 : 59), nous avons vu que l'un ou l'autre des partenaires peut avoir plus à dire sur les prises de décision. Il peut également bénéficier de plus d'argent pour ses dépenses personnelles (Burgoyne, 1990, Nyman, 1999, Singh, 1997b, Vogler, 1994). Dès lors, pour certains auteurs (dont Singh, 1997b, Vogler, 1994, 2005), la mise en commun permet de maintenir le mythe du mariage comme une relation égalitaire tout en cachant la dépendance économique et la persistance des rôles de genre traditionnels, et notamment les droits rattachés au statut de *breadwinner*.

Événements conjugaux et changements de l'organisation financière

La cohabitation et le mariage représentent des étapes importantes dans la vie d'un couple. La littérature a également recensé d'autres événements pouvant contribuer à la transformation de l'organisation financière des ménages. Aucune étude n'ayant porté directement sur cette problématique, les éléments recensés ici relèvent d'observations liées à des heureux "hasards" de recherche. Ces événements sont toutefois peu nombreux et peuvent laisser supposer que l'organisation financière des ménages, excepté le passage à une relation conjugale institutionnalisée, est généralement relativement stable dans le temps.

Changement dans le taux d'activité professionnelle

Les observations concernant l'influence du changement du taux d'activité de l'un ou l'autre des partenaires sont relativement contradictoires. Elles permettent, toutefois, de mettre en évidence le fait qu'un seul élément ou événement ne suffit pas à expliquer le changement d'une organisation financière.

Pour les uns (dont Berthoud et Gershuny, 2000), les arrangements financiers ne fluctuent pas dans le temps en réponse aux changements du statut d'emploi. Lydia Morris (1984 : 501-502) observe également peu de changement dans l'organisation financière des ménages suite au licenciement de l'homme pourvoyeur principal des revenus⁵⁴, exceptée l'augmentation du contrôle féminin liée à la nécessité de gérer des revenus plus faibles.

Pour les autres (dont Vogler et Pahl, 1993), l'arrêt du travail rémunéré féminin implique, en général, le passage d'un système de gestion commune à un système d'allocation. Inversement, la prise d'un emploi par une conjointe ou le passage à un taux d'activité à plein temps conduit à un système de gestion commune (cf. aussi Cheal, 1993). Selon Vogler et Pahl (1993 : 92), l'emploi féminin, surtout quand il est exercé plein temps, améliore l'égalité au sein du couple. Dans un même esprit, Carol Burgoyne (1990) note que des gains identiques tendent à mener à un modèle financier indépendant et qu'une diminution des revenus engendre davantage de contrôle financier de la part de celui qui gagne plus. Elle reconnaît néanmoins que ce n'est pas une règle absolue. Selon Burgoyne (1990 : 645), si l'organisation financière reste identique malgré un changement de la source et du niveau de revenus, c'est parce qu'elle est un moyen d'affirmer des idéologies conjugales ou de genre.

La création d'une famille

Curieusement, l'impact de la naissance d'un enfant sur la structure financière du couple n'a jamais été étudié en tant que tel. Julia Brannen et Peter Moss (1987), qui interrogent des femmes après leur accouchement puis quelques mois après leur retour au travail, ne mentionnent pas l'arrivée d'un enfant comme ayant un effet direct sur l'organisation financière. Par contre, ils notent que ce sont souvent les mères, et non le couple, qui prennent seules la décision de poursuivre ou non leur activité professionnelle. Le fait que cette décision soit généralement prise de manière individuelle affecte l'importance accordée à l'emploi des mères et l'influence de ces dernières sur l'organisation financière du ménage (Brannen et Moss, 1987 : 84). Quand l'activité professionnelle des conjointes est considérée comme le fruit d'une décision personnelle, elle risque d'être sujette à négociation. Elle peut même être remise en question si les conjoints estiment que la femme ne parvient pas à effectuer les tâches domestiques et familiales qui lui sont traditionnellement attribuées. Le fait que l'activité professionnelle féminine soit considérée comme temporaire, ou du moins sujette à caution, conduit les partenaires à définir les revenus des femmes comme des ressources financières secondaires ou alors comme de l'argent de poche. Cette interprétation contribue à dévaloriser symboliquement et économiquement le rôle économique des femmes dans le ménage (Brannen et Moss,

54 Trois couples anglais sur les quarante interrogés ont modifié leur organisation financière suite au licenciement du mari.

1987), nous l'avons vu précédemment. En effet, lorsque le retour à l'emploi est considéré comme une décision personnelle, les coûts engendrés par une double activité professionnelle (frais de garde des enfants, impôts, etc.) sont généralement attribués au salaire féminin⁵⁵ (Brannen et Moss, 1987). Néanmoins, la redéfinition des revenus féminins après la maternité génère parfois des luttes de pouvoir entre les partenaires (Brannen et Moss, 1987 : 89). Bien que l'idéologie du pourvoyeur masculin des revenus persiste dans la plupart des couples, certains conjoints ne partagent pas ces attentes traditionnelles. Ainsi, plusieurs femmes interrogées par Brannen et Moss (1987) mettent en avant l'importance de leurs revenus dans le budget familial et refusent de les considérer comme secondaires. De leur côté, Jackie Goode, Claire Callender et Ruth Lister (1998) notent que la naissance d'un enfant peut aussi entraîner des enjeux conjugaux autour de l'attribution du rôle de pourvoyeur principal. La création d'une famille peut accentuer la pression exercée sur l'homme pour qu'il prenne en charge le rôle de pourvoyeur principal des revenus. Goode et ses collègues (1998) ont observé des tensions conjugales dans les couples où les jeunes mères ont de fortes attentes concernant le rôle de leur conjoint comme principal pourvoyeur alors que celui-ci est plutôt ambivalent voire résistant face à cette nouvelle responsabilité. Elles observent que, dans cette situation, ce sont plutôt les femmes qui dévalorisent leur propre salaire de manière à inciter leur conjoint à assurer les revenus du ménage (Goode et al., 1998 : 79).

Lydia Morris (1984, 1993) est l'une des rares chercheuses à s'être penchée sur l'impact du nombre d'enfants sur l'organisation financière des couples. Selon elle, la présence d'enfants implique des dépenses supplémentaires et, chez les revenus modestes, une gestion attentive qui légitime le contrôle du budget par la conjointe : « quand le revenu domestique est bas et le nombre d'enfants important, la priorité est donnée aux dépenses collectives essentielles. Si l'on ajoute à cela une division traditionnelle des tâches, un contrôle féminin est adopté de préférence⁵⁶ » (Morris, 1984 : 501). Elle revient toutefois sur ses propos dans un article plus récent en affirmant que la classe sociale, la culture de classe et les revenus à disposition seraient les déterminants principaux de l'organisation financière des ménages (Morris, 1993). Selon elle, le nombre d'enfants est corrélé à la classe sociale et, dès lors, il n'a pas une influence directe sur le système financier privilégié (Morris, 1993). Elle ne précise toutefois pas comment elle définit la culture de classe.

EN RÉSUMÉ : LES APPORTS ET LIMITES DE LA LITTÉRATURE SUR L'USAGE DE L'ARGENT DANS LA SPHÈRE CONJUGALE

« Au fond, ce sont des mélanges. On mêle les âmes dans les choses ; on mêle les choses dans les âmes. On mêle les vies et voilà comment les personnes et les choses mêlées sortent chacune de sa sphère et se mêlent : ce qui est précisément le contrat et l'échange. » (Mauss, 1985 : 173)

L'usage de l'argent au sein de la famille a été principalement analysé selon deux courants théoriques que nous avons présentés dans le chapitre sur les solidarités familiales et dans le chapitre sur l'organisation financière des ménages. La première

⁵⁵ Se reporter au chapitre sur la structure de genre pour plus d'informations sur le processus de marginalisation du salaire des femmes (Brannen et Moss, 1987).

⁵⁶ Traduction par l'auteur.

perspective considère les relations familiales comme des relations d'amour et de solidarité. Les principes de circulation de l'argent sont ceux de l'aide, du don et du désintérêt. Les relations entre les conjoints et les éventuels intérêts personnels des partenaires de l'échange sont peu étudiés. La seconde perspective, qui se focalise sur l'organisation financière des ménages, met davantage en évidence la distribution des ressources au sein du couple et les rapports de pouvoir entre les conjoints. Les questions liées à la solidarité et aux sentiments sont peu abordées.

La littérature sur l'organisation financière des ménages est, en effet, relativement prudente quand elle aborde la question des sentiments et des émotions. Est-ce parce qu'elle porte en elle l'héritage de la division traditionnelle entre économie et sentiments ou parce qu'il est difficile d'opérationnaliser le ressenti ? Il est toutefois assez étonnant d'observer que seul le sentiment de possession de l'argent a été examiné plus en détail par la littérature. On mobilise l'émotionnel pour expliquer pourquoi les femmes ne dépensent pas pour elles alors qu'il n'y a pas de barrières "objectives" à cela. En rattachant les sentiments et les émotions aux femmes et essentiellement aux femmes (on parle peu du ressenti masculin mais plus du droit de possession), la littérature ne reproduit-elle la fameuse dichotomie socio-historiquement construite entre femmes et sentiments, hommes et calculs dont nous avons discuté précédemment ?

Certains auteur-e-s (dont Blumstein et Schwartz, 1983, Burgoyne, 1990, Kenney, 2004, Treas, 1993) se sont attachés à opérationnaliser partiellement les émotions dans le concept de la *stabilité de la relation conjugale*. La durabilité de la relation est généralement déduite du degré d'institutionnalisation des liens conjugaux : le statut matrimonial et/ou la présence d'enfant-s indiqueraient que les conjoints bâtissent une relation de longue durée. Selon ces recherches, il y a davantage de mise en commun des ressources quand la relation semble engagée sur du long terme. A cela, certains auteur-e-s ont ajouté que la perception des partenaires de la stabilité de leur union a également une influence sur le degré de mise en commun (cf. Treas, 1993). Comme le montrent Heimdal et Houseknecht (2003) par exemple, les cohabitants prévoyant de se marier fonctionnent comme des couples mariés en mettant davantage leurs ressources en commun. Au contraire, les perturbations maritales, ainsi pudiquement désignées par certains auteurs (dont Treas, 1993), découragent la collectivisation des revenus. Quand les liens amoureux se distendent, le couple passe d'un système de dons-dettes à l'exigence d'équivalence, note Agnès Martial (2005b), ce qui peut impliquer un changement d'organisation financière. Une remise en question de la confiance peut, en effet, conduire les partenaires à adopter des attitudes financières plus individualistes afin de se préserver davantage (Hertz, 1992 : 143).

Dans la littérature sur l'organisation financière des ménages, l'amour et les sentiments ont généralement été considérés avec suspicion par des chercheuses et chercheurs plus intéressés à voir ce que cachaient ces émotions en termes de relations de pouvoir. Comme le relève Charlot Nyman (1998), l'amour peut être mis en avant par les hommes et les femmes interviewés afin de légitimer une répartition inégale du pouvoir. Le recours à l'amour maternel, par exemple, permet de justifier le fait que les femmes dépensent pour leurs enfants plutôt que pour elles-mêmes. La littérature sur les solidarités familiales, au contraire, tient compte de la qualité des relations intimes pour montrer que celle-ci influence la circulation de l'argent dans la sphère privée. Pourtant, l'effet inverse, à savoir que l'argent peut également susciter

du lien et créer des rapports sociaux est rarement pris en considération, voire parfois même explicitement rejeté. Les aides et les dons financiers sont, en effet, considérés par un certain nombre d'auteurs (dont Charbonneau, 1996, Godbout et Charbonneau, 1996) avec circonspection car ils estiment que l'argent peut menacer la qualité des rapports familiaux.

Les apports de la littérature sur les organisations financières et sur les solidarités familiales vont s'avérer centraux dans cette recherche. Néanmoins, ils ont des limites. L'étude de la construction des significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère intime nécessite, en effet, de concevoir l'histoire conjugale à la fois dans ses dimensions holistes et individualistes. La solidarité et les inégalités, l'amour et l'intérêt personnel, le désintérêt pour les questions économiques et l'égoïsme doivent être conceptualisés en tant qu'éléments moteurs de la création conjugale et non pas comme des éléments dichotomiques. Dès lors, il manque une approche qui rende compte de ces deux dimensions dans une perspective unifiée.

Contrairement à ce que pourrait laisser supposer la littérature sur l'organisation financière des ménages, la circulation de l'argent dans la sphère privée s'intègre dans un vaste système d'échanges, de dons et de services qui mêle du monétaire et du non monétaire. Comme le relève la littérature sur le pouvoir conjugal et sur les solidarités, les couples se construisent dans et par un échange de biens matériels ou financiers mais aussi de temps (l'allocation du temps consacré aux activités lucratives, aux activités domestiques et aux loisirs) et de services. Les sentiments, les perceptions et les évaluations subjectives (voir par exemple, Burgoyne et Lewis, 1994, Grammain et al., 2003, Nordenmark et Nyman, 2003) jouent également un rôle important dans le processus de construction conjugale. Dès lors, il s'agira, de rendre compte de la dimension plurielle de la création du conjugal. Par ailleurs, nous montrerons que des biens matériels peuvent prendre une valeur affective et qu'inversement des biens affectifs peuvent prendre une valeur matérielle. Dans le même esprit, nous tenterons de comprendre dans quelle mesure l'usage de l'argent sert à créer, construire, produire et reproduire la relation conjugale dans sa dimension matérielle et symbolique (Zelizer, 1997, 2005c). Cela nous conduira à proposer une troisième approche de l'usage et de la signification de l'argent dans la sphère intime qui conjugue les perspectives holistes et individualistes. Nous pourrions ainsi retracer la construction conjugale de l'usage de l'argent dans sa complexité et ses ambiguïtés en montrant comment des échanges conjugaux régis par le don et le désintérêt peuvent soutenir, voire renforcer des inégalités et des rapports de pouvoir entre les conjoints.

4. LA CONSTRUCTION CONJUGALE DES SIGNIFICATIONS ET USAGES SOCIAUX DE L'ARGENT

La présentation théorique que nous venons d'effectuer nous a permis de discuter des principaux résultats des recherches et de mettre en évidence un certain nombre de questions encore en suspens. Cette revue de la littérature a été présentée de manière à entrer progressivement dans notre propre objet d'étude. Toutefois, il est nécessaire de revenir sur certains points qui viennent d'être mentionnés, de façon à préciser le cadre théorique et conceptuel de la recherche. Le recours à la littérature nous a déjà permis d'élaborer plusieurs concepts fondamentaux pour l'analyse de notre objet d'étude : ceux de l'organisation financière, de la solidarité et du pouvoir.

Il reste encore à déterminer comment nous allons les aborder dans le cadre de l'analyse de nos propres entretiens. Toutefois avant cela, il est nécessaire de revenir sur le postulat qui guide cette thèse, celui de la construction conjugale.

Bien que certaines recherches étudient la gestion financière des ménages à différentes étapes de la vie comme lors d'une mise en couple, d'un mariage ou d'une recomposition familiale (Cf. Brannen et Wilson, 1987), il n'y a pas véritablement de recherche sur l'évolution de l'organisation financière dans l'histoire d'un couple. Comment et pourquoi un couple construit une organisation financière commune ? Comment définit-il ce qui est personnel et ce qui est commun ? Comment se construit la mise en commun financière ? Que signifie-t-elle pour les partenaires ?

Peter Berger et Hansfried Kellner dans leur article sur *le mariage et la construction de la réalité* (1988) nous fournissent l'élément théorique qui charpentera notre analyse. Ils perçoivent la mise en couple⁵⁷ comme un engagement social, une institution sociale qui entraîne un processus de construction et de définition d'un « système de représentations [...], grâce auquel les innombrables expériences de la réalité sont mises en ordre » (Berger et Kellner, 1988 : 7). L'engagement conjugal est ainsi perçu par Berger et Kellner (1988) comme un acte, intérieurement anticipé et socialement légitimé, dans lequel deux étrangers se rencontrent et se redéfinissent. En d'autres termes, la mise en couple fonctionne comme un instrument de la construction sociale de la réalité. Avec la redéfinition provoquée par la conjugalité, deux individus provenant de divers contextes, avec une biographie différente, construisent un monde qui leur est propre. Ces deux individus, provenant généralement de secteurs largement semblables de la société (région, classe, religion, etc. Cf. Bozon et Héran, 2006), ont intériorisé le même monde général, « y compris les définitions générales et les attentes de la relation matrimoniale elle-même. La société leur a fourni une image du [couple]⁵⁸ allant de soi, et les a préparés socialement à entrer dans les rôles déterminés du [couple] » (Berger et Kellner, 1988 : 12). Cependant, ces projections vides doivent être actualisées et vécues.

Ces significations vécues subjectivement deviennent objectives pour l'individu par l'interaction avec le conjoint. En effet, « dans le couple, le conjoint devient l'autre par excellence [...] le plus marquant de son monde » (Berger et Kellner, 1988 : 13). Dès le début de la conjugalité, le couple se définit et se construit dans un processus de reconstruction nomique qui se déroule par la perpétuelle conversation qui est engagée avec l'autre signifiant qu'est le conjoint. La conversation est ici définie

⁵⁷ Berger et Kellner partent du mariage comme moteur du processus de construction conjugale de la réalité. Leur article, qui faisait partie du projet qui a donné naissance à *La construction sociale de la réalité* de Berger et Luckmann (1966), est toutefois relativement daté. Le mariage, comme événement initiateur du processus de construction conjugal, semble moins pertinent dans le contexte actuel. Dans le cadre de cette recherche, nous prendrons la mise en couple, que nous définissons ici comme l'engagement conjugal ou l'investissement des deux partenaires dans une relation qui se projette dans la durée, comme l'événement initiateur du processus de construction conjugale. Selon Berger et Kellner, le processus de construction de la réalité nécessite une conversation régulière entre les deux partenaires. Celle-ci peut avoir idéalement lieu si les membres du couple se côtoient régulièrement et quand le sentiment amoureux conduit chacun à prendre l'autre comme objet de référence (Alberoni, 1997). En ce sens, l'institutionnalisation du couple par le mariage ne semble pas nécessaire. En espérant ne pas trahir les auteurs, je me permettrai de remplacer, dans la suite du texte, le terme mariage utilisé par Berger et Kellner par celui de mise en couple. Se mettre en couple signifiant ici un échange régulier entre les partenaires et un certain engagement l'un envers l'autre qui se traduit par la volonté de poursuivre la relation durant un certain temps.

⁵⁸ En lien avec la note de bas de page précédente, l'auteure a pris la liberté de substituer le terme mariage avec celui de couple.

comme « le travail continu d'un processus de mise en ordre et de symbolisation ou si l'on préfère d'un processus d'objectivation » (Berger et Kellner, 1988 : 15). Chaque partenaire apporte continuellement ses conceptions de la réalité qui sont alors discutées et objectivées par dans le cadre des interactions conjugales. Lors de ce processus, le monde, et par-là même l'identité de chaque partenaire, sont re-construits, entretenus et stabilisés. « Les objectivations continuellement réalisées et intériorisées par les conjoints deviennent toujours plus massivement réelles, lorsqu'elles sont confirmées et reconfirmées par la conversation conjugale » (Berger et Kellner, 1988 : 15). Le couple ne construit pas seulement la réalité présente, il reconstruit aussi la réalité passée en se fabriquant une histoire commune, de même que chaque partenaire projette son futur en accord avec son identité conjugalement définie. Cette entreprise idéale-typique de construction conjugale de la réalité est toutefois difficile et précaire. Elle exige une communication importante et constante.

La construction conjugale de la réalité est un concept important pour nous permettre de comprendre comment les partenaires passent d'une perception et d'un usage individuels de l'argent à une signification et un usage collectifs, comment deux "étrangers" en arrivent à partager une vision commune de la réalité, et notamment de la réalité matérielle et financière de leur couple.

Un autre élément central dans la réflexion qui nous occupe est l'influence du contexte structurel sur la construction conjugale de l'usage et de la signification de l'argent. Bien que les partenaires aient chacun des stocks d'expériences différentes, ils ont tous deux intériorisés les mêmes définitions générales et attentes liées à la relation matrimoniale. Selon Berger et Kellner (1988 : 7), « alors qu'il y a des différences biographiques individuelles tendant vers des différences dans la constitution de ce système par des individus déterminés, il existe dans la société un consensus général sur l'étendue des différences estimées tolérables ». En ce sens, les réponses obtenues dans les entretiens peuvent être liées à ces projections conjugales, à ce qu'on estime être une organisation ou une relation conjugale "appropriée" dans notre société. Nous avons vu dans la recension bibliographique que la mise en commun, le partage, l'égalité ou la liberté individuelle sont des valeurs fortement valorisées dans les systèmes financiers des couples contemporains (Vogler, 1998, Vogler et Pahl, 1993, Singh et Lindsay, 1996). Il s'agira donc de décrypter au-delà du discours conjugal : comment la circulation de l'argent au sein du couple est subjectivement perçue et vécue mais également ce que cela implique en termes d'accès et de répartition aux ressources (financières, statutaires, de temps, etc.). L'analyse devra donc porter sur plusieurs niveaux : symboliques et structurels, idéologiques et matériel, interactionnel et institutionnel (Ferree, 1990 : 868).

Le texte de Berger et Kellner laisse plusieurs questions ouvertes qui, pourtant, sont fondamentales pour la compréhension de notre objet d'étude : Premièrement, comment a lieu ce processus de discussion de la réalité conjugale ? Est-il démocratique ou un partenaire peut-il imposer sa vision du monde ? Deuxièmement, l'ensemble des définitions de la réalité de chaque partenaire doit être mis en relation avec les définitions de l'autre, l'identité de chacun ayant constamment à s'harmoniser avec celle de l'autre, nous disent Berger et Kellner (1988 : 13). N'y a-t-il pas certaines réalités qui échappent à cette construction collective ? Sont-elles constamment soumises à l'autre ? Ou comme François De Singly (1988b : 48) le suggère, le groupe conjugal joue-t-il davantage le rôle de « banque qui propose un

service, le prêt de sens aux particuliers », chacun y puisant différemment afin de se construire sa propre mémoire conjugale ? Troisièmement, l'idée que la conjugalité implique un dialogue entre les partenaires a été notée périodiquement, comme le relève Ted Huston (2000 : 311). Toutefois, peu de chercheurs ont étudié les couples depuis la période de séduction jusque dans les premières années du mariage. Ce processus de création du conjugal n'est-il pas plus puissant au début de la relation où il est nécessaire de développer une identité conjugale ? Pour reprendre Kaufmann (1992), ce processus ne finit-il pas par se sédimentariser dans l'habitude et la routine des petits gestes du quotidien ? Quatrièmement, si l'on part du principe que le couple est davantage qu'une agglomération d'individus ou une entité homogène (Bourdieu, 1976a), comment comprendre la place du "je" et du "nous"⁵⁹ dans le couple ? Ne peut-on pas supposer que la conjugalité se définit différemment si l'on est un homme ou une femme ? François De Singly (1988b) met, par exemple, en évidence l'importance de la division sexuelle du travail et des responsabilités comme « principe de variation » de la mémoire conjugale. Pour lui, les femmes ont tendance à davantage « transformer leur plus grande dépendance maritale en plus fort engagement amoureux, qui garantit à la dimension conjugale une plus grande place dans leur mémoire » (De Singly, 1988b : 49-50). Ainsi la femme, plus engagée dans la relation conjugale interpréterait « davantage que son partenaire ce qu'elle vit à partir du point de vue conjugal [...] » (De Singly, 1988b : 50). Ces questions restent à explorer.

L'hypothèse de travail qui est développée dans cette thèse se base, en partie, sur les résultats obtenus dans la recherche de Jean-Claude Kaufmann sur *La trame conjugale, analyse du couple par son linge* (1992). Elle postule que les différentes étapes du processus de construction conjugale de la réalité sociale (Berger & Kellner, 1988) se reflètent dans l'usage concret de l'argent et dans sa mise en commun progressive. Kaufmann (1992) utilise le concept d'intégration conjugale pour rendre compte du résultat ou de la conséquence du processus de construction conjugale. Ce concept n'est, en sociologie, pas défini de manière précise. Durkheim, dont Kaufmann (1992 : 83-84) en reprend la définition, estime qu'un groupe social est "intégré" quand ses membres sont en interaction, partagent des valeurs identiques et des buts communs (cf. Besnard, 1987). L'interprétation de Jean-Claude Kaufmann (1992) de l'intégration conjugale amène une autre dimension centrale dans notre recherche : celle de l'inscription du conjugal non seulement dans les sentiments mais aussi dans le matériel et dans la construction et l'accumulation d'habitudes

59 Avant d'aller plus loin, il est important de définir ce qu'on entend par l'individuel et le collectif dans le cadre de la conjugalité. La littérature sur l'intimité et ses concepts d'intimité personnelle et conjugale fournit des éléments de compréhension particulièrement pertinents. L'individuel (le "je") est perçu comme une sphère privée qui ne se confond pas avec la vie conjugale ou la vie de famille (Schwartz, 1990). C'est la zone de possession de soi, d'expression de l'individualité (Arendt, 2000), une sphère où les paroles et les actes sont détachés des règles collectives conjugales. Elle permet de marquer la distance aux rôles et de s'affirmer en tant que personne (Schwartz, 1990, De Singly, 2003). C'est la sphère de la réflexivité et des secrets intimes (Laé, 2003). Selon Ferreira (2003 : 158), « la conscience de soi intime est relié aux appartenances qui assignent, sans équivoque, une identité aux individus. L'intimité a partie liée aux allégeances - familiales, sociales, professionnelles, patriotiques - et aux contraintes qu'elles comportent ». La sphère conjugale (le "nous") relève, quant à elle, d'une relation privilégiée de soi à soi et de soi à l'autre (Bawin et Dandurand, 2003 : 5). La communauté conjugale implique un partage de territoires, suppose "une grammaire" commune qui s'inscrit comme un paradoxe entre faire reconnaître une singularité (un "je") sans pour autant compromettre la possibilité du "nous" (Ferreira, 2003). L'intimité individuelle et conjugale se construit par des actes. Neuburger (2000) distingue deux dimensions de l'intimité : l'espace physique comme espace d'affirmation de l'autonomie par rapport aux autres, d'expression des sentiments et l'espace psychique comme espace des sentiments et des croyances sur un rôle, par exemple. Il reste encore à explorer comment cela s'applique aux significations et usages sociaux de l'argent.

domestiques (Kaufmann, 1992 : 84). Ce processus progressif, stable et objectivable s'inscrirait autant dans les objets que dans la construction et l'accumulation de règles de conduites et d'interactions, de modes d'emploi et de sens. « Les choses ne sont plus étrangères, choses en elles-mêmes. Elles sont choses par rapport à soi. Par rapport au soi individu et par rapport au soi conjugal » (Kaufmann, 1992 : 85). Selon Kaufmann, la sédimentation des habitudes est un processus central dans l'intégration conjugale, à tel point qu'elle peut rendre les sentiments superflus. Le couple tient alors par les seules habitudes, règles et évidences accumulées (Kaufmann, 1992 : 86).

Dans la partie empirique, nous allons utiliser le concept de construction conjugale de la réalité de Berger et Kellner (1988) tout en intégrant les travaux plus récents de Kaufmann (1992) et la perspective du constructivisme social à la base des théories du genre (Potuchek, 1997, Pyke et Coltrane, 1996, Risman, 1998). Nous retiendrons pour l'instant que la construction conjugale est un processus d'objectivation, de mise en ordre et de symbolisation de la réalité passée, présente et future dans lequel chaque partenaire apporte, selon son appartenance de genre, ses conceptions et ses expériences de la réalité qui sont discutées et objectivées par le procédé de la conversation avec l'autrui significatif qu'est le conjoint. Dans la mesure où cette vision du monde et de l'identité personnelle est confirmée et reconfirmée par la conversation conjugale, elle devient toujours plus massivement réelle, réalisée et intériorisée par les conjoints. Cette vision du monde partagée entraîne une perception commune de la réalité, des valeurs et des buts communs. Elle s'inscrit dans les sentiments et dans le matériel mais aussi dans les habitudes qui peuvent finir par être suffisamment fortes et importantes pour porter la construction conjugale à elles seules et ainsi détacher les individus de la nécessité de la conversation conjugale. Toutefois, pour reprendre les termes de Jean-Claude Kaufmann, le couple est une réalité limitée (Kaufmann, 1992 : 14, cf. aussi De Singly, 1988b). Le tout fusion ou le tout individuel est impossible. Les membres du couple préservent la sphère individuelle. Ils laissent une place à l'individu dans le couple. Cependant, l'individu ne prend jamais toute la place car les conjoints respectent également la nécessité de confirmer l'existence de la relation conjugale par des pratiques communes minimales (De Singly, 2003). Pour reprendre De Singly (1988b), nous partirons de l'hypothèse, qu'il s'agira de vérifier, que la conception conjugale de la réalité n'est ni omnipotente ni toute-puissante mais qu'elle peut être mobilisée différemment selon les partenaires et selon les contextes. Cela implique que les partenaires soient conscients, à des degrés divers, du processus de construction conjugale et de ses implications.

a. LE COUPLE ENTRE INDIVIDUEL ET COLLECTIF, ENTRE ENJEUX INDIVIDUELS ET COOPÉRATION

Comment intégrer dans l'analyse à la fois la dimension conjugale et la dimension personnelle des significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère privée ? Ce sera tout l'enjeu de cette recherche : présenter et mettre en évidence le point de vue du groupe et la vision de l'individu. L'individuel et le collectif apparaissent clairement dans les entretiens. Par exemple, lorsque les partenaires définissent l'argent destiné à la famille et l'argent destiné à leurs dépenses personnelles. Selon les circonstances, les partenaires semblent agir et se penser en tant que membre du groupe et ainsi se référer à une vision commune conjugale. Dans d'autres situations,

ils se positionnent davantage en tant qu'individu particulier, détaché de leur conjugalité. Ils se réfèrent alors plus à leurs sentiments et à leurs intérêts personnels qu'aux besoins du groupe conjugal. Bien sûr, ces deux perceptions de soi ne sont pas antinomiques, tant que le couple dure, on reste à la fois Marcel et le conjoint de Mathilde. Toutefois, selon les circonstances, on peut se positionner en tant que Marcel ou comme le compagnon de Mathilde.

Deux pistes, se référant à deux cas de figures, nous fournissent des outils d'analyse qui nous seront utiles pour la suite de notre recherche. Dans le premier cas de figure envisagé par De Singly (2003), le collectif est perçu comme le résultat d'une conversation conjugale démocratique dans le sens où les territoires individuels et collectifs trouvent une place complémentaire et non conflictuelle dans la fresque conjugale. Dans ce contexte, les territoires individuels sont légitimés et acceptés par le partenaire. Pour que ça soit le cas, François de Singly (2003) met en évidence trois règles à respecter : la demande de territoires personnelles doit être perçue comme utile au demandeur ; elle ne doit pas être considérée comme menaçante pour le couple ; et enfin, elle ne doit pas déstabiliser le besoin ontologique du partenaire. Toutefois, De Singly (2003) souligne que les acteurs restent eux-mêmes. Ces derniers sont donc parfois confrontés à certaines contradictions dans leurs échanges, le fragment de l'identité socialisée dans le conjugal pouvant être en dissonance avec le reste de la personne. Dans le deuxième cas de figure justement, l'individuel et le collectif se trouvent en conflit sur un certain nombre de points. Par exemple, lorsqu'un partenaire souhaite posséder un montant déterminé pour ses dépenses personnelles alors que l'autre insiste pour que l'ensemble de l'argent conjugal soit destiné avant tout aux dépenses communes. Sans entrer dans les détails, il y a ici une contradiction entre les enjeux individuels et collectifs. Si l'on retient l'hypothèse que les ménages ont rarement assez d'argent pour satisfaire toutes leurs envies, l'argent peut être une source de compétition car c'est une ressource limitée. Selon l'approche d'Aymarta Sen (1984), il existe un grand nombre de résultats de coopération bénéfiques pour les deux conjoints en comparaison à la non coopération. Toutefois, Sen souligne que les partenaires ont des intérêts conflictuels dans le choix des arrangements coopératifs à leur disposition (Sen, 1984 : 374-375). Nous partons ainsi du postulat que les partenaires d'un couple restent ensemble parce qu'ils se perçoivent comme étant mieux ensemble que séparés. Ce mieux peut se fonder sur du bien-être matériel, social, économique ou émotionnel. Le modèle de Sen est intéressant car il laisse la place aux éléments de coopération et de conflits dans les relations conjugales. Il permet d'intégrer les différentes perceptions qu'ont les individus concernés des bénéfices et/ou des désavantages de la conjugalité. En outre, Sen propose une approche qui essaie de définir les conditions par lesquelles la réciprocité et l'altruisme émergent. Toutefois, pour Myra Ferree (1990 : 879), le modèle proposé par Sen n'explique pas quand et comment les époux appliquent certaines règles d'évaluation, ce qu'hommes et femmes gagnent et perdent dans ce processus de coopération. Par ailleurs, Sen suggère que les conflits sur les règles et sur leur application sont à la base des processus de négociation conjugale. Or, les conflits impliqués par cette compétition vont à l'encontre de l'idéologie amoureuse du mariage et, généralement, les individus refusent de penser et de parler des arrangements financiers en ces termes (Wilson, 1987b : 140). Certaines recherches remettent également en question le postulat de la négociation comme nous allons le voir dans le chapitre suivant. Enfin, Sen (voir également Kaufmann, 1992) mentionne les intérêts conflictuels des conjoints. L'analyse des intérêts personnels reste, toutefois, discutable et ambiguë.

Elle renvoie à la rationalité des acteurs. Or, tous les acteurs n'ont pas nécessairement des intérêts personnels clairement identifiés et ainsi défendables. C'est également une notion hautement subjective. Qui définit les intérêts individuels ? La personne interrogée qui, dans les recherches sur l'usage de l'argent, parle rarement de ses intérêts personnels mais défend plutôt l'idéologie amoureuse du désintérêt ? Le chercheur qui décide, pour elle, quels sont ses intérêts ? Dans cette recherche, la question des intérêts personnels apparaît peu. Nous avons préféré nous en tenir à ce qui était observable et comparable : l'accès à de l'argent personnel, le contrôle sur les comptes en banque, les factures, etc. En ce sens, nous parlerons d'inégalités et de rapports de pouvoir plutôt que d'intérêts. La notion de pouvoir invisible ou caché (Lukes, 2005, Komter, 1989, 1991) nous permettra de montrer que le pouvoir n'est pas nécessairement lié à des intérêts personnels. La construction conjugale peut être coopérative tout en créant des inégalités entre les conjoints.

NÉGOCIATIONS, PRISES DE DÉCISION ET STRATÉGIES

Comment appréhender la construction conjugale des usages et significations de l'argent ? La présentation qui vient d'en être faite jusqu'à présent nous a donné des éléments théoriques pour mieux comprendre comment on devient un couple au point de penser en termes de "nous" mais également que les dimensions individuelles et collectives sont présentes dans la sphère conjugale. La littérature que nous venons d'aborder met en évidence un certain nombre de concepts visant à rendre compte de la façon dont les conjoints agissent sur leurs relations et leur contexte. Nous allons discuter ici des notions de négociation, de prises de décision et de stratégies souvent utilisées par la littérature pour parler de l'argent familial et de son usage. Cela nous permettra de créer et de personnaliser nos propres instruments d'enquête (Kaufmann, 1996).

Bien que présents dans l'ensemble de la littérature, les concepts de négociation, de prise de décision ou de stratégie, tirés de l'économie et des sciences sociales positivistes, sont relativement éloignés des propos que nous avons récoltés dans le cadre de cette recherche. Peu de couples estiment avoir mis sur pied un "système" pour gérer ses affaires financières (cf. Laurie et Sullivan, 1991). De plus, l'organisation financière est rarement perçue comme le résultat d'une négociation (cf. Nyman et Evertsson, 2005). Il faut donc être particulièrement attentif quand on emploie ces termes. L'usage de concepts comme ceux de stratégie et de prise de décision peuvent laisser entendre que les individus agissent en fonction de choix « conscients et individuels, guidés par le calcul rationnel ou par des motivations éthiques et affectives » (Bourdieu, 1985 : 5). Cependant, dans nos entretiens (et dans la littérature), la plupart des conjoints affirment ne pas avoir discuté de leur organisation financière, que « ça c'est fait comme ça », « naturellement ». On peut légitimement supposer que les individus se laissent porter par autre chose que leur propre volonté. Pour Pierre Bourdieu (1985) par exemple, les stratégies sont le produit de l'habitus, celui-ci étant défini comme le jeu social incorporé. Selon lui, les individus agissent souvent sur la base de postulats et de prédispositions sociales acceptés comme étant justes et garantis dont ils sont plus ou moins conscients (Bourdieu, 1976a). En ce sens, la stratégie est le produit d'un jeu social particulier dont l'individu a incorporé les règles, la liberté d'invention et d'improvisation ayant les limites même du jeu (Bourdieu, 1985). Cette conception de la stratégie paraît être plus pertinente pour notre objet de recherche qu'une conception plus

économique, plus rationnelle et plus détachée du contexte social. En effet, on ne peut pas supposer *a priori* que les partenaires opèrent des stratégies financières sur la base de la liberté de choix. En outre, la conception bourdieusienne de stratégie, en intégrant la notion d'habitus, permet de rendre compte de la *dimension individuelle et structurelle* de notre objet de recherche. Toutefois, Pierre Bourdieu associe ce concept à la fonction que la famille remplit dans la société (De Singly, 1999) dans le sens où il parle des stratégies matrimoniales comme des stratégies « par lesquelles la famille vise à reproduire les propriétés [...] qui lui permettent de tenir sa position, son rang dans l'univers social considéré » (Bourdieu, 1985 : 12). Dans le contexte qui nous intéresse, le concept de stratégie s'applique à la fois au groupe conjugal (on peut imaginer que l'organisation financière reflète des stratégies conjugales de reproduction sociale par l'achat de biens de représentation, par exemple) mais aussi à l'individu. En ce sens les stratégies ne visent pas seulement la reproduction sociale d'un groupe mais aussi la construction et la préservation de l'identité personnelle, comme nous le verrons dans la suite de ce travail. Pour reprendre les termes de Bourdieu, tout comme le groupe conjugal, l'individu dispose d'une liberté donnée dans un cadre ou un jeu donné.

Le concept de négociation largement utilisé dans la littérature sur l'organisation financière des ménages a également été discuté récemment. Une recherche menée par Charlot Nyman et Lars Evertsson (2005) auprès de couples suédois a montré que l'organisation financière est rarement perçue comme le résultat d'une négociation. Cette étude a mis en évidence le rôle important du genre dans le processus de construction du couple. Les attentes normatives associées au genre (être homme ou femme) et au couple (être mari ou épouse) étant perçues comme naturelles et acquises, il n'y a pas ou peu de négociation entre les partenaires, ce qui contribue à perpétuer la structure et les normes de pouvoir. La relation conjugale est ainsi perçue comme une « relation qui attribue du pouvoir aux hommes et aux femmes d'une façon qui constitue un cadre d'interprétation de toute nouvelle intervention individuelle » (Haavind, 1984 cité par Nyman et Evertsson, 2005 : 30). S'il y a peu de négociation explicite, Nyman et Evertsson rejettent également le concept de négociation implicite, concept fourre-tout et mal défini, selon eux, qui ne rend pas compte des inégalités structurales et des relations de pouvoir. L'autre élément mis en évidence par Nyman et Evertsson, mais aussi par d'autres auteur-e-s (dont Laurie et Gershuny, 2000, et sans que cela concerne directement la gestion financière, Kaufmann, 1992), est le rôle des habitudes qui se forment avec le temps dans la construction conjugale : habitudes de fonctionnement financier individuel qu'on ne souhaite pas changer ni remettre en question (Burgoyne et Morison, 1997), habitudes ayant pour modèle la division traditionnelle des rôles socialement préconstruits (Kaufmann, 1992 : 106), habitudes qui font que l'organisation financière conjugale n'est que l'héritage d'infrastructures financières individuelles bricolées (Nyman et Evertsson, 2005). En lien avec le confort de l'habitude, la volonté des couples de préserver la stabilité et l'harmonie de leur union les conduit à ne pas remettre en question le quotidien. Délaissant la prise de distance critique dangereuse et parfois douloureuse, ils évitent ainsi les discussions et les disputes pouvant engendrer instabilité et incertitude (Nyman et Evertsson, 2005).

Ces différents points laissent supposer que la construction conjugale est un processus qui ne se joue pas uniquement dans et par les interactions conjugales. En effet, si nous partons du postulat que la négociation implicite et/ou explicite n'est pas garantie au sein du couple, il s'agira de s'intéresser à d'autres éléments pour

expliquer comment deux partenaires arrivent à construire des significations et usages collectifs de l'argent. Nous verrons dans le deuxième chapitre de la partie analytique que si la perspective interactionniste reste pertinente pour expliquer la construction conjugale, elle n'est pas suffisante. Le processus de la construction conjugale se joue également dans un contexte structurel et historique spécifique. Par ailleurs, en soulignant l'implication identitaire du processus de construction conjugale, Berger et Kellner (1988) mettent en avant une autre piste de réflexion : si la construction conjugale contribue à modeler l'individu, la façon dont elle est interprétée et ressentie individuellement aura également une influence sur ce processus. Ainsi, pour reprendre Folbre (1994 : 4), nous devons développer une approche qui se penche sur les choix et les contraintes, la coopération et les conflits, les dynamiques individuelles et de groupe. Cela nécessite de prendre une position de pluralismes théoriques et méthodologiques (Crompton et Harris, 1999 : 128). Nous partirons du point de vue constructiviste au cœur de la perspective de genre : femmes et hommes sont des sujets genrés qui interprètent et modèlent activement leur identité et leur vie. Leurs actions tout comme leurs intentions changent selon les circonstances. Elles dépendent des opportunités et contraintes rencontrées dans leur vie (Ferree, 1990) aussi bien que de la façon dont hommes et femmes perçoivent et définissent la situation (Gerson, 1987).

- **Relations de pouvoir et pouvoir des femmes**

Traiter des significations et usages conjugaux de l'argent dans ses dimensions holistes et individualistes permet d'intégrer un nouvel élément dans notre analyse : le pouvoir des femmes. Nous avons vu que la littérature présente le pouvoir essentiellement comme un "attribut" masculin. La mise en avant des rapports de genre a permis de montrer qu'il est extrêmement difficile de renverser la distribution du pouvoir, même quand les femmes gagnent davantage que leur conjoint. L'objectif ici n'est pas de nier la répartition inégale du pouvoir entre les hommes et les femmes ainsi que le poids de la structure de genre dans la vie conjugale. Certains indicateurs semblent le prouver : les femmes ont, dans l'ensemble, moins d'influence sur les prises de décision, elles souffrent de plus de privation et elles ont moins d'argent à disposition pour leurs dépenses personnelles (Vogler, 1994). Il s'agit toutefois de s'interroger sur le manque de pouvoir des femmes qui laisse entrevoir la littérature sur l'usage domestique de l'argent. Les stratégies des femmes consistent-elles uniquement à minimiser leur pouvoir économique, à tenter de combiner leur activité professionnelle avec leurs tâches familiales ou, dans des situations de pénurie, à laisser une partie de leur nourriture aux autres membres de la famille, comme le mentionnent Brannen et Wilson (1987 : 11) ? Si ce n'est pas le cas, où est le pouvoir des femmes ?

En insistant sur le lien entre contrôle financier et pouvoir, la littérature a peut-être oublié une autre dimension, plus "féminine" du pouvoir : l'usage de l'argent « pour affirmer, créer, définir, représenter et changer les liens sociaux » (Zelizer, 1998 : 1378). Cette dimension des ressources monétaires, présente chez Viviana Zelizer (1994, 1997, 1998), n'a été que peu exploitée par la littérature sur l'organisation financière des ménages. Et c'est peut-être là que réside la différence entre hommes et femmes : si, comme le laisse supposer la littérature (dont Blumstein et Schwartz, 1983), les hommes utilisent l'argent pour le contrôle financier et les prises de décision (associés dans la littérature au pouvoir), les femmes l'investissent peut-être ailleurs : dans les liens sociaux, la solidarité et le don, qui peuvent également être

sources de pouvoir. Cela pourrait expliquer, sans pour autant faire recours à une présupposée générosité féminine, pourquoi les femmes dépensent proportionnellement plus leur argent personnel pour les enfants et la famille et pourquoi le revenu contrôlé par les femmes a plus de chance d'être dépensé pour la santé et l'alimentation des enfants plutôt qu'à des biens servant exclusivement aux adultes (Folbre, 1997, Roy, 2006). La littérature sur la famille et les solidarités familiales va dans notre sens en mettant en évidence le rôle important des femmes dans l'entretien des liens familiaux (Attias-Donfut et al. 2002, Bonvalet et Ogg, 2004, Ouellette et Dandurand, 1992).

Dans la littérature, les relations que les femmes entretiennent avec l'argent sont perçues comme étant démunies de toute dimension de pouvoir. On peut néanmoins faire l'hypothèse que c'est en partie parce que le pouvoir y est défini en termes (masculins) de contrôle financier et de prises de décision. Intégrer dans l'analyse les sentiments, les liens sociaux et les émotions nous permet de sortir d'une vision unilatérale et masculine du pouvoir. Positionner les liens sociaux comme une dimension du pouvoir permet aussi de casser l'image qui voudrait que les femmes toutes dévouées à leur famille et leurs enfants soient uniquement soumises aux relations de pouvoir et non pas actrices. Il ne s'agit pas ici de "diaboliser" les relations et les échanges entre les partenaires ou de nier la domination masculine (Bourdieu, 2002) au niveau sociétal. Notre propos est d'inclure dans l'analyse une troisième dimension de l'argent⁶⁰ : la valeur de lien. Selon nous, cette dimension joue un rôle central dans la circulation de l'argent dans la sphère familiale. Or, si l'argent sert à créer et à exprimer du lien social, il peut aussi être l'objet de manipulations de la part des conjoints.

LA VALEUR DU LIEN

Jacques Godbout (1992 : 244-245) définit la valeur du lien par « ce que vaut un objet, un service, un "geste" quelconque dans l'univers des liens, dans le renforcement des liens. [...] Au delà et assez indépendamment de leur valeur d'échange et de leur valeur d'usage, les choses prennent des valeurs différentes selon leur capacité d'exprimer, de véhiculer, de nourrir des liens sociaux. Cette valeur n'est cependant pas établie par comparaison avec d'autres choses, mais d'abord en rapport avec les personnes ».

La fonction symbolique de l'argent comme expression du lien est peu présente dans les recherches sur les organisations financières des couples. Elle a toutefois été mise en évidence par les recherches sur les solidarités entre générations (cf. Attias-Donfut, 1995). Les flux monétaires au sein des familles françaises vont généralement des anciens aux plus jeunes. Ils prennent davantage la forme d'un don que d'un prêt. Le don est indépendant des revenus des donataires et des donateurs, il dépend davantage de la qualité de la relation. Ainsi, le don d'argent n'a pas seulement une fonction utilitaire, il exprime et nourrit également le lien entre les deux parties. Selon Marcel Mauss (1985), la valeur de lien des objets et des services s'exprime essentiellement quand ces derniers circulent sous la forme du don. En effet, c'est le lien qui importe plus que le bien. On retrouve également cette vision, que Zelizer (2001) a appelé la vision des mondes antagonistes, dans les recherches sur les

⁶⁰ La valeur d'usage et la valeur d'échange ont été mises en évidence par les sociologues classiques.

solidarités familiales. Selon cette perspective, la valeur du lien ne s'exprime que dans le don, le don étant une « prestation de bien ou de service effectuée sans garantie de retour, en vue de créer, nourrir ou recréer le lien social entre les personnes » (Caillé 1994 : 236). Rattaché à la sphère non-marchande, le système de dons se caractérise par les liens interpersonnels entre les parties, la liberté de donner et de rendre ainsi que l'affirmation de la gratuité (Mauss, 1985). Dans la partie *analyse et interprétation des données*, nous allons reprendre les théories sur les solidarités familiales pour montrer que la circulation de l'argent, au sein du couple, dépend de l'évolution de la relation conjugale et de sa qualité. Nous irons toutefois plus loin. Nous basant sur les théorisations du système de dons, que nous développerons plus loin, nous ferons l'hypothèse, qu'il s'agira de démontrer, que les échanges monétaires et non monétaires au sein du couple sont constitutifs de la valeur du lien conjugal. Il restera encore à voir si le système de dons est nécessaire à leur expression ou s'ils peuvent s'exprimer dans d'autres types d'échanges.

EN RÉSUMÉ : L'USAGE DE L'ARGENT DANS LA CONSTRUCTION CONJUGALE

Essayons maintenant de résumer et de synthétiser brièvement les éléments théoriques que nous venons de voir. Ces différents éléments peuvent se rassembler sous le concept d'*économie domestique généralisée*⁶¹. En effet, les conjoints sont imbriqués dans un système d'échanges conjugaux qui intègre du matériel et de l'immatériel : des sentiments et des biens, du symbolique et du concret, du *care* et de l'argent, des services et des émotions. Le tout étant étroitement relié et imbriqué, les uns pouvant traduire les autres, les uns pouvant créer ou transformer les autres. L'usage intime de l'argent ne se réduit pas à la logique marchande longtemps privilégiée quand il s'agissait de parler de monnaie. De même, l'usage de l'argent dans la sphère conjugale ne se résume pas à des dons et de la solidarité ou à l'organisation financière des ménages. L'argent du couple, c'est tout cela : des tractations monétaires, des cadeaux généreux mais aussi des échanges où l'on compte sans vraiment compter, tant les ressources échangées sont de nature différente. Nous partirons de l'hypothèse que l'argent n'a pas seulement une valeur d'usage et d'échange mais également une valeur de lien. La circulation de l'argent dans la sphère intime crée, symbolise et affirme les relations entre les partenaires (Zelizer, 1997). Ces derniers « adoptent des symboles, des rituels, des pratiques et des formes physiquement reconnaissables d'argent pour bien marquer les diverses relations sociales et formes de transferts monétaires » (Zelizer, 2001 : 131). En nous basant sur les propos de Viviana Zelizer, nous pouvons émettre l'hypothèse que les relations de pouvoir, inhérentes à l'usage intime de l'argent, sont aussi liées à cette dimension. L'usage de l'argent au sein du couple est un instrument de conjugalité dans le sens où il permet de créer un "nous" conjugal mais il exprime aussi le couple. Dans son usage intime de l'argent, le couple se raconte aux autres mais aussi à soi et entre soi. L'argent dit la confiance ou la méfiance, l'argent remercie ou punit, l'argent conjugal peut être solidaire ou égoïste (Zelizer, 2005c). Instrument de pouvoir et instrument de justice, il construit, marque et symbolise le couple mais aussi les conjoints individuellement. En ce sens, nous pouvons parler d'usage intime ou conjugal de l'argent.

61 Ce terme est adapté des travaux de Gramain et Weber (2003). Toutefois, contrairement à elles, nous ne définissons pas l'économie domestique uniquement selon les rapports de dons et de solidarités. Elle est généralisée dans le sens où elle intègre également les rapports de pouvoir, d'intérêts personnels et d'inégalités entre les conjoints.

III. MÉTHODOLOGIE

Cette recherche a pour objectif d'amener un éclairage sur la façon dont les significations et usages sociaux de l'argent évolue dans l'histoire du couple, de la rencontre des partenaires jusqu'au moment de l'entretien, qui a lieu plusieurs années après la naissance du premier enfant. Les significations et usages sociaux de l'argent sont appréhendés ici comme étant des indicateurs du processus de construction conjugale (Berger et Kellner, 1988). Ainsi, l'objectif des entretiens était de retracer le parcours conjugal des couples. Il s'agissait de comprendre le processus de construction conjugale, notamment en essayant de saisir comment deux individus en arrivent à penser en termes de "nous" et à se penser en tant que membres d'un couple. Pour ce faire, une vingtaine de couples de Suisse romande, mariés et avec des enfants, ont été interrogés. Des entretiens ont été effectués avec chaque conjoint puis avec les deux partenaires réunis. La récolte de données produites individuellement et collectivement nous semblait, en effet, nécessaire pour rendre compte du processus de construction de la réalité dans ses dimensions et ses implications personnelles et conjugales (Neuburger, 2000, De Singly, 2003). La méthode des entretiens compréhensifs (cf. Kaufmann, 1992, 1996, 1999), qui a été privilégiée ici, permet, quant à elle, de cerner la diversité des processus, des représentations sociales et des pratiques concrètes qui sont au fondement de l'histoire conjugale. Elle nous a semblé d'autant plus pertinente que les travaux de Jean-Claude Kaufmann sur *l'Analyse du couple par son linge* (1992) ont servi de support méthodologique à cette recherche. L'étude de Kaufmann nous a semblé particulièrement appropriée pour soutenir notre démarche méthodologique car elle visait à rendre compte de la construction conjugale en utilisant le linge comme instrument d'investigation tout comme nous nous servons de l'argent pour parvenir aux mêmes fins. Une petite "manipulation"⁶² du texte de Kaufmann (1992 : 10-11) permet d'illustrer le potentiel de compréhension des mécanismes de la construction conjugale que partagent l'argent et le linge :

Les relations de couple ont cette particularité que l'essentiel est caché, et doit le rester pour les principaux intéressés. Il ne sert donc pas à grand-chose de recueillir leur opinion sans autre protocole méthodologique : il est nécessaire de mettre au point un instrument d'investigation, notamment pour s'infiltrer dans les plis profonds de la trame conjugale. L'argent [le linge] constitue un tel instrument, sans doute l'instrument idéal. Il est partout, à chaque instant, collant au couple comme il colle à la peau ; partout et à chaque instant porteur de significations très riches. Car il est une mémoire du rôle féminin modifié par l'idée d'égalité. Car il est un marqueur essentiel de l'identité personnelle bousculée par la constitution du nous conjugale. L'usage de l'argent [les vêtements et le linge de maison] cristallise une composante implicite mais fondamentale de la personnalité par incorporation d'une conception du personnel et du collectif [du propre et du rangé] sédimentée dans des enchaînement de gestes devenus automatismes, l'ordre des choses étant [...] matrice et reflet de ce que l'on est. La rencontre des partenaires conjugaux déclenche une véritable guerre dans ces fondements identitaires et les gestes qui les signalent avec ces questions lancinantes, rarement résolues : que maintenir au nom du je ? Que réformer au nom du nous ? Comment réformer ? Hésitation d'autant moins abstraite que les protagonistes doivent constituer un collectif financier [de travail] aux règles unifiées et se répartir les responsabilités économiques [tâches] selon ces règles. Partout, à chaque instant, l'argent [le linge] porte les traces laissées par cette guerre révélant l'intensité des combats, la finesse des

62 Un passage d'*Analyse du couple par son linge* (Kaufmann, 1992) est repris ici. Les termes liés au [linge] utilisés par Kaufmann ont été remplacés par des termes liés à *l'argent*. Comme le lecteur ou la lectrice pourra le constater, le texte n'en garde pas moins toute sa pertinence.

stratégies. Il suffit alors de suivre ces traces pour en apprendre beaucoup plus sur le couple qu'on ne le ferait en s'interrogeant ouvertement sur lui. [...] La piste de l'argent [du linge] permet de découvrir un paysage conjugal insolite ; où les gestes disent le contraire des mots et les mots le contraire des pensées ; [...] où la défense des intérêts personnels définit une règle collective ; où seule une part de l'individu est socialisée dans le couple, l'autre part vivant sa propre vie ; [...] La piste de l'argent [du linge] permet aussi de constater que ce paysage est en pleine recomposition, notamment au début : le couple ne se forme plus comme il y a une ou deux générations, l'intégration conjugale est devenue un processus lent et beaucoup plus complexe.

1. POPULATION INTERROGÉE

Dans le cadre de cette recherche, 56 entretiens ont été effectués auprès d'une vingtaine de couples habitant dans le canton de Neuchâtel en Suisse⁶³. Un entretien avec chaque partenaire et un entretien collectif ont été effectués auprès de 19 couples. Dans un cas, les deux partenaires ont été interrogés séparément mais l'entretien de couple n'a pas pu avoir lieu, les conjoints (Cécile et Marco) s'étant séparés entre-temps. La majorité des couples interrogés vivent leur premier mariage⁶⁴ et ont des enfants dépendants économiquement⁶⁵. Agés en moyenne de 37 ans et de nationalité suisse pour la plupart, les conjoints vivent en moyenne en couple depuis 13 ans et sont mariés depuis 12 ans. Ils ont en moyenne deux enfants par couple dont l'âge moyen est de 8 ans⁶⁶. L'ensemble des informations concernant les personnes interrogées se trouve dans l'annexe 2.

L'expérience de la vie de couple et de la vie de famille des personnes interrogées leur permettait de retracer leur parcours conjugal et de mettre en évidence, à partir du vécu quotidien, les premières années du processus de construction du couple à la fois dans sa dimension amoureuse et matérielle. Le fait de choisir des couples mariés avec au moins un enfant avait pour objectif de mieux appréhender la transition entre une économie conjugale et une économie familiale (Delphy, 1970) et les questions qui se posent. En outre, Jean-Claude Kaufmann (1992, 1993) souligne que la construction conjugale est un processus beaucoup plus présent dans les premiers instants de la vie de couple et de parents que par la suite quand l'habitude prend le dessus sur l'innovation et l'invention conjugale. En ce sens, nous avons choisi des couples avec des enfants relativement jeunes.

Les couples ont été sélectionnés de manière à ce que les taux d'activité des conjoints soient représentatifs des familles suisses avec enfants : tous les hommes travaillent à

63 En 2006, le canton de Neuchâtel compte 170'000 habitants dont un sur quatre est d'origine étrangère. 70% des habitants vivent dans les trois villes du canton. Le chef-lieu, la ville de Neuchâtel, compte 32'000 habitants. Le secteur secondaire est plus important dans cette région que dans le reste du pays (37% des emplois contre 27% au niveau suisse), notamment dans l'horlogerie et ses dérivés (micro et nano technologie) ; le secteur tertiaire compte 59% des emplois et le secteur primaire 4% des emplois (contre respectivement 67% et 6% pour l'ensemble de la Suisse) (source : site de l'administration cantonale : <http://www.ne.ch/neat/site/>, consulté le 20 mai 2006). Les personnes interrogées se répartissent dans l'ensemble du canton de Neuchâtel. 4 couples vivent en région rurale, le reste se répartit dans les trois villes du canton.

64 Les personnes ayant connus un divorce ont davantage tendance à conserver une gestion financière individuelle (Treas, 1993). Deux hommes sont divorcés : Matthieu et Diego.

65 Quatre couples n'étaient pas mariés, deux couples n'avaient pas d'enfant mais dans l'un des couples, la femme était enceinte. Pour plus d'informations sur les couples retenus et la pertinence de leur sélection, se référer aux portraits des couples interrogés, annexe 2a.

66 Soit plus que la moyenne suisse : les femmes ayant en moyenne 1.37 enfants en Suisse (Office fédéral de la statistique, 2002).

100% et la majorité des femmes travaillent à mi-temps⁶⁷. Le montant cumulé des salaires des deux partenaires interrogés semble également correspondre à la moyenne suisse. Il est en moyenne de frs. 8'720.- mensuel net pour notre population⁶⁸. Au niveau suisse, les revenus du travail nets moyens se montent, en 2002, à environ frs. 8'937.- pour un couple avec deux enfants⁶⁹. En ce sens, les couples interrogés se situent dans la classe moyenne, leurs revenus n'étant pas très loin de la moyenne helvétique. Il s'agissait, en effet, de choisir des couples dont la gestion financière n'est ni difficile ni trop aisée, qui ont un certain montant à disposition pour les dépenses non nécessaires mais qui doivent néanmoins faire des choix et fixer des priorités car ce montant est limité.

Les différences de revenus entre les partenaires sont toutefois considérables et nettement en faveur des hommes. En moyenne, les hommes interrogés ont déclaré gagner frs. 6'400.- mensuel net contre frs. 2'320.- pour les femmes⁷⁰. Dans un seul couple, les deux partenaires, qui travaillent tous les deux à 100%, gagnent le même revenu. Notons que, dans la plupart des ménages, les conjoints connaissent le revenu de l'autre. Seuls les membres des trois couples, avec une gestion indépendante, ignorent le revenu de leur partenaire.

Lors de l'entretien, la plupart des couples ont déclaré mettre leurs ressources monétaires en commun (14 couples dont 2 mises en commun partielles). Seuls trois couples privilégient une gestion financière indépendante. Enfin, deux ménages ont une organisation qui se rapproche du système d'allocation décrit par Pahl (1980, 1989). La distribution du travail financier (responsabilités liées aux dépenses courantes et à la gestion des comptes bancaires) (Collavecchia, 2005) sera discutée dans la partie analytique. Elle est présentée dans le tableau récapitulatif des données socio-économiques des personnes interrogées (annexe 2b).

Un dernier point est à relever car il jouera un rôle dans notre analyse : dix couples sur les dix-neuf interrogés sont propriétaires de leur maison, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne suisse. En effet, les suisses sont un peuple de locataires.

67 Onze femmes de notre échantillon travaillent entre 50-60%. En Suisse, en 2000, 36.5% des couples avec au moins un enfant de moins de sept ans suivent ce modèle d'organisation familiale ; 37.3% des couples de la même catégorie fonctionnent de manière traditionnelle : l'homme travaille à plein temps et la femme est au foyer (dans notre échantillon, une seule femme n'a pas une activité rémunérée lors de l'entretien). Dans seulement 12.1% des couples suisses avec des enfants de moins de sept ans, les deux conjoints travaillent à plein temps (Office fédéral de la statistique, 2005c). Dans notre échantillon, deux femmes travaillent à 100% et une autre à 80%. Parmi elles, deux femmes ne sont pas mariées. Le modèle familial où la femme travaille à temps partiel et le conjoint à plein temps est le modèle qui a connu le plus grand essor en 10 ans. En 1990, 23.2% des couples suisses avec jeunes enfants suivaient ce modèle. En 2000 ils étaient 36.5%. Données consultées sur le site de l'Office fédéral de la statistique suisse, le 4.12.06 : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen.html>.

68 Cinq couples comptaient frs. 10'000.- mensuel net et plus, trois couples bénéficiaient de moins de frs. 7'000.- mensuel net. Le plus haut revenu conjugal se monte à frs. 12'000.- mensuel net. Il s'agit du seul couple de cohabitant sans enfant dont les deux partenaires travaillent à 100%. Le revenu le plus bas de notre échantillon est de frs. 5'200.- mensuel net. Il s'agit d'un jeune couple non marié avec un enfant en bas âge. (cf. annexe 2b pour plus de détails)

69 Les salaires se montent en moyenne à 87% des revenus disponibles des ménages (Office fédéral de la statistique, 2004b). A cela s'ajoute les revenus de la location, de la fortune et des transferts. Les couples interrogés n'ont mentionné que leur salaire mensuel net alors que l'Office fédéral de la statistique (2004a) reporte les revenus du travail bruts. En Suisse, en 2002, les revenus moyens mensuels bruts du travail pour un couple avec deux enfants sont de frs. 9'610.- (Office fédéral de la statistique, 2004a : 18). Si l'on estime que la différence entre salaire brut et salaire net est d'environ 7%, on arrive à des revenus du travail nets moyens d'environ frs. 8'937.- pour les familles avec deux enfants. En ce sens, notre échantillon est proche de la moyenne helvétique.

70 Chez les hommes, un refus de répondre et un indépendant qui ignorait son revenu. Un refus de répondre chez les femmes (la partenaire de l'homme qui a refusé d'indiquer son revenu) et une femme sans emploi (cf. annexe 2b).

En 1999, seul 35% des logements sont occupés par leur propriétaire, contre 55% en France et 74% en Belgique, par exemple. C'est le taux le plus faible en Europe⁷¹. Il faut toutefois souligner que les couples avec deux ou trois enfants sont plus nombreux à être propriétaires (respectivement 45.9% et 63%⁷²). Dès lors, notre population est proche de la réalité helvétique car les familles que nous avons interrogées ont en moyenne deux enfants.

2. COLLECTE DES DONNÉES

Etant donné que cette recherche aborde un sujet relativement tabou dans la société suisse (Dell'Orto et Doyle, 2001), les personnes interrogées ont été recrutées par la méthode boule-de-neige (Biernacki et Waldorf, 1981). J'ai, dans un premier temps, approché et parfois interviewé des couples de ma connaissance. Certains d'entre eux ont, à leur tour, contacté des proches susceptibles de participer à cette recherche et ainsi de suite. Outre le fait que certaines personnes ne correspondaient pas aux critères de sélection, j'ai également essuyé quelques refus. Si pour certains, le thème ne les inspirait pas, pour d'autres c'était davantage le fait que les deux conjoints soient interrogés qui les ennuyait. Ainsi deux femmes, contactées par des proches, ont accepté l'entretien dans un premier temps. Toutefois, elles ont refusé de me mettre en contact avec leur conjoint arguant que son emploi du temps ne lui permettait pas de se libérer. L'un d'entre elle a également affirmé « qu'il a déjà bien assez de soucis comme ça ». La méthodologie, qui nécessitait la rencontre des deux conjoints, a sans doute beaucoup influencé les résultats. Les couples qui se sont prêtés à ces entretiens viennent d'un échantillon de familles qui considèrent avoir une organisation financière qui fonctionne bien. Ce sont des personnes qui estiment également avoir une bonne entente avec leur partenaire. En ce sens, nos résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble des couples suisses.

La collecte des données s'est opérée en trois phases principales. La première, exploratoire, visait à mettre au point la grille des questions pour l'entretien individuel. Il s'agissait durant cette phase, de faire des lectures préalables, de rédiger le guide d'entretien et de le tester auprès de quelques couples. Cette phase a, pour des raisons d'engagement professionnel hors du champ académique, duré relativement longtemps. Les deux phases suivantes sont présentées ici distinctement mais elles se sont chevauchées dans le temps. Les 56 entretiens s'y rattachant ont été effectués entre janvier et octobre 2005. Il s'agissait dans un premier temps de questionner les conjoints individuellement. Chaque partenaire a été interrogé séparément lors d'un entretien qui a duré entre une et trois heures. Les deux conjoints ont été soumis au même type de questions (voir annexe 3). Les entretiens individuels avaient pour objectif de mettre en évidence la vision personnelle du processus de construction conjugale mais également de rendre compte des enjeux de pouvoir qui sont liés à la création d'une relation de couple. L'hypothèse sous-jacente étant que les personnes interrogées parlent plus volontiers des rapports de force et de leur mécontentement lors des entretiens individuels. La présence de l'autre partenaire durant les entretiens collectifs nous semblait, en effet, rendre plus difficile la mise en évidence des

71 Site de l'Office fédéral de la statistique, consulté le 14 juin 2006:

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/bau-_und_wohnungswesen/uebersicht/blank/panorama/wohneigentum.html.

72 Données consultées sur le site de l'Office fédéral de la statistique, le 14 décembre 2006 :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.Document.82605.pdf>.

éventuels conflits et désaccords (Komter, 1989, 1991, Nyman, 1999, Pahl, 1989, Wilson, 1987a). Tous les entretiens ont été enregistrés afin de permettre à l'enquêtrice de se concentrer sur les propos des personnes interrogées et ainsi de favoriser une « conversation » (Kaufmann, 1996 : 47). Les interviews individuels étaient ensuite retranscrits rapidement. Des notes sur le déroulement des rencontres et un résumé analytique de la retranscription ont été ajoutés afin de préparer l'entretien collectif. Ce dernier avait généralement lieu une à deux semaines après les entretiens individuels.

La comparaison des récits individuels et une première analyse ont servi de base à la constitution de la grille de l'entretien de couple. Cette étape représente la dernière phase de la collecte des données. Le contenu des questions abordées ainsi que la direction que prenait l'entretien collectif était propre à chaque couple (LaRossa et LaRossa, 1981). Toutefois, des scénarii⁷³ et un petit questionnaire sur les données socio-économiques des partenaires ont été soumis à l'ensemble des couples interrogés à la fin de la rencontre. Lors des entretiens collectifs, il s'agissait de mettre en évidence les différences d'interprétation et de lecture de la réalité conjugale. Plusieurs questions étaient posées afin de permettre aux partenaires de revenir sur un certain nombre de points qui avaient été abordés lors de l'entretien individuel. Il s'agissait de rechercher ensemble le sens de leur organisation financière et de leurs éventuelles différences d'appréciation et de perception (Kaufmann, 1992). Ce faisant, nous reconnaissons « une compétence spécifique aux acteurs dans leurs interprétations des expériences » (Godbout et al., 1996). En d'autres termes, les entretiens collectifs avaient pour objectif de mieux saisir la construction d'une vision collective de l'histoire du couple. En effet, selon Kaufmann (1992), quand les deux partenaires sont réunis, ils élaborent un discours collectif. Cette affirmation s'est toutefois révélée partiellement fautive. Les entretiens de couple ayant été beaucoup plus conflictuels et tendus que ce à quoi je m'attendais. C'est pourquoi, je n'ai pas regretté d'avoir choisi de les effectuer en dernier. La question s'était, en effet, posée de savoir s'il s'agissait de commencer la collecte des données par les entretiens collectifs. Cette alternative a été repoussée car il semblait important d'éviter le risque que les conjoints se mettent d'accord sur une version conjugale et s'y tiennent lors des entretiens individuels. Avec l'expérience, je me rends également compte que cela aurait été extrêmement délicat à mener. En effet, les conjoints échangent très peu sur les questions d'argent quand il s'agit de faire valoir leurs points de vue individuels. Dès lors, certaines personnes interrogées discutaient pour la première fois des règles du jeu conjugal lors de l'entretien collectif (nous y reviendrons plus tard).

Précisons, toutefois, que, lors de la rencontre de couple, j'ai veillé autant que possible à ne pas mettre directement les conjoints face à leurs contradictions. Je me suis, par exemple, abstenue de répéter les arguments qu'ils avaient développés lors de l'entretien individuel. Il me semblait, en effet, important de respecter, dans la mesure des contraintes de l'entretien collectif, la confidentialité des entretiens individuels. Lorsqu'une question avait suscité des réponses différentes, je la reformulais lors de l'entretien collectif. Par le biais de cette reformulation, il s'agissait de tester les résultats de Jean-Claude Kaufmann (1992) mettant en évidence une voix conjugale lors de l'entretien collectif. Contrairement aux couples interrogés par

73 La technique de la situation hypothétique illustrée ici par les scénarii est présentée en annexe 3, point b.

Kaufmann, les conjoints n'adoptaient pas une voix conjugale unie lors de l'entretien de couple mais, au contraire, reprenaient les arguments développés lors de l'entretien individuel. Cette congruence dans les propos m'a amené à creuser le fait que les conjoints portent et interprètent individuellement une construction conjugale développée collectivement (cf. chapitre 3).

a. LA MÉTHODE DES REGARDS CROISÉS

La méthode des regards croisés, à la fois individuels et conjugaux, privilégiée dans cette recherche visait à saisir « l'esprit du geste » (Godbout et al., 1996) ; c'est-à-dire la façon dont l'argent est manipulé et appréhendé par des partenaires engagés dans une relation conjugale. Notre objet d'études étant l'histoire conjugale dans le long terme, il était difficile de faire des observations directes. Cette absence d'observations est compensée, en partie, par le fait que les données ont été récoltées auprès des deux membres du couple. L'entretien collectif a également permis de compléter les informations recueillies. En effet, les conjoints ont tendance à "aider" le chercheur en notant des choses oubliées par leur partenaire. Enfin, l'entretien collectif fournit surtout une excellente opportunité d'observer directement les interactions conjugales (LaRossa et LaRossa, 1981).

Ainsi, interroger les deux conjoints comporte plusieurs avantages à la fois théoriques et méthodologiques, comme le relèvent Maximiliane Szinovacz et Lance Egley (1995). Premièrement, cela permet de récolter les perceptions de la relation conjugale de chaque conjoint. En effet, plus les questions sont subjectives et plus les réponses entre les conjoints peuvent varier. Dans cette recherche, il ne s'agissait pas seulement d'analyser l'organisation financière des ménages (qui est une donnée relativement "objective") mais également de comprendre la signification que l'usage de l'argent prend au sein du couple et pour chaque partenaire. Retracer la construction conjugale au travers des réponses d'un seul membre du couple comportait des biais qu'il s'agissait d'éviter. En effet, les partenaires ne partagent pas toujours la même représentation ni le même point de vue sur la vie conjugale (Safilios-Rothschild, 1969, 1970). Hommes et femmes n'occupant pas les mêmes positions dans la structure économique et sociale, leur vision du monde peut s'avérer différente, comme le montre l'analyse des entretiens (cf. chapitre 3).

Le deuxième avantage d'une collecte de données croisées est de mettre en évidence les comportements socialement indésirables (Szinovacz et Egley, 1995). Les différences entre les réponses des conjoints peuvent provenir, en partie, de l'effort effectué par les partenaires pour fournir une image du couple et de soi socialement acceptable. Quand la situation conjugale diffère des idéaux et des attentes des conjoints ou que les comportements conjugaux sont en désaccord avec les normes sociétales, les conjoints formulent leurs propos de façon à fournir des réponses socialement correctes (Szinovacz et Egley, 1995 : 1008). Ainsi, les normes égalitaires valorisées dans la société contemporaine peuvent conduire les conjoints à sous-estimer les comportements socialement indésirables comme les rapports de pouvoir au sein du couple. Le fait d'interroger les deux conjoints permet, selon Szinovacz et Egley (1995), de diminuer les biais liés à cette minimisation systématique. Ainsi, en congruence avec les résultats de ces deux auteurs, les réponses des femmes semblent mettre davantage en lumière les rapports de pouvoir, les questions liées aux prérogatives du pourvoyeur principal ainsi que les conflits conjugaux. Les récits des hommes mettent, quant à eux, plus en évidence l'harmonie des relations et le fait que tout se passe bien. Plusieurs pistes explicatives peuvent être fournies. D'une

part, avec le passage à la parentalité, les hommes voient peu de différences dans leur situation financière. La majorité des femmes interrogées, au contraire, passent d'un statut d'indépendance à une relation de dépendance économique. Les hommes changent peu leur façon de faire financière qui leur paraît naturelle. L'argent personnel devient familial. Toutefois, comme il entre dans le système de dons, il est donné au familial. En ce sens, il reste la propriété du conjoint qui demeure libre d'en disposer à sa guise (voir le deuxième chapitre de la partie empirique). La situation de dépendance économique des femmes les conduit, au contraire, à entrer dans un nouveau rapport à l'argent : certaines d'entre elles doivent désormais en demander l'accès, justifier leurs dépenses, rendre des comptes ou encore diminuer leurs dépenses personnelles. Cette situation, nouvelle dans leur histoire personnelle, les amène à être beaucoup plus sensibles au pouvoir économique de leur partenaire. Par ailleurs, le fait que les hommes donnent de l'argent à la famille est associé à de la générosité (Nyman, 2003), ce qui est fortement valorisé dans l'idéologie amoureuse et dans la société en général. En ce sens, la valorisation sociale de leur comportement ne les conduit pas à percevoir les inégalités inhérentes à cette organisation. Enfin, pour reprendre Michel Foucault (cf. Wilson, 1987b : 143), le silence des hommes peut également être interprété comme un moyen de conserver le pouvoir.

La méthode des regards croisés comporte, toutefois, certains désavantages. Cette méthodologie prend plus de temps et permet, dès lors, d'interroger moins de couples. Bien que cette recherche ne vise pas à la représentativité mais plutôt à dévoiler des mécanismes sous-jacents, il aurait été intéressant d'élargir la population étudiée. Par ailleurs, les conjoints n'ont, pour des raisons évidentes, pas pu être interrogés séparément en même temps. Il y avait un "risque" que le premier conjoint rencontré discute avec son partenaire des questions et des réponses. Néanmoins, aucune consigne de silence n'a été donnée car cela aurait pu instaurer un climat de suspicion au sein du couple et l'idée malsaine que je cherchais à "piéger" les conjoints. Par ailleurs, cette consigne ne semblait pas nécessaire car hormis les questions descriptives, la plupart des questions relevaient davantage des perceptions et du ressenti. Enfin, j'ai pris soin de ne pas interroger systématiquement les hommes ou les femmes en premier, de manière à minimiser les biais liés au fait qu'un groupe puisse être systématiquement informé du contenu de l'entretien et s'y préparer. J'ai également très vite remarqué que la plupart des conjoints "jouaient le jeu", refusant d'informer leur partenaire avant que celui-ci n'ait passé l'entretien individuel. Néanmoins, lors de l'entretien collectif, le dernier que j'ai eu avec les conjoints, je leur ai demandé s'ils avaient discuté des entretiens que nous avions eus et le cas échéant ce qu'ils en avaient retiré. Ce dernier point m'a donné des informations intéressantes que j'ai intégrées dans l'analyse.

Un autre biais, lié à la méthode de collecte de données privilégiée ici, est à relever. Comme cela a déjà été mentionné, le fait que les deux partenaires soient sollicités individuellement et collectivement a vraisemblablement conduit à n'interroger que des couples qui se définissent volontiers comme une équipe conjugale avec une bonne entente au niveau financier. En ce sens, si le système de valeurs et de conduites lié à l'idéologie amoureuse semble particulièrement pertinent pour analyser l'usage et la signification de l'argent (cf. chapitre 1 de l'analyse), il l'est peut-être moins pour des couples qui n'ont pas une si bonne entente. L'analyse des données du couple qui s'est séparé après les entretiens individuels et d'un autre couple interrogé dont j'ai, par la suite, appris les démêlés conjugaux, laisse toutefois

supposer que l'idéologie amoureuse du don et du désintérêt reste pertinente pour mesurer le comportement de l'autre et en déduire la valeur du lien qui unit les conjoints. Car l'idéologie amoureuse, que nous décrivons dans le premier chapitre de la partie empirique, est un système de valeurs fortement associé aux couples contemporains (plutôt qu'aux sentiments éprouvés par les conjoints). Nous n'avons, toutefois, pas les données suffisantes pour le démontrer dans cette recherche. En ce sens, les résultats qui seront présentés ici sont à concevoir comme *les résultats d'une recherche sur les couples qui estiment avoir une bonne entente conjugale*.

3. ANALYSE

Les significations et usages sociaux de l'argent au sein des couples étant un domaine peu exploré dans les sociétés de langue française, cette recherche s'appuie sur le courant de la *grounded theory* (Glaser, 1992, Glaser et Strauss, 1967, 1992, 1995, Strauss et Corbin, 1997a, 1997b) et sur la démarche compréhensive. Cette dernière ne s'applique, en effet, pas uniquement aux présupposés épistémologiques des opérations d'enquête et de transcription des entretiens⁷⁴ mais également à l'analyse des entretiens (Bourdieu, 1993a : 9). Il s'agit de comprendre les couples interrogés « en les rapportant méthodiquement aux causes et aux raisons qu'ils ont d'être ce qu'ils sont » (Bourdieu, 1993a : 10) et, pourrait-on rajouter, de faire ce qu'ils font et de penser ce qu'ils pensent. Cela n'a rien d'une boutade. Il s'agit d'abandonner le point de vue central et dominant de l'observateur pour adopter une posture compréhensive ; c'est-à-dire trouver les clés de lecture et les logiques de production de sens (Kaufmann, 1996 : 64).

L'analyse proposée dans cette recherche part des acteurs et de leurs propos afin de comprendre l'évolution de l'usage et de la signification de l'argent dans l'histoire conjugale. En ce sens, nous considérons les femmes et les hommes interrogés comme des acteurs situés dans un contexte d'opportunités et de contraintes (Ferree, 1991). Cette posture théorique, qui se rattache à l'analyse selon la perspective de genre, est au fondement de cette recherche. Nous partons, en effet, du postulat, relayé par la littérature existante sur les questions d'argent dans la sphère intime, qu'une approche selon la perspective de genre est centrale pour comprendre comment s'opère le processus de construction conjugale, le genre étant un principe organisant les arrangements sociaux, les comportements et les processus mentaux (Ferree et Hess, 1987). Le genre est ainsi lié à la distribution du mérite, du pouvoir, de l'autonomie, du privilège et des ressources (Ferree, 1990, Pyke et Coltrane, 1996). Une perspective de genre permet également d'intégrer la perception holiste et individualiste de la construction conjugale, « le genre [étant] avec la race et la classe, une structure hiérarchique d'opportunités et d'oppression aussi bien qu'une structure affective d'identité et de cohésion, et la famille une des nombreuses

74 Nous n'avons pas abordé ici la question de la retranscription des entretiens. Pierre Bourdieu (1993a : 1416-1419) parle de la transcription comme d'une véritable traduction, voire d'une interprétation, des propos qui ont été tenus (une virgule placée différemment pouvant changer le sens de la phrase). Les contraintes de lisibilité et de fidélité à tout ce qui s'est manifesté pendant l'entretien nous conduisent, en effet, parfois à supprimer de la retranscription certains développements parasites ou des tics de langage (par exemple, les « euh » et les « bon ») qui, s'ils ont un sens dans la communication, peuvent rendre la transcription illisible. En outre, l'ironie que l'on perçoit dans les entretiens est parfois difficile à retranscrire car elle naît souvent d'une discordance voulue entre l'attitude verbale et corporelle. « Le passage de l'oral à l'écrit impose, avec le changement de support, des infidélités qui sont sans doute la condition d'une vraie fidélité » (Bourdieu, 1993a : 1417). Ajoutons que, lors des entretiens, certaines personnes m'ont tutoyée et d'autres vouvoyée. J'ai décidé de laisser les propos tels qu'ils m'ont été tenus.

institutions où ces structures deviennent des expériences vécues⁷⁵ » (Ferree, 1990 : 870).

Les femmes et les hommes, perçus comme des acteurs de changement, s'interprètent et répondent aux structures d'opportunités et de contraintes qui leur offrent des alternatives limitées (Ferree et Hess, 1987 : 14). Dans cette recherche, notre attention se porte sur les conflits entre l'expérience, les attentes, les tensions, la résistance et les ambivalences plutôt que sur la simple accommodation ou résistance aux structures⁷⁶ (Stacey et Thorne, 1985). En se focalisant sur les expériences personnelles, les chercheurs adoptant la perspective de genre préservent la distinction entre les attentes rattachées à ce que l'on est tenu de faire en tant qu'homme ou femme et le comportement de chacun (Gerson et Peiss 1985, Pyke et Coltrane, 1996). Le genre n'est pas une catégorie rigide imposée à l'expérience humaine mais elle émerge de contextes sociaux spécifiques aussi bien qu'elle est créée et recrée au travers des actions humaines (Gerson et Peiss, 1985, West et Zimmerman, 1987). Le genre est ainsi constamment renégocié et reconstitué. Parce que la structure de genre est relationnelle plutôt qu'essentielle, structurelle plutôt qu'individuelle, analyser un phénomène social par cette perspective requiert de s'intéresser aux processus sociaux qui décrivent comment les modèles ou les tendances (les *patterns*) sont générés, reproduits ou soutenus dans le temps (Ferree et Hess, 1987, Fox et Murry, 2000)

Les données récoltées ont été analysées selon la méthodologie de la *grounded theory* développée par Barney Glaser et Anselm Strauss dans les années 1960. Cette méthodologie, particulièrement populaire dans les recherches sur la famille, vise à favoriser l'élaboration théorique par un ensemble de procédures permettant de penser théoriquement le matériel textuel récolté (retranscription d'entretiens, documents, etc.) (LaRossa, 2005). Anselm Strauss (1987) définit la procédure de codage des données recueillies, centrale dans la *grounded theory*, en trois phases que nous reprenons ici afin d'explicitier notre démarche (voir aussi LaRossa, 2005 pour une présentation synthétique de ces trois phases) :

- a) **Le « codage ouvert »** vise, par comparaisons constantes, à identifier les similarités et les variations dans les entretiens afin de mettre en évidence des indicateurs (des mots ou des phrases, par exemple) ainsi que des concepts (symboles ou signes conventionnels attachés à un ou plusieurs indicateurs). Ce « concept-indicator model » (Glaser, 1978 : 62-3, Strauss, 1987 : 25-6) se termine quand l'ajout d'un nouvel indicateur aux indicateurs déjà groupés sous un concept ne génère pas de nouvelles significations pour le concept. Dès lors, le concept est considéré comme étant saturé théoriquement (LaRossa, 2005 : 841). De multiples indicateurs sont nécessaires pour saturer théoriquement un concept. Ce dernier ne doit pas être trop abstrait (au risque de tout englober) ni trop descriptif. Lors de ce processus, les concepts sont constamment repensés, développés, fracturés et reconstitués durant cette démarche qui se rapproche du constructivisme social de Berger et Luckmann (1986) (LaRossa, 2005 : 846).

Dans cette recherche, le *désintérêt* affiché par les conjoints concernant les

75 Traduction par l'auteur.

76 Le genre en tant que structure est présenté dans le chapitre introductif de cette recherche.

questions d'argent dans la sphère conjugale (quand il s'agissait d'en parler, d'en faire usage ou de lui donner une signification) est un concept qui est apparu rapidement. Plusieurs indicateurs en rendaient compte : le fait que l'intérêt personnel était systématiquement évacué des propos des conjoints ou retraduit en termes désintéressés ou, par exemple, le fait que peu de partenaires se souvenaient des clauses de leur contrat de mariage. Ce concept a toutefois dû être retravaillé pour être utilisable. Le désintérêt des conjoints ne concernait pas toutes les questions liées à l'argent mais uniquement celles qui mettaient en jeu un intérêt personnel dans leur relation conjugale ; c'est-à-dire, les questions qui les fixaient en tant qu'individu et non plus en tant que couple et qui, dès lors, les obligeaient à prendre position individuellement en fonction d'intérêts personnels. Les conjoints pouvaient être *intéressés* et parler d'argent quand il s'agissait de discuter d'une dépense collective ou de parler de leur salaire, mais les échanges conjugaux sur la comparaison de leurs dépenses personnelles ou sur les règles définissant le partage des charges collectives ne semblaient pas amener autant de discussions ni même aller de soi dans la sphère conjugale. Ce travail d'affinement du concept du désintérêt conjugal m'a conduit à essayer de comprendre pourquoi les conjoints favorisaient le désintérêt entre eux. Cette question a amené la conceptualisation d'autres variables qu'il a fallu ensuite articuler entre elles.

- b) **Le « codage axial »** vise à examiner les relations entre et parmi les variables mises en évidence lors du codage ouvert. Le développement d'hypothèses et de propositions permettant d'expliquer les relations entre et parmi les variables est considéré comme le prémisses de la théorisation. Une attention spéciale est accordée aux interactions entre les acteurs, aux stratégies et tactiques ainsi qu'à leurs conséquences (Strauss, 1987). Pour Glazer (1978), il s'agit d'observer les « 6 C », soit : les causes, le contexte, les contingences, les conséquences, la covariance et les conditions. Les processus et les interactions sont discutés sous le codage axial. En effet, la *grounded theory* encourage l'étude sur la façon dont la réalité est construite socialement (LaRossa, 2005 : 846). Par exemple, dans cette recherche, le genre est considéré comme un processus. Le concept de *doing gender* ou produire du genre (West et Zimmerman, 1987) nous permet d'en rendre compte. En outre, l'émergence d'un "nous" conjugal puis familial est considérée comme la résultante d'un processus conjugal de construction de la réalité (Berger et Kellner, 1988).

Dans le cadre de cette recherche, le codage axial des entretiens collectifs et individuels a nécessité, dans un premier temps, une forme systémique d'analyse (LaRossa et LaRossa, 1981). En effet, la volonté de mettre en évidence les processus de la construction conjugale, a conduit à analyser en détail le fonctionnement de chaque couple afin de reconstituer la logique de leurs échanges. En outre, il s'agissait de mettre en évidence le fait que l'usage de l'argent dans la sphère conjugale est un processus interactif inscrit dans la biographie personnelle et l'histoire conjugale mais également dans une structure sociale historique de contraintes et d'opportunités particulières. L'analyse des données implique ainsi de recontextualiser les entretiens afin de mettre en lien les propos tenus avec le contexte historique, juridique, politique, social et économique dans lequel a eu lieu la formation et la construction du couple.

- c) **Le « codage sélectif »** vise à choisir la variable centrale ; c'est-à-dire la variable qui a la capacité de mettre les autres variables ensemble de manière à

former un tout explicatif (Strauss et Corbin, 1997b). C'est la variable, essentielle dans l'écriture théorique, qui, parmi l'ensemble des variables générées durant le codage, est théoriquement saturée et centrale dans sa pertinence (LaRossa, 2005 : 851). Dans cette recherche, par exemple, les concepts de don conjugal et d'idéologie amoureuse ont été considérés comme étant centraux dans la théorisation des usages et représentations intimes de l'argent.

Il s'agit dans cette étape de rendre intelligible le social grâce à la théorie en confrontant régulièrement et de manière contrôlée les modèles d'explication émergents. Ceux-ci s'appuient sur l'articulation des hypothèses élaborées à partir du terrain avec les faits (Kaufmann, 1996). Ces « *généralisations contrôlées* », comme les appelle Kaufmann (1996 : 27), sont constamment confrontées aux observations afin d'être confirmées, adaptées ou abandonnées. Cela jusqu'à « *saturation des modèles* », c'est-à-dire jusqu'à ce que les données recueillies n'amènent plus rien, qu'elles ne fassent que confirmer le modèle théorique élaboré. La problématisation s'opère ainsi de façon progressive dans la confrontation avec les faits.

Ralph LaRossa (2005) compare cette phase au travail du sculpteur qui met en évidence certains traits et caractéristiques afin de construire l'esthétique et le fil conducteur de son oeuvre. La validité d'un modèle théorique tient, en effet, beaucoup « à la cohérence des enchaînements, à la justesse d'illustration d'une hypothèse, à la précision d'analyse d'un contexte : à la finesse des articulations entre théorie et observation » (Kaufmann, 1996 : 31). Ce "travail de sculpture", m'a conduit à essayer de présenter un texte aussi agréable à lire que possible. D'une part, j'ai tenté de présenter mes propos de manière claire et simple. Il s'agissait, en effet, de rompre avec "l'écriture académique" dénoncée par Wright Mills (2006) et Howard Becker (2004). Ce travail de rédaction, parfois douloureux, m'a obligé à peser mes mots, à expliciter ma pensée et à être plus précise dans mes propos. Il s'agit, en effet, de soigner la forme sans pour autant délaisser le fond. Cet exercice, qui impose de la structure et de la rigueur, nécessite sans aucun doute de nombreuses années de pratique. Dès lors, il est probable que mon texte n'atteigne pas toujours cet objectif ambitieux. D'autre part, afin de faciliter la lecture, j'ai choisi, dans la partie *analyse des données*, de ne présenter que les extraits des entretiens les plus significatifs. Je voulais éviter une fastidieuse énumération de citations qui viseraient toutes à rendre compte du même développement théorique. C'est pourquoi, généralement, je présente l'élaboration théorique qui découle de l'analyse des données et je l'accompagne de l'extrait de l'entretien le plus pertinent. A mon sens, cette présentation est plus agréable même si elle peut donner l'impression trompeuse que les extraits d'entretiens ne font qu'illustrer une construction théorique ad hoc.

Au vu de ce qui précède, il me semble nécessaire de préciser comment les sources bibliographiques ont été utilisées dans ce travail. Cette recherche ayant lieu dans le cadre d'une thèse de doctorat, la recension de la littérature, exigée dans ce type de travail, m'a conduit, dans un premier temps, à étudier les recherches sur l'organisation financière des ménages. Ces lectures ont d'ailleurs, en partie, influencé l'élaboration de la grille d'entretien et par-là même les données qui ont été récoltées. Cet apport conceptuel et théorique s'est toutefois révélé vite insuffisant, les données récoltées débordant largement le cadre des théories sur l'organisation financière des ménages. Par exemple, la théorisation

de l'organisation financière des ménages prend surtout en compte l'aspect matériel de l'usage intime de l'argent (comptes bancaires, dépenses, revenus, consommation, etc.). Cependant, ce qui émergeait de mes entretiens, parce que finalement c'est aussi ce que je cherchais, laissait supposer que l'argent n'était pas indépendant des relations conjugales mais qu'au contraire il y était étroitement lié. L'usage de l'argent dans la sphère privée a un sens pour la relation conjugale et prend sens par rapport à celle-ci. Cela m'a conduit à chercher d'autres pistes de compréhension dans la littérature et, dès lors, à me pencher sur les théories du pouvoir conjugal, de la solidarité et du don. Cet aller-retour entre les données récoltées et la littérature a progressivement contribué à créer des concepts comme le don conjugal et l'idéologie amoureuse dont l'articulation est au cœur de l'élaboration théorique de ce travail. Autrement dit, la théorie s'est élaborée progressivement à partir des observations recueillies sur le terrain dans un va-et-vient continu entre théorie et observations empiriques. Cette manière de faire ne va pas à l'encontre des postulats de la *grounded theory*. En effet, bien que cette perspective théorique soit souvent assimilée à la démarche inductive, Strauss lui-même (1987 : 12) remet en question cette conception unidimensionnelle. Pour lui, il serait plus judicieux de dire que cette méthode inclut des éléments d'induction, de déduction et de vérification car personne ne peut nier que l'expérience personnelle, les études et les lectures précédentes influencent la formulation des hypothèses.

En résumé, les matériaux théoriques existants ont été utilisés de plusieurs manières (Mills, 2006 : 206). Dans la partie recension de la littérature, je les ai mobilisés pour présenter les recherches existantes sur l'usage et la signification de l'argent dans la sphère intime. En ce sens, j'ai repris puis discuté les apports des principaux auteurs. Dans la partie empirique, je suis partie des données que j'ai récoltées pour mettre en évidence un certain nombre de pistes. Par exemple, mes entretiens montraient que l'argent circule dans la sphère conjugale essentiellement sous la forme du don. Je suis alors allée voir dans la littérature sur le don quelles pistes d'interprétations elle pouvait me fournir. Le don y est généralement analysé sous la forme de cadeaux ou de services. L'argent est rarement considéré par la littérature comme un don approprié. En ce sens, j'ai été amenée à utiliser les théories existantes comme point de départ et à les retravailler de manière à pouvoir analyser mes propres observations. Pour l'analyse du don d'argent, il a fallu déconstruire la vision féminisée du don présente dans la plupart des recherches sur le don. Cela a permis d'en proposer une approche androgyne et ainsi d'intégrer les dimensions instrumentales du don. Dès lors, l'analyse de la circulation des revenus sous la forme du don est rendue possible. J'ai, ensuite, confronté cette théorie naissante à l'ensemble de mes entretiens afin de l'ajuster et de vérifier sa validité et sa pertinence. En outre, j'ai également utilisé les résultats présentés par la littérature pour mesurer la pertinence théorique de ce que j'avais. Les personnes que j'ai interrogées sont peu nombreuses, elles font partie de la classe moyenne et elles ont, pour la plupart, adopté une division traditionnelle des tâches. La confrontation avec d'autres recherches (comme, par exemple, la recherche de Tichenor (2005) sur les femmes qui gagnent plus d'argent que leur conjoint) m'a permis, dans la mesure des informations à disposition, de mesurer la validité de ma théorie. Bien que cette dernière n'ait pas été vérifiée par d'autres recherches, la confrontation avec les résultats et observations à disposition laisse supposer que cette théorie a une portée plus générale (ce qui devra bien sûr être confirmé empiriquement). Il

me paraissait, en effet, central de ne pas proposer un modèle compréhensif limité à la population étudiée.

Selon Jean-Claude Kaufmann (1996), ce va-et-vient continu entre observations et théories s'arrête quand il y a saturation du modèle théorique (Kaufmann, 1996). J'hésite, toutefois, à utiliser le terme de saturation théorique car je n'ai pas l'impression d'avoir fourni un modèle théorique fermé et auto-satisfaisant. Il me semble, au contraire, que ce travail n'est qu'un point de départ, une piste théorique imparfaite qu'il s'agirait d'approfondir et de développer. Dès lors, les résultats présentés dans cette recherche sont à appréhender comme « un ensemble d'hypothèses » (Glaser, 1978 : 134) à valider et dont la portée théorique plus globale devra être démontrée dans d'autres recherches.

a. L'ANALYSE CROISÉE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET DES ENTRETIENS COLLECTIFS

La méthodologie privilégiée dans cette recherche visait à mettre en évidence les dimensions et les perceptions individuelles et collectives du processus de construction conjugale et familiale. Il s'agit ici de préciser comment ces deux modes de collecte des données ont été articulés dans l'analyse. En partant du principe, comme c'était le cas dans cette recherche, que la pensée et notamment la pensée conjugale est un processus de construction qui s'effectue via la parole, l'usage de l'entretien collectif semble évident : il permet de « saisir les prises de positions en interaction les unes avec les autres et non de manière isolée. [...] L'entretien collectif permet d'accéder au sens commun, aux modèles culturels et aux normes. Les rares travaux permettant de comparer systématiquement les résultats obtenus par la méthode d'entretiens individuels et par celle des entretiens collectifs confirment d'ailleurs que ces derniers, par une sorte d'effet mécanique, tendent à renforcer les éléments communs au groupe » (Duchesne et Haegel, 2004 : 35-36).

Il ne s'agissait pas, dans ce travail, d'effectuer une comparaison systématique entre les données récoltées dans le cadre individuel et celles qui l'ont été dans le cadre collectif mais plutôt d'utiliser l'entretien collectif comme un outil pour saisir le sens partagé et sa construction et ainsi compléter les entretiens individuels. Les deux méthodes sont complémentaires. En effet, les entretiens individuels ont permis à chacun de s'exprimer (ce qui n'est pas toujours le cas dans les entretiens collectifs) et d'exposer sa propre perception. Les entretiens collectifs ont visé, quant à eux, à mettre en évidence les interactions sociales des partenaires autour de la thématique de l'argent. Le fait que les entretiens individuels aient été effectués avant les entretiens collectifs permettait également de saisir comment les partenaires présentent leurs perceptions individuelles, qui peuvent être différentes, quand ils se retrouvent ensemble. Autrement dit, comment les conjoints articulent des opinions et des enjeux individuels dans un cadre soumis aux impératifs de la préservation du groupe. Selon Duchesne et Haegel (2004 : 40), « les interventions des uns et des autres, les arguments d'autorité et de stratégies d'influence, les tentatives de marginalisation de certaines positions, l'évitement du désaccord sur certains sujets ou, au contraire, la facilité avec laquelle il est assumé sur d'autres permettaient au contraire de prendre la mesure des processus sociaux à l'œuvre ».

L'analyse des entretiens individuels et collectifs a joué un rôle central dans la conceptualisation. Elle a permis de mettre en évidence le fait que la perception

collective d'une réalité sociale n'est pas liée à une situation particulière, ici au fait d'être interrogé ensemble ou séparément, mais bien plus aux échanges conjugaux qui ont eu lieu sur la réalité en question. Si les conjoints ont une vision collective de la plupart de leurs projets de consommation ou d'épargne communs, s'ils se définissent comme une entité en comparaison aux autres couples, c'est parce qu'ils en ont discuté (cf. chapitre 3). Dès lors, on retrouve des traces de cette entité conjugale et de ce langage commun dans les entretiens individuels et collectifs. Par contre, les partenaires n'ont pas ou peu de langage commun ni de représentations collectives pour rendre compte de leurs "règles du jeu" ou de la place des intérêts individuels dans cette organisation collective. En effet, ils en parlent très rarement entre eux. En ce sens, la construction conjugale d'un "nous" passe par la communication, comme l'ont relevé Berger et Kellner (1988). Pour reprendre Mead (1934 : 78), l'un des principaux théoriciens de l'interactionnisme symbolique, le langage ne symbolise pas seulement une situation ou un objet existant, il rend également possible l'existence et l'émergence (la visibilité) de cette situation ou de cet objet. Dès lors, l'analyse des entretiens individuels et collectifs, a permis de se pencher et de développer la question suivante : quand il n'y a pas ou peu de conversation conjugale, comment les partenaires construisent-ils le "nous" conjugal et familial ?

L'avantage de l'entretien collectif est de permettre de collecter des données qui sont le produit d'interactions sociales (Duchesne et Haegel, 2004 : 19). Ces informations se sont avérées centrales pour analyser les rapports de pouvoir qui émergent dans un contexte valorisant l'amour, le don et le désintéret. Les entretiens individuels sont une mise en récit personnelle que personne ne peut contester. Les entretiens collectifs, au contraire, favorisent les échanges entre les conjoints. En ce sens, ils les plongent directement dans une dynamique dont les paradoxes peuvent se révéler riches de sens. Les entretiens collectifs sont particulièrement utiles pour mettre en évidence les rapports sociaux de sexe dans leurs dimensions les plus subtiles. Nous allons discuter de quelques indicateurs, propres aux entretiens collectifs, qui ont rendu possible l'analyse des dimensions conjugales du pouvoir et des inégalités.

Les différents extraits de l'entretien de couple de Chantal et Félix présentés ci-dessous mettent en évidence les deux registres de discours recensés dans les entretiens. Le premier se rapporte à l'idéal amoureux du désintéret et de la générosité alors que le second met en évidence les inégalités entre les conjoints.

Le langage amoureux est illustré par les propos de Félix. Ce dernier affirme ne pas s'intéresser aux achats de sa conjointe. Dans le couple contemporain, chacun est libre de dépenser comme il le désire. Le contrôle de l'un des partenaires sur les activités de l'autre est explicitement rejeté :

Félix : Chantal ne s'occupe pas de ça, dans un sens. Mais je ne m'occupe pas de l'argent qu'elle prend pour les enfants et tout, je ne vais pas... Ça lui prend du temps aussi pour ça, d'acheter des habits ou des trucs comme ça pour les enfants. Moi, je ne m'en occupe pas du tout. Je ne vais pas me renseigner.

L'extrait suivant met en évidence un épisode de la réalité quotidienne, et non la déclaration d'intention comme le premier extrait :

Chantal : Je te montre toujours quand j'achète des trucs.

Félix : Tout à fait.

Question : Et inversement, tu lui montres toujours quand tu achètes quelque chose ?

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Chantal : Oui.

Félix : Oui.

Chantal : Presque. Des fois, il achète des organizer⁷⁷ en cachette [rires] !

Les entretiens collectifs mettent en évidence plusieurs éléments pertinents pour une meilleure compréhension de l'usage de l'argent et de sa signification dans la sphère conjugale. Comme l'illustre l'entretien ci-dessus, les conjoints répondent généralement aux questions en fonction de ce que j'ai appelé, dans un premier temps, le discours conjugalement correct (avant de le reconceptualiser sous le terme de l'idéologie amoureuse du don et du désintérêt). Durant les entretiens, les conjoints affirment régulièrement leur désintérêt pour les questions d'argent et la générosité dont chaque partenaire fait preuve. Dans cet extrait, Chantal devient ma complice en relevant ce que nous avons défini, dans la partie théorique, comme le droit de possession du pourvoyeur principal : alors qu'elle montre toujours ses dépenses à son conjoint, ce dernier s'achète parfois des biens relativement coûteux sans lui en parler. Les entretiens collectifs, au contraire des entretiens individuels, ne sont pas une mise en récit mais plonge les conjoints dans des interactions réelles, d'autant plus pertinentes pour l'enquêteur qu'elles mettent en évidence ce qui est généralement tu. Le fait que les conjoints, et particulièrement les femmes, se révèlent complice de l'enquêtrice en soulignant une omission ou en relevant une contradiction s'avère central pour mieux cerner les rapports de pouvoir et les inégalités entre les conjoints. L'extrait suivant met en évidence le contrôle du conjoint, contrôle qui n'était pas mentionné au début de l'entretien :

Chantal : Une ou deux fois, tu m'as dis : ce mois, il faut arrêter les dépenses... il faut pas acheter de gros trucs, là, parce que...

Félix : Non, mais Chantal, tu es assez impulsive. [...] Bien, tu prends l'exemple de la femme de ménage. On parle de ça depuis un certain temps, bien, elle est venue aujourd'hui et elle va revenir mercredi. C'est le truc, tu es assez, quand tu veux quelque chose... [...] Tu es assez impulsive.

La mise en évidence des rapports de pouvoir ou des inégalités au sein des couples est rarement directe. Elle passe parfois par l'humour comme l'illustre l'extrait ci-dessous :

Maurice : Non, on s'accorde des plaisirs quand même...

Magali : Le match de football.

Maurice : Le match de football, je suis allé voir l'équipe suisse.

Magali : Il est allé voir, pour le plaisir de tout le monde [rires].

Gottman et Notarius (2000) notent que, chez les jeunes couples, l'utilisation instrumentale de l'humour est souvent négativement associée à la satisfaction conjugale. L'humour fonctionne dans les entretiens comme une manoeuvre de signalisation mais également d'évitement. Dans un même esprit, Kaufmann (1992) souligne le rôle du rire pour troubler la définition et le poids de ce qui est dit : est-ce important ou pas ? Dans les entretiens collectifs, l'ironie et le rire sont très présents, ce que Kaufmann (1992 : 196) perçoit comme un moyen de casser « le sérieux de la parole » et d'interdire « un développement risqué de la conversation conjugale [...] désamorçant les conflits par refus de s'expliquer davantage ». Dès lors, affirme-t-il, ce mode de langage est, paradoxalement, bien adapté aux contextes conflictuels.

77 Agenda électronique.

Comme l'extrait de l'entretien de Magali et Maurice le montre, l'humour rend parfois compte des inégalités conjugales. Lors des entretiens collectifs, l'ironie semble avoir été davantage utilisée par les femmes. L'humour et le rire ont été mobilisés de manière à souligner des inégalités (dont les femmes sont conscientes) tout en préservant l'idéologie du don et du désintéret à la base des relations amoureuses. En ce sens, ces expressions peuvent être considérées comme un moyen d'indiquer à l'autre que l'on est conscient d'un certain nombre d'écarts entre les situations masculines et féminines tout préservant la relation d'un éventuel conflit. Pour Hochschild (2003b), l'humour est une stratégie permettant aux femmes de gérer les conflits contemporains liés à leurs rôles changeants. Dans les sociétés occidentales actuelles, les femmes sont amenées, d'une part, à affirmer leur "féminité" en suivant les codes de conduites traditionnels (règles asymétriques d'interaction, de déférence, de dépendance, etc.) et, d'autre part, à intégrer les règles sociales plus contemporaines de l'égalité. Le bon moyen de suivre une vieille règle dans le monde moderne, qui valorise officiellement l'égalité, est de s'en désaffilier soi-même, de s'en sentir distante. Et l'un des outils pour le faire est l'ironie.

Ces formes de langage peuvent toutefois également être considérées comme un aveu d'impuissance. Le rire et l'ironie sont parfois les seuls arguments à disposition pour mettre en évidence des inégalités sans pour autant en parler explicitement et mettre en danger la relation. L'autocensure est, en effet, importante chez les partenaires que ce soit dans les entretiens individuels ou collectifs. Les conjoints interrogés ont rarement formulé des reproches à l'égard de leur partenaire ou de la relation. La plupart des critiques étaient censurées, dans le sens où des phrases n'étaient pas terminées, des mots restaient en suspens. Ainsi, la censure peut être analysée comme une volonté de fournir, par le silence, une image de soi et de la relation socialement légitime (Szinovacz et Egley, 1995).

Quand elles ne sont pas présentées sous une forme humoristique, les critiques, surtout lorsqu'elles sont émises par les femmes, sont régulièrement associées dans la même phrase à l'utilisation de mots doux à l'égard du conjoint (« mon chéri », « mon amour », etc.). Le fait que les femmes associent des mots doux à leurs critiques peut aussi être analysé comme le produit d'un rapport de genre et le moyen de produire du genre (West et Zimmerman, 1987). On peut émettre l'hypothèse que le contrôle et l'autorité masculine, considérés comme légitimes dans la sphère privée, n'ont pas besoin de s'accompagner de mots doux. Les remarques féminines, parce qu'elles peuvent être interprétées comme une remise en question de l'autorité masculine, sont, au contraire, atténuées par le rappel que le conjoint reste l'être aimé. En rappelant ses sentiments, s'agit-il pour la conjointe de signifier que la relation amoureuse reste prioritaire ? Et que, malgré la critique, elle souhaite préserver cette relation ? L'extrait de l'échange entre Violette et Marc présenté ci-dessous porte sur un désaccord inhérent à la définition des revenus que les conjoints gagnent dans le cadre d'activités extraprofessionnelles.

*Violette : Et tes jetons de présence, **mon amour***⁷⁸.

Marc : Ce n'est pas de l'argent de poche, c'est du salaire.

Violette : Ah oui, mais comme moi, c'est mon salaire aussi quand je bosse.

Question : Mais, comme j'ai compris, ça va pour votre argent de poche ?

78 Dans les extraits d'entretien cités, les passages en gras visent à mettre en évidence certains termes ou expressions, ils relèvent de l'initiative de l'auteure.

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Marc : *Oui, oui tout à fait.*

Violette : *Toi, tu ne le mets pas dans le compte.*

Marc : *Non, non, non mais je ne critiquais rien.*

Violette : *Non, mais je sais, juste pour vous dire, je me dis : non, mais tu as des jetons de présence au niveau politique, ça je sais.*

Marc : *Oui, oui.*

Comme l'illustre cet extrait, les conflits potentiels sont généralement très vite étouffés, la plupart des couples interrogés cherchant rapidement le consensus. Les désaccords sont peu perceptibles dans les entretiens car les conjoints présentent leur ménage comme une entité qui fonctionne bien. Les rapports de pouvoir et les inégalités sont rarement mentionnés comme tels. Ils sont souvent invisibles, réinterprétés et justifiés par les conjoints (cf. deuxième chapitre de la partie empirique). En ce sens, les petites remarques, le rire et l'humour vont s'avérer centraux dans l'analyse. En effet, dans un contexte conjugal favorisant la convivialité et la bonne entente, ce sont parfois les seuls indices à notre disposition pour rendre compte des inégalités conjugales, voire du mécontentement des partenaires.

Les couples, nous l'avons vu, bénéficient de plusieurs stratégies pour signifier leur désaccord ou rappeler les règles conjugales : le rire ; l'humour ; le mot doux associé à la critique ; ou encore la petite remarque, comme l'illustre cet extrait d'entretien entre Françoise et Alan :

Françoise : *On n'en parle pas. On n'en parle pas, franchement. Mais, si je reçois un carton de chez Veillon⁷⁹, ou je ne sais pas, il va me dire : ah, tu n'avais de nouveau plus rien à te mettre sur le dos ! Mais en rigolant. Mais c'est clair qu'il va...*

[...]

Alan : *Si, une fois, je me commande trois CD et le jour où le paquet qui arrive, elle me dit : c'est quoi ? Je dis : c'est trois CD. Et elle me dit : bien, tu en n'as pas assez ?*

Françoise : *Ah oui, je lui dis. Mais c'est toujours en plaisantant.*

Alan : *Tant qu'il n'y a pas d'abus...*

La petite remarque sert de garde-fou dans l'organisation financière des ménages. Elle permet d'indiquer à l'autre qu'on l'observe et que l'on est attentif à ses actes. Elle rappelle les règles (dans notre exemple, la priorité du familial sur les dépenses personnelles) et permet de vérifier que le partenaire les respecte en lui demandant indirectement des justifications. Ce type de remarques permet au conjoint de conserver sa liberté, la justification n'étant pas réclamée mais suscitée. Dès lors, elle s'adapte parfaitement au système de dons valorisé par l'idéal amoureux qui préserve la liberté des conjoints (cf. premier et deuxième chapitre de l'analyse). La justification n'est pas ici considérée comme un dû puisqu'elle n'est pas exigée. C'est un moyen pour le conjoint sollicité de confirmer son engagement dans la relation. Cette confirmation prend son sens dans le fait qu'elle est librement fournie.

L'humour, les petites remarques et les critiques participent au processus conjugal de la construction de la réalité. Les partenaires les utilisent pour rappeler la priorité du conjugal sur le personnel ou encore certaines règles des rapports amoureux comme l'équilibre des échanges (cf. premier chapitre de la partie analytique). Ces différents outils rhétoriques sont également partie prenante de la construction conjugale parce

79 Magasin de ventes par correspondance.

qu'ils suscitent, indirectement, la confirmation régulière de l'engagement individuel dans la relation. Ces différents éléments peuvent également être analysés comme les signes du pouvoir invisible (Lukes, 2005). L'humour, les petites remarques et les critiques atténuées par des mots doux servent souvent à mettre en évidence des inégalités et des statuts conjugaux différents. Toutefois, bien que ces inégalités soient soulignées, elles ne sont pas discutées pour autant. Cette dimension du pouvoir qui n'engage pas de conflit entre les partenaires a été conceptualisée par Lukes (2005) sous le terme de pouvoir invisible. Certaines questions ne sont pas abordées parce qu'on ne voit pas quelles alternatives proposer. En ce sens, si les outils rhétoriques décrits ci-dessus sont utilisés pour rappeler certaines règles ou pour cadrer le comportement, ils ne sont pas suffisants pour remettre en question la situation et changer les rapports de pouvoir. Dès lors, cette forme du pouvoir est particulièrement puissante et insidieuse car elle se joue en l'absence de conflit. Les inégalités sont reproduites sans contestation parce qu'on ne voit pas comment modifier la situation sans remettre en question la relation conjugale.

En créant le cadre conjugal, l'entretien collectif a joué un rôle central dans la compréhension des logiques interactionnelles et collectives autour des dimensions économiques de la relation amoureuse. En effet, certains couples abordaient pour la première fois de manière explicite la question des "règles du jeu" conjugal. Le fait d'en discuter, d'entendre le point de vue de l'autre, qui n'était pas forcément son point de vue, de devoir se justifier ou argumenter, et cela devant une personne étrangère, a été quelquefois extrêmement douloureux pour les conjoints. Annick⁸⁰ m'a, par exemple, lancé lors de l'entretien collectif : « Mais tu cherches à faire péter mon couple avec tes questions ! » La remarque a été formulée sous forme de boutade. Néanmoins, elle illustre le malaise ressenti par le couple quand je leur ai demandé de m'expliquer pourquoi Victor lui avait caché, au début de leur relation, l'existence d'un certain nombre de ses comptes en banque⁸¹. Ces questions de compréhension mettent en évidence des situations ou des actions que les partenaires ne souhaitent pas aborder. Je pense que beaucoup de couples ont alors perçu le rôle essentiel du silence dans leur bonne entente économique. Demander aux conjoints d'expliquer des situations qui, d'un point de vue externe, semblent contraires à la volonté de partage et d'équilibre qu'ils mentionnent, impliquent une réflexivité et une mise en évidence des intérêts personnels qui se révèlent parfois difficile à articuler avec l'idéologie amoureuse du don et du désintérêt.

Il est à relever que la discussion entre les conjoints a parfois pris le dessus sur le contrôle exercé par l'enquêtrice sur le déroulement de l'entretien. Une des tactiques adoptées, lorsque les conjoints se sentaient fragilisés ou qu'ils avaient le sentiment que leur relation était mise en danger par le déroulement de l'entretien, était la tactique du bouc émissaire. Ils défendaient leur unité fragilisée non pas en remettant en cause ce qu'ils avaient dit précédemment⁸² (Kaufmann, 1992 : 13) mais en remettant en question la légitimité des questions posées. Autrement dit, ce qui posait problème n'était pas assimilé au fonctionnement de couple mais au fait que je posais

80 Se référer à l'annexe 2a et 2b pour une présentation des personnes interrogées.

81 A noter que ce sont les conjoints, eux-mêmes, qui ont pris l'initiative de discuter de ce point lors de l'entretien de couple.

82 Contrairement aux résultats de Kaufmann (1992), la négation de propos tenus lors de l'entretien individuel n'a été observée que dans un seul entretien collectif. Cyril m'avait dit dans l'entretien individuel vouloir mettre plus d'argent sur son compte personnel parce qu'il gagnait plus. Il est revenu sur ses propos dans l'entretien conjugal.

des "questions pièges". Lorsque Sybil mentionne avoir considéré les frs. 2'000.- que Justin a versé en plus sur le compte commun, comme un moyen de dire « je garde un peu le pouvoir », Justin ne répond pas directement mais revient sur le déroulement de l'entretien :

Justin : Putain, elle pose des questions bizarres! [rires] Ça ressemble beaucoup à celles que tu nous as posées quand on était seul.

Question : Oui, oui, c'est vrai.

Sybil : C'est le but.

Justin : C'est le but.

Sybil : Confrontat[ion]...

Question : [J'explique que certaines questions peuvent déjà avoir été posées à l'un d'entre eux dans le cadre des rencontres individuelles. Je rappelle que je les en avais informés au début de l'entretien].

Justin : On s'y attendait, on s'y attendait, on n'est pas né de la dernière pluie.

La tension et la désapprobation suscitées par certaines de mes questions se sont également matérialisées dans le positionnement des partenaires. Au début de l'entretien, nous sommes assis autour d'une table. Justin est en face de moi et Sybil est à ma droite. A la fin de l'entretien, je me retrouve seule face à eux deux. Justin a rejoint Sybil. Ils sont l'un à côté de l'autre, appuyés contre le mur, aussi loin de moi que possible. Le couple s'est ressoudé pour faire face à l'élément perturbateur.

La tension suscitée par mes questions était palpable lors de certains entretiens collectifs, contrairement aux entretiens individuels qui étaient toujours conviviaux. Cette tension n'était pas seulement suscitée par mes questions, elle naissait également des interventions des conjoints. Ces derniers étaient parfois surpris, voire blessés, par les réponses de leur partenaire qui ne correspondaient pas forcément à leurs attentes ou à leur perception de la réalité. Pourtant, seules des petites phrases indiquaient le désaccord. Ces divergences ne suscitaient aucune dispute ou grande discussion. Par contre, le climat devenait très tendu. Il est difficile de définir cette tension qui relève plus du ressenti que de l'observation. Quoique plusieurs éléments nous en fournissent une indication : une certaine raideur dans les postures des conjoints, le regard qui fuit, des réponses plus courtes et plus évasives, des digressions, des allusions et des évitements. En ce sens, la tension naît, non pas d'un désaccord explicite qui serait abordé, mais du fait que cette mésentente n'est pas discutée par les conjoints. Bien que ce désaccord contredise l'idéologie amoureuse du don et du désintéret au fondement du couple ou l'image de l'équipe conjugale que l'on souhaite mettre en avant, il ne *peut* pas être discuté sans mettre en danger le couple. Le mettre en mots reviendrait à le faire exister, à lui donner du poids, de l'importance. Comme le relève Jean-Claude Kaufmann (1992), l'ordinaire de la vie conjugale est fait de silence. L'équilibre et la bonne entente conjugale sont, en matière d'argent, davantage fondés sur la non discussion des problèmes. Le silence permet de préserver le caractère protecteur et structurant des habitudes. Kaufmann (1992 : 185) ajoute que : « le silence fonde le conjugal tout autant et même davantage que la parole ».

Ainsi, certains couples discutaient pour la première fois de leur organisation financière lors des entretiens collectifs, comme le soulignent Max et Valéria :

Valéria : Tout ce qu'il est en train de dire, il est en train de le formuler maintenant. Il ne l'a pas formulé, tout ça, à l'époque où il a commencé.

Max : On n'a jamais discuté de ça, franchement.

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Valéria : Non parce que tu n'avais pas toujours le souci de discuter parce que : aujourd'hui je discute et demain elle va faire sa valise. [...] Ça ne vient pas, les mots ne viennent pas, la discussion ne tourne pas.

La distribution de l'argent entre soi, les règles de répartition financière ou la consommation individuelle visibilisent les rapports de pouvoir et les inégalités de statut. Dès lors, elles sont rarement abordées par les conjoints, l'idéologie amoureuse du don et du désintéret servant de légitimité à ce silence. Ainsi, les entretiens collectifs, parce qu'ils abordaient ces questions, ont suscité des discussions rarement menées dans l'histoire du couple, comme le relèvent Colette et Charles.

Charles : [...] J'ai été assez surpris parce que c'est quand même des questions qui ne sont pas évidentes. On n'a pas l'occasion souvent de discuter du rapport à l'argent. C'est toujours un peu tabou.

Colette : Non, c'est plutôt comme ça vient, je dirais.

Charles : Mais on a passé un chouette moment à se parler [après les entretiens individuels] [...] Et puis, ensuite, d'essayer de voir ce qu'on avait raconté, comment les choses étaient perçues. Et aussi, on a appris des choses qu'on ne connaissait pas.

Colette : Oui. C'était sympa. Vraiment.

Charles : [...] Si en sortant de cet entretien, elle était venue ou j'avais appris que non, elle ne supporte pas [notre organisation financière]... Ça fait 20 ans qu'elle ne supporte pas ça mais qu'elle n'a jamais osé le dire, cela est une prise de...

[...]

Colette : Il y a deux, trois questions, tout de suite, ça monte les tours. Oui, oui et puis bon, on passe à autre chose. Ce n'est pas forcément amené par nous. Mais je n'ai plus d'exemple particulier mais là très vite ça monte d'un ton. Tout de suite piqués au vif.

Comme la plupart des couples interrogés, Charles et Colette ont peu discuté de leur organisation financière. Elle se fonde sur l'implicite, sur ce que l'on pense que l'autre pense. On n'en discute pas ou si peu dans l'histoire conjugale. Le sujet est loin d'être innocent. Nous allons tenter de comprendre dans le chapitre 1, qui met en évidence différentes étapes de la construction conjugale, pourquoi il est si difficile de parler d'argent dans un couple. L'analyse des déterminants du processus de construction conjugale effectuée dans le chapitre 2 nous aidera à interpréter le silence et l'incertitude des conjoints autour des questions d'argent. Pour Colette et Charles, ensemble depuis 21 ans, rien n'est sûr : « si en sortant de cet entretien [...] j'avais appris que non, elle ne supporte pas... ». Cette phrase suscite certaines interrogations sur la vision du monde que devrait, *théoriquement*, partager les conjoints suite au processus de construction conjugale. En effet, cette perception commune de la réalité paraît être bien fragile quand on la soumet aux regards croisés. Nous essayerons de répondre à ces questions dans le troisième chapitre qui traite des "résultats" ou des "conséquences" de la construction conjugale. Toutefois, avant d'entamer l'analyse de nos données, il est essentiel de rendre compte du contexte dans lequel les couples que nous avons interrogés construisent leur relation conjugale.

IV. CONTEXTUALISATION

Dans ce chapitre, nous allons retracer brièvement le contexte social dans lequel vivent les couples que nous avons interrogés. Nous mettrons en évidence les structures juridiques, matrimoniales, fiscales, politiques et économiques qui influencent leurs actions et leurs représentations. Pour Hochschild (2003b) et Beck (2001), les relations conjugales doivent également être analysées comme des expériences individuelles des changements économiques et structurels. Les conflits et les questions qu'hommes et femmes doivent régler, par exemple autour des questions d'argent, peuvent, en partie, être considérés comme le reflet des contradictions entre la société industrielle dont le fonctionnement est basé sur la répartition des rôles en fonction de l'appartenance sexuelle et les modifications des relations entre hommes et femmes vers plus d'égalité. En ce sens, connaître le contexte suisse nous permettra de mieux comprendre la façon dont les couples construisent leurs rapports à l'argent.

1. LE RAPPORT DES SUISSES À L'ARGENT

Je ne vais bien entendu pas me lancer ici dans une analyse des mentalités suisses car le faible nombre d'entretiens effectués ne me le permet pas. L'un des écrivains de Suisse romande les plus réputés, Charles-Ferdinand Ramuz, expliquait d'ailleurs dans une lettre de 1937 à Denis de Rougemont, auteur, entre autres, du célèbre essai *l'Amour et l'Occident* (1939), « l'accablante entreprise que d'expliquer un peuple, surtout quand il n'existe pas. Nous qui en sommes, nous savons bien que nous ne sommes pas Suisses, mais Neuchâtelois, comme vous, ou Vaudois, comme moi, ou Valaisan, ou Zurichois, c'est-à-dire des ressortissants de petits pays véritables... En Suisse, il n'y a que les boîtes aux lettres et l'uniforme de nos milices qui présentent quelque uniformité. Partout ailleurs, nous nous distinguons avec soin les uns des autres. Et ce n'est pas la moindre ironie de notre sort que tant de précautions n'aboutissent qu'à nous faire dire à l'étranger : - Tiens, vous êtes Suisse ? Comment se fait-il que vous parliez si bien le français ? »⁸³.

Toutefois, lors d'une présentation des premiers résultats de ma thèse à Montréal, je me suis rendue compte de l'intérêt d'explicitier un certain nombre de caractéristiques helvétiques. Mes interlocuteurs étaient, par exemple, étonnés que les Suisses se marient alors même que cela entraîne une augmentation de leurs impôts. Le rôle important de l'épargne dans les propos que j'ai recueillis les ont également surpris : pourquoi un peuple qui investit des sommes considérables dans un nombre ahurissant d'assurances estime-t-il nécessaire de faire autant d'économies ? Lors de notre séjour québécois d'une année, nous avons nous-mêmes été étonnés par le coût de la vie montréalaise. Alors même que nous disposions de revenus qui étaient considérés au Québec comme très corrects, nous trouvions la vie quotidienne chère. Ces différentes anecdotes ne peuvent s'expliquer qu'en référence à la structure institutionnelle, historique, juridique et économique dans laquelle baignent les couples suisses. Peu d'études semblent exister sur la signification culturelle de l'argent en Suisse. Mentionnons l'étude de Giovanna Dell'Orto et Kenneth O. Doyle

83 Citation tirée de Swissworld, portail d'informations sur la Suisse. Swissworld.org est une publication de Présence Suisse PRS, une organisation officielle de la Confédération suisse :

<http://www.swissworld.org/fre/swissworld.html?siteSect=602&sid=4196918&cKey=1123935405000&rubricId=14030>, consulté le 4 juillet 2006.

(2001) qui porte sur l'analyse du rapport des Suisses à l'argent dans les traditions sociales et la culture populaire. Cette analyse, qui ne prétend pas à la représentativité, se fonde sur des questionnaires envoyés par Internet à des habitants de Suisse romande et de Suisse allemande. Cette étude américaine met en évidence le fait qu'il existe peu d'éléments dans la littérature traditionnelle suisse concernant l'argent et la propriété (au contraire de l'Italie, autre pays étudié). L'argent ne serait d'ailleurs pas un sujet de discussion. Les Suisses ne parlent pas d'argent et ne mentionnent pas leur salaire. Selon les auteurs, ils auraient un rapport analytique à l'argent dans le sens où ils évitent de lui donner une valeur émotionnelle. La richesse étant "cachée" dans l'épargne et l'investissement, le fait d'être riche ou pauvre ne changerait, par exemple, rien en termes de relations sociales ou de jugements sur la valeur de la personne (au contraire de nos voisins italiens qui privilégieraient, selon les auteur-e-s, la consommation et le partage avec les proches).

La tradition suisse la plus connue liée aux finances est celle des banques suisses et du secret bancaire. Rappelons la boutade (datée du 18^{ème} siècle tout de même) de Voltaire : « Si vous voyez un banquier suisse sauter par la fenêtre, sautez derrière lui. Il y a sûrement de l'argent à gagner ». Les banques suisses illustreraient, selon Dell'Orto et Doyle (2001), le rapport que les Suisses entretiennent avec l'argent : l'accent est mis sur l'accumulation de l'argent et la valorisation de l'épargne plutôt que sur la dépense (Dell'Orto et Doyle, 2001 : 263). Sans vouloir entrer dans le débat, ni même proposer une analyse du rapport helvétique à l'argent, mentionnons qu'effectivement la plupart des personnes interrogées accordent une grande importance à l'épargne. Il s'agit de « ne pas avoir de dettes », « de vivre selon ses moyens ». Ces propos sont illustratifs de la majorité des entretiens. Hormis les dettes hypothécaires (rendues "nécessaires" par les coûts élevés qu'entraîne l'acquisition d'une maison en Suisse) et parfois les leasings pour l'achat d'une voiture (courants et populaires donc acceptables, si l'on en croit les propos tenus), les couples interrogés sont, pour la plupart, très attentifs à fonctionner selon leurs revenus, même si ceux-ci sont relativement faibles. « C'est à peu près notre seule richesse à nous, de ne pas avoir de dettes », me dira Jules.

L'épargne a une place importante dans l'organisation financière d'une grande partie des ménages interrogés. Toutefois, elle semble moins être un but en soi que ne le donne à penser la recherche de Dell'Orto et Doyle (2001). Pour la majorité des couples de la classe moyenne que j'ai rencontrés, elle est directement liée au fait « de vivre selon ses moyens ». Les conjoints épargnent pour faire face aux frais obligatoires comme les assurances maladie⁸⁴ mais aussi dans un but consumériste. Ils mettent de côté dans l'attente d'avoir suffisamment d'argent pour pouvoir acquérir ce qu'ils convoitent sans recourir au petit crédit. D'autres éléments liés au contexte structurel, politique et économique les encouragent toutefois à épargner. Plusieurs motifs d'économies ont été fréquemment mentionnés dans les entretiens : l'acquisition d'une maison semble être un objectif que partage la majorité des couples des classes moyennes que j'ai interrogés. En Suisse, cela nécessite des fonds propres (entre 20 et 30% du prix d'achat de la maison) qu'il s'agit d'accumuler. Par

84 Le système suisse des assurances maladie, très coûteux pour le budget des ménages (cf. chapitre suivant), fonctionne avec des franchises (que certains couples interrogés choisissent très élevées de manière à diminuer les primes mensuelles). Dans la plupart des assurances-maladie, c'est également au patient d'avancer le prix des médicaments, le remboursement intervenant après.

ailleurs, la majorité des couples interrogés mettent régulièrement de l'argent de côté pour leurs enfants, « pour leur donner un petit pécule de départ » ou en prévoyance de leurs études, le système des bourses suisses étant relativement sélectif. L'épargne est enfin considérée comme un moyen de conserver le même niveau de vie quand les revenus diminuent.

Outre ces éléments contextuels, les couples que j'ai interrogés sont nombreux à être prévoyants dans un pays où la plupart des risques sont couverts. Un certain nombre d'entre eux ont souscrit à des assurances ménage, des assurances maladie complémentaires, à des fonds de prévoyance ou des assurances vie. Et l'épargne, comme le soulignent les propos de Françoise, reste un élément rassurant, « au cas où » :

C'est vrai que moi, je sais que pour être sécurisée, j'ai besoin de savoir que j'ai, mais ne serait-ce que 4'000 francs. Mais j'ai toujours fonctionné comme ça. J'ai toujours eu quelque part, quelque chose. Et puis, ça me permet d'être tranquilisée par rapport à... quand j'entends quelqu'un qui me dit, bon on te dit ce qu'on veut, mais quand j'entends quelqu'un qui me dit : ouais, moi, j'ai 1'000 francs à la banque, le reste ça m'est égal. Ça me déstabilise moi, par rapport à ma manière de fonctionner. Je ne peux pas imaginer que quelqu'un puisse fonctionner comme ça. Quand bien même il y en a qui le font. Non, mais c'est... de toute façon, c'est des bagages éducatifs qu'on a.

L'épargne, socialement et culturellement valorisée en Suisse, semble d'ailleurs fonctionner comme un code culturel de langage pour parler d'argent ou de sa bonne santé financière. Un certain nombre de mes interlocuteurs et interlocutrices se sont souvenus de la période faste d'avant les enfants (et de la diminution du taux d'activité de l'épouse) quand ils arrivaient à mettre de l'argent de côté : « j'ai pu faire pas mal d'économies », « c'était le bon temps, j'arrivais à économiser ». Chez les personnes interrogées, épargner, plus que dépenser, est perçu comme un signe de leur bonne santé économique.

Pour conclure cette périlleuse tentative de définition du rapport des Suisses à l'argent, je vais donner la parole à Fritz Zorn, un écrivain suisse allemand :

Je descends d'une des meilleures familles de la rive droite du lac de Zürich, qu'on appelle aussi la Rive dorée [...]. Chez nous, en matière de finances, on pratiquait l'understatement typiquement suisse : on a du bien mais on ne le montre pas ; rien n'a l'air de rien mais coûte une masse d'argent ; on ne sert pas du caviar dans de la vaisselle d'or mais on mange sa soupe dans des assiettes qui ont l'air d'avoir été achetées à l'ABM (chaîne suisse de grands magasins) mais qui valent au moins mille francs pièce. (Fritz Zorn, 1979 : 29 et 77⁸⁵).

2. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIAL

Nous avons vu que les changements démographiques (augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail, divorces, etc.), le contexte social, politique et historique ont un impact sur l'évolution de la distribution des ressources entre les ménages et au sein des familles (Brannen et Wilson, 1987 : 16). Les couples qui ont été interrogés dans cette recherche baignent dans un contexte qui influence leur usage intime de l'argent et la signification qu'ils lui accordent. Avant d'entrer dans

85 Zorn F. (1977, 1979), Mars, Paris : Gallimard. Première phrase : page 29. La suite du texte : page 77.

leur histoire particulière, jetons un coup d'œil sur la situation de l'ensemble des couples suisses.

La seconde moitié du 20^{ème} siècle a introduit des ruptures et des évolutions dans les rapports de couple. Les années 1950 se caractérisent par le mariage, les familles nombreuses, les grossesses non désirées et un faible taux d'activité professionnel des femmes. A partir du milieu des années 1960, la fécondité diminue, le taux de divorce augmente, la nuptialité chute, les unions libres et les naissances hors mariage se multiplient. Une part croissante des cohabitant-e-s ne se marie plus. Les unions deviennent moins stables et plus brèves (Bozon, 2005, Segalen, 2000). Ces changements de comportements et de modes de vie se retrouvent dans tous les pays occidentaux avec un certain décalage, mais qui se comble progressivement, entre le Nord et le Sud (Gilliand, 1991 : 15). Les causes de ces changements sont multiples : les injonctions religieuses s'estompent, les moyens contraceptifs permettent de dissocier sexualité et procréation (Bozon, 2005, Segalen, 2000) et le "coût" des enfants limite la descendance (Gilliand, 1991). Dans les années 1970 et 1980, le mouvement féministe, très actif, revendique l'égalité dans tous les domaines de la vie publique ou privée. Apparaissent alors en France, et plus tardivement en Suisse, des nouvelles lois plus égalitaires que ce soit dans le mariage, au travail ou dans la sexualité (voir le chapitre sur le droit suisse en matière de vie conjugale).

A partir des années 1970 pour la Suisse, on assiste comme dans d'autres pays occidentaux à un changement dans le comportement professionnel des femmes, la majorité d'entre elles cumulant désormais vie professionnelle et vie familiale (Hainard, 1998, Maruani et Reynaud, 1993). Les causes de cette évolution sont multiples, notons, outre celles qui ont été mentionnées précédemment, l'extension de la famille conjugale, l'augmentation du niveau d'instruction des femmes ainsi que les stratégies des classes moyennes qui perçoivent l'activité professionnelle des femmes comme étant nécessaire à la mobilité sociale (Battagliola, 2004 : 89). En Suisse, la transformation des normes sociales a également été amplifiée par le développement du travail à temps partiel (Office fédéral de la statistique, 1997) qui permet de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale dans un contexte où peu de solutions sont proposées au niveau structurel. En 20 ans, la part des femmes actives a augmenté d'un tiers contre 5% chez les hommes (Office fédéral de la statistique, 1993). L'inactivité féminine reste toutefois une marque de réussite sociale dans certaines catégories sociales, notamment chez les cadres supérieures ou les classes ouvrières (Battagliola, 2004). La féminisation des forces de travail n'a, cependant, pas empêché la poursuite des inégalités et des disparités entre hommes et femmes face à l'emploi et au chômage (Hainard, 1998). Les femmes gagnent toujours moins que les hommes. Elles sont cantonnées dans un certain nombre d'emplois restreints et elles ont moins de possibilités de faire carrière. En outre, elles connaissent un taux de chômage supérieur à celui des hommes.

En Suisse, ces différents changements ont eu des implications sur les modèles familiaux qui se sont fortement modifiés au cours des trois dernières décennies du 20^{ème} siècle. « En 1970, les trois quarts environ des couples avec des enfants de moins de 7 ans vivaient selon le modèle du père travaillant à plein temps et de la mère au foyer; en 1990, leur proportion était encore de plus de 60%, alors qu'elle n'atteignait plus que 37% des ménages comparables en 2000 » (Office fédéral de la statistique, 2005c : 50). En trois décennies, le taux d'activité moyen des femmes suisses est passé de 40% à 78% (Office fédéral de la statistique, 2005a). Les

femmes sans enfant consacrent presque autant d'heures à leur emploi que les hommes dans la même situation (Office fédéral de la statistique, 2005a : 28).

Néanmoins, l'arrivée d'un enfant entraîne une forte diminution du taux d'activité des femmes. Si les femmes ayant des enfants de moins de 15 ans travaillent plus qu'il y a 10 ans, elles occupent généralement des postes à temps partiel. Le modèle traditionnel prédomine encore largement dans les familles suisses : l'homme travaille à plein temps alors que la femme consacre une bonne partie de son temps aux tâches familiales et domestiques. En 2001, l'homme travaille à plein temps et la femme ne travaille pas ou travaille à moins de 50% dans 7 couples avec des enfants de moins de 15 ans sur 10 (respectivement 36% et 33% des couples). Dans seulement un couple sur dix avec des enfants de moins de 15 ans, les deux conjoints travaillent à plein temps (Office fédéral de la statistique, 2003 : 38). En observant ces chiffres autrement, on en arrive à la conclusion *qu'en Suisse, une grande partie des mères de famille dépendent ou vont dépendre économiquement de leur conjoint à un certain moment de leur vie.*

Les tâches domestiques et familiales sont les principales raisons évoquées par les femmes qui ne travaillent pas ou qui travaillent à temps partiel pour justifier leur emploi du temps (Office fédéral de la statistique, 2003 : 134). Différents éléments, rattachés à la politique familiale notamment, permettent d'expliquer pourquoi les couples avec des enfants privilégient un modèle traditionnel. Le nombre insuffisant de structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire et scolaire ainsi que les horaires scolaires totalement incompatibles avec les horaires professionnels⁸⁶ nécessitent de la part des couples de chercher des solutions pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Le recours à l'entourage ou aux rares structures à disposition en est une, l'autre étant que l'un des conjoints prenne en charge l'éducation et les tâches domestiques. D'autres éléments liés à la structure du travail comme les inégalités salariales entre hommes et femmes (Office fédéral de la statistique, 2004b⁸⁷) et la précarité plus grande du travail féminin (Office fédéral de la statistique, 2003) conduisent à un choix tout désigné. En outre, bien que les normes égalitaires soient soutenues par la loi, les couples restent beaucoup plus conventionnels en ce qui concerne le rôle maternel très valorisé en Suisse⁸⁸. Dans les familles avec des jeunes enfants, peu importe l'idéologie privilégiée par les conjoints ou leur niveau de revenus (Office fédéral de la statistique, 2002 : 44), la division des tâches et des compétences reste traditionnelle. La contradiction éventuelle entre l'idéologie égalitaire de certains couples et leurs comportements peut être attribuable aux contraintes structurelles imposées par la transition à la parentalité ainsi que la persistance des attentes normatives liées au rôle de la mère auprès des jeunes enfants (Zuo, 2004 : 828). Notons également que les structures du marché de l'emploi sont encore relativement rigides en ce qui concerne l'adaptation des horaires

86 Exemple de l'horaire d'une journée type d'un enfant en âge d'école primaire (7-8 ans) dans le canton de Neuchâtel : le matin : 8h15-11h15, l'après-midi : 14h-15h35. Exemple fourni par Marie (cf. annexe 2).

87 Toutes choses égales par ailleurs, les inégalités salariales entre femmes et hommes se montent à 20% dans le secteur privé et 10% dans le secteur public. Données consultées sur le site de l'Office fédéral de la statistique : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen.html>, le 4.12.06

88 Selon un sondage effectué pour un magazine romand, 43% des suisses interrogés, dont 42% de femmes, pensent que la mère devrait arrêter de travailler à la naissance de son enfant. Sondage L'Hebdo-MIS Trend, 2006, cité dans L'Hebdo n°45, novembre 2006, page 24. 1'200 personnes représentatives, soit 500 romands, 500 alémaniques et 200 tessinois, ont été interrogées du 20-31 mars 2006 par téléphone. Les résultats ont été pondérés afin de redonner à chaque région linguistique son poids démographique réel.

de travail. Elles privilégient généralement l'investissement masculin à temps plein, ce qui rend un partage des tâches difficiles. La structure des emplois actuelle, basée sur l'idéologie de la famille traditionnelle, nécessite, en effet, un support familial à plein temps pour fonctionner avec des travailleurs hautement mobiles et disponibles (Beck, 2001, Ferree, 1990). Les questions auxquelles doivent faire face les familles, notamment la répartition des tâches, peuvent, dès lors, également être appréhendées comme « les contradictions de la société moderne transposées sur le plan personnel » (Beck, 2001 : 236).

Ajoutons à cela que, globalement, les structures fiscales suisses n'encouragent pas la répartition de l'activité lucrative entre les époux. Fondée sur la conception traditionnelle de la famille comme d'une unité économique durable dont les rôles sont répartis entre un pourvoyeur principal et une mère au foyer⁸⁹, la fiscalité suisse impose le couple comme un tout (Yersin, 1991 : 296). Les revenus des deux époux sont cumulés. Du fait de la progression du taux d'imposition, les couples mariés paient souvent plus d'impôts que ceux qui ne le sont pas et qui sont imposés séparément. Le système actuel n'incite pas les deux époux à travailler et pénalise le deuxième salaire. Une série d'études suisses montrent, en effet, qu'un couple vivant sur un salaire unique voit ses gains financiers nets plus élevés qu'un autre couple gagnant exactement la même somme mais répartie différemment entre les conjoints (cf. études du SECO et de l'OFAS citées par Balleys, 2005). Les frais de garde n'étant⁹⁰ pas déductibles des impôts, ils sont souvent, nous l'avons vu, "attribués", au salaire féminin. Comme l'illustre l'exemple ci-dessous, tiré d'un journal de Suisse romande⁹¹, l'activité professionnelle des mères de famille est parfois perçue comme le fait de « travailler pour rien » :

Salaire annuel brut :	frs.	56'000.-
Charges sociales :	frs.	6'000.-
Crèche (5 jours/semaine)	frs.	18'000.-
2 ^e véhicule, essence	frs.	12'000.-
Impôts :	frs.	6'000.-
Repas à l'extérieur :	frs.	2'500.-
Gain annuel :	frs.	11'500.-
Gain mensuel :	frs.	958.-

La prise en compte de la structure de genre est centrale pour comprendre les opportunités, obligations et contraintes dans lesquels s'inscrivent les relations de couple (Ferree, 1990). En effet, si dans cet exemple, l'ensemble de frais de garde, relativement élevés en Suisse⁹², est attribué au salaire féminin et non aux deux salaires par exemple, c'est parce qu'on estime que c'est le rôle de la femme, et non des deux conjoints, de prendre en charge l'éducation et les soins des enfants à plein temps (Delphy, 2002, Williams, 2000). Il ne s'agit pas ici de discuter des sommes qui ont été attribuées à chaque poste (celles-ci pouvant varier d'un canton à l'autre) mais de mettre en évidence le fait que l'attribution de l'ensemble des charges liées à

89 A titre illustratif, le formulaire de déclaration d'impôts 2005 du canton de Neuchâtel mentionne les rubriques *revenus de l'épouse* et *revenus du contribuable ou époux*. Fiscalement, l'épouse n'est pas considérée comme étant la contribuable principale, même si c'est elle qui gagne l'ensemble des revenus du ménage.

90 Une partie de la fiscalité suisse dépendant des cantons, nous parlerons ici du canton de Neuchâtel où a eu lieu cette étude.

91 L'Hebdo n°45, semaine du 9 novembre 2006 :24.

92 Dans le canton de Neuchâtel en 2005, le tarif d'une journée d'accueil pour un enfant dans les crèches subventionnées par l'Etat variait entre frs. 18.- et frs. 70.- selon les revenus cumulés des parents.

un couple à double revenu au salaire de la femme contribue à faire sortir du système économique un certain nombre de mères de famille, ce qui peut s'avérer risqué pour la santé économique du ménage. En effet, les couples à deux revenus ont moins de probabilités de connaître la pauvreté que les couples avec un seul revenu : un tiers des ménages avec un seul revenu vit dans la pauvreté contre un ménage sur cinq avec deux revenus (Office fédéral de la statistique, 2002). Par ailleurs, dans une société où un mariage sur deux se termine par un divorce⁹³, un double revenu peut s'avérer nécessaire non seulement pour assurer le niveau de vie du couple mais également celui de la conjointe après le divorce. En effet, comme nous le verrons plus loin, le droit du divorce helvétique de 1995 part du principe que les deux membres du couple doivent être autonomes et rompre tous liens après la rupture. Le coût économique du divorce est ainsi généralement plus élevé pour les femmes. En bénéficiant de la garde des enfants dans neuf cas sur dix (Kellerhals et Widmer, 2005 : 85), les femmes sont à la tête de 90% des familles monoparentales que l'on recense en Suisse. Or, plus de quatre familles monoparentales avec enfant-s sur dix vivent avec moins du minimum vital (Office fédéral de la statistique, 2002).

a. REVENUS ET DÉPENSES DES MÉNAGES SUISSES

La présentation des revenus et des dépenses des ménages suisses nous permettra d'acquérir une connaissance globale de la situation économique des familles et ainsi de situer les couples que nous avons interrogés dans un contexte plus général.

• Revenus des ménages

Avec un revenu médian mensuel brut de frs. 7'981.-⁹⁴, les ménages suisses ont, en moyenne et en parité de pouvoir d'achat, un revenu disponible par personne parmi les plus élevés d'Europe. En 2003, le revenu disponible moyen par personne est environ une fois et demie plus élevé en Suisse que dans l'Europe des quinze (Office fédéral de la statistique, 2005c : 5). Notons toutefois que les disparités sont énormes : 30% de la population ne possède pas de fortune alors que 3% des habitants de ce pays possèdent la moitié du montant total de toutes les fortunes privées de Suisse⁹⁵. Le canton de Neuchâtel, où ont été effectués les entretiens, est toutefois l'un des cantons où les ménages bénéficient des plus bas revenus de Suisse (seul le canton du Tessin connaît des revenus par ménage plus faibles⁹⁶).

Le taux d'activité relativement réduit des mères de famille suisses et les différences de salaire existantes, toute chose égale par ailleurs, ont une influence sur leur participation aux revenus du ménage et leurs opportunités structurelles de partager

93 50% des mariages conclus en 1999 pourraient finir par un divorce, chiffres de l'Office fédéral de la statistique :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikationen_statistik/publikationskatalog.Document.26223.pdf, consulté le 5.12.06.

94 Chiffres pour 2003. Le revenu médian signifie que la moitié des ménages dispose d'un revenu plus élevé que frs. 7'981.- et l'autre moitié un revenu moins élevé. Le revenu brut moyen des ménages est de frs. 8'781.- en 2003 (Office fédéral de la statistique, 2005c : 5). Au niveau suisse, le nombre moyen de personnes par ménage est de 2.3 et le nombre de personnes actives est de 1.26 (Office fédéral de la statistique, 2005c : 28).

95 Site Swissworld, rattaché à la Confédération suisse, publication de Présence Suisse PRS :

<http://www.swissworld.org/fre/swissworld.html?siteSect=2001&sid=4178715&cKey=1150272334000>, consulté le 13 juin 2006.

96 En 2003, le revenu brut mensuel moyen par ménage est de frs. 8'781.- pour l'ensemble de la Suisse et de frs. 8'626.- dans la région neuchâteloise.

le rôle de pourvoyeur principal (Ferree, 1990 : 873). Chez les couples sans enfant, le revenu assuré par la femme se monte à un tiers des revenus du ménage⁹⁷. Il descend à moins de 20% chez les couples avec enfants et à 12% chez les couples avec trois enfants ou plus (Office fédéral de la statistique, 2003 : 54). Un tiers des femmes vivant en couple avec des enfants ne possèdent pas de revenu propre et seules 4% assurent la moitié et plus des revenus du ménage (Office fédéral de la statistique, 2003 : 54).

Selon les rares données de l'Office fédéral de la statistique suisse, la relative dépendance économique des femmes ne les exclut pas pour autant de la gestion financière du ménage⁹⁸. On ne distingue, en effet, pas de tendance particulière dans la gestion du budget des ménages suisses, si ce n'est une certaine répartition des tâches entre les conjoints plutôt qu'une gestion collective. La gestion financière des ressources du ménage est effectuée un peu plus par les femmes que par les hommes (dans 36% des couples, la femme est la seule responsable des finances, contre 32% des couples où l'homme s'en charge seul). La gestion par les deux conjoints est la moins représentée (28% des couples) (Office fédéral de la statistique, 2003 : 54-55). Plus la femme a un revenu élevé et plus elle gère seule les finances : dans 46.5% des ménages où les femmes apportent la moitié des revenus du ménage ou plus, elles sont seules responsables des finances (contre 15.6% des hommes). Quand la conjointe n'a aucun revenu personnel, la gestion financière se fait davantage par le conjoint (dans 35.1% des cas ; la femme s'en occupe dans 31.6% des ménages) (Office fédéral de la statistique, 2003 : 55).

• Dépenses des ménages

Selon une étude statistique menée par l'Union Européenne en 2002, la Suisse demeure encore et toujours parmi les pays les plus chers d'Europe, juste après la Norvège et l'Islande⁹⁹. Le taux d'imposition est l'un des plus faibles d'Europe mais les Suisses paient plus d'assurances : un cinquième des dépenses totales des ménages helvétiques partent en assurances (Office fédéral de la statistique, 2002). Les dépenses obligatoires (assurances sociales liées à une activité professionnelle, assurance maladie de base et les impôts) constituent en moyenne entre 25% et 27% des dépenses des ménages¹⁰⁰ (Office fédéral de la statistique, 2005c : 8). Pour l'Office fédéral de la statistique (2005c : 9), « le fait d'avoir des enfants se traduit en moyenne par une légère hausse des dépenses obligatoires. Les réductions d'impôts et de primes et les allocations familiales ne compensent pas entièrement le coût des enfants ». En ce qui concerne les dépenses de consommation, les ménages suisses dépensent davantage pour le logement, l'énergie (soit 22% du revenu disponible

97 Ménages en âge d'être professionnellement actif uniquement (moins de 65 ans). La majeure partie des revenus des couples avec ou sans enfant provient des revenus du travail (entre 85% et 89% du revenu), le solde est constitué par les revenus de la fortune (env. 2% des revenus totaux) et les revenus issus de prestations sociales diverses (Office fédéral de la statistique, 2005c : 27). « Les recettes provenant des assurances sociales et prestations sociales représentent un tiers du revenu des ménages à bas revenu » (Office fédéral de la statistique, 2002 : 34).

98 N'étant pas définie, il est difficile de voir ce que recoupe cette notion de gestion financière qui est aussi parfois désignée sous le terme de responsabilité des finances, ce qui est, à mon sens, différent (cf. Office fédéral de la statistique, 2003 : 54-55).

99 Site Swissworld, rattaché à la Confédération suisse, publication de Présence Suisse PRS :

<http://www.swissworld.org/fre/swissworld.html?siteSect=305&sid=4178802&rubricId=11050>, consulté le 13 juin 2006.

100 Les impôts et les taxes représentent en moyenne 13.8% des dépenses, les assurances sociales des personnes actives : 9.7%, l'assurance-maladie de base : 5.6% et les assurances complémentaires (maladie et ménage) : 7% (Office fédéral de la statistique, 2005c : 11).

médian et 34% chez les plus pauvres en 2002¹⁰¹) et la santé (l'ensemble des assurances liées au domaine de la santé se monte à 22.3% des dépenses des ménages en 2003) que leurs voisins européens (Office fédéral de la statistique, 2005c : 40). De leur côté, les ménages de l'Europe des quinze dépensent davantage pour les boissons alcoolisées, le tabac, l'habillement et les chaussures ainsi que l'équipement du logement et les transports (Office fédéral de la statistique, 2005c : 16).

En d'autres termes, les dépenses des couples avec ou sans enfant sont constituées pour 40% des dépenses de transfert (assurances diverses, impôts et taxes) et pour 60% des dépenses de consommation, la plus importante étant le logement et l'énergie (plus de 16% des dépenses en moyenne) suivie des produits alimentaires (entre 7 et 10% selon la taille des ménages), des transports (environ 8%), des loisirs et de la culture (entre 9 et 7 % selon la taille des ménages). Viennent ensuite la restauration et l'hôtellerie (entre 5 et 7 % selon la taille des ménages) (Office fédéral de la statistique, 2005c : 42).

Le solde entre les revenus et les dépenses est constitué par l'épargne. Les ménages suisses ont épargné, en moyenne, environ 13.8% de leur revenu disponible brut en 2004 (Office fédéral de la statistique, 2004)¹⁰². Contrairement à ce que laissent supposer les entretiens effectués et la recherche de Dell'Orto et Doyle (2001) citée précédemment, le taux d'épargne brut par ménage n'est pas, en Suisse, plus élevé que dans l'Union européenne. Au contraire, il est légèrement inférieur, puisqu'il est de 14.7% dans la zone EURO en 2004¹⁰³. Bien qu'il faille distinguer l'importance accordée à l'épargne de la possibilité de pouvoir épargner, l'accent mis sur l'épargne dans les entretiens ne semble donc pas être une caractéristique spécifiquement helvétique mais plutôt un trait propre à la population qui a été interrogée dans cette recherche.

LE DROIT SUISSE EN MATIÈRE DE VIE CONJUGALE

L'Etat est le principal responsable de la construction des catégories officielles et légitimes de la famille (Bourdieu, 1993b, Schultheis, 1991). Selon Pierre Bourdieu, (1993b : 36), « à travers tout un travail de codification assorti d'effets économiques et sociaux bien réels (comme les allocations familiales), [l'Etat] vise à favoriser une certaine forme d'organisation familiale et à renforcer ceux qui sont en mesure de se conformer à cette forme d'organisation. [...] Sous l'apparence de décrire une réalité sociale, la famille, [l'Etat] prescrit un mode d'existence, la vie de famille ». Dès lors, selon Franz Schultheis (1991 : 40), l'« Etat régulateur intervient directement dans

101 « Les ménages à bas revenus dépensent en moyenne deux fois moins d'argent que les ménages à hauts revenus pour la consommation de biens et services. L'alimentation et le logement absorbent, à eux seuls, la moitié de leurs dépenses totales de consommation. » (Office fédéral de la statistique, 2002 : 20)

102 Office fédéral de la statistique, site consulté le 6.12.06 :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/volkswirtschaft/uebersicht/blank/wichtigste_kennzahlen.html

103 Le taux d'épargne brut est de 15.6% pour la France et de 16.1% pour l'Allemagne. Statistique Eurostat, Office statistique de la communauté européenne, site consulté, le 6.12.06.

[http://72.14.221.104/search?q=cache:_B0RC0pWHygJ:epp.eurostat.cec.eu.int/pls/portal/docs/PAGE/PGP_PRD_CAT_PREREL/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2006/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2006_MONTH_05/2-31052006-FR-](http://72.14.221.104/search?q=cache:_B0RC0pWHygJ:epp.eurostat.cec.eu.int/pls/portal/docs/PAGE/PGP_PRD_CAT_PREREL/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2006/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2006_MONTH_05/2-31052006-FR-BP.PDF+taux+%C3%A9pargne+brut+m%C3%A9nage&hl=fr&gl=ch&ct=clnk&cd=5)

[BP.PDF+taux+%C3%A9pargne+brut+m%C3%A9nage&hl=fr&gl=ch&ct=clnk&cd=5](http://72.14.221.104/search?q=cache:_B0RC0pWHygJ:epp.eurostat.cec.eu.int/pls/portal/docs/PAGE/PGP_PRD_CAT_PREREL/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2006/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2006_MONTH_05/2-31052006-FR-BP.PDF+taux+%C3%A9pargne+brut+m%C3%A9nage&hl=fr&gl=ch&ct=clnk&cd=5), document daté du 31 mai 2006.

l'économie des rapports familiaux et ses règles du jeu, créant de nouveaux jeux et redistribuant les cartes ».

L'Etat social aurait ainsi joué un rôle fondamental dans la mise en forme de la famille nucléaire et sa généralisation (Schultheis, 1991 : 35). Le modèle d'individualité qui caractérise la famille moderne nécessite, en effet, un minimum de sécurité. La vie familiale a ainsi progressivement été encadrée par des dispositifs institutionnels qui accompagnent et sont nécessaires au processus de privatisation de la famille. La contractualisation croissante des rapports familiaux (Comaille, 1991) et l'exigence grandissante de protection contre les risques sont, en effet, directement inhérents au processus de privatisation. Dès lors, ils nécessitent l'intervention grandissante de l'Etat dans la vie de famille. L'Etat social compense ainsi les inégalités matérielles produites par la société marchande et les régulations de l'Etat de droit (Schultheis, 1991 : 35).

En ce sens, le droit a une place importante dans les relations conjugales car il organise les droits et les devoirs de chacun (Schultheis, 1991, Théry, 1993, 1998). Nous allons examiner ici les différentes législations suisses en matière de vie conjugale et leur implication sur l'organisation financière des couples.

• **Le droit matrimonial**

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, seuls les cantons légifèrent en matière de droit matrimonial, ce qui entraîne des pratiques disparates et inégales. Au début du 20^{ème} siècle, la Confédération reçoit la compétence de réglementer toutes les matières du droit civil. Elle élabore en 1907 un droit du mariage qui sera appliqué dans l'ensemble de la Suisse. Alors que l'inégalité entre les sexes a été supprimée dans le droit successoral et dans le droit de la famille (Bron, 2005 : 7), le mariage est considéré, jusqu'à la réforme de 1988, comme un engagement qui fait du mari le chef de l'union conjugale, l'épouse se chargeant du travail domestique et familial. Le mariage est, en effet, une institution dont le contenu est fixé par la loi (Bron, 2005 : 9), chacun se voyant confier un rôle prédéterminé qui s'inscrit dans la répartition traditionnelle des tâches. Jusqu'en 1988, le mari, considéré comme le chef de la communauté conjugale, se doit d'entretenir sa femme et ses enfants. Il bénéficie du pouvoir de décision et dispose des biens qui lui appartiennent ainsi que des biens de son épouse, le régime matrimonial légal lui accordant la liberté de les gérer (Bron, 2005 : 23). Avant 1988, « la femme n'était tenue d'apporter une contribution financière qu'en cas de nécessité » (Zirilli, 2006 : 22). Ainsi, le mari pouvait interdire à sa compagne de travailler ou de prendre un emploi qu'il désapprouvait. Sa femme n'avait qu'un seul recours : prouver au juge que, sans ce travail, la survie économique de la famille était en danger. Jusqu'en 1988, l'épouse avait besoin de la signature de son conjoint pour les dépenses importantes, au contraire de ce dernier. Le mari pouvait également choisir la demeure familiale et résilier le bail ou vendre le bien immobilier sans l'accord de sa femme. Depuis 1988, les époux choisissent ensemble la demeure commune et le bail ne peut être résilié sans l'accord de l'autre, même si un seul d'entre eux l'a signé (Zirilli, 2006).

Le droit matrimonial de 1988

En France de 1965 à 1978, et plus tardivement en Suisse¹⁰⁴, les réformes du droit de la famille (régimes matrimoniaux, divorce, filiation, autorité parentale) consacrent l'établissement de l'égalité formelle et de « la neutralité croissante du "public" à l'égard des modes d'organisation du "privé" » (Comaille, 1991 : 67). Le nouveau droit matrimonial suisse, adopté par le Parlement en 1984, entre en vigueur en 1988. Il reflète les changements des pratiques, des statuts sociaux et des représentations sociales, notamment en ce qui concerne la situation des femmes et les pratiques conjugales. En ce sens, la loi de 1988 promeut l'égalité et la liberté formelle dans les comportements privés¹⁰⁵ (Comaille, 1991, Schultheis, 1991). Exceptée la prééminence traditionnelle du nom du mari qui est conservée, le mariage est considéré par le droit suisse comme une collaboration fondée sur l'égalité des droits et des obligations. Chaque époux a juridiquement les mêmes droits et la même voix lors des décisions à prendre ainsi que les mêmes obligations en ce qui concerne la prospérité de l'union conjugale. Le terme de "prospérité" n'est pas défini par la loi qui n'impose plus de vision unique de la vie communautaire. Le législateur admet, en effet, « qu'il peut et doit laisser aux couples la liberté de choisir un système d'organisation propre et adapté à leur mode de vie » (Bron, 2005 : 12). Avec le droit matrimonial de 1988, les époux sont libres de choisir comment se répartir la responsabilité de l'entretien de la famille et des tâches domestiques. La loi donne la même valeur à chaque prestation. Ainsi, « la parité des contributions n'est pas assurée par leur égalité arithmétique, mais par la proportion des efforts avec les facultés de chacun des conjoints, compte tenu de sa situation personnelle » (Petitpierre et al., 1988 : 3). Le devoir d'entretien général convenable comprend l'entretien entre époux et également l'entretien des enfants. Il s'agit de couvrir les besoins matériels et immatériels (soutien, attention, aide psychologique, etc.) des membres de la famille. Le devoir réciproque d'assistance implique ainsi l'appui matériel et non matériel que chaque conjoint doit apporter à l'autre en toute circonstance. « L'adjectif "convenable" signifie que l'entretien de la famille doit permettre à celle-ci de vivre dans des conditions qui correspondent au milieu social des époux et à leurs goûts, c'est-à-dire à l'attente de chacun des conjoints [...] Les époux ne doivent pas négliger les besoins individuels de chacun dans leur désir d'œuvrer pour le bien de la communauté conjugale. Ils doivent tenir compte de l'état de santé, de l'aptitude, de la formation, de l'expérience et des envies de chacun d'eux » (Bron, 2005 : 21).

L'époux au foyer a le droit légal de recevoir de son conjoint un montant financier en contrepartie des travaux accomplis à la maison et auprès des enfants (Zirilli, 2006). Cette somme, prélevée sur ce qui reste des revenus, est destinée aux dépenses personnelles et peut être dépensée sans rendre de compte. Le surplus n'est toutefois

104 La Suisse ne fait guère figure de précurseuse en ce qui concerne la reconnaissance des femmes en tant que citoyennes. La Confédération helvétique est l'un des derniers pays européens à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Le droit de vote est inscrit dans la Constitution fédérale en 1971 mais ce n'est qu'en 1990 que Appenzell Rhodes-Intérieures instituera le suffrage féminin au niveau cantonal. Le principe de l'égalité des sexes est inscrit dans la Constitution fédérale en 1981 mais il faudra attendre 1997 pour que la Suisse ratifie la Convention de l'ONU relative à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Le congé maternité payé est accepté en votation en 2004 seulement. Alors qu'auparavant la possibilité de bénéficier d'un congé maternité payé dépendait de la bonne volonté des cantons et des entreprises, désormais, toutes les Suissesses actives professionnellement disposent d'un congé de 14 semaines payées à 80% du salaire. Les hommes n'ont encore droit qu'à deux jours de congé à la naissance de leur enfant.

105 L'égalité des droits entre femmes et hommes est inscrite dans la Constitution depuis 1981.

pas nécessairement partagé par moitié. L'époux qui exerce une activité professionnelle peut légalement préserver une somme plus importante pour ses frais professionnels, des économies ou des investissements dans son entreprise (Zirilli, 2006 : 25). En outre, depuis 1988, les conjoints peuvent exiger d'être renseignés sur la situation financière de leur époux ou épouse (les revenus et l'usage qui en est fait, l'état de la fortune, les dettes et les changements survenus dans la situation financière). La loi estime, en effet, que les conjoints sont dorénavant coresponsables de la bonne marche économique de leur ménage (Zirilli, 2006 : 26).

Depuis 1988, les conjoints sont considérés comme étant autonomes financièrement. Chacun peut faire des *dépenses importantes personnelles* sans l'accord du conjoint si elles ne mettent pas en péril le budget familial. Chacun répond de ses dettes sur tous ses biens. Les *dépenses ménagères ordinaires* ne nécessitent pas l'accord de l'autre, même si les époux répondent ensemble de ces dettes. *Les dépenses ménagères extraordinaires* (évaluées selon les mœurs et la situation financière du couple, par exemple, un congélateur, une machine à laver, des meubles de prix, un traitement médical coûteux, etc.) nécessitent l'accord du conjoint car il sera cosolidaire de la dette. « Sans cet accord, qui peut prendre la forme d'une procuration, seul celui qui a passé commande répond de la dette » (Zirilli, 2006 : 28).

Les régimes matrimoniaux

Les régimes matrimoniaux règlent la question financière durant la vie commune mais également quand le mariage prend fin. Le régime ordinaire, soumis d'office, est le régime de la participation aux acquêts. En Suisse, 90% des ménages ne signent pas de contrat de mariage et bénéficient ainsi de ce régime (Zirilli, 2006). Les deux autres régimes matrimoniaux, celui de la communauté et de la séparation des biens, nécessitent de signer un contrat de mariage devant le notaire.

La participation aux acquêts

Avant 1988, le régime légal ordinaire, l'union des biens, plaçait la femme sous la tutelle de son mari. C'est lui qui gérait tous les biens. En cas de divorce ou de décès, le mari s'appropriait les deux tiers des économies réalisées au cours du mariage (acquêts). La femme n'était privilégiée que sur un point : son salaire lui appartenait. Elle n'avait pas à le partager avec son conjoint. Depuis 1988, les époux ont, en principe, des patrimoines séparés et sont considérés comme étant autonomes financièrement. Chacun gère ses biens propres et ses acquêts et en dispose librement. Il répond seul de ses dettes personnelles sur tous ses biens propres et ses acquêts mais les époux sont coresponsables des dettes couvrant les besoins du ménage. Cette autonomie financière est doublement limitée. Premièrement, par l'obligation de rembourser au conjoint, en cas de divorce ou décès, les acquêts utilisés à des fins personnelles. Deuxièmement, par les dispositions de solidarité valables quel que soit le régime matrimonial privilégié : le devoir mutuel d'entretien et l'obligation de fournir un montant pour les dépenses personnelles de l'époux au foyer; le devoir de renseigner son conjoint sur l'état de ses finances; et l'obligation d'obtenir l'accord de son conjoint pour les actes engageant la demeure familiale, le

retrait des avoirs du deuxième pilier¹⁰⁶, les biens en copropriété et le cautionnement d'un tiers (Zirilli, 2006 : 35).

La communauté de biens

Les époux sont ici moins autonomes financièrement et plus solidaires. Les biens communs sont gérés en commun. Les engagements financiers importants se prennent à deux. Les époux ne disposent pas librement de leurs salaires. Le consentement du conjoint n'est, toutefois, pas nécessaire pour les décisions courantes ou les achats ordinaires. Chaque conjoint répond de ses dettes personnelles sur ses biens propres et sur la moitié des biens communs et les époux répondent ensemble des dettes communes. Il existe plusieurs variantes de la communauté de biens. La plus répandue est la communauté universelle où il n'y a pour ainsi dire que des biens communs (Zirilli, 2006). Les biens propres sont les effets personnels, les indemnités pour tort moral et d'éventuels cadeaux, donations ou héritages. Ce régime matrimonial est conseillé aux couples âgés qui ont mélangé leurs patrimoines respectifs et distinguent mal leurs biens propres des acquêts ou qui n'ont pas d'enfant d'un autre lit. Cela leur permet de clarifier la situation et de protéger les droits du conjoint survivant en cas de décès (Zirilli, 2006 : 41). Mais en cas de divorce, la communauté des biens s'efface et les époux se retrouvent soumis au régime de la participation aux acquêts. En cas de décès toutefois, les biens communs sont partagés par moitié¹⁰⁷ (Zirilli, 2006).

La séparation de biens

C'est le plus simple des régimes. Il n'y a presque que des biens propres et donc rien à partager en cas de divorce. Chacun répond de ses dettes personnelles sur ses biens mais les époux sont coresponsables des dettes couvrant les besoins courants du ménage. Ce régime peut convenir aux conjoints qui sont indépendants économiquement ou si un des conjoints prend des risques financiers, notamment les entrepreneurs, ou encore lorsqu'un conjoint menace la survie économique de la famille (Zirilli, 2006 : 42-43).

• Le droit du divorce

Avant 2000, divorcer nécessitait de désigner un ou une coupable. Le divorce par consentement mutuel n'existait pas. L'époux fautif devait verser une pension à l'épouse "innocente" alors que l'épouse fautive ne pouvait pas prétendre à une pension. L'époux au foyer pouvait également se trouver en difficulté financière lors de la retraite car il était rare que son conjoint lui cède une part de son 2^{ème} pilier.

106 Le premier pilier, l'AVS/AI (Assurance Vieillesse et Survivant/Assurance Invalidité), est une assurance fédérale. Lorsque les personnes ont atteint l'âge de la retraite, il doit permettre « de couvrir les besoins vitaux de manière appropriée. Le deuxième pilier, à savoir la prévoyance professionnelle, permet de maintenir dans une certaine mesure le niveau de vie antérieur (pour les personnes qui y sont affiliées). Enfin, la prévoyance individuelle, ou troisième pilier, a pour but d'encourager les personnes à se constituer une épargne pour améliorer leur niveau de vie antérieur, notamment au moyen de mesures fiscales et par une politique facilitant l'accession à la propriété du logement. » Source : SOCIALInfo, dictionnaire suisse de politique sociale, <http://209.85.129.104/search?q=cache:x7ezrII17o4J:www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm%3Fid%3D814+deuxi%C3%A8me+pilier+suisse&hl=fr&gl=ch&ct=clnk&cd=2>, consulté le 19 janvier 07.

107 Dans le régime de la participation aux acquêts, le conjoint survivant reçoit uniquement la moitié des acquêts (soit les économies réalisées par les deux partenaires durant le mariage).

Lors de la dissolution du mariage, la distribution des biens matrimoniaux allait pour deux tiers au mari, l'épouse n'ayant droit qu'au tiers restant (Bron, 2005 : 23).

La nouvelle législation concernant le divorce, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, introduit la notion de divorce-faillite. La légalisation du consentement mutuel ou du divorce à l'amiable « donne la priorité à la décision autonome des époux sur la sanction étatique » (Fthenakis, 1991 : 45). Elle reconnaît ainsi le caractère privé des décisions familiales tout en consacrant la dépénalisation du droit du divorce. Avec le nouveau droit du divorce, la justification d'une *pension en faveur de l'ex-conjoint* après divorce se trouve modifiée : le devoir d'entretien ne dépend plus de la faute, il repose sur des critères strictement économiques. En cas de divorce, il ne s'agit plus d'un devoir d'entretien à assumer, mais d'un dommage à réparer ou d'un devoir d'assistance à respecter (Bron, 2005 : 22). L'indemnité est considérée comme une compensation « accordée sur la base de la solidarité économique que le mariage crée entre les conjoints et qui se poursuit dans une certaine mesure au-delà du mariage, en fonction de l'existence d'un besoin » (Leuba, 1997 : 289). Les nouvelles dispositions se fondent sur le principe du *clean break* qui veut que les conjoints coupent tous liens qui pourraient encore les attacher l'un à l'autre et que chacun s'occupe lui-même de son entretien après la séparation (Bron, 2005 : 171). Le système *clean break*, qui limite la rente octroyée et les montants de celle-ci, oblige l'épouse ou l'époux qui s'était engagé dans un modèle conjugal traditionnel à retrouver une indépendance financière et à subvenir à ses besoins le plus rapidement possible. A partir de 45 ans toutefois, l'époux (l'épouse dans la plupart des cas) qui a cessé de travailler peut prétendre à une pension car on estime que son retour sur le marché du travail sera difficile. Celle ou celui qui a la garde de jeunes enfants peut également prétendre à une pension car, avec des enfants en bas âge, un taux d'activité de 50% est considéré comme normal par la jurisprudence (Zirilli, 2006 : 75). La pension vise donc à compléter le revenu du parent gardien jusqu'à ce que le cadet ait 16 ans. La pension du conjoint est retenue sur ce qui reste du revenu une fois les contributions des enfants prélevées. Le conjoint au foyer a également droit à une part du 2^{ème} pilier de l'autre. Les avoirs du 2^{ème} pilier sont additionnés puis partagés en deux parts égales. Il semblerait, toutefois, que dans la moitié des divorces, les avoirs du 2^{ème} pilier ne soient pas partagés, les conjoints y renonçant d'un commun accord (Zirilli, 2006 : 63). La pension est supprimée en cas de remariage, un époux n'ayant pas le droit, selon un arrêt du Tribunal fédéral suisse (Bron, 2005 : 150), d'être entretenu par deux conjoints. Elle peut également être suspendue en cas de concubinage si le juge considère que la situation financière s'est améliorée. En ce sens, la loi suisse part du principe que la vie en couple implique une mise en commun des ressources et un partage des charges. La pension sera toutefois réinstaurée en cas de séparation des concubins alors qu'autrefois, elle était supprimée après cinq ans de concubinage (Zirilli, 2006 : 77).

Les *contributions d'entretien des enfants* sont fixées différemment selon les cantons. Dans le canton de Neuchâtel, la contribution en faveur des enfants représente un pourcentage du revenu net du parent redevable (15% pour un enfant unique, 25% pour deux enfants et 30-33% pour trois enfants). Le juge adapte toutefois le ratio à la situation économique familiale. Les contributions d'entretien des enfants sont fixées en fonction de leurs besoins. Toutefois, la loi préserve le minimum vital du conjoint qui doit la pension, afin de ne pas décourager ses motivations au travail (Zirilli, 2006). Lorsque les ressources économiques des deux conjoints sont faibles, l'époux qui a la garde des enfants, généralement la femme, risque ainsi de se

retrouver au-dessous du minimum vital et de devoir faire appel à l'aide sociale (Zirilli, 2006 : 73). Le droit du divorce helvétique reprend l'idéologie du pourvoyeur principal à son compte, ce qui désavantage les femmes (dans la plupart des cas) qui ont privilégié une division traditionnelle du travail : les dépenses des femmes et des enfants sont définies en termes de besoins et les contributions financières du conjoint sont versées en fonction de ces besoins, le solde étant au bénéfice de ce dernier. En ce sens, on considère que le pourvoyeur principal des revenus a le droit de posséder son salaire même s'il a bénéficié de la contribution "gratuite" de son épouse durant le mariage.

- **L'union libre**

Le droit fédéral suisse a longtemps ignoré l'union libre. C'est en 2005 seulement que le concubinage fait l'objet d'une loi fédérale (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007). La loi fédérale sur le partenariat enregistré ne concerne toutefois que les couples homosexuels. C'est une « fidèle réplique du droit matrimonial : mêmes obligations, mêmes contraintes financières en cas de rupture définitive, la seule différence essentielle étant l'interdiction d'adopter des enfants. » (Zirilli, 2006 : 106). A défaut d'une loi fédérale pour les unions libres, les juges fédéraux ont développé au fil des ans une jurisprudence qui assimile les concubins à des célibataires ou parfois aux associés d'une société simple, rarement à des époux. En ce sens, les juges se réfèrent régulièrement au code des obligations qui régit les contrats de travail et les contrats commerciaux (Zirilli, 2006). En 2004, le tribunal fédéral a néanmoins reconnu le principe de solidarité entre les partenaires, chacun devant contribuer aux besoins du ménage en fonction de ses capacités financières. Si le concubin au foyer a le droit d'être entretenu, son partenaire n'est pas tenu de lui verser un montant pour ses dépenses personnelles ni de le renseigner sur l'état de ses finances comme c'est le cas pour les conjoints mariés. Vivre en union libre comporte, toutefois, des avantages financiers. Les impôts sont moins lourds car les concubins sont taxés séparément, contrairement aux époux dont le revenu cumulé les conduit généralement à un taux d'imposition plus élevé. Cependant, certains cantons offrent des déductions aux couples mariés afin de réduire cet écart. Les rentes AVS (assurance vieillesse et survivants) peuvent également être plus avantageuses car les concubins bénéficient chacun d'une rente individuelle alors que la rente des époux ne peut pas dépasser une rente maximale et demie. En outre, le ou la bénéficiaire d'une rente de veuf ou veuve versé par l'AVS la conserve s'il vit en concubinage alors qu'il la perd s'il se remarie.

Néanmoins, l'union libre comporte des désavantages, notamment en cas de décès ou de séparation. En cas de rupture et en l'absence de contrat spécifique, le conjoint qui a réduit son activité professionnelle pour diverses raisons n'est pas protégé par la loi. Il risque de se retrouver en difficultés financières. En principe, les concubins reprennent leurs biens. Toutefois, il arrive qu'ils soient assimilés, dans la jurisprudence, à des associés tenus de se partager les bénéfices et les pertes par moitié, selon les règles de la société simple, même s'ils n'ont pas signé de contrat entre eux (Zirilli, 2006 : 113). En cas de décès, le concubin survivant ne peut hériter que par testament et sa part successorale est limitée par les réserves des héritiers

légaux et par les ponctions du fisc¹⁰⁸. Les concubins sont traités sur le plan successoral comme s'ils étaient des étrangers l'un pour l'autre. Sans testament, le conjoint n'hérite de rien. Il n'a pas droit à la rente de veuf-ve et ne touche celle du 2^e pilier que si la caisse de pension du défunt le prévoit. Une fois à la retraite, sa rente AVS ne sera pas augmentée des 20% de majoration réservée aux veuves et veufs (Zirilli, 2006 : 109).

Il a fallu attendre ces dernières années pour que *quelques cantons* légifèrent sur l'union libre. Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, le concubinage était réprimé au niveau pénal par la plupart des cantons alémaniques et par un canton romand. En 1984, l'union libre était encore interdite dans huit cantons (Zirilli, 2006 : 106). Le Valais a été le dernier à lever cette interdiction en 1995. Trois cantons ont toutefois précédé la Confédération dans la mise sur pied d'un partenariat enregistré (PACS) : il s'agit de Genève, Neuchâtel et Zürich. Les PACS genevois et neuchâtelois s'adressent indifféremment aux couples hétérosexuels et homosexuels. Du 1^{er} juillet 2004, date d'introduction du PACS neuchâtelois jusqu'à fin mars 2006, 145 PACS ont été signés à Neuchâtel : 109 par des couples hétérosexuels et 36 par des couples homosexuels (Zirilli, 2006 : 132).

Les effets des PACS cantonaux sont limités car les cantons n'ont pas la compétence de modifier les lois fédérales. Ils ne peuvent donc pas toucher le droit successoral, les conditions d'octroi d'un permis de séjour ou le partage du 2^{ème} pilier en cas de dissolution du partenariat (Zirilli, 2006). Le PACS neuchâtelois offre, toutefois, certains avantages économiques. Si l'union a duré plus de deux ans, il exempte le partenaire survivant de l'impôt prélevé sur les successions et les donations et ce dernier a droit à une rente de la caisse de pension cantonale. Cependant, les effets ne sont pas tous favorables au niveau économiques, certaines prestations sociales (bourses d'études, assistances judiciaires, aides sociales, etc.) pouvant être refusées à un partenaire dans le besoin si son compagnon bénéficie de revenus suffisants.

En Suisse, l'union libre touche surtout les jeunes adultes. Elle débouche généralement sur le mariage dès que les conjoints souhaitent avoir un enfant. Seuls 20% des couples de concubins ont des enfants en commun (Office fédéral de la statistique, 2006). Cela s'explique essentiellement par l'absence de protection pour le conjoint au foyer et le fait que l'autorité parentale soit attribuée d'office à la mère en cas d'union libre. Même si le père reconnaît l'enfant, il ne dispose pas de l'autorité parentale. Néanmoins, les deux parents peuvent déposer une requête commune auprès de l'autorité tutélaire pour en demander le partage. Dans ce cas, l'autorité tutélaire (mais cela varie selon les cantons) exige que les parents signe une convention fixant le montant de pension due par le père pour l'entretien de l'enfant. Cet entretien est garanti non seulement dans la vie commune mais également en cas de séparation (Zirilli, 2006).

108 Alors que l'époux est exempté d'impôt ou est imposé à un taux minime, le concubin subit des ponctions fiscales qui peuvent représenter plus de 50% de sa part successorale (Zirilli, 2006 : 110).

V. ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

L'analyse des entretiens est présentée en trois chapitres principaux. Le premier chapitre, le plus descriptif, met en évidence les différentes étapes de la construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent. Cela nous aidera à comprendre par quels processus deux personnes en arrivent progressivement à concevoir leur argent comme "notre argent" et à en faire usage selon cette définition collective. Nous discuterons, dans le deuxième chapitre, des mécanismes de la construction conjugale. Qu'est-ce qui explique que les conjoints pensent progressivement l'argent comme étant commun et agissent dans ce sens ? Enfin, dans le troisième chapitre, nous examinerons ce qui est considéré par la littérature comme le résultat ou la conséquence de la construction conjugale de la réalité. Pour Jean-Claude Kaufmann (1992 : 65), les conjoints créent, dans et par leurs échanges quotidiens, une perception commune de la réalité construite sur des valeurs et des expériences partagées. Nous discuterons de cette perception conjugale de la réalité en montrant qu'elle n'est peut-être pas aussi collective que les travaux de Kaufmann le suggèrent.

Nous avons choisi d'analyser la construction conjugale en prenant comme point de départ la divergence entre, d'une part, l'affirmation par les conjoints de leur désintérêt et de leur égalité face aux questions économiques et, d'autre part, les inégalités en matière d'argent observées dans cette recherche mais également dans la plupart des études sur les organisations financières et le pouvoir conjugal. Il s'agit de comprendre pourquoi, malgré l'affirmation soutenue par les deux partenaires d'un partage et d'un accès équitable aux ressources économiques, on observe des inégalités et des rapports de pouvoir entre les conjoints. En effet, les partenaires interrogés n'ont pas nécessairement le même accès à de l'argent personnel. Parfois, l'un d'entre eux prend des décisions sans l'accord de l'autre ou alors il contrôle les dépenses de son conjoint, lui demandant fréquemment de justifier ses achats. Ainsi, malgré les affirmations des personnes interrogées, les privilèges ne sont pas toujours également répartis. Et dans la totalité des couples où ces privilèges ont été mis en évidence, ils bénéficient généralement à l'homme.

Nous essayerons de montrer que les valeurs de don, d'égalité et de désintérêt présentes dans l'ensemble des entretiens effectués ne relèvent pas seulement du langage ou d'une illusion conjugale. Les conjoints font usage de l'argent en fonction de ces valeurs. Nous verrons alors que les notions d'égalité et de désintérêt ne sont pas incompatibles avec les inégalités observées, mais qu'au contraire, elles les légitiment et travaillent, dès lors, à les reproduire. Dans le premier chapitre, nous montrerons, par exemple, que l'application de la règle de l'équité aux dépenses collectives plutôt qu'à l'argent personnel permet aux conjoints de s'adapter à la norme égalitaire tout en préservant, dans une société où les revenus entre hommes et femmes sont inégaux, le rôle traditionnel masculin de pourvoyeur principal des revenus. Nous pourrions ainsi expliquer pourquoi les inégalités rencontrées chez un certain nombre de couples ne sont pas considérées comme injustes ni même remises en question.

Cela va nous conduire à nous intéresser à la façon dont les inégalités se construisent et perdurent dans un contexte de solidarités et de dons. Le pouvoir est peu visible au sein des couples. Il consiste rarement en la domination explicite de l'un des conjoints sur l'autre. Il ne se construit presque jamais dans la décision consciente d'imposer sa volonté (Williams, 2000 : 247). Dans le contexte familial, la re-production des inégalités se joue de manière plus subtile.

1. LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION CONJUGALE DES SIGNIFICATIONS ET USAGES SOCIAUX DE L'ARGENT

Entre la rencontre des conjoints et la date où je les ai interrogés, plusieurs années se sont écoulées, marquées par un certain nombre d'événements qui ont contribué à renforcer une perception et un usage collectifs de l'argent. Nous allons voir quelles sont ces différentes phases, en expliquer le déroulement et la signification pour les partenaires. Ces étapes ont rarement été aussi formalisées que ce que nous présentons dans ce chapitre. Elles ont parfois été très brèves et tous les ménages ne sont pas nécessairement passés par le même cheminement. Toutefois de nombreux couples ont partagé les mêmes expériences et, dès lors, il paraît important de les retracer et d'en expliquer la signification et les conséquences en matière financière.

a. L'ENTRÉE EN COUPLE - LA PÉRIODE DE SÉDUCTION

« Il y a une époque où c'était vulgaire de parler d'argent et je trouve que ça l'est encore un peu. Mais c'est déjà un luxe de riches de ne pas parler d'argent », Jules¹⁰⁹.

Pour un certain nombre d'auteurs (dont Kaufmann, 1993, Roussel, 1989), il devient de plus en plus difficile de dire quand commence le couple tant les seuils du cycle de vie sont devenus progressifs et imperceptibles. Dans la première moitié des années 1960, le mariage marquait pour les jeunes couples le passage à la vie adulte et à des rôles domestiques et familiaux bien définis. Aujourd'hui, chaque couple connaît un processus de construction conjugale différent. Pour Kaufmann (1992), cela s'explique par la perte de cadres de références fixant des comportements conjugaux préétablis. De ce fait, les conjoints sont davantage amenés à expérimenter leur relation. Ainsi, les étapes de la vie de couple ne sont plus concentrées en temps forts et elles sont toutes susceptibles de retour en arrière (Kaufmann, 1993 : 66).

Aujourd'hui, ce serait la sexualité qui marquerait le début de la relation (Bozon, 1991). Toutefois, si l'on s'en réfère aux entretiens menés dans le cadre de cette recherche, cela ne semble pas suffisant. L'engagement amoureux mutuel paraît également être un élément central dans la formation du couple¹¹⁰. Dès lors, le premier temps conjugal que nous identifions ici va des prémisses de l'engagement amoureux au début de l'installation conjugale. Nous qualifierons ce temps conjugal de période de séduction. Il marque l'entrée des partenaires dans une structure interprétative bien particulière qui est celle de l'amour romantique.

La période de séduction, c'est « le temps des découvertes » (Kaufmann, 1993), de l'expérimentation, de l'observation et des prises de décision concernant la poursuite de la relation amoureuse. C'est la période où hommes et femmes se rencontrent, se découvrent et s'inscrivent dans la relation en tant que partenaires sexuels (Gerson et

109 Pour une présentation des personnes interrogées, se référer à l'annexe 2a et 2b.

110 Les personnes interrogées font clairement la différence entre la relation qu'elles ont entretenue avec leur conjoint actuel en tant qu'ami ou connaissance de celle qu'elles ont initiée en tant que potentiel partenaire amoureux. Quand je les interrogeais sur leurs premières rencontres, les conjoints me demandaient fréquemment de spécifier si je souhaitais le récit de la première fois où ils avaient rencontré leur partenaire ou de la première fois où ils avaient commencé à définir leurs échanges comme des échanges amoureux (période que l'on pourrait rattacher aux prémisses de la relation amoureuse : on n'est pas encore "ensemble" mais il y a une attirance amoureuse et sexuelle de part et d'autre). Certaines personnes ont, en effet, connu leur conjoint bien avant de développer une relation amoureuse avec lui. La définition de l'entrée en couple et le début de la construction conjugale sont donc des notions hautement subjectives.

Peiss, 1985). Durant ce temps de l'incertitude et de la légèreté conjugale, « l'essentiel est investi dans la relation qui unit les deux personnes » (Kaufmann, 1993 : 71). Le couple vit dans le présent, sans espace propre. Les partenaires investissent peu dans le matériel. Le poids de l'organisation financière et des équipements est faible. Dans les premiers temps conjugaux, l'argent des partenaires est essentiellement investi dans les activités communes qui leur permettront de se découvrir, d'inventer et de développer leur relation.

• **Amour et argent**

« Cet argent, c'est l'argent de l'amour. Ce serait immoral d'y toucher », réplique du film Le coût de la vie (2002) réalisé par Philippe Le Guay.

Les études genre de ces vingt dernières années ont dénoncé la vision des mondes antagonistes en démontrant que la famille n'est pas le siège de relations sociales fondamentalement différentes du reste de la société (Ferree, 1990). Cette remise en question de la conception conventionnelle de la famille comme d'une unité a permis la reconnaissance des intérêts divergents et parfois conflictuels de ses membres ainsi que des rapports de pouvoir entre les partenaires. Néanmoins, les relations d'argent au sein du couple ont ceci de particulier qu'elles ont lieu dans un contexte spécifique : celui des relations amoureuses.

Dans les cultures occidentales contemporaines, l'amour est, en effet, reconnu socialement comme le déterminant de l'entrée en couple (Collins et Coltrane, 1991). Le couple n'étant plus (ou beaucoup moins) légitimé par les institutions, la conjugalité est socialement considérée comme le fruit de choix individuels fondés sur les sentiments amoureux. Avec les possibilités de divorce et de séparation, la liberté relationnelle est historiquement introduite dans le couple. L'affaiblissement des normes sociales définissant les relations conjugales (Cherlin, 2004, Coontz, 2004, Godbout, 1994) nécessite, dès lors, que les conjoints entretiennent constamment les sentiments amoureux qui sont socialement considérés comme le ciment légitime du couple. Pour reprendre les propos de Bernadette Bawin-Legros (2003 : 19), « l'amour "romantique" est le principe qui non seulement préside au choix du partenaire, mais aussi fonde la cohésion et la durée du couple ».

Rares sont les travaux de sociologie qui considèrent l'amour comme un objet de recherche. Comme le relève le sociologue spécialisé dans les comportements sexuels et amoureux Michel Bozon (1995), il est difficile d'en traiter sociologiquement. Le lien entre amour et argent a également été peu exploré. Pour les sociologues partageant la vision des mondes hostiles et antagonistes (Zelizer, 2005a : 22), l'introduction du calcul économique corrompt les relations intimes, tout comme le sentiment met en péril la rationalité économique. En ce sens, la relation entre l'amour et l'argent a été largement ignorée. Le fait que l'amour ait longtemps été considéré par la sociologie uniquement comme une expression émotionnelle¹¹¹ (Cancian, 1986) a également contribué à renforcer cette perception des mondes hostiles. Dès lors que l'amour n'est pas perçu dans sa dimension matérielle et que l'argent n'est pas considéré comme un média de l'émotion et des sentiments, la signification que le couple attribue à l'argent et la façon dont les conjoints organisent la dimension économique

111 Nous reviendrons sur ce point dans la suite de ce travail.

de leur relation amoureuse ont rarement été prises en compte. De leur côté, les sociologues féministes ont surtout considéré l'amour comme le pivot de l'oppression des femmes (Thorne, 1982). En ce sens, ils se sont surtout attachés à mettre en évidence le fait que la sphère privée n'est pas protégée des rapports de pouvoir et de domination que l'on trouve dans la sphère publique.

Analyser l'argent uniquement dans sa dimension matérielle et l'amour dans sa dimension émotionnelle ne consiste finalement qu'à réintroduire la logique des mondes séparés (Zelizer, 2005a) dans la sphère conjugale. En outre, ne pas tenir compte du système de valeurs rattachés à l'idéologie amoureuse ne permet pas de rendre compte de la spécificité des significations et usages de l'argent dans la sphère conjugale. Dès lors, dans le contexte théorique actuel, analyser l'argent dans la sphère conjugale contemporaine nécessite un double travail de déconstruction. Il s'agit, d'une part, d'abandonner la vision strictement économique et matérielle de l'argent au profit d'une conception plus large qui intègre également sa valeur de lien (Godbout et Caillé, 1992). D'autre part, cela nécessite de dépasser la conceptualisation traditionnelle de l'amour pour examiner les sentiments amoureux dans leurs dimensions émotionnelles *et* matérielles.

L'argent comme créateur du lien amoureux

Dans les recherches sociologiques sur l'usage de l'argent dans la sphère domestique, l'argent est souvent considéré uniquement comme une ressource économique, la littérature se limitant à étudier l'organisation financière des ménages et les tendances individuelles de distribution et de responsabilités. Pourtant, nous avons vu avec les théories sur les solidarités que la circulation de l'argent dans la sphère familiale est influencée par les relations qu'entretiennent les deux partenaires de l'échange. L'argent est également une forme d'interaction profondément ancrée dans la construction de la relation entre deux personnes (Allmendinger et al., 2004). Non seulement l'usage de l'argent peut avoir du sens pour la relation et le lien amoureux mais il peut également contribuer à créer du lien entre les partenaires. Par exemple, offrir un repas ou un cadeau peut être une façon de montrer son amour. Cette expression matérielle des sentiments est également un moyen de susciter une réponse de la part de l'autre et d'initier ainsi un échange qui marque les prémisses d'une relation amoureuse. Dans cette recherche, nous démontrerons que l'argent a une valeur symbolique et une valeur d'expression du sentiment amoureux (Belk et Coon, 1993). En ce sens, il permet aux conjoints de créer et d'affirmer leur lien conjugal.

La perspective androgyne de l'amour

Il paraît, dès lors, pertinent et essentiel de nous intéresser à la façon dont les couples articulent leurs relations économiques dans le cadre de leurs relations conjugales qui sont, nous l'avons vu, socialement définies comme des relations amoureuses. Pour ce faire, nous partirons de la *perspective androgyne de l'amour* développée par Francesca Cancian (1986). Cette dernière met en évidence l'aspect expressif (traditionnellement perçu comme féminin) *et* l'aspect instrumental (associé au masculin) de l'amour. Autrement dit, nous considérerons l'amour à la fois dans sa dimension la plus fréquemment observée, qui est la dimension affective (intimité émotionnelle, révélation verbale de soi, etc.) mais également dans sa dimension

instrumentale (aide pratique, partage d'activités physiques, de temps en commun, par exemple).

Pour reprendre Cancian (1986), hommes et femmes n'expriment pas leur amour de la même manière. Selon elle, les conjointes auraient tendance à s'inscrire dans une perspective affective alors que leurs partenaires privilégieraient davantage le côté instrumental de l'amour. Or, l'amour a souvent été étudié selon la perspective affective qui relève de la conception féminine. Par exemple, les recherches de Collins et Coltrane (1991) ont montré que les hommes tombent plus vite amoureux et ont une attitude plus romantique que les femmes (cf. aussi Rubin et al., 1981). Ces résultats ont été expliqués par deux hypothèses (Collins et Coltrane, 1991). Premièrement, les hommes tombent amoureux rapidement car leurs sentiments seraient basés sur l'attractivité sexuelle. Deuxièmement, les hommes peuvent se permettre d'être romantiques, ce qui est moins le cas des femmes. En effet, le statut économique et social des hommes détermine, encore aujourd'hui, en grande partie le statut social des femmes. Dès lors, ces dernières accordent une grande importance à l'intensité des sentiments masculins. Elles travaillent sur les émotions de leur partenaire (Hochschild, 1979, 2003a) de façon à susciter leur amour. De ce fait, elles contribuent à la création d'une relation amoureuse durable qui leur permettra de bénéficier du statut de leur compagnon. Selon cette perspective, les femmes ont plus besoin d'une relation conjugale que les hommes. Elles sont également dépendantes de leur conjoint.

Une définition androgyne de l'amour considère les dimensions matérielles et immatérielles de l'amour. Elle permet de mettre en évidence les ressources contrôlées socialement par les femmes (comme les sentiments et les émotions) et dont les hommes ont besoin. Ainsi, nous pouvons rendre compte de la dépendance mutuelle, économique et/ou émotionnelle des partenaires. Une telle conceptualisation contribue également à reconnaître le côté instrumental de l'amour féminin et masculin. Parce que l'attention a longtemps été focalisée sur la partie expressive de l'amour, le travail de *care* des femmes a souvent été défini comme l'expression féminine des sentiments plutôt que comme un travail qui peut être source de pouvoir au sein de la famille. De même, reconnaître l'amour dans sa dimension instrumentale permet de considérer l'argent que le conjoint fournit aux membres de sa famille comme un moyen d'exprimer son amour et pas seulement comme un instrument de pouvoir.

L'idéologie amoureuse

L'analyse de l'usage de l'argent et de sa signification sociale au sein du couple nécessite que nous distinguions l'amour en tant qu'idéologie romantique de l'amour en tant que sentiment subjectif associé à un partenaire (Sprecher et Metts, 1989). L'amour romantique ne se rapporte pas seulement à des sentiments et à leur expression. L'amour peut également être considéré comme un système plus ou moins cohérent de représentations, de valeurs et de schèmes de pensées. Ce système est mobilisé pour décrire, expliquer ou interpréter la situation du couple et des conjoints. En ce sens, nous pouvons parler d'idéologie romantique¹¹².

112 Pour reprendre la définition déjà utilisée précédemment, l'idéologie est à concevoir comme un système plus ou moins cohérent d'idées, d'images, de représentations, de pensées et de jugements. Ce système, explicite et généralement organisé, sert à décrire, expliquer, interpréter

Dans ce travail, nous partirons de l'hypothèse que l'idéologie romantique, en tant que schéma cognitif d'organisation et d'évaluation de son propre comportement et celui de son partenaire (Sprecher et Metts, 1989), est un élément central dans la compréhension des usages et significations de l'argent dans la sphère conjugale. L'idéologie romantique est à concevoir comme une structure interprétative qui permet de définir et de donner du sens aux situations ainsi qu'aux interactions. En outre, l'adaptation des travaux d'Arlie Hochschild sur le travail émotionnel (1979) à notre objet de recherche, permet également de postuler que l'idéologie romantique s'applique également aux sentiments dans le sens où elle peut aussi servir d'indication à l'évaluation et à l'adaptation des sentiments dans des situations particulières. Ainsi, l'entrée dans la conjugalité, parce qu'elle est culturellement supposée être motivée par l'amour, implique l'adhésion à l'idéologie amoureuse et à une nouvelle structure interprétative qui permettra de réagir pratiquement, cognitivement et émotionnellement aux situations (Hochschild, 1979 : 567) en tant que conjoint *amoureux*.

Dans les sociétés occidentales, les pratiques rattachées à l'idéologie amoureuse deviennent centrales car elles permettent aux conjoints d'affirmer et de confirmer leur lien conjugal. Dès lors, nous pouvons supposer que l'idéologie amoureuse est mobilisée, avec plus ou moins d'intensité, durant toute la durée de la vie conjugale. En ce sens, le couple est à concevoir comme « une fiction sociale réalisée » (Bourdieu, 1993b : 34). Il est le produit d'un travail symbolique et pratique visant à instituer durablement à chacun de ses membres les sentiments propres à assurer les conditions de l'existence et de la persistance de cette unité conjugale. Ce travail transforme l'obligation d'aimer en dispositions aimantes et tend à doter chacun d'un esprit de couple générateur de comportements de dévouement, de solidarité et de don. Le couple, lui-même, construit et reconstruit symboliquement ses actions de manière à les faire concorder à ces dispositions aimantes, pour reprendre les termes de Bourdieu (1993b). Il est donc essentiel de saisir l'idéologie amoureuse pour mieux comprendre la dynamique des relations intimes.

La littérature (dont Alberoni, 1997, Bawin-Legros, 2003, Cancian, 1986, Cherlin, 2004, Goode, 1959, Greenfield, 1965, Heiss, 1991) met en avant plusieurs caractéristiques essentielles de l'amour romantique contemporain :

- l'émotion (versus la raison) guide les pensées et les actions.
- tomber amoureux n'est pas un choix conscient.
- la sexualité a lieu dans la relation.
- l'être aimé est idéalisé.
- l'autre ou le couple doit venir avant les intérêts personnels.
- la relation, orientée vers l'autre, donne naissance à une union solidaire et érotique qui partage un projet commun et une conception du monde commune.
- la poursuite de la relation est l'objectif principal.
- le partage, la communication et la solidarité sont des valeurs centrales de la relation.

ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité. L'idéologie fait abondamment référence à des valeurs, dont elle s'inspire et qu'elle réorganise dans le schéma de pensées qu'elle formule. L'idéologie pousse ou incite une collectivité à l'action, ou du moins dirige celle-ci en fournissant des buts et des moyens (Rocher, 1992).

Selon l'idéologie contemporaine de l'amour romantique, nos actions et nos pensées, guidées par l'amour et les émotions, sont essentiellement orientées vers le bien de l'autre. En ce sens, les comportements sont, dans le cadre de l'idéologie amoureuse, régis par la logique de l'altruisme et du désintérêt qui nous conduit à donner plus qu'à recevoir. Le sacrifice de ses intérêts individuels au profit du conjoint ou de la relation est ainsi considéré comme une façon tangible de montrer son engagement et sa confiance dans la relation (Stanley et al., 2006). Pour faciliter l'analyse, nous désignerons ces caractéristiques de l'amour romantique sous le terme de *l'idéologie amoureuse du don et du désintérêt*.

Selon l'idéologie amoureuse, l'objectif principal guidant les pensées et les actions des amoureux est la poursuite de la relation et le bien-être de l'autre. Pour ce faire, les partenaires investissent leur énergie dans un certain nombre d'échanges (matériels ou immatériels). Ces échanges prennent généralement la forme du don car celui-ci symbolise l'altruisme et l'engagement amoureux. C'est le meilleur moyen de démontrer son attachement (Belk et Coon, 1993) et ainsi de créer et d'affirmer le lien amoureux. Un système de dons réciproques indique que les partenaires s'engagent conjointement dans la relation, chacun réaffirmant régulièrement le lien qui les unit. En ce sens, la réciprocité des dons est centrale dans le processus de construction conjugale.

Cette dimension de l'idéologie amoureuse sera traitée sous le terme de *l'idéologie amoureuse de la réciprocité et de l'équilibre des échanges*. Cet équilibre des échanges dans la réciprocité a pour objectif principal, selon l'idéologie amoureuse, l'affirmation et la poursuite de la relation. En effet, ce n'est pas la réciprocité en tant que telle dont il est question ici mais de l'expression du lien amoureux. Selon Roussel (1989 : 148), « l'équité est justement réclamée, mais moins comme un dû que comme la confirmation "courante" et attendue d'une solidarité affective, qui, dans son principe, est irréductible de toute comptabilité. Le souci d'équité chez soi et chez l'autre, serait, en somme, une forme de déclaration d'amour au quotidien ». Ainsi, pour Collins et Scott (1991 : 282), les individus tombent amoureux et ont une bonne relation quand ils ont le sentiment d'avoir un échange juste, équilibré et réciproque. Les dons réciproques fournissent l'affirmation quotidienne et mutuelle de l'attention portée à l'autre et de l'engagement conjugal. Toutefois, pour que le don ait du sens, il faut qu'il s'éloigne constamment du système d'équivalence (Godbout, 1994, 2000, 2005) qui reviendrait à clore la relation. En effet, il ne s'agit pas de rembourser une dette mais d'affirmer le lien. On ne donne pas pour recevoir mais pour que l'autre donne (Lefort, 1951), pour qu'il réaffirme à son tour le lien interpersonnel. En ce sens, les conjoints favorisent l'incertitude – et non l'obligation – pour créer de la liberté à l'intérieur du lien amoureux. En effet, le don prend sa valeur de lien (Godbout, 2005) s'il est perçu par les deux partenaires comme librement consenti.

Cette réciprocité est également valorisée par la norme égalitaire, devenue principe de justice légitime au sein des couples suisses (Roux et al., 1999). Depuis les années 1970, le couple valorise une dynamique qui privilégie l'égalité, la communication et le partage entre conjoints (cf. Bozon, 2005, Segalen, 2000). L'idée que le couple implique un va-et-vient continu entre les partenaires a été notée par un certain nombre de recherches (cf. Huston, 2000 pour recension). L'amour devient une responsabilité collective et l'accent culturel mis sur l'individualisme affectif, l'autonomie et l'expression de soi conduit à considérer ces relations de compagnonnage comme étant plus intimes et plus égalitaires (Cancian, 1989, Cherlin, 2004, De Singly, 1996). D'ailleurs dans les entretiens, les conjoints affirment

souvent que chacun participe de façon équilibrée à la relation. Bien que les études montrent que la répartition du travail rémunéré et non rémunéré est loin d'être égale (cf. Office fédéral de la statistique, 2002), les couples reconstruisent l'équilibre de leurs échanges en choisissant différentes explications et références pour justifier leur division du travail, la présenter comme équilibrée et ainsi la percevoir comme étant juste (Gager, 1998). En ce sens, l'idéologie de l'équilibre et de la réciprocité ainsi que l'idéologie du don sont à concevoir comme des systèmes plus ou moins cohérents de représentations et de valeurs qui servent à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité.

La distinction faite ici entre ces deux dimensions de l'idéologie amoureuse que sont le désintérêt et le don ainsi que la réciprocité et l'équilibre des échanges vise essentiellement à faciliter la présentation des résultats. Dans la réalité, ces deux dimensions sont intrinsèquement liées, imbriquées l'une dans l'autre, s'influençant et se renforçant mutuellement. En effet, le principe du don ne s'applique que dans le cadre d'une certaine réciprocité (Charbonneau, 1996).

Selon nous, le don et la réciprocité constituent un système pertinent pour comprendre l'usage de l'argent au sein des couples. En effet, ils sont liés autant à l'amour, qui est considéré dans nos sociétés contemporaines comme le fondement et le ciment du couple, qu'aux normes contemporaines qui valorisent l'équilibre dans les échanges. En ce sens, le don fonctionne comme un principe organisateur de la circulation des choses dans la sphère conjugale (Godbout et al., 1996). Concevoir l'amour comme une idéologie va nous permettre de sortir des visions théoriques dichotomiques de la construction conjugale (illustrées par les théories sur les solidarités familiales et les théories sur l'organisation financière des ménages). Nous verrons comment des échanges conjugaux régis par l'idéal de la solidarité, du don et du désintérêt amoureux peuvent contribuer à soutenir, voire à renforcer, des inégalités et des rapports de pouvoir entre les conjoints. Par ailleurs, nous montrerons que, dans la société suisse, ces inégalités et ces rapports de pouvoir font partie intégrante de la construction conjugale.

La place de l'argent dans les relations conjugales

« Ça n'a jamais été une histoire d'argent », Sandra.

Les couples interrogés partagent cette vision idéale ou idéalisée de l'amour. En ce sens, le langage et les mots utilisés dans les entretiens sont révélateurs des représentations que les partenaires valorisent en matière de relations conjugales. L'idéologie amoureuse n'influence pas seulement les mots mais également les actes et les pensées, les conjoints cherchant à se conformer à cet idéal amoureux socialement valorisé. Ainsi, ces derniers affirment fréquemment que l'argent n'a pas de place dans leur histoire conjugale, qu'ils ont des échanges équilibrés et justes avec leur partenaire, chacun ayant libre accès aux ressources économiques. Plusieurs recherches (dont Nyman, 1999, Singh, 1997b, Vogler, 1998), menées dans différents pays occidentaux, soulignent le fait que les personnes interrogées mettent en avant la coopération et le partage quand elles parlent de l'argent dans le couple.

La plupart des couples interrogés adoptent la vision des mondes antagonistes véhiculée par la société industrielle. L'argent, alors considéré comme le vecteur du calcul et de l'intérêt personnel, est présenté comme n'ayant aucun sens dans une

relation qui valorise le don et le désintérêt amoureux. La plupart des conjoints interrogés affirment ainsi aborder rarement les questions économiques au sein du couple. Les partenaires affichent d'ailleurs leur désintéressement. Les préoccupations financières sont perçues comme étant incompatibles avec les sentiments éprouvés. Max et Valéria se sont connus au Brésil. Après plusieurs années d'aller-retour entre les deux pays, Max propose à Valéria de venir s'installer définitivement en Suisse. Afin de l'encourager à se décider,

Il m'a parlé d'argent. Il m'a dit : écoute, j'ai assez d'épargne pour que tu ailles chez toi deux fois par année. Et ça entrerait dans une oreille et sortait par l'autre parce que je ne voulais pas savoir ce qu'il avait à la banque. Ça ne m'intéressait pas du tout. Si c'était pour rester avec lui, c'était pour rester avec lui. Ça ne m'intéressait pas, je te jure, j'étais naïve à ce point là.

L'argent, quand il est associé à l'intérêt personnel (ou supposé l'être) et au calcul, est explicitement rejeté de la relation et des projets du couple, comme le relève Marie qui a quatre enfants :

Ce n'est jamais le fait d'avoir de l'argent ou de ne pas en avoir qui a dicté nos choix. Par exemple, pour les enfants, on n'a pas regardé en se disant : tiens, on gagne tant par mois, est-ce qu'on peut se permettre d'avoir un enfant ? On s'est dit : on veut avoir un enfant, on l'a et on va se débrouiller. Parce que c'est clair si on avait calculé, on penserait peut-être seulement maintenant à avoir un enfant. Parce que s'il faut avoir tant, mettre de côté et tout ça...

L'argent n'est toutefois pas toujours présenté comme le véhicule du calcul et de l'intérêt personnel. Quand son usage est perçu comme étant en accord avec l'idéologie amoureuse, il est explicitement revendiqué. Dans ce contexte, l'usage de l'argent devient un moyen d'exprimer son amour, comme le révèlent les propos d'Antonio :

Moi, depuis le début, j'avais dit à Katia, on se connaissait de longue date, mais quoiqu'il arrive, ce que j'avais moi, je le partageais avec elle. Toi, tu avais tes choses à toi, ça m'était égal mais moi je ne mettais pas une barrière. Ça, c'était dans ma vision des choses. [...] C'était pour prouver l'amour que j'avais envers elle.

L'analyse de l'argent dans la sphère conjugale est difficile pour deux raisons principales :

Premièrement, il y a une divergence d'importance entre les valeurs qui sont véhiculées dans le discours des personnes interrogées (le désintérêt, l'égalité et la générosité) et ce que l'on peut parfois observer (inégalités et rapports de pouvoir). Dans leurs propos, les conjoints affirment leur indifférence face aux questions d'argent. Ils mettent en avant le don et la générosité. Toutefois, au cours de l'entretien, on s'aperçoit que l'un des partenaires dépense beaucoup plus pour lui ou qu'il prend la décision d'effectuer une dépense importante sans que l'autre ne soit forcément d'accord. Par ailleurs, les couples affirment ne pas compter entre eux. Néanmoins, certains partenaires doivent rendre des comptes sur leurs dépenses. Le langage conjugal lié à l'argent paraît paradoxal au premier abord. On pourrait parler de mensonge collectif ou d'illusion conjugale, puisque finalement entre ce que le couple affirme et ce que le chercheur "découvre" (mais au travers de ce qu'on veut bien nous dire), il y a une dissonance évidente. Pourtant, ce serait attribuer beaucoup de naïveté aux couples que nous avons interrogés. Les conjoints construisent leurs relations dans un système de contraintes et d'opportunités situationnelles (Ferree,

1990, Potuchek, 1992). Le contexte économique, politique, idéologique et social dans lequel s'inscrit le couple fournit un cadre dans lequel l'idéologie amoureuse est créée, renforcée ou affaiblie. En ce sens, les propos des personnes interrogées révèlent la façon dont l'idéologie amoureuse contemporaine est articulée dans le contexte structurel suisse. L'amour n'invisibilise pas seulement les inégalités, il contribue également à les créer et à les perpétuer. Nous le verrons dans la suite de ce travail.

Deuxièmement, comme l'illustrent les extraits d'entretiens ci-dessus, les personnes interrogées adoptent plusieurs registres de langage pour décrire leurs relations à l'argent. Nous avons vu que, selon les circonstances, l'argent prend un sens différent. Il peut être perçu comme vecteur de l'intérêt et du calcul et être explicitement rejeté ou alors il peut exprimer l'attention et les sentiments et, dans ce cas, son usage est clairement valorisé. Certains psychologues qui ont étudié l'argent (dont Atwood, 1998, Kreuger, 1986) mettent ainsi en évidence le fait que ce dernier, par son manque de valeur intrinsèque, est un objet de transfert idéal. Néanmoins, les propos que nous avons mentionnés montrent que le sens que chaque partenaire donne à l'argent s'inscrit toujours dans le cadre de l'idéologie amoureuse. Dans la sphère conjugale, les significations et usages sociaux de l'argent prennent un sens particulier. En effet, ils s'inscrivent dans un système de pensées spécifiques qui est celui de la relation amoureuse. Pour reprendre Viviana Zelizer (1997), c'est la nature de la relation, définie par les acteurs, qui détermine la façon dont ils font usage de l'argent et le sens qu'ils lui donnent. A ce titre, les exemples les plus illustratifs sont fournis par les échanges qui ont lieu lors des prémisses de l'histoire conjugale.

L'idéologie amoureuse du don dans la période de séduction

Deux modèles théoriques ont été mis en évidence par la littérature pour expliquer les échanges qui ont lieu durant les premiers temps du couple (Belk et Coon, 1993). Le modèle de l'échange économique, dominant au début du 20^{ème} siècle, explique les comportements sociaux des conjoints par la recherche individuelle de récompenses maximales et de minimisation des coûts. La période de séduction permet de mesurer les ressources et les qualités de l'autre pour savoir s'il est possible de s'engager dans une relation amoureuse. Les ressources que les partenaires mettent en avant sur ce "marché matrimonial" sont généralement genrées et leur valeur est fixée hors du couple, comme le relèvent les recherches sur le choix du conjoint (dont Belk et Coon, 1993, Collins et Coltrane, 1991, De Singly, 2004a). Dans un contexte où les femmes bénéficient d'un accès moindre aux biens économiques, elles échangent des ressources comme la beauté, la jeunesse et les gratifications sexuelles contre les ressources, considérées comme masculines par la littérature, que sont le statut social et la richesse économique. Selon Collins et Coltrane (1991 : 290), « aussi longtemps que le statut social de la femme [est] déterminé par son mari, les considérations économiques et sociales occupent une place importante dans son esprit¹¹³ ». Selon cette perspective, les échanges monétaires vont, durant la période de séduction, être influencés par les ressources mises en avant par chacun des partenaires. En partant de l'hypothèse, démontrée par plusieurs recherches (dont Collins et Coltrane, 1991, Rubin et al., 1981), que les hommes tombent plus vite amoureux, nous proposons d'utiliser le terme désuet de "faire la cour" pour désigner la mise en avant des ressources économiques et sociales masculines lors de la période de séduction. Un

113 Traduction par l'auteur.

certain nombre d'hommes interrogés affirment, en effet, avoir pris plus souvent à leur charge les frais du couple durant cette période particulière. Pour Christophe, par exemple, offrir un repas fait partie du code de galanterie, même s'il est conscient du côté suranné de sa démarche :

C'est souvent moi qui payais parce que j'avais un relativement bon salaire et j'ai toujours pensé que la galanterie faisait que c'était à moi de payer... encore dans les schémas... [rires] Mais bon, Agathe a toujours été complètement indépendante par rapport à ses propres affaires personnelles : voiture, assurance, etc.

Le modèle de l'échange économique est reconnu par les personnes interrogées, qui ont toutes en tête l'exemple d'un vieil homme richissime épousant une jolie jeune femme. Néanmoins, ce modèle est vivement récusé quand il s'agit de définir les échanges économiques au sein de son propre couple. Diego, qui est relativement plus âgé que sa compagne, rejette explicitement le modèle de l'échange économique. D'autant plus clairement peut-être que leur différence d'âge pourrait laisser supposer un échange entre ressources financières d'un côté et gratification sexuelle de l'autre : « Ça ne faisait pas partie de ma séduction, je comptais plus sur moi-même, sans prétention, que d'acheter une personne, de faire un joli nid pour que la femelle vienne dedans ». Si Diego manipule avec précaution son argent, c'est parce qu'il veut marquer sa relation du sceau de l'amour. Rendre (trop) visible son avantage économique, face à une jeune femme qui bénéficie de faibles revenus pourrait indiquer que sa compagne est intéressée par ses ressources économiques et/ou qu'il utilise son argent pour bénéficier de son intérêt.

Si certains conjoints fonctionnent selon le modèle de l'échange économique, notamment durant la phase initiale de séduction¹¹⁴, ils présentent généralement leurs échanges sous la forme, socialement plus acceptable, du don et du désintérêt. Belk et Coon (1993) ont regroupé ces transactions sous le modèle de l'échange social. Dans ce cadre, les échanges sous la forme du don sont considérés comme socialement désirables car ils permettent d'exprimer les sentiments et ainsi de créer et de maintenir les liens sociaux (Belk et Coon, 1993, Cheal, 1988). Ainsi, lors de la période de séduction, la prise en charge financière d'un certain nombre de dépenses par l'homme est généralement perçue positivement par les femmes interrogées qui mettent en avant la galanterie de leur compagnon.

La générosité masculine correspond également aux attentes culturelles de genre. En effet, dans le contexte suisse où la plupart des couples avec enfants adoptent une division traditionnelle des tâches, payer plus fait partie intégrante de l'identité masculine de pourvoyeur principal, tout comme recevoir fait partie de la conception traditionnelle de la féminité. La manipulation de l'argent peut, dès lors, également être analysée comme un moyen d'affirmer, dès les premiers temps de la relation, et peut-être surtout dans les prémices de la relation amoureuse, sa masculinité ou sa féminité et d'inscrire la relation dans des rapports sexuels (Gerson et Peiss, 1985). Lors de la période de séduction, la disparité entre la prise en charge financière masculine et féminine, observée chez la plupart des couples interrogés, n'est généralement pas perçue explicitement comme créatrice de dettes (et notamment de dettes sexuelles) car elle est considérée comme étant "naturelle". En effet, la

114 Selon Belk et Coon (1993) ainsi que Rubin (1973), ce fonctionnement serait particulièrement approprié durant la phase initiale de la relation lorsqu'il y a encore peu d'attachement.

construction du genre et des rapports amoureux s'inscrit dans une structure des possibles : l'étendue de l'idéal du don et du désintérêt au domaine économique est rendue nécessaire et légitime par la structure des possibles helvétiques où le contrat conjugal conventionnel reste dominant.

La relation au don masculin dans les prémisses du couple reste toutefois ambiguë. La galanterie financière masculine est socialement acceptée parce qu'elle entre dans les rôles traditionnellement masculins et féminins (Gerson et Peiss, 1985). Toutefois, comme le soulignent les propos de Diego, la disparité de la prise en charge économique ne doit pas dépasser *une certaine limite*. Une limite subtile mais codée socialement. Il s'agit, en effet, pour les couples d'inscrire leurs relations amoureuses dans la logique du don et non pas dans la logique intéressée de l'échange économique. L'extrait du roman *Une Américaine à Paris*¹¹⁵ ci-dessous met en évidence la signification ambivalente que peut prendre un don masculin dans le cadre d'un rapport de séduction. L'héroïne a reçu en cadeau, d'un homme plus âgé qu'elle, un sac à main coûteux, ce qui a soulevé quelques commentaires de la part de son entourage :

Si ça ne se fait plus pour un homme d'acheter les faveurs d'une femme, les gens continuent à penser que rien n'a changé. Quand je le compris, je me sentis un peu gênée. J'essayai même d'aborder le sujet avec Edgar. S'agissait-il de me soudoyer pour que je couche avec lui ? Après tout, si j'en avais envie, je l'aurais fait pour rien, sinon j'aurais refusé, et c'est concevoir l'autonomie des femmes de façon plutôt dégradante que d'imaginer autre chose. Je le fis rire. J'étais bien, dit-il, une descendante de calvinistes américains peu délicats et mercantiles pour qui tout s'achète. Or les cadeaux, ça existe ; ils honorent celui qui les offre, et, de toute façon, font partie de l'idée que les hommes se font de leur rôle.

Ce passage souligne les différentes perceptions du don masculin mises en évidence dans certains de nos entretiens. Pour Edgar, le donneur, son cadeau se conforme aux attentes traditionnelles de genre en matière de comportements amoureux. Le don valorise celui qui offre car il met en avant des qualités masculines valorisées sur le marché matrimonial : la générosité et le souci de l'autre. L'interprétation du cadeau masculin (surtout s'il est coûteux) peut toutefois s'avérer ambivalente. Elle s'inscrit à la fois dans des conventions traditionnelles de rôles (c'est acceptable de se faire inviter au restaurant ou offrir des petits présents) mais également dans une perception plus moderne du rôle féminin qui met en avant l'autonomie et l'indépendance économique. Finalement, notre héroïne accepte le cadeau coûteux que lui a offert Edgar. Elle considère, en effet, que le don de ce dernier n'entre pas dans le modèle de l'échange économique. Ce n'est pas le cadeau de son compagnon qui achète ses faveurs sexuelles puisqu'elle avait l'intention de faire l'amour avec lui bien avant de le recevoir. En ce sens, le cadeau d'Edgar reste conforme à l'idéologie amoureuse du don.

115 Johnson Diane (1997), *Une Américaine à Paris*, Paris : NilÉditions : 135.

La construction conjugale de l'équilibre des échanges ou l'idéologie amoureuse de la réciprocité et de l'équilibre des échanges

Attardons-nous sur les propos d'Agathe, l'épouse de Christophe que nous avons cité précédemment. Nous avons posé à cette dernière la même question qu'à son mari, à savoir qui finançait les dépenses collectives au début de leur relation :

Agathe : Moi, je sais que j'ai toujours voulu payer ma part en tout cas.

Question : C'était important ?

Agathe : Oui, c'était important. Puis surtout, je gagnais ma vie, donc il n'y avait pas de raison que je me fasse.... Mais ce qui n'empêchait pas... par exemple, lors d'un repas, je me faisais volontiers offrir le repas. Ça ne posait pas de problème.

Il n'est pas anodin que Christophe mentionne d'abord le fait qu'il invitait Agathe puis ensuite qu'elle était indépendante financièrement pour ses propres dépenses. A l'inverse, Agathe met d'abord en évidence son indépendance économique pour préciser ensuite qu'elle acceptait aussi de se faire parfois offrir un repas. Ici l'usage de l'argent est utilisé pour marquer les genres : la masculinité s'inscrit encore directement dans la générosité financière valorisée par le code traditionnel de la galanterie. Bien que la féminité se construise par l'acceptation de la générosité masculine, les femmes sont moins traditionnelles que les hommes (MacDermid et al., 1990). Elles reçoivent le don masculin tout en manipulant leurs ressources monétaires de manière à marquer leur indépendance économique. En mettant en évidence leur autonomie financière, les conjointes se présentent comme des femmes libérées et égalitaires (Ferree, 1984 : 70).

Les propos d'Agathe sont révélateurs des propos des femmes qui ont été interrogées. Les femmes acceptent que leur partenaire finance un certain nombre d'activités car c'est un usage masculin de l'argent qui est historiquement et socialement rattaché aux codes de la galanterie masculine (Zelizer, 2005c). Cependant, elles sont attentives à ce que la relation reste relativement équilibrée, « à ne pas se faire entretenir », pour reprendre les mots de l'une d'entre elles. Dès lors, elles financent elles-mêmes une part des dépenses collectives. Ici, l'usage de l'argent des femmes permet de rétablir une certaine symétrie dans la relation galante. Cette dernière remarque se réfère à l'analyse du dispositif de cour et du système de galanterie effectuée par Erving Goffmann (2002) dans *L'arrangement des sexes*. Selon Goffmann, la galanterie est un jeu de faux-semblant fortement asymétrique. Elle oblige les hommes à adopter certaines attitudes protectrices envers les femmes, de même qu'elle contribue à maintenir ces dernières dans la dépendance en les contraignant à passer par la protection masculine (Goffman, 2002 : 67-68). Les femmes que j'ai interrogées acceptent d'entrer dans un jeu amoureux dont elles connaissent les codes. Engagées dans les prémisses d'une relation amoureuse, elles reçoivent volontiers les dons masculins visant à créer de l'intimité et des liens affectifs (Zelizer, 2005c : 166). Néanmoins, l'usage de *leur* argent dans les pratiques de séduction leur permet également de définir activement la relation en contribuant à un certain équilibre entre donateur et bénéficiaire (Zelizer, 2005c : 167). Elles ont les moyens (et notamment les moyens financiers) de fixer les limites du jeu amoureux et d'en partager la maîtrise. Les limites du jeu étant de conserver leur indépendance face à l'argent masculin et de ne pas entrer dans une relation déséquilibrée marquée par la nécessité ou la contrainte de devoir exprimer sa gratitude (Goffman, 2002 : 69). Ce relatif rééquilibrage des dons est également légitimé par l'idéologie amoureuse, plus récente, du partage et de la réciprocité. L'accès des femmes à un travail rémunéré et la valorisation de la norme

égalitaire dans les échanges conjugaux conduit à ce que la circulation des dons ne porte pas seulement entre des sphères traditionnellement féminines et masculines (de l'argent contre de la beauté, par exemple) mais également au sein de la même sphère, en l'occurrence la sphère économique, comme les propos de Chloé l'illustrent :

C'était les deux chacun son tour, si on allait au restaurant, une fois c'était l'un, une fois c'était l'autre. Ce n'était vraiment pas... cela n'a jamais été un problème entre les deux, l'argent.

Le rééquilibrage des échanges se construit essentiellement dans le geste d'offrir plutôt que dans le montant de ce qui est donné. Cette manière de faire permet aux partenaires de s'inscrire dans la logique amoureuse du don et de l'équilibre des échanges tout en respectant les normes traditionnelles de la galanterie. En effet, en favorisant la réciprocité dans le geste, les conjoints respectent l'équilibre des échanges socialement valorisé. Ils peuvent ainsi mettre l'aspect financier de côté et construire leur relation essentiellement sur l'affectif. En outre, le fait que ce soit le geste de donner qui soit réciproque, et non le don en tant que tel, permet de préserver l'expression traditionnelle de la galanterie. Comme le soulignent les propos de Justin, l'homme prend généralement en charge les dépenses collectives élevées et la femme finance les frais moins importants.

Statistiquement, ça devait faire moitié moi, moitié elle, j'imagine. Pour les sorties communes, de temps en temps, c'était elle qui offrait, de temps en temps, c'était moi. Peut-être que des fois on a fait des trucs un peu chers, c'était un peu plus souvent moi. Après moi, je dirais que j'ai autant de plaisir à me faire offrir quelque chose si c'est quelque chose de cher ou de pas cher. Ce qui compte, c'est le cadeau.

Chacun donne, chacun donne réciproquement mais chacun donne des montants différents. En ce sens, la générosité masculine est préservée. L'équilibre par le geste permet également d'adapter la règle de la réciprocité à la situation économique de chacun : Quand Marc a rencontré Violette, par exemple, cette dernière était encore étudiante. Elle disposait de faibles revenus. Marc lui offrait des petits cadeaux comme des disques, des fleurs, et prenait plus souvent en charge les frais de restaurant. De son côté, Violette lui préparait des repas chez elle, repas qu'elle présente lors de l'entretien comme des cadeaux en réponse aux dons matériels de Marc.

Se présenter comme étant généreux pour les hommes ou comme acceptant la générosité masculine pour les femmes, c'est adopter les comportements qui sont encore largement présents dans une société helvétique qui valorise la division traditionnelle des tâches et des responsabilités au sein des couples¹¹⁶. Cela revient également à établir les prémisses d'une relation conjugale sur le modèle du don. Le don, que l'on peut aussi interpréter comme le sacrifice de ses intérêts individuels, est une façon tangible de montrer son engagement dans la relation. Montrer que l'on est prêt à mettre de côté ses intérêts personnels pour le bien du partenaire ou de la relation permet en retour d'augmenter la confiance de l'autre. Dès lors, ce dernier

116 Les observations effectuées au Québec par la professeure Hélène Belleau laissent supposer que les rapports traditionnels de cour y sont beaucoup moins présents. En effet, les modèles conjugaux québécois étant moins rattachés à une division traditionnelle des tâches, on peut émettre l'hypothèse que l'inscription des comportements de cour masculin dans la générosité financière a, dès lors, moins de sens pour la relation conjugale.

est encouragé à sacrifier également ses intérêts personnels (Stanley et al., 2006). Le don est ainsi utilisé par les conjoints comme un moyen d'affirmer et de créer du lien conjugal. Il permet également d'exprimer les sentiments amoureux (Belk et Coon, 1993) qui sont socialement considéré comme étant au fondement du couple. Les comportements désintéressés jouent ainsi un rôle central dans le succès de la relation ainsi que dans l'ajustement conjugal qui caractérise les premières années de la relation (cf. deuxième chapitre).

Dans les entretiens, le discours des femmes et des hommes sur l'usage de l'argent féminin permet d'inscrire la relation dans sa contemporanéité. Il souligne l'adaptation des codes amoureux traditionnels à l'idéologie d'égalité et d'autonomie et la volonté d'engager une relation équilibrée où chacun affirme conjointement son engagement amoureux. L'usage de l'argent féminin dans la période de séduction permet également d'affranchir la relation amoureuse de toute ambiguïté : l'homme n'échange pas ses ressources financières contre l'intérêt et les faveurs sexuelles de la femme puisque celle-ci a les moyens (économiques) de se passer de cet apport financier. Nous verrons, dans le chapitre suivant, que la conjugaison de normes traditionnelles et de normes plus contemporaines n'est pas sans ambivalence.

Les cadeaux ou la signification du don

Comme nous l'avons vu, les cadeaux, dans la période de séduction notamment, sont extrêmement délicats à faire et à recevoir. La plupart des partenaires font usage de l'argent de façon à ce que leurs gestes soient interprétés comme l'expression de l'amour et non du calcul intéressé. Cela explique sans doute pourquoi, durant la période de séduction, les conjoints privilégient les petits gestes, plus porteurs de sens à leurs yeux, aux cadeaux coûteux. Les dons prennent généralement la forme de petites attentions, créatrices de liens affectifs. Ces présents deviennent des symboles de l'amour, des rituels d'échanges qui servent à incarner les émotions dans des emblèmes qui puissent les représenter (Collins et Coltrane, 1991 : 285). A titre d'exemple, le premier cadeau que Patricia offre à Matthieu est une « médaille du Saint-Bernard pour le protéger des avalanches » quand il part faire du ski de randonnée en montagne. Antonio offre des dessins à Katia pour qu'elle pense à lui. Max donne à Valéria un petit bonhomme en bois qui lui ressemble lorsqu'il quitte le Brésil. Le don, présenté ici comme une extension de soi, permet de montrer l'attachement du donateur et de créer du lien. Dans ces exemples, la valeur du cadeau n'est pas liée à un critère économique mais au temps et à l'effort qui ont été investis (Belk et Coon, 1993). Là encore, il y a une volonté de ne pas inscrire la relation dans l'intérêt matériel. Au contraire, il s'agit de réduire l'ambivalence possible entre argent et relation amoureuse en privilégiant la valeur de lien et la valeur expressive du don. Les cadeaux demeurent des « marqueurs névralgiques de la relation [...] tout cadeau galant est censé exprimer de l'affection ou de l'admiration sans évoquer un paiement ni s'apparenter à un soutien », relève Viviana Zelizer (2005c : 167-168).

Les échanges de cadeaux fournissent un bon exemple de la façon dont l'argent, transformé en don, sert à exprimer et signifier le lien amoureux. Dans le film français *Je ne suis pas là pour être aimé* (2005) du réalisateur Stéphane Bizé, le personnage principal, incarné par Patrick Chesnais, rencontre une jeune femme dans un cours de tango. Ils sont très attirés l'un par l'autre si bien qu'un soir de pluie, ils s'embrassent avant que sa partenaire de danse ne rentre chez elle. La scène

suivante montre le personnage de Patrick Chesnais dans une parfumerie. Il choisit un parfum à offrir à la jeune femme. Quand la vendeuse lui annonce que la fragrance qu'il aime s'appelle « Passion intense », il lui demande si elle n'aurait pas « un peu la même chose mais avec un autre nom ». Il choisit alors d'offrir « Rose des sables » dont l'odeur se rapproche du parfum qu'il apprécie.

Dans ce film, le don amoureux porte un message et une signification inscrits non seulement dans le fait d'offrir un cadeau mais également dans le nom même du parfum. Etant au début d'une relation encore incertaine, le personnage principal du film, est attentif au sens que pourrait avoir un cadeau du nom de « Passion intense ». Il préfère offrir un parfum au nom plus neutre, moins engageant, voire moins révélateur.

Le film se poursuit sur les confidences de la jeune femme, incarnée par la comédienne Anne Consigny, à sa sœur :

- La sœur :* Je vois ça d'ici, un vieux beau baratineur et divorcé en plus. Je vois ça d'ici : les filles, il les prend, il les jette.
- La jeune femme :* Ce n'est pas le genre. Il n'est pas comme ça... il est normal...
- La sœur :* En plus ! En plus, tu vas tout remettre en question avec Thierry pour un homme normal ? Est-ce qu'il t'aime au moins ? Est-ce qu'il te l'a dit ? Est qu'il t'a fait un cadeau ?
- La jeune femme :* Non.
- La sœur :* Et bin tu vois, ce n'est pas la peine de rêver.

Ce dialogue entre la jeune femme et sa sœur illustre la signification que prend le cadeau dans le cadre d'une relation intime. Dans le contexte incertain qui marque le début d'une relation amoureuse, un cadeau est considéré comme un indice permettant de mesurer ou d'estimer la qualité ou le type de relation qui s'est nouée. Le don est porteur de sens autant pour celui qui le fait que pour celui qui le reçoit parce qu'il rend compte du lien qui s'est créé ou qui pourrait se créer.

Comme le relève l'extrait d'entretien ci-dessous, la signification que prend le don dépend de deux éléments : les significations attribuées à l'objet et la valeur monétaire du cadeau. Agnès raconte son excitation à l'approche de la Saint-Valentin. Gaston est le premier homme avec qui elle va partager ce moment.

*Moi, ça m'a mis dans tous mes états : la Saint-Valentin ! Mon dieu, la première fois ! Et je me souviens qu'il m'a offert un parfum qui s'appelait « Femme ». Et je me rappelle juste que je l'ai hyper mal pris [rires]. Je me suis dit : mais attends, je ne suis pas assez femme ? Je l'ai assez mal pris. En plus... **ce n'était pas une grande marque. C'était un parfum peu coûteux**, je ne sais pas où il l'a acheté... je n'ai jamais vu « Femme » dans une pharmacie ou une parfumerie. Je ne sais pas où il l'a dégotté son parfum. Voilà, ça a été mon premier cadeau de Gaston.*

Gaston offre un parfum à Agnès, ce qui est en soi un cadeau relativement courant dans le cadre d'une relation amoureuse. Toutefois, le fait que le parfum ne soit pas de marque donne à penser à Agnès que Gaston ne s'est pas investi économiquement dans le choix du cadeau. Le faible investissement supposé de Gaston dans cet échange laisse Agnès perplexe parce qu'il remet en question ses attentes en matière de comportements amoureux, et cela d'autant plus que le nom du parfum ne dit rien sur la relation amoureuse mais la renvoie directement à sa condition de femme. Quelle que soit l'interprétation qu'Agnès donne au comportement de Gaston, celui-ci a un sens pour leur relation amoureuse. Si Agnès inscrit le comportement de Gaston

dans ce qu'elle estime être le code amoureux adéquat, c'est-à-dire où offrir implique un engagement personnel, cela veut dire que le nom du parfum a été choisi et donc qu'il a une signification, qu'elle interprète comme une remise en question de sa féminité. Si elle attribue le choix de Gaston à un manque d'intérêt et d'investissement dans la sélection du cadeau (et dans ce cas, le nom du parfum n'aurait pas sens pour la relation), cela entre en résonance avec leur relation en tant que telle. Puisque pour Agnès, les cadeaux font partie du code amoureux, le désintérêt pour le cadeau offert est alors interprété comme un désintérêt pour la relation en tant que telle et pour la personne à qui il est destiné.

Dans le contexte conjugal, la signification du don est liée, d'une part, aux attentes des hommes et des femmes en matière de comportements amoureux et, d'autre part, à l'histoire personnelle de chacun. Le fait qu'Agnès interprète le parfum « Femme » offert par Gaston comme une remise en question de sa féminité plutôt qu'une valorisation de sa condition de femme par exemple, relève de son histoire personnelle mais également *du prix du cadeau*. Le don a une valeur matérielle qui est estimée par celui ou celle qui le reçoit. Le montant supposé du cadeau est parfois interprété comme un indice de la relation amoureuse. L'exemple de Cécile et Marco permet de mettre en évidence l'influence du contexte culturel et familial dans le sens que les partenaires attribuent à la valeur marchande des dons. Cécile se souvient du premier cadeau de Noël qu'elle a reçu de Marco, après un mois et demi de relation amoureuse :

Au premier Noël, il m'avait offert une chemise... Ah ! J'imaginais ce qu'elle devait coûter, je ne sais pas, les yeux de la tête. Une belle chemise mais très classe alors je ne la mets pas beaucoup. Je l'ai encore. Mais il est allé dans une boutique à Genève pour m'offrir ça. Mais elle a dû coûter cher. Et puis bon, c'est vrai que je n'ai pas l'habitude de ça parce que dans ma famille, on se faisait des petits cadeaux. Puis, mes parents ne voulaient jamais qu'on dépense beaucoup pour leur faire des cadeaux. On devait dépenser, je ne sais pas, entre 5 et 10 francs chacune des sœurs. Ils préféraient qu'on soit toutes là, contentes d'être là le soir de Noël ou à leur anniversaire. [...] J'avais été gênée. Je me disais : il est fou de dépenser tout ça. [...] J'étais flattée, j'étais gênée. [...] Ça me choquait quelque part. Bon, je trouvais que c'était très beau mais [...] ça contredisait un peu tout l'esprit des cadeaux que j'avais échangés jusqu'à maintenant.

Pour Agnès et Marco le prix du cadeau est le signe de l'intérêt porté à l'autre et d'un investissement important dans la relation. A l'inverse, pour Cécile et Gaston, l'argent investi dans un cadeau n'a pas de valeur émotionnelle (Dell'Orto et Doyle, 2001), il ne dit rien de la relation. Pour Cécile et Gaston, ce n'est pas le prix du cadeau qui lui donne de la signification. Cécile voit davantage le symbole de l'amour dans la dépense de temps et d'efforts investis dans le cadeau. D'ailleurs dans sa famille, comme elle le souligne, malgré tout l'amour qu'ils partagent, ils se font de petits cadeaux. Cécile ne peut s'empêcher d'être flattée par l'investissement économique important de Marco, dont elle jauge la valeur (de lien) en rapportant le prix du cadeau aux faibles revenus d'étudiant de son partenaire. Toutefois, elle ne peut s'empêcher d'être mal à l'aise face à ce cadeau, qu'elle juge excessif et qui va à l'encontre des valeurs transmises par ses parents. Un tel cadeau remet également en cause le fonctionnement de sa famille. Si Cécile assimile le montant dépensé par Marco à un signe d'intérêt important, les petits cadeaux échangés dans sa famille paraissent, dès lors, bien mesquins. En bref, le cadeau de Marco la met face à deux logiques. Elle choisira de conserver sa loyauté envers les valeurs familiales, comme le soulignent les propos de Marco :

Cécile l'a reçu et elle a dit : ah, il ne fallait pas ! La première chose qu'elle a dite, mais d'un ton assez sec, tu vois. Et ça, ça m'a sidéré. Ma mère était vexée alors moi je fais attention maintenant... Là, je trouve que c'était faux quoi. [...] Je trouve ça normal de payer, ça ne me pose pas de problème. Cécile, si je lui paie une entrée au spectacle, elle me fait remarquer, pas merci, mais plutôt : tu veux que je te rembourse la moitié ? Elle, elle a quand même encore cette vision de partage... Il faut que ça se fasse plus facilement, je trouve normal de donner... Et je vois souvent qu'avec elle, je vois bien que ça paraît déplacé.

Les couples qui ne donnent pas la même signification au don dans la relation amoureuse, comme Agnès et Gaston ou Marco et Cécile se trouvent dans une position relativement inconfortable. En effet, le montant financier investi dans le don n'est pas interprété de la même manière. Cela amène, dès lors, des dissonances dans l'interprétation de la relation amoureuse elle-même. Pour Agnès, les rapports amoureux s'inscrivent dans un échange de cadeaux alors que pour Gaston, ce qui est plus symbolique pour leur relation amoureuse, c'est le fait de mettre leur argent en commun, comme il le révélera dans la suite de l'entretien. L'argent étant déjà donné au familial, faire des cadeaux personnels a moins de sens pour lui. Marco partage la vision d'Agnès. Il valorise également beaucoup l'échange de présents. Il ne comprend pas que Cécile accepte mal son cadeau. Pour Cécile, au contraire, ce qui est important dans la relation c'est le partage de temps, le don de temps. Conformément à ses valeurs familiales, elle ne donne aucune valeur émotionnelle à l'argent dans le cadre de leur relation.

Le fait d'échanger des cadeaux tout comme la valeur des présents servent de marquage à la relation (Zelizer, 1989). Non seulement l'argent est manipulé dans le cadre de l'idéologie amoureuse mais son usage est rendu signifiant dans ce cadre particulier. Le système de dons semble particulièrement pertinent pour analyser la circulation de l'argent dans la sphère intime. Il permet de comprendre les échanges entre les partenaires au début de la relation, mais également dans la suite de leur histoire de couple, comme nous le verrons. Relevons toutefois que, dans la sphère conjugale, la définition du don, de ce qui est don, dépend des conjoints et notamment des attentes de genre des partenaires. Pour Agnès et Marco, le don se situe dans le fait d'offrir des cadeaux, un don traditionnellement masculin dans le cadre d'une relation amoureuse. Pour Cécile et Gaston, le don se trouve davantage dans le fait de partager des activités en commun ou de partager des dépenses communes. En ce sens, ils valorisent une forme de don moins traditionnelle. Une définition différente de ce qui est don au sein du couple conduit les conjoints à entrer dans des échanges qu'ils perçoivent comme étant déséquilibrés : Agnès ne reçoit pas le cadeau traditionnel masculin qu'elle attend et Cécile reçoit mal un cadeau traditionnel qu'elle n'attend pas. Pour Arlie Hochschild (2003b : 111), les conditions externes contemporaines comme les nouvelles situations économiques des hommes et des femmes ainsi que les anciens codes de genre peuvent créer un *gender gap*, un écart de genre, dans le système de dons. Ce dernier perturbe la façon dont hommes et femmes expriment leur amour et perçoivent l'attachement de l'autre. Ce que certains partenaires définissent comme des dons n'est pas toujours reconnu par leur conjoint en tant que tel. Dès lors, la façon d'interpréter la signification de ce qui est offert peut varier selon les attentes de genre des conjoints.

L'ENGAGEMENT CONJUGAL : LA COHABITATION

En Suisse, le mariage coïncide de moins en moins avec le début de la vie commune. Chez les femmes de 35-40 ans, seules 21% des premières unions survenues avant 25 ans sont des mariages sans cohabitation préalable¹¹⁷ (Office fédéral de la statistique, 2004b). Sur les dix-neuf couples interrogés, dix-sept ont vécu une période de cohabitation avant de se marier. Denise Lemieux (2003) dans une recherche sur la formation des couples montre que la cohabitation est perçue par les partenaires comme le signe visible de l'engagement conjugal. C'est également le moyen de construire "l'enveloppe sociale" du couple par la création et la consolidation au quotidien de l'unité sociale "couple", par la mise en commun et la redistribution de ses possessions, par l'appropriation d'un espace commun et par un certain nombre de rites fonctionnant comme « fondement minimal à la construction d'un lien de couple » (Lemieux, 2003 : 74).

Pour la première fois, l'histoire du couple s'inscrit dans le quotidien et le matériel. La concrétisation de la relation dans les objets semble être toutefois progressive. Si l'on en croit une recherche française, les couples non mariés accèdent moins vite à la propriété, ont des logements moins confortables et sont moins bien équipés en biens ménagers¹¹⁸ (Sarma, 1985, 1988). Cette forme de vie commune permet de conserver le sentiment du provisoire (Chalvon-Demersay, 1983) et de préserver la sphère individuelle¹¹⁹, par un refus de tout ce qui impliquerait la stabilité et l'intensification de la matérialisation de la relation¹²⁰. La cohabitation nécessite toutefois de régler plusieurs décisions financières concernant la vie quotidienne.

La plupart des couples interrogés vont, dans un premier temps, conserver la règle du don réciproque dans les dépenses qui existaient déjà dans la période de séduction. Les sorties et les activités communes du couple sont généralement financées réciproquement par les partenaires, selon le principe que celui qui propose offre. L'idéologie amoureuse du don reste appliquée telle qu'elle a été définie au début de la relation. Toutefois, elle est restreinte aux sorties et aux activités communes. Les "nouvelles" dépenses collectives liées à la vie quotidienne sont, en principe, réglées selon une autre application de l'idéologie du partage et de la réciprocité. La plupart des conjoints interrogés travaillant tous les deux à plein temps, les dépenses courantes communes sont, dans un premier temps, généralement partagées en deux parts égales.

Comment expliquer cette application différente de la logique de l'équilibre des échanges aux dépenses collectives quotidiennes ? Le système de dons réciproques s'adapte difficilement aux contraintes de la vie quotidienne (Collins et Coltrane,

117 Contre 73% chez les femmes âgées de 60 à 65 ans (Office fédéral de la statistique, 2004b).

118 L'incidence du statut non marié sur le mode de logement est sans doute moins marquée que les effets de l'âge ou du revenu. Toutefois, toutes choses égales par ailleurs, les couples non mariés sont moins souvent propriétaires que les couples mariés (Sarma, 1985, 1988).

119 Par exemple, Sarma (1985, 1988) relève que les concubins ont plus souvent deux voitures que les couples mariés, ce qui peut aussi être lié au désir d'autonomie plus présent dans les couples non mariés et au fait que les femmes en union libre sont professionnellement plus actives que les femmes mariées.

120 Les biens les plus coûteux (frigorifère, télévision) sont le plus souvent achetés d'occasion par les couples non mariés. Ce qui peut être perçu comme un compromis entre le refus d'un investissement important dans des équipements ménagers et le désir d'en disposer tout de même (Sarma, 1985, 1988).

1991 : 285). Et cela d'autant plus que la norme égalitaire implique des échanges équilibrés. Dès lors, la majorité des couples optent pour un système mixte : dons réciproques dans les loisirs (comme les sorties au restaurant, au cinéma, etc.) et équité pour les dépenses quotidiennes. En d'autres termes, ce système mixte leur permet à la fois de perpétuer l'idéologie du don et du désintéret dans le cadre de leurs relations les plus festives et d'instaurer des échanges financièrement équilibrés dans le cadre de la vie courante. Cette comptabilité des dépenses journalières, « aux centimes près », s'avère toutefois vite pénible car elle nécessite des calculs réguliers et répétés. Félix se souvient de ses premiers temps de cohabitation avec Chantal :

Félix : Oui, on partageait au niveau du loyer, c'est vrai. Les frais, le loyer, on le partageait par deux.

Question : Comment ça se passait ?

Félix : En fait, c'est moi qui payais tout et c'est Chantal qui me rendait par la suite. C'est juste. On faisait des calculs assez... Je me rappelle tout le temps, je faisais les calculs, je marquais la facture comme l'électricité puis comme ça, je partageais tout. C'est moi qui payais tout puis elle me rendait. Puis moi, je faisais tout par rapport aux factures aux centimes près. Puis, ça faisait un total de, je ne sais pas, 529.05 francs. Puis Chantal, elle voyait la feuille et elle traçait tout le temps les 05 pour me dire : mais arrondi un petit peu ! Disons, j'étais tout le temps assez précis à ce niveau là. Pas à dire : tu me dois tant, mais là voilà, on fait le calcul puis on divise par deux et puis voilà, les choses étaient claires. [...] On faisait 50-50. Si elle allait en commission, soit je donnais un certain montant, soit c'est elle qui me disait : écoute ça a fait 100 francs de commissions et je donnais la moitié. [...] Vraiment très précis à ce niveau là.

Avec ce système, les ressources monétaires, jusqu'alors invisibilisées par le don, occupent désormais une place importante dans les échanges conjugaux. Cette omniprésence de l'argent va à l'encontre des valeurs désintéressées de l'idéologie amoureuse. C'est pourquoi, après un certain temps de vie commune, lorsque le projet d'avenir conjugal se confirme, la majorité des couples interrogés (12 couples sur 17¹²¹) privilégient une mise en commun partielle des revenus. Ce mode de fonctionnement leur permet de préserver l'équilibre des échanges financiers tout en atténuant le caractère fastidieux d'une comptabilité journalière. Autrement dit, la mise en commun partielle des revenus a de multiples avantages : facilitation de la vie quotidienne en diminuant les coûts de transaction (Treas, 1993), préservation de l'idéal amoureux, maintien de l'équilibre des échanges et, respect, du moins partiellement, de l'autonomie de chacun-e. Cette mise en commun partielle est également facilitée par les structures bancaires suisses qui permettent d'ouvrir très facilement un compte au nom des deux partenaires ou d'établir une procuration bancaire au nom de son conjoint. L'usage, largement admis dans la plupart des magasins, de cartes de paiement directement rattachées au compte commun, facilite très concrètement la distinction entre l'argent personnel et l'argent collectif.

• La mise en commun partielle des revenus

L'ouverture d'un compte commun et les règles de la mise en commun ne semblent pas avoir suscité de longues discussions au sein des couples. Lorsque les conjoints se trouvent devant la nécessité de compter entre eux, notamment lorsqu'ils doivent discuter des règles de la mise en commun, le sujet est rapidement abordé et

121 Deux couples n'ont pas connu de période de cohabitation avant le mariage.

généralement de façon informelle. Il s'agit, en effet, de ne pas lui accorder trop d'importance. Annick et Valentin ont abordé la question de la mise en commun de leurs revenus en mangeant. « On n'en a pas discuté pendant 20 ans », relève Annick. « On en a discuté en mangeant... et puis voilà », rapporte Valentin. Sybil et Justin ont « passé 5 minutes dans le train » à en discuter. « Ça nous emmerdait, l'un et l'autre », relève Justin, « c'est le seul moment où on s'emmerde suffisamment pour parler de ça ». Bien que la mise en commun soit perçue comme le signe de l'engagement conjugal et de la confiance (cf. Singh, 1997b), l'aspect matériel et les règles de calcul qui la soutiennent sont perçus par les personnes interrogées comme n'ayant aucun sens pour la relation. Au contraire, les règles de calcul sont considérées comme « un mal nécessaire » dont le couple doit s'accommoder. Dans le cadre de leur relation amoureuse, les conjoints préservent ainsi l'illusion de ne pas compter entre soi en adoptant le comportement normatif attendu d'un conjoint aimant et désintéressé.

Le détachement individuel face aux questions financières joue un rôle important dans la construction conjugale. Le désintéressement affiché par l'un des conjoints a de bonnes chances d'être interprété par l'autre comme un comportement socialement défini comme étant de l'amour. Voyant que son ou sa partenaire s'engage dans la relation en mettant de côté ses intérêts personnels pour le bien du partenaire ou de la relation, le conjoint va être encouragé à adapter à son tour son propre comportement dans ce sens (Johnson et Huston, 1998, Stanley et al., 2006). Cette attitude va ainsi augmenter la confiance de l'autre et renforcer son engagement conjugal, comme nous le verrons dans le deuxième chapitre de l'analyse. En ce sens, l'usage de l'argent et la signification que les conjoints affirment de manière explicite lui accorder peuvent être considérés comme une expression de l'amour mais également comme un moyen de créer et de renforcer le lien conjugal. Cette inscription de l'usage de l'argent dans le comportement amoureux a toutefois un biais : l'importance que peuvent revêtir les règles de la mise en commun, notamment en termes d'égalité et/ou de pouvoir, est minimisée voire ignorée par les partenaires.

Les règles de la mise en commun

Quelles sont les règles qui régissent cette mise en commun partielle des revenus ? Conformément aux résultats de la recherche suisse de Patricia Roux (et al., 1999), la plupart des personnes interrogées mentionnent leur volonté d'équité. Pour la grande majorité des couples qui ont mis en commun une partie de leurs revenus, la volonté d'équité porte uniquement, et nous verrons que cela à des conséquences, sur le partage des dépenses. Bien que les normes d'échanges dans le couple visent le principe de l'équité, ce dernier peut prendre des contenus variables (Kellerhals, 1981¹²², 1992). Pour certains conjoints, l'équité signifie un partage identique des dépenses alors que pour d'autres, elle se traduit par une prise en charge proportionnelle aux revenus. Plusieurs variables économiques et non économiques sont prises en compte par les partenaires pour définir les règles de partage, tels que les revenus ou le taux d'activité de chacun. A titre d'exemple, le fait que le pourcentage d'activité soit un choix ou une nécessité (liée à une période de chômage

122 Kellerhals (1981) montre que le principe de l'équité se traduit par différents principes : le principe communautaire (chacun donne selon ses possibilités et reçoit selon ses besoins), le principe sociétaire (à chacun selon ses prestations), de péréquation (chacun paie en fonction de ses ressources comparées à celles de l'autre).

ou d'études, par exemple) entrera en compte dans l'établissement de la règle de calcul privilégiée pour appliquer l'équité.

La définition de l'équité n'est pas forcément un *processus démocratique* où chacun a le même poids dans les prises de décision. Comme l'illustre l'échange entre Sybil et Justin, les différences de salaires entre les partenaires engendrent souvent une répartition inégale du pouvoir dans la définition des règles du jeu :

Sybil : C'est lui qui en a parlé [que Justin verse une participation plus élevée au compte commun].

Justin : Oui. Je trouve que ça aurait été absurde, s'il y a une différence de salaires qui est quand même conséquente, qu'on verse chacun la même somme et que, du coup, il y en ait un des deux qui se trouve à avoir peut-être pas assez pour le reste, ou alors qu'on décide qu'on verse peu et que le couple n'ait pas les moyens de faire certaines choses [...].

Sybil : Pour l'instant, ça me convient bien comme ça. J'étais épatée qu'il me propose ça [...].

Justin : C'est vrai ?

Sybil : Oui, oui. J'ai trouvé ça vraiment... vraiment chouette. Ça ne m'a pas surpris venant de toi, parce que je te connais un peu, mais...

Justin : Mais le contraire aurait été légèrement injuste quand même, non ?

Sybil : Oui. Mais j'ai apprécié que tu le proposes. Je n'aurais pas osé, je pense.

L'argent donne du pouvoir dans la négociation de l'équité. Ce pouvoir est en partie lié à l'idéologie amoureuse du don et du désintérêt et à la définition plurielle de l'équité. Celui qui a moins de revenus peut difficilement défendre l'idée que son conjoint verse une participation supérieure sans que cela paraisse intéressant. En effet, dans le cadre de l'idéologie amoureuse du don, il est plus légitime de donner que de demander. Cela d'autant plus que l'équité est une notion polysémique. Que Justin propose une répartition des charges à part égale ou en fonction du revenu, sa proposition entre toujours dans le cadre de la notion d'équité. Dès lors, il est difficile pour Sybil de la remettre légitimement en question, même si la répartition des charges communes à part égale lui semble moins juste.

Les biais du principe de l'équité

Le principe du partage des dépenses, qu'il soit proportionnel aux revenus ou fondé sur le principe du 50-50, paraît, au premier abord, se conformer à la norme égalitaire. Néanmoins, son application peut créer des inégalités entre les partenaires si ces derniers ont des revenus très différents (Blumstein et Schwartz, 1985, Nyman, 2003, Pahl, 2005, Singh et Lindsay, 1996, Vogler, 2005). En effet, le principe d'équité est généralement appliqué au financement des besoins courants. Si les partenaires ont des revenus différents, l'argent personnel restant à la disposition de chacun sera d'un montant inégal, que chacun verse le même montant ou un montant proportionnel à ses revenus. En Suisse, les femmes occupent, en général, des statuts professionnels moins élevés que les hommes. De plus, les inégalités salariales persistent entre les sexes pour un poste comparable. Dès lors, il y a de fortes probabilités qu'elles soient désavantagées par une telle application du principe d'équité. L'interprétation, largement partagée, du concept de l'égalité aux ressources mises en commun (et non à l'argent personnel) implique un rapport de pouvoir invisible (Komter, 1989, 1991) car celui-ci est difficilement contestable dans un cadre qui valorise l'équilibre des contributions. Ainsi, d'une part, le conjoint le plus défavorisé économiquement bénéficiera de moins d'argent personnel. Et, d'autre part, sa consommation dépendra davantage de son partenaire puisqu'il aura moins la

possibilité de recourir à ses propres ressources économiques en cas de désaccord. La mise en commun des revenus implique, en effet, que les deux conjoints approuvent la façon dont ces ressources seront dépensées. Comme le souligne Matthieu, si l'un d'entre eux souhaite se passer de l'accord de l'autre, il aura recours à son argent personnel :

Moi, je vois une concertation pour le compte commun [...]. Logiquement, si on veut changer de voiture, on en parle maintenant, on va essayer de le faire par un accord commun et puis acheter cette voiture à deux. Mais, si je fais un gros caprice et puis que j'ai envie d'une voiture particulière que Patricia ne veut pas, je vais la payer et puis terminé. Elle pourra en profiter tout autant, j'entends, mais là, je prendrai sur mes avoirs.

Dans un couple à revenus déséquilibrés, celui, plus généralement celle, qui dispose de moins d'argent personnel aura moins de possibilités de dépenser pour soi, de se passer de l'accord de l'autre et de décider de façon indépendante d'un certain nombre de dépenses. Ainsi, bien que les couples s'appuient sur le principe contemporain de l'égalité, la manière dont ils l'appliquent est souvent constitutive d'inégalités.

Le don dans la construction conjugale

Cette application de la norme égalitaire aux ressources mises en commun a également des conséquences sur la construction conjugale. Le couple ne se construit pas seulement par des mots. Comme le soulignent les propos de Cécile, l'entité conjugale se construit également dans le partage d'émotions et d'expériences, de souvenirs et d'histoires communes qui prennent naissance dans des activités très concrètes :

Il faut faire des choses de son côté, d'accord, parce que le couple est fait de deux individualités. Mais il ne faut pas oublier de faire des choses en commun pour rassembler ces deux individualités. Et il faut avoir le temps de rassembler ces deux individualités.

Dans le système de mise en commun partielle, les sorties communes peuvent être prises en charge par la bourse conjointe. Cependant, parce que le montant mis en commun est généralement fixé en fonction des dépenses collectives courantes, les sorties sont souvent financées par l'argent personnel. Chacun prend en charge les activités communes selon le principe du don et de la règle de « celui qui décide, offre » ou de « qui propose, paie ». Ainsi, quand les revenus sont déséquilibrés, celui qui a le plus d'argent personnel est en mesure de prendre davantage de décisions *pour le couple*. Parce qu'il offre à l'autre et que ce comportement est conjugalement valorisé, il est également en mesure d'influencer la construction conjugale par ses choix *sans que l'autre ne puisse trouver à y redire*. L'illustration de ce pouvoir invisible (Komter, 1989, 1991, Lukes, 2005) nous est fournie par Sybil, la compagne de Justin :

Il m'a offert beaucoup de choses. Ce sont des choses qui me permettent d'être avec lui ou de faire des activités que lui me propose. [...] Quand je m'achète un truc pour moi, qui n'a rien à voir, qui ne vont pas me permettre de partager des choses, des moments avec lui, style montagne, vélo ou voilà... Un truc pour me faire plaisir un bijou ou un machin. Je ne me sens pas à l'aise. Je me dis : ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal du tout. Donc, il faut que je lui en parle un de ces quatre, parce que ça ne va pas. Surtout qu'on a fait le compte commun ! [...] Au lieu de me faire offrir, je pourrais me le payer moi-même. Parce que je me

dis : mais j'ai les moyens en fait. Simplement, je n'ai pas les mêmes priorités que lui. Bon, je n'ai pas les mêmes moyens que lui, ce n'est pas vrai. Mais quand même... voilà. Donc, ça commence à me faire un peu bizarre. [...] Le compte commun c'est vraiment pour les projets de couple, c'est vraiment nous. Puis ça a vraiment un sens, ça nous construit. [...]. Je ne suis pas que montagne, vélo, nature, ski et je ne sais pas quoi.

L'inconfort émotionnel de Sybil est directement lié au pouvoir invisible (Lukes, 2005) du don. Non seulement ce qu'offre Justin reflète ses goûts et ses intérêts personnels qu'il impose gracieusement par le don en toute bonne foi et en toute légitimité, mais le devoir de gratitude de Sybil a des implications jusque dans ses dépenses personnelles. Alors que l'usage de l'argent personnel est défini conjointement comme une sphère de liberté et d'autonomie individuelle, elle se sent « mal à l'aise » d'utiliser son argent pour ses intérêts personnels, ce qui finalement l'oblige à accepter les dons de Justin. Elle met en lien la générosité de Justin avec son propre comportement. Le fait qu'il soit orienté ici sur ses intérêts personnels la contraint à avoir recours à la générosité de son partenaire si elle veut partager des activités avec lui. Toutefois, utiliser l'ensemble de son argent pour tenter d'équilibrer l'apport de Justin dans sa participation aux activités communes reviendrait à perdre son identité en se fondant totalement dans les goûts de son conjoint et en n'ayant plus aucune autonomie pour ses dépenses personnelles. Comme nous le verrons par la suite, le système de dons valorisé par l'idéologie amoureuse est un puissant vecteur de pouvoir invisible. La générosité de Justin est socialement valorisée. Néanmoins, elle amène le couple à se construire en fonction de ses intérêts à lui. Et Sybil peut difficilement remettre en question les dons de Justin sans paraître ingrate. La situation de Sybil est ambiguë. Si elle tente de rééquilibrer les dépenses conjugales et, ainsi, avoir son mot à dire sur les activités communes, elle va perdre son indépendance économique. Si elle utilise son argent personnel pour ses propres dépenses, cela lui permet de conserver son identité et son autonomie mais en même temps, cela la conduit à dépendre économiquement de Justin et de ses choix en matière d'activités communes. Comme le principe de l'équité a été appliqué aux dépenses communes plutôt que sur l'argent personnel restant, Sybil n'a d'autre choix que de perdre une partie de son indépendance financière. Sa seule "liberté" est de choisir si ce sera au niveau individuel ou collectif.

• Les autres organisations financières

La plupart des couples interrogés ont choisi de mettre une partie de leurs revenus en commun après avoir vécu un certain temps ensemble. Seuls cinq couples ont conservé, lors de la cohabitation, la gestion individuelle qui caractérisait le début de leur relation¹²³. La gestion individuelle ne semble toutefois pas susciter plus de discussion et de négociation entre les partenaires. Dans leurs propos, ces couples rejettent explicitement tout ce qui est calcul interpersonnel, considéré comme contraire à l'idéal amoureux. Tout comme l'ensemble des couples interrogés, les partenaires abordent volontiers les questions d'argent quand elles s'inscrivent dans un projet ou un objectif commun tel que l'achat d'un meuble ou d'une maison, le choix ou le prix d'un cadeau, le budget à disposition ou les factures de la fin du mois. Par contre, comme le mentionne Françoise, les échanges sont rapides et

123 Sur les cinq couples restant, deux passeront à un système d'allocation suite à la diminution du taux d'activité des femmes inhérente à la naissance des enfants. Les trois autres conserveront une gestion individuelle.

relativement succincts dès que l'argent se rapporte à des intérêts personnels (ou susceptibles de l'être) :

Françoise : Ce qui est important c'est que ce n'est jamais des longues discussions, tu vois ? Si il y a quelque chose à discuter c'est [elle parle plus vite] : j'ai préparé mes paiements, écoute : il y a eu le service à la voiture. Ah ouais ? Alors tu as énormément de paiements ? Alors, ok. Alors, tu n'as qu'à me laisser sur le bureau. Moi, je m'occuperai de payer cette facture. C'est liquidé, ça ne revient pas, c'est quelque chose qui est en ordre.

Question : Tu as l'impression que vous discutiez plus longtemps au début que vous étiez ensemble ?

Françoise : Non. Ça a toujours été des discussions qui ont été brèves.

Dans une organisation financière indépendante, les partenaires doivent également décider d'une clé de répartition des dépenses. Elle s'effectue généralement selon les mêmes principes que ceux de la mise en commun : la norme égalitaire est appliquée aux dépenses communes (plutôt qu'à l'argent personnel restant). Dans la plupart des cas, les partenaires se répartissent les dépenses en fonction des tâches et responsabilités attribuées traditionnellement à leur sexe : les hommes se chargent des factures et les femmes des dépenses courantes (cf. chapitre suivant). L'argent restant, que ce soit dans la mise en commun partielle ou dans une gestion individuelle, reste de la propriété de celui qui le possède. Comme le relève Matthieu, chacun est libre de gérer son argent personnel de la manière qu'il le souhaite, sans compte à rendre ni nécessité d'obtenir l'accord de l'autre.

Tant que l'autre n'est pas en difficulté. Finalement, s'il me reste 500 francs ou s'il m'en reste 2'000 francs, moi, je considère que ça ne la regardera pas. Il y aura juste un appel à l'aide de ma part si, tout d'un coup, je n'arrive pas à mettre de l'argent sur le compte commun. Là, on en discutera à ce moment là. Autrement...

Les différents types de gestion financière privilégiés par les conjoints lors de la période de cohabitation ne semblent pas modifier leur comportement économique qui, dans la sphère conjugale, semble essentiellement régi par le désintéressement et l'application de la norme égalitaire aux dépenses collectives.

LE MARIAGE, LES ENFANTS

Bien qu'on observe une augmentation des cohabitations depuis 1970, la Suisse reste un pays où l'on se marie. La Suisse connaît, en effet, un taux de mariages supérieur à la moyenne des pays de l'Union Européenne¹²⁴. L'officialisation du couple par le mariage est souvent associé au désir ou à la venue d'enfants (Office fédéral de la statistique, 2005b : 43) car les droits et les obligations des conjoints à l'égard de l'enfant dépendent de l'état civil et du droit civil. En Suisse, seul le mariage permet d'offrir aux deux parents les mêmes droits et devoirs (Charton et Wanner, 2001). Nous retrouvons cette tendance chez les personnes que nous avons interrogées. Sur les dix-neuf couples interrogés, seuls deux couples avec enfants ne sont pas mariés. Sybil et Justin, qui vont être parents dans les prochains mois, ont, quant à eux, projeté de se marier. En Suisse, la part des enfants nés hors mariage est ainsi

124 En 1960, on comptait, en Suisse, 7.8 mariages pour 1000 habitants. Ce chiffre est de 5.3 en 2004. Il reste toutefois plus élevé que ce que l'on peut observer en France et en Allemagne : soit 4.6 mariages pour 1000 habitants pour les deux pays. Il se monte à 5.1 pour l'Europe des vingt-cinq (Office fédéral de la statistique, 2006, chiffres valables pour 2003-2004).

nettement inférieure à celle de la plupart des autres pays d'Europe. Toutefois, le chiffre continue de s'accroître. En 1998, elle représentait 8,8 % des naissances, tandis qu'en 2005, ce chiffre était de 13,7 %¹²⁵

Pour la majorité des couples interrogés, l'organisation financière n'a pas évolué suite au mariage mais au projet ou à la naissance des enfants. Progressivement, les conjoints adoptent la vision d'une équipe conjugale. La répartition traditionnelle des tâches privilégiée par la plupart de couples helvétiques¹²⁶ entraîne, en effet, une interdépendance entre les conjoints qui rend nécessaire la solidarité conjugale. En parallèle, une perception plus collective de l'argent émerge. La réduction du taux d'activité des femmes engendre une diminution des revenus disponibles et contraint les conjoints à faire des choix financiers. L'argent est alors avant tout destiné au groupe familial, au détriment des besoins ou désirs individuels. Le passage d'un état de couple à celui de famille implique un grand nombre de bouleversements qui ne sont pas que financiers. Ces changements touchent directement la conception du couple, son organisation et l'identité même de chaque partenaire. Ces changements sont à différencier de la construction conjugale ; c'est-à-dire du passage de l'état de célibataire à celui de conjoint et au processus de création d'un "nous" conjugal inhérent. Cela nous amène à nous pencher sur *la construction conjugale des significations et usages familiaux de l'argent* que, pour plus de simplicité, nous désignerons dans la suite du texte par les termes de *construction conjugale du familial ou construction familiale*. Ce concept s'inspire et découle directement des travaux de Berger et Kellner (1988). Il permet de rendre compte du processus par lequel les conjoints en viennent à penser leurs ressources financières non seulement en termes de "nous" conjugal mais également en termes de "nous" familial. Ce concept est, à notre sens central, pour comprendre le processus de construction conjugale des significations et usages de l'argent qui a lieu avec le passage d'une économie conjugale à une économie familiale (Delphy, 1970).

- **La construction conjugale des significations et usages familiaux de l'argent**

« Avoir un enfant, ça change la vie », Martha.

Tout comme la mise en couple, la constitution d'une famille est un engagement social qui entraîne le recours à un « système de représentations toutes faites, grâce auquel les innombrables expériences de la réalité sont mises en ordre » (Berger, Kellner, 1988 : 7). La transition du groupe conjugal au groupe familial constitue « un événement critique qui requiert une réorganisation fondamentale de la vie en commun et un objectif d'engagement commun qui est nouveau pour tous les membres de la famille » (Fthenakis, 1991 : 50). Cette réorganisation affecte le rôle de chaque individu au sein du couple (Harriman, 1983, Mchale et Huston, 1985), les interactions entre les partenaires (White et Booth, 1985), la distribution des tâches (Goldberg et al., 1985, MacDermid et al., 1990, White et Booth, 1985) ainsi que l'organisation des loisirs et les relations au réseau social (Belsky et al., 1983,

125 Site Swissworld, rattaché à la Confédération suisse, publication de Présence Suisse PRS :

www.swissworld.org/fre/population/swissworld.html?siteSect=502&sid=4187870&rubricId=13020 site consulté le 6.12.06

126 Rappelons que dans 7 couples avec des enfants de moins de 15 ans sur 10, l'homme travaille à plein temps et la femme ne travaille pas ou travaille à moins de 50% (Office fédéral de la statistique, 2003 : 38).

MacDermid et al., 1990). Les propos de Félix illustrent cette réorganisation fondamentale du quotidien :

Automatiquement, tu as une vie qui est différente, tu as des centres d'intérêts qui sont différents et puis ta manière de vivre elle change. Et il est vrai que, quand on était ensemble, c'était presque hebdomadaire qu'on allait au restaurant soit le vendredi soir ou le samedi soir ou, des fois, les deux soirs. Tandis que maintenant, par rapport aux enfants, on ne peut plus. [...] Les dépenses propres à notre couple sont peut-être moins élevées maintenant qu'auparavant, ce qui est tout à fait normal. Les centres d'intérêts se sont focalisés sur les enfants, maintenant.

L'ensemble de ces changements a des effets sur l'organisation et les activités du couple mais également sur les sentiments que chacun éprouve. La transition à la parentalité est considérée par la littérature de ces dernières années comme un processus à la fois angoissant et plaisant (Gottman et Notarius, 2000). D'un côté, le déclin du sentiment amoureux, de la conversation conjugale, des activités sexuelles et de la qualité de la relation est souligné (Cowan et al., 1985, MacDermid et al., 1990, Mchale et Huston, 1985, Roussel, 1989, White et Booth, 1985). D'un autre côté, le plaisir et la joie éprouvés par les nouveaux parents sont mis en évidence (Gottman et Notarius, 2000). En ce sens, la constitution d'une famille peut être considérée comme un instrument nominal (Berger et Kellner, 1988) important dans notre société contemporaine. Comme pour la conjugalité, la société fournit une image de la parentalité allant de soi et prépare les partenaires à entrer dans des rôles déterminés (Berger et Kellner, 1988 : 12). Dans le cadre d'une relation conjugale, la parentalité apparaît comme un acte intérieurement anticipé et socialement légitimé par lequel les deux partenaires se redéfinissent en fonction de leurs nouveaux rôles de parents. Les deux conjoints reconstruisent leur rapport à l'autre, leur rapport à l'enfant et leur rapport au monde. La parentalité se construit dans l'interaction avec son conjoint mais également avec l'entourage (parents, amis) et le corps professionnel (médecins, éducateurs, etc.) car l'éducation d'un enfant est un processus social qui implique des partenaires multiples. Bien que la construction familiale soit un processus moins privatisé que la construction conjugale (Cherlin, 2004), nous allons nous intéresser ici essentiellement à la façon dont les conjoints participent à la construction des significations et usages familiaux de l'argent. Le rôle des proches sera mis en évidence dans le deuxième chapitre de la partie analytique.

La construction conjugale des significations et usages de l'argent dans le cadre familial s'inscrit dans une structure d'opportunités et de contraintes : il est important de tenir compte de l'imbrication de la famille dans le contexte structurel économique, juridique, social, institutionnel et idéologique dans lequel elle s'inscrit (Ferree, 1990). En effet, la construction familiale (tout comme la construction conjugale) n'est pas un processus démocratique. Chaque partenaire n'a pas le même pouvoir de définition du nous familial, et celui-ci dépend directement du système de contraintes et d'obligations structurelles dans lequel s'inscrit la famille. Enfin, le processus de construction familial a un coût individuel (comme la perte d'indépendance et d'autonomie) et ce coût est genré : les attitudes sur les rôles de sexe devenant de plus en plus traditionnels avec l'entrée en parentalité (MacDermid et al., 1990), hommes et femmes paient un tribut différent à la mise sur pied d'un nous familial.

La construction conjugale des significations et usages familiaux de l'argent est un processus progressif qui varie selon les couples rencontrés. On ne se sent pas

immédiatement parent et on ne passe pas brusquement d'une économie conjugale à une économie familiale avec l'arrivée de l'enfant. Pour Annick, la grossesse a été la période clé. Sachant qu'elle allait diminuer son taux d'activité professionnelle à la naissance de leur enfant, elle a négocié la mise en commun des revenus avec son partenaire alors qu'elle travaillait encore à plein temps. Pour Max, au contraire, le sentiment d'un "nous" familial, est venu plus tardivement. C'est lorsqu'il a pris en charge la totalité des frais de son enfant, celui-ci étant déjà âgé de plusieurs années, que Max a pris conscience de cette unité familiale. Pour Martha, le "nous" familial s'est surtout constitué à la naissance de son deuxième enfant. Elle a alors diminué une fois encore son taux d'activité et adopté un mode de pensées « moins individualiste ». Bénéficiant d'un revenu qui ne lui permettait plus de couvrir ses besoins vitaux, elle s'est réellement sentie dépendante de son conjoint et du bon fonctionnement de "l'équipe conjugale".

Plusieurs éléments sont constitutifs de la construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent dans le cadre familial. Nous allons les examiner dans les chapitres ci-dessous.

La priorité sur les besoins des enfants

Premièrement, les dépenses de l'enfant et ses besoins deviennent prioritaires dans l'organisation financière. L'investissement autant émotionnel qu'économique sur les enfants est grand. Il s'explique en partie par les normes contemporaines liées aux rôles parentaux :

Jules: Je me faisais la remarque : c'est assez étonnant quand un enfant a besoin de quelque chose, on le lui achète séance tenante. S'il a besoin d'un habit ou comme ça, vraiment c'est dû. Alors que pour nous, autant Chloé que moi, on se dit, boh, on va attendre les soldes ou comme ça. Je trouve surprenant jusqu'à quel point ils sont sacrés, des fois, ces enfants. S'ils ont envie de quelque chose, voilà, on ne va pas attendre deux mois et on achète des soldes et on achète plus. Je me dis, des fois, c'est dingue jusqu'à quel point on est capable de se restreindre pour eux.

Question : Comment vous expliquez ça ?

*Jules: Je pense que **c'est dû au fait qu'il faut être de bon parent**. Il y a quelque chose comme ça. Bon là, je vous parle de l'essentiel. Quand on nous demande un jeu, là on ne se gêne pas de mettre le halte-là. Je ne l'explique pas, c'est un petit peu comme ça.*

Un certain nombre d'auteurs attribuent la priorité accordée aux besoins de l'enfant au passage d'une famille traditionnelle à une famille compagnonnage « largement associée à une sentimentalisation des relations entre générations et une préoccupation croissante concernant l'établissement de l'enfant » (Kellerhals et al., 1993 : 101). En outre, plus que pour le conjugal, les logiques normatives sont présentes dans le champ familial. Alors que la vie en union libre est peu institutionnalisée, les lois définissent toujours les droits et les obligations des parents et des époux (Quénart et Hurtubise, 1998, Schultheis, 1991, Théry, 1993, 1998). « Des services gouvernementaux évaluent les bons parents (adoption) et les mauvais parents (protection de l'enfance) [...], nous sommes en présence d'une série de codes juridiques et étatiques qui définissent ce que doivent faire les parents dans la société actuelle » (Quénart et Hurtubise, 1998 : 5). Les significations et usages de l'argent dans la sphère familiale se construisent dans un contexte normatif et institutionnel qui définit les attentes en matière de parentalité et la façon dont cette

parentalité doit se traduire en termes monétaires. Pour Michèle Ferrand (2002, 2004), les représentations de la parentalité se sont transformées sous l'influence conjointe des différents changements démographiques et des revendications féministes. Désormais, on fait un enfant pour son propre épanouissement et celui de son couple. Elle souligne que « le bon parent apparaît de plus en plus comme celui qui [...] s'implique affectivement dans la relation parentale » (Ferrand, 2004 : 43). Ainsi, pour certains pères, comme pour Charles, par exemple, la priorité accordée aux besoins des enfants est un moyen de se réaliser personnellement :

C'est pour nous, à travers nos enfants, c'est quand même nous qui nous faisons plaisir. Quand on a des enfants qui vont bien et qui font de la musique, du sport, des activités culturelles, ça rejaillit quand même sur l'adulte qui les suit, qui les coache, qui les accompagne, qui souffre avec eux parce qu'il est tendu, parce qu'il se rend bien compte que ce n'est pas facile. C'est ça que je trouve intéressant, je n'ai pas besoin d'aller faire d'autres choses, ça me suffit. Le contact qu'on a à travers tout ce qu'ils font, d'en discuter et bien moi, j'estime que cela me suffit, pas besoin de faire autre chose.

Goffman (1961 : 89) parle de *role attachment* pour décrire la tendance qu'ont certaines personnes à devenir affectivement et cognitivement attachées à l'image de soi disponible dans un rôle social particulier. A titre d'exemple, certains hommes démontrent leur attachement au rôle de père en répétant régulièrement l'importance de la paternité pour leur identité¹²⁷ (Coltrane, 1990 : 166). Pour Jean Kellerhals et Cléopâtre Montandon (1991), l'implication paternelle est particulièrement forte dans les couples qui présentent la plus forte cohésion et dans lequel le niveau d'instruction du père est le plus élevé. Reprenant les thèses de Berger et Kellner (1988), Cohen (1992) montre, de son côté, que les différentes étapes du cycle conjugal (l'entrée en couple, le mariage puis la parentalité) entraîne un processus de privatisation des relations intimes au sein de la famille. L'intimité conjugale se ressert davantage à chaque étape en parallèle à un investissement émotionnel progressif envers l'autre partenaire. Pour Cohen (1992), cela serait particulièrement fort chez les hommes et chez les couples qui privilégient le mariage compagnonnage. La conjugalité et le travail exerçant des contraintes sur les ressources temporelles de l'homme, ce dernier réalloue progressivement son temps au profit de la sphère familiale. Cet attachement masculin au "nouveau rôle de père", qui met en avant l'implication affective (De Singly, 1996), rejoint les attentes traditionnellement rattachées au rôle de mère (priorité sur les besoins de l'enfant, etc.) (Williams, 2000). En partageant la volonté de prioriser l'enfant et ses besoins dans la structure financière, les couples s'engagent dans la création et la confirmation d'une vision du monde partagée. Cette vision est d'autant plus facilement partagée qu'elle correspond aux normes parentales socialement valorisées dans la société suisse contemporaine.

Accès à la propriété

Lorsqu'ils ont été interrogés, neuf couples étaient propriétaires de leur maison et un couple d'un immeuble locatif dans lequel il ne vivait pas¹²⁸. Trois autres couples ont

127 Coltrane parle de « sense of self » (sens de soi) difficilement traduisible en français.

128 Dans la majorité des cas, la propriété est au nom des deux conjoints, et cela quel que soit leur apport financier respectif. Dans trois couples, la propriété n'est pas partagée : deux hommes sont les seuls propriétaires (achat de la maison avant l'entrée en couple). Un immeuble locatif est au nom de la conjointe (il a été racheté à ses parents) avec un contrat devant notaire précisant l'apport de chacun, le conjoint ayant mis une bonne partie des fonds.

mentionné leur volonté d'acquérir une maison. Nous avons vu que la création d'une famille conduit un certain nombre de ménages suisses à acheter un bien immobilier¹²⁹. Dans les entretiens, l'achat d'une maison est justifié par deux arguments principaux. Premièrement, pour certaines familles, le coût élevé de la location peut engendrer des charges aussi (voire plus) importantes que le remboursement mensuel des intérêts de l'hypothèque et de l'amortissement d'un bien immobilier. Deuxièmement, l'acquisition d'une maison permet d'accéder à un privilège visiblement valorisé par les personnes interrogées : un espace vert pour les enfants. Ainsi, l'achat d'un bien immobilier semble directement lié au processus de construction familiale, comme le soulignent les propos de Félix :

Ce qui m'a le plus fait changer par rapport à l'argent, c'est plutôt par rapport au mariage et aux enfants où là, tu as une sécurité. On va dire : quand tu es jeune, tu n'as que ta peau. Tu n'as pas d'obligations. Quand j'étais jeune, je n'avais pas l'idée de me dire je vais m'acheter une auto à 50'000 francs ou j'aurai une maison à 30 ans. Je n'avais pas de but par rapport à un capital à épargner à moyen terme, par exemple. Le mariage m'a fait changer d'avis dans le sens où tu as plus de projets en commun. L'achat d'une maison, c'est un projet actuel. En étant seul, tu as tout le temps un peu l'idée, ce qui te fait rêver c'est la petite maison avec les petits enfants qui courent dans le jardin, tout le monde a envie de ça. Et puis, c'est un projet qui devient concret maintenant. Depuis un certain nombre d'années, on se dit : il faut économiser pour ça.

Pour Cherlin (2004), les conjoints montrent au travers du mariage ou de l'achat d'une maison qu'ils ont atteint un style de vie confortable et stable. En ce sens, le mariage et l'achat d'une propriété ont une importance symbolique en tant que marqueurs de prestige car ils rendent compte de l'achèvement personnel et d'une étape du développement de soi. Ces différentes actions inscrivent la relation conjugale dans la longue durée. L'institutionnalisation du couple par la loi et/ou l'accès à la propriété permet aux conjoints d'affirmer la qualité de leurs rapports de couple. Symboliquement et concrètement, cette relation est distinguée des relations conjugales précédentes. Pour reprendre Veblen (Steiner, 2005), l'achat immobilier permet d'afficher son statut social et matrimonial de manière visible. C'est un moyen de montrer que l'on fait partie des privilégiés.

En Suisse, l'accession à la propriété a un coût élevé. Elle implique des charges financières importantes pour les budgets familiaux. Le système bancaire suisse exige, en effet, entre 20 et 30% de fonds propres pour contracter une hypothèque¹³⁰. Dès lors, certains couples anticipent depuis plusieurs années cet achat. Ils mettent régulièrement de l'argent de côté à cet effet. Ce projet commun conforte une vision collective des dépenses : le couple met alors en place un système financier centré sur l'achat d'une propriété. Les coûts d'acquisition sont tels qu'ils encouragent le communisme conjugal¹³¹ (Weber, 1971) : on ne se répartit plus les frais, on met en commun tout ce que l'on a pour réaliser son projet immobilier.

129 Taux de logements en propriété en 2000 en Suisse : 34.6%. Il est de 45.9% pour les familles avec deux enfants et de 63% pour les familles avec trois enfants (site de l'Office fédéral de la statistique, consulté le 6.12.06, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/09/01/key.html>).

130 Une maison "de classe moyenne" coûte, dans la région neuchâteloise, entre frs. 500'000.- et frs. 800'000.-.

131 Selon le principe du communisme domestique (Weber, 1971 : 377), « il n'y a pas de calcul de répartition, chacun apportant la contribution qui correspond à ses forces et obtenant la jouissance de ce qui est nécessaire à ses besoins (pour autant que les biens disponibles soient suffisamment abondants) ».

L'équipe conjugale

Nos observations rejoignent les résultats de recherches effectués dans d'autres pays. Avec la parentalité, les partenaires entrent dans un processus de spécialisation des tâches et de division sexuelle du travail (Huston, 2000) qui peut même commencer pendant la grossesse (Goldberg et al., 1985). Les attentes normatives concernant la prise en charge des enfants par les femmes sont puissantes (Crompton et Harris, 1999, Ferree, 1990). Qu'elles travaillent à plein temps, qu'elles soient les seules pourvoyeuses de revenus ou qu'elles n'exercent pas d'activité rémunérée, les femmes sont considérées comme les principales responsables des tâches familiales (Tichenor, 2005, Williams, 2000). Les attentes normatives liées aux catégories culturelles de mère et de père ont un impact financier beaucoup plus puissantes que celles qui sont rattachées aux catégories d'épouse et de mari, et ce d'autant plus qu'elles sont soutenues par un contexte socio-économique qui laisse peu de marge de manœuvre.

Comme nous l'avons vu précédemment, le contexte suisse ne favorise pas l'activité professionnelle des deux parents : peu de structures d'accueil pour les enfants, tarifs de garde élevés, horaires scolaires et structures de l'emploi fondés sur une vision traditionnelle de la famille, imposition élevée des couples à double revenu, pas de congé parental, etc. Ces différents éléments se conjuguent de manière à favoriser une répartition des tâches et des responsabilités selon les genres. Les conjoints sont amenés à endosser les rôles inscrits dans le contrat marital conventionnel : gestion des tâches domestiques et familiales par les femmes ; endossement par les hommes du rôle de pourvoyeur principal et investissement dans la sphère professionnelle. Quelles que soient les attentes conjugales en matière de répartition des tâches, la plupart des femmes suisses sont conduites à diminuer leur taux d'activité et à s'investir dans la sphère familiale. Pour rappel, en Suisse, seule une femme mariée sur dix travaille à plein temps avec des enfants de moins de quinze ans (Office fédéral de la statistique, 2003 : 38).

Avant la naissance des enfants, le couple se percevait davantage comme la réunion de deux individus autonomes qui choisissent de partager un certain nombre d'activités et d'intérêts. Avec l'entrée en parentalité et la division des tâches, les conjoints se perçoivent désormais comme une équipe qui travaille ensemble à la poursuite d'un but commun (Allmendinger et al., 2004). En effet, souvent pour la première fois de leur histoire, les partenaires doivent prendre en charge des personnes qui sont dépendantes de leur bonne entente et des contributions (économiques ou non) de chacun. La préservation des intérêts collectifs et la soumission des besoins individuels à cet objectif plus large (Nyman, 1999) deviennent alors centrales dans l'organisation financière des ménages, comme le relève Françoise :

Mais jamais on va se dire mutuellement : Mais quand même il t'a coûté, euh, je n'en sais rien 300 francs ce truc, mais tu ne penses pas que ces 300 francs, tu aurais pu les mettre ailleurs ? Parce qu'on sait dans notre fonctionnement de toute façon, si on s'achète ça, c'est qu'on peut sans que ce soit au détriment de la famille.

L'idée d'entraide, de collaboration et de partenariat est valorisée par les conjoints. Dans les entretiens, on observe un consensus normatif fort autour de la division paritaire du travail rémunéré et non rémunéré (Ferree, 1991). Chacun « fait sa part », chacun apporte quelque chose de différent mais d'essentiel à la vie de

famille. La priorité sur les dépenses de l'enfant et ses besoins entraîne la notion de travail d'intérêt collectif : chaque partenaire contribue de façon spécialisée mais identique au bien-être familial. Dans ce cadre, les échanges portent autant sur des biens matériels et financiers que sur du temps et des sentiments (Hochschild, 2003c). Cette notion d'équipe conjugale se retrouve également dans la perception et la définition de l'argent.

La perception de l'argent comme étant une ressource commune

« Dans ma tête, c'est de l'argent commun », Victor.

Avec la construction familiale, les revenus sont considérés par l'ensemble des couples interrogés comme appartenant à la famille (Nyman, 1998, 1999). Le lien entre la mise en commun de l'argent et la construction familiale est clairement mis en évidence par les propos de Martha :

Martha : Oui, on a tout en commun.

Question : C'est lié à l'achat de la maison ?

Martha : [silence] Non [...], c'est le fait d'avoir des enfants. Tu as une autre vision. Tu n'as plus une vision individualiste. Avant d'avoir les enfants, on avait une vie de couple. Après une vie de personnes mariées mais quand même, deux personnes séparées si tu veux. Tandis que maintenant, on est une entité familiale avec les deux enfants à charge et puis ce sont ces deux enfants qui ont créé une autre réflexion. Avant, on avait une réflexion, individualiste ce n'est pas le mot, mais quand même de couple mais aussi personnelle. Tandis que maintenant, on ne l'a plus cette vision personnelle. On a vraiment une entité familiale qui a fait ce regroupement. [...]

Maintenant, on n'est plus deux individus séparés, on est une entité familiale qui a pour objectif de faire tourner une famille, objectif commun. Ce n'est pas son argent et puis le mien, c'est notre argent. Ça c'est clair. Depuis qu'il y a des enfants et puis maintenant avec Arnold [leur deuxième enfant], j'ai réduit [mon taux d'activité] pour m'en occuper. Non, c'est vraiment la famille. C'est une vision, un changement fondamental. [...] Ce n'est pas le mariage qui change la donne. Ça peut contribuer à un début de changement mais le changement complet, c'est vraiment la venue des enfants parce que là, tu n'as plus une vision personnelle. Tu as une entité familiale avec une vision à quatre.

[...] Ce n'est pas mon argent et l'argent de Cyril non plus. Non, ce n'est pas notre argent, c'est l'argent de la famille et quand il reste quelque chose, c'est peut-être pour nous. Mais avec une famille, après il ne reste pas grand-chose.

La mise en commun des revenus relevée par un certain nombre de couples interrogés, apparaît être la conséquence de plusieurs facteurs. Premièrement, la division genrée des responsabilités que l'on observe lors de la construction familiale conduit l'homme à être le pourvoyeur principal, voire unique, des revenus alors que la conjointe endosse le rôle de consommatrice principale pour le ménage. Dès lors, la mise en commun est perçue comme l'organisation financière permettant de faciliter l'accès des femmes aux revenus familiaux. Deuxièmement, la diminution du taux d'activité féminin engendre une baisse des revenus disponibles. La priorité portée sur les dépenses familiales conduit à moins de dépenses personnelles et, dès lors, renforce la perception que l'argent est communautarisé. Troisièmement, la mise en commun est, nous l'avons vu, également soutenue par la norme égalitaire et l'idéal du mariage compagnonnage (Cheal, 1993, Zelizer, 1997, 2005c) qui présupposent des intérêts partagés et l'accès identique des partenaires aux ressources économiques. Dès lors, pour les couples, la communautarisation des revenus paraît

être un moyen approprié pour réaliser l'égalité financière. De plus, elle permet de restaurer l'équilibre conjugal mis en péril par une division traditionnelle des tâches qui exclut partiellement ou complètement les femmes de l'accès à des ressources économiques. Les propos échangés par Annick et Valentin illustrent ce dernier point :

Valentin : Dès l'instant où on a des enfants ensemble, on a décidé de se marier. Puis, comme Annick, elle ne fait pas le même pourcentage de travail que moi, alors il faut un équilibre qui se crée par rapport à ça.

Annick : C'est plus simple chez nous. Nous aussi, inconsciemment, on essaie d'avoir un certain équilibre.

Généralement, le changement vers une communautarisation des revenus a lieu au niveau de la perception et de l'utilisation des comptes. La propriété et la structure financière se modifient rarement. Comme l'illustre ce dialogue entre Chloé et Jules, l'infrastructure bancaire est restée identique à ce qu'elle était quand ils se sont rencontrés. Par contre, elle est utilisée de manière à correspondre à cette nouvelle vision collective de l'argent.

Jules : Chloé, dis-moi si c'est faux : j'ai mon compte salaire puis il a un ordre permanent qui vire sur un compte qui est le tien en fait, oui. Et à quoi sert mon compte après ? [rires]

Chloé : Sur le mien, je vire tous les paiements. Puis, sur le nôtre, on vit les deux, enfin, toute la famille vit.

Jules : Sur le premier compte salaire...

Chloé : Sur ton compte, c'est les dépenses courantes : l'essence...

Jules : Et tu vides régulièrement...

Chloé : Et je vide régulièrement pour m'offrir des vacances, des bijoux [ton ironique]. Le premier compte salaire, c'est pour les charges fixes et l'autre pour ce qu'il reste : nourriture...

Jules : Mais ça me paraît compliqué. Pourquoi... ?

Chloé : Non, mais comme ça, en enlevant, au début de chaque mois, un montant qui est assez important...

Jules : Ah !

Chloé : ... Je sais qu'on ne va pas empiéter pour payer les factures. Il y a un compte pour payer et un compte pour vivre. C'est plus simple parce que sinon au début du mois, on tire, on tire et puis les factures...

Jules : Les frais fixes, on ne pourrait pas les payer...

Chloé : Voilà et il ne resterait plus que 500 francs pour vivre pour un mois et ça ne va pas.

Question : Le fait qu'il y ait un compte à votre nom et un autre à votre nom, ce n'est pas important ?

Chloé : Mais on a les procurations sur les 2 comptes !

Jules : Mais c'est encore le tien et le mien ?

Chloé : Si tu veux.

Jules : Le premier nom change mais c'est tout.

Chloé : Le premier nom change mais on peut tirer les deux [de l'argent sur le compte]. Non, ce n'est pas vrai. Moi, j'ai une carte sur ton compte et sur mon compte et toi, tu n'as une carte que sur ton compte.

Jules : Ah, ah, vous avez bien fait de venir ! [rires]

Chloé : Mais en même temps comme c'est vrai que tu ne gères pas les finances du couple entre guillemets, c'est vrai que ça ne me pose pas de problèmes [rires].

Jules : A moi non plus !

Question : Finalement c'est vous qui avez décidé de cette organisation, de l'utilisation de ces comptes ?

Chloé : Non, parce que quand on travaillait les deux. Lui, il avait son compte et moi j'avais mon compte. C'est vrai quand j'ai arrêté de travailler, je me suis dit : mais

c'est vrai, on va en garder un comme épargne et puis finalement, pour moi, c'est plus simple. Les ordres permanents pour le loyer étaient sur mon compte, ça c'est fait au fil des années comme ça. C'est vrai qu'à la fin de l'année, je me dis que c'est toujours stupide d'avoir deux comptes. On paie des frais sur les deux comptes mais en même temps ...

Question : Ça vous aide à mieux gérer ?

Chloé : Oui. Mais tu as la procuration, tu vas aller à la banque la signer...

Jules: Je n'ai pas de souci... [rires]

Avec la naissance des enfants, l'argent change de sens, il est destiné en priorité aux dépenses familiales. La plupart des couples conservent leurs comptes bancaires personnels. Toutefois, ils les utilisent désormais selon cette nouvelle perception collective de l'argent. Par exemple, les comptes individuels sont utilisés comme des rubriques budgétaires. Certains comptes servent à l'épargne, d'autres aux dépenses courantes ou encore à l'argent personnel. Le fait qu'ils appartiennent à tel ou tel conjoint ne semble pas avoir d'importance. Utiliser les comptes bancaires comme des rubriques budgétaires conduit, néanmoins, certains conjoints à se retrouver à la tête d'une infrastructure bancaire importante. A titre d'exemple, Martha et Cyril possèdent à eux seuls neuf comptes en banque¹³².

Comme l'illustrent les propos d'Alan ci-dessous, la définition communautarisée de l'ensemble des ressources monétaires s'observe également chez les couples qui ont une gestion financière indépendante.

Alan : C'est l'argent de la famille mais c'est chacun, on aime bien le gérer nous-mêmes. Je veux dire chacun son... même que c'est pour des intérêts généraux mais j'aime bien, ouais, chacun aime bien faire ses paiements.

Question : Pourquoi ?

Alan : Je ne sais pas. Bin, parce qu'on aime bien gérer son compte, gérer son petit business quoi. Même si je dois payer un truc dont tout le monde profite, je le paie sans problème mais j'aime bien le payer moi et puis elle, la même chose.

Le contexte suisse conduit un certain nombre de couples avec enfants à adopter une répartition genrée des responsabilités. Si l'on adopte une vision fonctionnaliste de la famille, nous pouvons dire que chaque partenaire prend alors en charge une fonction conjugale complémentaire. Cette interdépendance conduit les conjoints à définir le couple comme étant une équipe engagée dans une entreprise commune. Cette dernière est centrée en priorité sur les enfants, leur développement et leur bien-être. L'argent prend sa signification dans la poursuite de ce projet commun (Allmendinger et al. 2004). Dès lors, les ressources financières sont conçues comme un outil de reproduction sociale (Bourdieu, 1993b). Elles servent à garantir un certain niveau de vie à la famille. Elles permettent aux enfants d'atteindre le même statut que leurs parents (Pitrou, 1977, 1992), voire de le dépasser. Par exemple, certains parents investissent des sommes financières importantes dans l'éducation des enfants (cours divers, école privée, etc.). En ce sens, le processus de construction conjugale est influencé par le contexte structurel suisse qui conduit un certain nombre de couples à adopter une division traditionnelle des tâches et des responsabilités. Cette situation d'interdépendance contribue à renforcer la perception d'une unité familiale et d'une vision commune de l'argent.

132 Un compte salaire, un compte épargne collective, un compte pour les charges liées à la maison, deux comptes personnels, deux fonds de prévoyance et deux comptes pour les enfants.

Quelles que soient la structure et la propriété des comptes privilégiées par les conjoints¹³³, le discours est le même : l'usage de l'argent est communautarisé et il est prioritairement destiné à la famille. Chez Chloé et Jules, comme chez d'autres couples, chaque conjoint possède plusieurs comptes en banque à son nom. Néanmoins, ni l'un ni l'autre ne bénéficie d'argent de poche particulier, l'ensemble de l'argent étant défini comme commun. Chez certains couples, au contraire, la mise en commun des ressources monétaires ne les empêche pas d'avoir des comptes personnels ou de l'argent de poche. En effet, certains couples appliquent très concrètement le régime matrimonial auquel ils ont souscrit (généralement, la participation aux acquêts) à leur organisation financière. Les ressources financières personnelles amassées avant le mariage sont préservées de la mise en commun, chacun les gérant individuellement. Par contre, les revenus acquis dès la naissance des enfants sont mis en commun. Toutefois, malgré la gestion individuelle d'une partie de l'argent accumulé précédemment, celui-ci est, affirment les conjoints, destiné en priorité à un usage familial.

Dans quatre couples, le revenu des femmes est utilisé entièrement pour les dépenses collectives alors que leur compagnon conserve une partie de son revenu sur un compte personnel qu'il gère individuellement. Pourtant, les partenaires ne perçoivent pas cette pratique comme étant injuste. Cela s'explique par plusieurs raisons (voir également la construction du sentiment de justice, deuxième chapitre). Premièrement, l'argent est défini comme commun. Quelle que soit la personne qui les gère, les ressources monétaires sont considérées comme étant communautaires et destinées au familial. Deuxièmement, cette gestion personnelle est attribuée à un « besoin psychologique » qui permet au conjoint de « se rassurer ». Elle n'est pas considérée comme un acte égoïste. Troisièmement, les conjoints respectent l'idéologie amoureuse du désintéret qui marque la relation conjugale. Ils ne semblent pas attacher d'importance à la propriété des comptes ni même au contrat marital qui les lie. Pour preuve, la majorité des couples interrogés ignorent ou ne se souviennent plus du contrat de mariage qui les unit. Les époux n'ont pas pris de disposition particulière, se contentant généralement d'adopter le contrat de mariage par défaut, celui de la participation aux acquêts. D'autres encore, comme Jules, découvrent la façon dont leur conjoint gère l'argent commun lors de l'entretien collectif. Ainsi, Chantal apprend lors de la rencontre de couple, qu'elle a une procuration sur le compte de Félix et que leur argent n'est pas versé sur un compte qui serait véritablement commun.

Ce désintéret affiché parfois par l'un des conjoints pour les questions économiques ne se résume pas à de l'innocence ou de la naïveté. Il participe activement au processus de construction conjugale. Se montrer désintéressé est un moyen d'exprimer son amour mais aussi sa confiance envers son partenaire. La confiance naît de la connaissance des sentiments que l'autre éprouve (Hardin, 2002). Nous pouvons faire confiance à notre conjoint parce que nous pensons que, s'il nous aime, il va agir dans notre intérêt ou du moins prendre nos intérêts en compte. En outre, la façon dont le conjoint va agir a de fortes chances de correspondre à nos propres

133 Lors de l'entretien, trois couples ont une gestion individuelle des revenus, deux couples un système d'allocation et quatorze couples une mise en commun des revenus. Parmi ces derniers, neuf couples ont une mise en commun totale des revenus dans le sens où ils n'ont pas d'argent personnel défini. Les cinq couples restant conservent une partie de l'argent sous forme d'argent personnel qu'ils gèrent individuellement (cf. annexe 2b).

choix (Giddens, 1990, Javala, 2003) car les couples partagent un grand nombre de valeurs communes (rattachées à l'idéologie amoureuse mais également à l'homogamie privilégiée par un certain nombre de couples¹³⁴). Si les actions de notre partenaire répondent à nos attentes, la confiance va se confirmer et se renforcer dans le temps (Granovetter, 1973, 1985). Comme le souligne Sandra, les conjoints qui vivent depuis plusieurs années ensemble savent comment l'autre va agir.

J'ai une entière confiance. Diego [...] c'est quelqu'un qui est sûr. Ça fait quinze ans quand même. Je sais que ce n'est pas le genre de mec qui va dépenser 600 francs et puis, que nous, on se retrouve à la fin du mois à ne pas pouvoir faire les commissions. J'ai une entière confiance, donc je le laisse faire et il s'en tire très bien.

Ce processus renouvelé de confiance réciproque va favoriser la construction conjugale. Si chacun voit sa confiance confirmée, il va coopérer et ainsi créer des relations fondées sur le bien-être collectif (Fukuyama, 1995 : 36). Par ailleurs, la confiance a également une fonction utilitaire dans le processus de construction conjugale des usages de l'argent. Elle permet de décroître les coûts de transaction, d'éviter de recommencer les calculs et l'évaluation chaque fois qu'il s'agit de prendre une décision (Luhmann, 2000, Simmel, 1987, Williamson, 1993). Cette confiance sera d'autant plus nécessaire qu'avec la construction familiale, se noue une relation d'interdépendance et de vulnérabilité économique entre les conjoints.

L'inscription des comportements économiques des conjoints dans l'idéologie amoureuse et la confiance peut toutefois avoir un prix, notamment en cas de mésentente ou de séparation. En ce sens, l'exemple du mariage est intéressant. D'une part, le mariage est la confirmation d'une confiance mutuelle. D'autre part, il contient également des indications sur le manque de confiance (protection légale des enfants, pension alimentaire, etc.) (Van de Rijt et Buskens, 2006). En ce sens, le contrat marital permet de minimiser les risques financiers en cas de confiance rompue, lors d'une séparation, par exemple. Le mariage peut être ainsi perçu comme un engagement institutionnel qui facilite le placement de la confiance, notamment pour les personnes dépendantes économiquement qui prennent plus de risques en cas de séparation que leur conjoint autonome financièrement.

La perception genrée de la construction familiale

La perception des changements accompagnant la naissance d'un enfant dépend de plusieurs facteurs dont le sexe du parent, la façon dont les partenaires s'adaptent aux transformations de leur vie personnelle et conjugale ainsi que la qualité de la relation (Harriman, 1985). En effet, une relation "heureuse" accentuerait les changements positifs et minimiserait les changements négatifs. Par ailleurs, la construction familiale est vécue et perçue différemment par chaque conjoint. D'une part, certaines personnes s'adaptent plus facilement que d'autres aux changements. D'autre part, la construction familiale a un coût. Et ce coût est plus important pour les femmes (Harriman, 1985, De Singly, 2002, 2004a). Ce dernier point est illustré par l'exemple de Chloé :

On a fait un choix [elle a arrêté de travailler à la naissance de leur premier enfant]. On a décidé que ça serait comme ça en tout cas pendant, pour nos enfants, pendant leurs

134 Bozon et Héran, 2006.

premières années. Bon, elles durent quand même, donc **j'en assume les conséquences**. C'est vrai que si vraiment **j'en** avais trop marre, **je** dirais basta, **je** vais travailler à 80%, **je** ramène de l'argent, mais cela poserait d'autres problèmes et puis je ne suis pas sûre qu'ils seraient plus faciles à résoudre que nos problèmes temporaires d'économies ou de choses comme ça. Donc, **je suis persuadée d'avoir fait le bon choix**, mais je trouve qu'on est dans un canton qui n'aime pas les familles et c'est difficile.

Bien que les conjoints décident ensemble de privilégier une division traditionnelle des tâches et des responsabilités, les propos de Chloé (et ce qui va suivre) montrent que ce sont, en général, les femmes qui paient le prix de la construction familiale. Dans le contexte suisse, ces dernières deviennent pour la plupart dépendantes économiquement de leur conjoint (Office fédéral de la statistique, 2003). En outre, ce sont les femmes qui gèrent généralement les dépenses courantes. Dans un contexte où les revenus ont diminué et les charges augmenté, équilibrer le budget se révèle parfois une lourde tâche.

Les mères et l'apprentissage de la dépendance économique

En Suisse, la répartition traditionnelle des tâches et des responsabilités inhérente à la construction familiale entraîne, dans la plupart des couples, la dépendance économique des femmes ainsi qu'une réorientation de leurs activités. La vie quotidienne des mères de famille change. L'apprentissage et l'acceptation de la dépendance économique est un processus progressif, comme le mentionne Agathe :

Question : Vous pourriez vous imaginer sans argent propre ?

Agathe : Maintenant, je commence oui. Avant, je n'aurais pas pu.

Question : Qu'est-ce qui vous a fait changer ?

Agathe : L'enfant. Ce qui est prioritaire à l'heure actuelle, c'est effectivement le bien-être de l'enfant. [...] C'est ça qui m'a fait changer d'avis. Aussi, en me disant qu'il y a un temps pour tout. En sachant aussi qu'on a un métier qui permet aussi de s'arrêter quand on veut et de reprendre [elle est infirmière de formation]. Je pense que je n'aurais aucun problème de retrouver, donc ça aussi c'est un avantage.

La dépendance économique est acceptée au nom du bien-être de l'enfant. En effet, outre les contraintes structurelles, les attentes normatives liées au rôle primordial des mères auprès des jeunes enfants restent fortes (Zuo, 2004 : 828). Nous verrons dans le chapitre suivant que le coût de la construction familiale est accepté par les femmes dans la mesure où elles estiment participer à l'équilibre des échanges par leur contribution domestique et familiale. En outre, comme l'illustrent les propos d'Agathe, le fait de travailler à temps partiel, de garder un contact avec le marché du travail et de *savoir* qu'on a la possibilité de s'y engager à plein temps contribuent à favoriser une perception de la dépendance comme étant une situation temporaire.

Néanmoins, l'apprentissage de la dépendance économique est aussi celui de la maternité. Dès lors, certaines femmes y trouvent les gratifications suffisantes pour ne pas voir leur manque de revenus comme un inconvénient. Elles perçoivent cette période comme une chance qui leur permet d'être avec leur enfant. L'orientation des mères vers la sphère familiale est aussi perçue comme la construction d'une nouvelle qualité de vie. En ce sens, l'apprentissage de la dépendance économique est une expérience contrastée qui n'est pas nécessairement douloureusement vécue.

Les pères et l'apprentissage du rôle de pourvoyeur principal des revenus

De par la répartition genrée des responsabilités, la construction familiale est vécue différemment par les hommes et par les femmes. Bien que la plupart des hommes interrogés endossent le rôle de pourvoyeur principal des revenus, leur vie quotidienne n'en semble pas bouleversée pour autant. Certains hommes ont néanmoins mentionné le poids des responsabilités financières qui découle de cette réorganisation conjugale. Avec la diminution des revenus conjugaux liée à la réduction du taux d'activité de leur épouse, il devient nécessaire de surveiller davantage les dépenses et de « faire plus attention ». L'importance de l'épargne, d'assurer et de prévoir les besoins économiques futurs de la famille a également été mentionnée. Pourtant, le coût de la construction conjugale ne semble pas être équitablement partagé. Les propos des femmes font explicitement ressortir le poids de la dépendance économique, notamment en matière d'utilisation de l'argent. Cela ne semble pas être le cas de tous les hommes. Souvenons-nous des propos de Martha qui mentionnait les changements apportés par la naissance de ses enfants dans sa perception de l'argent et de la vie de famille. Ils semblaient si évidents pour elle que j'ai voulu savoir si Cyril ressentait la même chose. Quand je lui ai demandé s'il avait également ressenti ce changement de la perception de l'argent comme étant plus familial, Cyril m'a répondu que rien n'a changé pour lui parce qu'il n'a pas diminué ses dépenses personnelles : « Tout ce qu'on a fait, c'est ouvrir un compte et de penser à eux quand ils seront grands ». Nous allons essayer de comprendre dans la suite de ce travail pourquoi l'impact de la construction familiale semble être différent pour les femmes et les hommes.

- **La construction conjugale de l'équilibre des échanges**

Constamment, les couples construisent et reconstruisent symboliquement l'équilibre des échanges afin de répondre à l'évolution des contraintes et opportunités rencontrées dans leur quotidien. Lors de la période de cohabitation, les partenaires mesuraient l'équilibre de leurs échanges à leur participation respective aux dépenses collectives. La diminution du taux d'activité des femmes et de leurs ressources économiques, lors de la construction familiale, conduit les partenaires à re-crée un nouvel équilibre des échanges. Ces derniers intègrent alors explicitement un autre élément que l'argument financier dans cet équilibre : les tâches domestiques et familiales. La spécialisation genrée des responsabilisés, suite à la naissance des enfants, amène les conjoints à mettre en lien la sphère économique et la sphère domestique. Avant l'entrée en parentalité, l'équilibre est généralement mesuré au sein de la sphère économique et *en parallèle* au sein de la sphère domestique. L'apport de chacun pour chaque sphère est plus souvent considéré indépendamment de l'autre. L'inscription des partenaires dans le contrat conjugal conventionnel (Tichenor, 2005, Williams, 2000) les conduit à entrer dans une nouvelle logique. Souvent pour la première fois dans l'histoire de couple, de façon généralisée et explicite, les partenaires recréent les logiques amoureuses de l'équilibre et de la réciprocité en mettant en équivalence le travail ménager et familial avec les ressources économiques. Gaston nous donne sa vision de ce nouveau rééquilibrage des apports de chacun :

L'idée c'était qu'avec le mariage, il y avait entente d'enfant. Il y avait une espèce de partage. On avait toujours cette notion de partage, Marié, on partageait. C'était un peu ça l'idée. [...] C'est l'idée aussi un peu derrière que, voilà, c'est commun. On se trouve un

équilibre entre nous. Il y avait l'idée d'avoir des enfants. Elle travaille moins quand elle a des enfants. Donc, il y a une espèce de répartition qui fait que là, l'argent est commun. C'est ça aussi un peu, c'est-à-dire, on travaille en fonction de. Voilà. Les deux salaires appartiennent aux deux. [...] C'est notre argent. [...] Si elle bosse moins, c'est parce qu'il y a les enfants aussi. Ou il n'y a pas de boulot, peu importe, mais, voilà, on partage. C'est un peu la notion de partage. [...] Si je n'étais pas marié, je ne sais pas si je répartis l'argent comme ça. Je pense que le mariage c'est un projet commun, on devient une espèce d'unité, avant on n'était pas une unité complète, je pense que c'est là qu'il y a un basculement.

L'argent appartient aux deux parce que chacun participe aux responsabilités inhérentes à la vie de famille. Cet apport estimé équivalent de ressources domestiques et économiques justifie le fait que l'argent soit défini comme de l'argent à usage collectif.

Présenter une balance équilibrée des échanges que ce soit aux autres ou entre soi n'est pas dénué d'enjeux pour les conjoints. Construire la réciprocité conjugale c'est, nous l'avons vu, inscrire sa relation dans l'équilibre des échanges au fondement de l'idéologie amoureuse. C'est également une stratégie active pour produire une relation conjugale satisfaisante (Collins et Coltrane, 1991) car c'est re-construire les rapports de pouvoir entre les partenaires. Dire que chacun participe au bien-être conjugal ou familial, c'est aussi dire que chacun a le même poids dans la relation. C'est se présenter comme étant un couple moderne inscrit dans la norme égalitaire. En ce sens, dans une situation économique déséquilibrée telle que la connaît la majorité des conjoints suisses avec enfants, la construction de l'équilibre conjugal par l'intégration des tâches ménagères et familiales est un enjeu important pour les femmes. Créer l'équilibre des contributions, c'est pouvoir argumenter ou justifier son point de vue dans les prises de décision conjugales. Cela permet également de justifier son accès à l'argent du pourvoyeur principal. Ces différents éléments permettent de comprendre pourquoi les femmes sont plus nombreuses que leur conjoint à mettre en avant la *valeur*¹³⁵ de leur contribution. En effet, celle-ci, au contraire de la contribution économique masculine socialement valorisée, ne va pas de soi.

Les tâches ménagères dans l'équilibre des échanges

La construction de l'équivalence entre les ressources matérielles et les tâches domestiques et familiales suppose la redéfinition de ces dernières en termes de travail. Cela permet ainsi de mettre en correspondance le temps de chacun, qu'il soit rémunéré ou non. Pour Marie, le fait que les activités de chaque conjoint soient définies comme un travail au profit de la communauté, légitime son accès aux ressources économiques :

J'ai l'impression de fournir un travail, même s'il n'est pas reconnu, s'il n'est pas rémunéré, mais je n'ai pas l'impression d'être parasitaire. Donc, je ne me sens pas du tout gênée de dépenser, parce que pour moi, c'est notre argent. [...] J'ai l'impression qu'au niveau sueur entre guillemets ou comme ça, c'est pareil. [...] J'ai l'impression que lui, il est pris à 100% et moi aussi. En même temps, ce n'est pas au même niveau, ce n'est pas reconnu de la même manière, ce n'est pas rémunéré de la même manière, mais de l'intérieur c'est reconnu de la même manière : c'est un autre travail, un autre type de travail.

¹³⁵ Nous reviendrons sur la valeur symbolique des contributions de chaque partenaire dans le chapitre consacré au système conjugal de dons. Notons pour l'instant que cette valeur dépend du potentiel de reconnaissance rattaché à ces différents apports.

Ce processus de construction de l'équilibre des échanges conjugaux par la valorisation (dans le sens de mise en valeur) des tâches domestiques et familiales ne peut se comprendre qu'en se replaçant dans le contexte social, économique et idéologique actuel. Les entretiens démontrent que les femmes disposent de plusieurs arguments, outre la pénibilité de leurs tâches, pour rendre compte des activités domestiques et familiales comme d'un travail. Premièrement, le fait que la plupart des femmes aient été professionnellement actives avant la maternité leur permet de monétariser leur temps et ainsi d'attribuer une valeur économique aux tâches ménagères et familiales. A la naissance de son premier enfant, Martha peut donner un "prix" au temps qu'elle passe à s'occuper de sa fille. Elle négocie alors auprès de Cyril afin que ce dernier verse un montant équivalent sur le compte familial. Ainsi, l'équilibre de l'investissement personnel dans le familial est respecté. Deuxièmement, la monétarisation des tâches domestiques est également rendue réalisable par l'externalisation possible de ces différentes activités. La professionnalisation des tâches domestiques permet de leur donner une valeur économique. Les conjoints savent ce que vaut une heure de ménage ou une heure de frais de garde des enfants sur le marché du travail. Troisièmement, un certain nombre de femmes ont connaissance des travaux issus des recherches féministes qui ont mesuré la valeur monétaire des tâches domestiques et familiales. Grâce à ces différents arguments, les activités rattachées à la sphère privée sont en mesure d'être évaluées économiquement. L'argent fonctionne ici comme un équivalent universel. Il permet aux femmes de définir leurs activités domestiques comme étant un travail. Ainsi, elles peuvent leur donner un prix ou une valeur qui les rend comparable aux activités rémunérées. Cette monétarisation du travail domestique et familial, rarement revendiquée ouvertement, permet de le faire entrer dans le système de l'équilibre conjugal. Cette reconnaissance est également facilitée par la norme égalitaire que partagent hommes et femmes (Brewster et Padavic, 2000) et par le fait que les femmes ont la possibilité concrète, en cas d'insatisfaction, de modifier les termes de l'échange en retournant sur le marché du travail.

Le processus de reconnaissance des tâches domestiques et familiales peut ainsi être analysé comme une stratégie¹³⁶ de la part des femmes. Ces dernières valorisent ainsi leur participation au collectif, ce qui les conduit à ne pas être considérée et/ou se considérer comme une personne dépendante, qui, selon Marie, « profite du travail et de l'argent de l'autre ». En ce sens, les tâches domestiques confèrent un statut et un rôle légitimes à celles et ceux qui les endossent (Parker, 1989). Faire entrer les apports de chacun dans le système d'échange conjugal permet de valoriser chaque membre de la communauté, comme le souligne Valéria :

Ce que je fais à la maison, je le fais pour compenser ce que je ne peux pas donner en argent. [...] Ce n'est pas chiffrer mon boulot mais, je pense que c'est chiffrable [...] En tout cas, j'ai besoin de penser ça pour être bien. Là, j'accepte cette dépendance là [...] parce que je participe d'une autre façon.

Toutefois, la valorisation des tâches domestiques et familiales est un processus interactionnel qui dépend de la reconnaissance de l'autre partenaire et de son implication dans le familial. Quand ces deux éléments sont absents de la relation, le

136 Dans la partie analytique, l'utilisation du terme stratégie se réfère au concept développé par Pierre Bourdieu (1985) que nous avons présenté dans la partie *Théorie et conceptualisation*.

coût de la dépendance devient très élevé. En effet, l'équilibre des contributions n'est plus respecté et l'un des conjoints peut se sentir au service de l'autre et de ses intérêts personnels (Schwartz, 1990). A titre illustratif, Cécile avait diminué son taux d'activité pour s'occuper de son fils et permettre à Marco de poursuivre sa carrière. Voyant que ce dernier délaisse sa famille pour des activités personnelles, elle décide de retrouver un emploi :

J'ai décidé d'arrêter de prendre en main tout ce qui était achat de nourriture et de ménage. Je m'en occupais entièrement depuis que Marco travaillait à 100%. C'est clair que je ne m'épanouissais pas trop là dedans. Je n'aime pas trop faire les achats et puis la popote et tout ça. Peut-être que j'aimerais mieux si ça faisait vraiment plaisir à Marco [...]. Il n'était pas du tout dans une phase couple ni famille. Mais je trouvais qu'il s'en distançait d'autant plus que MOI [elle accentue le « moi »] je faisais les courses, que MOI, je faisais les repas, que JE faisais la vaisselle, que JE faisais le ménage, que JE m'occupais de Corentin [leur fils] et que lui, il travaillait, il se payait des cafés avec qui il voulait, qu'il s'achetait ses CD, qu'il faisait ses cours de guitare, qu'il faisait son théâtre, ses trucs de son côté. [...] La crise n'est pas résolue. Il participe plus aux courses, aux achats donc, dans ce sens là, il est peut-être plus famille mais... Du fait que je travaille à Berne, il doit s'occuper de Corentin aussi, donc on a peut-être mieux rééquilibré l'investissement personnel au sein de la famille.

Selon Cécile, son investissement dans la sphère familiale n'a reçu ni reconnaissance ni investissement comparable. L'équilibre conjugal est rompu. L'inégalité des apports de chacun dans la sphère familiale ainsi que la non reconnaissance des tâches domestiques par le conjoint accentuent la perception du coût de la dépendance économique. La division traditionnelle des tâches semble, en effet, acceptée et bien vécue par les femmes et les hommes à condition que l'implication dans la vie familiale soit partagée (De Singly, 2002 : 154) et que le couple fonctionne comme une équipe dirigée vers le bien-être familial. Travailler semble s'avérer d'autant plus nécessaire pour Cécile que « Marco ne mise pas sur la conjugalité ». Il fonctionne selon une logique plus individualiste, qu'elle perçoit comme un désengagement conjugal. L'augmentation de l'activité rémunérée peut être analysée ici comme une stratégie féminine visant à se prémunir des conséquences économiques d'une éventuelle séparation. En agissant de la sorte, Cécile suscite en même temps, plus d'engagement de la part de son conjoint dans la construction conjugale. Une redistribution des tâches moins traditionnelle nécessite, en effet, l'implication de Marco dans les activités domestiques et familiales. La reprise d'un emploi par Cécile peut ainsi s'interpréter également comme une stratégie pour rééquilibrer l'investissement conjugal et ainsi diminuer l'impression d'être au service de son conjoint (Schwartz, 1990).

- **Les limites de l'idéologie amoureuse ou la construction genrée de l'équilibre conjugal**

Bien que l'équilibre conjugal paraisse clair quand les couples fonctionnent selon une division traditionnelle des tâches, il l'est moins quand les femmes poursuivent leur activité professionnelle. Dans la logique de l'équilibre des contributions, si un époux apporte des ressources économiques, il devrait diminuer sa participation aux travaux domestiques en conséquence. Si les deux conjoints travaillent à plein temps, on devrait s'attendre à ce que le partage des tâches et des responsabilités familiales soit équilibré. Or, nous avons vu que les femmes ne sont pas en mesure "d'échanger", dans la même proportion que les hommes, leur argent contre des tâches ménagères, même lorsqu'elles sont les uniques pourvoyeuses de revenus du ménage (Steil et

Weltman, 1991, Tichenor, 2005). Avec la constitution d'une famille, les tâches domestiques et familiales augmentent. Pourtant, les femmes continuent d'effectuer la plus grosse part des tâches domestiques et familiales et *cela quels que soient leurs revenus et leur taux d'activité professionnelle* (Bittman et al., 2003, Brines, 1994, Hochschild, 2003b, Office fédéral de la statistique, 2003). L'équilibre conjugal des contributions ne semble plus valable quand ce sont les femmes qui amènent des ressources économiques. En ce sens, on peut affirmer qu'il est genré : certains droits, obligations ou privilèges sont assignés selon le genre plutôt que sur la base des contributions de chacun (Tichenor, 2005 : 35). Malgré le travail de reconnaissance des tâches domestiques et familiales effectué par les femmes, les ressources que les conjoints fournissent ne sont pas évaluées de la même manière. Pas seulement parce que les revenus sont davantage valorisés que les services domestiques mais également parce que les ressources que les partenaires amènent dans l'échange conjugal sont genrées : leur valeur est fixée en fonction de qui les fournit¹³⁷.

Du point de vue de l'observateur, l'idéologie amoureuse ne s'applique qu'imparfaitement car elle s'inscrit dans des structures de genre plus larges. Bien que les couples tentent de construire l'équilibre de leurs échanges, celui-ci n'est souvent que partiel. Ainsi, Marie dit amener la même chose que Luc en matière de temps de travail accordé à la famille mais pourtant Luc dépense beaucoup plus pour ses achats personnels. Alice et Victor mettent leur argent en commun mais Victor est le seul à avoir un compte personnel. Martha et Cyril s'accordent le même argent de poche. Toutefois, Cyril acquiert une voiture neuve alors que Martha désapprouve cet achat. Françoise finance sa part des dépenses du ménage mais le mois où elle n'a rien gagné, elle doit puiser sur son épargne personnelle pour y faire face. Conformément à ce qu'on peut trouver dans la littérature, il semble que, malgré l'idéologie amoureuse du don, du désintérêt et de la réciprocité, les femmes aient moins de droits et d'accès aux dépenses personnelles (Nyman, 1998, 1999) ou encore d'influence sur le processus de prises de décision (Tichenor, 2005, Williams, 2000). Cela s'explique en partie par le fait que l'idéologie amoureuse s'inscrit dans un contexte de traditions culturelles et de croyances liées aux rôles des hommes et aux femmes. Lors de la construction familiale, les époux travaillent ensemble de façon à maintenir les limites conventionnelles de genre : les hommes embrassent l'identité de pourvoyeur principal des revenus et la femme celle de mère et de ménagère. Dès lors, chacun agit de manière à se conformer à ces attentes conventionnelles de genre et à renforcer les frontières définissant les rôles appropriés à chaque genre (Zuo, 2004). Chez les conjoints traditionnels, l'emploi masculin est central dans la constitution de l'identité masculine tout comme le travail domestique l'est pour l'identité féminine. Parce que ces rôles font partie de la définition de la féminité et de la masculinité, hommes et femmes travaillent ensemble à confirmer, dans leurs interactions quotidiennes, le statut de chacun (West et Zimmerman, 1987). Cette distinction genrée des rôles, continuellement re-construite par les partenaires va influencer la répartition des tâches et des responsabilités ainsi que la définition de ce qui est commun et personnel.

137 Voir également le chapitre sur le système conjugal de dons.

La définition des tâches domestiques et familiales comme une activité féminine

Dans les entretiens, le travail domestique et familial semble être reconnu par les hommes et les femmes comme une contribution au bien-être familial. Nous avons vu que la valorisation de cette participation traditionnellement féminine est un moyen pour les femmes de reconstruire l'équilibre des échanges. Toutefois, cet apport ne semble pas susciter autant de reconnaissance et de droits que le travail rémunéré. En effet, il ne donne pas un accès illimité aux ressources financières du pourvoyeur principal pourtant définies par la majorité des couples interrogés comme étant des ressources communautaires. Le meilleur exemple pour illustrer cela est ce que j'ai appelé *la fable de la femme au foyer dépensière*. Près du tiers des personnes interrogées ont mentionné connaître des couples où, selon Antonio, « l'homme se casse le dos pour sortir son salaire et puis la femme [...] va s'acheter des choses tous les jours ». Cette fable de la femme dépensière est véhiculée autant par les hommes que par les femmes, comme les propos d'Alice de démontrent :

On connaît un couple où il dit toujours : ma femme qui dépense 2'000 francs pour ses emplettes [...]. Moi, je suis loin tout le temps à bosser comme un con, et puis, elle dépense mon fric.

Il ne s'agit pas ici de remettre en question la véracité des propos d'Alice. Toutefois, la littérature (dont Pahl, 2000, Roy, 2006) et le discours des couples interrogés dans le cadre de cette recherche concordent pour affirmer que ce sont les hommes qui, en général, dépensent davantage pour leurs besoins personnels. Le fait que l'histoire de la femme dépensière ait été reprise par plusieurs personnes, avec les mêmes composantes (la pénibilité du travail masculin et l'ampleur des dépenses féminines) semble être une bonne illustration de la différence de valeurs accordées aux apports économiques et domestiques. Généralement, les personnes interrogées ont défini leur revenu comme étant un revenu collectif. Pourtant, ces mêmes personnes vont, dans la fable de la femme dépensière, percevoir l'argent du pourvoyeur comme étant son argent et mettre en évidence l'utilisation illégitime de la femme. Accès rendu d'autant plus illégitime que les personnes ajoutent qu'« elle ne fait rien » pendant que son mari souffre pour acquérir de l'argent qui est ensuite bien légèrement dépensé. Dans aucun cas, les personnes n'ont précisé si l'héroïne de cette histoire utilisait cet argent pour des dépenses personnelles ou collectives. Ce qui est mis en avant dans le récit, c'est l'absence de légitimité de l'utilisation de l'argent du pourvoyeur principal par sa femme. On peut analyser cette fable comme la mise en récit des normes qui structurent les échanges conjugaux traditionnels. Ce récit fonctionne auprès des conjoints comme un rappel implicite des règles conjugales de genre. Le droit de possession du pourvoyeur principal sur ses revenus est favorisé par la dévalorisation de la participation non monétaire (dans cette fable, la femme au foyer *ne travaille pas*) et par la non reconnaissance de la dépendance masculine à l'égard des services rendus par la conjointe. Ainsi, bien que, dans les propos des personnes interrogées, les revenus soient considérés comme appartenant au ménage, le conjoint se voit souvent attribuer un droit supérieur sur leur utilisation.

Un autre exemple permet d'illustrer la balance genrée de l'équilibre conjugal : celui de la femme de ménage. Il serait socialement plus correct d'utiliser un terme épïcène comme celui d'aide ménagère. Toutefois, je vais conserver, un peu par provocation, le terme de "femme de ménage". Ce terme est revenu dans tous les entretiens.

Personne n'a mentionné d'aide ménagère ou d'homme de ménage. L'utilisation d'un terme épïcène reviendrait à cacher le fait que le ménage est encore considéré non seulement comme un métier de femmes mais également comme une responsabilité féminine. Le paragraphe qui suit le démontre.

La femme de ménage

Huit couples interrogés ont mentionné avoir engagé ou vouloir embaucher une femme de ménage. Ainsi, Diego insiste pour qu'ils louent les services d'une femme de ménage, ce qui ne semble pas remporter l'adhésion de Sandra. Il essaie alors de convaincre sa compagne : « peut-être que si tu avais un compte [personnel] et que tu payais la femme de ménage ça passerait mieux ». Quand je lui demande pourquoi ce serait à Sandra de payer cette dépense, il se ravise en riant : « on coupera ça au montage ! » Bien que cela apparaisse rarement aussi explicitement dans les entretiens (ce serait contraire aux valeurs égalitaires sur le partage du travail et des rôles familiaux socialement valorisées¹³⁸), les frais rattachés à la femme de ménage sont généralement définis comme une dépense féminine. Ainsi, l'exploitation statistique de l'enquête de l'INSEE « budget des familles » par Delphine Roy (2006 : 107) montre que les dépenses liées à de l'aide à domicile dépendent de « la capacité des femmes à payer ce substitut à leur propre travail domestique ». Le revenu masculin n'a aucune influence sur ce type de dépenses qui est généralement pris en charge par les conjointes.

L'échange entre Martha et Cyril nous fournit un autre exemple sur la façon dont, implicitement, les dépenses inhérentes au travail ménager sont définies collectivement comme étant une charge financière féminine. Cyril a acheté à crédit une nouvelle voiture, décision qui visiblement n'est pas le résultat d'un consensus. Durant l'entretien collectif, Martha remet en question ce choix individuel dont le remboursement ponctionne mensuellement les finances familiales. Pendant de longues minutes, Cyril cherche des arguments pour justifier son choix : le fait que la voiture devenait vieille, que son entretien allait coûter cher, etc. Martha contre-argumente à chacun de ses propos, mettant en évidence la charge financière engendrée par cette dépense qu'elle juge inutile. C'est alors que Cyril questionne la nécessité d'avoir engagé une femme de ménage :

Martha : On mange des cervelas, mais maintenant, on a une belle voiture.

Cyril : Mais on a une femme de ménage.

Question : Ça serait un poste qui pourrait disparaître ?

Cyril : Mais oui.

Martha : Lui, il dit oui mais pas moi.

Cyril : Mais oui, je veux dire, tu baisses ton taux d'activité de 80% à 60% donc ton salaire diminue.

Martha : Avec 2 gamins.

Cyril : Mais on a toujours une femme de ménage.

Question : Toi, tu ne serais pas pour ?

Martha : Ben non, parce que c'est qui se taperait tout ? Moi.

Cyril : Donc, elle travaille moins...

Martha : C'était un peu le monnayement de la voiture parce si jamais on supprime la femme de ménage... On lui donne des tâches très spécifiques.

138 Brewster et Padavic, 2000.

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Cyril : Non, mais Martha, elle a été maligne parce qu'elle a dit : ouais je suis ... t'étais enceinte, c'est clair, ce n'est pas évident et tout mais le ménage, je n'arrive plus à assumer : on prend une femme de ménage pendant que je suis enceinte. En fait on a toujours continué.

Question : Et toi, ça t'embête ?

Cyril : Non, ça ne m'embête pas mais il faut juste reconnaître qu'on la paie et puis ma fois, cet argent au lieu qu'il aille à une place et bien il va pour la femme de ménage, comme pour la voiture, ouais, c'est la même chose, c'est tout.

Martha : Moi, j'aime mieux une femme de ménage qu'une voiture.

Cyril : Chacun son centre d'intérêt, Martha.

Les frais inhérents à la femme de ménage sont définis conjointement comme une dépense personnelle féminine. Martha ayant réduit son taux d'activité à 60%, elle est *censée* s'occuper des tâches ménagères. Pourtant, la femme de ménage continue de travailler pour eux. Dès lors, le couple la considère comme une dépense personnelle puisqu'elle permet à Martha de faire autre chose que ce qu'elle *devrait* faire. La femme de ménage est perçue comme étant un bénéfice pour Martha et non pas pour l'ensemble du couple ou de la famille. Cet exemple ne peut avoir lieu que dans un contexte où les deux partenaires estiment que les tâches ménagères sont à la charge de la conjointe. Le fait que la femme de ménage soit présentée comme une dépense personnelle plus ou moins illégitime par Cyril, et que Martha ne remette pas en question cette définition, revient à équilibrer les dépenses personnelles des conjoints. Ces remarques rejoignent les constatations de Delphine Roy (2006). Cette dernière considère l'achat d'une voiture neuve comme un bien personnel masculin dans le sens où il dépend du revenu masculin. Au contraire, les services à domicile sont un bien personnel féminin car ils sont sensibles uniquement aux variations du salaire féminin. En intégrant les dépenses liées à la femme de ménage dans la discussion, et en les mettant en lien avec l'achat de la voiture, Cyril reconstruit l'équilibre des échanges. Martha et Cyril conviennent alors que chacun bénéficie d'un bien personnel. Le budget familial prend en charge le remboursement mensuel de la nouvelle voiture et le salaire de la femme de ménage. Puisque chaque conjoint a une dépense personnelle plus ou moins illégitime à son actif, la discussion est close. Elle se termine d'ailleurs très rapidement quand Martha et Cyril arrivent à la conclusion qu'ils sont finalement très peu dépensiers l'un et l'autre.

Cet exemple met en évidence l'importance de la variable genre pour comprendre la construction conjugale de l'équilibre des échanges. Il montre également que la définition genrée de certaines dépenses peut conduire à des inégalités entre les conjoints. En effet, Delphine Roy (2006) relève que les dépenses masculines sont globalement plus individualistes ou personnelles que les dépenses définies comme féminines qui sont plus souvent destinées au bien-être familial¹³⁹.

Dans plusieurs couples rencontrés, au contraire de l'exemple de Martha et Cyril, ce sont les hommes qui ont souhaité engager une femme de ménage. En effet, lorsque la prise en charge des tâches ménagères suscite des conflits au sein des couples

139 L'argent gagné par l'homme ou la femme a le même effet sur les dépenses de logement, les emprunts et les frais liés aux enfants. En ce sens, Roy (2006) les définit comme des dépenses collectives. Les dépenses sensibles au revenu masculin concernent l'achat de voitures neuves, de technologies ou d'informatique pour les plus diplômés. Les assurances-vie (qui jouerait le rôle d'assurance lorsque la femme gagne moins) et les dépenses d'habillement sont également sensibles aux revenus masculins. Les dépenses féminines concernent les dépenses de santé, d'alimentation et de services domestiques à domicile. Les frais de garde et de soins hors domicile sont également plus sensibles aux caractéristiques et aux montants du revenu des femmes.

(Hochschild, 2003b), l'engagement d'une femme de ménage est perçu comme un moyen d'externaliser la source de conflit et de rétablir un certain équilibre entre les conjoints. La demande de professionnalisation des tâches ménagères de certains hommes peut être analysée, en partie, comme un moyen pour ces derniers de rétablir la logique d'équité et de se désengager complètement du travail domestique. Comme le souligne Justin, « c'est moi qui ai poussé dans ce sens. Autrement, il fallait que, moi, je reprenne ma part sinon ça ne paraissait pas normal ». La discordance entre le manque de participation de certains hommes et la logique du partage et de l'équité socialement valorisée engendre parfois des conflits au sein des couples. Cette dissonance génère également un certain malaise chez des conjoints qui sont conscients de ne pas avoir le comportement en adéquation avec leur volonté d'équilibre. L'engagement d'une femme de ménage permet d'externaliser les tensions potentielles, de rétablir un certain équilibre dans les échanges et un certain confort moral. En effet, essayer de partager la charge de travail domestique de manière égale implique de mettre en place des règles et un contrôle qui peuvent être sources de conflits (Thompson, 1991). En engageant une femme de ménage, les conjoints, notamment ceux qui ont tous deux une activité professionnelle, préservent leur relation tout en évitant de « se prendre la tête » en cherchant un équilibre parfait dans la participation. Le fait que les conjoints perçoivent l'engagement d'une aide ménagère comme une pratique relativement courante chez les classes moyennes¹⁴⁰ contribue également à légitimer cette dépense et à donner des arguments en sa faveur autant aux hommes qu'aux femmes. Notons, toutefois, que le recours à une femme de ménage n'élimine pas toutes les tâches ménagères. Généralement, la conjointe se charge alors de les assumer.

Certaines conjointes interrogées semblent réticentes à l'idée d'engager une femme de ménage. Elles paraissent attachées aux tâches domestiques et familiales. La réticence de ces femmes peut aussi être perçue comme une stratégie pour conserver un apport dans ce système d'échange conjugal qui valorise la logique de la réciprocité. La prise en charge du travail familial est, en effet, un argument qui permet de justifier l'accès à l'argent du pourvoyeur principal même si ce dernier en garde le contrôle. Ce qui vient d'être dit laisse, par ailleurs, supposer que les tâches ménagères sont une charge dont les partenaires cherchent à se débarrasser s'ils ont suffisamment d'argent à mettre dans la balance. Or, ce raisonnement a été critiqué (cf. Ferree, 1990, Wilkie et al., 1998). Prendre en charge les tâches ménagères peut aussi être un moyen pour les femmes de réaffirmer leur féminité au quotidien en accomplissant leur rôle traditionnel d'épouse et de mère (West et Zimmerman, 1987). En outre, les femmes peuvent retirer des avantages et du pouvoir du travail domestique et familial. Dans leur rôle de mère, les femmes ont une importance prédominante dans la formation des valeurs et des comportements de la prochaine génération. Au travers des tâches domestiques, les femmes créent symboliquement la famille (Tichenor, 2005 : 59). En gérant les principaux moments de la vie de famille comme les repas, les rencontres familiales ou les relations avec les proches, les femmes exercent un grand contrôle sur la sphère privée (Daniels, 1989, DeVault, 1990). Gérer les informations sur la sphère privée les met en position de planifier la vie de famille et de prioriser les achats. Le pouvoir lié à la gestion du ménage est particulièrement évident pour les femmes qui administrent les finances de la famille (Tichenor, 2005 : 93). Savoir où est l'argent et quels sont les besoins et les

140 Cette perception est difficilement quantifiable car la plupart des femmes de ménage ne sont pas déclarées.

engagements familiaux peuvent être des arguments déterminants durant les négociations et les prises de décision. Bien que les tâches ménagères et familiales soient également perçues comme un fardeau, elles peuvent aussi offrir des gratifications et des opportunités d'exercer un contrôle sur les choses mais aussi sur les gens.

Droits et pouvoirs du pourvoyeur principal des revenus

Dans les couples conventionnels, le travail domestique et familial est souvent perçu comme l'expression de la féminité et de la maternité alors que la masculinité et la paternité s'inscrivent dans le rôle de pourvoyeur principal des revenus (Ferrand, 2002, De Singly, 2002). La littérature (dont Blumberg et Coleman, 1989, Ferree, 1990) et les entretiens qui ont été menés mettent en évidence l'importance du pouvoir qui est conventionnellement et historiquement attribué au rôle de pourvoyeur principal : droit de possession de l'argent, droit à la dépense et autorité sur les prises de décision. D'autres privilèges sont accordés au pourvoyeur principal comme celui d'avoir plus de loisirs ou d'être libéré de la participation aux tâches domestiques (Bernard, 1981). La littérature (dont Potuchek, 1997, Tichenor, 2005) a démontré que lorsque les femmes gagnent plus, elles ne définissent pas l'argent comme une ressource personnelle susceptible d'influencer la répartition conjugale du pouvoir. En ce sens, le rôle de pourvoyeur des revenus est genré. Les ressources financières masculines offrent plus de pouvoir et de privilèges dans la relation conjugale. Le droit de possession de l'argent n'est donc pas lié à celui qui gagne plus d'argent mais davantage au fait d'être un homme (Blumberg, 1991, Blumstein et Schwartz, 1983, 1991, Pahl, 1989, Tichenor, 2005).

Le pouvoir de décision

Comme l'extrait de l'entretien ci-dessous l'illustre, le rôle de pourvoyeur principal légitime le contrôle masculin sur les cordons de la bourse et sur les prises de décision inhérentes (Blumberg et Coleman, 1989, Ferree, 1990, Hertz, 1986).

Cyril : [...] Si elle ramène de l'argent à la maison et bien elle a son mot à dire sur ce qu'on en fait et puis voilà.

Question : Tu penses que s'il n'y en a qu'un qui ramène de l'argent, l'autre n'a rien à dire ?

Cyril : Pas rien à dire mais je dirais qu'il a moins de pouvoir sur certaines décisions et puis je trouve que c'est normal.

Question : Le fait que Martha en gagne moins, est-ce que ça veut dire qu'elle a moins de pouvoir sur les décisions ?

Cyril : Non, elle en gagne moins mais elle travaille moins donc ça revient au même on va dire, il n'y a pas une immense différence. Non, ça ne change pas. C'est juste de dire, de pouvoir mettre un peu plus d'argent de côté mais pour le reste, ça ne change pas.

Cyril affirme clairement que le pouvoir rattaché aux prises de décision est lié aux revenus. Toutefois, quand on lui demande si c'est le cas dans leur couple, où effectivement Martha gagne moins, il nuance ses propos contraires à l'idéologie amoureuse de l'équité et du partage. Le pourvoyeur principal a rarement un pouvoir explicite sur les prises de décision conjugales. Son pouvoir est essentiellement invisible (Komter, 1989). Reprenons la suite de l'entretien de Cyril pour illustrer la façon dont les partenaires instrumentalisent l'idéologie amoureuse de l'équilibre des échanges afin de préserver le droit de possession de l'argent du pourvoyeur principal. Depuis que Martha et Cyril ont mis en commun une partie de leurs

ressources financières, ils ont toujours été attentifs à s'octroyer, à la fin de chaque mois, la même somme d'argent de poche. Suite au processus de construction familiale et à la diminution du taux d'activité de Martha, cette égalité est remise en question par Cyril, qui se sent légitimé en cela par le droit de possession du pourvoyeur principal des revenus. Il redéfinit l'application de l'équité à la somme globale de leur épargne personnelle (plutôt qu'aux montants versés mensuellement) pour justifier le fait qu'il demande plus d'argent personnel que sa compagne.

Cyril : On essaie de mettre les même sommes [sur leurs comptes personnels pour leurs dépenses personnelles], tout en pensant que la situation financière a évolué et que je gagne plus d'argent qu'elle. J'essaie de temps en temps de négocier un peu plus d'argent sur mon compte personnel.

Question : Pourquoi ?

Cyril : Parce que j'apporte un peu plus donc j'aimerais mettre un peu plus de côté. [...] Mais bon, ça se passe en général assez bien mais ce n'est pas forcément par mois mais plutôt à la fin de l'année quand il y a, par exemple, un treizième salaire. Là, je mets un peu plus sur mon compte qu'elle. [...] Et puis, j'aimerais que ça grossisse un peu plus parce que je n'ai jamais eu, j'ai toujours un peu du retard par rapport à son épargne, si on veut bien. Quand on sera à la même hauteur, j'arrêterai [rires] ... Non, je ne sais pas. J'amène un peu plus d'argent donc je pourrais, j'estime que je peux en mettre un peu plus.

Lorsque Martha et Cyril avaient un salaire identique, chacun se versait la même somme d'argent sur le compte personnel. Maintenant que Cyril gagne plus, il revendique un nouvel équilibre des échanges. La recherche de Major et Deaux (1982) montre que les couples dans lesquels les hommes gagnent davantage privilégient l'équité (chacun selon ses contributions) comme principe de justice distributive. Quand au contraire, ce sont les femmes qui gagnent autant ou plus, les partenaires choisissent de préférence l'égalité (à chacun la même somme) comme principe de justice distributive. Cet ajustement de la norme égalitaire permet de conserver les droits du pourvoyeur principal tout en entrant dans l'idéologie amoureuse de l'équilibre des échanges. Néanmoins, ces différentes interprétations du principe d'égalité ont des implications importantes pour les partenaires en matière d'accès à l'argent. Si gagner plus d'argent semble être une raison légitime pour accorder plus de ressources financières au mari, la disparité des revenus ne semble plus être un prétexte suffisant quand c'est la femme qui gagne davantage que son conjoint (Steil et Weltman, 1991, Tichenor, 2005).

La définition des dépenses personnelles et collectives

Le pouvoir du pourvoyeur principal masculin n'est pas seulement lié à la possession d'argent personnel mais également à la capacité de définir les dépenses personnelles et collectives. L'attribution des dépenses à la sphère individuelle ou collective dépendra de la façon dont les couples définissent ce qu'ils ont appelé, dans les entretiens, le nécessaire ou le superflu, le besoin ou le plaisir. Les dépenses nécessaires sont perçues comme étant liées à un besoin. Dès lors, ce sont les dépenses qui ne suscitent pas de discussion au sein du couple quant à leur financement. Héritages de la mise en commun partielle des revenus, les dépenses nécessaires sont prises en charge par le compte commun. Quant aux couples qui gèrent leurs finances de façon indépendante, une dépense jugée nécessaire sera prise en charge par les deux partenaires, comme l'illustre Françoise ci-dessous. Quand un achat est défini comme superflu, parce qu'il répond à ce qui est considéré comme un plaisir, son financement est au contraire assuré par l'argent personnel.

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Il ne va pas participer à satisfaire un de mes besoins qu'il ne juge pas indispensable. Tu vois ce que je veux dire. Si j'ai envie d'acheter une plante, il ne va pas me dire : elle coûte 80 francs, je vais t'en donner 40. Parce qu'alors lui : ta plante, tu l'as voulu, tu n'as qu'à te l'acheter. Tu vois ? Mais lui pareil. Il avait envie de s'acheter un appareil MP3, bon, alors il est allé, il se l'est acheté. C'est sa problématique, tu vois.

Même avec des apports financiers déséquilibrés, une organisation financière individuelle laisse, dans la mesure des moyens financiers disponibles, chacun relativement autonome dans son appréciation de ce qui est nécessaire ou superflu. Bien entendu, celui ou celle qui bénéficie de moins de revenus est davantage dépendant de la bonne volonté de l'autre et bénéficie de moins de marge de manœuvre dans ses dépenses personnelles. Cependant, le pouvoir de définition semble plus équilibré que ce que l'on peut observer quand l'ensemble de l'argent est défini comme étant commun. Les propos de Gaston soulignent la perte d'autonomie pour les dépenses personnelles quand les revenus sont mis en commun :

Elle sait, comme c'est le pot commun, c'est un peu l'inconvénient pour elle, elle doit me donner des comptes. [...] Vu que c'est notre bourse commune si j'ai l'impression qu'elle dépense trop ou gère mal, je vais lui faire des remarques. [...] Inconsciemment ou implicitement, ça me paraissait logique que j'aie mon mot à dire, dans le budget car elle bossait un moment beaucoup moins. Elle bossait à 30%, elle devait gagner 1'500 francs, je devais gagner peut-être 4 à 5'000 francs. Ça me paraissait logique que j'aie mon mot à dire.

La mise en commun justifie le droit de regard de l'autre. Dans le cas de Gaston et Agnès, l'ensemble des ressources financières est communautarisé. Dès lors, la totalité des achats personnels est soumise au droit de regard du pourvoyeur principal. Ce contrôle est rarement remis en question car il est légitimé par les revenus supérieurs masculins. Comme le relève Agnès, « c'est notre argent. Mais je suis consciente qu'il gagne plus que moi, donc c'est quand même plus son argent ». Régulièrement, Gaston demande à Agnès de lui rendre des comptes sur ce qu'elle a acheté et sur le prix des achats (personnels ou collectifs) qu'elle a effectués. Lorsque les acquisitions d'Agnès ne correspondent pas à la définition des dépenses nécessaires, et donc collectives, de Gaston, celui-ci montre sa désapprobation en faisant des remarques sur leur prix ou leur nécessité, allant même jusqu'à lui demander de retourner certaines marchandises au magasin. Par contre, quand les dépenses d'Agnès correspondent aux attentes de Gaston et à sa définition des dépenses nécessaires, les achats de cette dernière ne sont pas contestés, comme le démontre cet extrait d'entretien collectif :

Agnès : Là, Gaston, c'est une des premières fois où je vais chez Ikea pendant les vacances, où je suis rentrée où tu ne m'as rien demandé.

Gaston : Mais non ! Je vais expliquer le principe. Elle dit des choses, je vois bien l'aspect suspect, mais ce n'est pas ça.

Agnès : [rires]

*Gaston : Non, mais je vais dire le principe. Effectivement, des fois, elle va chez Ikea. Elle revient : 200 francs, alors qu'on n'avait rien à acheter. Bon, 200 francs mais attends, tu as acheté quoi ? Des sets, un xième vase, ok. Moi, j'aime bien savoir. On a 300 francs dans notre budget, tu as fait quoi avec ? Surtout que c'est des trucs. **Tu dis aujourd'hui, c'est la première fois, ok mais parce que aujourd'hui, effectivement, on a dit : tu vas chez Ikea, on a besoin de quoi ? On est parti selon l'angle du besoin. [...] Et si je n'ai rien dit aujourd'hui, c'est parce qu'on a regardé ensemble, on a fait une liste ensemble. On a besoin de...***

La définition de l'argent comme étant de l'argent collectif a un effet paradoxal. Elle permet d'inscrire l'organisation financière du couple dans l'idéal égalitaire et de liberté valorisé dans les sociétés modernes. C'est ce que Gaston affirme par ses propos : « La philosophie, c'est en fait : elle fait ce qu'elle veut avec sa carte. Elle veut s'acheter un truc à 200 francs, elle s'achète un truc à 200 francs ». Toutefois, la définition de l'ensemble des revenus comme étant collectif légitime également le contrôle du pourvoyeur principal sur la totalité des dépenses du ménage, ce qui finalement revient à contredire l'idéal égalitaire symbolisé par la mise en commun. Bien que le contrôle de Gaston soit mal vécu par Agnès et qu'il ait déjà suscité un certain nombre de discussions conjugales, la question n'est pas réglée. Cela s'explique, en partie, par le fait que la légitimité du contrôle de Gaston n'est pas discutée ni même abordée. Que ce soit lors de l'entretien collectif ou durant les entretiens individuels, le couple ne remet jamais en question le droit de Gaston de décider de la définition des dépenses utiles ou des besoins. Dès lors, la discussion conjugale porte sur des arguments psychologiques (la sensibilité excessive d'Agnès aux remarques de son conjoint ou le fait que Gaston devrait aborder la question avec plus de délicatesse) ou de socialisation (le besoin de contrôle de Gaston ou de dépenses d'Agnès serait ainsi lié à des questions d'éducation et d'histoire familiale). Parce que l'idéologie amoureuse domine les relations conjugales, les rapports de pouvoir sont difficilement concevables par les partenaires. De plus, dans plusieurs couples, le pouvoir masculin est considéré par les deux partenaires comme socialement légitime parce qu'il se fonde dans les idéologies du don et du pourvoyeur principal. Steven Lukes (1986, 2005) a défini le pouvoir rattaché à des idéologies et des croyances culturelles comme étant du pouvoir invisible. Certaines questions ne sont pas discutées ni même conceptualisées comme problématiques. Dès lors, elles ne sont même pas abordées par les conjoints. Pour Lukes, ce pouvoir est beaucoup plus puissant qu'une lutte ouverte pour la domination parce qu'il n'est même pas perçu ni défini comme étant du pouvoir. Dès lors les partenaires ne peuvent résoudre qu'imparfaitement le problème qu'ils rencontrent. La légitimité du contrôle n'étant pas remise en question, la seule stratégie de contre-pouvoir d'Agnès est de poursuivre ses achats tout en sachant que Gaston y sera défavorable :

C'est comme si je n'avais pas non plus d'autonomie réelle. C'est un peu bizarre à expliquer. Puisque je vais dans les magasins, j'achète, je ne m'empêche pas de le faire mais j'ai toujours mauvaise conscience derrière. J'ai un sentiment de culpabilité, toujours. C'est [...] comme si... il y a une redevance, je ne sais pas. [...] Il va trouver que j'exagère mais réellement j'ai, j'ai mal au ventre quand je rentre. Parce que je sais qu'il va me demander ce que j'ai acheté et qu'il va râler. C'est juste cet esprit de... Il doit dire quelque chose. Il ne va pas passer en me disant : ah cool ! [...] Tu as dépensé pour combien ? C'est la première question et ça me fait cheese, quoi... Que ce soit mon argent, son argent, notre argent.

La résistance au contrôle du pourvoyeur principal a un prix qui peut être élevé : culpabilité, maux de ventre, sentiment d'infantilisation. Agnès ressent douloureusement ce qu'elle nomme « cette espèce d'autorité, comme une autorité sur moi » au point qu'elle ne pourra retenir ses larmes durant l'entretien. Le contrôle n'étant pas remis en question, la préservation de sa liberté la conduit à adopter des comportements qui prennent naissance dans sa soumission au pouvoir de son conjoint, comme de mentir sur le prix de ses achats pour se soustraire aux remarques. Le contrôle du pourvoyeur principal, parce qu'il est défini culturellement et historiquement comme étant légitime, est difficile à combattre. Ses effets se font

ressentir jusque dans les fondements de la relation amoureuse et dans l'identité individuelle (voir chapitre 2).

Liberté de dépenser

Contrairement à ce que laisse présager la fable de la femme au foyer dépen-sière, un certain nombre d'entretiens montrent que les hommes sont plus à l'aise pour dépenser de l'argent pour leurs besoins personnels que ne le sont les femmes (Roy, 2006). Les propos de Marie l'illustrent également :

Marie : Quand on n'avait pas beaucoup, ou que je voulais attendre d'avoir les sous pour les dépenser, pour acheter des meubles ou quelque chose comme ça, lui, il avait des idées de caméra ou de trucs comme ça. Et il venait, il venait. Chaque fois, il me disait : j'aimerais acheter ça, j'aimerais acheter ça... Pour finir, je craquais. Il l'achetait et du coup moi, je n'avais plus les sous pour acheter mon meuble. Alors là, des fois j'étais un peu frustrée, et je disais : la prochaine fois, on achète le meuble.

Question : Et ça marchait ? La fois suivante, vous achetiez le meuble ?

Marie : Ouais, une fois sur trois ! Non, mais quand même [rires]...

Le droit de dépenser du pourvoyeur principal des revenus est un droit qui, comme le droit de contrôle ou de décision, n'est pas remis en question. Au contraire, il est préservé autant par les hommes que par les femmes, comme le soulignent les propos de Marie :

*Luc avait flashé sur cette voiture. Ça fait vraiment : Luc, le dépensier et moi, qui ne dépense rien [rires]. Il avait flashé sur cette voiture, il voulait absolument une voiture comme ça ! Et puis bon, moi je trouvais un peu exagéré [...]. Puis, je me suis dis : **avec tous les soucis qu'il a, s'il peut avoir un petit plaisir dans sa vie, ben voilà !***

Plusieurs arguments sont fournis par les femmes pour justifier le droit aux dépenses personnelles du pourvoyeur principal et ainsi préserver l'équilibre des échanges. Marie a mentionné ci-dessus la pénibilité du travail de Luc, d'autres évoquent des besoins différents entre les hommes et les femmes. Un autre moyen est l'infantilisation du partenaire. Katia nous dit : « il a acheté son jouet », et Marie de surenchérir : « c'est comme un enfant ». L'une et l'autre font référence au côté spontané de l'achat et au plaisir de l'enfant/conjoint devant un nouvel objet. Associer le comportement masculin à un comportement enfantin permet de justifier la priorité des dépenses masculines/enfantines. Ces femmes adoptent un comportement d'abnégation et de *care* (Nyman, 1999) que l'on peut aussi interpréter comme l'expression de leur féminité. Conformément aux comportements attendus d'une bonne mère ou d'une bonne épouse, elles font passer les besoins des autres avant les leurs et se réjouissent du plaisir que des achats peuvent procurer à leur conjoint ou à leurs enfants. Les propos de Katia soulignent ce dernier point :

Encore l'autre jour, je pars pour m'acheter un manteau. Je suis revenue avec des choses pour les enfants et pour lui et je n'avais rien pour moi. Je suis plus : oh, ça ne fait rien, moi ce n'est pas nécessaire [...]. Je suis contente quand j'ai quelque chose pour eux. Mais quand il faut, je m'achète quelque chose aussi. Il ne faut pas croire que je n'ai rien. Loin de là.

La restriction des femmes à dépenser pour elles n'est pas seulement liée à des schèmes de pensées internes. La faible reconnaissance du travail domestique et familial conduit à un déséquilibre dans les contributions conjugales. Ainsi, malgré la définition collectivisée de son usage, l'argent reste la propriété du pourvoyeur

principal. Les femmes éprouvent de la difficulté à demander de l'argent défini comme la propriété de leur conjoint pour des dépenses personnelles. Comme l'illustre l'échange entre Patricia et Matthieu, l'idéologie amoureuse favorise, en effet, beaucoup plus le don que la demande (cf. chapitre deux) :

Patricia : Moi, si c'est moi qui l'achète, il me semblerait normal que je le paie, si c'est toi qui l'achetais, je dirais, je te donnerais un peu.

Matthieu : J'ai la même réflexion.

Patricia : Ça dépend de quel point de vue on se place.

Matthieu : Oui, ça dépend ce que c'est.

Patricia : Je n'oserais pas exiger de toi que tu me paies mon instrument ou une partie.

Matthieu : Mmh [signe d'approbation].

Patricia : Mais moi, je le fais pour toi.

Le fait qu'un certain nombre d'hommes gèrent les finances conjugales est une barrière supplémentaire pour l'accès des femmes à l'argent. Diego a mis sur pied une budgétisation de l'argent familial basée sur une somme disponible quotidiennement. Les montants non dépensés sont reportés le jour suivant et ainsi de suite. Le superflu est destiné aux dépenses personnelles ou à l'achat de vêtements. Diego avoue dépenser sans complexe parce qu'il sait exactement combien il peut dépenser dans le cadre de son budget :

Des fois, j'ai la fièvre acheteuse [rires]. Je suis capable de dépenser 1'000 francs dans la journée, si je suis dans une période hypomaniaque, sachant que, par exemple, j'aurai du boulot et tout, je peux dépenser 1'000 francs dans la journée, rien à foutre.

Diego et Sandra affirment que cette dernière a de la difficulté à dépenser pour elle : « Je ne ressens pas le besoin d'aller m'acheter », affirme Sandra. Cette absence de besoins ou de désirs est sans doute "encouragée" par l'organisation financière de Diego. Cette dernière nécessite, en effet, que Sandra rapporte toutes les dépenses personnelles ou collectives qu'elle a effectuées afin que Diego les reporte quotidiennement dans le budget familial. Avant de faire un achat personnel, Sandra demande fréquemment à Diego de lui confirmer si le budget le permet. Plus généralement, ce dernier lui annonce lorsqu'il y a un montant suffisant pour effectuer quelques achats personnels. Ce contrôle, légitimé par le fait que Diego tient le budget, conduit Sandra à soumettre toutes ses dépenses personnelles à l'approbation de son compagnon. Si elle affirme ne pas y voir de contraintes, cela l'amène tout de même à cacher à son conjoint une partie des recettes du salon de coiffure qu'elle dirige pour lui faire un cadeau. Cette "omission" a été mentionnée par Diego lors de notre entretien individuel. Il l'explique par le fait que Sandra ne voulait pas qu'il sache le prix du cadeau qu'elle voulait lui offrir à Noël. Parce qu'il définit ce geste comme un acte d'attention de la part de sa compagne, il s'en est fait le complice et ne lui a pas révélé être au courant de ses cachotteries. Dans ces exemples, le droit du pourvoyeur principal n'est pas remis en question par Agnès et Sandra car il n'est pas perçu comme étant problématique ; c'est-à-dire comme une question qui mériterait d'être soulevée. En contournant le contrôle mis en place, elles gagnent une part de liberté et d'autonomie. Toutefois, leurs stratégies sont des stratégies d'adaptation, elles ne contestent pas la légitimité du pouvoir de leur conjoint. Dans un certain sens, elles ne font que favoriser un statu quo qui privilégie le pouvoir masculin.

Le rééquilibrage des dépenses personnelles et collectives

La définition des dépenses personnelles entre également dans la logique de l'équilibre conjugal. Nous avons vu que la plupart des femmes interrogées avaient tendance à rééquilibrer les dépenses personnelles en mettant dans la balance la satisfaction de faire plaisir aux proches ou leurs moindres besoins. En ce sens, les partenaires sont quotidiennement engagés dans un processus conjugal de reconstruction de l'équilibre des échanges par l'intégration de composantes comportementales, cognitives et affectives (Rosenbluth et al., 1998).

Un autre moyen de se rapprocher de l'idéologie amoureuse de l'équilibre est de redéfinir une dépense personnelle en dépense collective. Victor est un passionné de vin. « C'est compulsif, comme un joueur », dit-il, en parlant de ses achats dont le montant oscille entre frs. 500.- et frs. 1'000.- par mois, ce qui peut correspondre jusqu'au quart du budget familial mensuel. Ces dépenses ont un statut ambigu et variable au sein du couple. Elles sont parfois considérées comme les dépenses personnelles de Victor car c'est lui qui en prend l'initiative. Toutefois, le fait qu'Alice consomme le vin acheté par son compagnon, et y prenne plaisir, permet aux conjoints de redéfinir cette acquisition. Considérée dès lors comme une dépense collective, le financement du vin par le compte commun se justifie. N'étant plus perçue comme une dispendieuse passion personnelle, la redéfinition des achats de vin permet également de rétablir un certain équilibre dans les dépenses individuelles. Inscrite dans l'idéologie amoureuse, cette redéfinition peut toutefois s'avérer coûteuse pour Alice. Elle fait, en effet, partie des couples dont les femmes investissent la totalité de leurs revenus dans les dépenses du ménage alors que leur conjoint garde un compte personnel dans lequel ils versent une partie de leur salaire. Cette répartition des charges financières et notamment du vin, paraît d'autant plus injuste à un observateur extérieur que Victor reproche parfois à Alice de ne pas faire d'épargne. Toutefois, ni l'un ni l'autre ne remet en question leur fonctionnement financier ou la définition des dépenses de vin car l'ensemble des revenus, l'épargne de Victor incluse, est désigné comme étant destiné à un usage collectif.

Cette stratégie de redéfinition des dépenses peut également être utilisée par les femmes afin de contrecarrer le droit de possession du pourvoyeur principal et ainsi rééquilibrer les dépenses personnelles. La voiture de Valentin arrivait en fin de vie, nous raconte Annick :

Je l'embête avec ça parce qu'il était tout content de cette nouvelle voiture et tout. Puis, il s'emballait, mais je lui ai dit : mais tu te rends compte que ce sera ma voiture... Enfin, c'est la voiture des enfants et comme c'est moi qui trimballe les enfants, donc c'est la mienne... Alors je lui ai donné la mienne mais il ne la voulait pas...

La répartition traditionnelle des rôles sert ici de légitimation à la redéfinition par l'usage d'une dépense personnelle en dépense collective. Selon Annick, la nouvelle voiture de Valentin est grande, plus récente et donc plus sûre. Comme c'est elle qui se charge de véhiculer les enfants durant la semaine, elle revendique l'usage de la nouvelle voiture pour leur bien-être et leur sécurité. L'argument est imparable. La dépense de Valentin est collectivisée au nom des enfants. Comme ce dernier le confirme, l'équilibre des échanges est ainsi rétabli :

Ça fait longtemps que je n'ai rien acheté de personnel... la voiture, elle se l'est accaparée [rires] ... C'était un break... C'était un gros achat [...] Moi, j'ai hérité de sa voiture à elle [rires].

Les droits rattachés au rôle de pourvoyeur principal des revenus sont capitaux pour appréhender toute la complexité de la construction conjugale et familiale des significations et usages sociaux de l'argent. Du point de vue de l'observateur externe, ils permettent de comprendre pourquoi, malgré l'idéologie amoureuse du don et du désintéret que partagent les conjoints, des inégalités perdurent au sein des couples. S'il l'on se place du point de vue des conjoints, les droits rattachés au pourvoyeur principal permettent de mieux saisir pourquoi ces inégalités ne remettent pas en question l'équilibre des échanges. Face aux contraintes et opportunités rencontrées dans leur histoire, les conjoints redéfinissent constamment leurs relations en fonction des normes amoureuses et de genre. Durant ce processus définitionnel, les conjoints contribuent quotidiennement à renforcer ou à modifier les structures de genre. En faisant valoir la priorité des besoins des enfants sur les désirs personnels de son conjoint, Annick remet en cause le droit de possession du pourvoyeur principal des revenus. En ce sens, la répartition traditionnelle des responsabilités est mobilisée de manière à contrer le droit traditionnellement masculin sur les revenus. Comme nous allons encore le voir, les normes traditionnelles tout comme les valeurs rattachées à la modernité ont, dans le contexte contemporain, des influences qui peuvent s'avérer contradictoires.

Tâches et responsabilités financières genrées

L'organisation conjugale conventionnelle ne consiste pas seulement en une répartition des rôles et des responsabilités, elle implique également une répartition genrée du travail de gestion et d'administration des finances (Colavecchia, 2005). Dans les couples interrogés, les femmes ont le plus souvent la responsabilité des dépenses quotidiennes liées à la maison et aux enfants alors que les hommes prennent plus fréquemment en charge les factures et la gestion de l'ensemble des comptes (bancaires, postaux) du ménage¹⁴¹. Autrement dit, les hommes administrent généralement les domaines qui sont liés à des prises de décision plus rares et plus importantes et qui, généralement, englobent les domaines des femmes et déterminent le style de vie familial (Nyman, 1998, 1999, Safilios-Rothschild, 1976). Parce qu'elle est associée aux rôles traditionnels assignés socialement, cette répartition des tâches semble "aller de soi" pour les conjoints. Ces derniers relèvent qu'elle s'est déroulée « naturellement », « sans discussion ». Opter pour un comportement conventionnel permet aux partenaires de mettre sur pied leur organisation financière en faisant l'économie d'une discussion/négociation, source potentielle de conflits. Dès lors, ils souscrivent également à l'idéologie amoureuse qui rejette toute argumentation économique. Cette naturalisation du processus de construction conjugale et familiale engendre toutefois un certain déséquilibre parmi les positions de chaque partenaire.

141 Lors de l'entretien, la femme s'occupe seule de planifier et d'effectuer les achats rattachés aux besoins courants dans 15 couples. L'homme prend seul en charge la gestion et le contrôle des comptes bancaires dans huit couples. Dans trois couples, la femme s'en charge seule (cf. Annexe 2b pour plus de détails).

Chez les couples qui mettent leur argent en commun

Dans la majorité des couples qui mettent de l'argent en commun (partiellement ou totalement), la gestion des factures et des comptes conjugaux est prise en charge par l'homme. Cette organisation trouve sa légitimité dans les attentes traditionnelles de genre. Ainsi, pour Magali, la tenue des comptes fait partie intégrante du rôle de pourvoyeur principal car c'est une tâche qui requiert des compétences masculines, estime-t-elle. Cet arrangement, source de pouvoir masculin, peut également convenir aux conjointes. Chantal, qui assimile la tenue des compte à une corvée, est très heureuse que Félix s'en charge. « J'ai déjà bien assez d'autres soucis », dit-elle, pour justifier cette répartition des tâches. Dans la plupart des recherches sur l'organisation financière des ménages, le contrôle masculin des revenus du ménage est associé à des désavantages pour les femmes. Cependant, si l'on en croit Parsons (1969) et Lukes (2005), les gains de l'un n'impliquent pas forcément une perte équivalente pour l'autre. Les deux partenaires peuvent tirer profit de l'exercice du pouvoir par l'un d'entre eux, même si les avantages tendront généralement à être inégaux (Chazel, 2005, Goode, Callender et Lister, 1998). Ainsi, dans ces exemples, le contrôle masculin sur l'argent est une demande de Magali et de Chantal qui souhaitent se consacrer à d'autres activités. Bien que ces femmes reproduisent un "ordre des choses", qu'elles s'inscrivent dans une idéologie de genre et de couple traditionnelle, cet exemple illustre le concept de pouvoir invisible de Lukes (2005) : le pouvoir ne suscite pas forcément d'opposition.

Le désintérêt pour les questions financières que certaines femmes affichent peut également être analysé comme un moyen de préserver l'harmonie conjugale. Ainsi pour Sandra, le fait que Diego gère les finances est source de moins de mésententes, chacun conservant et administrant individuellement son domaine de compétences.

La gestion de l'argent peut être une source de pouvoir, notamment quand le couple met en commun ses revenus et qu'il reste un surplus. Les informations récoltées sur les finances familiales peuvent avoir un poids décisif dans les prises de décision conjugales. Comme le sous-entend Max, le budget peut être un argument de négociation :

Ce budget sert peut-être à accélérer le processus de l'achat du rêve de consommation. Cette année, en 2005, je lui ai clairement montré qu'on avait clairement la possibilité de faire un pas en avant dans nos désirs de consommation, dans nos rêves de consommation. Là, on a choisi : c'est canapé, lit, télé.

Toutefois, la gestion du budget peut également s'avérer une source de préoccupations, notamment quand le droit du pourvoyeur principal le met en danger. C'est le cas de Marie et Luc qui disposaient, dans les premiers temps de leur histoire conjugale, d'un budget relativement réduit. Ce manque de ressources financières n'empêchait pas Luc « de pousser à l'achat », achat que Marie devait ensuite compenser en diminuant les dépenses courantes :

Marie : Je voyais qu'à la fin du mois, on n'avait plus rien. Pour moi, c'était quand même assez stressant. De me dire : ben voilà, il reste une semaine et puis on a zéro.

Question : Puis Luc, tu as l'impression que ça le préoccupait ?

Marie : Ben, lui ça le dérange moins parce que ce n'est pas lui qui s'occupe des comptes, ce n'est pas lui qui va en commissions. Alors lui, il avait une idée d'achat, alors il

voulait l'acheter mais après j'ai l'impression que c'est moi qui devait ramer derrière pour réussir à nouer les deux bouts.

Chez les couples qui ont une gestion indépendante

Chez les couples qui ont une gestion indépendante, on retrouve également une division genrée du travail de gestion et d'administration des finances (Colavecchia, 2005). Les hommes paient les factures. Dès lors, leurs apports financiers sont clairement définis. De leur côté, les femmes se chargent des dépenses quotidiennes, qui, à l'inverse, sont souvent invisibles et mal connues. Charlott Nyman (1999) parle de zone grise pour décrire les charges liées à la vie quotidienne. Comme le souligne Sonia, les charges courantes étant rarement budgétées, elles ne sont que partiellement visibles.

Mon mari paie les factures, s'il reste de l'argent, il m'en donne pour vivre, pour manger. Puis quand il n'y en a pas, c'est moi qui vais sur mon compte. J'ai un compte en France sur lequel je dépense pas mal. Je pense que lui, il ne s'en rend pas compte. Il avait du mal à comprendre que j'avais besoin de plus de 500 francs par mois pour vivre. 500 francs, ça fait peu pour manger. Je lui dis : Yohan, que tu me donnes 500 francs pour manger quand on est deux, bien. Maintenant, on est quatre. Puis, c'était il y a 15 ans qu'on était les deux. Oui, mais des fois il ne reste pas plus, des fois on est même à moins. Donc, je suis là pour compenser mais ça, je ne regarde pas. Je vais sur mon compte, il n'y a pas de problème. [...] Des fois, je lui dis : il ne reste que 200 francs. Bin, on ira chercher sur le compte. Pour lui, c'est comme s'il y avait 30'000 francs sur le compte ! Oui mais, Yohan, aller chercher sur le compte, il te reste combien toi ? Oui, on va se débrouiller. Mais qui c'est "on" ? C'est quand même moi souvent.

La non reconnaissance des charges quotidiennes par le partenaire fragilise la position économique des femmes. Dans certains couples, la totalité du revenu des conjointes part dans les dépenses courantes, sans même que l'homme en soit conscient. Dans le cas que nous venons de mentionner, l'ensemble des revenus de Sonia sont communautarisés. Dès lors, on est bien loin de la perception traditionnelle du salaire féminin comme d'un salaire d'appoint. Les revenus féminins sont doublement collectivisés (Roy, 2006). Premièrement, comme l'a montré cet exemple, illustratif du fonctionnement financier de nombreux couples, les revenus de la femme servent de base monétaire aux besoins collectifs. Deuxièmement, l'argent féminin finance également les besoins familiaux quand il est dépensé individuellement. Nous avons vu que les dépenses personnelles féminines bénéficient souvent au bien-être familial. Le revenu masculin, au contraire, n'est que partiellement communautarisé. En effet, l'argent masculin sert uniquement à couvrir les *besoins* familiaux. Il ne vise pas à rémunérer la conjointe, ce qui serait considéré comme socialement inacceptable (Roy, 2006 : 112). L'idéologie amoureuse du don renforce cette mise en commun de l'argent féminin. Comme nous l'avons déjà mentionné, les couples refusent de fonctionner selon le modèle économique qui échange des services contre des ressources financières. Ce modèle permettrait aux femmes de demander de l'argent en échange des tâches domestiques et familiales. Dans le système de dons, au contraire, chacun amène un don, don librement donné, jamais exigé. En ce sens, la participation économique traditionnelle des femmes aux dépenses courantes n'est pas nécessairement équilibrée par un apport économique masculin identique. Les conjoints sont libres de donner ce qu'ils estiment nécessaire au bon fonctionnement du ménage.

Demander de l'argent est d'autant plus délicat que les dépenses quotidiennes sont parfois perçues par le conjoint comme étant illégitimes ou mal gérées. Ainsi, dans certains couples (également dans les ménages qui pratiquent la mise en commun des revenus), ce sont les conjoints qui expliquent à leur compagne comment faire des économies sur les dépenses quotidiennes. C'est parfois d'autant plus contradictoire qu'ils vont rarement effectuer les achats ménagers eux-mêmes. Les dépenses quotidiennes sont d'ailleurs le poste budgétaire où les couples estiment qu'il est possible de faire des économies en cas de besoins ou lorsque les factures de fin de mois sont élevées. Ces frais, non budgétés, sont rarement considérés comme des charges fixes. Ainsi, il n'est pas rare que les compétences en matière de consommation et d'achats des femmes soient mises à contribution pour pouvoir boucler le budget mensuel. Les conjointes étant en général responsables des achats quotidiens, elles doivent investir non seulement leur argent mais également beaucoup de temps, d'énergie et d'imagination pour adapter les dépenses courantes au budget qu'elles ont à disposition. Dans les gestions individuelles, l'argent des femmes joue également un rôle de tampon dans le sens où il est mobilisé quand leur partenaire n'arrive pas à payer l'ensemble des factures mensuelles. L'inverse est pourtant rarement mentionné. Parce que ce sont des frais qui sont considérés comme étant "compressibles", les femmes opèrent des stratégies d'économie plutôt que de demander de l'argent à leur conjoint. Il arrive aussi qu'elles ponctionnent leur épargne quand elles n'ont pas les revenus suffisants pour couvrir les dépenses ménagères.

Le marquage de l'argent est essentiel pour comprendre comment les partenaires perçoivent et comptabilisent l'argent du ménage et les apports financiers de chacun. L'argent masculin est généralement plus "marqué" puisqu'il ne se fond pas dans le quotidien et que son utilisation peut être retracée (par des factures souvent conservées, etc.). L'argent marqué, comme l'argent reçu en héritage, investit dans un bien immobilier ou dans des factures est comptabilisé. On peut demander des comptes et "calculer" si nécessaire la participation de chacun. Dans les entretiens, lorsque les couples émettent l'hypothèse d'un divorce, les comptes réapparaissent au grand jour : les apports de chacun sont signalés et comptabilisés. Même si les partenaires ne comptent pas entre eux, ils "savent" ce que chacun a mis dans le collectif. Toutefois, seul l'argent marqué, repérable, est indiqué par les personnes interrogées. L'argent investi dans le quotidien n'a jamais été mentionné dans l'hypothèse d'un divorce. En cas de rupture, l'invisibilisation de l'apport financier féminin pourrait être la cause d'inégalités financières importantes.

EN RÉSUMÉ

Ce chapitre permet de mettre en évidence les différentes étapes du processus de construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent. Son premier apport a été de montrer que l'usage conjugal de l'argent s'inscrit dans un contexte particulier qui est celui de l'amour, l'amour étant socialement et historiquement considéré comme étant au fondement du couple et de sa légitimité. L'amour a été conceptualisé dans ce travail en tant qu'idéologie ; c'est-à-dire comme un système plus ou moins cohérent d'idées, de représentations, de pensées et de jugements qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier une situation ou des actions. Nous avons vu que les conjoints font usage de l'argent de manière à répondre à l'idéologie romantique du don, du désintéret et de l'équilibre des échanges. Les partenaires construisent leurs relations amoureuses dans un contexte particulier où les normes

modernes d'égalité et d'autonomie entrent en concurrence avec des normes plus traditionnelles. Ces dernières inscrivent les identités masculines et féminines dans une division des tâches et des responsabilités conventionnelle qui confirme la domination masculine (Bourdieu, 2002). Le contexte historique actuel explique sans doute également pourquoi les rapports de pouvoir entre les conjoints sont rarement explicites. Engagés dans une relation qui se veut égalitaire, les partenaires sont également pris dans des structures de genre puissantes qui ont des influences au niveau institutionnel, interactionnel et individuel (Risman, 1998). Si les inégalités et les rapports de pouvoir apparaissent rarement dans les discours conjugaux, ils n'en restent pas moins présents dans les faits. Invisibles car non problématisés ou alors reconstruits par les conjoints de manière à répondre à l'idéal de l'équilibre des échanges, les rapports de pouvoir sont d'autant plus puissants qu'ils sont légitimés par l'idéologie amoureuse du don et du désintéret, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

La structure des contraintes et des opportunités joue un rôle antagoniste dans la construction conjugale. La division traditionnelle des tâches que l'on observe chez les familles avec enfants, rendue quasiment nécessaire par le contexte suisse, conduit les couples de classe moyenne que nous avons interrogés à former une équipe conjugale et à se répartir des tâches et des responsabilités qui vise un objectif commun : le bien-être des enfants. Toutefois, la construction conjugale semble également être un processus qui est vécu d'une manière individuelle et différenciée car les conjoints sont inscrits dans une structure où leurs droits et responsabilités varient selon leur genre.

2. LES DÉTERMINANTS DU PROCESSUS DE LA CONSTRUCTION CONJUGALE DES SIGNIFICATIONS ET USAGES SOCIAUX DE L'ARGENT

Lors du chapitre précédent, le parcours conjugal et familial a été présenté dans ces résultats les plus visibles ou les plus significatifs. Il s'agit maintenant de mettre en évidence un certain nombre de dynamiques qui permettront d'expliquer le processus de construction de l'usage de l'argent et de sa signification dans la sphère privée. Comme nous avons pu le voir, les conjoints s'engagent progressivement vers une définition communautaire des ressources monétaires. A la question de savoir comment cela s'est produit, s'ils en ont discuté, les réponses que l'on reçoit vont toutes dans le même sens. La plupart des personnes interrogées prétendent que « ça c'est fait comme ça », que « ça c'est fait naturellement », qu'elles ne s'en souviennent pas ou alors qu'elles en ont « discuté deux minutes ». Dès lors, nous pouvons émettre l'hypothèse que le couple ne se construit pas seulement par la conversation et par des échanges explicites mais également par des processus de construction plus diffus. Afin de les mettre en évidence, nous allons combiner les trois niveaux d'analyse des relations conjugales de Ted Huston (2000) avec l'approche de Risman sur la structure de genre (1998).

Dans ce chapitre, nous allons montrer que, contrairement à ce que laisse supposer la théorie de Berger et Kellner (1988), le processus de construction conjugale n'est pas seulement un processus interactionnel. Il ne peut se comprendre que si on l'appréhende au travers de trois niveaux d'analyse : le niveau contextuel ou sociétal ; le niveau conjugal ; et le niveau individuel. Ces trois niveaux, distingués ici pour des questions didactiques sont, en réalité, intrinsèquement liés et interdépendants. En effet, ils s'influencent mutuellement, se renforcent ou s'affaiblissent réciproquement.

Le niveau sociétal ou contextuel nous permet de mettre en évidence la structure d'opportunités et de contraintes affectant les capacités et les compétences individuelles (Ferree, 1990, Huston, 2000, Risman, 1998). Nous avons déjà vu que le contexte économique, juridique, social et historique affecte la construction conjugale des usages et significations de l'argent, et qu'en ce sens, les changements macro-sociaux sont susceptibles d'influer la dynamique maritale. Nous allons ici plus particulièrement nous intéresser au contexte dans lequel baigne le couple, et notamment à l'influence de l'entourage sur les usages monétaires intimes.

Le niveau conjugal rend compte des comportements et des interactions entre les conjoints. A ce niveau, les relations conjugales sont considérées comme un système de comportements imbriqués dans des réseaux de relations intimes (Huston, 2000 : 301). C'est généralement le niveau d'analyse qui est privilégié par les recherches sur la construction conjugale (cf. Berger et Kellner, 1988, Kaufmann, 2002, De Singly, 1996, 2000).

Le niveau individuel nous aide à appréhender le couple comme un regroupement de personnalités interagissantes. Dès lors, les caractéristiques personnelles, comme le genre, et leur processus de fabrication (Berk, 1985, West et Zimmerman, 1987) peuvent influencer la construction conjugale des usages et significations de l'argent.

a. AU NIVEAU SOCIÉTAL

Nous avons vu que la structure du marché du travail suisse, la politique familiale et les structures fiscales contribuent à renforcer une division traditionnelle des tâches au sein des couples qui ont des enfants. En ce sens, les questions conjugales peuvent être analysées comme des expériences individuelles des changements économiques et structurels (Hochschild, 2003b). Dans un même esprit, l'usage et la signification qu'hommes et femmes donnent à l'argent dans le cadre conjugal peuvent, en partie, être analysés comme le reflet de contradictions structurelles. Ces contradictions résultent de la répartition des rôles et de la division du travail en fonction de l'appartenance sexuelle encore fortement valorisée en Suisse et des modifications des relations entre hommes et femmes vers plus d'égalité (cf. Beck, 2001). Les hommes et les femmes sont des sujets genrés qui interprètent activement leur identité et agissent sur leur vie et leur relation. Cependant, les structures institutionnelles influencent la façon dont les conjoints développent leur propre biographie ainsi que l'histoire conjugale (Crompton et Harris, 1999). A titre d'exemple, le choix des mères entre engagement familial ou professionnel n'est pas uniquement déterminé par la socialisation ou une structure sociale omnipotente. C'est un processus par lequel les femmes se confrontent et répondent aux contraintes et opportunités qu'elles rencontrent (Gerson, 1987). Ce choix dépend, d'une part, de la façon dont les femmes perçoivent et définissent leur situation (professionnelle, familiale et conjugale) et d'autre part, des circonstances objectives qui structurent leur perception (capacité du conjoint à être un bon pourvoyeur principal, opportunités professionnelles, stabilité de la relation conjugale, etc.).

L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail a changé les limites entre sphère publique et sphère privée (Adkins, 2001, Hainard, 1998). Cependant, la féminisation du marché du travail a peu modifié les frontières de genre à l'intérieur même de la sphère privée (Gerson et Peiss, 1985). Même si l'idéologie du mariage compagnonnage a participé à modifier ces limites par la valorisation de la réciprocité, de la mise en commun et de l'implication du conjoint au foyer et auprès de ses enfants (Cancian, 1989), elle n'a pas pour autant permis de renverser les perceptions traditionnelles des rôles masculins et féminins. La différenciation genrée des rôles féminins et masculins au sein de la famille conduit directement ou indirectement à des définitions du travail (rémunéré et non rémunéré) et des ressources économiques qui valorisent davantage la participation masculine. Nous n'allons pas développer davantage ce point qui a déjà été traité dans ce travail. Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser à l'environnement social des conjoints. En effet, l'entourage joue un rôle important dans l'usage et la signification de l'argent au sein de la sphère conjugale.

• Le réseau familial et amical étendu

Ce travail s'intéresse essentiellement au couple. Nous avons jusqu'à présent peu parlé du réseau familial et amical. Pourtant, les liens économiques et non économiques que les partenaires peuvent entretenir avec la famille ou les intimes jouent un rôle central dans le processus de construction des significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère domestique. En effet, le groupe conjugal est imbriqué dans un contexte social. Les partenaires du couple ont des relations avec des individus d'autres ménages. Les transferts de ressources comme le temps,

l'argent ou le *care* peuvent affecter la manière dont les ménages arrangent leurs affaires financières internes ainsi que les contraintes et les possibilités qui s'offrent à chaque conjoint (Laurie et Sullivan, 1991). Plusieurs couples interrogés bénéficient ainsi de l'aide de leur parent pour garder les enfants quelques jours par semaine pendant que la conjointe travaille. Nous avons vu que certains conjoints mesurent le gain financier d'un retour des mères sur le marché du travail en soustrayant les frais liés à un double revenu du salaire féminin (Brannen et Moss, 1987 : 86). Dès lors, le fait de pouvoir confier (gratuitement ou à bas prix) son enfant à un proche peut jouer un rôle déterminant dans l'accès des femmes aux ressources économiques. Le revenu féminin étant largement investi dans les dépenses collectives (Morris, 1989, Pahl, 1996, 2000, Roy, 2006), le niveau de vie familial bénéficie également de la mobilisation des proches.

Plusieurs couples interrogés ont mentionné avoir aidé financièrement des amis ou de la famille par des prêts ponctuels d'argent. Conformément à ce que nous avons vu dans la partie théorique, cette aide s'éloigne de la logique économique dans le sens où elle prend souvent la forme d'un prêt sans intérêt, voire parfois d'un don (Attias-Donfut et al., 2002, Charbonneau, 1996c, Godbout et al., 1996). Quand je les ai rencontrés, Maurice et Magali hébergeaient la maman de Magali depuis plusieurs années, la maman de Maurice depuis quelques mois et certains membres de la famille de Magali, venus de Pologne, pour quelques semaines. Cette aide pèse lourdement sur les finances du couple. Celui-ci prend, en effet, en charge les frais de l'ensemble des personnes qu'il accueille. Cependant, le couple bénéficie également de la solidarité familiale. La mère de Magali, par exemple, a pris la responsabilité de l'ensemble des tâches ménagères. Elle garde également les enfants, ce qui permet aux conjoints de travailler tous deux à plein temps sans se soucier de l'administration du quotidien. Il est pourtant rare d'observer une telle solidarité économique. Généralement, si les couples sont au cœur du réseau de solidarité, c'est principalement parce qu'ils donnent, surtout à leurs enfants et parce qu'ils reçoivent, essentiellement de leurs parents (Attias-Donfut, 1995, Attias-Donfut et al., 2002). L'aide financière de ces derniers apparaît régulièrement dans l'histoire des conjoints.

Plusieurs personnes interrogées ont, en effet, mentionné recevoir de l'argent de leurs parents, et parfois de leurs proches, lors de leur anniversaire ou pour Noël. Cet argent est généralement considéré comme de l'argent personnel. Il est alors destiné à un usage individuel, à des petits extras qui n'entrent pas dans le budget quotidien. L'argent donné par les proches n'est généralement soumis à aucune obligation de dépenses. Pourtant, la plupart des conjoints s'arrangent pour garder une trace de ce cadeau en achetant quelque chose de spécifique qui leur permet de "marquer" l'argent (Zelizer, 2005c) et de se souvenir de qui l'a offert. Les dons en nature semblent créer plus de liens et d'obligations quant à leur utilisation. Par exemple, les parents de Yohan ont offert au couple une grosse voiture dont l'entretien est coûteux. Yohan se sent engagé par ce cadeau et refuse de le revendre pour acheter un véhicule moins onéreux à l'entretien. Le prix de l'objet donné ne semble pas avoir d'importance dans la valeur de lien. A titre d'exemple, Katia, garde les couteaux offerts par ses parents alors que ceux-ci ne coupent plus. Généralement, le don d'objet ne paraît engager que celui qui a des liens de parenté directs avec les donateurs. Les conjoints du donataire semblent davantage mesurer l'utilité du don plutôt que le symbole du lien qui y est rattaché. Ils sont prêts à se séparer de l'objet offert si celui-ci ne leur paraît pas être d'une grande utilité. Ainsi, Antonio se débarrassera des couteaux de famille de Katia qu'il juge inutiles. La compagne de

Yohan, de son côté, insiste régulièrement pour qu'ils vendent la voiture et en achètent une autre plus adaptée à leur budget.

Les différentes étapes du processus d'institutionnalisation du couple engendrent la mobilisation de la solidarité financière des proches. Cette dernière est ainsi activée lors du mariage ou de la naissance des enfants. Ainsi, Marie et Luc, encore étudiants, ont pu vivre une année avec l'argent qu'ils ont reçu pour leur mariage. Cécile a également été impressionnée par la générosité de son entourage à la naissance de son enfant. Non seulement, elle a reçu suffisamment de vêtements pour l'habiller pendant presque deux ans mais, en plus, il dispose déjà d'un compte en banque qu'elle estime bien garni :

Il a en tout cas 2'000 francs ! Je trouve que c'est beaucoup 2'000 francs, non ? A 2 ans avoir 2'000.- ! Il a 2'000.- sur son compte épargne.

En outre, l'aide financière des proches est également régulièrement mentionnée lors de l'achat d'un bien immobilier. Un certain nombre de couples ont reçu un prêt d'argent (ou une avance sur héritage) de la part de leurs parents, ou plus rarement de leurs amis. Les décisions d'achat immobilier mobilisent, en effet, souvent une partie de la lignée. La famille agit alors comme un sujet collectif. La reproduction familiale, pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu (1993b), s'opère alors par la transmission des privilèges économiques.

Les dons d'argent semblent porter une valeur symbolique importante. Le montant versé par l'entourage a un sens. Il montre la dimension du sacrifice, l'importance accordée aux projets et aux désirs du donataire. Lorsque ses parents lui prêtent l'argent qui lui permettra de racheter une entreprise, Luc est touché par ce geste. D'autant plus que ces géniteurs l'ont rarement aidé financièrement.

Pendant 10 ans, ils m'ont dit qu'ils ne me donneraient jamais 1 francs. Je suis allé les voir un soir et je leur ai exposé mon projet : on aimerait racheter [une entreprise¹⁴²] et ça coûte tant et j'aurais besoin que vous me prêtiez tant [...]. Je leur avais dit : c'est peut-être la connerie de ma vie ou la chance de ma vie. Et puis, ils ont réfléchi un ou deux jours et ils m'ont dit qu'ils étaient d'accord. Et puis, on est content de le faire pour toi. Moi, ça m'a touché parce que, des fois, j'avais l'impression qu'il y avait des injustices avec ma sœur, mon frère parce qu'ils avaient payé leurs études et tout ça. Plus que l'argent, c'est le geste qui m'a touché parce que ça veut dire qu'ils ont confiance en moi.

Ce prêt d'argent est important pour Luc. Il lui indique que ses parents ont foi en ses projets d'avenir et en ses compétences. Le montant est également symbolique parce qu'il permet à Luc d'évaluer cette confiance. Plus la proportion des montants donnés semble élevée par rapport aux revenus et à la fortune des parents et plus le geste a du sens pour celui qui en bénéficie. En effet, le montant du don indique le sacrifice financier que les proches sont prêts à faire par amour ou par affection. Le sacrifice étant ici défini comme la mise de côté des intérêts personnels pour le bien d'autrui (Stanley et al., 2006). Pour Luc, le prêt d'argent de ses parents répond également aux principes d'égalisation et d'équivalence propres à la filiation (Bloch et al. 1990). En lui prêtant de l'argent, les parents de Luc comblent la dette qu'ils avaient symboliquement contractée à son égard en finançant les études de ses frères et

142 Pour préserver l'identité de la personne interrogée, le nom mentionné a été remplacé.

sœurs alors qu'ils n'avaient pas participé financièrement aux siennes. Par ce prêt, Luc reprend sa place symbolique dans la filiation. L'équilibre entre la fratrie est ainsi rétabli.

Relevons enfin que le prêt ou le don d'argent, notamment quand il est important, dépend souvent de l'accord des donateurs sur les buts qui sont poursuivis. Ainsi, si les parents aident Luc pour le rachat de cette entreprise, c'est qu'ils approuvent ce projet, ce qui ne semblait pas être le cas avec ses études de pasteur. Plusieurs couples mentionnent ainsi avoir eu des discussions avec leurs proches concernant l'utilisation des ressources financières qui leur seraient données ou prêtées. En recevant de l'argent, on contracte une dette morale relative aux buts poursuivis, une obligation dont sont bien conscientes les personnes interrogées. On retrouve également ce phénomène dans le versement de l'argent de poche aux enfants.

- **La sphère familiale**

La circulation de l'argent entre les parents et les enfants joue un rôle privilégié dans les liens familiaux. Le versement d'un argent de poche est présenté par les personnes interrogées comme un outil éducationnel. Il permet de transmettre très concrètement des valeurs et de poursuivre des objectifs pédagogiques même dans les périodes où les enfants y sont plus réticents, notamment à l'adolescence. L'argent de poche représente un moyen d'échanger des idées et de discuter des projets de l'enfant. Dans ce contexte, les ressources monétaires sont considérées comme un média privilégié de la construction du groupe familial et du lien social. Dans la famille de Colette et Charles, le versement d'un argent de poche est présenté explicitement par les conjoints comme un outil pour entrer ou rester en contact avec leurs enfants, notamment les plus âgés. Dans cette famille qui privilégie la discussion et la communication, les enfants doivent argumenter et convaincre leurs parents de la nécessité et du bien-fondé de leurs achats pour se voir rembourser leurs dépenses. Cette façon de faire est présentée comme un moyen de préparer les enfants à leur entrée dans le monde adulte. Elle permet également aux parents de favoriser les discussions et les échanges tout en gardant un contrôle sur l'ensemble des dépenses de leur progéniture. Ce modèle de relations parents-enfants a été décrit par Michel Fize (1990 : 222) sous les termes de "pacte familial". Instauré au début des années 1990, ce modèle rend compte de la nouvelle "démocratie familiale", pour reprendre le titre du livre de Fize (1990). Il est fait de négociation et d'autonomie pour les enfants mais aussi de limites et de points de repère fixés par les parents.

Les parents, par les valeurs qu'ils transmettent et le modèle qu'ils véhiculent, jouent un rôle central dans la formation des comportements économiques des enfants dans la sphère privée. Les interactions autour de l'argent de poche sont parfois les seules interactions où l'argent apparaît aussi explicitement dans la sphère familiale. Elles représentent la transmission principale des parents aux enfants en matière de savoir-faire financier. L'un des premiers messages que reçoivent les enfants, c'est que l'argent se mérite. En effet, la gratuité ne va pas de soi. Généralement, le versement d'argent de poche nécessite une contre-prestation. Dans certaines familles, par exemple, l'argent de poche est défini comme une rétribution qui récompense les petites tâches domestiques effectuées par les enfants ou leurs bons résultats scolaires. Dès lors, l'argent peut également être perçu, par les enfants et les parents, comme un instrument de pouvoir et un outil de contrôle social (Hertz, 1992).

Les différentes valeurs et perceptions de l'argent que l'on acquiert dans l'enfance sont conservées dans la vie adulte. L'argent n'est pas un sujet de discussion entre amis ou même dans le couple. A défaut d'autres référents, les personnes interrogées se rapportent souvent au modèle familial qui leur a été transmis (par les interactions ou l'observation). Ainsi, Marc et Violette reproduisent ce qu'ils ont pu observer dans leur enfance tout en l'adaptant aux technologies actuelles. L'un et l'autre ont vu leur maman tenir un livre de comptes. Ils ont ajusté cette pratique au contexte actuel en tenant leur budget sur ordinateur. Le partage d'un passé commun facilite la mise sur pied d'une organisation conjugale. Par exemple, l'épargne, pratiquée par la plupart des personnes interrogées, trouve ses racines dans l'enfance. Enfants, la majorité des conjoints possédaient un carnet d'épargne sur lequel ils versaient l'argent reçu aux anniversaires et autres fêtes. Cette pratique, largement diffusée dans la société suisse, facilite la construction conjugale. Chacun retrouve chez l'autre la trace de ses pratiques incorporées d'enfant. Et c'est "tout naturellement" que les conjoints la reproduisent avec leurs propres enfants.

Le passé familial fonctionne pour la plupart des partenaires comme un référent puissant. Bien que notre recherche se focalise essentiellement sur les relations conjugales, il est nécessaire de rappeler que le processus de construction conjugale s'instaure dans un cadre de référence qui s'inscrit non seulement dans les rapports d'alliance conjugale mais également dans les rapports de filiation. Françoise Bloch et ses collègues (1990) mettent ainsi en évidence le fait que la dynamique des échanges conjugaux ne se joue pas seulement entre les conjoints mais renvoie également au positionnement de chaque conjoint vis-à-vis de sa lignée ; c'est-à-dire « ce que l'on revendique ou que l'on écarte de l'héritage matériel et symbolique reçu de ses ascendants » (Bloch et al., 1990 : 88). Pour certains partenaires, l'organisation conjugale traditionnelle est adoptée d'autant plus "naturellement" qu'ils ont toujours vu leurs parents fonctionner, et bien fonctionner à leurs yeux, selon ce modèle. Pour d'autres conjoints, en majorité des femmes, le système financier parental s'impose, au contraire, comme une configuration qu'il s'agit de ne pas reproduire. Françoise et Agathe, par exemple, ont pu observer les conséquences négatives de la dépendance économique de leurs mères, qui n'avaient pas de revenu et devaient gérer le quotidien avec l'allocation (parfois insuffisante) versée par leur mari. Elles ont pu mesurer l'influence de la dépendance économique sur les relations conjugales et la liberté d'action de leur mère¹⁴³. Préserver une certaine autonomie financière représente pour elles le moyen de conserver leur indépendance, « un moyen de dominer les choses », comme le relève Françoise. La plupart des femmes qui mobilisent l'exemple de leur mère pour justifier leur volonté de rester, même partiellement, autonomes financièrement ont fait l'expérience, durant leur enfance, de l'argent comme d'un instrument de pouvoir conjugal. Dès lors, elles voient dans leur emploi, même à temps partiel, le moyen de conserver un rapport équilibré avec leur compagnon. Cette conviction a été renforcée par leur connaissance du contexte social et de l'augmentation du taux de divorce dans la société suisse.

143 Rappelons que dans les années 1970, trois mères avec des enfants de moins de 7 ans sur quatre n'avaient pas d'activité professionnelle (Office fédéral de la statistique, 2005c).

AU NIVEAU CONJUGAL

Comme nous le verrons dans ce chapitre, la construction des significations et usages sociaux de l'argent est un processus conjugal qui s'élabore de multiples façons, notamment par la parole, les actions ainsi que l'expression des sentiments et des émotions.

• L'homogamie financière

Quand on demande aux personnes interrogées si, au début de leur couple, il existait des pratiques différentes entre chaque partenaire ou si la manière dont leur conjoint manipulait l'argent les a étonné ou surpris, la plupart d'entre elles répondent que l'un et l'autre entretenaient « le même rapport à l'argent ». Christophe estime qu'il voyait « les choses de la même manière » qu'Agathe :

On a toujours fonctionné de façon assez semblable par rapport à [l'argent]. Je pense qu'on a toujours eu un rapport à l'argent qui est assez similaire. On n'est pas des consommateurs, de loin pas des consommateurs. Quand on achète quelque chose alors on se fait plaisir. On achète, en général, quelque chose de très bien pour longtemps, puis j'ai l'impression qu'on a le même rapport à l'argent. L'argent c'est un mal nécessaire.

Inscrits dans la même structure historique et sociale, les conjoints partagent des valeurs communes. Les différents propos que nous avons recueillis sont également à mettre en lien avec le concept d'homogamie socioprofessionnelle (Bozon et Héran, 2006, Girard, 1981, Kellerhals et al., 1982, Kellerhals, 1993). Les conjoints font connaissance dans des contextes (entreprises, écoles, etc.) où la probabilité est forte de rencontrer quelqu'un dont l'identité sociale est semblable (Kellerhals, 1994). Les femmes et les hommes ont tendance à être attirés par des personnes dont ils se sentent proches. La recherche de proximité n'est pas limitée au statut social. Elle s'étend aux positions culturelles, aux goûts et aux manières d'être, notamment en matière économique. L'affection et l'amour naissent ainsi de la similitude des goûts et des habitudes, eux-mêmes conditionnés par des éducations proches (Collins et Coltrane, 1991).

Pour certains couples, l'homogamie s'illustre par le partage d'un ensemble de valeurs qui donnent un sens symbolique fort à la mise en couple. Pour les conjoints croyants pratiquants comme Luc, par exemple, la conjugalité implique un engagement à long terme :

*On avait discuté avant. On s'était donné un temps pour réfléchir ensemble. C'était quasi mathématique. Marie est allée faire un camp et on a eu le temps d'y réfléchir. Et puis on est sorti ensemble après. C'était important car je n'avais pas envie de construire vingt-cinq trucs dans la vie. Je voulais construire une fois. Je n'avais pas envie de merder dix fois avant, pour moi, c'était important. Pour moi, **c'était un engagement sérieux. C'était un peu comme un mariage quelque part.** Bon, on ne savait pas comment ça allait se passer mais c'était quand même sérieux avant même qu'on... [...]. Mais bon, ça s'est fait naturellement aussi. On y a juste réfléchi comme ça. On s'aimait quand même. Tu dis : on va se donner un temps pour réfléchir mais tu ne sais même pas si tu réfléchis tellement en fait. Mais, en même temps, on se disait : quand même, on ne s'engage pas juste comme ça parce que ça nous plaît mais on construit un truc à long terme. Ça veut dire qu'on va essayer de surmonter les choses qui vont mal, etc. Donc entre nous, **c'était un contrat quelque part** qui existait déjà.*

Le partage de valeurs religieuses rend la mise en commun de l'argent plus facile car Marie et Luc adhèrent à la même vision de la conjugalité. Peu après s'être déclaré leur amour, Marie et Luc versent la totalité de leurs ressources monétaires sur un compte conjoint. Bien qu'ils vivent encore tous deux chez leur parent, ils sont sûrs de la durabilité de leur engagement.

Pour d'autres couples, l'homogamie est économique. Certaines personnes se sont rencontrées très jeunes, avant même leur entrée sur le marché du travail. Comme le dit Katia en parlant de l'organisation financière qu'elle a mis sur pied avec Antonio : « on était tellement jeune, je crois qu'on a grandi ensemble ». La mise en commun des ressources est très rapide chez ces couples qui, lors de leur rencontre, ne bénéficiaient d'aucun revenu. Pour certains d'entre eux, leur précarité économique a rendu nécessaire la centralisation des ressources monétaires et du contrôle (Pahl, 1980, 1989). En outre, n'ayant pas d'habitudes financières acquises ni d'épargne personnelle, ces conjoints ont peu de raisons de garder une organisation financière individuelle. Et, il est rare, qu'une fois l'argent mis en commun, les couples fassent marche arrière.

- **Observation, typification et ajustement conjugal**

L'anecdote dont Sonia nous fait part permet de mieux comprendre à quel point l'usage de l'argent peut jouer une place prépondérante dans les premiers instants du couple. Les petits gestes de la vie ordinaire sont porteurs de sens. Ils fournissent des indices significatifs sur la personne. En ce sens, ils peuvent s'avérer déterminants pour l'avenir de la relation :

La première fois qu'on était sorti ensemble, c'est là qu'il m'avait demandé de sortir ensemble, on était descendu à la fête des Vendanges et on s'était arrêté dans un tea-room au retour pour manger un croissant. Lui, avait mangé deux croissants, je travaillais dans un restaurant, j'ai l'habitude. Puis, on paie, il paie ses deux cafés... Puis, on est parti. Je me suis dit : mais quel salaud, il n'a même pas payé les croissants ! Il m'avait déçu. Je me suis dit : ça doit être un profiteur ! Le lendemain, il me téléphone à mon travail. Il me dit : écoute Sonia, j'ai oublié de payer les croissants, tu en as mangé toi ? Ah bon [ton soulagé – rires] ! Non, parce que je n'aime pas les voleurs. Je ne volerais personne non plus. Il est parti payer les croissants.

Alors que l'usage de l'argent est perçu et explicitement revendiqué comme n'ayant aucun sens dans et pour les rapports amoureux, il est, dès les prémises de la relation, indicateur des qualités et défauts de l'autre. La légèreté conjugale des premiers temps du couple n'est pas exempte d'observations et "d'évaluations". « S'il avait été râpe, je l'aurais repéré », nous confirme Annick en parlant de ses premières rencontres avec Valentin. Face à cet autre pour lequel on éprouve des sentiments mais qu'on connaît peu, on fait appel à des repères ou à des schèmes de perceptions et de typifications socialement acquis pour savoir comment l'appréhender (Berger et Luckmann, 1986 : 47). On cherche à mieux le connaître mais également à découvrir si un avenir commun est possible. Ce sont souvent des petites décisions ou des micro-événements, des actions faibles comme les appelle Kaufmann (2002), qui décideront de l'avenir de la relation.

La typification est réciproque. Chacun classe l'autre dans des catégories pré-établies, de façon à mieux comprendre cet "étranger intime". Cette compréhension permet d'interagir avec l'autre et de s'adapter à son comportement et à ses attentes ainsi

typifiées. Sybil explique, par exemple, qu'elle faisait attention à sa façon de s'habiller au début de sa relation avec Justin :

Je la jouais assez simple au départ, pour ne pas trop l'effrayer, pour ne pas lui faire croire qu'on n'est pas du même monde. Je suis assez du genre à m'adapter au début.

L'une des premières catégorisations disponibles dans nos sociétés est celle du sexe. Elle est rattachée à des contenus spécifiques organisés autour de traits polarisés de manière à différencier les hommes et les femmes (Ridgeway, 1997). Cette catégorisation permet aux individus de classer autrui comme étant homme ou femme et ainsi d'adapter leurs comportements en conséquence. Elle permet de donner du sens et d'anticiper la conduite d'autrui. L'interaction est ainsi activement construite en fonction de schémas culturels qui sont partagés par les partenaires de l'interaction (Ridgeway, 1997). Agir en se conformant aux expressions de la féminité et de la masculinité permet aux conjoints de faciliter le processus de construction conjugale. Par exemple, les extraits des entretiens d'Annick et de Sonia présentés ci-dessus montrent que ces dernières catégorisent leur conjoint en tant qu'homme. Dans nos sociétés, la masculinité s'exprime par la fonction de pourvoyeur des revenus. Un bon pourvoyeur est un homme qui gagne bien sa vie mais surtout qui est prêt à partager ses revenus. Annick et Sonia vont ainsi jauger leur compagnon en fonction de ces attentes de genre, attentes qui sont d'autant plus prononcées que, dans la société suisse, les mères de famille ont de fortes probabilités de dépendre économiquement de leur conjoint. Dès lors, dès les premiers instants de la relation, elles vont mesurer la générosité de leur compagnon en regardant comment il manipule l'argent. Un conjoint qui adopte le comportement masculin socialement attendu va confirmer leurs attentes et ainsi conforter leur engagement dans la relation.

Chacun règle son comportement et ses interactions sur cette connaissance rapidement accumulée de cet autrui significatif (Berger et Kellner, 1988). Dès lors, « un mode d'échange est mis en place, des attitudes sont codifiées et tendent aussitôt à fonctionner comme des repères pour l'avenir. La "pure" relation est donc structurée par des règles qui ne cessent de se perfectionner à mesure que l'expérience s'accumule » (Kaufmann, 1993 : 75). On peut ainsi parler d'ajustement conjugal dans le sens où c'est « un processus qui prend place dans le temps et au travers duquel les conjoints cherchent à s'adapter à l'autre. Ces adaptations continues ont plus ou moins de succès si bien qu'elles produisent des unions qui diffèrent en intimité, satisfaction et stabilité¹⁴⁴ » (Huston, 2000 : 307). L'adaptation au comportement de l'autre implique, en effet, un processus réflexif sur ses propres pratiques qui peut varier selon les partenaires. Ainsi, Matthieu, qui se croyait économe découvre que Patricia est beaucoup plus attentive que lui à ses dépenses. Il adapte alors son comportement à celui de sa compagne, ce que cette dernière confirme :

Depuis que je le connais, il me semble que ça ralentit. Ses armoires ne se remplissent pas trop.

Nous avons vu que l'amour joue un rôle central dans le processus d'ajustement conjugal. Le conjoint va évaluer la relation conjugale en observant si le comportement de son partenaire reflète les valeurs associées à l'amour romantique.

144 Traduction par l'auteur.

Si c'est le cas, il va obtenir une indication sur les sentiments qu'on lui porte. Il va alors être conforté dans sa volonté d'aligner sa conduite sur celle de son partenaire. Au contraire, l'absence d'un tel comportement chez l'autre va laisser des doutes sur l'amour du conjoint et sur la qualité de la relation (Huston, 2000, Johnson et Huston, 1998). L'expérience de couple permet aux conjoints de façonner leurs croyances sur la personnalité, les valeurs et les intérêts de l'autre. Elle façonne ainsi leur compréhension et leur évaluation de la relation conjugale. Pour Huston (2000), l'ajustement conjugal est un processus continu car il est imbriqué dans un contexte changeant.

Pour un certain nombre d'auteurs (dont Hochschild, 2003b, Johnson et Huston, 1998), ce sont généralement les femmes qui adaptent leurs préférences à celles de leur conjoint. Johnson et Huston (1998) l'expliquent, en partie, par l'assignation culturelle et historique des femmes au bien-être émotionnel du couple (cf. aussi Cancian, 1986). L'adaptation des femmes aux comportements et désirs masculins est également expliquée par la dépendance économique des femmes (Cancian et Gordon, 1988, Hochschild, 2003b, Johnson et Huston, 1998). En effet, plus la dépendance (économique, émotionnelle, etc.) est grande et plus l'individu sent qu'il doit protéger la relation (Lennon et Rosenfield, 1994). Bien que les deux partenaires puissent être dépendants de la relation conjugale, les femmes sont considérées par la littérature comme étant plus dépendantes. Elles ont socialement accès à des ressources économiques et statutaires moindres (Lennon et Rosenfield, 1994). En ce sens, la qualité des relations reste de leur compétence et de leur intérêt (Cancian et Gordon, 1988). Elles vont ainsi changer leurs préférences de manière à s'adapter à celles de leur conjoint. Le « travail émotionnel » (Hochschild, 1979) qu'elles fournissent vise à susciter les sentiments amoureux du conjoint (Johnson et Huston, 1998). Les femmes font ainsi du sentiment une ressource qu'elles offrent en échange des ressources matérielles et statutaires de leur compagnon (Hochschild, 2003a, Johnson et Huston, 1998). Ce travail d'adaptation n'est généralement pas reconnu par les conjoints. En conséquence, il ne reçoit pas de contrepartie masculine (Johnson et Huston, 1998). Dès lors, le processus d'ajustement conjugal contribue à renforcer une distribution disproportionnée du travail et du pouvoir dans les familles (Johnson et Huston, 1998). Bien que la littérature soit malheureusement silencieuse sur ce point, on peut imaginer qu'inversement, les hommes dépendants de la relation conjugale fournissent également un travail d'adaptation. Ils peuvent offrir leurs sentiments mais aussi leurs ressources économiques et statutaires pour susciter l'amour de leur conjointe. La littérature à disposition et les observations effectuées dans le cadre de cette recherche¹⁴⁵, ne permettent malheureusement pas de développer cette hypothèse. Si la dépendance économique des femmes a été largement théorisée, la dépendance (et notamment la dépendance émotionnelle) des hommes reste encore un sujet largement ignoré (voire tabou) par les sciences sociales.

L'amour qui est considéré comme étant au fondement de la relation conjugale est construit par les partenaires de la relation. Leurs comportements, et notamment leurs comportements économiques, ont une influence sur les émotions et vice versa. Parce qu'ils sont intégrés dans une structure de genre, les comportements amoureux

145 Les entretiens ne fournissent malheureusement aucun indicateur permettant de mesurer la dépendance émotionnelle des conjoints, femmes et hommes.

sont genrés. Hommes et femmes ne créent pas l'amour et n'agissent pas en tant qu'amoureux de la même façon (Bailey et Hendrick, 1987, Cancian et Gordon, 1988, Collins et Coltrane, 1991, Heiss, 1991, Rubin et al.1981). Nous allons le voir dans le chapitre suivant.

- **Doing gender**

Créer du genre (ou *doing gender*), nous l'avons vu dans ce travail, signifie faire usage de comportements bien définis qui, en situation d'interactions, produisent des affirmations reconnaissables de la masculinité ou de la féminité (West et Zimmerman, 1987 : 135). Dans une relation conjugale hétérosexuelle, les partenaires sont amenés à réaffirmer quotidiennement leur féminité ou leur masculinité par des comportements qui seront socialement attribués à l'un ou l'autre des sexes. Nous avons vu que l'argent est utilisé, dès les premiers instants de la relation amoureuse, pour marquer et signifier les rapports sociaux de sexe (cf. Zelizer, 1997, 2005a). Parce que les individus sont considérés pour leurs actions en tant qu'homme ou femme, *créer du genre* est inévitable. L'intégration de l'individu dans l'une ou l'autre de ces catégories légitimera ou discréditera ses actions. Les différences entre hommes et femmes sont ainsi créées et recrées quotidiennement, si bien qu'elles contribueront ensuite à renforcer l'essentialité du genre (West et Zimmerman, 1987). Le fait que les conjoints reproduisent les différences de genre joue un rôle central dans la construction conjugale des significations et des usages sociaux de l'argent, nous l'avons déjà vu.

Opter pour des comportements de genre traditionnels comporte des avantages sociaux non négligeables. Premièrement, l'adoption d'attitudes conventionnelles permet de faciliter la construction conjugale. En effet, les conjoints fournissent à leur partenaire des conduites socialement adaptées et acceptées, et dans une certaine mesure prévisibles. Deuxièmement, en se construisant et en agissant de manière complémentaires, les partenaires s'engagent dans la consolidation de leur unité conjugale. Ils maintiennent ainsi la paix et l'harmonie (Tichenor, 2005), chacun ayant des domaines de compétences réservés et reconnus socialement. Troisièmement, en choisissant une division des responsabilités traditionnelle, les conjoints partagent un modèle familial largement répandu (Tichenor, 2005). Ils peuvent ainsi s'intégrer socialement mais aussi répondre à la demande du marché du travail (Beck, 2001).

Dans ce chapitre, nous n'allons pas revenir sur les différents processus de construction du genre déjà abordés dans ce travail (comme la construction du rôle de pourvoyeur principal des revenus, par exemple). Il s'agit ici de donner d'autres illustrations sur la façon dont les conjoints créent du genre au quotidien.

Lorsque le couple s'inscrit dans la durée et s'installe dans la vie commune, on peut observer une spécialisation dans les responsabilités financières. Spécialisation qui paraît d'autant plus naturelle qu'elle s'inscrit dans des compétences que l'on attribue à l'un ou l'autre des sexes et qui s'inscrit directement dans la définition de la féminité et de la masculinité. Prenons l'exemple de Chantal : elle a suivi des études à l'Ecole supérieure de commerce, études qui l'ont amenées à faire de la comptabilité, et notamment de la comptabilité analytique, à un niveau assez poussé. Son conjoint Félix a, quant à lui, fait un apprentissage dans une banque après sa scolarité obligatoire. Alors que Chantal gèrait seule et avec aisance son argent lorsqu'elle était célibataire, elle en abandonne la gestion à Félix après leur mariage. Celui-ci affirme :

Elle ne comprend pas. Je ne sais pas si elle ne veut pas comprendre. Ce n'est pas qu'elle s'en fout, elle se dit de toute façon, c'est géré.

Parmi les hommes interviewés, Félix n'est pas le seul à relever le désintérêt et/ou l'incompétence de sa conjointe pour les questions économiques. Max explique qu'il a dû faire « un dessin vachement simple avec des pommes » pour que Valéria comprenne son budget : « Ça, je crois qu'elle l'a compris aujourd'hui ». La grande majorité des femmes qui ont été interrogées exerçaient une activité professionnelle avant de rencontrer leur partenaire. Elles avaient des revenus à gérer, ce qui, si l'on en croit leur témoignage, ne leur posait pas de problème particulier. Le désintérêt ou "l'incompétence" que leur partenaire leur attribue ou/et qu'elles s'auto-attribuent semble directement lié à la mise en couple. Selon la perspective de genre, l'attribution de qualités et d'aptitudes est le produit de faits sociaux qui ont lieu dans un contexte particulier (Crompton, 1999 : 7). Dans notre exemple, la création de différences de genre est directement rattachée au contexte conjugal. On n'agit pas en tant que femme ou homme de la même manière lorsqu'on est seule ou en couple, lorsqu'on est au travail ou chez soi. La féminité et la masculinité s'affirment différemment selon le contexte.

Un autre exemple permet d'illustrer l'attribution conjugale de façons d'être et de dispositions propres à chaque genre : la gestion des comptes par le biais d'Internet. Martha s'occupe seule de l'administration des comptes bancaires et des factures jusqu'à ce que Cyril propose de l'effectuer par Internet. Dès lors, c'est lui qui prend en charge la gestion bancaire. Martha l'explique par le fait que Cyril est plus doué qu'elle en informatique. Dans la plupart des ménages où la gestion des comptes est informatisée, elle est du ressort de l'homme. L'attribution de compétences genrées (les hommes sont perçus comme étant plus doués pour les finances et la technique) implique une répartition des tâches qui paraît naturelle. Les stéréotypes de genre sont néanmoins une forme d'inégalité. Généralement, les hommes sont considérés comme supérieurs et plus compétents. Ils ont un statut, des traits et des "qualités" qui sont davantage valorisés socialement que les aptitudes considérées comme féminines. Et ces croyances en matière de statuts de genre sont auto-prédictives dans le sens où elles influencent les affirmations des hommes et des femmes, leur confiance, leurs jugements et leurs performances (Ridgeway, 1997 : 222).

Dans nos sociétés contemporaines, les rôles de père et de mère sont fortement associés pour les uns au travail professionnel et pour les autres au travail domestique (Ferrand, 2002, De Singly, 2004b). Par exemple, certaines femmes interrogées se sentent coupables de ne pas s'investir dans les tâches ménagères et éducatives autant que les conventions sociales le leur prescrivent. L'association entre maternité/foyer et paternité/emploi professionnel conduit à un changement dans les représentations conjugales du travail professionnel. Avec la construction familiale, le travail professionnel du père de famille prend un double sens : il est à la fois personnel et familial (Ferrand, 2004). Dans les représentations, le travail professionnel de la mère de famille, au contraire, « soit complète celui de l'homme en cas d'insuffisance voire remplace celui de l'homme défaillant, soit est exercé à titre personnel » (De Singly, 2002 : 155). L'activité rémunérée de l'homme est ainsi intégrée dans son rôle de père et dans la définition de la masculinité. Celle de la femme, au contraire, est perçue comme étant incompatible ou du moins dangereuse pour l'exercice de ses attributions de mère.

Cette construction des différences de genre est favorisée par le fait que les conjoints trouvent dans le travail professionnel et familial un moyen de montrer leur amour et leur engagement familial (Cancian, 1986). L'amour des hommes et des femmes ne s'exprime pas de la même manière dans la sphère familiale. Si le travail professionnel et le temps que le père y consacre sont considérés comme l'expression de l'amour masculin, l'amour féminin s'inscrit davantage dans la prise en charge familiale (Ferrand, 2002, 2004). Une mère qui s'investit à plein temps dans la sphère professionnelle est vite suspectée de manquer à son rôle de "bonne mère" (Risman, 1998). Un homme agissant de la même façon sera, au contraire, considéré comme un "bon père". Dès lors, l'investissement professionnel des hommes et la qualité du travail familial des femmes peuvent être considérés comme des réaffirmations symboliques des hommes en tant que bon père et mari et des femmes en tant que bonne mère et épouse (Berk, 1985 : 198-211). En ce sens, La spécialisation de chacun peut être interprétée comme l'affirmation quotidienne des frontières de genre et de l'expression genrée de l'amour. Toutefois, ce processus engendre du pouvoir invisible (Komter, 1989). Si l'amour s'inscrit dans des schémas de comportements genrés, les inégalités économiques entre les conjoints peuvent être interprétées par les hommes et les femmes comme le fruit de l'expression de leurs sentiments (Nyman, 1999) et, dès lors, être considérées par les deux partenaires comme inéluctables et légitimes.

- **Expérimentations conjugales**

La construction conjugale des usages et significations de l'argent n'est pas un processus linéaire et prédéterminé. Nombreux sont les couples qui avancent par tâtonnements, qui font des essais ou qui testent d'autres manières de faire. Le couple s'invente dans le quotidien, pour reprendre un terme cher à Jean-Claude Kaufmann (1995). Et l'expérimentation joue un rôle important dans ce processus de création conjugale.

Vacances et mise en commun

La plupart des couples expérimentent la mise en commun d'une partie ou de la totalité de leurs revenus lors de périodes déterminées, telles que les vacances. La mise en commun des ressources financières durant la période de vacances est facilitée par une temporalité hors du quotidien et bien définie. C'est un espace-temps où on se laisse aller. Plus encore que dans le quotidien, on n'a pas envie de compter entre soi. Ces tentatives de communautarisation de l'argent n'impliquent pas nécessairement de nouvelles règles. Généralement, chacun amène une somme prédéterminée dans la bourse commune. Les frais collectifs sont ensuite financés par ce fond commun. L'accès collectif limité à un certain montant permet de contrôler l'expérimentation. Toutefois, comme le souligne Françoise, c'est une période d'essai qui peut être décisive pour l'avenir du couple :

Tu vois, quand on a décidé de partir aux Etats-Unis, ça a été 12'000 francs en six mois. 12'000 francs évaporés ! [...] Je n'ai pas franchement regretté parce que c'était une bonne expérience. C'est vrai que ça a été... là-bas, je ne me suis rien refusé, j'entends. Si j'avais envie d'aller dormir à l'hôtel, j'allais dormir à l'hôtel mais... [...] Mais, par contre, ce qui était rigolo, ce qui m'a ... en fait, on s'est séparé en rentrant. Parce que lui n'était pas du tout quelqu'un d'économe. Donc, il avait de quoi partir un moment et puis après, je me suis rendue compte que c'était moi qui devais subvenir aux besoins des deux pour la fin du

voyage. Alors ça, ça m'a un peu moins convenu, tu vois. Ça m'ennuyait. Parce que j'étais partie... Dans l'idée, j'étais partie parce que je savais que j'avais de quoi subvenir à mes besoins. Donc, je parlais du principe qu'il devait faire le même raisonnement, tu vois.

La mise en commun durant la période de vacances permet de poursuivre le processus de typification engagé au début de la relation. Bien que les vacances soient définies comme des périodes de détente et d'abandon, les conjoints restent engagés dans un processus d'évaluation et d'observation du comportement de l'autre. L'avenir de la relation conjugale dépend des appréciations de chacun. Lors de ses vacances, Françoise est confrontée à une attitude qui n'est pas conforme aux expressions traditionnelles de la masculinité. Le comportement de son partenaire ne correspond pas à ce qu'elle attend d'un conjoint potentiel ni même d'un compagnon de voyage. Cet essai a été décisif pour l'avenir de leur couple.

Budgets

Nombreux sont les couples qui ont essayé d'établir un budget pour les dépenses familiales. Cette initiative est souvent lancée par le conjoint pourvoyeur des revenus suite à la diminution des revenus féminins et à l'augmentation des frais dus à la naissance des enfants. Toutefois, lors des entretiens, seuls trois couples interrogés tiennent à jour une comptabilité de leurs revenus et de leurs dépenses¹⁴⁶. La plupart des tentatives échouent très rapidement. En effet, établir et calculer les dépenses de chacun, les assigner à des rubriques particulières sont des tâches qui sont considérées par la plupart de couples comme étant incompatibles avec les valeurs du don et du désintéret propres à l'idéologie amoureuse. L'organisation financière privilégiée par l'ensemble des couples poursuit un objectif clairement avoué : compter le moins possible entre soi. Toutes les décisions qui impliquent un *calcul explicite* des intérêts personnels sont prises hâtivement, sans réelle discussion. Même les couples qui tiennent une comptabilité très précise, comme Violette et Marc, perçoivent le fait de compter entre eux comme quelque chose de « malsain ». On « a l'impression qu'il n'y a pas la confiance mais la peur d'être roulé ou de tricher », relève Marc. Les conjoints interrogés considèrent que compter entre eux revient à remettre en question l'amour, le respect et la confiance qu'ils se portent.

La volonté de ne pas compter engendre l'approximation mais elle permet également l'inventivité. Ces deux éléments se retrouvent dans toutes les organisations financières, même parmi les comptabilités les plus précises. Les deux exemples ci-dessous permettent de l'illustrer.

Valéria et Max ont mis sur pied un système de vases communicants qui permet à Valéria de n'utiliser que son compte personnel pour financer toutes les dépenses qu'elle effectue (personnelles et familiales). Elle transmet ensuite ses factures à Max qui est chargé de lui rembourser une partie des frais liés au ménage et à l'entretien de leur fils. L'autre partie, fixée au prorata de son salaire, est "officiellement" prise en charge par Valéria. Tout cela n'est qu'officiel. En effet, bien que Max tienne un budget très précis des comptes de la famille, il rembourse parfois plus que le montant des dépenses familiales que Valéria a effectuées. De temps à autre, il lui "vole" également quelques factures personnelles afin de les payer à sa place. Grâce

146 Comptabilité tenue dans deux couples par le conjoint et par les deux partenaires dans le troisième couple.

à ces supercheries, Max a trouvé le moyen de préserver l'indépendance économique de sa compagne. Cette organisation financière poursuit deux objectifs. Premièrement, elle permet de préserver l'illusion de l'équilibre des échanges. Valéria participe aux dépenses de la famille. Officiellement, une partie de son revenu est attribué au budget familial. De plus, symboliquement, même si Max lui rembourse les dépenses collectives, elle utilise *son* argent. Deuxièmement, Max a trouvé un moyen subtil de lui verser une allocation pour ses dépenses personnelles. Dissimulée dans le remboursement des dépenses collectives, cette allocation peut être acceptée car elle n'est pas perçue comme un salaire (Roy, 2006). Et pourtant, personne n'est dupe. Valéria sait que Max lui rembourse plus de frais collectifs qu'il ne le devrait. Elle accepte ce qu'elle considère comme un geste de tendresse et d'attention à son égard. Dissimulée, l'allocation devient un don. Au grand jour, elle aurait été considérée comme un échange (argent contre tâches ménagères), ce qui est socialement dévalorisé au sein de la famille (Belk et Coon, 1993).

Le budget de Violette et Marc est extrêmement précis. Il comporte de nombreuses rubriques et est tenu scrupuleusement à jour. Toutefois, le couple ne sait pas où mettre les frais de restaurant. Marc a bien tenté d'intégrer une rubrique « restaurant » au budget mais Violette « n'a pas aimé ». Elle qui va rechercher jusqu'au centime près pour que le budget soit équilibré, a estimé « que ça ne jouait pas ». Elle préfère mettre les dépenses de restaurant sous "divers", ce qui convient moins à Marc. Cette étonnante imprécision dans un système si structuré peut s'expliquer en partie par le fait que Violette va beaucoup plus au restaurant que Marc. Créer une rubrique « restaurant » rendrait visible les inégalités en matière de dépenses personnelles. Sous la rubrique "divers", ces différences disparaissent, noyées par d'autres dépenses. Tout ce qui peut rendre visible des dépenses personnelles inégales, notamment dans un budget, est généralement abandonné par les conjoints. Cela reviendrait à remettre en question l'idéologie amoureuse du partage et de l'équilibre. Violette serait alors contrainte de réduire ses dépenses ou de les justifier, ce qu'elle ne souhaite pas.

L'idéologie amoureuse de l'équilibre conjugal a besoin de flou pour fonctionner, même dans les couples les plus structurés financièrement. Construire ou préserver l'équilibre nécessite, de façon un peu paradoxale, de ne pas compter entre soi mais également de ne pas rendre trop visibles les dépenses personnelles de chacun. Ces zones de flou ou d'inventivité permettent de conserver un espace de liberté, de préserver et de re-crée l'idéal amoureux. En ce sens, on peut parler d'illusion conjugale. Personne ne semble dupe. Chacun préserve et construit dans ses interactions quotidiennes l'idéologie amoureuse de manière à inscrire et définir le couple dans les comportements amoureux socialement légitimes.

Essais vers la mise en commun ou l'individualisation des revenus

L'histoire de l'organisation financière conjugale n'est pas linéaire. Plusieurs couples ont testé d'autres modèles financiers avant de choisir ou de revenir à celui qui leur convenait le mieux. Généralement, ces tentatives ont échouées à cause de la résistance souvent passive d'un des partenaires. Agathe et Christophe ont tenté de faire une bourse commune. Christophe oubliant régulièrement de verser sa contribution, ils sont revenus « sans même en discuter » à leur organisation financière individualisée.

Dans quatre couples où l'ensemble des revenus est mis en commun, un partenaire (l'homme dans trois couples) a suggéré l'ouverture d'un compte personnel féminin. Cette proposition rencontre généralement la résistance des femmes quand elle vise uniquement l'argent féminin. En effet, dans les quatre couples concernés, le conjoint ne voyait pas la nécessité d'avoir lui-même un compte personnel. Dès lors, les femmes interrogées refusent d'isoler leur argent dans un compte personnel si ce n'est pas une pratique commune. En effet, elles la perçoivent comme une dévaluation de l'argent féminin (Zelizer, 1989). Ce dernier devient un « petit argent de poche pour mes petites dépenses personnelles », selon les mots de Chantal. Définir une certaine somme d'argent personnel limite l'accès des femmes à l'argent domestique et renforce le droit de pourvoyeur principal sur l'argent restant (d'un montant généralement beaucoup plus important que celui qui est librement à la disposition de la conjointe). Les femmes refusent de discriminer leurs dépenses personnelles des dépenses collectives, ce qui reviendrait à devoir justifier leur accès à l'argent collectif. Une telle organisation implique très clairement une différence de statut entre les partenaires. Comme le relève Agnès, les conjointes se sentent alors infantilisées:

Et, à 30 ans passés, ce n'est pas un argent de poche. Je veux dire attends, je la gagne aussi ma vie ! C'est mon fric ! Il y a un truc qui ne m'allait pas.

Il est significatif que dans la plupart des cas, ce soit les conjoints qui fassent cette proposition, souvent dans le but de faciliter l'accès des femmes à l'argent. Ces tentatives d'isoler l'argent personnel féminin de l'argent domestique et de l'argent personnel masculin mettent en évidence l'échec (partiel) d'un système qui se veut désintéressé, équilibré et égalitaire. En outre, nous pouvons voir dans cette proposition le signe du pouvoir invisible (Lukes, 2005) : le fait que l'un ait plus de facilité à utiliser l'argent domestique n'est pas questionné. Les solutions proposées ne remettent pas en question la structure de pouvoir et l'accès différencié à des ressources définies comme collectives. Au contraire, elles renforcent l'inégale répartition du pouvoir de manière suffisamment évidente pour que les femmes refusent cette proposition contraire à l'idéal égalitaire socialement valorisé.

• La négociation conjugale

La plupart des personnes interrogées décrivent leur organisation financière comme naturelle, ordinaire, logique. Elles mentionnent une division des responsabilités et des tâches ad hoc, basée sur les disponibilités et les compétences de chacun. La plupart de ces couples affirment ne pas avoir eu beaucoup de discussions ou de négociations explicites (cf. Coltrane, 1990) autour de la répartition des tâches et des responsabilités financières. Dans ce chapitre, nous allons essayer de comprendre pourquoi l'on rencontre aussi peu de négociation conjugale autour des questions monétaires.

Il s'agit ici de distinguer la conversation de la négociation. La négociation a été largement utilisée par les sociologues comme clé de compréhension de l'organisation quotidienne des couples contemporains. Néanmoins, ils n'en donnent pas toujours une définition claire ou alors les définitions sont différentes d'un auteur à l'autre (Nyman et Evertsson, 2005). Anselm Strauss (1978), ainsi qu'un certain nombre d'auteurs, parlent de négociation implicite et de négociation explicite. En ce sens, la définition de la négociation s'apparente à ce que nous avons vu précédemment avec

la conversation, soit l'acte de définir une situation. L'utilisation de la négociation pour comprendre les interactions entre les conjoints laisse supposer que le quotidien est le résultat d'une entente pré-établie entre les partenaires (Nyman et Evertsson, 2005¹⁴⁷). On présume que chacun a la possibilité d'entrer en négociation et de négocier. Cependant, plusieurs recherches (dont Cherlin, 2004, Nyman et Evertsson, 2005) soulignent que les partenaires négocient moins que ce à quoi l'on est en droit de s'attendre de la part de conjoints autonomes engagés dans une relation contractuelle. Ces études montrent que les conjoints agissent en fonction du comportement qui convient à leur genre et à leur statut de mari et de père, d'épouse et de mère (West et Zimmerman, 1987). Dès lors, leurs actions et leurs intérêts leur paraissent naturels. Ils ne nécessitent pas de négociation car ils reflètent l'interprétation des structures de genre disponibles historiquement (Crompton, 1999). Toutefois, il ne s'agit pas, dans ce chapitre, de nier l'existence de la négociation conjugale. Pour reprendre les termes de Nyman et Evertsson (2005), nous partons du principe que l'existence de la négociation au sein des couples n'est pas acquise.

Avant de discuter des situations de négociation entre les partenaires, il paraît important de définir le concept de négociation explicite dont nous allons traiter dans ce chapitre. Sa définition permet de comprendre, en partie, pourquoi, nous trouvons peu de négociation conjugale sur les questions d'argent. Nous retiendrons ici que la négociation conjugale explicite est une tractation entre les conjoints qui a pour objectif de réduire un écart ou une divergence durable afin de trouver un arrangement convenable pour chacun. L'arrangement prend souvent la forme d'un compromis temporaire. Il peut être renégocié ou abandonné si la situation de l'un ou de l'autre des partenaires change. Ainsi, la négociation est le lieu d'articulation de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif car il s'agit, pour les conjoints, de trouver l'équilibre entre la coopération et la compétition (Faure, 2005). Nous verrons que cette dernière définition est fondamentale pour comprendre les négociations conjugales autour des questions d'argent. En effet, l'articulation entre sphère individuelle et sphère collective est au cœur de la négociation conjugale. Nous allons reprendre et examiner cette définition en la confrontant à notre corpus d'entretiens. Toutefois, avant de définir les temps de la négociation, cherchons à comprendre pourquoi la négociation est un processus relativement peu présent dans la construction conjugale et familiale.

Les "obstacles" à la négociation

L'analyse des entretiens met en évidence différents "obstacles" à la négociation :

L'argent personnel

Pour qu'il y ait négociation, la relation conjugale doit s'inscrire, au moins momentanément, dans une relation « de dépendance, par exemple au regard de la satisfaction d'un besoin commun ou encore pour parvenir à atteindre ses propres objectifs » (Faure, 2005 : 501). Certaines stratégies individuelles permettent de briser le lien de dépendance avec le partenaire et ainsi d'éviter la négociation. Comme le soulignent les propos de Matthieu, le recours à de l'argent personnel est

147 Se référer au chapitre *négociation, prise de décision et stratégie* de la partie *Théorie et conceptualisation* pour une critique, par Nyman et Evertsson (2005), de l'utilisation du concept de négociation dans l'analyse des relations conjugales.

un moyen de ne pas entrer en négociation car il rompt la nécessité de l'accord de l'autre.

Moi, je vois une concertation pour le compte commun, sinon, je n'en verrais pas. Logiquement, si on veut changer de voiture, on en parle maintenant, on va essayer de le faire par un accord commun et puis acheter cette voiture à deux. Mais si je fais un gros caprice et puis que j'ai envie d'une voiture particulière et qu'elle ne veut pas, je vais la payer et puis terminé. Elle pourra en profiter tout autant, j'entends mais là, je prendrai sur mes avoirs.

Si l'utilisation de l'argent commun nécessite l'accord de l'autre, l'usage de l'argent personnel est libre. Dès lors, recourir à ses propres ressources monétaires est une stratégie fréquemment adoptée par les conjoints pour ne pas entrer en négociation. L'utilisation de l'argent personnel permet d'effectuer toutes les dépenses souhaitées sans devoir rendre de comptes à l'autre. Dès lors, il semblerait que les processus de négociation soient plus nombreux chez les couples qui mettent en commun une partie ou la totalité de leur revenu. En outre, dans une société où les revenus sont globalement répartis en faveur des hommes, ces derniers sont plus indépendants. Bénéficiant de davantage de moyens financiers, ils ont moins besoin de l'accord de l'autre. En ce sens, nous verrons que la négociation semble être un instrument plus féminin que masculin.

La rétention d'informations

Négocier nécessite que les conjoints partagent un certain nombre d'informations. Un moyen de ne pas entrer en négociation consiste à garder certaines données pour soi. Durant sa grossesse, Annick négocie la mise en commun des ressources financières du couple. Après quelques réticences, Valentin accepte. Plutôt que d'entrer en négociation pour préserver certains comptes personnels de la communautarisation, il les passe sous silence. Ce n'est que lorsqu'ils achètent une maison, qu'Annick découvre l'existence de ces comptes. Il ne s'agissait pas pour Valentin de garder cet argent pour ses dépenses personnelles (il versera une partie de ses fonds pour l'achat d'un bien immobilier) mais surtout d'en garder le contrôle. Ne pas en informer sa compagne permettait à Valentin de résister à la volonté de collectivisation de cette dernière sans pour autant mettre son intérêt personnel en avant :

*Ce dont je me souviens c'est qu'elle, elle n'arrivait pas à faire d'économies et puis quand elle a vu que, **moi, j'avais des économies...** Elle a dit : pour la première fois, **on est riche**.*

D'autres conjoints, comme Yohan ou Marco, esquivent la discussion en omettant d'informer leur compagne de leurs projets d'achats. Sachant que ces dépenses pourraient susciter un désaccord, ils évitent ainsi d'entrer en négociation. Comme le soulignent les propos de Cécile, l'absence d'informations permet de rompre le lien avec l'autre et la nécessité d'entrer en négociation afin d'obtenir son accord.

Un temps, les CD, il en achetait plein, plein, plein. Puis je disais : mais arrête, tu vas peut-être t'acheter un graveur, alors arrête de t'acheter plein de CD. Je lui disais mais arrête ! Alors là, il ne me les montrait plus parce que justement je faisais une remarque s'il achetait. Non mais autrement, il n'y a rien de caché. Mais je pense qu'un temps, je sais que s'il faisait des cadeaux à d'autres cop... enfin, à des copines comme ça, pour les anniversaires ou comme ça. Peut-être qu'il ne me le disait pas trop, parce qu'il sentait que j'étais peut-être jalouse.

De son côté, Sonia découvre que Yohan a acheté un ordinateur à frs. 4000.- le jour où les vendeurs viennent l'installer chez eux. Bien qu'elle désapprouve cet achat qu'elle trouve excessif, il est trop tard pour en discuter avec son conjoint.

Asymétrie des positions

Pour qu'il y ait négociation, les rapports de force ne doivent pas être trop déséquilibrés. Si l'un des conjoints a beaucoup plus de pouvoir que l'autre, il n'a pas intérêt à négocier et à faire des concessions. Il peut simplement imposer son point de vue (Bellenger, 1984 : 23). Gerson et Peiss (1985) relèvent ainsi l'asymétrie fondamentale du processus de négociation chez les couples qui privilégient une division traditionnelle des tâches et des responsabilités. D'une part, la dépendance et le statut économiques des femmes impliquent qu'elles ont peu de ressources à négocier et peu de situations où elles peuvent négocier. Lorsqu'elles négocient, elles reçoivent peu d'avantages. D'autre part, nous avons vu que certaines questions n'étaient pas abordées car elles n'étaient pas considérées comme problématiques. Le pouvoir invisible du pourvoyeur principal a été illustré par l'exemple de Gaston et d'Agnès. Nous avons vu que le contrôle exercé par Gaston sur les dépenses (privées et collectives) d'Agnès n'était pas remis en question. Les conjoints expliquent les tensions conjugales inhérentes par les traits de la personnalité de chacun : c'est une question d'éducation pour Gaston ou de trop grande sensibilité émotionnelle de la part d'Agnès. En psychologisant et en individualisant le problème, les partenaires évitent d'entrer en négociation et de s'interroger sur les rapports de pouvoir au sein de leur couple. Autrement dit, le désaccord est rattaché à des traits de personnalité qu'il est, par définition, difficile de remettre en question, ce qui rend toutes tentatives de négociation inutiles. Ainsi, le désaccord est réactivé à chaque achat non légitime d'Agnès. Mais il n'est pas discuté en tant que tel car il n'est pas considéré comme un problème ni même une question à discuter. Les contre-stratégies d'Agnès ne sont pas explicites. Tout en se soumettant au pouvoir du pourvoyeur principal, elle poursuit ses achats, mentant sur le montant de ses dépenses pour éviter une remarque : « Je ne me laisse pas faire. Je vais culpabiliser, mais je ne me laisse pas faire ».

Hommes et femmes n'approchent pas la négociation en étant socialement et économiquement égaux. Les femmes sont dans une situation désavantageuse. Pour certains auteurs, les personnes qui occupent des positions socialement défavorables développent la capacité d'anticiper les besoins et désirs de ceux qui ont le pouvoir. Dans le cadre conjugal, Komter (1989 : 192) parle de pouvoir latent pour désigner le processus par lequel les besoins et désirs du conjoint le plus puissant sont anticipés. Ce processus n'entraîne ni discussion ni négociation, comme le souligne Antonio :

Moi et elle on sait, on a des fois même pas besoin de faire des discours, des compromis. On se regarde dans les yeux, on sait déjà. Pas besoin de : Katia, tu fais attention. On se regarde, je fais ça [il hausse les sourcils], on regarde et on comprend tout de suite la situation.

Mise en danger du couple

La négociation est un processus qui peut être perçu comme menaçant par les conjoints car il implique une prise de distance critique sur le quotidien et des discussions qui peuvent remettre en question la stabilité et l'harmonie de l'union (Nyman et Evertsson, 2005). Dans les premiers temps, investi dans l'émotionnel, le

couple, encore fragile et inconsistant, cherche surtout à se construire et à se consolider. La négociation met en évidence des opinions divergentes et des désaccords durables entre les partenaires (Bellenger, 1984). Dès lors, elle est davantage menée quand elle ne met pas (trop) en danger le couple. Ainsi, des garanties institutionnelles fortes comme un contrat de mariage, un engagement dans la durée symbolisé par les enfants ou l'achat d'une maison rendent l'entrée en négociation plus facile et moins coûteuse.

Toutefois, si l'on en croit les entretiens, les couples évitent d'aborder entre eux les questions litigieuses et périlleuses pour leur relation. Il n'y a pas ou peu d'échanges sur les questions qui posent problème. Lors des entretiens, certains partenaires discutaient pour la première fois explicitement des règles de leur organisation financière. En effet, les questions d'argent sont généralement perçues comme étant dangereuses pour la relation. Elles peuvent remettre en question l'idéologie amoureuse du désintéret et du partage. Dès lors, elles sont rarement abordées par les conjoints ou alors de manière très brève. La plupart des couples insistent sur la brièveté de leurs échanges lorsqu'ils concernent les règles de la mise en commun ou tout ce qui pourrait mettre en évidence une relation de pouvoir ou l'existence d'un intérêt personnel. La confiance est un élément central dans l'organisation financière conjugale, c'est « un état d'esprit », selon Marc. Entrer en négociation, c'est rompre cet état d'esprit, c'est remettre en question la confiance et l'amour. C'est distiller de l'intérêt personnel dans un système qui valorise, au contraire, le don et le désintéressement.

Le don

L'autre stratégie utilisée par les partenaires pour ne pas entrer en négociation est le cadeau, socialement valorisé par l'idéologie amoureuse. Offrir une activité ou un objet à son conjoint permet "d'imposer" son projet ou ses dépenses. Ce dernier peut difficilement s'y opposer sans paraître ingrat. Cette tactique nécessite, toutefois, d'avoir accès à un certain montant d'argent, ce qui expliquerait pourquoi on la retrouve davantage chez les hommes. Le statut de pourvoyeur des revenus et leur position dans la structure économique leur fournissent, en effet, un accès privilégié à l'argent. Antonio souhaite que Katia change sa voiture, qu'il estime trop vieille. Il aborde plusieurs fois le sujet mais son projet ne convainc pas sa conjointe. Plutôt que de poursuivre la discussion, il lui offre une nouvelle voiture. Il met ainsi fin toute velléité de négociation.

Le don peut aussi être un moyen de protéger l'argent familial des dépenses du pourvoyeur principal. Selon Sonia, les achats personnels de Yohan mettent en danger le budget familial. Plutôt que d'entrer en négociation et de remettre en question son droit de possession et d'usage de l'argent familial, elle opte pour une autre stratégie. Sachant qu'il a le projet de s'acheter un appareil de photo relativement coûteux, elle devance son désir. Elle lui en offre un nettement meilleur marché.

Un autre exemple de frein à la négociation se trouve dans l'organisation économique même. Les systèmes financiers des ménages fonctionnent généralement selon la

logique du don¹⁴⁸. Selon les conjoints interrogés, l'organisation financière est orientée en priorité vers les besoins familiaux. Elle est basée sur la collaboration et l'entraide. Or, la négociation met en évidence les intérêts individuels. Elle nécessite que les conjoints se mettent d'accord, qu'ils fixent des règles du jeu. En ce sens, la négociation met en danger la logique du don et du désintéressement au fondement même de l'organisation financière. Une fois négocié, l'apport de chacun n'est plus un don spontané et libre mais un échange dont les modalités ont été fixées lors de la négociation. Les propos de Françoise mettent en évidence l'importance du silence dans l'organisation financière individualisée que son couple a privilégié :

*Françoise : [...] Une collaboration, c'est l'aide : tu apportes à un certain moment à celui qui ne peut pas et vice-versa et puis ça, c'est plus une collaboration. [...] Mais **ce qui est important, c'est que ce n'est jamais des longues discussions**, tu vois ? Si il y a quelque chose à discuter c'est : j'ai préparé mes paiements, écoute il y a eu le service à la voiture. Ah oui, alors tu as énormément de paiements ? Alors, ok. Alors, tu n'as qu'à me la laisser sur le bureau, moi je m'occuperai de payer cette facture [elle parle plus vite]. C'est liquidé, ça ne revient pas, c'est quelque chose qui est en ordre.*

Question : Tu as l'impression que vous discutiez plus longtemps au début que vous étiez ensemble ?

*Françoise : Non. **Ça a toujours été des discussions qui ont été brèves.***

Dans cet exemple, la notion d'aide et de don est fondamentale. « L'important c'est que chacun participe, chacun dans la mesure de ses moyens », comme le relève Alan. Associées à la liberté de donner, ces prises en charge financières sont considérées comme des engagements volontaires, des preuves d'amour et d'attachement à l'autre. Ces « coups de main » récurrents contribuent à construire et à réaffirmer le lien conjugal. Ils prennent toute leur valeur dans le silence et la spontanéité. Entrer en négociation reviendrait à briser les règles implicites du système de dons et à remettre en question le fondement même de ce système financier. C'est pourquoi, comme le souligne Françoise, « ce qui est important, c'est que ce n'est jamais des longues discussions ».

Le temps de la négociation

Bien qu'il y ait de nombreux obstacles à la négociation conjugale, il arrive que les conjoints négocient. Le temps de la négociation est pourtant difficile à repérer. Premièrement, la négociation est une activité séquentielle qui n'est pas toujours bien délimitée dans le temps et qui semble, chez les couples interrogés, être de courte durée. Deuxièmement, nous avons vu que la négociation nécessite un désaccord relativement durable entre les partenaires. Or dans les entretiens, les désaccords sont souvent minimisés ou relativisés. Les conjoints souhaitent donner une certaine image de leur couple (Szinovacz et Egley, 1995 : 1008) et ils ne se sont pas forcément étendus sur les questions qui gênent. Troisièmement, rappelons que je demandais aux partenaires de retracer leur parcours conjugal. Ce qui peut paraître important à un certain moment est vu différemment quelques années plus tard. J'ai, par exemple, interrogé Martha et Cyril à quatre ans d'intervalle. Lors du premier entretien, ils venaient d'avoir leur premier enfant et Martha avait diminué son taux d'activité professionnel. Afin de conserver le même argent de poche que son

¹⁴⁸ Nous y reviendrons dans le chapitre sur *le système conjugal de dons*.

conjoint, Martha avait négocié l'augmentation de la participation financière de Cyril au pot commun. Lors de la deuxième série d'entretiens que j'ai effectuée avec Martha et Cyril, ils avaient acheté une maison et avaient un deuxième enfant. Lorsque je leur ai demandé de retracer l'historique de leur organisation financière, ni l'un ni l'autre n'a mentionné l'étape que j'avais repérée lors de mes premiers entretiens ni, cela va de pair, la négociation qui s'était opérée pour arriver à ce résultat. Cette étape, qui visiblement avait été de courte durée, n'avait plus de sens pour leur organisation financière actuelle où l'ensemble des ressources monétaires est mis en commun. C'est sans doute pour cela qu'ils n'ont pas mentionné la négociation initiée par Martha, affirmant, quand je la leur ai rappelée, qu'ils l'avaient oubliée. Les personnes interrogées reconstruisent leur récit en fonction des événements qu'ils estiment pertinents pour comprendre et expliquer leur organisation financière actuelle. Martha et Cyril ne m'ont pas volontairement caché cet épisode de leur parcours conjugal. Celui-ci n'ayant pas de sens pour eux dans leur situation actuelle, il a simplement été oublié. Dès lors, on peut supposer qu'un certain nombre de négociations ont échappé aux souvenirs des personnes interrogées. Par conséquent, ce qui va être dit ci-dessous ne retrace sans doute que les négociations qui ont conservé du sens pour les conjoints. Une véritable analyse des négociations conjugales nécessiterait de faire une étude longitudinale en rencontrant les conjoints sur plusieurs années.

Puisque l'entrée en négociation nécessite des divergences relativement durables, voyons quelles sont les sources de tensions recensées dans les entretiens. Notons, et cela est congruent avec ce qui a été mentionné précédemment, qu'elles concernent essentiellement la situation que vivaient les couples à l'époque où je les ai interrogés. Les tensions mentionnées relèvent essentiellement de la division des tâches et des responsabilités opérée lors de la construction familiale : soit la dépendance économique des femmes et le rôle de pourvoyeur principal des hommes. Ce n'est pas la répartition des tâches et des fonctions qui est problématique mais essentiellement la nouvelle répartition du pouvoir qu'elle implique. Avec l'augmentation des femmes sur le marché du travail et la *révolution retardée*¹⁴⁹ (Hochschild, 2003b : 13), les questions liées au genre semblent au cœur des disputes conjugales qui concernent l'éducation des enfants, la répartition de l'argent ou des tâches ménagères, etc. (Godwin et Scanzoni, 1989). Le manque de ressources financières est également un point abordé par les conjoints. Toutefois, il est davantage sujet à discussion qu'à négociation.

Une négociation réussie permet d'ajuster des points de vue divergents sur l'utilisation de l'argent. Diego a hérité d'une somme relativement importante. Il a discuté de la manière de la dépenser avec Sandra :

C'est plus le couple qui a pris une décision commune aux dépens des deux individualités. On sait, on a discuté, on a dialogué les deux et on a compris nos points de vue tous les deux et ce n'est pas l'un qui l'a remporté sur l'autre. C'est le couple qui l'a remporté et je trouve ça chouette. [...] Ça été une décision qui a été prise et qui, pour moi, justement a énormément d'importance parce qu'on n'a pas privilégié celui qui voulait acheter une maison, qui voulait avoir de l'argent de côté ou Sandra qui aurait dit : bon, on n'a qu'une vie, il faut dépenser.

149 La "révolution retardée" se réfère aux changements liés à la position des femmes, changements qui n'ont pas été accompagnés par d'autres modifications au niveau structurel ou par rapport à la position des hommes (par exemple, peu de structures de garde pour les enfants, conditions de travail basées sur une division traditionnelle des tâches, pas de changement dans la répartition des tâches domestiques, etc.).

Ils ont fini par utiliser l'argent de l'héritage pour se faire plaisir, « parce que la vie est courte ». Diego, qui souhaitait pourtant investir dans l'immobilier, perçoit cette décision comme le fruit d'un processus démocratique. Le fait que Sandra l'ait laissé poursuivre ses démarches, qu'elle soit allée dans son sens en l'accompagnant visiter des maisons, lui donne le sentiment que leur décision est le résultat d'un consensus.

La négociation : une pratique genrée

Outre ce qui a été dit précédemment, nous pouvons tirer trois observations des entretiens qui ont été effectués. Premièrement, les couples semblent négocier davantage lors de la construction familiale de l'usage intime de l'argent. Cela peut s'expliquer, en partie, par le biais lié aux souvenirs des personnes interrogées. Nous pouvons également supposer que l'institutionnalisation du couple rend la négociation moins périlleuse pour la relation¹⁵⁰. De plus, c'est généralement lors de la construction familiale qu'ont lieu plusieurs dépenses importantes (ameublement, immobilier, etc.) qui nécessitent une discussion conjugale. En outre, avec la mise en commun des revenus observée chez un certain nombre de couples avec des enfants, il y a moins d'argent personnel à disposition pour éviter la négociation. Deuxièmement, lors de la construction familiale, le processus de négociation paraît être davantage initié par les femmes. Ce sont, en effet, les femmes qui changent de situation économique et qui ont le plus à perdre dans la construction familiale en matière d'autonomie et d'indépendance. Troisièmement, les conjoints négocient le nombre de domaines de l'existence ou de territoires à faire entrer dans la sphère collective (Kellerhals, 1981, De Singly, 2003). Pourtant, la négociation est une pratique genrée. De part leur positionnement dans la structure conjugale et économique, femmes et hommes ne négocient pas sur la même chose ni de la même manière (Scanzoni et Polonko, 1980).

La dépendance économique des femmes suite à la diminution de leur taux d'activité après la naissance des enfants les contraint ou les encourage à entrer en négociation pour défendre leurs intérêts, notamment l'accès aux ressources financières. Les hommes se trouvent, quant à eux, dans une situation plus favorable. Leurs revenus n'ont pas été modifiés par la construction conjugale. S'ils entrent en négociation, c'est surtout pour légitimer leur droit de possession de l'argent en redéfinissant des dépenses personnelles en dépenses collectives. L'idéologie amoureuse qui valorise le partage et l'équité les y encourage.

La négociation féminine :

La négociation féminine a pour objet principal l'accès aux ressources économiques. Celui-ci passe, d'une part, par le retour ou la possibilité de conserver son emploi à la naissance des enfants et, d'autre part, par la communautarisation des ressources du pourvoyeur principal.

Deux femmes interrogées ont dû négocier, l'une avec son conjoint, l'autre avec l'ensemble de la famille, leur retour sur le marché du travail. Bien que les comportements se soient modifiés rapidement à partir des années 1970, les hommes semblent plus conservateurs sur les questions de genre. Ils ont changé plus

150 Cette hypothèse ne peut se vérifier que si l'on interroge les couples à différentes étapes de leur histoire conjugale.

lentement que les femmes, notamment à cause des coûts que leur occasionne l'engagement moindre des femmes et des mères dans la sphère domestique (Brewster et Padavic, 2000). Dans la société suisse qui valorise fortement le rôle maternel conventionnel, la démarche d'argumentation et de justification liée à l'emploi féminin ne concerne pas uniquement les femmes qui négocient un retour sur le marché du travail. On la retrouve chez la plupart des mères interrogées. Myra Ferree (1984) montre que l'homme, en tant que pourvoyeur principal bénéficie du soutien familial pour son emploi. Par contre, le support familial au travail rémunéré féminin ne va pas de soi. Il dépend de la façon dont le conjoint, et éventuellement les enfants, perçoivent l'activité professionnelle des femmes. Dès lors, ces dernières entrent en négociation de manière à présenter leur emploi comme une nécessité économique, un sacrifice pour la famille. Lorsqu'elles échouent et/ou que l'emploi féminin est perçu comme un besoin personnel les empêchant de se consacrer pleinement à leurs tâches traditionnelles, les femmes doivent alors démontrer que ce ne sera pas un coût pour la famille car il n'interférera pas sur leur prise en charge des tâches domestiques et familiales. En ce sens, les conjointes paient seules le prix d'un couple à deux revenus, et elles le paient trois fois. Premièrement, nous avons vu avec Brannen et Moss (1987) que les coûts entraînés par un double revenu (frais de la prise en charge des enfants, augmentation des impôts, etc.) sont généralement déduits de la contribution féminine. Ce *processus de marginalisation du salaire féminin* (Brannen et Moss, 1987 : 95), qui peut être symbolique ou effectif, conduit à diminuer la valeur financière du revenu féminin. Deuxièmement, les femmes en paient également le prix symbolique. Lorsque l'emploi féminin est considéré comme un privilège individuel, il est soumis aux contraintes familiales. Il peut être remis en question si les besoins familiaux le nécessitent. En ce sens, le devoir de justification et d'argumentation peut être constant. Troisièmement, lorsque l'emploi féminin est perçu comme un privilège, il ne libère pas les femmes des tâches domestiques et familiales. Au contraire, pour certaines, exercer une activité professionnelle se mérite et se justifie par une prise en charge des tâches domestiques qui doit être aussi efficace que si elles n'avaient pas d'activité rémunérée.

Les femmes négocient également l'accès aux ressources économiques en discutant la mise en commun d'une partie ou de la totalité des revenus du pourvoyeur principal¹⁵¹. Elles sont, en effet, un certain nombre à avoir initié la mise en commun partielle ou totale des revenus¹⁵². L'accès aux ressources du pourvoyeur principal est rendu nécessaire par la répartition traditionnelle des responsabilités. Les femmes se chargent, en effet, de la gestion de la consommation familiale, comme l'illustrent les propos d'Annick :

On a discuté parce que j'avais dit une fois qui fallait qu'on fasse compte commun. Lui, il voulait garder [ses comptes personnels]. [...] Mais ça me semblait allez de soi. Comme j'allais diminuer mon pourcentage alors après ça, c'est des monstres prises de tête, il me semble. [...] Alors, lui d'abord, il n'était pas pour... Il ne gagnait pas plus que moi... Mais je l'ai assez vite convaincu du fait que moi comme je baissais mon pourcentage, je gagnais moins. [...] Je

151 Il semble que l'accès à l'ensemble de l'argent domestique soit également ce qui motive les négociations initiées par les hommes pour la mise en commun des revenus. Toutefois, nous ne les intégrerons pas ici car ces demandes ne semblent pas avoir suscité de négociation particulière.

152 Cinq femmes et deux hommes ont initié la mise en commun de la totalité ou d'une partie des revenus domestiques. Dans le reste des couples, la mise en commun semble être un processus initié conjointement.

trouvais qu'il n'y avait pas de raison qu'on ne fasse pas un compte... Je lui disais : mais tu veux faire quoi avec ton argent à toi, tu veux t'acheter des trucs pour toi ?

La communautarisation des revenus masculins comporte plusieurs avantages pour les femmes qui ont diminué leur taux d'activité professionnelle. Premièrement, elle facilite leur rôle de consommatrice. Deuxièmement, la mise en commun offre l'opportunité aux conjointes d'accéder à des ressources monétaires sans passer par la médiation masculine, ce qui contribue à augmenter leur indépendance économique. Troisièmement, quand les deux partenaires bénéficient de revenus, la mise en commun partielle permet aux femmes de préserver leur argent personnel en séparant clairement les dépenses collectives des dépenses individuelles. Nous avons vu, en effet, que le revenu féminin a tendance à être totalement communautarisé sans pour autant que le conjoint en soit conscient. Un moyen d'en préserver une partie consiste à distinguer, par l'ouverture d'un compte commun, l'argent collectivisé de l'argent individualisé. L'équité dans la prise en charge des dépenses collectives est ainsi davantage respectée.

La communautarisation des revenus masculins a un coût pour le conjoint (perte de la gestion indépendante, diminution de l'argent personnel, etc.). La résistance dont certains hommes font preuve face à la mise en commun contraint les femmes à entrer en négociation car ce sont elles qui ont le plus à perdre dans un rapport déséquilibré (Amato et Booth, 1995, Rosenbluth et al. 1998). Le contexte social et historique dans lequel elles s'inscrivent leur fournit les arguments de la négociation. Les normes égalitaires leur offre un argument de poids. L'occupation d'une activité professionnelle leur a également permis de monétariser leur temps et ainsi d'entrer dans un rapport d'équivalence avec leur conjoint. Nous avons vu que Martha, en donnant une valeur économique au temps qu'elle accorde au travail ménager et familial, est à même de négocier la participation équivalente (cette fois-ci en valeur monétaire) de Cyril au familial. Cette monétarisation du temps domestique est un phénomène relativement récent qui découle de l'entrée des femmes sur le marché du travail. Dans le cadre de la négociation, l'argent peut agir comme un équivalent universel qui permet de justifier l'augmentation de la contribution financière des conjoints au familial lorsque la partenaire diminue son taux d'activité.

La négociation masculine

Nous avons vu précédemment que la définition des dépenses en dépenses individuelles ou collectives peut être un enjeu dans le couple dans la mesure où les partenaires cherchent à harmoniser leurs comportements avec l'idéologie amoureuse du partage et de la réciprocité. La redéfinition d'une dépense individuelle en dépense collective n'est toutefois pas toujours un processus facilité par la conjointe, comme le montre cet échange entre Sonia et Yohan. Nous avons vu que ce dernier a acheté un ordinateur sans en informer sa compagne :

Sonia : Toi, tu penses : des gros achats, c'est pour toi. En disant : c'est aussi pour vous.

Yohan : Oui, c'est vrai.

Sonia : Style ordinateur, par exemple.

Yohan : Par exemple.

Sonia : Mais quand il est dessus, on n'y a pas droit, ça c'est sûr : les filles, vous n'y allez pas sans qu'on vous le dise ! Ou : vous n'y allez pas sans que je vous le fasse parce que vous me déréglez tout. Là, c'est un truc personnel quand même. Toi, tu ne t'octroies pas la même chose que tu octroies aux filles.

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Yohan : Non, non, pas du tout !

Sonia : Ah, mais si : un achat à 3'000 francs, moi, je ne me l'octroie pas.

Yohan : Mais c'est important un ordinateur dans une famille. A l'école, elles vont sur l'ordinateur, elles vont sur Internet.

[...]

Sonia : Mais toi, tu t'amuses bien. Il fait des petites constructions, il se fait plaisir quand même !

Cet exemple illustre bien les enjeux liés à la définition d'une dépense dans le cadre de l'idéologie amoureuse. Pour Sonia, l'ordinateur est une dépense personnelle. Yohan a pris l'initiative de cet achat sans lui en parler. Il en gère seul l'utilisation et l'accès. Dès lors, elle souligne que la logique d'équité n'est pas respectée : « un achat à 3'000 francs, moi je ne me l'octroie pas ». Yohan tente de négocier la définition de cet achat comme étant un achat collectif. Il met en évidence le besoin qu'avait la famille d'un ordinateur et le fait que tous ses membres l'utilisent. Définie comme un achat collectif, cette dépense ne rompt plus l'équilibre conjugal. Elle entre dans la logique amoureuse qui veut que l'on pense déjà aux autres avant de penser à soi. La tentative des conjoints de définir une dépense dont ils sont les initiateurs en dépense collective semble parfois susciter les réticences de leur compagne. Réticences qui nécessitent l'entrée en négociation du conjoint. La résistance à ce qui peut être perçu comme une stratégie du pourvoyeur principal de redéfinition de son droit de possession en action désintéressée (car effectuée pour le bien familial) semble être d'autant plus grande que le montant de l'achat est élevé et qu'il est perçu par les conjointes comme mettant en péril les finances collectives.

Comme le soulignent les propos de Luc, dans les couples où l'ensemble des finances est géré par les femmes, les dépenses masculines élevées doivent être davantage négociées.

Où j'ai dû batailler, c'est la première fois où j'ai voulu m'acheter une caméra. Parce que j'ai vu une petite caméra, je la trouvais bien. C'est là que je me suis dit que je voulais faire de la vidéo parce que je la trouvais tellement bien. Ils avaient sorti une petite caméra au poing, ça coûtait dans les 3'000 francs et on était encore, on gagnait dans les 2'000 francs par mois. Mais je trouvais ça tellement hallucinant que je me suis dit : il faut que j'aie ça, c'est génial, on va faire des trucs fantastiques avec ! Et là, j'ai dû négocier, négocier et ça me rendait fou parce que chaque matin je passais dans la vitrine et je voyais cette petite caméra. Moi, je lui faisais des calculs, tu vois, là, on va économiser comme ça. Mais étonnamment, on n'a jamais manqué de rien.

Parfois, lorsque la négociation s'éternise, le droit de pourvoyeur principal est revendiqué : « je ne peux jamais rien m'acheter, je bosse comme un malade » a affirmé Luc pour convaincre Marie. La négociation est d'autant plus vive que, dans ce cas, Marie est responsable des finances. C'est elle qui a la responsabilité de rééquilibrer le budget du ménage en faisant des économies sur les dépenses courantes :

Lui, il avait une idée d'achat, alors il voulait l'acheter mais après j'ai l'impression que c'est moi qui devait ramer derrière pour réussir à nouer les deux bouts. [...]

Moi, par exemple, quand j'allais en commissions je faisais hyper attention à acheter les trucs en action, les choses comme ça. Ça, c'était surtout quand on n'avait pas beaucoup de sous au début du mariage. Puis, des fois, ce qui m'énervait c'est que j'essayais d'économiser, de grappiller les centimes partout, puis lui tout à coup, clac, il éclatait parce qu'il voulait absolument s'acheter un truc. [...] Il veut absolument et moi je dis non et il râle. [...] Souvent, il m'a à l'usure.

Même si Luc parvient fréquemment à ses fins, le fait que Marie ait la responsabilité de la gestion financière le contraint à plus de négociation et d'argumentation. En ce sens, le contrôle financier exercé par la conjointe peut s'avérer être un frein aux droits du pourvoyeur principal à la possession et à l'usage de l'argent.

Styles de négociation

Lorsqu'ils entrent en négociation, les conjoints agissent en fonction des différentes contraintes culturelles et structurelles qu'ils rencontrent. Les hommes étant historiquement et conventionnellement investis d'une plus grande autorité, la façon de négocier des uns et des autres dépendra de ce paramètre. Les femmes doivent faire preuve de moyens plus subtils pour influencer le processus de prise de décisions car les hommes ont la possibilité d'exercer le droit de veto propre à celui qui a le plus de pouvoir (Tichenor, 2005 : 96). La stratégie de communication féminine vise alors à ne pas froisser le conjoint de manière à ce qu'il ne rompe pas le processus de négociation (Gottman et Notarius, 2000). Agathe souhaite acheter un lave-vaisselle. Christophe, qui désire refaire la cuisine avant d'effectuer cette dépense, a « traîné sur le lave-vaisselle pendant pas mal d'années ». Il a attendu d'avoir des revenus et du temps suffisants pour modifier entièrement la cuisine : « alors j'ai dit : ok, allons-y, on peut entreprendre la totale ». Pendant ce temps, Agathe continue de laver la vaisselle à la main sans pour autant remettre en question le veto de son conjoint. Plus les disparités entre les parties sont grandes et plus celui qui est en position favorable a les moyens de se passer des stratégies de persuasion verbale pour utiliser d'autres stratégies plus coercitives comme le droit de veto (Scanzoni et Polonko, 1980). En raison de leur position défavorable, les femmes adoptent généralement un style de communication affiliatif. Les hommes ont, au contraire, le pouvoir et la légitimité d'adopter des styles plus contraignants (Gottman et Notarius, 2000). Les propos de Jules mettent en évidence ces deux styles de communication lors de la négociation :

Jules: Comment dire ? Je vois plus Chloé argumenter que moi. Moi, je lui fais sentir sans argumenter [rires]. Je crois que c'est mon caractère.

Question : Comment vous faites sentir ?

Jules: Je ne sais pas, je suis un peu boudeur. Non, mais pas boudeur, mais c'est plutôt des petites phrases : zoum, comme ça plutôt qu'une argumentation : Enfin, si j'avais ça, ça serait fait ! Voilà, c'est comme ça. [...] Elle se donne plus de peine pour m'expliquer en fait que moi qui dis : non il le faut ! Mais je vous dis, c'est des choses qui se règlent. Je ne me dis pas ce soir, il faut que j'attaque pour ça. Ça se fait assez naturellement.

La logique et la persuasion sont des moyens utilisés par les femmes pour faire passer leurs points de vue, ce qui explique, en partie, pourquoi ces dernières semblent plus souvent entrer en négociation. Les hommes, de par leur position favorable, ont davantage recours "aux pieds au mur" ou au droit de veto. En faisant valoir leur droit de veto ou en ne tenant pas compte des informations qui pourraient remettre en question leur position privilégiée (Ridgeway, 1997), ils rompent plus fréquemment le processus de négociation (Gottman et Notarius, 2000).

Les comportements coercitifs dépendent, toutefois, de l'interdépendance émotionnelle des partenaires et des domaines de la négociation. La répartition des compétences de genre influencerait, en effet, les interactions entre les partenaires. Lorsque les discussions concernent leurs domaines de responsabilités, les conjoints adopteraient des attitudes plus coercitives (Godwin et Scanzoni, 1989 : 302). Par

exemple, les femmes auraient tendance à adopter une attitude plus autoritaire que les hommes quand les questions traitent des domaines féminins comme les tâches ménagères ou l'éducation des enfants. Par contre, elles seraient plus consensuelles que leur compagnon lorsque les partenaires abordent les questions d'argent, domaine traditionnellement masculin.

- **Le don dans la construction conjugale et familiale**

« Tu donnes, tu reçois. Si tu comptes, c'est là qu'il peut y avoir des frustrations. Tandis que si tu ne comptes pas, tu reçois autant, tu reçois plus. Des fois, c'est toi qui donnes plus. Voilà, c'est comme ça », Marie.

Ce chapitre s'est construit sur la base de deux observations empiriques que nous allons essayer de comprendre ici.

Premièrement, dans les entretiens, les conjoints utilisent rarement le terme d'échange pour parler de la circulation de l'argent dans la sphère intime. L'argent circule essentiellement sous la forme du désintérêt et du don. La mise en couple étant socialement considérée comme un choix individuel fondé sur les sentiments amoureux (Cherlin, 2004, Coontz, 2004, Godbout, 1994), cet usage de l'argent permet aux conjoints de réitérer quotidiennement leur engagement conjugal. Marcel Mauss (1985) met en évidence le fait que donner, c'est avant tout produire un sentiment amical. La circulation des biens et des services sous la forme du don permet ainsi d'affirmer ses sentiments (Belk et Coon, 1993) et, par-là même, de construire du lien par les objets et les services plutôt que par les mots (Godbout et Caillé, 1992, Mauss, 1985). Le don peut, dès lors, être analysé comme un « principe organisateur, servant aux acteurs de normes de référence (ou de justification, selon Boltanski, 1990) pour juger leur comportement face à la circulation des choses et des services » (Godbout et al., 1996 : 1). Nous allons essayer de montrer ici comment un système fondé sur le don peut reproduire ou produire des inégalités et des rapports de pouvoir entre les conjoints.

Deuxièmement, les hommes ont souvent été présentés, dans les entretiens, comme étant très généreux avec leur argent, les femmes rarement. Bien que les ressources monétaires des conjointes soient généralement plus communautarisées que celles de leur compagnon (Roy, 2006), la générosité féminine n'est pas mise en avant dans les propos des personnes interrogées. Nous allons essayer de comprendre ce paradoxe qui relève directement de la circulation de l'argent sous la forme du don.

Comprendre ces deux observations nécessite que nous examinions l'usage et la perception de l'argent dans le système conjugal de dons. Pour ce faire, il est nécessaire de nous pencher sur les théories sur le don. Tout comme nous l'avons fait pour l'amour et l'argent, nous allons les "retravailler" de manière à pouvoir faire entrer les ressources monétaires et les apports masculins dans le système de dons. En effet, les théories sur le don et sur les solidarités familiales à notre disposition prennent essentiellement en compte les apports que sont le *care*, les services et les cadeaux.

Une conception androgyne du don

Dans la littérature, les femmes sont perçues comme les principales actrices du système privé de dons (Attias-Donfut, 1995, Godbout et Caillé, 1992, Godbout et al., 1996). Elles sont généralement considérées comme le symbole même du don. Elles ont un rapport spécifique à la naissance et à l'enfant (elles donnent la vie) et elles sont parfois elles-mêmes (la femme était donnée en mariage, elle "se donne" à sa famille, à ses enfants, à son mari). Ainsi, pour la plupart des auteurs (dont Attias-Donfut et al., 2002, Bonvalet et Ogg, 2004, Godbout et al., 1996, Kellerhals et Widmer, 2005, Ouellette et Dandurand, 1992), le don est, dans la sphère domestique, l'apanage des femmes. Selon Godbout et Caillé (1992 : 56), « l'univers du don dev[ient] le propre des femmes au point que, pour un homme, le fait de s'engager dans le monde des cadeaux soit souvent considéré comme suspect : manque de faiblesse, de féminité, de non-virilité ». Tout comme pour l'amour dont nous avons parlé précédemment (cf. Cancian, 1986, 1989), on observe chez certains chercheurs une tendance à privilégier une conceptualisation féminisée du don.

Cette perception du don comme d'une « compétence féminine » (Godbout et Caillé, 1992) conduit à différents biais. D'une part, les auteurs analysant le don dans la sphère domestique le conçoivent essentiellement sous la forme de la filiation et de la solidarité familiale. La question du don au sein des couples est, par exemple, peu étudiée. D'autre part, si les contributions liées à la sphère traditionnelle féminine comme les cadeaux, l'hospitalité et les services sont examinées, les actions instrumentales, plus traditionnellement masculines, sont rarement perçues et conceptualisées comme de l'affection ni même comme un don. L'aspect instrumental du don (plus masculin) est généralement écarté. L'argent n'est souvent pas considéré comme un cadeau acceptable. C'est un don dévalorisé¹⁵³ (Godbout et al., 1996, Webley et Portalska, 1983). Ainsi, Burgoyne et Routh (1991) considèrent, par exemple, qu'il manque aux ressources monétaires les attributs nécessaires pour transmettre la valeur du lien intime. En outre, l'usage de l'argent dans la sphère privée apparaît, comme étant dangereux pour le système de dons car il entraînerait la réciprocité immédiate (Charbonneau, 1996). Or, pour les chercheurs s'y intéressant, le système de dons est considéré comme un état de dettes mutuelles et perpétuelles (Bloch et Buisson, 1991, Godbout et Charbonneau, 1993).

La féminisation du don, telle qu'on peut l'observer dans certaines recherches, reproduit la vision des mondes antagonistes discutée par Viviana Zelizer (2001, 2005a). Le don est lié à la sphère privée et l'argent est perçu comme le véhicule de valeurs rattachées à la sphère publique. Dès lors, l'usage des ressources monétaires n'est pas (ou peu) considéré comme un média émotionnel et relationnel (Allmendinger et al., 2004) permettant aux conjoints de construire leurs relations intimes. Cela entraîne, à mon sens, une perspective biaisée des échanges familiaux. La conceptualisation féminisée du don appréhende, en effet, les femmes comme donnant leur temps et leurs productions à la famille alors que les hommes sont

153 On comprend mieux que l'argent soit considéré comme un cadeau dévalorisé quand on observe comment certaines questions sont formulées. Webley et Portalska (1983) demandent, par exemple, aux personnes interrogées si l'argent est un cadeau acceptable. La question porte déjà en elle les indications de la réponse attendue. Cela explique peut-être pourquoi dans notre recherche, l'argent reçu comme cadeau n'est pas ressenti négativement : il n'a jamais été comparé à d'autres biens considérés socialement comme portant plus de significations relationnelles.

perçus comme étant dans l'instrumentalité et l'intérêt. Les conséquences de cette féminisation du don rejoignent ce qui a été décrit par Francesca Cancian (1986) pour la conceptualisation féminisée de l'amour (cf. premier chapitre). Les femmes apparaissent plus orientées vers le relationnel et l'émotionnel et donc plus "aimantes" alors que les hommes semblent davantage préoccupés par le rationnel et l'instrumentalité (Cancian, 1986). Une perspective androgyne du don, telle que nous allons la développer ici correspond davantage à ce que nous avons pu observer dans les entretiens. Elle permet de reconnaître le style féminin *et* le style masculin de l'amour et de son expression par le don (cf. premier chapitre). Cette perspective permet également de changer l'identification des femmes aux dons, au manque de pouvoir, à la non production et à l'expression des sentiments. De même, elle remet en question l'identification des hommes uniquement à l'instrumentalité, au pouvoir et à la production. En rejetant l'idéologie des sphères séparées, on peut ainsi mettre en évidence le système de dons comme étant constitutif de la construction conjugale dans ses dimensions individuelles et collectives.

Les dons d'argent dans la sphère conjugale

La littérature nous fournit deux éléments importants pour comprendre la circulation de l'argent conjugal sous la forme du don. D'une part, nous avons vu, dans la partie théorique que le don est généralement associé à l'altruisme et à l'absence de profit personnel (cf. Attias-Donfut et al., 2002, Charbonneau, 1996, Godbout et al., 1996). Nous discuterons de ces présupposés plus loin. D'autre part, selon plusieurs recherches sur le don dans la sphère familiale (dont Bloch et Buisson, 1991, Godbout et Caillé, 1992), ce qui maintient le lien social, dans notre cas le lien conjugal, c'est le fait que les conjoints sont perpétuellement engagés dans un système de dons, contre-dons. La reconnaissance réciproque qu'en éprouvent les partenaires permet ainsi de créer et d'entretenir le lien social conjugal. Comme le relève Cécile, dans ce système de gratitude mutuelle, chacun est amené à donner à tour de rôle :

J'aime bien l'idée de la contribution de chacun, et que ça soit une contribution renouvelée. Il me semble qu'elle est plus visible, cette contribution si chacun ramène quelque chose qu'il a payé, lui, que si on fait un versement, un ordre permanent qui tombe dans un compte. Ça entretient le couple, ça entretient peut-être plus le côté famille de voir que chacun ramène un peu de nourriture.

Ce que décrit Cécile est bien un système de dons mutuels et continuels : chacun donne pour construire le "nous" familial et conjugal. Il ne s'agit pas pour l'un ou pour l'autre des conjoints de rembourser une dette mais, au contraire, d'être engagé dans un système de dons perpétuels. Celui-ci permet de réaffirmer continuellement la relation, chaque partenaire éprouvant de la reconnaissance suite au don de l'autre. En effet, la valeur du don tient dans sa valeur de lien. Et « c'est dans l'échange que se construit le sens donné par les partenaires à leur relations, sens jamais accompli, toujours en train de s'élaborer » (Bloch et Buisson, 1991 : 61). Quand Marco arrête d'amener une contribution régulière au ménage mais préfère verser une allocation, Cécile le perçoit comme un désengagement de sa part, une volonté de ne plus faire vivre le couple, de ne plus favoriser le conjugal et le familial, mais au contraire de s'en libérer pour s'investir ailleurs.

Les auteurs qui traitent du don dans la sphère domestique mettent ainsi en avant la règle de l'implicite. Il s'agit de laisser l'autre le plus libre possible de rendre afin de

ne pas l'obliger indépendamment de ses sentiments (Godbout et Caillé, 1992). La valeur symbolique du don est ainsi directement proportionnelle à la liberté, à la spontanéité et à l'implicite (Godbout, 2005). La perte de la liberté, la contrainte de devoir rendre fait perdre sa valeur de lien au don. Ce dernier devient alors le remboursement d'une dette et non l'expression de la reconnaissance et de l'intérêt accordé à l'autre et à la relation. Dans le couple de Françoise et Alan, l'organisation financière est basée sur la solidarité mutuelle. Chacun fournit son aide financière à l'autre quand celui-ci n'arrive pas à payer toutes les charges qui lui sont attribuées. Françoise, dans ses propos, souligne le fait que cette aide est très peu discutée. Elle met en évidence la spontanéité du geste. Dans ce cas, l'aide économique dépend de la bonne volonté individuelle. Définie comme un don, la participation financière individuelle illustre et démontre l'importance que l'un attache à l'autre et au bien-être de la famille.

Il sait que si, un mois, il a énormément à payer alors il me dit : écoute est-ce que tu ne pourrais pas m'aider et puis prendre quelque chose en charge en plus que le ménage ou la nourriture ? [...] Si, par exemple, il a 1'000 francs d'impôt à payer et puis qu'il a déjà énormément de paiements, je les prends. Je lui dis : mais il n'y a aucun problème, tu me les donnes et moi, ce mois, j'assume ça en plus, ça ne fait rien. Mais alors après, dans un délai à moyen ou court terme, tout à coup va se présenter une situation inverse où il va me dire : ouais, mais tu avais payé les 1'000 francs d'impôt donc, il n'y a pas de soucis, moi, je m'occupe de ça.

Si l'équivalence et l'égalité ne sont pas recherchées (Godbout, 2000, 2005, Godbout et Caillé, 1992), il s'agit de respecter un certain équilibre entre le don et le contre-don de façon à éviter que le don ne se transforme en obligation, en contrainte ou en calcul intéressé (Charbonneau, 1996). Françoise met ainsi en évidence le fait que le mois suivant, celui qui a bénéficié de l'aide financière fera un geste pour l'autre en prenant en charge une facture supplémentaire. Nous avons déjà vu que la réciprocité dans le don est centrale. Elle permet non seulement d'annihiler les risques de domination (Godbout, 2000) mais également de confirmer que la relation est bien construite par deux individus également engagés. Dans la mesure où le don a valeur de lien, un système de dons équilibrés indique le bon fonctionnement de la relation. En ce sens, l'obligation de donner, de recevoir ou de rendre est implicite. Elle s'inscrit directement dans le système de dons : « refuser de donner [...] comme de prendre équivaut à déclarer la guerre ; c'est refuser l'alliance et la communion » (Mauss, 1985 : 162-163). Toutefois, comme nous l'avons déjà vu précédemment, on ne donne pas pour recevoir mais pour que l'autre donne (Lefort, 1951). Ainsi, ce dernier réaffirme et confirme à son tour le lien interpersonnel. En ce sens, nous pouvons parler de contre-don. Il s'agit de répondre au don moins pour le rendre que pour, à son tour, susciter le don de l'autre.

Le système conjugal de dons

Le chercheur qui étudie la circulation de l'argent dans la sphère privée se trouve face à un paradoxe que nous avons déjà mentionné. Malgré le langage du don et le désintérêt affiché par les personnes interrogées pour les questions d'argent, leurs propos indiquent des relations de pouvoir et d'inégalités (sur les prises de décision, l'accès à l'argent, etc.). Pourtant ces inégalités sont rarement vécues comme des injustices et de ce fait, elles sont peu remises en question. Pour certains auteurs, cela s'explique par le sentiment amoureux qui masque les effets de la domination (cf.

De Singly, 2002). Il s'agit dans ce chapitre de remettre en question cette interprétation. Nous verrons que la perspective androgyne permet de montrer que le système conjugal de dons reproduit (plutôt que de les atténuer) les inégalités plus générales en matière d'accès à l'argent. Nous montrerons que c'est, en partie, parce qu'elles entrent dans l'idéologie amoureuse du don que ces inégalités ne sont pas vécues comme des injustices. Pour ce faire, nous allons examiner la circulation de l'argent dans la sphère conjugale selon les trois phases du système de dons définies par Mauss (1985) : donner, recevoir et rendre.

a) Donner

Bien que les ressources monétaires fournies par les conjointes soient généralement plus communautarisées que celles de leur compagnon (Roy, 2006), la générosité féminine en matière financière n'est pas mise en avant dans les propos des personnes interrogées. Nous allons essayer ici de comprendre pourquoi, dans les entretiens, beaucoup de conjoints sont qualifiés par leur compagne de « très généreux » avec leur argent alors que les femmes le sont rarement. Les hommes sont également nombreux à mentionner leur altruisme financier. L'extrait de l'entretien de Max est illustratif de la façon dont la générosité masculine est mise en scène.

J'ai une liste de choses que je sais que je dois m'acheter... que je dois, que j'aimerais m'acheter personnellement. J'aimerais m'acheter une montre, un radio CD pour la voiture, des vraies lunettes de soleil. Mais, j'attends. [...] Je vais préférer acheter une play-station à mon gamin. [...] Je vais préférer acheter ce que je vais installer samedi matin pour ma chérie [une radio]. ... Je paie plus pour la famille. Mais comme on t'a expliqué, ce qui est bien pour eux est bien pour moi.

Bien que Max décrive l'argent qu'il gagne comme étant de l'argent collectif, sa participation financière est, dans cet extrait, explicitement définie comme un don plutôt qu'une ressource familiale à laquelle chaque partenaire peut avoir librement accès. Si socialement le geste de Max est attribué à de la générosité, c'est parce que son salaire est défini comme une ressource individuelle qu'il met à la disposition de sa famille. Cette perception des ressources économiques masculines comme d'un don se retrouve chez la plupart des couples interrogés. Elle est généralement partagée par les conjointes car la générosité des hommes est une construction sociale genrée. Dans la société suisse, les femmes bénéficient, en effet, de moins de ressources monétaires que leur compagnon¹⁵⁴. Cela s'explique notamment par les inégalités structurelles liées au marché du travail (différences salariales, possibilités de carrière inégales, etc.), par la division traditionnelle du travail adoptée par la plupart des couples et par la tendance des conjoints à rechercher une relation hétérogame¹⁵⁵. Dès lors, dans la sphère conjugale, les hommes sont souvent davantage en position de donner de l'argent.

154 Seule une femme sur dix avec un enfant de moins de sept ans travaille à plein temps (Office fédérale de la statistique, 2005). Chez les couples sans enfant, le revenu assuré par la femme se monte à un tiers des revenus du ménage. Il descend à moins de 20% chez les couples avec enfants et à 12% chez les couples avec trois enfants ou plus (Office fédéral de la statistique, 2003 : 54).

155 Dans un certain nombre de couples, l'homme est plus âgé que sa compagne (Bozon et Héran, 2006). Cela a des implications sur l'usage de l'argent dans la sphère intime. Un conjoint plus âgé est généralement plus avancé dans sa carrière, ce qui l'amène souvent à bénéficier de plus de ressources économiques que sa compagne.

Cet exemple nous permet également d'illustrer le pouvoir invisible (Komter, 1989, Lukes, 2005) inscrit dans le système de dons. Celui-ci prend naissance dans les règles générales du fonctionnement du don (Charbonneau, 1996). Définir les échanges dans le couple comme des dons implique que pour qu'une ressource soit communautarisée, il faut qu'elle soit donnée. Or, pour donner, il faut posséder. En ce sens, les hommes sont, en matière économique, en position plus favorable. En outre, la liberté d'offrir est préservée par le système de dons. Nous avons vu que c'est la liberté qui donne sa valeur aux présents et qui permet de réaffirmer et de confirmer le lien conjugal (Godbout et Caillé, 1992). Dans un système de dons, celui qui offre est libre de donner quand et dans la mesure où il le désire. Ainsi, l'autre conjoint peut difficilement revendiquer les ressources financières de son partenaire sans briser le système de dons. Dès lors, les femmes qui gagnent beaucoup moins d'argent que leur compagnon (c'est le cas de la majorité des mères de famille suisses) sont davantage dépendantes de la qualité du lien conjugal et du bon vouloir de ce dernier qu'inversement.

Le don comme moyen légitime de redéfinir des dépenses personnelles en dépenses collectives

L'action de donner est multidimensionnelle et paradoxale. Offrir vise à créer, rétablir ou maintenir des liens, mais des liens asymétriques, le statut social du donneur étant prééminent (Berthoud, 2005, Bourdieu, 1994, Terstchenko, 2004). En effet, le don permet d'exprimer le respect et la confiance accordée à autrui mais il offre aussi la possibilité de se faire valoir, de manifester sa valeur et ses mérites (Berthoud, 2005). En mettant en avant les besoins de sa femme et de son fils au détriment des siens, Max met en avant sa générosité mais aussi le fait qu'il agit de façon qui mérite leur reconnaissance et la reconnaissance sociale. Ce geste le valorise en tant que père et en tant que conjoint. Comme l'illustre l'exemple ci-dessous, les dimensions du don sont multiples, l'altruisme n'en est qu'une facette.

Conventionnellement, le sens attribué au don est celui du désintéret et de la générosité. Cependant, les conjoints peuvent instrumentaliser le système de dons de manière à transformer des dépenses individuelles en cadeaux davantage valorisés dans la sphère privée. Maurice avoue volontiers être « un grand dépensier ». Il dépense sans restriction l'argent qu'il a à disposition parce qu'il « profite à fond de la vie car elle est courte ». Sa compagne, Magali, au contraire, est beaucoup plus économe. En devenant mère, elle a clairement mis la priorité sur ses enfants et sur leurs besoins. Elle a alors demandé à Maurice qu'il diminue ses dépenses personnelles, notamment en réduisant les sorties, le soir, avec ses amis. Si ce dernier a accepté, il ne se prive pas de loisirs pour autant. Désormais, Magali souligne qu'il en fait profiter tous les membres de la famille.

C'est vrai que Maurice, il est plus généreux. Oui, quand même il me semble. Il m'a quand même amené à Rome, à Venise. [...] Il aime bien aussi sortir manger au restaurant et des fois, il me force à sortir... [rires] Parce que comme je suis radin comme tous les Polonais, je dis que c'est cher le restaurant mais ça me fait quand même plaisir... C'est bien comme ça.

Grâce au système de dons, Maurice trouve le moyen de redéfinir ses dépenses individuelles en dépenses collectives. Ce faisant, il les rend légitimes. Maurice ne dépense plus de l'argent uniquement pour lui, il sort beaucoup moins le soir avec ses amis. Par contre, il invite régulièrement sa femme au restaurant. Ce passionné de

voyages offre à sa famille des séjours en Valais, en France ou en Italie. Il emmène son fils de 9 ans assister à un match de football de la coupe suisse un soir de semaine à Bâle. Bien que Magali qualifie Maurice de généreux, la générosité de ce dernier semble surtout être destinée à satisfaire ses propres désirs. Pour Magali, en effet, les vacances ne nécessitent pas forcément un voyage. Si elle aime bien sortir le soir, elle affirme y renoncer volontiers si cela met en danger les finances familiales. Elle privilégie la stabilité économique et l'épargne qui leur permettraient de faire face aux imprévus. Pourtant, Magali peut difficilement empêcher son mari d'offrir car la générosité et le don sont des valeurs fortement valorisées dans la sphère familiale. Bien qu'elle s'inquiète pour les fins de mois difficiles (fréquentes, selon le couple) et l'avenir économique de ses enfants, la générosité de Maurice lui fait « quand même » plaisir. Pour reprendre Arlie Hochschild (1979, 2003a), Magali effectue alors un travail émotionnel de manière à adapter ses sentiments à la convention sociale qui voudrait que, face à la générosité et au don, on fasse preuve de gratitude.

En offrant, Maurice *contrôle* l'utilisation d'une part importante des ressources monétaires familiales et *impose*, en tout légitimité, ses propres désirs de consommation. Dès lors, la définition conventionnelle du don comme d'un acte altruiste donne naissance à ce que Lukes (2005) a nommé du pouvoir invisible. Ce dernier implique que celui qui remet en question le désintérêt supposé être à la source du don passe lui-même pour un être intéressé et mesquin. D'une part, il sort de la logique amoureuse pour entrer dans une autre logique qui est associée à la logique du marché fortement dévalorisée dans la sphère intime. D'autre part, il ne montre pas le sentiment approprié face au don : la gratitude (Berthoud, 2005, Hochschild, 2003c). Dès lors, Magali peut difficilement remettre en question les présents de son conjoint. Cependant, en acceptant les cadeaux de son mari, elle contribue à légitimer l'utilisation de l'argent conjugal souhaitée par Maurice et renforce le pouvoir de ce dernier sur les ressources financières du ménage.

Les normes conventionnelles liées à l'amour favorisent les prérogatives masculine car, dans la société suisse, ce sont les hommes qui ont un accès privilégié aux ressources économiques. Ils sont, dès lors, en mesure de donner beaucoup plus. Perçus comme plus généreux, ils bénéficient de la gratitude de leur conjointe. Ils ont également la liberté, institutionnalisée par le système de dons, de décider de l'usage de l'argent qu'ils fournissent. Dans la plupart des couples interrogés, l'argent du pourvoyeur principal est officiellement défini comme étant familial. Pourtant, il faut que le conjoint le donne pour qu'il soit communautarisé. Dès lors, les autres membres de la famille peuvent bénéficier (parfois très largement) des ressources monétaires du conjoint, toutefois ce dernier reste libre de les donner dans des termes qu'il est généralement le seul à définir. Le chapitre suivant montre que les femmes occupent, quant à elles, une position moins favorable. Non seulement, elles ont un accès moindre aux ressources économiques mais leurs revenus ne sont pas toujours considérés comme des dons.

La définition du don dans la sphère conjugale

La définition du don est un acte conjugal qui se joue continuellement et subtilement dans les échanges entre des partenaires situés socialement et historiquement. Dans *The Economy of Gratitude*, Arlie Hochschild (2003b) relève que mari et femme perçoivent certaines actions comme étant des dons ou des coûts selon les attentes

de genre de chacun. La perspective de Hochschild met ainsi en évidence la relativité du don : ce qui est considéré comme un cadeau dans un couple, ne l'est pas forcément dans un autre. Dans certains couples, les hommes offrent un présent traditionnel (leurs revenus) alors que les femmes souhaiteraient un don plus moderne (comme le partage des tâches domestiques ou du temps libre). Dans d'autres couples à l'inverse, les femmes offrent un don moderne (de l'argent) alors que les hommes attendent un don traditionnel (la prise en charge des tâches domestiques). Dans nos sociétés contemporaines, les positions des hommes et des femmes sur le marché du travail ainsi que les anciens codes de genre peuvent créer un *gender gap* ou écart de genre dans le système conjugal du don (Hochschild, 2003b : 111). Cet écart peut perturber la façon dont femmes et hommes expriment leur amour dans la sphère conjugale.

Dans les entretiens, les ressources financières masculines semblent être essentiellement définies comme des dons. Pour les personnes interrogées, l'activité professionnelle des hommes est considérée comme faisant partie intégrante du rôle de père, de conjoint et de pourvoyeur des revenus. Dès lors, elle n'a jamais été mentionnée comme étant coûteuse pour la famille. Par contre, l'argent des femmes prend une signification variable selon les couples interrogés. Pour les conjoints qui adoptent une attitude de genre traditionnelle, le travail salarié de la femme sera surtout défini comme un coût pour la famille. Il est perçu comme un besoin personnel qui permet à la conjointe de s'épanouir mais qui l'empêche de se consacrer pleinement à ses responsabilités domestiques traditionnelles (Ferree, 1984). En ce sens, le don ne correspond pas aux revenus que la conjointe apporte mais au fait que sa famille se montre compréhensive face à sa volonté (définie comme un choix personnel) d'avoir une activité rémunérée. Dans ce cas, c'est l'opportunité d'exercer une activité professionnelle qui doit être échangée contre de la gratitude et non le revenu fourni par la conjointe. A l'inverse, les conjoints moins traditionnels définiront les revenus féminins comme une contribution au bien-être familial et un don (Ferree, 1984).

La définition des dons varie dans l'histoire conjugale. Généralement, l'emploi féminin et le salaire de la partenaire sont considérés comme des dons lorsque les deux conjoints sont célibataires. Ils peuvent toutefois être perçus comme des coûts pour la famille lorsque les partenaires deviennent parents. Depuis la naissance de leurs enfants, le travail rémunéré de Chantal était considéré par Félix comme un coût pour la famille. Son emploi était perçu essentiellement comme un besoin d'épanouissement personnel. Chantal a d'ailleurs dû négocier avec son conjoint pour reprendre sa profession après la maternité, notamment en l'assurant que son emploi ne remettait pas en question ses responsabilités familiales. Toutefois, la définition de l'activité professionnelle des femmes est également soumise aux situations auxquelles font face les conjoints. Dans l'exemple de Chantal et Félix, le revenu féminin a été redéfini comme un don lors du processus d'achat d'une maison. D'une part, le salaire de Chantal ne mettait plus seulement « du beurre dans les épinars », il permettait également au couple d'épargner davantage en vue du projet familial. D'autre part, son revenu a été pris en compte dans les calculs effectués par la banque afin de fixer le montant du prêt hypothécaire qui allait leur être accordé. La reconnaissance institutionnelle et financière dont a bénéficié le revenu de Chantal (son salaire leur a permis d'emprunter davantage pour acheter leur maison) a contribué à ce qu'il soit reconnu comme un don plutôt qu'un coût familial. Notons, et cela n'est pas anodin, que c'est à cette époque que le couple a engagé une femme

de ménage (rétribuée sur l'argent mis en commun), déchargeant ainsi Chantal d'une partie des tâches domestiques. La redéfinition du salaire de Chantal en termes de dons semble avoir légitimé son retrait d'une autre sphère de dons qui est celle des tâches domestiques (Ferree, 1984). Les revenus de Chantal étant reconnus comme des dons, il n'a plus été nécessaire qu'elle équilibre la balance des contributions conjugales en prenant à sa charge la totalité du travail ménager. Ainsi, le système de dons est créé et réitéré quotidiennement au travers des interactions et de la perception de genre de chaque partenaire. Toutefois, ce processus dépend également du contexte et des différents événements auxquels doivent faire face les conjoints.

Les contributions des hommes et des femmes dans le système conjugal de dons

Dans la plupart des travaux sur le don (dont Godbout et Charbonneau, 1993), on retrouve le postulat implicite que les contributions ont une valeur plus ou moins identique. Chacun peut alors participer et renouveler cet état de reconnaissance mutuelle qui caractérise le bon fonctionnement des rapports conjugaux et familiaux. Les partenaires auraient ainsi toujours le sentiment de recevoir plus qu'ils ne donnent. Or, le système conjugal de dons est déterminé par les structures de genre. Chez les couples que nous avons interrogés, le don masculin est clairement défini, les ressources amenées dans la sphère conjugale par les hommes correspondant aux attentes de genre socialement valorisées et légitimes dans la société suisse. Le don féminin, par contre, peut prendre des formes diverses qui varient selon les perceptions de genre des conjoints et l'histoire conjugale et familiale. Ainsi, les revenus des femmes ne sont pas définis de manière univoque. Par ailleurs, le statut de don du travail ménager, varie également en fonction des attentes de genre des conjoints. Contrairement à ce que postule Charbonneau (1993), il n'est pas toujours présenté et reconnu comme un don. Il peut également être considéré par certains conjoints comme un moyen d'exprimer sa reconnaissance. En ce sens, il est davantage perçu comme un dû. Dans les couples traditionnels par exemple, les femmes professionnellement actives sont dans une situation inconfortable. Leur emploi est généralement perçu comme un coût pour la famille. Dès lors, le travail domestique qu'elles effectuent est parfois considéré comme l'expression de leur gratitude face à la compréhension dont fait preuve la famille quant à leur activité professionnelle. Les apports financiers ou domestiques de ces conjointes n'étant pas (ou peu) considérés comme des dons, l'équilibre conjugal est menacé. Le risque que le conjoint estime apporter beaucoup plus à la relation est présent, ce qui peut mettre en danger le couple (Schwartz, 1990). Cette remarque nous amène à examiner la façon dont les dons sont reçus dans le cadre conjugal.

b) La réception du don ou la question de la reconnaissance

Comprendre le système de dons nécessite de s'interroger sur la réciprocité des dons. Nous verrons que c'est, en effet, la réciprocité des dons qui explique la perpétuation des inégalités entre les conjoints. La mutualité des dons découle de la gratitude et de la reconnaissance suscitées par le premier présent (Ricoeur, 2004). En effet, ce qui est central dans le don c'est la façon dont les cadeaux sont reçus. Le système de dons fonctionne avant tout sur la reconnaissance mutuelle symbolique. Nous pouvons distinguer deux "niveaux" de reconnaissance. Le premier niveau est rattaché au don lui-même. Il s'agit de reconnaître le geste qu'autrui fera à notre

égard comme un don. Pour reprendre Bourdieu (1993b), cela nécessite de partager les mêmes structures de perception sur les apports de chacun. Le système de dons requiert ainsi le partage d'une définition collective de ce qu'est un don car c'est la reconnaissance de la générosité du donneur qui conduira à un geste de réciprocité. Le deuxième niveau englobe la reconnaissance de la relation dont le cadeau est le véhicule. « Ce serait la qualité de la relation de reconnaissance qui conférerait sa signification à tout ce qu'on nomme présents (...). On peut tenir la relation de mutualité pour une reconnaissance qui ne se reconnaît pas elle-même tant elle est investie dans le geste plus que dans les mots, et ne le fait qu'en se symbolisant dans le cadeau » (Ricoeur, 2004 : 342). Selon Ricoeur (2004), c'est la qualité de la reconnaissance qui confère sa signification aux présents et qui conduit les conjoints à entrer dans le système de dons.

Examinons maintenant les dons d'argent et de travail domestique et familial que nous avons mentionnés précédemment sous l'angle de la reconnaissance. Pour synthétiser, nous allons examiner le potentiel de reconnaissance des ressources monétaires et des tâches ménagères dans la sphère conjugale. L'argent semble être universellement reconnu dans les sociétés modernes comme la meilleure mesure de la valeur individuelle (Veblen, 1992, Weber, 1971). Il existe une croyance commune que les gens qui ont le plus de ressources et d'influences sont les plus respectés et compétents, les plus puissants (Ridgeway, 1997). Certaines recherches montrent que les conjoints tendent à partager cette croyance lorsqu'ils évaluent les apports de l'un et de l'autre (Jasso, 1983, 1988). L'argent est un don qui a un fort potentiel de reconnaissance sociale. Et cela d'autant plus que l'argent est une ressource généralisée (Blau, 1964) convertible hors et dans la relation. Les tâches domestiques et familiales, au contraire, n'ont pas cette valeur d'échange. Ce n'est pas une ressource transposable hors de la relation spécifique. Si les tâches familiales comme l'éducation des enfants acquiert une certaine visibilité (bon comportement des enfants, bons résultats scolaires, etc.), le travail domestique est, en tant que tel, relativement invisible¹⁵⁶ ce qui amoindrit son potentiel de reconnaissance. Comme l'a souligné un des hommes interrogés, si la norme est une maison rangée et qu'elle l'est toujours, il est difficile de mesurer le travail qu'a nécessité ce résultat, d'autant plus que ces tâches semblent souvent aller de soi. Le travail professionnel, au contraire, obtient une visibilité sociale mais aussi concrète par le salaire.

A ce stade, nous pouvons déjà faire une première remarque. Les dons traditionnellement masculins comme le salaire ont un potentiel de reconnaissance conjugale plus élevé que les dons traditionnellement féminins que sont les tâches domestiques et familiales car la plupart des conjoints adhèrent à cette perception dominante des contributions conjugales. Cette conception des apports de chacun peut conduire à un système de dons déséquilibré. Ce déséquilibre est accentué par le fait que le potentiel de reconnaissance d'une même ressource peut varier selon qui la fournit. Lorsque l'argent est apporté par le conjoint, il est généralement reconnu comme un don car cette contribution correspond aux attentes de genre socialement valorisées en Suisse. Par contre, l'argent féminin a un potentiel de reconnaissance

¹⁵⁶ L'importance du travail domestique et familial effectué dans la famille a été mis en évidence à partir des années 1980 lorsque différents organismes (dont l'INSEE) l'ont quantifié et lui ont attribué une valeur économique. Toutefois, même quand il s'agit de reconnaître les tâches domestiques, l'argent semble être le principal vecteur de la reconnaissance sociale (Fouquet, 2002). Or, si la valeur économique du travail effectué dans la sphère domestique a été évalué, elle reste néanmoins fictive.

limité. Nous avons vu que les ressources monétaires amenées par la conjointe peuvent être considérées comme un don ou un coût pour la famille selon les croyances de genre adoptées par les conjoints. Dans le même esprit, non seulement les tâches ménagères sont en tant que telles moins reconnues mais elles peuvent également être considérées comme un dû (un moyen d'exprimer sa reconnaissance face à la tolérance de sa famille quant à sa volonté de poursuivre une activité professionnelle, définie comme un besoin/désir personnel). En outre, la recherche de Julie Brines (1993) montre qu'à partir d'un certain niveau de dépendance économique, l'homme n'augmente plus le temps qu'il consacre aux tâches domestiques et familiales mais, au contraire, les diminue alors que sa compagne en reprend une part. Brines (1993) considère ces pratiques compensatoires masculines et féminines comme un moyen de retrouver des comportements de genre traditionnels. Si l'on examine cette observation du point de vue du don, nous pouvons considérer qu'arrivé à un certain niveau de dépendance économique, le conjoint ne perçoit plus le revenu de sa compagne comme un don qui suscite de la gratitude mais, au contraire, comme une menace pour son statut et son identité masculine. Cela va dès lors le conduire à diminuer sa participation à une autre sphère de dons qui est celle des tâches domestiques et familiales.

Bien que les conjoints participent activement au système de dons, ils n'offrent pas des dons identiques et le même présent peut être évalué différemment selon que l'on soit homme ou femme. Pour Bourdieu (1976b, 1994), ce déséquilibre est source de domination symbolique. Les contributions masculines ayant un potentiel de reconnaissance plus élevé, la domination masculine loge dans la reconnaissance et la gratitude qui conduisent les femmes à être plus conciliantes et reconnaissantes. Ce sentiment est accentué par le fait que, comparativement à la situation économique des femmes des générations précédentes, les conjointes interrogées s'estiment chanceuses (au contraire des hommes, qui comparativement à leur père ou grand-père ont perdu des privilèges). En ce sens, le sentiment de gratitude éprouvé par les femmes n'est pas seulement le résultat d'une construction conjugale genrée, il relève également de l'évolution historique des relations entre les sexes (Hochschild, 2003b).

Dans un système de dons déséquilibré, la gratitude n'est plus simplement une question d'étiquette et de savoir-vivre, une appréciation du don. Elle se transforme en obligation morale qui altère l'autonomie et l'indépendance des personnes concernées (Bourdieu, 1976b, 1994, Galvin, 2004). En effet, l'expression de la gratitude peut parfois s'avérer être la seule monnaie disponible pour assurer le support et la bonne volonté des autres (Galvin, 2004 : 145), ce qui peut conduire à des relations asymétriques, comme le soulignent les propos de Sybil quand elle explicite ce qu'elle ressent face aux contributions de Justin :

Par rapport aux achats ménagers, par exemple. J'ai l'impression que moi, j'achetais plus souvent. Lui, peut-être ne se rendait pas compte des achats que je faisais. [...] Moi, j'avais l'impression qu'il y avait une espèce de... de supériorité qu'il avait par rapport à moi, justement parce que je lui étais davantage redevable.

Selon Pierre Bourdieu (1976b), un don qui n'est pas retourné crée un lien durable, une obligation qui limite l'autonomie du donataire. En ce sens, le don crée un rapport de domination car il génère une obligation morale et affective (celle de rendre). Ce rapport de pouvoir n'a pas seulement un support matériel mais également un support symbolique, immatériel. Pour Bourdieu (1994), cette domination symbolique

donne du crédit à son possesseur, une « force magique : une propriété qui, parce qu'elle répond à des "attentes collectives", socialement instituées, à des croyances, exerce une sorte d'action à distance, sans contact physique » (Bourdieu, 1994 : 189). Le système genré de dons rencontré chez la plupart des couples suisses interrogés conduit les femmes à être plus fréquemment dans la position de recevoir que de donner. Elles sont ainsi davantage amenées à devoir exprimer la gratitude conjugale et sociale qu'elles éprouvent. Notons toutefois que les conjointes disposent de plusieurs stratégies afin de ne pas entrer dans l'économie de gratitude. Le refus du don ou la redéfinition d'un cadeau en acte intéressé peut être un moyen pour les femmes de rétablir l'équilibre conjugal des dons et ainsi d'éviter d'entrer dans le devoir de gratitude.

Stratégies pour ne pas entrer dans la gratitude

Un don peut être refusé quand il est perçu comme amenant trop de pouvoir chez le donateur. Car donner n'est pas un acte qui est isolé du contexte dans lequel ont lieu les échanges du couple. Le don et la gratitude n'entrent pas dans un jeu à somme nulle. La dette ne s'arrête pas toujours là. Un cadeau peut être rappelé à l'autre. Dans l'exemple qui suit, Sonia refuse que Yohan lui donne de l'argent pour qu'elle puisse s'acheter une nouvelle voiture. Voici comment elle justifie son refus :

[...]

Sonia : Non, parce que je ne voudrais pas qu'il me reproche...

Yohan : Tu veux que je te reproche quoi ?

Sonia : De me dire : tu étais bien contente que je te donne 3'000 francs pour acheter ta voiture...

Yohan : Ça, c'est aller chercher la petite bête.

Sonia : Mais des fois tu es un petit peu... des fois quand tu as les nerfs un petit peu en boule, tu as des propos pas très, très gentils que tu regrettes après mais ils sont dits. Donc, non. Je ne voudrais pas.

[...]

Sonia : Parce que des fois il a des propos pas sympathiques. Tu as eu des fois des propos pas sympathiques, justement à cause de l'argent.

Yohan : Oui, c'est vrai que c'est un truc tabou à la fin du mois. C'est chiant.

Sonia : Donc c'est vrai, que si, tu, un jour ou l'autre, tu...

Yohan : On arrive des fois à des moments, c'est vrai que c'est pénible.

Sonia : Et ça, je sais qu'il me le foutrait au nez un jour où l'autre.

[silence]

Sonia : Même qu'il le regrette. Après il dit : ouais, je ne le pense pas. Mais ça ne fait rien, c'est dit. C'est lancé. Pour moi, non. Donc, je ne fais plus d'expériences à ce sujet. Je ne lui reprocherai jamais d'avoir prêté de l'argent ou donné pour quelque chose, mais ça, non. Moi, je reste sur moi.

Cet exemple est significatif à plus d'un titre. Il met en évidence, le fait qu'un don n'est pas un geste gratuit. Il peut être rappelé et utilisé comme argument, notamment dans une situation conflictuelle. Donner laisse des traces dans l'histoire du couple et dans la mémoire des partenaires. Sonia a déjà vécu des expériences où Yohan lui a rappelé un don d'argent. Il lui a rappelé sa dette. Elle argumente en fonction de ses expériences négatives pour sortir du système conjugal de dons. Yohan a déjà rompu le principe du don, en lui rappelant lui avoir donné de l'argent. Par ces propos, il a transformé un contre-don qui aurait dû être spontané en paiement d'une dette. Ces différents événements justifient le refus de Sonia. En ce sens, la circulation de l'argent est influencée par la nature des liens (Zelizer, 2005c) mais également par l'histoire conjugale.

Outre, le refus du don, il existe d'autres moyens (sans doute moins dangereux pour la relation conjugale) pour rétablir l'équilibre des échanges. L'un d'entre eux consiste à ne pas considérer ce que l'on reçoit comme un don. Une stratégie pour ne pas entrer dans l'économie de la gratitude consiste à redéfinir le don en un acte intéressé. Pour un observateur non averti, cela peut passer pour un manque de reconnaissance, quand Valéria, après que Max ait affirmé qu'il *offrait* son argent en priorité à sa femme et à son fils, dit :

Je suis partie, une fois, m'acheter un pantalon [...]. Je ne pouvais plus aller bosser, je n'avais plus de pantalons. Et je n'en voulais qu'un. Je lui montre les trois [pantalons que j'avais choisis] et je lui dis : tu en choisis un avec moi. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas choisir, que les trois étaient bien. J'en ai payé un parce que je n'en voulais qu'un et il a payé les deux autres. Parce qu'il voulait que je porte les deux autres aussi. S'il veut, il paye. Moi, pour moi, un seul pantalon me suffisait largement.

La réaction de Valéria est "atypique" : elle ne montre pas explicitement de reconnaissance alors que Max lui offre deux pantalons. Ce geste est pourtant socialement défini comme un acte de générosité qui mérite de la gratitude. Valéria légitime son attitude non conventionnelle en redéfinissant le geste de son conjoint comme un acte intéressé : « S'il veut, il paie » parce que « c'est pour le plaisir du regard [...] ». Max aime bien m'habiller. Tu sais, ces poupées en papier auxquelles on met des habits, je me suis sentie comme ça plusieurs fois ». Redéfinir le don en un acte intéressé permet à Valéria de ne pas entrer dans le devoir de gratitude. Le geste de Max n'étant pas considéré comme un don, elle n'aura pas à le rendre. C'est un moyen pour elle de rétablir l'équilibre conjugal et la répartition du pouvoir. En effet, comme le souligne le chapitre ci-dessous, l'expression de la gratitude peut engendrer des inégalités conjugales.

c) Rendre

A ce stade du processus de dons, les contributions des conjoints qui partagent la vision conventionnellement admises des dons intimes peuvent être considérées comme déséquilibrées. La réciprocité, centrale dans la constitution et la perpétuation du lien conjugal, semble rompue. Cependant, dans les entretiens, les partenaires estiment avoir une relation égalitaire ou du moins équilibrée. Cela nous amène à étudier une autre observation. Lorsqu'on interroge les conjoints, le contrôle sur les ressources financières et/ou sur les prises de décision ainsi que l'accès à de l'argent personnel dont bénéficie plus généralement l'homme sont souvent considérés comme le résultat d'un consentement. Pour Bourdieu, ce serait un effet de la domination symbolique. Selon nous, ces prérogatives masculines peuvent également entrer dans le système conjugal de dons. Cela pour plusieurs raisons. Premièrement, dans la sphère conjugale où les normes de la réciprocité, de l'égalité et du don dominant, les conjoints considèrent partager les mêmes droits et pouvoirs dans la relation. En ce sens, les privilèges attribués à l'un des conjoints sont perçus comme librement consentis car les partenaires se considèrent comme étant égaux, autonomes et indépendants. Deuxièmement, les conjoints estiment que les femmes possèdent les mêmes droits de décision ou d'accès à l'argent. Une fois que l'argent est donné, il devient de l'argent commun, la plupart des couples mariés avec des enfants mentionnant « notre argent » quand il s'agissait de définir les ressources financières du ménage. Si l'argent du ménage est considéré comme un bien collectif, en laisser une partie à la disposition de son partenaire n'est pas perçu comme le fruit

d'un rapport de domination mais bien comme un (contre-) don. Si les conjoints estiment qu'une fois données, les ressources financières leur appartiennent conjointement, ils peuvent aussi considérer que les femmes peuvent en céder ou en offrir une partie. Troisièmement, les dons que nous venons de mentionner ont une fonction conjugale importante car ils rendent possible la mutualité, centrale dans le système conjugal de dons. Ils permettent aux femmes de contribuer activement à la construction conjugale, de créer du lien et de participer en tant que paires à ce processus de reconnaissance réciproque. L'exemple qui suit permet de l'illustrer.

Leurs revenus étant très inégaux, Justin offre régulièrement certaines activités à Sybil ou des petits présents. Nous avons vu précédemment que Sybil était mal à l'aise face à ces dons car elle avait l'impression de ne pas pouvoir les rendre. Un moyen pour elle de rééquilibrer les dons a été de négocier la mise en commun d'une partie de leurs revenus afin que Justin puisse mesurer sa contribution et la reconnaître comme un contre-don. Sybil dispose toutefois d'autres ressources à engager dans ce processus de reconnaissance mutuelle. Par exemple, lorsqu'ils décident de partir en vacances :

On a quand même été au Chili, c'est un des pays les plus chers pour voyager alors que le pays d'à côté, on aurait pu passer six mois pour le même prix. Bon, moi le Chili ce n'était pas... Lui, c'était un rêve. Moi, que ce soit le Chili, le Pérou ou l'Argentine, je trouvais ça formidable. On est allé au Chili, donc voilà.

Finalement, le couple opte pour le choix de Justin et part en vacances au Chili. Cette décision aura un coût financier pour Sybil qui a dépensé plus d'argent que ce qu'elle avait prévu. Si l'on se place du point de vue des conjoints, cet acte peut aussi s'analyser comme un don. Justin n'impose pas la destination de leurs vacances, Sybil adhère à sa proposition *pour lui faire plaisir*. En acceptant de l'accompagner, elle lui permet de concrétiser un de ses rêves. En ce sens, elle se conduit de manière généreuse. Dans cet exemple, le don se matérialise dans l'opportunité offerte à l'autre de réaliser un de ses souhaits. Dès lors, on peut considérer le fait que Sybil accorde plus de pouvoir de décision à Justin comme un moyen de créer de la reconnaissance. En effet, de son côté, Justin reconnaît le geste de Sybil et il en éprouve de la gratitude. Dans un système de dons genrés, la délégation du pouvoir de décision ou du contrôle exercé par certains hommes sur les revenus conjugaux peut aussi être considérée par les conjoints comme un don féminin. En effet, le couple estime généralement partager le pouvoir de décisions. Ce droit attribué au conjoint leur paraît être le fruit d'un consentement. En ce sens, l'attribution de certaines prérogatives masculines peut également être analysée sous l'angle du don.

Entre spontanéité et obligation, les dons conjugaux restent délicats à analyser. La liberté rattachée à ces dons qui accordent plus de prérogatives au conjoint est difficile à mesurer. Cela ne devrait toutefois pas nous empêcher de considérer ces gestes comme des dons. En effet, si l'on suppose que ces dons ne sont pas librement consentis (ce qui remettrait en question leur définition de dons), on peut aussi faire de même pour les dons masculins d'argent. Il existe en effet un certain nombre de normes sociales et juridiques qui contraignent le conjoint à partager une partie de son revenu. Ce qui est central pour notre compréhension de la circulation de l'argent dans la sphère conjugale, c'est que les conjoints perçoivent ces contributions, qu'elles soient matérielles ou symboliques, comme des dons et, dès lors, contribuent à les valoriser.

Les femmes que nous avons interrogées ne se sentent pas dominées et ne perçoivent pas les prérogatives masculines comme étant injustes. Pour nous, cela s'explique par le fait que les conjoints estiment avoir un engagement équilibré dans la relation de dons, cette perception renforçant à son tour leur sentiment de justice et d'égalité. Pour répondre aux dons masculins davantage reconnus socialement, les femmes bénéficient de multiples ressources à faire entrer dans l'équilibre conjugal. Le système de dons ne se réduit pas aux contributions monétaires ou de services, il intègre également l'expression de l'amour et de la gratitude. En mobilisant d'autres dons que les dons traditionnellement examinés par les sciences sociales (comme les revenus et les tâches domestiques et familiales), les conjointes participent activement à la création et la perpétuation de la relation conjugale en adoptant les comportements de désintéret et de réciprocité qui sont fortement valorisés dans la sphère conjugale. Les travaux de Cancian et Gordon (1988) ont montré que les nouvelles normes en matière de comportement amoureux ont changé. Le dévouement féminin a fait (partiellement) place au développement personnel et à l'autonomie. De même, les idéaux d'égalité entre les conjoints ont remplacé les rapports d'autorité. Or, un moyen de s'épanouir consiste à participer activement à la construction de la relation conjugale contemporaine en se considérant comme un ou une partenaire également engagé-e (Théry, 2000). Postuler que les conjointes ne font que subir la domination masculine revient à ne pas les considérer comme des actrices à part entière. De même, supposer que l'amour invisibilise les relations de pouvoir nie les capacités des acteurs à lire la réalité sociale. Les conjoints que nous avons interrogés ne sont pas aveuglés par l'amour, ils sont conscients que l'un d'entre eux dépense plus pour lui ou prend plus de décisions au nom du couple. Nous faisons l'hypothèse ici que ces prérogatives masculines peuvent être perçues par les conjoints comme des contre-dons féminins¹⁵⁷ qui leur permettent de contribuer mutuellement à l'équilibre des échanges au cœur de l'idéologie amoureuse. En ce sens, ces privilèges soutiennent la création du conjugal. Par conséquent, les conjoints peuvent participer à les préserver quand bien même cette perception des dons conjugaux crée et renforce des inégalités entre les partenaires.

Pour conclure sur le système conjugal de dons

En privilégiant une démarche compréhensive, nous nous plaçons du point de vue des acteurs. Il s'agit de comprendre les couples interrogés en les rapportant « aux causes et aux raisons qu'ils ont d'être ce qu'ils sont » (Bourdieu, 1993a : 9). La construction quotidienne du genre par les conjoints (West et Zimmerman, 1987) permet d'expliquer en partie la perpétuation des inégalités dans un cadre qui privilégie le don, la réciprocité et le désintéret. La littérature a également mis en évidence le droit de possession accordé au pourvoyeur principal (dont Potuchek, 1997, Tichenor, 2005) et la socialisation des femmes au dévouement et à l'abnégation (Nyman, 1999). Toutefois, l'ensemble de ces explications ne rendent que partiellement compte du lien entre amour et pouvoir.

¹⁵⁷ Nous pouvons supposer (nous n'en avons pas rencontrés) que les couples qui ne partagent pas la vision dominante des dons et contre-dons conjugaux n'adhèrent pas à cette perception des prérogatives masculines. De même cette perception peut être contestée si l'un des conjoints ne partage pas la même définition que son partenaire. Enfin, une trop grande inégalité dans les dons pourrait également remettre en question cette conception.

L'analyse proposée ici tente de surmonter cette lacune en révélant les paradoxes au cœur du système conjugal de dons. Le don, le désintérêt et la réciprocité au fondement de l'idéologie amoureuse permettent la création du lien conjugal. Le système conjugal de dons contribue à ce travail d'institution mis en évidence par Bourdieu (1993b : 34) qui vise à instituer durablement aux membres du couple les sentiments propres à assurer l'existence et la pérennité de l'unité conjugale et à doter les conjoints d'un esprit de famille générateur de dévouements, de générosités et de solidarités. Toutefois, le système de dons favorise également la reproduction d'un rapport de domination d'autant plus puissant que la domination s'exerce en conformité avec les valeurs reconnues par les conjoints (Bourdieu, 1976b : 129). La reproduction invisible de la domination masculine provient du fait que le système conjugal de dons est genré. Les dons féminins n'ont pas le même potentiel de reconnaissance que les présents masculins, parce que la générosité est une construction sociale et conjugale. Dès lors, les femmes sont conduites à mobiliser d'autres ressources afin de participer à cet échange mutuel. Les conjoints travaillent, en effet, à équilibrer leurs apports de façon à répondre à l'idéologie amoureuse du partage et de la réciprocité qui est au fondement de leurs relations. En donnant à leur partenaire de l'argent personnel, du temps libre, en laissant plus de contrôle sur l'argent conjugal, sur les prises de décisions familiales, les femmes font preuve de générosité. Elles s'inscrivent dans la relation en tant que paires, en tant que partenaires également engagées, mais elles contribuent également à perpétuer des inégalités de genre.

Cette interprétation des dons conjugaux explique, en partie, les ambivalences que l'on décèle lorsqu'on étudie l'usage de l'argent au sein du couple. Considérer certaines prérogatives masculines comme des dons féminins permet de comprendre en partie comment des inégalités peuvent surgir dans un contexte où les conjoints valorisent le don, le désintérêt et la réciprocité et pourquoi ces inégalités ne remettent pas en question les normes égalitaires, l'épanouissement personnel et l'autonomie au fondement des relations conjugales contemporaines (Bawin-Legros, 2003, Roux et al., 1999). Cette analyse montre également que le système conjugal de dons est porteur de pouvoir invisible puissant. Il légitime des inégalités de genre qui privilégient les hommes en tant que classe. Des inégalités d'autant plus persistantes que les partenaires peuvent les considérer comme faisant partie intégrante des normes amoureuses qui fondent leur relation.

AU NIVEAU INDIVIDUEL

La construction conjugale a lieu dans un contexte historique particulier qui va en influencer les modalités. C'est un processus interactionnel qui se joue entre deux partenaires engagés dans une relation définie par l'idéologie amoureuse. Toutefois, les entretiens montrent que c'est également un processus individuel et personnel qui dépend des croyances de genre des conjoints et de leur conception de la justice conjugale. Dans ce dernier chapitre, nous allons examiner la construction conjugale dans sa dimension la plus intime.

• Identité de genre

Selon Guionnet et Neveu (2004 : 34), l'identité de genre « est un compromis instable entre des processus d'attribution et d'étiquetage où divers acteurs (individus, institution) contribuent à assigner une identité et où l'individu revendique des traits identitaires auxquels il souhaite se voir associé ». En effet, on s'appréhende et l'on est appréhendé par les autres comme étant un homme ou une femme. La féminité et la masculinité sont ou deviennent, par la socialisation notamment, des propriétés individuelles (Risman, 1998 : 13). L'identité de genre est un processus continu par lequel l'individu engage sa construction personnelle en se plaçant dans l'une des deux catégories de sexe (Acker, 1992). La catégorisation des sexes est rattachée à des contenus spécifiques organisés autour de traits polarisés de manière à différencier les hommes et les femmes (Ridgeway, 1997). La catégorisation des sexes nécessite des manifestations identificatoires pour classer un individu dans l'une ou l'autre de ces catégories (West et Zimmerman, 1987). Ces manifestations varient selon les contextes : on n'exprime pas de la même manière sa féminité ou sa masculinité lorsqu'on exerce son activité professionnelle ou lorsqu'on est dans l'intimité. En ce sens, l'identité de genre n'est pas un ensemble de traits ni un rôle mais le produit de faits sociaux. La création quotidienne des différences entre hommes et femmes¹⁵⁸ renforce à son tour les identités en légitimant l'essentialité du genre (West et Zimmerman, 1987). En ce sens, le genre « est à la fois un domaine d'appropriation réservé et une identité légitime reconnue » (Schwartz, 1990 : 206).

Dans le couple, nous avons vu que les différenciations les plus évidentes entre les hommes et les femmes sont les identités genrées de mère-ménagère et de père-pourvoyeur des revenus (Potuchek, 1997). Le rôle de pourvoyeur principal apparaît comme central dans l'identité masculine : pourvoir aux besoins économiques de sa famille est encore perçu comme la façon principale pour un homme de construire et de maintenir son identité masculine (Potuchek, 1997, Williams, 2000). De même, les tâches familiales sont considérées comme centrales dans l'identité féminine (Williams, 2000). Le rattachement de certains comportements à l'identité de genre explique, en partie, pourquoi les conjoints continuent de se répartir traditionnellement les rôles même lorsqu'ils sont tous deux professionnellement actifs (Tichenor, 2005, Williams, 2000). En ce sens, la demande de reconnaissance des tâches ménagères et la résistance des femmes à l'engagement d'une femme de ménage peuvent aussi être considérées comme des demandes de reconnaissance de leur féminité et de la façon dont elles expriment leur amour pour leurs enfants et

158 Se référer au chapitre *Doing Gender* de la partie théorique pour plus d'informations.

leur conjoint (cf. chapitre *Doing Gender*). Nous ne reviendrons pas sur ce point qui a déjà été développé longuement précédemment.

L'expression des identités de genre s'observe également dans la revendication des femmes pour de l'argent personnel. Le contrôle exercé par le conjoint peut, en effet, être perçu comme menaçant pour l'expression de la féminité. A titre d'exemple, Françoise préserve son indépendance financière pour ne pas « avoir besoin de lui pour être moi ». Comme elle le dit joliment : « je considère que je ne dois pas passer par quelqu'un pour pouvoir être moi-même ». L'argent représente un moyen de pouvoir exprimer sa personnalité et son identité de genre. Dès lors, certaines femmes privilégient leur indépendance économique et préservent leur accès à de l'argent personnel. Avoir des dépenses personnelles, représente pour elles un moyen d'affirmer leur féminité et leur identité de femmes. L'achat de vêtements, notamment, est directement lié à l'expression de la féminité. En ce sens, ces femmes vont préserver ces dépenses. Agnès subit le contrôle de Gaston mais résiste à sa volonté de diminuer ses dépenses personnelles. La poursuite de ses achats est aussi une stratégie d'affirmation et de préservation de sa féminité : « Je ne suis pas une gamine [...], je suis une femme. Une femme qui aime bien acheter. Qui aime bien les jolies choses de temps en temps ». Ne pas se soumettre complètement aux règles de l'autre même si ce sont ces règles qui font référence lui permet d'affirmer, par ses dépenses, son individualité et sa féminité. Cela ne l'empêche pas de souffrir du manque de reconnaissance de son partenaire qui ne reconnaît pas cette demande. Plusieurs femmes interrogées veillent ainsi à bénéficier d'un certain montant pour leurs dépenses personnelles. Sybil est attentive à définir clairement les dépenses collectives. Si elle entre en négociation pour ouvrir un compte commun, c'est aussi parce qu'elle souhaite préserver son identité en conservant de l'argent pour ses dépenses personnelles : « car je ne suis pas que montagne, vélo, nature et ski ». Pour Françoise, la préservation de sa sphère individuelle passe par l'indépendance financière :

De toute façon, un homme, ça n'a pas la même vision pour des vêtements. C'est pour ça que c'est agréable d'avoir son indépendance. Parce que si on avait tout en commun et que j'ai une commande [auprès d'un catalogue de vente par correspondance] qui vient et que j'ai envie de tout garder, bien, j'aurai une remarque. Tandis que là, si j'ai envie de tout garder, de toute façon, c'est mon budget à moi.

L'argent n'est pas seulement instrumentalisé par les couples pour spécifier et symboliser la nature de la relation (Zelizer, 2005a), il sert également à affirmer et symboliser le sens de soi (Risman et Johnson-Summerford, 1998). Pour reprendre Jean-Claude Kaufmann (2004 : 281), l'argent fonctionne comme un régulateur identitaire qui permet de s'engager dans l'invention de soi. Concevoir les ressources monétaires comme un élément de la construction identitaire permet d'expliquer certaines résistances féminines face au contrôle du conjoint ou pourquoi certains hommes insistent pour acheter des biens socialement définis comme étant masculins comme les voitures ou les ordinateurs (Roy, 2006).

- **Le sentiment de justice**

Ce chapitre essaie de comprendre pourquoi, malgré les rapports de pouvoir et les inégalités que nous avons mis en évidence, la plupart des personnes interrogées considèrent que leur relation est juste. Elles en sont généralement satisfaites et ne souhaitent pas la changer. De la part des femmes, cela peut toutefois surprendre. Elles bénéficient, en effet, généralement d'une position moins avantageuses dans la relation conjugale.

Comme nous l'avons vu, l'arrivée des femmes sur le marché du travail n'a pas été suivie par des aménagements dans la sphère publique et privée. Ce décalage a engendré ce que Hochschild a nommé *the second shift* (2003b) : les femmes dépensent globalement plus de temps et d'efforts dans le travail non rémunéré que les hommes. Le fait que leur investissement dans la sphère professionnelle n'ait pas été "compensé" dans la sphère privée, les conduit également à avoir moins de loisirs qu'eux (Gager, 1998, Lennon et Rosenfield, 1994). Au niveau financier, nous avons pu observer, par exemple, que les femmes ont, en général, moins d'argent personnel que les hommes. Elles ont un accès moindre à l'argent du ménage et leurs dépenses peuvent être contrôlées par leur conjoint. Comment dès lors comprendre que cet état de fait ne suscite pas plus de mécontentement ? Comment comprendre que les femmes que nous avons interrogées semblent l'accepter ? Une partie de la réponse nous a été fournie par l'analyse du système conjugal de dons. Cette réponse peut toutefois être complétée par l'examen du sentiment de justice dans la sphère conjugale. Si les femmes acceptent cette situation, ne sortent pas de la relation et ne tentent pas de la modifier, c'est parce qu'elles la trouvent juste. Il ne s'agit pas ici de définir a priori ce qu'est la justice et de voir ensuite si ce concept "théorique" est appliqué par les couples. Nous tenterons de comprendre comment les conjoints construisent leur sentiment de justice.

L'amour idéal ou l'amour pur est généralement présenté comme étant antinomique avec les relations de pouvoir (Bourdieu, 2002, Meyer, 1991) et hors des rapports de comparaison et d'équivalence (Boltanski, 1990). Pour certains auteurs (dont Boltanski, 1990, Kidder, 2001), la justice est incompatible avec le système de dons qui caractérise la sphère familiale. Selon eux, les actions qui sont de l'ordre de la justice ont pour règle la réciprocité et les principes d'équivalence. Celles qui relèvent de l'amour manifestent la gratuité, la générosité et le renoncement au calcul, ce qui rend la recherche d'équivalence inutile. Cependant, nous avons vu que, dans la logique conjugale du don, si la réciprocité n'est pas explicitement recherchée (Godbout et al., 1996), elle a du sens pour la relation. Elle contribue à confirmer symboliquement le lien amoureux. En ce sens, justice et amour ne sont pas incompatibles.

Le sentiment de justice permet de comprendre, en partie, pourquoi les conjoints poursuivent leurs relations ou cherchent à les modifier (Amato et Booth, 1995, Baxter, 2000, Lennon et Rosenfield, 1994, Thompson, 1991). D'une part, la littérature note que des conjoints satisfaits vont prolonger leurs relations. Or, la satisfaction conjugale dépend de la perception de la justice dans la relation amoureuse (Amato et Booth, 1995, Lennon et Rosenfield, 1994). D'autre part, tant que les partenaires éprouvent un sentiment de justice et sont satisfaits de leurs relations, ils s'en contenteront. Les conjoints qui éprouvent un sentiment d'injustice,

au contraire, vont être tentés de changer la répartition des tâches et des responsabilités (Thompson, 1991).

La littérature sur le sentiment de justice dans la sphère conjugale s'appuie essentiellement sur la division des tâches domestiques et familiales. Elle fournit toutefois des éléments intéressants pour comprendre les questions de justice liées aux significations et usages sociaux de l'argent. Certaines recherches récentes (dont Gager, 1998, Lennon et Rosenfield, 1994) se basent sur la théorie de la justice distributive développée par Linda Thompson (1991). Selon Thompson (1991), la justice est un processus social qui n'est pas seulement délimité par les concepts d'équité ou d'égalité (Coenen-Huther et al., 1994). Elle met en évidence trois facteurs contribuant au sens de la justice chez les conjoints. Ce qui est ressenti comme équitable ou juste dépend :

- du résultat valorisé et souhaité par les individus.
- des références qu'ils utilisent pour se comparer et juger des résultats existants.
- de la justification ; c'est-à-dire si les procédures menant aux résultats sont considérées comme appropriées.

En d'autres termes, les hommes et les femmes éprouvent un sentiment d'injustice quand ils n'ont pas les résultats désirés, quand ils ont des hauts standards de comparaison et lorsqu'ils estiment qu'il n'y a pas de justification acceptable au fait qu'ils ont été privés du résultat souhaité (Thompson, 1991 : 183).

Intéressons-nous de plus près au *premier facteur contribuant au sentiment de justice*, soit *l'appréciation du résultat souhaité*. Sandra laisse, par exemple, le contrôle et la gestion des finances familiales à Diego pour « éviter les brouilles ». Elle estime qu'il est plus simple qu'une seule personne s'occupe d'un domaine particulier. En ce sens, la qualité relationnelle paraît plus importante qu'un partage égal des tâches (Gager, 1998, Thompson, 1991). Les femmes, qui pourtant ont plus de motifs de remettre en question l'équilibre des échanges, ont tendance à privilégier des relations stables et calmes à une division du travail et des ressources égale (Baxter, 2000). Nous avons vu que la littérature considère généralement les femmes comme étant plus dépendantes du lien conjugal car leur accès aux ressources économiques et statutaires dépend, en partie, de leur relation de couple. Selon cette conception, les femmes ont tout intérêt à travailler à la création de rapports harmonieux (Hochschild, 2003b, 2003c), notamment en adaptant leurs demandes égalitaires.

En outre, une règle de justice égalitaire (50-50) implique une comparaison entre les conjoints (Nordenmark et Nyman, 2003). Or, il semble que les conjoints se comparent rarement entre eux. En effet, ils estiment généralement que cette comparaison est trop impersonnelle et qu'elle ne tient pas compte des besoins et des désirs de chacun (Thompson, 1991 : 188). Comme l'illustrent les propos d'Annick, « c'est un peu calculateur de se dire, il faut que ça soit égal. Moi, je mets tant et l'autre, elle met moins mais elle fait ça ». La plupart des partenaires se comparent généralement à leurs pairs et comparent leur partenaire à ses pairs.

Cela nous amène au *deuxième facteur de la construction du sentiment de justice* : *les standards de comparaison*. Les propos de Sandra illustrent le deuxième point de la théorie de la justice distributive de Thompson (1991). Sandra juge qu'elle a de la

chance d'avoir un mari qui met l'ensemble de ses revenus dans le pot commun. Elle le compare avec d'autres hommes, moins généreux.

Tu vois, je n'ai pas ce problème d'un mari qui... peut-être si j'avais été avec quelqu'un, peut-être de rapiat, peut-être que j'aurais vu les choses autrement en me disant : attends, je vais garder ma petite liberté financière. Mais il n'a jamais été comme ça.

La comparaison entre pairs permet de reconstruire le sentiment de justice et d'effectuer un travail émotionnel de manière à réduire une dissonance entre les émotions ressenties et la convention sociale qui guide les sentiments conjugaux (satisfaction de la relation, amour, etc.) (Hochschild (2003b). Souvenons-nous de l'exemple d'Agnès qui vit douloureusement le contrôle exercé par Gaston sur ses dépenses. Pourtant, quand elle se compare à ses paires, elle ne s'estime pas désavantagée. Ainsi, dans l'entretien, Agnès mentionnera qu'elle a de la chance que Gaston mette l'ensemble de ses revenus en commun. La comparaison entre paires a tendance à favoriser le sentiment de gratitude que nous avons étudié précédemment (Hochschild, 2003b). En effet, la situation des femmes a beaucoup évolué depuis ces dernières décennies. Lorsque les conjointes se comparent avec leur mère ou avec d'autres femmes moins bien loties, elles estiment avoir beaucoup de chance d'avoir un conjoint aussi généreux. En ce sens, la comparaison intra-genre contribue à maintenir les inégalités qui persistent entre hommes et femmes. La hiérarchie entre les genres n'est pas remise en question (Ridgeway, 1997) puisque l'on se compare à des personnes qui ont un statut comparable au nôtre.

Par ailleurs, la construction du sentiment de justice peut également être perçue comme un moyen de se protéger, notamment de la dépression quand une situation ne correspond pas à ses attentes (Lennon et Rosenfield, 1994). Les individus qui ont peu d'alternatives à la relation conjugale ont besoin de trouver de la consistance entre leurs attentes conjugales et leur situation. Il leur est plus facile d'effectuer un travail sur leur perception de la justice conjugale plutôt que d'essayer de changer une organisation sur laquelle ils ont peu de prises (Lennon et Rosenfield, 1994, cf. aussi Festinger, 1993).

Selon *le troisième facteur* de la théorie de Linda Thompson (1991), on éprouve un sentiment de justice si *la procédure menant aux résultats est jugée appropriée*. Dans ce cas également, la structure de genre influence l'évaluation de la procédure car il existe des justifications spécifiques aux attributions des hommes et des femmes. Quand les conjoints partagent des attentes traditionnelles en matière de répartition des tâches, le fait que chacun prenne en charge sa part amène un sentiment d'égalité et de justice. Même si le travail, les responsabilités et les prérogatives ne sont pas réparties de manière identique (Nordenmark et Nyman, 2003), les couples traditionnels s'entendent sur le fait que les femmes gèrent les tâches domestiques et familiales (Baxter, 2000) et que les hommes prennent en charge le rôle de pourvoyeur principal. Du moment que les femmes et les hommes accordent un droit de possession de l'argent au pourvoyeur principal, le fait qu'il en fasse usage n'est pas perçu comme étant injuste. Ainsi, Alice verse la totalité de son revenu sur le compte commun. Victor, de son côté, n'en dépose qu'une partie, gardant une part de son salaire sur un compte personnel. Cela semble aller de soi pour Alice :

Alice : Mais c'est aussi normal, quoi. Moi, ça ne m'a jamais posé de problèmes. J'ai toujours eu de l'argent pour vivre.

Question : Pourquoi est-ce que vous trouvez que c'est normal, parce qu'il gagne plus ?

Alice : *Je ne sais pas. Parce que c'est sa façon de faire à lui...*

Question : *Vous ne vous êtes pas dit que vous pourriez aussi faire la même chose : verser une partie de votre salaire sur le compte commun et garder une partie pour vous ?*

Alice : *Non. [silence] Parce qu'il bosse à 100%.*

Les justifications peuvent également être liées aux compétences de genre (Baxter et Western, 1998). A titre d'exemple, le contrôle financier masculin peut être perçu comme découlant directement des compétences masculines. Si les hommes sont estimés plus compétents pour la gestion financière, il ne paraît pas injuste qu'ils s'en chargent.

La justification conjugale des inégalités

Les entretiens nous fournissent différents exemples sur la façon dont les couples construisent le sentiment de justice en justifiant leur comportement et les inégalités financières existantes. Rosenbluth et al. (1998) montrent que la justice est un construit multidimensionnel. Pour juger de la justice de leurs relations de couple, les conjoints ne se fondent pas seulement sur le comportement de chacun. Ils mettent également l'accent sur des composantes cognitives et affectives (attitudes respectueuses, support relationnel mutuel, etc.) (Rosenbluth et al., 1998). C'est le cas de Jules qui estime avoir une organisation financière équitable, « dans le sens que Chloé fait attention à moi et que je fais attention à elle. D'un point de vue juridique ou ci ou ça, c'est... ça n'a jamais été un souci ». Durant leur histoire conjugale, les partenaires travaillent régulièrement à la construction du sentiment de justice afin de faire face aux changements qui affectent la dynamique conjugale (diminution du taux d'activité professionnelle, perte de l'indépendance économique, etc.). Car admettre l'injustice dans la division des tâches et des responsabilités, c'est admettre que la relation est injuste ou insatisfaisante (Baxter, 2000) et ainsi remettre en question la légitimité d'une vie à deux.

Dans la construction de leurs sentiments de justice, les partenaires prennent en compte les besoins de celui qui reçoit ainsi que la capacité, les compétences et la disponibilité de celui qui donne (Godbout et al., 1996). Nous retrouvons ces différents éléments dans nos entretiens. A titre d'exemple, Marie et Luc mettent en avant leur "nature", le plaisir à la dépense et les besoins différenciés de chacun pour expliquer pourquoi Marie est économe et Luc dépensier. L'autre élément mis en évidence est l'éducation. Alors qu'ils affirment tous les deux venir de familles « peu dépensières », ils mobilisent leur histoire familiale différemment :

Luc : *Je me dis, c'est peut-être aussi une question d'éducation. [...] Mes parents, ce ne sont pas des dépensiers. Mon père, il n'a jamais explosé. Mais, on n'a jamais manqué de rien et je n'ai jamais eu peur de manquer de quoi que ce soit. Pour moi, je continue un peu dans cette logique. Je ne peux pas m'imaginer, qu'un jour, je vais manquer de quoi que ce soit.*

Marie : *Oui, c'est vrai que moi je n'ai pas peur de manquer mais c'est plus aussi une question d'éducation, de... d'essayer de dépenser le moins possible ou des choses utiles.*

Ils semblent tous deux avoir bénéficié de modèles parentaux similaires en matière de gestion de l'argent. Pourtant, ils les interprètent différemment afin d'expliquer et de justifier leurs inégalités en matière d'accès à l'argent. En ce sens, ils reconstruisent le sentiment de justice de manière à équilibrer symboliquement leurs échanges. Le

travail émotionnel et de légitimation des couples est d'autant plus évident que les disparités en matière d'achats personnels sont importantes.

D'autres arguments sont également mobilisés par les conjoints pour mettre en avant l'équité de leur organisation financière. La liberté de dépenser qu'a chaque conjoint et l'absence de contraintes en la matière sont ainsi mises en évidence autant par les hommes que par les femmes. Comme le fait remarquer Maurice en parlant de Magali : « Si elle a envie de dépenser, elle dépense. Si j'ai envie de dépenser, je dépense ».

Sandra met également en évidence la liberté qu'elle ressent dans ses relations avec Diego :

Si toi, tu étais quelqu'un d'hyper radin, d'hyper, qui m'interdit de faire des trucs, mais moi dans ma tête je suis complètement libre ! Si voilà, je vois un pull puis que je me l'achète, je vais pas me dire : Aïe ! Aïe ! Qu'est-ce qu'il va me dire !

Nancy Fraser (2004) parle de « parité de participation » pour mettre en évidence ces deux composantes de la justice que sont l'indépendance et la possibilité de s'exprimer. Cette liberté de discuter et de faire part de ses envies ainsi que la disponibilité affichée de l'argent ou des informations sur les comptes permettent à chaque conjoint d'interagir en tant que pair avec son partenaire. Se sentir membre à part entière de l'entité conjugale renforce son sentiment de justice. Ainsi, Marie n'éprouve pas de sentiment d'injustice face aux dépenses de Luc car elle estime que son opinion sera prise en considération si elle exprime sa désapprobation.

Luc : Je pense que c'est clair que si tu as des non-dits, si tu en as un qui est frustré de sa situation. C'est affreux, notre situation. Je peux aussi comprendre que quelqu'un dise : c'est affreux de vivre comme ça. On a de la chance de pouvoir parler, de pouvoir se mettre d'accord. On ne se met même pas d'accord, parce qu'on se construit.

Marie : Mais s'il y a quelque chose, on en discute, on en parle.

Question : Le fait que tu dépenses moins pour toi, tu ne le vois pas comme une frustration ?

Marie : Non, je ne le vois pas comme une frustration. Si je le voyais comme une frustration, je lui dirais : écoute, moi j'ai aussi envie de, alors tu calmes tes envies et voilà.

Luc : Je mettrais la queue entre les jambes [rires].

Marie : Non mais ! [rires]

Luc : [rires]

Marie : Si tu peux dire les choses, bin voilà [rires].

Luc : On en discute, disons.

Le fait d'avoir la possibilité de s'exprimer, de faire part de ses envies et de ses besoins est directement lié aux normes émotionnelles valorisées dans la sphère conjugale contemporaine (Badwin-Legros, 2003, Cancian et Gordon, 1988). Depuis ces dernières décennies, les normes émotionnelles dans le couple sont devenues moins rigides, les nouveaux standards ont évolué vers le développement personnel et l'expression des émotions. A partir des années 1960-1970, l'autonomie et l'affirmation des femmes sont encouragées par une nouvelle conception de l'amour et des relations conjugales sous la forme du compagnonnage. Ce modèle conjugal privilégie l'expression des sentiments et le couple comme d'un partenariat dans le développement personnel et la découverte de soi (Cancian et Gordon, 1988, Kellerhals et Widmer, 2005). Pour les chercheurs américains Francesca Cancian et Steven Gordon (1988), ces changements dans la compréhension culturelle de

l'amour ont contribué à augmenter le pouvoir des femmes dans la sphère conjugale. Certes, l'expression de l'insatisfaction dans le couple doit rester conforme à certaines règles afin d'assurer qu'elle conduise à plus d'intimité et d'engagement, mais depuis les années 1960-1970, l'expression de la colère et de l'insatisfaction féminine est culturellement autorisée. Elle est même perçue comme nécessaire à la qualité de la relation conjugale. Ce changement normatif encourage les femmes à exprimer leur insatisfaction, plutôt qu'à suivre les anciennes normes de dévouement et d'évitement des conflits. Les idéaux d'intimité, de développement de soi et de communication des sentiments (positifs et négatifs) contribuent à encourager un pouvoir plus égal entre les sexes dans la sphère conjugale (Cancian et Gordon, 1988 : 309). Néanmoins, Jean Kellerhals et Eric Widmer (2005 : 132) soulignent la fragilité de ces idéaux qui sont soumis aux contraintes du quotidien. Ajoutons à cela que l'expression des sentiments que prône l'idéal amoureux favorise la perception d'une relation juste. Les inégalités ne sont plus ressenties comme étant subies. Elles sont considérées comme étant librement acceptées car on a la possibilité à tout moment de signifier son mécontentement. Dès lors, le sentiment de liberté éprouvé par les conjoints contribue à légitimer des inégalités qui sont, dès lors, perçues comme le résultat de choix personnels et librement consentis, voire de dons (cf. chapitre sur le système conjugal de dons).

La reconnaissance de l'autre est également un élément central dans le sentiment de justice (Blair et Johnson, 1992, Fraser, 2004, 2005, Honneth, 2002, 2004). Pour paraphraser Nancy Fraser (2004), en faisant preuve de gratitude, on reconnaît la participation de son conjoint à la vie conjugale. En exprimant sa reconnaissance pour la participation que fournit l'autre, le conjoint exprime un égal respect à sa partenaire et à sa contribution. Françoise raconte ce qu'elle éprouve quant à la participation financière plus élevée d'Alan aux dépenses du ménage :

Françoise : Mais cela dit, je ne me sens pas du tout redevable. [...] Ah non. Pas du tout alors. [silence].

Question : Tu arrives à dire pourquoi ?

Françoise : [silence] Parce que quelque part, moi je trouve que je fais d'autres choses qui ne sont pas palpables qui ne sont pas monnayables mais qui sont faites aussi. Il y a un immense apport de choses qui ne sont pas physiques.

Question : Comme quoi ?

*Françoise : Les devoirs, et puis ça alors, il me le dit. **C'est quelque chose qu'il dit** : ouais, mais toi, tu suis les enfants, les devoirs, tout ce temps que tu mets pour faire ça. Alors, il est... **C'est très au clair dans sa tête à lui.** Parce qu'il le voit.*

Certains auteurs (Blair et Johnson, 1992, Thompson, 1991) postulent que la satisfaction des hommes et des femmes est d'autant plus importante qu'ils perçoivent leur participation comme étant appréciée. Comme les propos de Katia l'illustrent, la reconnaissance du conjoint face aux contributions de l'autre ne s'exprime pas seulement par des mots mais également par des gestes au quotidien.

Moi qui, entre guillemets, ne travaillais pas, je veux dire le soir quand lui, il rentrait, son souci, c'était de dire : je prends un moment les enfants comme ça, pour que tu sois tranquille. Même si lui, il avait peut-être eu une journée difficile.

En participant, même modestement, aux tâches ménagères ou familiales, le conjoint qui vit dans un couple traditionnel montre qu'il reconnaît le travail de sa partenaire. Il signifie également son intérêt pour la justice et la norme égalitaire (Baxter, 2000). De son côté, sa conjointe se préoccupe des obligations masculines en participant,

même modérément, au bien-être économique de la famille. La perception de la justice est, dans ces cas, liée à la valeur symbolique de la contribution de chacun aux domaines traditionnellement pris en charge par l'autre. Il n'y a pas de raison de changer une situation si les deux conjoints sont perçus comme travaillant activement à la justice conjugale. Dès lors, les inégalités observées ne sont plus attribuées à la relation en tant que telle mais à d'autres éléments comme les compétences personnelles ou encore à des structures comme le marché du travail qu'il est difficile de changer individuellement.

Les entretiens mettent en évidence ce travail constant de construction du sentiment de justice dans l'ensemble des couples interrogés. Comme nous l'avons vu, cette reconstruction est essentielle à la survie du couple et à la bonne santé morale des conjoints. La légitimité du couple n'étant plus donnée de l'extérieur et une fois pour toute par le mariage, « elle doit être l'objet d'une reconquête permanente par le couple lui-même » (Théry, 2000). Admettre l'injustice, c'est admettre que la relation est injuste ou insatisfaisante (Baxter, 2000). C'est constater l'échec de la relation conjugale contemporaine.

En contribuant à construire quotidiennement le sentiment de justice, les conjoints contribuent à créer et recréer leur relation conjugale et à la préserver. Ce processus de construction du sentiment de justice peut toutefois également être analysé comme un constat d'échec. En effet, pour Rosenbluth et ses collègues (1998 : 239-240), le fait que les conjoints mobilisent d'autres critères que les critères comportementaux pour évaluer la justice conjugale peut être interprété comme un déni de l'injustice. Selon la littérature sur la justice, quand un résultat est inatteignable, une réponse fréquente consiste à redéfinir la situation afin de minimiser la différence entre l'idéal et les faits et ainsi faciliter le déni de l'injustice. Construire constamment le sentiment de justice, malgré des expériences d'inégalités sert à préserver le couple. Ce processus permet également de concilier la domination masculine avec la norme égalitaire qui est socialement valorisée dans les relations du couple moderne (Fox et Murry, 2000). Il préserve les partenaires de la reconnaissance d'un pouvoir caché, reconnaissance pouvant créer des conflits (Komter, 1989) et mettre en danger la relation conjugale.

EN RÉSUMÉ

L'analyse des dimensions multiples du processus de création des significations et usages de l'argent dans la sphère conjugale proposée dans ce chapitre permet de répondre à plusieurs questions laissées ouvertes par la théorie de la construction conjugale de Berger et Kellner (1988)¹⁵⁹.

Premièrement, l'usage du terme conversation et la définition qu'en donnent Berger et Kellner (1988), soit un processus de mise en ordre et de symbolisation, laissent supposer que c'est le langage qui permet de créer le "nous" conjugal. Selon cette perception, la conversation s'apparente à ce qui a été défini dans la perspective de l'interactionnisme symbolique comme l'acte de définir la situation. Or, les entretiens réalisés montrent que la construction conjugale des significations et usages de l'argent s'effectue non seulement dans l'interaction entre les partenaires mais aussi

159 Cf. partie *Théorie et conceptualisation*, chapitre *La construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent*.

par les actions quotidiennes des conjoints (cf. Kaufmann, 1992), actions qui sont, en partie, déterminées par le contexte dans lequel vivent les individus. En outre, les sentiments contribuent, eux aussi, à la définition du conjugal. Nous avons vu que l'expression de l'amour et de la gratitude va participer également à la création du couple.

L'analyse des significations et usage sociaux de l'argent permet de mettre en évidence les différents niveaux (sociétal, conjugal et individuel) qui déterminent la construction conjugale¹⁶⁰. Le contexte historique influence les modalités de cette dernière ainsi que les normes et les valeurs qui vont guider les comportements individuels et fonder les identités de genre. Dans cette perspective, ces différents niveaux sont interdépendants et ne peuvent se comprendre qu'en étant reliés les uns aux autres. La construction conjugale est ainsi un processus genré, collectif et individuel, complexe et pluridimensionnel.

Deuxièmement, Berger et Kellner ne disent rien sur le processus conversationnel. Est-il démocratique ? Chacun a-t-il le même pouvoir de définir le "nous" conjugal ou familial ? Pour Christina Ferreira (2003 : 8), « la conversation amoureuse est emblématique de la suspension des aspérités concurrentielles, elle constitue selon les mots de Bourdieu (2002) une "trêve miraculeuse" ». La conversation implique, selon elle, reconnaissance mutuelle et témoignage de confiance, « autant de signes de la réciprocité parfaite » (Ferreira, 2003 : 9). Jean-Claude Kaufmann (1992 : 11) dans son analyse du couple par son linge a déjà montré que la construction conjugale n'est pas un processus démocratique, la défense des intérêts personnels pouvant parfois définir une règle collective.

Le fait de partir des propos des personnes interrogées nous a conduit à faire de l'amour la modalité centrale de la construction conjugale. Considérer l'amour comme un ensemble de valeurs et de significations, nous a permis d'analyser et d'expliquer l'ambiguïté que l'on retrouve dans nos entretiens entre désintérêt et pouvoir, inégalités et sentiments de justice. Les options théoriques que nous avons privilégiées nous ont permis d'intégrer l'amour et le pouvoir dans le même modèle de compréhension. L'étude des usages et significations de l'argent dans le système conjugal de dons est, à mon sens, l'illustration de cette perspective. Parce que le système de dons est imbriqué dans une structure de genre plus large, l'usage intime de l'argent *bien que suivant les principes du don et du désintérêt* rattachés à l'idéal amoureux contribue à créer ou recréer des inégalités de genre. Le don fait vivre la relation conjugale contemporaine mais il modèle également les rapports de pouvoir conjugaux. La générosité et le désintérêt permettent la construction de la relation conjugale. Toutefois, ils sont définis dans le cadre de structures de genre plus larges. Hommes et femmes n'ont pas les mêmes possibilités d'être généreux. Ils ne donnent pas la même chose. Les ressources qu'ils fournissent sont évaluées en fonction de

160 Dans cette partie, il s'agissait d'analyser, sur la base de nos entretiens, les modalités de la construction conjugale des significations et usages sociaux de l'argent les plus significatives. Nous sommes partis du postulat méthodologique (cf. partie méthodologique) que le langage révèle une réalité sociale (Berger et Luckmann, 1986) qu'il s'agit de décrypter et de considérer dans toute sa complexité. En ce sens, les différents déterminants mis en évidence dans ce chapitre ne prétendent pas à l'exhaustivité. La confiance et l'amour, que nous avons traités dans le chapitre précédent, auraient pu apparaître dans ce chapitre. J'ai toutefois préféré les faire figurer précédemment car ils sont transversaux à l'ensemble des déterminants de la construction conjugale. Par exemple, la confiance relève, entre autres, de la typification et des idéologies de genre qui permettent d'évaluer et de prévoir le comportement de l'autre ; du système de dons qui valorise le désintérêt et la générosité du conjoint ; et du sentiment de justice qui la légitime et la confirme.

leur sexe. La générosité est une construction sociale et conjugale. Le système conjugal contemporain valorise les ressources masculines et, dès lors, contribue à la perpétuation d'une distribution du pouvoir en faveur du conjoint. Ces inégalités ne sont pourtant pas remises en question car elle sont étroitement associées à l'idéologie amoureuse du don et du désintéret.

Troisièmement, pour Berger et Kellner (1988, Kaufmann, 1992), la construction conjugale engendrerait l'existence d'une grammaire et d'un langage communs que partagerait chaque partenaire. Un langage qui rendrait compte d'une vision conjugale de la réalité. L'enquête semble le confirmer : les partenaires utilisent les mêmes termes pour définir leurs relations financières. Toutefois, les entretiens effectués avec chaque conjoint, puis avec les deux partenaires réunis, révèlent que cette vision commune du monde est portée et réinterprétée par des individus situés socialement. Pour utiliser une métaphore, les conjoints adoptent des règles de grammaire et un vocabulaire communs. Ils partagent également une histoire commune mais, indépendamment de leur sensibilité personnelle, ils ne l'ont pas expérimentée de la même façon. Les partenaires sont inscrits dans une structure de possibilités et de contraintes qui n'est pas la même que l'on soit homme ou femme. Ces expériences individuelles d'une histoire collective orientent leur regard et leur interprétation de la réalité conjugale ou familiale. Pour résumer, dans un contexte genré qui les assigne à des rôles sociaux de conjoints différents, femmes et hommes vivent des expériences différentes et appréhendent le monde d'une façon qui leur est propre (Gerson et Peiss, 1985). Nous allons examiner ce point plus en détail dans le chapitre suivant.

3. LE RÉSULTAT DE LA CONSTRUCTION CONJUGALE : UNE VISION DU MONDE PARTAGÉE ET GENRÉE

Dans les chapitres précédents, nous avons discuté des étapes de la construction conjugale puis de ses multiples déterminants. La perspective de genre que nous avons utilisée a permis de mettre en évidence des comportements et des vécus différents entre les conjoints. Nous allons maintenant voir comment ces expériences genrées de la vie quotidienne se traduisent dans la perception individuelle de *l'intégration conjugale*. Durkheim, dont Jean-Claude Kaufmann (1992 : 83-84) reprend la définition dans sa recherche sur l'analyse du couple par son linge, estime qu'un groupe social est intégré quand ses membres sont en interaction, partagent des valeurs identiques et des buts communs. Dans cet esprit, l'intégration conjugale peut être perçue comme le résultat ou une conséquence de la construction conjugale de la réalité. Est-ce que, dans le cadre de la signification et de l'usage de l'argent, nous pouvons réellement parler d'une vision du monde commune, vision collective et "intégrée" qui résulterait de la construction conjugale ?

a. LE DISCOURS CONJUGAL

Le discours conjugal partagé est visible dans les entretiens collectifs quand le couple discute de ses projets, de ses valeurs et de sa façon de dépenser. Comme l'illustre cet extrait d'entretien collectif entre Françoise et Alan, les conjoints utilisent alors le même vocabulaire, ils finissent ou complètent les phrases de l'autre et confirment les propos de leur partenaire.

- Alan : *Mais, même financièrement, il y en a qui n'hésiteront pas à sortir ou à..., je ne sais pas... À la limite, on ne se refuse pas grand-chose non plus par rapport à eux, mais...*
- Françoise : *Ah non, on ne se refuse rien ! Mais, par exemple, ce que nous, on va mettre sur des billets de train pour aller voir quelque chose à Genève, avec nos enfants, bien, il y a d'autres personnes qui nous rient au nez et préfèrent sortir le samedi soir, rentrer à 3 heures du matin avec leurs gamins et avoir dépensé plus que nous pour quelque chose...*
- Alan : *Qui ne laisse pas grand-chose.*
- Françoise : *Qui leur amène une autre satisfaction.*
- Alan : *C'est une autre hygiène de vie.*
- Françoise : *Oui.*
- Alan : *Ou alors, ils mettent leurs priorités ailleurs, mais ce n'est pas que financier. Remarque que financièrement, il y en a qui partent chaque année en avion en vacances.*
- Françoise : *Oui. Alors, nous...*
- Alan : *Je ne sais pas si on pourrait ou si on ne pourrait pas, mais on fait d'autres choix. On est plus restrictif, ou plus sage, bien plus économe, je pense.*
- Françoise : *Oui, aussi.*
- Alan : *On fera plus attention. Nous, on est plus retenu.*
- Françoise : *Plus regardants.*
- Alan : *Plus regardants, voilà.*
- Françoise : *Mais, si on décide de faire quelque chose, on va le faire bien.*
- Alan : *Oui.*

Dans cet exemple, le couple se positionne face à d'autres couples de sa connaissance. Généralement, dans les entretiens, la référence et la comparaison à d'autres permettent de se distinguer et d'opérer un renforcement du groupe conjugal. En effet, les partenaires sont conduits à justifier la spécificité de leur

relation. L'unité conjugale est affirmée avec d'autant plus de force que les partenaires partagent des valeurs communes, une éthique de consommation ou un objectif commun (par exemple, la priorité accordée à l'éducation des enfants ou à la sphère familiale). Le partage de valeurs communes renforce l'adhésion de chacun à la sphère conjugale. L'unité conjugale est d'autant plus valorisée que chacun y trouve son compte. Toutefois, bien que le discours conjugal permettant de définir sa spécificité de couple existe, sa portée semble limitée.

Reprenons l'entretien collectif de Françoise et Alan pour illustrer ce propos. Face au scénario qui leur est proposé (« Vous héritez d'un chalet, faut-il le mettre en copropriété avec votre conjoint-e ? »), les deux partenaires ont la même réponse : chacun garde l'héritage à son nom. Pourtant, les raisons invoquées sont différentes. Alan le conserve à son nom pour des raisons pratiques alors que Françoise le justifie par sa volonté de préserver son autonomie et ses biens en cas de séparation. Dans plusieurs couples, face à une question qui met en évidence les intérêts personnels de chacun, les conjoints argumentent différemment pour, parfois, arriver à un résultat semblable. Utiliser une perspective de genre permet de reconnaître l'existence de points de vue genrés dans le processus de construction conjugale. L'argument de Françoise est ici à concevoir comme l'argument d'une femme, actuellement dans une situation de dépendance économique, qui souhaite préserver ses intérêts dans un contexte où les divorces sont nombreux. Alan, de son côté, met en avant des questions pratiques comme le fait de devoir aller devant le notaire et d'engager de nouveaux frais. Pour les deux conjoints, il est important de conserver ce bien à son nom, et dans un sens, ils partagent des valeurs communes. Cependant, Alan n'a pas besoin de mettre en avant la préservation de son indépendance économique. Il est déjà indépendant économiquement. De plus, un divorce lui laisserait suffisamment de ressources pour arriver à subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants, ce qui n'est pas le cas de Françoise, celle-ci ne travaillant qu'à 20-30%.

Les conjoints peuvent adopter une vision du monde collective. La structure de genre fournit aux hommes et aux femmes une façon confortable d'organiser leur vie commune. Si l'on conçoit le couple dans une perspective holiste, les conjoints peuvent construire une vie similaire à celle de leurs parents, de leurs voisins et de leurs amis. Ces expériences partagées et ces références communes leur permettent de créer du lien et de s'intégrer socialement (Tichenor, 2005 : 185). Toutefois, l'analyse des entretiens collectifs et individuels montrent que la construction conjugale est un processus individuel genré. Bien qu'elle se construise dans l'interaction avec le partenaire, la création du conjugal est interprétée, ressentie et expérimentée différemment selon que l'on soit homme ou femme. Les conjoints et les conjointes n'occupent pas la même position dans le contexte structurel, économique et social dans lequel ils vivent. Dès lors, ils ne font pas face aux mêmes demandes sociales (Fox et Murry, 2000) et la perception de la construction conjugale s'en trouve forcément différenciée.

LA PERCEPTION CONJUGALE EST UN CONSTRUIT GENRÉ

Les entretiens individuels montrent comment les conjoints se mettent en scène en fonction de leur genre. Yohan raconte l'achat du canapé du salon :

On se consulte. On pèse le pour et le contre. Mais moi, j'aime bien quand, des fois, Sonia a envie de quelque chose, je serais plutôt pour la pousser pour qu'elle achète, pour le plaisir

qu'elle soit contente. Là, on avait un vieux sofa. Elle a vu un sofa dans un magasin. Nous, c'est toujours comme ça, on part pour aller acheter quelque chose, on revient toujours avec autre chose. Elle l'a vu, elle a tout de suite tilté : Il est beau, il est beau ! Qu'est-ce que tu en penses, qu'est-ce que tu en penses ? J'ai dit : oui, le nôtre il va encore bien mais s'il te fait plaisir. C'est vrai que le nôtre commençait à devenir vieux, c'est comme ça que ça se passe.

Sonia a une version différente du même processus d'achat :

Moi, je lui dis : j'ai acheté ci et ça. Lui, il ne me dit jamais ce qu'il achète. Il me le dit après. Par exemple, un truc à 2'000 francs : je lui dis : j'ai envie d'acheter ce canapé, qu'est-ce que tu en penses ? Oh mais c'est 2'000 francs ! Oui, mais c'est un canapé, on ne l'a pas non plus pour 200 francs. Si, on en a mais ce n'est pas un canapé qui me plaît. Mais, tu fais comme tu veux. Là, je l'ai acheté avec mes sous.

Le discours des partenaires est reconstruit en fonction des attentes liées aux comportements conventionnels de genre. Yohan met en évidence sa générosité et le fait qu'il mette la priorité sur le plaisir et le désir de sa conjointe. Si l'on suit ses propos, le processus d'acquisition a été basé sur l'entente entre les deux partenaires. Dans son discours, Sonia, pour sa part, met en évidence le pouvoir de veto (qui dans ce cas, consisterait plutôt à mettre "les pieds contre le mur") de son mari, ce qui l'a conduit à payer seule le canapé. En lui laissant prendre la décision, Yohan définit cet achat comme une dépense personnelle. Dès lors, il ne se sent pas dans l'obligation d'y participer financièrement. Cet exemple illustre la façon dont un événement vécu collectivement peut être ré-interprété individuellement en fonction des attentes de genre : Yohan mentionne sa générosité et Sonia son indépendance économique.

Les entretiens de Sonia et Yohan ne sont pas les seuls à mettre en évidence le processus de reconstruction des souvenirs en fonction des attentes de genre. L'extrait de l'entretien collectif de Max et de Valéria ci-dessous se rapporte à leurs échanges financiers lors de la période de séduction. Dans cet exemple, le discours masculin est également présenté de manière à adhérer aux conventions traditionnelles de genre de don et de générosité, oubliant parfois la participation économique féminine :

Max : Je subvenais à pratiquement à tous nos besoins. Moi, je payais vraiment les gros postes, on va dire. Trois semaines : une baraque au bord de la mer entre Noël et Nouvel An, c'est clair que ce n'est pas elle qui allait assumer ça. Par contre, les soupers...

Valéria : Non, c'est moi, chéri. Les deux fois [où on a loué une maison au bord de la mer], c'était moi.

Max : Deux fois.

Valéria : Les deux fois, c'était moi.

Max : C'était elle.

[...]

Max : Je ne sais pas moi, la poussette pour le gamin, les grosses choses comme ça mais, sinon...

Valéria : Tu appelles la poussette pour le bébé « une grosse chose » mais, c'est moi qui ai tout payé. Mais c'est moi qui ai payé tout le reste.

[...]

Max : Bref, je ne payais rien du tout !

Valéria : Non, mais ce n'était pas ça, pour dire.

Max n'exagère pas volontairement sa participation économique. Il est peu attentif à la participation financière de Valéria car celle-ci n'entre pas dans les comportements

féminins traditionnellement attendus en matière de séduction. La vision de Max est biaisée car ses souvenirs sont reconstruits en fonction des attentes conventionnelles de genre et de la situation actuelle de leur couple qui correspond à une division traditionnelle des rôles. Dans les entretiens, la plupart des femmes sont, au contraire, attentives à mettre en évidence leur contribution économique. La féminité ne s'inscrit plus seulement dans le fait d'accepter passivement les faveurs masculines en période de séduction mais également dans la modernité qui privilégie l'autonomie et l'indépendance. Dans ce contexte, les informations sur les premiers échanges conjugaux sont présentées selon les normes qui leur donnent du crédit (Ferree, 1984 : 71). Et ces normes varient selon les sexes. En mettant en évidence leur générosité financière, les hommes font preuve d'une attitude fortement valorisée dans une société où le contrat conjugal conventionnel domine. En d'autres termes, ils reconstruisent le comportement amoureux masculin approprié. Certaines femmes, comme Valéria ou Sonia, choisissent de mettre en avant leur participation économique. C'est une façon de se présenter comme des femmes contemporaines, libérées et égalitaires (Ferree, 1984 : 70). Quand on se place du point de vue individuel, la vision du monde élaborée lors de la construction conjugale est rarement univoque. La structure de genre influence les vécus des conjoints. Elle s'inscrit également dans la façon dont ils perçoivent et interprètent la réalité.

- **"Notre argent" : une notion à définition variable**

Dans les entretiens, la plupart des hommes définissent leurs revenus comme de l'argent collectif. Les femmes semblent toutefois avoir plus de réticences à parler des ressources monétaires masculines dans les mêmes termes. Dans ce chapitre, nous allons essayer de comprendre pourquoi.

L'analyse de la définition de l'argent collectif nous permet de mettre en évidence la façon dont la perception de la réalité élaborée lors du processus de construction conjugale est portée et interprétée individuellement selon la position de chacun dans la structure de genre. Nous avons vu qu'avec le processus de construction familiale, la majorité des couples définissent l'argent à la disposition du ménage comme étant de l'argent collectif. Cette communautarisation des ressources financières pourrait être considérée comme l'aboutissement du processus conjugal de construction d'une signification et d'un usage collectifs de l'argent. Toutefois, définir l'argent comme "notre argent" ne prend pas le même sens que l'on soit le pourvoyeur principal des revenus ou celle qui en bénéficie. Comme le révèle l'extrait de l'entretien de couple d'Agnès et Gaston, la perception de l'argent comme étant une ressource collective n'est pas forcément partagée par les deux conjoints :

Agnès : Peut-être que toi, comme tu gagnes plus et qu'on le sait, ça te pose, peut-être, moins de problème de dire : c'est notre argent. Alors que moi, j'en gagne moins et je le sais. Je le sais que j'en gagne moins. Je le sais. Et donc peut-être que, moi, ça me pose un léger problème de plus. Moi, je pense qu'il y a quand même quelque chose là.

Gaston : Peut-être.

Agnès : Ce n'est pas quelque chose de flagrant ou d'hyper culpabilisant mais c'est quand même là.

[...]

Je pense que tu peux discuter comme ça parce que c'est beaucoup plus son argent qu'il a dedans. J'ai de la chance qu'il discute comme ça. Peut-être qu'un

autre homme, il serait [...] à calculer ce que la femme gagne. Moi, je le sais qu'il y a plus de son argent à lui dedans.

Lors de l'entretien, les hommes interrogés étaient majoritairement dans la position du pourvoyeur principal des revenus. La plupart d'entre eux estimaient que leurs ressources financières étaient communautarisées puisqu'ils les partageaient avec les membres de la famille. Gaston n'y fait pas exception. Pour lui, depuis qu'ils sont mariés et ont des enfants, l'argent est mis en commun.

La mise en commun des revenus n'est pas aussi clairement définie par les femmes. Dans cet extrait, Agnès est plus réticente, elle « a un léger problème en plus », « il y a plus son argent à lui dedans ». Nous avons vu que les ressources financières circulent généralement dans la sphère conjugale sous la forme du don. Un don nécessite un donneur qui offre à un donataire quelque chose qui lui appartient. Dès lors, les ressources financières du conjoint sont généralement considérées par les deux membres du couple comme de l'argent personnel qui est communautarisé. Bien que le partenaire fasse bénéficier les autres membres de la famille de ses revenus, il en garde le contrôle. Il en décide l'usage, quand et comment il les donne. Ainsi, Agnès reconnaît bénéficier des revenus de Gaston. Pourtant son expérience de la communautarisation a surtout mis en évidence son accès limité à l'argent collectivisé. L'argent n'est véritablement mis en commun que lorsque Gaston le décide. Comme le dit Agnès, « du moment qu'on est d'accord sur le choix, il n'y a plus de problème ». Et Gaston de confirmer : « c'est notre argent [...] mais ça se négocie [...] du moment qu'on est d'accord sur le choix, oui, mais moi, je vais discuter le choix plus qu'Agnès ». L'accès d'Agnès à l'argent commun est soumis à conditions. Gaston, légitimé par son rôle de pourvoyeur principal, en dicte les règles. Le fait de comparer Gaston aux autres hommes, plutôt qu'à sa propre situation conduit, nous l'avons vu, Agnès à éprouver un sentiment de gratitude et de justice. Elle a de la chance, dit-elle, qu'il mette ses revenus à sa disposition. Parce que l'acte de Gaston est défini comme de la générosité qui suscite de la gratitude, elle peut difficilement remettre en question la définition de l'argent. L'argent est effectivement commun à condition que l'usage qu'elle veuille en faire trouve l'accord de son partenaire. La communautarisation de l'argent prend un autre sens pour elle : la mise en commun n'est que partielle. Elle porte sur l'usage de l'argent mais pas sur son accès.

Agnès n'est pas la seule femme interrogée à éprouver de la réticence à définir l'argent masculin comme de l'argent communautaire. Les propos d'Agathe soulignent l'ambivalence éprouvée par certaines femmes face à la mise en commun des ressources monétaires masculines.

*Imaginer le fait qu'on soit une famille et un couple. Que justement je ne me sente pas mal s'il paye une facture. Je me dis, mais bon, **ce n'est pas que son argent. C'est notre argent [...]. C'est son argent, c'est notre argent, c'est l'argent du ménage, quoi.***

Agathe perçoit l'argent de Christophe comme étant à la fois collectif et individuel. Bien que Christophe contribue aux dépenses du ménage, il conserve un contrôle sur l'accès à l'argent et la façon dont il sera utilisé. Il refuse, par exemple, de financer certains achats dont il n'est pas convaincu (souvenons-nous du lave-vaisselle). Il demande des comptes à Agathe sur la façon dont elle dépense l'argent qu'il lui verse. Ce contrôle oblige cette dernière à avoir recours à son argent personnel quand elle sait que Christophe ne sera pas d'accord sur une dépense : « quand j'ai acheté mon vélo d'appartement, je ne lui ai pas demandé parce que je savais qu'il ne serait pas

d'accord. C'est mon vélo d'appartement ». Quelle que soit l'organisation financière adoptée par les couples (Agathe et Christophe ont une gestion individuelle des revenus alors que Gaston gère l'ensemble des revenus de son ménage), l'argent entrant dans le système conjugal de dons reste la propriété du conjoint. A titre d'exemple, Max définit son argent comme étant de l'argent familial, collectif. Néanmoins, quand il s'agit de financer une sortie au cinéma, il dit à Valéria « je t'offre le ciné », tout comme il dira : « j'ai plus de 1'000 francs à donner pour le canapé ». Ce langage est double. D'une part, il correspond à l'idéologie amoureuse qui valorise le don et le désintéret. D'autre part, il contribue également à marquer l'argent comme étant une propriété personnelle. Les frontières entre le collectif et l'individuel sont rendues floues par le système genré des dons conjugaux.

Si l'on se place du point de vue des femmes, la définition de l'argent du pourvoyeur principal reste ambiguë. Certaines d'entre elles se sentent obligées de verser une contrepartie pour y avoir droit, comme le souligne Valéria.

*J'aime bien qu'il y ait de l'argent de la famille mais, je n'aime pas dépenser, pour moi, son argent. Parce que **je fais bien cette différence entre son argent et l'argent de la famille. Et j'essaye de donner quelque chose en échange pour avoir le droit, dans ma tête, d'utiliser ça.***

Défini comme un don, l'argent du pourvoyeur principal nécessite, nous l'avons vu au chapitre précédent, un contre-don, qui peut prendre la forme du travail ménager. En bref, si les femmes expérimentent la générosité masculine, elles perçoivent également les contraintes et les conditions qui y sont rattachées. Leurs conjoints, au contraire, observent quotidiennement la mise en commun de leurs revenus : ils donnent leurs ressources financières à leur famille afin de subvenir à ses besoins. Parce que la communautarisation de l'argent est définie comme un don, le contrôle qu'ils exercent est naturalisé. Les inégalités dans l'accès et l'utilisation de l'argent collectif ne sont pas explicitement remises en question. Pourtant, la réticence dont font preuve certaines femmes à nommer l'argent masculin comme de l'argent commun laisse supposer que le processus "d'intégration conjugale" a partiellement échoué.

EN RÉSUMÉ

Dans une perspective holiste, la construction conjugale semble avoir abouti à une vision du monde partagée. Les conjoints adoptent une perception conjugale commune lorsqu'ils définissent les particularités de leur fonctionnement financier et se positionnent par rapport à d'autres couples. En ce sens, la structure de genre favorise la perception d'une équipe conjugale fondée sur une répartition des tâches. Avec la construction familiale, la plupart des conjoints affirment que l'argent est destiné en priorité au familial. Cette mention de l'usage communautarisé de l'argent donne également à penser que le processus de construction conjugale de l'usage et de la signification de l'argent a abouti à une perception commune de la réalité économique du ménage.

La mise en commun des revenus semble être une réalité plus masculine que féminine. En *donnant* leurs ressources financières aux membres de la famille, les hommes expérimentent quotidiennement la communautarisation. Le revenu des femmes est également largement collectivisé, parfois bien plus que celui des

hommes (Roy, 2006). Pourtant, elles sont moins en position de donner de l'argent. D'une part, elles ont, en général, moins de revenus et, d'autre part, la perception genrée des contributions conjugales implique que leurs ressources monétaires ne sont pas toujours définies comme des dons.

Ces différents éléments contribuent à ce que les femmes interrogées se trouvent davantage en position de *recevoir*. Bien que ces dernières bénéficient de la générosité masculine, certaines d'entre elles expérimentent également le prix de la mise en commun des revenus de leur conjoint : contrôle sur l'accès et l'utilisation des ressources économiques ; sentiment de devoir donner quelque chose en échange ; accès soumis à conditions ; devoir de justification ; etc. En ce sens, "notre argent" devient, pour ces femmes, une réalité partielle qui porte sur le fait de bénéficier de ressources monétaires qui ne leur appartiennent pas. Comme l'argent du pourvoyeur entre dans le système conjugal de dons qui favorise la propriété individuelle, les femmes ne bénéficient pas toujours des mêmes droits et privilèges que leur conjoint. Pour certaines d'entre elles, "l'intégration conjugale" correspond à une réalité limitée. C'est un processus qui a partiellement échoué car les conjoints sont également des individus genrés qui occupent des positions économiques et statutaires différentes.

VI. CONCLUSION : APPORTS ET LIMITES DE LA RECHERCHE

Ce travail se proposait d'examiner le processus de construction conjugale (Berger et Kellner, 1988) au travers des significations et usages sociaux de l'argent. Les résultats de cette recherche ont été exposés dans trois chapitres principaux. Le premier présentait différentes étapes de la construction conjugale. Le deuxième chapitre rendait compte de l'analyse d'un certain nombre de déterminants de ce processus. Enfin, le troisième chapitre discutait de la vision conjugale du monde, fondée sur des buts et des valeurs identiques, qui est considérée par la littérature comme le résultat ou la conséquence de la construction conjugale de la réalité (Kaufmann, 1992 : 65).

Il s'agissait de montrer que les usages et significations de l'argent sont socialement construits de manière à créer, définir, affirmer, représenter ou changer les liens conjugaux (Zelizer, 1989, 1998, 2005b, 2005c). Trois apports me paraissent centraux dans cette recherche. L'objectif de cette partie conclusive sera d'en souligner l'intérêt, d'en indiquer les insuffisances et de mentionner les questions qu'ils soulèvent.

Le premier apport concerne la théorisation de l'usage de l'argent dans la sphère privée. Plutôt que de considérer l'organisation financière des ménages indépendamment des autres échanges conjugaux, nous avons essayé de montrer que les usages et significations de l'argent sont imbriqués étroitement dans *l'économie domestique globale*. La circulation des biens, des services et des sentiments lie les partenaires et contribue à créer un univers conjugal spécifique. Nous avons proposé une nouvelle appréhension de la circulation de l'argent au sein du couple en mettant en évidence la façon dont des systèmes de don et de solidarité contribuent à créer ou reproduire des inégalités et des rapports de pouvoir entre les partenaires. Généralement, la littérature adopte la perspective holiste *ou* individuelle en analysant la solidarité *ou* les rapports interindividuels de pouvoir. Les outils théoriques que nous avons utilisés nous ont permis de rendre compte d'une réalité plus complexe où des valeurs comme l'amour, le don et le désintérêt peuvent conduire à des relations inégalitaires.

Le deuxième apport concerne essentiellement les discussions autour du processus de construction conjugale. L'adoption de la perspective de genre a permis de mettre en évidence le processus complexe, parfois contradictoire et conflictuel de la construction conjugale. Celle-ci se joue autant au niveau interactionnel (comme l'ont mis en évidence Berger et Kellner, 1988), qu'aux niveaux individuel et sociétal. En se focalisant sur l'analyse des différences entre hommes et femmes (Bem, 1993), la perspective de genre, nous a conduit à mettre en évidence les inégalités, les désaccords et les tensions qui surgissaient lors de ce processus. Il semblait, en effet, pertinent et nécessaire de montrer que l'entité conjugale contemporaine s'élabore aussi, voire même surtout, dans la différence.

Le troisième apport concerne plus particulièrement les théories de la modernité conjugale. Nous avons pu rendre compte de la façon dont les couples gèrent l'argent dans un contexte aux forces parfois contradictoires entre modernité et tradition. La modernité est un processus incertain, qui est loin d'être achevé. Les conjoints que

nous avons interrogés construisent leur organisation financière dans un contexte où l'autonomie et l'indépendance ne sont pas des ressources également partagées.

Nous allons maintenant examiner plus en détail les différents apports de ce travail et leurs limites.

1. AMOUR, DÉSINTÉRÊT, DIFFÉRENCES ET INÉGALITÉS

Ce travail met en évidence la spécificité des relations conjugales contemporaines. Comme l'ont montrées les études genre, le couple n'est pas dans une sphère coupée de la société. Les rapports de pouvoir et de domination ainsi que les conflits existent au sein du couple. Toutefois, ils relèvent également du système de valeurs et de croyances rattachées à l'amour romantique car ce dernier est au fondement de la relation conjugale contemporaine. La désinstitutionalisation de la conjugalité (Roussel, 1989) a conduit à reconnaître socialement la mise en couple comme un choix fondé sur un rapprochement émotionnel et sexuel. Si la mise en couple est considérée comme un choix, rester ensemble l'est également. En ce sens, les partenaires que nous avons interrogés travaillent à rendre leurs relations conformes aux normes modernes d'amour, d'égalité et de désintérêt de manière à ce que leurs rapports soient considérés comme étant satisfaisants. Dans cette recherche, l'amour n'est pas considéré comme une « trêve miraculeuse où la domination semble dominée » (Bourdieu, 2002 : 117) ou un masque qui permet de voiler les effets de la domination (De Singly, 2002 : 151). Nous avons proposé une perspective de recherches différente en démontrant que les relations conjugales sont le véhicule à la fois de l'amour et du pouvoir. Cela nous a amené à dépasser les théories actuelles qui n'incorporent pas ces deux notions dans le même modèle (Meyer, 1991). Pour ce faire, il a été nécessaire de retravailler la conception traditionnelle qui conçoit l'amour uniquement comme une émotion et un sentiment (Cancian, 1986).

Nous avons étudié trois dimensions de l'amour : le sentiment, l'expression du sentiment et l'idéologie amoureuse. L'approche de Hochschild (1979, 2003a, 2003c), nous a permis de mettre en évidence les dimensions genrées du sentiment amoureux et le travail effectué par les conjoints pour adapter ce sentiment aux situations rencontrées. La perspective androgyne de l'amour de Cancian (1985) nous a offert le support conceptuel pour analyser l'expression instrumentale de l'amour. Cela nous a conduit à mettre en évidence les dimensions genrées de l'amour, hommes et femmes n'exprimant pas, dans leurs actions, leurs sentiments de la même façon. Enfin, l'idéologie amoureuse nous a semblé centrale dans la compréhension du processus de construction conjugale des significations et usages de l'argent. Elle nous a permis d'expliquer le décalage entre le discours des conjoints et les inégalités observées. Elle nous a été utile pour rendre compte des rapports de pouvoir largement invisibles dans la sphère privée. En outre, elle nous offre une explication sur la "naturalisation" et la légitimation de ces inégalités.

La conceptualisation de l'amour en tant qu'idéologie ainsi que l'opérationnalisation de la théorie du pouvoir de Lukes (2005) par Aafke Komter (1989, 1991) nous ont permis de démontrer que les inégalités et les tensions ne sont pas incompatibles avec l'harmonie et les normes égalitaires socialement valorisées dans les couples contemporains. Jusqu'à présent, l'usage de l'argent dans la sphère intime a été présenté selon deux mouvances théoriques principales (Belleau et Ouellette, 2005).

La première, issue des études genre anglophones, utilise l'argent comme un indicateur des relations de pouvoir et des relations interpersonnelles au sein du couple. Les études sur les solidarités familiales ont, de leur côté, mis en évidence le rôle des ressources économiques dans les liens sociaux, la transmission et la filiation. L'usage intime de l'argent semblait jusqu'à présent se jouer sur deux registres, souvent présentés comme étant incompatibles. Nous avons proposé dans ce travail une troisième perspective théorique, qui en conjuguant les deux précédentes, remet en question la vision dichotomique de l'usage de l'argent souvent présente dans la littérature. Il s'agissait de montrer ici que les échanges conjugaux régis par l'idéal de la solidarité amoureuse et du don peuvent également contribuer à soutenir, voire à renforcer, des inégalités et des rapports de pouvoir entre les conjoints.

A mon sens, l'analyse la plus illustrative de la relation étroite entre amour et pouvoir, amour et inégalités a été présentée dans le chapitre sur le système de dons. Dans nos sociétés contemporaines, les contributions de chaque conjoint peuvent être évaluées différemment selon qu'elles soient fournies par l'homme ou la femme. Ce qui est généralement considéré comme un don masculin (l'argent) peut être considéré comme un coût pour la famille si c'est la femme qui le fournit. Dès lors, les conjoints vont travailler à équilibrer leurs apports de façon à répondre à l'idéologie amoureuse du partage et de la réciprocité au fondement de leurs relations. Cela va conduire les femmes à fournir un autre don en contrepartie du don traditionnellement masculin. Nous avons vu qu'il peut prendre la forme du travail ménager et familial ou de la gratitude qui s'exprime dans le fait d'accorder plus d'argent personnel à son conjoint ou de lui laisser prendre les décisions. Cela nous a permis de montrer que l'amour ne masque pas nécessairement les inégalités et les rapports de pouvoir. Ce que les chercheurs définissent comme des inégalités peut être perçu par les conjoints comme un don qui entre dans l'équilibre conjugal. En ce sens, les conjoints ne sont pas dupes ni aveuglés par l'amour. Ils donnent un sens différent à ce que l'observateur externe pourrait considérer comme le résultat d'un rapport de pouvoir. Cette interprétation permet d'expliquer, en partie, pourquoi certaines inégalités ne sont pas ressenties négativement par les conjoints et pourquoi elles ne remettent pas en question l'idéal amoureux socialement valorisé. Au contraire, considérées comme des dons, elles participent directement à l'élaboration de l'équilibre conjugal. Toutefois, toutes les inégalités conjugales ne découlent pas du système dons. Elles peuvent également résulter des prérogatives du pourvoyeur principal des revenus, par exemple. La construction du sentiment de justice fournit une autre piste pour comprendre pourquoi certaines inégalités ne sont pas incompatibles avec l'amour. En effet, plutôt que de changer une situation sur laquelle ils ont peu de prises, les partenaires reconstruisent leurs émotions de manière à les conformer à l'idéal amoureux qui est au fondement des relations conjugales.

L'analyse de la circulation et de la perception de l'argent par l'idéologie amoureuse et le système conjugal de dons est, à mon sens, le point le plus intéressant de ce travail. Elle fournit une piste intéressante pour rendre compte des dimensions multiples de la relation conjugale dans une perspective unifiée. Toutefois, l'analyse proposée ici constitue un élément explicatif parmi d'autres. Dès lors, elle n'a pas pu être développée autant qu'elle le mériterait. Cette perspective est-elle pertinente pour rendre compte de l'usage et de la signification de l'argent dans d'autres couples des sociétés occidentales ? Le système de dons est largement rattaché au fonctionnement des couples contemporains qui partagent l'idéologie amoureuse du

désintérêt et de l'équilibre des échanges. Qu'en est-il des couples qui s'entendent moins bien ou des couples plus âgés qui, selon la littérature (dont Huston, 2000, Roussel, 1989), ont perdu de leur intensité amoureuse ? Ces questions renvoient aux limites de cette étude qui portait sur une petite population, située dans un contexte spécifique. Autrement dit, la pertinence théorique des résultats de cette recherche reste encore à démontrer.

2. LA PLACE DE L'INDIVIDUEL ET DU COLLECTIF

Ce travail a également mis en évidence la complexité du processus de construction conjugale des usages et significations de l'argent. C'est un processus rempli de contradictions et d'inconsistance qui est sujet à des changements constants. La nature multidimensionnelle de la construction conjugale explique que ce processus soit complexe et dynamique. Nous avons vu que les partenaires ne construisent pas seulement leur unité en créant une relation adaptée aux normes amoureuses contemporaines. Dans ce processus de création du conjugal, ils construisent également leurs différences. Ils se construisent en tant que femme ou homme, mais aussi en tant que conjointe et conjoint, que mère ou père.

Un certain nombre d'auteurs (dont Kaufmann, 1992, De Singly, 1996, 2003) se sont interrogés sur la place de l'individu dans le couple. Cette problématique est inhérente à l'émergence du *mariage individualisé* (Cherlin, 2004). A partir des années 1970 pour la Suisse, la féminisation massive du marché du travail (Hainard, 1998), la désinstitutionalisation et la privatisation du couple (Roussel, 1989, Kellerhals et Widmer, 2005) conduisent les femmes à avoir « peu à peu accès au bien culturel dit "identité individuelle" réservé jusqu'alors largement au sexe masculin » (Schultheis, 1991 : 37). Les anciennes normes conjugales de dévouement, d'évitement des conflits et de rôles conjugaux rigides sont alors remplacées par l'idéal du développement de soi, de la communication des sentiments et des rôles plus flexibles (Cancian, 1986). Le bonheur personnel est alors considéré comme un but conjugal respectable. Ce changement normatif encourage l'expression de l'insatisfaction et des émotions. L'accès grandissant des femmes aux ressources économiques contribue également à augmenter le pouvoir des conjointes dans la relation (Cancian, 1986). Le couple, son existence et sa persistance deviennent alors une responsabilité collective (Cancian, 1989). La littérature contemporaine considère désormais la relation conjugale comme un partenariat de deux individus autonomes et indépendants. Dès lors, la question de la place de l'individu dans le groupe conjugal se pose.

Le conjoint peut trouver son compte dans la conjugalité. Pour De Singly (1996), la mise en couple permet de révéler une identité latente, un soi intime existant mais jusqu'à présent inhibé. Kaufmann (1992), de son côté, relève que des intérêts individuels peuvent fonder des règles collectives. Les apports de ces deux auteurs sont intéressants, toutefois, ils opposent fréquemment le conjugal au collectif (l'un pouvant "menacer" l'autre), comme si le couple et l'individu relevaient de deux entités indépendantes et parfois antinomiques. Deux pistes nous permettent de nuancer cette interprétation.

Premièrement, nous avons vu que la construction conjugale s'élabore dans et par la différence. Une différence de genre que les conjoints travaillent quotidiennement à créer, recréer voire modifier. Selon cette perspective, l'individuel et le collectif ne se négocient pas en parallèle. Ils se produisent l'un et l'autre. Dans la sphère conjugale, les usages et significations de l'argent se construisent aussi dans la création de différences entre hommes et femmes, parmi les hommes et les femmes. Gerson et Peiss (1985) parlent de frontières de genre pour montrer que ces différenciations ne sont pas imperméables et fixes. Elles sont activement construites par des conjoints qui vivent dans un contexte historique spécifique et qui doivent faire face à des situations particulières. Nous l'avons vu avec le rôle de pourvoyeur principal des revenus.

Ainsi, le processus de la construction conjugale n'est pas seulement le produit de deux individus, il permet également aux conjoints de se définir et de se construire en tant qu'homme et que femme, conjoint et conjointe et/ou père et mère. Selon cette perspective, le processus de construction conjugale ne révèle pas une identité latente, un soi intime (voir De Singly, 1996), qui serait tenu pour acquis et essentiel. Par contre, il contribue à renforcer les comportements traditionnellement considérés comme féminin ou masculin.

Deuxièmement, le couple n'est pas une entité stable et uniforme. La vision conjugale émergeant de ce processus de construction n'est pas homogène, nous avons vu qu'elle était vécue, interprétée et considérée différemment selon que l'on soit homme ou femme. En ce sens, le processus conjugal est également une création individuelle. C'est une construction portée par des individus genrés qui occupent des places différentes dans le couple et la société. En outre, le contexte historique propose un modèle conjugal que les conjoints contribuent à modeler. Le changement social dans les rapports entre femmes et hommes (normes égalitaire, présence des femmes sur le marché du travail, etc.) produit des situations hors des normes établies. Les individus doivent alors inventer de nouvelles façons d'agir. Ce processus, source de tensions et de désagréments peut aussi contribuer à changer les relations conjugales vers moins de conformité. En ce sens, le couple n'est pas une entité stable. Il est construit et reproduit par des individus qui doivent répondre à des situations changeantes.

Nous pouvons répondre, en partie, à une question que nous avons laissée ouverte : la construction conjugale a-t-elle une fin ? Et si c'est le cas, quand prend-t-elle fin ? Pour Jean-Claude Kaufmann (1992, 1993), le processus d'intégration perd de sa force quand les habitudes prennent le pas sur l'invention conjugale. Lorsque les conjoints peuvent se laisser porter par les routines du quotidien. Si c'est peut-être le cas pour les tâches ménagères, cela semble être moins valable pour l'usage de l'argent. L'évolution du contexte économique et du marché du travail peut régulièrement venir remettre en question l'organisation financière et les rôles de chacun. Dans la mesure où les conjoints construisent également quotidiennement leur identité de genre, la perte de l'emploi masculin, par exemple, peut venir remettre en question le rôle masculin de pourvoyeur principal des revenus. L'invention conjugale permet alors de recréer des rapports de genre adaptés à cette nouvelle situation (Goode et al., 1998). En ce sens, nous pouvons supposer que la construction conjugale des usages et significations de l'argent est un processus qui peut être réactivé quotidiennement. Le petit nombre de personnes que nous avons

interrogées et le fait qu'il soit constitué majoritairement de jeunes parents ne nous a pas permis de mettre en évidence la fin ou l'absence du processus de construction conjugale. Nous ne pouvons proposer que des hypothèses qui devraient être étayées par des recherches complémentaires sur des couples plus âgés ou à des stades différents de leur vie conjugale.

L'appréhension de la construction conjugale comme étant un système complexe et dynamique intégré dans la construction individuelle mériterait d'être développée dans d'autres recherches. Le processus de construction d'un "nous" conjugal ne consiste pas seulement en la constitution d'une collectivité qui partagerait des valeurs et des buts communs. Cette entité en élaboration est composée de partenaires qui peuvent être de sexes différents ou semblables. Dans nos sociétés, les catégories homme et femme restent pertinentes. Chaque personne est automatiquement inscrite, dès sa naissance, dans l'une ou l'autre de ces deux catégories. Il ne s'agissait pas de discuter ici de ces catégories mais de montrer qu'elles sont importantes dans les interactions et les structures sociales comme le travail ou la famille que nous étudions ici. Le genre constitue « une variable indispensable à la compréhension de tous les domaines de la vie sociale. Il commande un ensemble de différenciation des pratiques et représentations, permet de saisir les rapports de force » (Guionnet et Neveu, 2004 : 250). Comme je l'ai déjà mentionné dans l'introduction de ce chapitre, les résultats ont surtout mis en évidence les différences entre hommes et femmes. Je voulais montrer que le processus de la construction conjugale est aussi une construction de la différence. Dès lors, le lecteur ou la lectrice est peut-être agacé que ce qui réunit les conjoints n'ait pas été davantage mis en évidence. Même si l'on pourrait dire, sous forme de boutade, que, dans nos sociétés, ce qui les réunit c'est aussi et parfois surtout la différence. Je me suis posée la question de savoir comment allait être reçu un travail qui se focalise sur les rapports de genre. Sont-ils trop présents ? Je ne peux répondre à cette question tant est profonde ma conviction que du moment que nos sociétés se construisent sur des rapports de genre, de classe, de race, etc., il est central de les étudier et d'en comprendre les mécanismes. Car pour reprendre Lorber (1994), la construction des différences sert surtout à justifier les inégalités. En outre, comme le soulignent Guionnet et Neveu (2004 : 250) : « une science sociale indifférente au genre serait aussi impuissante qu'une science sociale qui s'interdirait de parler de classes, d'ethnicité, de culture ».

3. LA QUESTION DE LA MODERNITÉ

Les significations et usages sociaux de l'argent dans le cadre conjugal et familial restent encore aujourd'hui une thématique marginale dans la sociologie de la famille francophone. Beaucoup de questions restent ouvertes, nous l'avons vu. Les principes régulant les normes d'échange et de circulation des biens dans la famille suisse ont été mis en évidence par plusieurs recherches (dont Kellerhals, 1981, Kellerhals et al., 1988, 1992). Toutefois, l'organisation financière, les normes et les principes qui président au partage et à la circulation des ressources monétaires ainsi que la signification sociale que prend l'argent au sein de la famille ont été peu étudiés par la sociologie. Il manque des recherches qualitatives et quantitatives. Ce champ d'études encore peu exploité est pourtant riche. Il permet d'éclairer les tensions que vivent actuellement les couples contemporains entre, d'une part, des valeurs "modernes" d'égalité, d'autonomie et d'indépendance et d'autre part, des normes plus traditionnelles en matière de comportements, d'attentes et de perceptions. L'analyse

de l'usage de l'argent au sein du couple permet de discuter et de nuancer les théories sociologiques de ces dernières années qui rapprochent le lien familial et conjugal de l'idéal moderne du lien social qui se veut égalitaire, librement consenti et contractuel (dont Beck, 1995, 2002, Giddens, 1991, 1992, Kaufmann, 1993, De Singly, 1996, Théry, 1998, 2005). Dans ce contexte où l'idéal des relations conjugales renvoie à l'égalité des conjoints, à l'autonomie et à l'indépendance, la littérature sur les usages sociaux de l'argent met davantage en évidence les questions d'inégalités et de pouvoir au sein du couple. Elle montre que les couples contemporains sont rarement composés de partenaires également autonomes et indépendants. L'égalité est devenue une norme conjugale (Roux et al., 1999), néanmoins, le partage des tâches entre les conjoints en fonction de leur appartenance sexuelle peut, dans la société suisse, s'avérer être une nécessité. Tant que les normes traditionnelles sont soutenues par des institutions, elles font sens pour la relation conjugale.

Nous avons montré comment les partenaires gèrent et adaptent les normes modernes d'égalité et d'autonomie dans une structure de genre traditionnelle. Toutefois, les idéaux modernes peuvent également avoir des influences ambivalentes sur le processus de modernité. Ainsi par exemple, la contractualisation des rapports entre les conjoints peut être tenue partiellement en échec par les valeurs romantiques modernes. Nous avons vu, dans le deuxième chapitre, que l'absence de négociation conjugale autour des questions d'argent s'explique, en partie, par l'idéologie romantique contemporaine du don qui valorise le silence et la réciprocité librement consentie. En ce sens, les valeurs "modernes" ont également des effets contradictoires sur le processus de modernisation mis en évidence par un certain nombre de recherches sur la famille.

Pour reprendre Norbert Elias (1991), les individus et leurs relations peuvent être considérés comme un concentré du monde social dans lequel ils vivent parce qu'ils portent en eux toute la société de leur époque. Dès lors, il serait intéressant de développer les recherches autour de ce processus de modernisation des relations conjugales, d'en montrer les incidences et les contradictions pour le couple mais aussi pour les hommes et les femmes en tant qu'individus.

En outre, les changements sociaux de ces dernières années produisent des situations hors des normes établies (Cherlin, 2004). Les conjoints doivent inventer quotidiennement de nouvelles façons d'agir. Les usages et significations de l'argent dans la sphère privée offrent un excellent laboratoire pour rendre compte de ce processus source de conflits et de tensions mais également d'opportunités de création de relations nouvelles. Par conséquent, il serait intéressant de développer les recherches autour de l'innovation dont font preuve les conjoints en matière d'organisation financière, notamment dans des périodes de changement (période de chômage, retraite, etc.).

4. QUELS CHANGEMENTS – VERS L'ÉGALITÉ ?

La plupart des recherches contemporaines sur l'organisation financière des ménages, et la nôtre également, insistent surtout sur la reproduction des inégalités et des rapports de genre au sein du couple. Elles oublient parfois que la relation entretenue par les hommes et les femmes autour de l'argent a beaucoup évolué ces dernières

années. Rappelons que jusqu'en 1988, il y 20 ans de cela, le rôle masculin de pourvoyeur principal des revenus et de chef de famille était inscrit dans la loi suisse. L'épouse avait besoin du consentement de son mari pour exercer une activité professionnelle ou ouvrir un compte bancaire (Zirilli, 2006). Les bouleversements observés ces dernières années dans les rapports familiaux mais également dans la sphère publique se sont essentiellement opérés autour de la « catégorie femmes » (Schultheis, 1991) et de l'égalité entre hommes et femmes. Ces bouleversements se retrouvent dans les propos des personnes interrogées quand elles mentionnent l'organisation financière de leurs parents. La situation économique des femmes, notamment, a beaucoup évolué. Elles ont davantage accès aux ressources économiques, plus de contrôle sur les revenus et les dépenses du ménage (voir Zelizer, 1989, 2005c). Elles sont un certain nombre à gagner autant ou davantage que leur conjoint. Si les responsabilités des femmes ont énormément changé en matière économique, on observe comparativement peu de changements dans les responsabilités masculines (Hertz, 1992, Tichenor, 2005). Hochschild (2003b) parle de révolution décalée ou retardée pour rendre compte du fait que la transformation de la position des femmes dans la société n'a pas été accompagnée par d'autres changements aussi conséquents au niveau structurel ou dans le partage des tâches domestiques, par exemple.

Il est difficile de mesurer l'évolution historique de l'usage de l'argent dans les couples et les familles car c'est encore une thématique qui a été peu abordée. Exceptés les travaux de Viviana Zelizer (1989, 2005c), elle n'a jamais été prise comme objet de recherches. L'argent s'avère pourtant être un indicateur pertinent pour comprendre la façon dont les couples intègrent et instrumentalisent dans leur intimité les changements sociaux, politiques et idéologiques. Les principales transformations historiques survenues dans la manière de gérer et d'appréhender l'argent dans la sphère conjugale n'ont jamais été étudiées de manière systématique. Nous avons pourtant la chance d'être dans une société où il est possible d'interroger trois voire quatre générations. Néanmoins, le lien entre, d'une part, les principales transformations survenues au sein des couples en matière de gestion d'argent et, d'autre part, l'évolution du contexte social, économique, politique et historique (Ferree, 1990, Schultheis, 1991, Théry, 1993) reste encore largement inexploré.

Cette recherche a permis de mettre en évidence certains mécanismes subtils du pouvoir et de la reproduction des inégalités dans la sphère conjugale. Elle ne rend malheureusement pas ou peu compte des changements considérables qui ont eu lieu en quelques dizaines d'années. Elle ne propose pas non plus de pistes quant à la façon de modifier les rapports conjugaux. Sans proposer de solutions, voyons brièvement où certaines sources de changements peuvent émerger.

Pour Ferree (1990), les changements dans les structures du travail rémunéré féminin sont les préconditions d'une transformation des arrangements domestiques. Des changements institutionnels visant à favoriser un accès égal aux ressources économiques seraient ainsi nécessaires en Suisse. Une politique familiale digne de ce nom serait une avancée importante. Par exemple, un nombre suffisant de structures d'accueil pour les enfants, des horaires scolaires adaptés, un système fiscal qui ne défavorise pas les familles à double salaire, etc. Des mesures au niveau du marché du travail doivent également être envisagées pour renforcer les contrôles en matière de discriminations salariales, encourager les carrières féminines, l'accès des femmes à certaines professions, etc. Toutefois, cela n'est pas suffisant car les exigences du

marché du travail font abstraction des contraintes de la vie familiale. Pour Ulrich Beck (2001 : 270), l'inégalité est inscrite « dans la structure même de la société industrielle, dans ses rapports entre production et reproduction, entre famille et activité professionnelle [...]. En conséquence, on ne peut pas non plus les supprimer en facilitant la "liberté de choisir" entre famille et vie professionnelle. L'égalité [...] ne peut se réaliser dans des structures institutionnelles qui reposent justement sur l'inégalité ». Ulrich Beck (2001) estime que l'ouverture du marché du travail à tous n'est pas la solution. Il ne s'agirait pas de réclamer une égalité entre hommes et femmes conforme à la logique du marché mais de modifier l'édifice institutionnel de la société industrielle en remettant en question la répartition traditionnelle des rôles masculins et féminins. Il propose d'assouplir les liens entre la subsistance matérielle et l'insertion sur le marché du travail, notamment par un revenu minimum pour tous les citoyens. Beck mentionne la création d'un marché du travail plus favorable à la vie familiale. Il suggère l'élargissement du principe de mobilité individuelle à la mobilité conjugale, en mettant sur pied une agence pour l'emploi destinée à la famille. On peut ajouter l'adaptation, *autant pour les femmes que pour les hommes*, du marché professionnel aux contraintes de la vie familiale (temps partiel, horaire souple, travail par Internet, congés maternité et paternité sur le modèle suédois, etc.).

Si un environnement favorable à une politique égalitaire est nécessaire à l'établissement d'un accès équitable à l'argent, ce n'est pas suffisant. L'accès à des ressources identiques pour les hommes et les femmes ne semble pas être la solution à la résorption de toutes les inégalités. Ainsi, Veronika Tichenor (2005) observe que les prérogatives traditionnellement masculines se perpétuent dans les couples où la conjointe bénéficie de revenus identiques ou supérieurs à son compagnon. De leur côté, malgré une politique extrêmement favorable à l'égalité entre hommes et femmes et une idéologie conjugale plus propice à l'indépendance économique qu'en Suisse, les couples suédois continuent de privilégier une répartition du pouvoir en défaveur des femmes. Les chercheurs suédois (Björnberg, 2004, Nyman, 1998, 1999) l'expliquent notamment par la persistance d'une division traditionnelle des tâches et des responsabilités. Quels que soient les pays occidentaux observés, les conjoints semblent encore très attachés aux identités conventionnelles de genre qui leur fournit les jalons socialement reconnus pour créer leur relation. Ces identités traditionnelles contribuent également à favoriser le statu quo, ce dernier bénéficiant largement aux hommes (Williams, 2000). Il semble que l'instauration d'une organisation conjugale plus égalitaire¹⁶¹ passe non seulement par les arrangements institutionnels mais également par les relations entre les conjoints.

Ainsi, la remise en question de la distribution des tâches et des responsabilités en fonction de l'appartenance sexuelle paraît nécessaire. Rejeter l'appartenance sexuelle comme un critère de divisions des tâches et des responsabilités semble être une

161 Schwartz (1994) décrit les couples égalitaires selon quatre caractéristiques : a) chaque conjoint prend en charge entre 40 et 60 % du travail et des responsabilités ménagères, b) les deux conjoints pensent avoir une influence égale sur les décisions importantes et sur celles qui sont sujettes à controverse, c) les deux partenaires estiment avoir un contrôle égal sur les ressources économiques et un accès identique aux dépenses personnelles, d) le travail de chaque partenaire a un poids égal dans la planification de la vie familiale. Selon nos résultats de recherches, il semble, toutefois, que l'égalité doit être davantage observée dans les faits que dans les pensées car, généralement, les couples interrogés se pensent égaux. En ce sens, les points b) et d) mentionnés par Schwartz devraient être fondés sur l'observation plutôt que sur la perception des personnes interrogées. En effet, l'égalité des chercheurs n'est pas celle des couples. L'analyse du système de dons en fournit l'illustration.

étape centrale dans la résorption des inégalités conjugales (cf. Risman, 1998, Tichenor, 2005, Williams, 2000). Barbara Risman et Danette Johnson-Summerford (1998) ont analysé des couples où le genre n'est pas considéré comme un critère de répartition des tâches et des compétences (voir aussi Risman, 1998). Selon elles, les familles qui sont les plus à même de passer outre la structure de genre sont les familles où les femmes sont bien payées et autonomes professionnellement (voir aussi Schwartz, 1994). Ce sont également des familles qui accordent une importance centrale à la qualité de la vie de famille plutôt qu'à la carrière. « Les interactions de ces couples semblent guidées par des règles de justice et de partage dans un contexte de relations amicales égalitaires¹⁶² » (Risman et Johnson-Summerford, 1998 : 39). Les conjoints ne mobilisent pas le genre pour justifier les inégalités, la répartition des tâches ou construire leur sentiment de justice. Ce dernier ne se fonde pas sur la comparaison avec les pairs. Par conséquent, l'emploi de chacun a la même importance dans le couple mais également pour soi. De même, chacun semble participer activement aux tâches domestiques (Risman et Johnson-Summerford, 1998, Tichenor, 2005).

On peut toutefois s'interroger : l'absence de la mobilisation de la variable genre dans la répartition des tâches et des responsabilités conduit-elle nécessairement à des relations davantage égalitaires ? Dans notre recherche, les rapports de pouvoir sont largement inhérents à la structure de genre. Risman et Johnson-Summerford (1998) laissent également entendre qu'en l'absence de la variable genre dans les déterminants de l'organisation du ménage, les relations sont plus égales. Cependant, l'analyse de l'usage de l'argent au sein des couples homosexuels effectuée par Blumstein et Schwartz (1983) montre que les relations de pouvoir persistent. Elles seraient alors fonction des revenus de chacun, en tout cas pour les couples gays. Il existe malheureusement peu de recherches sur cette question qui mériterait d'être exploitée. Comment les couples où la question de genre ne se pose pas ou alors se pose différemment construisent-ils l'usage et la signification de l'argent ? Le pouvoir est-il la condition de toute vie sociale (Ruano-Borbalan, 2002 : 3) ou existe-t-il des relations sans pouvoir ? La question du pouvoir nous amène à mentionner ce tabou des sciences sociales qu'est la théorisation de la dépendance masculine. Nous avons vu que la dépendance (notamment économique) des femmes a été largement théorisée. La dépendance des hommes (et notamment la dépendance émotionnelle ou liées aux services fournis par les femmes), au contraire, reste encore un sujet largement ignoré. Les femmes sont doublement dépossédées du pouvoir. D'une part, au niveau social, elles ont moins de pouvoir que les hommes. D'autre part, on ne leur fournit pas les outils théoriques pour conceptualiser le pouvoir qu'elles détiennent, comme s'il n'existait pas. Cette absence de conceptualisation contribue à renforcer la perception sociale de la domination masculine et de la soumission féminine. Une véritable prise en compte des relations de genre nécessiterait de développer des outils pour comprendre les rapports de pouvoir d'un point de vue non genré. Si cette recherche a remis en question les conceptualisations féminisées de l'amour (Cancian, 1986) et du don, elle ne propose malheureusement pas de perspective réellement androgyne des inégalités et des relations de pouvoir. L'analyse du système conjugal de dons est une piste qu'il s'agirait de creuser. La dépendance économique, encore largement féminisée en Suisse, est la plus visible et la plus facilement appréhendable. Par conséquent, nous n'avons pas ou peu abordé

162 Traduction par l'auteur.

la question de la dépendance masculine et de ses implications dans les significations et usages sociaux de l'argent dans la sphère conjugale. Dépasser la conception masculine du pouvoir en en proposant une conception androgyne reste encore à développer.

L'usage de l'argent dans la sphère privée est encore un sujet largement ignoré par la sociologie de la famille et la sociologie économique. Les questions qu'il soulève restent nombreuses. J'espère dans ce travail avoir réussi à montrer que c'est un sujet passionnant qui mérite l'attention des sociologues. L'argent est peut-être « un mal nécessaire » mais il circule dans toutes les sphères de la société, ce qui en fait un outil central pour comprendre nos sociétés contemporaines.

« L'argent n'est utile que pour qu'on l'oublie, mais c'est aussi quelque chose dont il faut se souvenir. », Charlie Chaplin.

VII. ANNEXES

1. L'ORGANISATION FINANCIÈRE DES MÉNAGES DANS LA LITTÉRATURE SOCIOLOGIQUE FRANCOPHONE : EXPLICATIONS POSSIBLES SUR LES RAISONS D'UN SILENCE

La littérature francophone sur l'organisation financière des ménages est peu abondante. Cela s'explique, en partie, par la conceptualisation de l'argent qui a été privilégiée. Comme nous l'avons vu précédemment, la sociologie classique a longtemps conceptualisé l'argent comme un phénomène de marché incompatible avec les valeurs inscrites dans la sphère familiale. Un bon nombre de sociologues francophones acceptent encore l'hypothèse qu'une fois que l'argent envahit les relations personnelles, il les entraîne inévitablement dans la direction de la rationalité instrumentale voire de la dislocation (Blic de et Lazarus, 2007). Relations marchandes et relations intimes sont ainsi cloisonnées « de peur d'une perversion réciproque » (Godbout et Caillé, 1992 : 230). Dès lors, les publications sur la circulation de l'argent dans la sphère privée sont restées peu nombreuses. Les quelques recherches s'y intéressant l'examinent essentiellement sous l'angle de la solidarité et de la filiation. Deux éléments permettent d'expliquer cette orientation. Premièrement, la sociologie de la famille francophone a articulé la plupart de ses recherches à partir de la définition durkheimienne de la famille (Durkheim, 1975). Cette dernière est considérée comme une institution, « une communauté naturelle fondée sur la solidarité, le partage des biens et l'affection » (Journet, 2005 : 6). En France, cette conceptualisation a été reprise par les premières recherches en sociologie de la famille. Deuxièmement, l'éclosion des études sur la famille dans les années 1970 vise essentiellement à répondre aux inquiétudes sur la crise supposée de l'institution familiale (Déchaux, 2005b). De nombreux sociologues orientent alors leurs recherches de façon à mettre en évidence les transmissions, les rapports entre générations et l'entraide familiale. Il s'agit pour certains d'entre eux de démontrer que la famille n'est pas en danger (Déchaux, 2005b : 268). Dès lors, il n'est pas surprenant que la circulation de l'argent dans la sphère privée ait surtout été étudiée dans le cadre de la solidarité familiale.

L'intérêt des sociologues pour les dimensions monétaires de la vie privée semble toutefois se réveiller. Durant ces dernières années, un certain nombre de publications ont traité de l'organisation financière des ménages (dont les cahiers du BIEF, 1983, La revue Dialogue n°109, 1990, Glaude et De Singly, 1986, Guérin, 2002, Lemel, 1991, Roy, 2005, 2006). On peut également noter la publication en 2005 de plusieurs revues sur le sujet en France (dont Terrain n°45, *L'argent en famille*) et au Québec (dont Enfance, Famille et Générations n°2, *La famille, l'amour, l'argent*). En outre, un réseau francophone de chercheuses et chercheurs travaillant sur les questions d'argent dans la sphère privée a été mis sur pied en 2006¹⁶³.

163 Le groupe international CNRS, coordonné par l'ethnologue française Agnès Martial, regroupe des sociologues, des anthropologues et des juristes de plusieurs régions et pays francophones (Belgique, France, Québec, Suisse). Notons également la thèse, en cours, de Laurence Bachmann de l'Université de Genève qui porte sur l'argent comme indicateur des rapports sociaux de sexe. Au Québec, la Professeure Hélène Belleau mène différents projets sur l'usage social de l'argent au sein des couples contemporains et dans des couples de différentes générations. En Allemagne, le Projet B6 : Couples, Money and Individualization en cours fait partie d'un projet sur la Reflexive Modernization soutenu par la Deutsche Forschungsgemeinschaft

Le développement tardif des études genre explique, en partie, pourquoi l'intérêt pour les questions d'argent dans la sphère familiale est si récent. Comme nous avons pu le voir, les études genre ont participé activement, que ce soit en économie ou en sociologie, à la déconstruction du ménage comme d'une unité altruiste. Elles ont notamment utilisé l'argent domestique comme un indicateur des relations de pouvoir conjugal. La plupart des recherches sur les organisations financières des ménages tiennent compte de ces apports. Or, Il faut attendre les années 1990 pour que le concept et la perspective de genre soient importés en France (Maruani, 2005 : 290). En Suisse, les études genre sont apparues dans le cursus universitaire à la fin des années 1990. En ce sens, on peut comprendre que les recherches sur les usages conjugaux de l'argent n'en soient qu'à leurs prémises.

Ces différents éléments contextuels et conceptuels permettent d'expliquer en partie pourquoi « les problématiques, les méthodes et les théories élaborées des deux côtés de l'Atlantique restent très différentes » (Déchaux, 2005b: 269). En France, la littérature sur la circulation de l'argent dans la sphère familiale part d'une perspective holiste de la famille. Cette dernière est appréhendée comme un réseau d'échanges et de solidarité. Dans les pays anglophones au contraire, les recherches se sont davantage intéressées aux dynamiques interpersonnelles et aux rapports de genre (Belleau et Ouellette, 2005).

2. INFORMATIONS SUR LA POPULATION INTERROGÉE

a. PORTRAITS DE COUPLES

Cette annexe propose un « guide de lecture biographique » (Kaufmann, 1992 : 14). Il s'agit de compléter la présentation générale de la population interrogée qui figure dans le chapitre *méthodologie* en présentant un bref portrait de chaque couple rencontré. Ces petites biographies conjugales permettent de rendre compte de la complexité des organisations financières des ménages. Elles offrent également « la possibilité d'une lecture transversale dont l'intérêt est d'éviter le défaut inhérent aux citations d'extraits d'interviews, trop souvent manipulatoires et coupées de leur contexte » (Kaufmann, 1992 : 15). Les données sociodémographiques des personnes interrogées sont présentées dans la deuxième partie de cette annexe.

Valéria et Max¹⁶⁴

Valéria est brésilienne. Elle a rencontré Max au Brésil alors que ce dernier y était en villégiature pour plusieurs mois. Très tôt dans leur relation, elle lui a demandé de lui faire un enfant. Elle désirait l'élever seule, avec ses sœurs :

Voilà, les trois, on allait faire un enfant. Mais ça, c'est quelque chose qui se fait au Brésil, que tu ne sois pas choquée. On appelle ça "les productions indépendantes". Il y a des artistes, beaucoup de femmes, qui, dès qu'elles ont un niveau social et un certain âge, font un enfant et n'ont pas besoin de père pour l'élever [...]. Si la raison économique est remplie, si tu as assez d'argent pour élever ton enfant [tu n'as pas besoin du père]...

Max est censé ne plus revoir Valéria après qu'elle soit enceinte. Toutefois, malgré la distance qui les sépare, leur relation perdure. Après plusieurs allers-retours entre le Brésil et la Suisse, Valéria vient s'installer en Suisse avec leur fils. Max et Valéria se marient, pour des raisons administratives, précisent-ils. Durant les premiers mois de son séjour, Valéria, peut compter sur son épargne pour être indépendante économiquement. Ses ressources financières s'épuisent toutefois très vite. Rapidement, elle doit dépendre des revenus de Max. Cette période est décrite par les deux partenaires comme étant très difficile pour le couple. Valéria supporte mal sa dépendance économique. Bien que Max lui verse une allocation, elle refuse d'utiliser l'argent de son conjoint à des fins personnelles. Elle ne fait plus de cadeaux. Elle n'achète rien, en dehors de la consommation familiale. Ce dernier se souvient qu'« elle a fait très, très, très longtemps avant de, elle, s'acheter quelque chose dont elle avait envie avec mon argent. [...] Elle ne m'a jamais fait un cadeau, ni à moi, ni à mon anniversaire, ni à Nouvel An. [...] Parce que c'était mon argent ». L'exemple de sa mère, femme au foyer a beaucoup marqué Valéria :

Je ne veux pas être la femme au foyer qui dépense l'argent de l'autre. Tout à coup, je suis tombée à ce niveau là, il y a quelques années en arrière. Je n'avais pas de boulot, je n'avais rien du tout et j'étais à la maison. C'était la catastrophe. J'étais extrêmement mal. [...] Ma mère a eu cette influence sur moi et sur ma vie de couple et sur le rapport qu'on a, que j'ai, avec l'argent. Je ne veux pas suivre ses pas, ça c'est clair.

Valéria reprend alors des études universitaires (les siennes n'étant pas reconnues en Suisse). Après de nombreuses démarches infructueuses, elle trouve enfin un emploi

164 Afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées, leurs prénoms ont été changés.

à un petit pourcentage dans l'enseignement. Elle acquiert avec soulagement une certaine indépendance économique. L'illusion de son autonomie est facilitée par l'organisation financière du ménage. Max a mis sur pied un système de vases communicants qui permet à Valéria de n'utiliser que son compte personnel pour financer toutes les dépenses qu'elle effectue (personnelles et familiales). Elle transmet ensuite ses factures à Max qui est chargé de lui rembourser une partie des frais liés au ménage et à l'entretien de leur fils. L'autre partie, fixée au prorata de son salaire, est "officiellement" prise en charge par Valéria. Tout cela n'est qu'officiel. En effet, bien que Max tienne un budget très précis des comptes de la famille, il lui rembourse parfois plus que le montant des dépenses familiales qu'elle a effectuées. De temps à autre, il lui "vole" également quelques factures personnelles afin de les payer à sa place. Grâce à ces supercheries, Valéria bénéficie de plus d'argent personnel que ce qui a été officiellement convenu. En outre, l'illusion de sa participation aux dépenses du ménage est préservée puisqu'elle les finance avec l'argent de son compte personnel. Max ne me parlera pas de ces tours de passe-passe. C'est Valéria qui m'en informera. Elle qui a toujours préservé son indépendance financière, accepte ce qu'elle considère comme un acte d'amour et d'attention de la part de Max. Entre eux, ils n'en ont jamais parlé. Valéria fait semblant d'ignorer les gestes de Max et celui-ci ne lui en a jamais fait part. Les expliciter reviendrait à rompre le système conjugal de dons (voir le second chapitre de l'analyse).

Agnès et Gaston

Agnès et Gaston travaillent tous deux à plein temps lorsqu'ils se rencontrent, il y a douze ans de cela. Leurs revenus étant relativement similaires, ils conservent leur indépendance financière et partagent les dépenses collectives par moitié lorsqu'ils se mettent en ménage. Suite à leur mariage quelques années plus tard, ils mettent leurs revenus en commun sur l'initiative de Gaston. Ce dernier se souvient que « l'idée c'était qu'avec le mariage, il y avait entente d'enfant. Il y avait une espèce de partage. On avait toujours cette notion de partage : Marié, on partageait. C'était un peu ça l'idée ». Bien que "techniquement", ils n'ouvrent pas de compte commun mais conservent chacun leur compte respectif, « un peu par flemme et par habitude », l'argent est, dès lors, défini comme de l'argent collectif. Selon Gaston, « c'est notre argent, ce n'est pas son argent, ce n'est pas mon argent ». A la naissance leur premier enfant, Agnès diminue son taux d'activité professionnelle. La balance des revenus en faveur de Gaston légitime alors son contrôle sur l'utilisation de l'argent :

Le fait qu'elle bosse moins et gagne moins. Inconsciemment ou implicitement, ça me paraissait logique que j'aie mon mot à dire dedans [...]. Ça me paraissait logique que j'aie mon mot à dire. Mais elle-même, pour elle, ce n'était pas un problème. Elle s'en foutait.

Gaston relève, toutefois, qu'il y avait moins de tensions quand l'argent était géré individuellement. La définition de l'argent comme étant commun a donné plus de pouvoir à Gaston : « du coup vu que c'est notre bourse commune, si j'ai l'impression qu'elle dépense trop ou gère mal, je vais lui faire des remarques ». Bien qu'Agnès se déclare satisfaite de la gestion de Gaston, elle vit parfois très mal les remarques de ce dernier. Le fait qu'elle doive rendre des comptes ou justifier ses achats ne lui donne pas le même sentiment de possession de l'argent que son conjoint :

Agnès : *Il m'informe de sa carte, de notre argent de côté [ton hésitant], il me le dit. Puis je dis, ouais, ouais.*

Question : *Tu as de la peine à dire "notre argent" ?*

Agnès : *Ouais, ouais. En même temps c'est notre argent mais je suis consciente qu'il gagne plus que moi donc, c'est quand même plus son argent.*

Le contrôle exercé par Gaston et la culpabilité qu'elle ressent en effectuant un achat susceptible d'être désapprouvé l'empêchent d'expérimenter pleinement la communautarisation de l'argent familial (voir le troisième chapitre pour plus de développement).

Sonia et Yohan

Sonia et Yohan définissent leurs revenus comme étant de l'argent personnel destiné en priorité aux besoins familiaux. Depuis leur rencontre, ils ont conservé une gestion individuelle de l'argent. Aujourd'hui, Yohan prend en charge les nombreuses assurances vie qu'il a contractées (à son initiative, chaque membre de la famille en a *au moins* une) et les factures. En fonction de ses revenus (variables chaque mois), il verse une allocation à sa femme. Sonia, de son côté, gère les dépenses liées à la consommation courante. Elle complète avec ses propres revenus lorsque l'argent de son mari est insuffisant pour couvrir les besoins familiaux, ce qui semble être fréquemment le cas. L'un et l'autre définisse leur système financier comme étant un système de mise en commun. Leur fonctionnement fait toutefois référence au système d'allocation défini par Jan Pahl (1980, 1989). L'allocation ménage que reçoit Sonia dépend du bon vouloir (épargne et achats personnels) et des revenus de Yohan. Elle ignore, en effet, combien il gagne. L'argent de Sonia semble, au contraire, être entièrement collectivisé. Hormis les dépenses courantes, elle finance également les achats de vêtements pour ses filles ou les vacances de la famille. L'organisation financière individualisée offre à chacun une certaine liberté. Ainsi, Yohan s'est offert un ordinateur sans en référer à Sonia. De son côté, cette dernière a pu passer outre les réticences de son conjoint et acheter le canapé qui lui plaisait. Sonia regrette toutefois l'absence de visibilité de ses apports financiers. En effet, les tâches et responsabilités étant réparties selon le sexe, Yohan ignore, par exemple, le budget nécessaire aux besoins courants d'un ménage. Comme les propos de Sonia l'illustrent, l'allocation qu'il lui verse est loin d'être suffisante :

Mon mari paie les factures, s'il reste de l'argent, il m'en donne pour vivre, pour manger. Puis quand il n'y a pas, c'est moi qui vais sur mon compte. J'ai un compte en France sur lequel je dépense pas mal. Je pense que lui, il ne s'en rend pas compte. Il avait du mal à comprendre que j'aie besoin de plus de 500 francs par mois pour vivre. 500 francs, ça fait peu pour manger. Je lui dis : Yohan que tu me donnes 500 francs pour manger quand on est deux, bien. Maintenant, on est quatre. Puis, c'était il y a 15 ans qu'on était les deux. Oui, mais des fois, il ne reste pas plus. Des fois on est même à moins. Donc, je suis là pour compenser mais ça, je ne regarde pas, je vais sur mon compte, il n'y a pas de problème.

Françoise et Alan

Après une brève tentative de mise en commun de leurs revenus, Françoise et Alan ont adopté l'indépendance financière qui caractérisait les débuts de leur relation. Autrefois, ils partageaient les dépenses à part égale. La naissance de leurs deux enfants et la diminution du taux d'activité de Françoise ont engendré une réorganisation de la répartition des charges financières. Comme la plupart des couples dans leur situation, ils se sont distribués les domaines de responsabilités

économiques en fonction d'une division traditionnelle. Françoise s'acquitte des frais liés à l'alimentation, au ménage et aux enfants. Alan, de son côté, prend en charge les factures (assurances-maladie, impôts, etc.) et les frais inhérents à la maison. Ils définissent leur organisation financière comme un système d'entraide et de collaboration, chacun participant selon ses moyens au bien-être familial. Comme le soulignent les propos de Françoise :

C'est plus une collaboration. Parce que c'est vrai, si tu es dans l'idée du partage, tu partages tout systématiquement. Tandis qu'une collaboration, c'est l'aide : tu apportes à un certain moment à celui qui ne peut pas et vice-versa et puis ça, c'est plus une collaboration.

Les dépenses familiales sont d'ailleurs prioritaires sur les dépenses personnelles. L'argent est défini comme étant de l'argent familial, comme le souligne Alan :

C'est l'argent de la famille, mais [...] on aime bien le gérer nous-mêmes. Je veux dire chacun son... même si c'est pour des intérêts généraux mais, [...] chacun aime bien faire ses paiements. [...] On aime bien gérer son compte, gérer son petit business, quoi.

Dans ce fonctionnement financier, l'épargne joue un rôle central. En effet, cette thésaurisation permet à Françoise, qui a des revenus variables, de conserver son indépendance financière. Elle peut ainsi continuer de financer sa part, même quand ses revenus sont faibles :

Françoise : Là, j'ai gagné 89 francs. Je ne peux pas [payer les dépenses qui me sont attribuées]... Ah oui, je pourrais le lui dire [de m'aider] mais je ne le fais pas. Mais le jour où je n'ai plus, je serai obligée.

Question : Mais pourquoi tu ne lui dis pas ?

Françoise : [silence]. Bin parce que je sais que j'ai, donc tu vois, j'utilise ce que j'ai. Euh... peut-être que je me dirais... Je ne lui demanderais pas d'investir plus, lui, pour protéger ce que j'ai, moi. Donc, c'est peut-être dans la relation du couple, ce n'est pas normal non plus. Il ne faut pas que je préserve ce que j'ai pu mettre de côté en lui faisant dépenser plus à lui, tu vois ? Peut-être que c'est ça l'idée, je pense.

Agathe et Christophe

Agathe et Christophe ont presque le même fonctionnement financier que Françoise et Alan : chacun est responsable des dépenses qui sont liées à la division traditionnelle du travail. Agathe finance les coûts liés au ménage, à l'alimentation et à l'entretien de leur fille. Christophe se charge des factures mensuelles et des frais liés à son exploitation agricole (où se trouve l'habitation familiale). Tout comme Françoise et Alan, ils ignorent ce que l'autre gagne. La seule différence entre les deux organisations financières réside dans le fait qu'Agathe ne pioche pas dans son épargne pour assumer sa part. Quand elle n'arrive pas à financer la totalité des dépenses qui lui reviennent, elle transmet les factures à Christophe. Il lui arrive également de prendre de l'argent dans une caisse où sont déposées les recettes des ventes des produits de la ferme.

Christophe : On a des comptes séparés. On n'a pas de comptes communs. Je ne sais pas ce qu'elle a sur ses comptes, je crois qu'elle a un petit capital.

Question : Vous ne lui avez jamais demandé ?

Christophe : Je ne me suis jamais intéressé à ça. Elle, elle a son salaire. Donc, elle gère son salaire en payant sa voiture, ses habits, ses sorties et puis elle prend pour la nourriture, en partie. De temps en temps, elle prend dans la caisse. Moi, j'ai

une caisse pour l'exploitation. De temps en temps, elle va piquer 100 francs, je pense. Je ne sais même pas.

L'accès d'Agathe à l'argent de Christophe est toutefois restreint aux petites dépenses familiales. Comme l'indiquent les propos de ce dernier, « moi, je paie du moment que c'est des choses courantes. S'il y avait des grosses factures, peut-être que j'aurais une autre réaction. Mais là, c'est pour le quotidien ». Chacun garde le contrôle de son revenu et si Agathe utilise l'argent de Christophe, elle peut être amenée à lui rendre des comptes :

Il y a une ou deux fois où il devait aller payer un voisin et puis il n'y avait plus grand-chose dans la caisse où il dit : mais où est passé tout cet argent ? Je lui dis : voilà, il y a eu tel et tel achat. Moi, ce mois, j'étais serrée, j'ai pris plusieurs fois. Bon ok, il n'y a pas... Je voulais juste savoir où était passé tout cet argent. Mais ça ne pose en général pas de problème. Il me repro... Il me dit toujours qu'il ne va jamais me reprocher. Mais il sait aussi que je ne suis pas quelqu'un qui dépense pour rien. Puis, si je veux me faire plaisir, c'est sur mon argent. Si je veux m'acheter un truc, je ne vais pas prendre sur son argent.

L'indépendance financière a un prix, surtout pour les femmes qui ont des revenus inférieurs aux hommes. Lorsque les responsabilités financières sont partagées, elles doivent être particulièrement attentives aux dépenses qu'elles prennent en charge. L'ensemble de leurs revenus étant collectivisés, elles ont, en effet, peu de marge de manœuvre, comme le soulignent les propos de Agathe :

J'ai toujours pu mettre de côté puisque je suis économe et que je ne suis absolument pas une grande dépensière. Et puis là [avec l'arrivée de leur fille adoptive et la diminution de son taux d'activité], je n'y arrive plus. A la fin du mois, je suis à zéro. J'attends la paie pour renflouer mon compte. Mais en même temps, quand je vois ça, le mois suivant, je vais encore faire plus attention et puis ça va. Donc [...], j'arrive à diminuer les besoins ou nos besoins pour arriver à stabiliser le budget.

Tous deux partagent une forte éthique en matière de consommation. Ils redistribuent une part de leurs revenus à des associations caritatives et leurs dépenses personnelles semblent relativement peu élevées. L'un et l'autre refusent d'entrer dans un système consumériste, comme le relève Christophe :

On n'est pas des consommateurs, de loin pas des consommateurs. Quand on achète quelque chose, alors on se fait plaisir. On achète en général quelque chose de très bien pour longtemps. Puis, j'ai l'impression qu'on a le même rapport à l'argent. L'argent c'est un mal nécessaire. J'aime l'argent juste pour le bien-être qu'il me procure. En tout cas pas pour capitaliser ou pour m'offrir des choses comme ça. C'est quelque chose qui ne m'intéresse pas du tout.

Alice et Victor

Au début de leur relation, Alice et Victor ouvrent un compte commun afin d'épargner en vue de leurs vacances. Chacun y participe au prorata de son salaire. Progressivement, « parce que de toute façon, tout était mélangé » comme le dit Victor, le compte commun vacances prend de l'importance. Aujourd'hui, il sert à financer l'ensemble des dépenses collectives. A la naissance de leur fils, Alice diminue son taux d'activité. Dès lors, la totalité de son revenu est déposé sur le compte commun. Victor, de son côté, n'y verse qu'une part de son salaire. Il place l'autre part sur un compte épargne qu'il gère seul. Pourtant, l'argent qu'il met de côté est perçu et défini comme étant collectif. Victor le souligne dans ses propos :

Au début, chacun avait sa caisse. On se laissait aller mais on ne mélangeait pas notre argent. On ne faisait pas de gros comptes d'apothicaires. Celui qui avait, payait mais ce que je mettais de côté, je me le mettais de côté pour moi. C'était sur mon compte et c'était des économies pour voyager. [...] Maintenant ce qu'on économise, c'est tout la même chose. [...] c'est aussi son argent [...]. Pour moi, dans ma tête, c'est de l'argent commun.

De son côté, Alice gère et contrôle le compte commun. L'argent est défini par les deux partenaires comme commun, « mélangé et familial ». Ce sont des comptes familiaux qui sont gérés individuellement. Alice, par exemple, ignore le montant (et parfois même l'existence) des comptes épargne de Victor. De son côté, ce dernier ignore tout de la gestion du compte commun. Comme le soulignent les propos d'Alice :

Lui, il n'a aucune idée de ce qu'on dépense par mois, mais des fois il a des petits flips. Puis, il me dit : mais enfin, on est à moins 200 francs sur notre compte. Puis, je dis : mais, dans deux jours on a nos salaires ! Et puis lui, il est complètement stressé avec ça.

Une division traditionnelle des responsabilités financières peut parfois être source de tensions, comme le souligne Alice :

Des fois, on s'engueule sur des histoires de sous parce que tout à coup, lui il a des bouffées d'angoisse en me disant : tu te rends compte de tous les paiements qu'on a ce mois ? Parce que je lui dis juste : tu as vu, ce mois, on a 4'000 francs à payer. Et puis, il me dit : mais qu'est-ce que tu fais ? Je lui dis : mais moi, je ne fais rien, je fais juste que de payer les factures ! [rires]

Colette et Charles

Colette et Charles ont poursuivi leurs études d'enseignant ensemble. Ils sont entrés en même temps sur le marché du travail. A la naissance de leur premier enfant (ils ont en quatre), ils ont, pendant un temps, partagé le même poste de travail. Durant cette période, le taux d'activité ainsi que les tâches domestiques et familiales étaient répartis à parts plus ou moins égales. Ils affirment l'un et l'autre avoir très vite eu une vision commune de l'argent. Comme le souligne Charles :

On a tout de suite tout mis dans un même pot commun. Dès le départ, l'ensemble de nos deux salaires. Pour nous, ça nous paraissait plus simple parce qu'on ne s'est pas posé tellement de questions. [...] Si vous voulez, il y avait deux comptes mais ils n'étaient pas fusionnés. On tirait de l'argent de l'un ou de l'autre pour des dépenses communes mais on ne s'est jamais réparti : toi, t'as acheté ça, moi ça. Mais comme tu prends plus de douches que moi, ça va te coûter plus cher. On ne s'est jamais amusé à cette petite cuisine.

Leurs salaires arrivent sur le même compte qui est géré et contrôlé par Charles. Colette et Charles partagent une vision familiale et conjugale de l'argent et du travail. Ils ont, par exemple, calculé le taux d'activité total nécessaire pour subvenir aux besoins de la famille. Selon leurs dires, ce pourcentage peut être réparti indifféremment entre eux. La priorité, que ce soit en matière financière ou en temps libre, est mise sur la famille et les enfants. Comme le souligne Charles :

Je n'ai pas le sentiment que ni ma femme ni moi n'avons envie d'avoir des dépenses personnelles privées rien que pour nous. On n'a rien, je ne vois pas dans quel domaine, on se fait des dépenses rien que pour soi. L'objectif pour nous, c'est nos enfants [...]. A travers nos enfants, c'est quand même nous qui nous faisons plaisir.

Violette et Marc

Pour ce couple, la conjugalité a tout de suite signifié un engagement à long terme qui allait de pair avec une mise en commun des revenus. Ainsi, après une courte période de gestion individuelle, les comptes sont administrés en commun. Violette souligne que le couple tient un budget très précis des dépenses familiales :

J'ai toujours vu ça chez mes parents... [Ma maman] avait l'argent du ménage et puis elle avait ces enveloppes, elle gérait ça... Elle avait toutes ces enveloppes où elle mettait au début du mois les sous de papa... Il y avait son grand cahier et elle faisait ces comptes comme ça... Pour moi, c'était normal [...]. Lui aussi venait d'un milieu où apparemment ses parents faisaient aussi les comptes et puis moi aussi. On a continué à faire nos comptes carnet et puis après quand il y a eu l'ordi, Marc comme il aime bien faire, et bien, il a fait son programme et puis voilà...

Tenir un budget est perçu par Violette comme l'outil permettant d'assurer un niveau de vie agréable à cette famille nombreuse (ils ont cinq enfants) :

Je pense qu'on est dans une bonne moyenne par rapport à ce qu'on gagne... C'est clair qu'on est dans une bonne moyenne, mais on a cinq enfants. Mais, peut-être, de gérer, ça nous permet de revenir dans une bonne moyenne. Je pense que si on ne faisait pas un budget, on serait nettement plus limite.

Ainsi, chaque jour, Violette rentre les dépenses courantes dans le système de comptabilité informatique inventé par Marc. Ces dernières sont comptabilisées dans des rubriques prédéfinies et si nécessaire, Violette est prête à prendre du temps pour traquer les éventuelles erreurs afin que leurs comptes « jouent aux centimes près ». Marc s'occupe, quant à lui, des factures mensuelles et de celles qui sont liées à l'entretien de la maison. A la fin de chaque année, le couple organise une séance "budget". Les conjoints y discutent de l'évolution de leurs comptes, de la planification des dépenses pour l'année suivante et des éventuelles rubriques budgétaires à ajouter ou supprimer. Marc associe leur organisation financière à celle d'« une petite entreprise : il faut gérer tous les postes et voir que ça joue ».

Katia et Antonio

Katia et Antonio se sont rencontrés en Sicile dont ils sont tous deux originaires. Afin de respecter les vœux du père de Katia et de faciliter la venue d'Antonio en Suisse où Katia vit, ils se marient avant même de vivre ensemble. « On était tellement jeune, je crois qu'on a grandi ensemble », relève Katia. Au début de leur mariage, ils ont chacun un compte en banque, pour des raisons professionnelles, précisent-ils. La gestion en est, toutefois, immédiatement commune. Leurs revenus étant peu élevés, « on prenait où il y avait », souligne Katia. Comme Violette, Katia arrête de travailler à la naissance de leur premier enfant et ne reprend un emploi que lorsque ses enfants entrent dans l'adolescence. C'est elle qui a toujours administré les ressources économiques du ménage. Cette répartition des rôles, d'abord liée à la bonne connaissance de la langue française de Katia, se poursuit encore aujourd'hui, comme le souligne Antonio :

Je ne te le cache pas, je n'ai pas honte de te le dire : les comptes, les factures, c'est Katia qui s'en occupe parce qu'elle est à la maison évidemment et ça me soulage dans un sens de ne pas mettre une heure ou une demi-heure pour payer les factures. Mais à la banque tout ça, c'est elle qui touche l'argent, qui va chercher, qui fait les commissions.

Katia et Antonio travaillent maintenant ensemble dans l'entreprise de polissage qu'Antonio a mis sur pied.

Martha et Cyril

La construction conjugale de l'organisation financière de Martha et Cyril est idéal-typique. En effet, ils sont passés progressivement d'une organisation financière totalement indépendante à un système entièrement communautarisé. Dans les premiers temps de leur relation, Martha et Cyril sont soucieux de diviser également les dépenses. Ils font des décomptes précis de manière à ce que chacun participe également aux frais. Lorsqu'ils emménagent, ils ouvrent un compte bancaire commun afin de faciliter la prise en charge des dépenses collectives. Leurs salaires étant plus ou moins identiques, ils y versent la même somme. La diminution du taux d'activité de Martha suite à la naissance de leur fille, les conduit à modifier leur participation au compte commun. Afin de conserver une certaine parité, ils décident de s'octroyer la même somme d'argent de poche. Une fois cette déduction effectuée, le solde de leurs revenus est versé sur le compte commun. Ce dernier prend de l'importance avec le temps : les frais de leur fille y sont imputés et l'ensemble des dépenses courantes sont financées par celui-ci.

Avant l'achat de leur maison, l'épargne que chaque conjoint avait effectuée était considérée comme personnelle. L'acquisition d'un bien immobilier les conduit à y investir une bonne partie de leurs économies. Bien que l'infrastructure financière existante perdure¹⁶⁵, l'argent est, dès lors, considéré comme étant la propriété de la famille. Un autre changement rend compte de la communautarisation des ressources monétaires. Désormais, leurs salaires sont directement versés sur le compte commun. C'est seulement par la suite que Martha et Cyril transfèrent une certaine somme d'argent de poche sur leur compte personnel. Comme pour d'autres couples, ce n'est pas l'infrastructure financière en tant que telle qui est mise en commun. Par contre, la signification de l'argent a progressivement pris une dimension collective.

La répartition des tâches conduit, en effet, les conjoints à une interdépendance qui facilite une vision collectivisée. Néanmoins, la construction familiale de l'organisation financière a un coût, notamment pour Martha, qui a encore réduit son taux d'activité à la naissance de leur deuxième enfant. « Lui, c'est le salaire », dit-elle en parlant de Cyril, « maintenant, je suis entretenue [...]. Mon salaire : c'est les impôts et les caisses maladie ». Bien qu'elle se déclare heureuse de s'occuper de ses enfants, Martha est consciente d'être dépendante économiquement de son conjoint :

Quand j'ai vu mon salaire [à 60%], j'ai eu envie de chialer [...]. Le flip aussi, c'est que je me dis : si, tout à coup, je me retrouvais toute seule et bien, je veux dire, avec ça, parce que je gagne 2'800 francs par mois, c'est ça aussi de me dire, ce stress là en fait.

Chantal et Félix

Chantal et Félix ont également expérimenté une mise en commun progressive de leur organisation financière. Ils ont connu un système de dons, contre-dons dans les premiers temps de leur relation, chacun finançant à tour de rôle les activités communes. Leur système devient pourtant très précis quand il s'agit de partager les

165 Ils ont neuf comptes bancaires – communs ou individuels - qui sont utilisés comme autant de rubriques budgétaires grandeurs nature.

frais liés à la cohabitation : « On faisait 50-50 », explique Félix. « Si elle allait en commission, soit je donnais un certain montant, soit c'est elle qui me disait : écoute, ça fait 100 francs de commissions et je donnais la moitié ». Cette organisation financière est vite perçue comme étant très contraignante. Le couple décide alors d'opter pour un compte commun. Dans les faits, Chantal a une procuration lui permettant d'accéder à un des comptes bancaires de Félix. Cette collectivisation d'une partie des revenus facilite la prise en charge des dépenses collectives. Dès lors, il y a moins de calculs entre eux. A la naissance de leur fille, Chantal diminue son taux d'activité. Son salaire est alors directement versé sur le compte de Félix dont elle a la procuration. Félix se charge désormais de gérer et contrôler l'argent du ménage. Chantal, de son côté, « laisse aller », selon les mots de Félix. Bien que cette dernière soit consciente de moins gagner, son rôle auprès des enfants légitime, à ses yeux, son accès à l'argent du ménage : « Je sais bien que c'est lui qui rapporte le plus. Moi, je gagne moins mais je me dis, je m'occupe quand même des enfants. Déjà qu'il ne voulait pas que je travaille ». Le projet d'achat d'une maison les encourage à épargner la plus grande part possible de leurs revenus. Comme le souligne Félix :

Je n'avais pas de but par rapport à un capital à épargner à moyen terme par exemple. Le mariage m'a fait changer d'avis, dans le sens où tu as plus des projets en commun. L'achat d'une maison, c'est un projet actuel [...]. Et puis, c'est un projet qui devient concret maintenant et depuis un certain nombre d'année, on se dit qu'il faut économiser pour ça.

Chacun participe autant que possible à la concrétisation de ce rêve immobilier. Chantal fait attention aux dépenses courantes et Félix surveille attentivement les comptes familiaux.

Annick et Valentin

La grossesse d'Annick, survenue rapidement après leur rencontre, conduit le couple à se mettre en ménage. Annick négocie alors la mise en commun de leur argent :

J'avais dit, une fois, qu'il fallait qu'on fasse compte commun. Lui, il voulait garder... mais c'était du fait que je sois enceinte, pas du fait qu'on habite ensemble. [...] Ça me semblait aller de soit : comme j'allais diminuer mon pourcentage, je gagnais moins. [...] Je trouvais qu'il n'y avait pas de raison qu'on ne fasse pas un compte commun.

Les réticences initiales de Valentin expliquent, sans doute, les différences d'appréciation concernant la collectivisation de l'argent. Si pour Annick, leurs ressources monétaires sont mises en commun, Valentin est plus nuancé. Pour lui, tout n'est pas communautaire : il garde personnellement le contrôle de plusieurs de ses comptes. Ainsi, lors de l'achat de leur maison, Annick apprend que Valentin possède un certain nombre de comptes dont il ne lui a jamais parlé auparavant. Si Annick connaît maintenant l'existence de ses comptes bancaires, elle ignore toujours les montants qui y figurent.

Patricia et Matthieu

Patricia et Matthieu ne sont pas mariés. Ils viennent d'emménager lorsque je les rencontre. Leur témoignage est intéressant car il permet de mettre en lumière une étape centrale de la construction conjugale. Comme pour beaucoup de couples interrogés, le système de dons réciproques "chacun son tour" ou de "celui qui décide

paie" de la période de séduction est conservé pour les sorties communes. Par contre, ils ont ouvert un compte commun pour financer les dépenses courantes collectives. Selon Matthieu, c'est plutôt Patricia qui souhaitait instaurer cette organisation :

Moi, j'étais assez détaché de ces questions. C'est plutôt mon amie qui m'a un peu contraint-forcé à décider des choses puis à partager plus ou moins équitablement les charges. C'est vrai que j'avais de la peine à exprimer une proposition. Partager, bon c'est vrai que je suis propriétaire de la maison, on a fait passablement de travaux de rénovation qui ont augmenté les coûts de l'habitation par rapport à une hypothèque et puis bon, moi j'étais plutôt pour laisser aller et c'est elle qui m'a dit : non, non qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce que je paie pour partager ces charges ?

Matthieu détermine alors un loyer fictif. Patricia lui en rembourse la moitié sur un de ses comptes personnels. En parallèle, chacun met une somme équivalente dans un compte commun qui sert à financer les activités et les frais liés à la vie conjugale. Ce système, relève Patricia, a l'avantage de faciliter les transactions financières quotidiennes tout en évitant de compter entre soi : « c'est beaucoup plus simple pour tous les frais, sinon il fallait tenir une comptabilité. Dire : voilà, moi j'ai payé ça, toi, tu as payé ça. Et puis ça, non ». La mise en commun partielle des revenus permet également aux deux partenaires de conserver une certaine autonomie dans les dépenses personnelles, ce que chacun semble apprécier.

Magali et Maurice

Magali et Maurice se sont rencontrés sur les plages grecques. Magali est la seule femme que j'ai interrogée qui travaille à 100% en ayant deux enfants. Ce couple à deux revenus est aidé par la mère de Magali. Cette dernière vit avec eux depuis huit ans maintenant. Elle s'occupe du ménage, des repas et des enfants quand les deux conjoints sont absents. Magali a toujours souhaité travailler :

Je me disais : c'est l'affaire plutôt de l'homme, les factures, les paiements, gérer un peu le budget. Mais je souhaitais travailler. J'aimerais quand même aussi donner de mon côté pour faciliter les choses.

Venant de Pologne, Magali a d'abord considéré son activité professionnelle comme un moyen d'intégration. C'est, toutefois, devenu une nécessité avec l'augmentation des charges financières du couple. En effet, Magali et Maurice sont très accueillants. Quand je suis allée les interroger, outre leurs deux enfants, trois autres personnes, qu'ils prenaient en charge financièrement, vivaient avec eux : leurs mères respectives et le frère de Magali venu en Suisse pour un long séjour. L'entraide familiale est une longue tradition dans la famille de Magali. Elle a toujours aidé financièrement sa famille : « J'aidais ma famille. J'envoyais aussi les sous à mon frère, le grand. Il était au début de son ménage et ce n'était pas évident pour lui. Il travaillait tout seul et sa femme étudiait. On s'aide beaucoup ». L'entraide familiale s'est poursuivie après leur mariage, comme le souligne Maurice :

On s'aide beaucoup et si, une fois, un de nous a un problème... on sait qu'il y a toujours quelque chose. C'est réciproque, c'est ça qui est bien...Il n'y a pas de questions d'argent. C'est la famille. S'il y a quelque chose qui arrive, ils seront derrière aussi.

Toutefois, les fins de mois sont parfois difficiles. Episodiquement, leur compte en banque plonge dans le négatif. Outre le coût de l'entraide familiale, Maurice est un grand dépensier comme il le souligne lui-même :

Je profite à fond de la vie car elle est courte. [...] Je dépense, je ne regarde pas. [...] On en profite. Parfois, on arrive à 500 francs ou 1'000 francs en dessous du compte, puis après à la fin du mois, on récupère. [...] Je suis un grand dépensier, c'est vrai... Magali est plus économe que moi.

Jusqu'à ce que Magali connaisse une période de chômage, ils avaient chacun leur compte en banque. Depuis lors, à la demande de Maurice, ils n'ont plus qu'un compte commun. Comme le mentionne Magali, « maintenant, c'est plutôt Maurice qui s'occupe du compte commun. Pour moi, ça me soulage, c'est un souci de moins ». Cette organisation financière ne semble toutefois pas définitive, « pour l'instant, je suis satisfaite et on verra par la suite. Tant que ça tourne bien, on reste comme ça... Peut-être que si je trouve un travail vraiment fixe alors que je me mettrai peut-être de côté ».

Sandra et Diego

Sandra est encore en formation quand elle rencontre Diego, de 20 ans son aîné. Ce dernier bénéficie de revenus largement supérieurs. Dès lors, il participe davantage aux frais occasionnés par leur relation. Toutefois, Diego prend garde à ne pas envahir sa compagne de cadeaux : « Je comptais plus sur moi-même, sans prétention, que d'acheter une personne, de faire un joli nid pour que la femelle vienne dedans ». Comme d'autres, leur couple connaît également une mise en commun progressive des revenus. Pour Diego, celle-ci est liée « à la certitude du projet d'avenir, à la sécurité, à la confiance en l'autre et au résultat de la création d'un couple ». Diego se charge du contrôle et de la gestion de leur compte commun. Les entrées et les sorties sont planifiées sur un an et demi. Contrairement à Violette et Marc, Diego a budgété un montant global journalier mais n'a pas défini de rubriques précises. Quotidiennement, il comptabilise les dépenses du ménage. Un peu paradoxalement (l'organisation financière qu'il a mis sur pied nécessite que Sandra lui annonce chaque jour ses revenus et ses dépenses), il s'inquiète de la balance inégale des pouvoirs que cela implique :

Pour sa liberté personnelle parce que je ne trouve pas normal qu'elle me dise : Diego je vais chez l'esthéticienne, est-ce que peux ? Je trouve ça inadmissible, car moi, comme je fais les comptes, si je veux aller m'acheter une canne à pêche à 230 francs, comme l'autre jour, et bien j'y vais. Je me l'achète car je sais qu'on peut. Alors qu'elle, elle ne dira jamais : tiens et bien je vais dépenser 230 francs de trucs. [...] Peut-être, parce qu'elle gagne moins et qu'elle ne veut pas l'avouer, peut-être... Peut-être, parce qu'on fait un budget et que ça la gêne parce qu'elle n'arrive pas à comprendre que si on dit : on peut dépenser ça, elle peut le faire... A chaque fois, elle me répond : j'en ai pas vraiment besoin. Ce qui est, selon moi, quelque chose de camouflé, j'en ai bien l'impression...

Afin de remédier à ces inégalités dans les dépenses personnelles, Diego a, plusieurs fois, proposé à Sandra de lui ouvrir un « petit compte personnel ». Celle-ci ne semble pas trouver la démarche nécessaire :

Mais, moi, je ne me sens pas... [...] Si toi, tu étais quelqu'un de super radin, d'hyper, qui m'interdit de faire des trucs... Mais, moi, dans ma tête, je suis complètement libre. Si je vois un pull et que je me l'achète, je ne vais pas me dire : aille, aille, qu'est-ce qu'il va me dire !

Sybil et Justin

Bien qu'ils ne soient pas mariés et qu'ils n'aient pas d'enfant quand je les ai rencontrés, il me paraissait intéressant d'interroger Sybil et Justin. Deux raisons m'y ont conduit : D'une part, ils venaient de négocier et d'organiser la mise en commun d'une partie de leurs revenus. D'autre part, ils avaient appris récemment que Sybil était enceinte. Comme pour Patricia et Matthieu, leur témoignage permet d'amener des éléments centraux dans la compréhension d'étapes particulières de l'organisation financière conjugale. Dans les premiers temps de leur histoire, la gestion et le contrôle des revenus sont individuels. Quand Sybil vient habiter chez Justin, elle lui rembourse une partie du loyer. Sur proposition de ce dernier, sensible à leur différence de revenus, sa part est inférieure à celle de son compagnon. Les autres dépenses sont individualisées. Chacun finance ses activités. Par exemple, celui qui fait les courses, les paie. La différence de revenus entre Sybil et Justin étant relativement importante, ce dernier finance régulièrement les activités du couple, ce qui gêne Sybil :

Lui, il a un salaire quand même plus élevé que moi. Je suis souvent embêtée pour le suivre dans les activités qu'on a qui coûtent, dans les sorties, dans les... Donc, j'ai tendance à freiner ça. Donc, lui ça l'ennuie. Et moi, je me sens mal à l'aise si c'est lui qui paie tout, qui dit : non allez on y va, tu ne comptes pas, je paie quoi. Ça, ça me dérange. Donc, je préfère qu'on fasse un compte et qu'on sache clairement ce qu'on dépense et si lui après il a envie de mettre plus pour une activité, il le mettra.

Sybil avait le sentiment que sa participation financière (elle se chargeait des achats courants) n'était pas reconnue, ce qui engendrait, à ses yeux, un déséquilibre dans sa relation avec Justin. Afin de ne plus « se sentir redevable », elle négocie l'ouverture d'un compte commun. La communautarisation d'une partie des revenus permet alors d'établir clairement la contribution de chacun et, ainsi, de rendre visible les apports individuels. Toujours sur proposition de Justin, chaque conjoint participe, désormais, aux dépenses collectives selon un montant fixé au prorata de ses revenus. Comme le relève Sybil, le compte conjoint sert à couvrir l'ensemble des dépenses communes.

Le compte [commun], c'est pour toutes les factures, [...] pour toutes les sorties communes, l'achat de nourriture, toutes les courses que l'on peut faire, soit lui, soit moi. Moi, je les fais peut-être un peu plus souvent que lui, mais il les fait quand même pas mal. Donc ce compte est utilisé. Les sorties au restau, les vacances. Et, en fonction de ce que moi je peux mettre. C'est-à-dire, lui, il aurait proposé beaucoup plus, de mettre plus sur ce compte. Il a décidé de diminuer cette somme et d'essayer de faire avec ça.

La perspective de devenir parents conduit Sybil et Justin à repenser leur organisation financière. Sybil va baisser son taux d'activité, ils l'ont déjà prévu. Ils estiment l'un et l'autre que le compte commun va prendre de l'importance. Lors de l'entretien collectif, ils discutent déjà de la possibilité de financer leurs assurances maladie et celle du bébé sur ce compte.

Marie et Luc

Marie et Luc partagent un fort engagement chrétien qui les conduit à se marier très jeunes, alors qu'ils sont tous les deux en études. Fait singulier parmi les couples interrogés, ils ouvrent un compte commun avant même de vivre ensemble. Marie l'a

toujours géré, ce qui s'est parfois avéré une lourde tâche. Leurs faibles revenus d'étudiants rendent la fin du mois difficile, comme elle le souligne :

Moi, il y avait quand même des moments où j'en avais marre, quand tous les mois il faut compter [...]. C'était quand même dur. En faisant les commissions, je me disais : non, tu n'achètes pas ça. J'avais quand même l'impression de me restreindre. Mais, en même temps, on ne manquait de rien. On n'a jamais dû manger des pâtes parce qu'on n'avait plus. Mais j'ai l'impression que Luc, il ne se rendait pas tellement compte de ça. [...] Lui, j'ai l'impression que ça le pesait moins, parce qu'il avait moins ce contact journalier en se disant : qu'est-ce que je fais à manger ?

A la naissance de leur premier enfant, Marie arrête ses études pour s'y consacrer à plein temps. Les revenus du couple restent modestes jusqu'à ce que Luc, grâce à l'aide financière de ses parents, rachète une entreprise avec des amis.

Marie et Luc se considèrent comme une équipe conjugale. L'absence d'activité rémunérée de Marie (elle travaille parfois bénévolement dans l'entreprise de son mari), leurs quatre enfants et la reprise de l'entreprise par Luc sont considérés comme relevant d'« un choix commun », « un projet que tu dois construire ensemble ». Dans le même sens, l'argent est considéré comme de l'argent collectif. Comme le relève Luc :

Je n'ai pas l'impression de ramener l'argent à la maison, même si c'est moi qui gagne de l'argent. Je ne le considère pas comme mon argent, je ne crois pas. Si tu veux, c'est nous qui, c'est notre argent, on l'a gagné ensemble à la limite. Je n'ai pas l'impression que c'est moi avec mon dur labeur.

Marie semble également partager cette opinion :

Je n'ai pas du tout l'impression de dépendre de lui. Parce que je n'ai pas du tout l'impression que lui, il travaille et moi pas. [...] J'ai l'impression de fournir un travail, même s'il n'est pas reconnu, s'il n'est pas rémunéré. Mais je n'ai pas l'impression d'être parasitaire. Donc, je ne me sens pas gênée de dépenser, parce que pour moi, c'est notre argent.

Malgré cette affirmation, la répartition des dépenses personnelles est très inégale, comme Luc le souligne :

Moi, je dépense plus d'argent pour mes passions à gauche, à droite et ça m'embête des fois que Marie, elle n'en dépense pas plus. Parce que j'ai l'impression que c'est moi qui dépense tout le temps de l'argent et je n'aimerais pas que Marie se dise : je ne dépense pas, parce qu'il dépense déjà de l'argent.

Cette situation n'a, toutefois, pas l'air d'ennuyer Marie : « On ne réfléchit pas à se dire : l'autre, il dépense plus. Voilà c'est parce qu'il en a besoin [...]. J'ai aussi moins de plaisir à dépenser », relève-t-elle.

Chloé et Jules

Dans les premiers temps de leur relation, Chloé et Jules gèrent leurs comptes individuellement. A l'image de la grande majorité des couples interrogés, ils fonctionnent selon le principe de la réciprocité et du don. Comme le relève Chloé :

C'était les deux chacun son tour. Si on allait au restaurant, une fois c'était l'un, une fois c'était l'autre. [...] Si je voyais une fois un pull, il me l'offrait. S'il voyait un truc, je le lui offrais.

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Finalement, l'un dans l'autre, on devait dépenser la même chose. Si je faisais des courses, c'est moi qui payais, s'il les faisait, c'est lui qui payait [...]. C'était assez équivalent. Non, c'était bien proportionné.

Devant les difficultés qu'éprouve Jules à s'organiser pour régler ses factures à temps, Chloé lui prépare ses paiements. Après leur mariage, les deux comptes individuels sont rassemblés afin de fonctionner comme les rubriques budgétaires d'une même organisation financière. Dès lors, ils changent de fonction : le compte de Jules sert à financer les dépenses courantes et celui de Chloé est utilisé pour payer les factures mensuelles. Désormais, l'ensemble du contrôle et de la gestion des comptes est pris en charge par Chloé. Ce qui n'est pas une sinécure pour ce couple qui ne fonctionne plus qu'avec un seul revenu depuis que cette dernière a arrêté de travailler pour s'occuper de leurs deux enfants :

Je trouve que des deux, c'est Jules qui a la position la plus confortable. Parce que ce n'est pas lui qui se fait des soucis. Du moment qu'il ne fait pas les paiements, qu'il ne doit pas gérer l'argent, finalement tu es insouciant.

De la même manière que Luc et Marie, l'équipe conjugale se répartit les tâches. Comme Jules l'indique, il se charge de fournir les ressources monétaires, ces dernières étant gérées par Chloé :

On est une équipe et dans l'équipe, chacun n'a pas à tout savoir faire. Et puis, elle le fait mieux que moi, elle gère ça mieux que moi et c'est très bien comme ça. De temps en temps, je dis mais ce n'est pas possible, ce n'est pas possible, mais c'est tout [rires]. Non, moi, je suis entièrement satisfait de cette façon de faire.

Cécile et Marco

Cécile et Marco se sont séparés peu après que je les interroge. Je n'ai d'ailleurs pas pu effectuer l'entretien collectif. Leur situation n'est pas vraiment au beau fixe quand je les rencontre. Ils ont opté pour une gestion financière individuelle que la naissance de leur fils n'a pas modifiée. Durant les premiers temps de leur cohabitation (ils emménagent ensemble peu de temps avant naissance de leur enfant), les charges collectives sont partagées au prorata du salaire. Cécile, qui travaille à temps partiel, effectue l'ensemble des achats familiaux. Marco lui en rembourse une partie sous la forme d'une allocation. « Vu que Marco travaillait à 100%, moi, je m'occupais vraiment d'acheter toute la nourriture, de tout faire. Alors cet argent, il était pour ça. Je payais aussi les factures parce que Marco n'avait pas trop le temps ». Cécile ne lui dit pas ce qu'elle dépense : « il s'en fichait, mais il se disait que, quand même, ce n'était peut-être pas normal que je fasse des économies avec l'argent qu'il me donnait ». Une crise conjugale sérieuse conduit Cécile à augmenter son taux d'activité :

Le boulot de Berne, je l'ai fait parce que je me sentais seule. Ce n'était pas pour l'argent. Je ne l'ai vraiment pas fait pour l'argent, je ne cherchais pas de travail. Mais je me suis dit, j'ai envie de changer, d'apprendre. J'en ai un peu marre de Neuchâtel. J'ai envie d'autres connaissances intellectuelles et voir d'autres gens aussi, ça me plaisait bien. Marco ne sera jamais couple fusionnel de loin pas, si je veux partir, c'est pour moi, pour me réaliser, moi.

Les propos de Cécile et Marco me paraissaient intéressant à intégrer dans cette recherche. Ils rendent compte de l'impact de la bonne santé conjugale sur l'organisation financière du ménage. Durant la période de crise qu'ils traversent,

Cécile et Marco retrouvent le mode de fonctionnement qu'ils avaient lorsqu'ils étaient célibataires. Désormais, les responsabilités financières ne se répartissent plus entre les deux conjoints. Chacun vit sa vie en parallèle et « chacun paie ce qu'il dépense ». Depuis que Cécile a augmenté son taux d'activité, Marco a cessé de lui verser une allocation. Lorsque je la rencontre, Cécile prend seule en charge la majorité des frais de leur fils. En effet, le plus souvent, c'est elle qui s'en occupe.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE CONCERNANT L'ORGANISATION FINANCIÈRE ET LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PERSONNES INTERROGÉES

Quelques remarques sur les tableaux qui vont suivre :

- **Revenus** : Chaque partenaire a rempli un questionnaire individuel. Dès lors, il est possible qu'il y ait des différences entre le salaire indiqué et l'évaluation du conjoint. Les couples ne se sont pas expliqués sur ces différences car j'ai respecté la confidentialité des réponses. Plusieurs éléments explicatifs peuvent néanmoins être amenés : l'arrondi aux francs ou à la centaine de francs supérieurs, l'amalgame entre le salaire net et le salaire brut ou le fait que l'un des conjoints méconnaisse ou ignore le salaire de l'autre.
- Le **système financier** a été décrit en fonction de la typologie de Pahl (1980, 1989). Celle-ci est présentée dans la partie *théorie et conceptualisation*.
- **Le travail financier ou moneywork** (Colavecchia, 2005) a été distingué selon :
 - a) *les responsabilités liées aux dépenses courantes* : soit les *tâches exécutives* (planification et achats rattachés aux besoins courants : alimentation, entretien, etc.). Dans la littérature (dont Nyman, 1998, 1999, Safilios-Rothschild, 1976), ces activités sont considérées comme traditionnellement féminines. Dans le tableau, elles sont distinguées du *contrôle* (surveillance des dépenses courantes effectuées, contrôle du budget et des frais, etc.).
 - b) *les responsabilités liées à la gestion des comptes bancaires du ménage* : On peut également distinguer les tâches exécutives des tâches de contrôle. Dans la plupart des couples, la personne qui gère et surveille les comptes bancaires paie généralement les factures et les frais fixes du ménage. Ces différentes activités n'ont donc pas été distinguées dans le tableau. Nous avons toutefois indiqué quand elles sont effectuées par les deux partenaires. Dans la littérature (dont Nyman, 1998, 1999, Safilios-Rothschild, 1976), ces responsabilités sont considérées comme étant traditionnellement masculines. Cette rubrique regroupe tous les comptes qui ont été désignés comme étant familiaux indépendamment de leur propriété.
- Les personnes qui possèdent des **comptes bancaires ou postaux personnels** sont indiquées à la fin du tableau. Seuls les comptes gérés individuellement sont mentionnés sous cette rubrique. Leur accès et leur utilisation sont réservés à la personne qui les possède. En outre, les conjoints les considèrent comme des propriétés individuelles. Quand les couples ont un système financier communautarisé, ces comptes représentent généralement l'épargne qui a été faite avant la mise en commun. Dans les systèmes individuels, ces comptes servent financer les dépenses courantes ou les frais fixes.

Abréviations utilisées :

- H : homme
- F : femme
- = : prise en charge à part plus ou moins égale entre les conjoints
- I : prise en charge individuelle
- ? : ignore la réponse
- X : aucune réponse fournie

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Prénom	Age	Nationalité	Enfants, âge	Formation	Emploi actuel	Taux d'activité (%)	Revenu personnel mensuel net (en frs.)	Revenu du conjoint mensuel net (en frs.)	En couple depuis (ans)	Mariés depuis (ans)	Système financier	Tâches exécutives	Dépenses courantes	Tâches exécutives + contrôle des comptes bancaires/ postaux du ménage	C° bancaires/postaux personnels
1 Max	36	It.	1 enfant, 11 ans	Micro mécanicien	Responsable de service	100	6'780.-	1'082.-	12	7	Allocation	=	H	H	
1 Valéria	36	Brés.		Maître d'arts visuels	Maître d'arts visuels	20	1'082.-	6'780.-							X
2 Gaston	37	CH	2 enfants, 5 et 7 ans	Infirmier	Responsable infirmier	100	7'000.-	3'000.-	12	9	Mise en commun	F	H	H	
2 Agnès	37	CH		Psychomotricienne	Psychomotricienne	45	2'950.-	6'000.-							
3 Sonia	38	CH + F	2 enfants, 14 et 12 ans	Pilote de bateau, Sommelière	Pilote de bateau, Sommelière	30 - 60	1'500.-	?	17	14	Allocation	F	F	H : factures Contrôle : I	X
3 Yohan	44	CH		Constructeur naval	Chef de chantier, pilote de bateau	100	Entre 2'500.- et 12'000.-	?							X

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Prénom	Age	Nationalité	Enfants, âge	Formation	Emploi actuel	Taux d'activité (%)	Revenu personnel mensuel net (en frs.)	Revenu du conjoint mensuel net (en frs.)	En couple depuis (ans)	Mariés depuis (ans)	Système financier	Tâches exécutives	Dépenses courantes	Tâches exécutives + contrôle des comptes bancaires/postaux du ménage	C° bancaires/postaux personnels
4 Françoise	43	CH	2 enfants, 13 et 11 ans	Maîtresse enfantine	Enseignante	20 - 30	2'000.- env.	5'000.- env.	16	14	Gestion indépendante	F	F	H : factures Contrôle : I	X
4 Alan	42	CH		Facteur	Facteur	100	5'000.- env.	?							X
5 Agathe	38	CH	1 enfant, 6 ans	Infirmière Conseillère planning familial	Conseillère planning familial, infirmière indépendante	30 + 15 env.	2'500.-	?	12	7	Gestion indépendante	F	F	H : factures Contrôle : I	X
5 Christophe	42	CH		Ecole agriculture	Agriculteur indépendant	100	?	2'500.-							X
6 Alice	38	CH	1 enfant, 6 ans	Infirmière, sage femme, conseillère planning familial	Conseillère planning familial, Sage-femme indépendante	30 + 30	2'500.-	3'500.-	23		Mise en commun	F	F	H : c°épargne F : c°courants	
6 Victor	41	CH		Mécanicien	Artisan	100	3'500.-	2'500.-							X

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Prénom	Age	Nationalité	Enfants, âge	Formation	Emploi actuel	Taux d'activité (%)	Revenu personnel mensuel net (en frs.)	Revenu du conjoint mensuel net (en frs.)	En couple depuis (ans)	Mariés depuis (ans)	Système financier	Tâches exécutives	Dépenses courantes	Tâches exécutives + contrôle des comptes bancaires/ postaux du ménage	C° bancaires/postaux personnels
7 Colette	42	CH	4 enfants, 17, 16, 13 et 11 ans	Ecole normale cantonale	Institutrice	50	3'000.-	8'000.-	21	19	Mise en commun	F	H	H	
7 Charles	42	CH		Ecole normale cantonale	Enseignant	100	8'000.-	3'000.-							
8 Violette	40	CH	5 enfants, 14, 14, 12, 11 et 9 ans	Infirmière	Infirmière	30	1'500.-	7'000.-	22	16	Mise en commun	F	= *	= *	
8 Marcel	44	CH		Mécanicien électricien	Pilote de locomotive	100	7'000.-	1'500.-							
9 Katia	35	CH	3 enfants, 15, 14 et 12 ans	Coiffeuse	Contrôleuse	50	2'500.-	5'000.-	20	17	Mise en commun	F	F	F	
9 Antonio	41	IT		Polisseur	Indépendant (entreprise de polissage)	100	5'000.-	2'500.-							

*selon budget établi en commun.

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Prénom	Age	Nationalité	Enfants, âge	Formation	Emploi actuel	Taux d'activité (%)	Revenu personnel mensuel net (en frs.)	Revenu du conjoint mensuel net (en frs.)	En couple depuis (ans)	Mariés depuis (ans)	Système financier	Tâches exécutives	Dépenses courantes	Tâches exécutives + contrôle des comptes bancaires/ postaux du ménage	C° bancaires/ postaux personnels
10 Martha	33	CH	2 enfants, 6 et 1 ans	Maîtresse enfantine	Maîtresse enfantine	60	2'800.-	7'000.-	14	7	Mise en commun	F	F	Factures : H Contrôle : F	X
10 Cyril	33	CH		Technicien ET électronique	Enseignant	100	6'900.-	2'800.-							X
11 Chantal	32	CH	2 enfants, 4 et 1 ans	Laborantine médicale	Laborantine	40	2'000.-	7'000.-	7	5	Mise en commun	F	H	H	
11 Félix	34	CH		Employé de commerce	Employé de commerce	100	7'000.-	2'000.-							
12 Annick	33	CH	2 enfants, 3 et 1 ans	Licence en sciences économiques	Cheffe de projet informatique	50	3'000.-	8'000.-	4	2	Mise en commun	F	H	H	X
12 Valentin	36	CH		Ingénieur HES	Project manager	100	8'000.-	3'000.-							X
13 Patricia	41	CH		Traductrice	Traductrice indépendante	100	6'000.-	6'000.-	1		Mise en commun partielle	=	=	=	X
13 Matthieu	39	It.		Ecole de commerce	Indépendant (fiduciaire)	100	6'000.-	6'000.-	1					=	X

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Prénom	Age	Nationalité	Enfants, âge	Formation	Emploi actuel	Taux d'activité (%)	Revenu personnel mensuel net (en frs.)	Revenu du conjoint mensuel net (en frs.)	En couple depuis (ans)	Mariés depuis (ans)	Système financier	Tâches exécutives	Dépenses courantes	Contrôle	Tâches exécutives + contrôle des comptes bancaires/ postaux du ménage	C° bancaires/postaux personnels
14 Magali	33	Pol.	2 enfants, 9 et 8 ans	Mécanicienne	Employée de maison	100	3'500.-	3'800.-	11	9	Mise en commun	Mère Magali	H	H		
14 Maurice	42	CH		Mécanicien	Mécanicien	100	3'883.-	3'500.-								
15 Sandra	32	CH	2 enfants, 7 et 3 ans. Diego a 1 enfant d'une précédente union, 20 ans	Coiffeuse	Coiffeuse	50	1'000.-	6'000.-	15	7	Mise en commun	H	H	H		
15 Diego	54	F		Infirmier	Infirmier	100	6'000.-	1'000.-								
16 Sybil	34	CH		Licence sciences sociales	Assistante sociale	80	X	X	3		Mise en commun partielle	F	=	H	X	
16 Justin	33	CH		Biologiste	Rédacteur en chef	100	X	X							X	

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Prénom	Age	Nationalité	Enfants, âge	Formation	Emploi actuel	Taux d'activité (%)	Revenu personnel mensuel net (en frs.)	Revenu du conjoint mensuel net (en frs.)	En couple depuis (ans)	Mariés depuis (ans)	Système financier	Tâches exécutives	Dépenses courantes	Tâches exécutives + contrôle des comptes bancaires/postaux du ménage	C° bancaires/postaux personnels
17 Marie	29	CH	4 enfants, 7, 5, 3, 1 ans	Ecole de commerce	Bénévolat (entr. de son conjoint)			10'000.-	13	10	Mise en commun	F	F	F	
17 Luc	33	CH		Dessinateur en bâtiment	Directeur	100	13'100.-								
18 Chloé	42	CH	2 enfants, 14 et 9 ans	Secrétaire	Potière	30 - 40	409.-	7'336.-	17	15	Mise en commun	F	F	F	
18 Jules	41	CH		Maître socio professionnel	Educateur principal	100	7'336.-	409.-							
19 Cécile	24	CH	1 enfant, 2 ans	Licence en sciences sociales	Assistante d'enseignement et collaboratrice de recherche	25 + 25	1'200.- (ignore encore ce qu'elle va recevoir pour l'autre 25%)	4'000.-	4		Gestion individuelle	I	I	I	X
19 Marco	27	CH		Licence en lettres	Assistant d'enseignement	100	4'000.-	1'200.-							X

3. GUIDE D'ENTRETIENS

Le guide d'entretien individuel figure dans l'annexe a. Le guide de l'entretien collectif étant construit à partir des propos tenus lors des entretiens individuels, il n'a pas pu être reporté ici. Néanmoins, les scénarii qui ont été soumis aux couples à la fin de l'entretien collectif se trouvent dans l'annexe b.

a. LA GRILLE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL

Les thématiques abordées lors de l'entretien individuel sont indiquées ci-dessous. La formulation des questions dépendait du déroulement de l'entretien. Ces différents points n'ont pas nécessairement été abordés dans l'ordre mentionné. Par ailleurs, les personnes interrogées étaient sollicitées pour raconter leurs anecdotes et leurs souvenirs. Il s'agissait de les faire parler autant que possible de leurs expériences personnelles.

Les questions concernant les données sociodémographiques des personnes interrogées et la description des organisations financières des ménages n'ont pas été reportées (cf. annexe 2b).

Enfance

- Structure familiale : composition, nombre de frères et sœurs, activité professionnelle des parents, divorces, etc.
- Organisation financière des parents, changements éventuels.
- Circulation de l'argent au sein de la famille : argent de poche (comment est-il donné/mérité, dépensé), cadeaux (Noël, anniversaires), héritage, etc.
- Existence de comptes épargne pour les enfants.
- Valeurs transmises par les parents.

Adolescence

- Revenus, argent de poche.
- Premiers argents gagnés : petits jobs de vacances, d'étudiants, autres ?
- Utilisation et gestion de l'argent.
- Existence de comptes en banque.
- Signification de l'argent. Evolution de cette signification dans le temps.

Avant la rencontre

- Situation personnelle, professionnelle, familiale, financière.
- Expériences de couple antérieures.

Histoire du couple

Rencontre/début du couple

- Description de la rencontre.
- *Description de la période de séduction.* Circulation de l'argent : financement des sorties (cinéma, restaurants, musées, etc.). Qui paie, qui propose, qui décide, quelles règles ?
- Existence de cadeaux, petits attentions, etc. ?
- *Description de la mise en couple :* changement dans la circulation de l'argent (financement des activités communes, cadeaux, etc.)
- Description du comportement de l'autre. Existence de manières de faire différentes ? Sentiments de curiosité, surprise, agacement ?
- Description de son propre comportement.

- Rapports et rencontre avec la famille, les proches. Situations où l'argent a joué un rôle.
- Mise sur pied des premières habitudes.
- Les vacances, sorties collectives : financement, organisation, etc.

Installation conjugale : cohabitation

- Après combien de temps ? Qui en a pris l'initiative, raisons invoquées, etc.
- Entrée dans le logement (prise en charge de la location, contrat de bail à quel-s nom-s, frais d'emménagement, etc.)
- Décisions financières rattachées à cette période : achat des meubles, partage du loyer, des charges collectives, etc. Quelles règles, répartition financière, etc.
- Anecdotes sur les premières factures, les dépenses courantes, etc.
- Modèle financier mis sur pied, existence d'un budget commun, etc. ?
- Répartition des tâches financières, des tâches domestiques.
- Financement des "extras" : cadeaux de Noël, anniversaires, autres.
- Le rôle financier de la famille, des proches.

Mariage

- Après combien de temps. Qui a pris la décision, pour quelles raisons, etc.
- Organisation et financement du mariage.
- Cadeaux et argent reçu. Quels donateurs, quelles utilisations ?
- Changement du modèle financier, nouvelle répartition des rôles, répartition des tâches et responsabilités financières, domestiques ?
- Changement de la perception du couple, de l'argent, etc.

Naissance des enfants

- Combien, après combien de temps. Qui a pris la décision. Importance des enfants dans la vie de couple.
- Diminution du temps de travail ? Importance de l'activité rémunérée pour chacun.
- Changement dans la répartition des tâches financières ou domestiques ?
- Organisation de la prise en charge de l'enfant (financière, éducative, soins, etc.). Qui en est responsable, etc.
- Changement du modèle financier ? Perception de l'argent ?
- Sentiments liés au rôle, responsabilités de parents.
- Cadeaux ou dons reçus à la naissance. Utilisation de l'argent reçu.
- Dépenses pour l'enfant (habits, cadeaux, jouets). Qui les finance, qui décide, etc.
- Le rôle des proches (grands-parents, amis, etc.)
- l'argent personnel de l'enfant, existence de compte épargne ?

Situation actuelle

Regard sur le parcours du couple ?

Emploi et Salaires

- Différences de salaires ? Sentiments liés (gène, peu importe, etc.), sentiments par rapport à l'argent de l'autre. Perception de l'argent.
- Importance (financière, symbolique) de son activité professionnelle pour soi, pour le couple. Rôle économique de son salaire dans les finances du ménage, sentiments liés.
- Mêmes questions pour l'emploi et le salaire du conjoint.
- Existence d'autres revenus
- Sentiment par rapport à l'argent en général. Evolution depuis l'enfance ? Rôle de l'argent dans son couple, etc.

Comptes bancaires ou postaux

- Description de l'infrastructure financière : existence de comptes communs, comptes individuels, évolution depuis la rencontre.
- Quelle organisation ? Qui gère quoi ? Distribution des tâches liées à l'argent. Sentiment par rapport à cette répartition, etc.
- Connaissance de son salaire, du salaire de l'autre ? Du montant de ses comptes en banque et de ceux de son conjoint ?
- Existence d'épargne. Quelle utilisation ?

Organisation et gestion financière

- Description du "travail financier" : responsabilités liées aux frais quotidiens (tâches exécutives, contrôle, surveillance des frais, etc.). Responsabilités liées aux comptes bancaires ou postaux (tâches exécutives, contrôle, surveillance des frais, etc.).
- Quelle répartition des responsabilités financières, sentiments par rapport à ces responsabilités. Discussions sur un changement de responsabilités ? Utilisation des revenus de chacun.
- Lien entre responsabilités financières et responsabilités tâches domestiques et familiales ?
- Quelles étapes pour en arriver à l'organisation financière actuelle ?
- Existence d'un budget ? Qui le tient ? Qui le surveille ?
- Qui remplit la fiche d'impôt
- Qui règle les factures ?
- Qui surveille les dépenses ou les comptes bancaires, qui dit qu'il faut faire attention, qui tire la sonnette d'alarme, etc. ?

Achats collectifs et achats personnels :

Existe-t-il une distinction ? Si oui, comment est-elle opérée, etc.

- **Achats collectifs :**
- Fréquence, sur quoi portent-ils ?
- Prises de décision : qui décide quoi ?
- Existence de discussions, désaccord ? Description, exemples.
- Exemples d'achats collectifs : description du processus d'achats.
- **Achats personnels :**
- Fréquence, sur quoi portent-ils ?
- Est-ce qu'on montre ses achats à son conjoint, est-ce qu'on lui demande son avis ou son accord, lui indique le montant des dépenses, etc. ?
- Mêmes questions que le point précédent mais pour le conjoint : montre-t-il ses achats, en discute-t-il avant, après le processus d'achat, etc.
- Connaissance des montants que l'autre dépense pour lui ?
- Montant estimé par rapport aux achats collectifs, montant par rapport aux achats de l'autre. Dépenses personnelles comparées.
- Existence de discussions ou désaccords ? Sentiments par rapport aux dépenses personnelles de chacun.
- Calculs pour que les dépenses personnelles soient égales ? Recherche d'équilibre, d'égalité ?

Cadeaux

- **Cadeaux donnés :**
- Existence de cadeaux d'argent ? Si oui, pour quelles occasions, raisons, quels donateurs, etc.
- Dans le couple : qui donne, qui donne le plus, quand, pour quelles occasions, à quelle fréquence, quoi ?

- Pour les enfants : qui donne ? qui décide, qui choisit, quand ? pour quelles occasions, etc. ?
- Dans la famille : mêmes questions. Qui s'en occupe, comment cela se discute-t-il ? quels montants ?
- **Cadeaux reçus :**
- Existence de cadeaux/dons d'argent. Si oui, pour quelles raisons, occasions. Par quelles personnes ?

Divers

Réactions sur :

- « Quand on s'aime on ne compte pas »
- « Les bons comptes font les bons amis »
- « Les bons comptes font les bons couples »
- les autres modèles de fonctionnement financier : tout mettre ensemble ou tout distinguer. Existence d'essais ? Sentiments par rapport aux autres façons de faire, exemples de son entourage.
- Regard global sur la situation de couple : satisfaction, insatisfaction. Pourquoi ?
- « Couple et argent : un problème ? », existence de disputes ? Si oui, sur quels sujets, pour quelles raisons, comment ça c'est terminé, etc.
- L'argent est un sujet souvent abordé dans le couple ?
- Relation entretenue avec l'argent. Quelle relation l'autre entretien avec l'argent.
- Quelle est la recette d'une bonne gestion conjugale de l'argent ?
- Remarques à rajouter.

Discussion sur les scénarii.

ENTRETIEN DE COUPLE - LES SCÉNARII

Quatre scénarii, (adaptés de Kellerhals et al., 1981) ont été proposés à la fin de l'entretien de couple. Il s'agissait de laisser aux conjoints la possibilité de parler de leur structure de relevance et d'adopter une certaine réflexivité critique sur leur façon de faire. J'ai choisi de reprendre des scénarii déjà testés dans une recherche de Kellerhals et al. (1981), où la dimension financière était évidente. La même méthodologie a également été adoptée. Dans un premier temps, chacun-e lit le scénario et prend position individuellement. Dans un deuxième temps, le couple est invité à prendre parti et à adopter une position commune, "officielle" qui permettait de mettre en évidence « l'attitude que les acteurs admettent avoir envers l'extérieur » ainsi qu'« une structuration collective des événements et des informations » (Kellerhals et al., 1988 : 316-317).

Il s'agissait dans les scénarii 1 à 4 de mettre en évidence et de faire discuter les conjoints sur « l'extension de l'échange au sein du couple » (Kellerhals, 1981 : 315). Quel est le nombre de domaines ou de secteurs de l'existence que les partenaires font entrer dans l'échange collectif ? Le scénario de l'héritage (scénario n°1) s'est parfois révélé problématique pour certaines personnes. En effet, celles-ci devaient trancher, devant l'autre conjoint, de ce qui prime dans cette situation : l'individuel ou le collectif. Les conjoints qui choisissaient de garder l'héritage à leur nom alors que leur partenaire le mettait en commun avaient parfois du mal à justifier leur position qui tranchait avec l'idéal amoureux du don et du désintéret.

En outre, l'ensemble des scénarii permettait de discuter des normes d'équité et d'échange¹⁶⁶ qui sont en vigueur au sein du couple. Il s'agissait également de mettre en évidence les normes ou valeurs qui ne sont pas partagées par les conjoints. Le scénario n°3, très peu différent du n°2, permettait, par comparaison, de voir si le temps investi dans le ménage pouvait/était monnayé au sein du couple. Il s'agissait de vérifier la pertinence du concept de réciprocité potentielle (Kellerhals, 1981 : celui qui donne est dédommagé sur un autre terrain). Ce point a été examiné, en partie, dans le chapitre consacré au système conjugal de dons. Le dernier scénario reprenait également cette hypothèse, mais de manière explicite. Nous souhaitions voir si les conjoints réagissaient différemment. Ce scénario permettait également discuter de l'argent comme d'un équivalent des temps investis par chaque conjoint dans la sphère domestique.

166 Kellerhals (1981) relève, premièrement, la norme communautaire où tout est mis en commun, chacun puisant dans ce fond collectif en fonction de ses besoins sans tenir compte de son apport. Selon lui, à la fin du cycle d'échange, les disparités initiales sont effacées. Relevons toutefois que la définition du besoin est une construction conjugale. L'analyse du sentiment de justice montre que la distribution de l'argent en fonction du besoin ne réduit pas nécessairement les inégalités. Deuxièmement, Kellerhals distingue la norme péréquative où chacun-e paie en proportion de son capital comparé à celui de l'autre. Dès lors, les disparités initiales sont, selon lui, conservées. Troisièmement, la norme sociétaire qui veut que chacun participe pour un même montant quel que soit son revenu. Selon Kellerhals, les disparités sont ainsi aggravées à la fin du cycle.

Scénario 1 :

Vous héritez d'un petit chalet à la montagne. Faut-il le mettre en copropriété avec votre conjoint-e ?

- Bien sûr, votre conjoint pourra profiter de ce chalet mais il est normal que vous en gardiez la propriété seul-e.
- Parce que *vous l'aimez*, vous estimez normal d'être les deux propriétaires de ce chalet.
- Puisque *vous êtes mariés*, il est normal que ce chalet appartienne aussi à votre conjoint-e.
- Autre proposition :.....

Scénario 2 :

André et Jeanne sont mariés. Ils n'ont pas d'enfant et travaillent tous les deux à plein temps. Ils se répartissent moitié-moitié les tâches du ménage. Elle gagne frs. 2'000.-¹⁶⁷ par mois et lui frs. 4'000.- par mois. Ils dépensent frs. 3'000.- par mois pour le ménage et les dépenses courantes.

Quelle répartition des dépenses trouvez-vous la plus juste :

- Ils divisent les dépenses du ménage par deux et paient chacun la moitié des dépenses du ménage, soit frs. 1'500.-. Chacun garde le reste de son salaire pour ses dépenses ou économies personnelles : soit frs. 500.- pour Jeanne et frs. 2'500.- pour André.
- Comme André gagne deux fois plus que Jeanne, il paie frs. 2000.- et elle, frs. 1'000.-. Comme cela, il reste frs. 1'000.- à Jeanne et frs. 2'000.- à André.
- Ils mettent leurs deux salaires dans un pot commun et se répartissent ce qui reste par moitié : frs. 1'500.- pour Jeanne et frs. 1'500.- pour André.
- Autre proposition :.....

Question subsidiaire : Est-ce que vous changeriez votre réponse si André et Jeanne n'étaient pas mariés ?

Scénario 3 :

Marc et Bernadette sont mariés. Ils ont deux enfants. Marc travaille à plein temps. Bernadette a diminué son taux d'activité pour s'occuper des enfants et du ménage. Elle travaille maintenant à 50% et gagne frs. 2'000 par mois. Marc gagne, quant à lui, frs. 4'000.- par mois. La famille dépense frs. 3'000.- par mois pour le ménage et les dépenses courantes.

Quelle répartition des dépenses trouveriez-vous la plus juste :

167 Les salaires sont fictifs. Ils ont été choisis de manière à faciliter les calculs. Ils sont "grossièrement" adaptés aux situations financières conjugales que l'on rencontre généralement en Suisse où le conjoint bénéficie souvent de revenus plus conséquents que sa compagne.

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

- Marc et Bernadette divisent les dépenses du ménage par deux et paient chacun la moitié des dépenses du ménage soit frs. 1'500.-. Chacun garde le reste de son salaire pour ses dépenses ou économies personnelles : soit frs. 500.- pour Bernadette et frs. 2'500.- pour Marc.
- Comme Marc gagne deux fois plus que Bernadette, il paie frs. 2'000.- et elle, frs. 1'000.-. Comme cela il reste frs. 1'000.- à Bernadette et frs. 2'000.- à Marc.
- Ils mettent leurs deux salaires dans un pot commun et se répartissent ce qui reste par moitié : frs. 1'500.- pour Bernadette et frs. 1'500.- pour Marc.
- Autre proposition :.....

Scénario 4 :

Marie et Pierre sont mariés. Elle gagne frs. 2'000.- par mois et lui frs. 4'000.-. Elle a frs. 6'000.- d'épargne et lui frs. 12'000.-.

Marie aime la musique et souhaite s'acheter un instrument de musique à frs. 5'000.-.

- Comme c'est pour elle, il est normal qu'elle paie cet achat avec ses économies.
- Comme il gagne plus qu'elle, il est normal par gentillesse ou par affection qu'il contribue un peu à cet achat, même si cela ne l'intéresse pas.
- Si on est marié, on met tout en commun. Cela veut dire que Pierre paiera environ les 2/3 et Marie le 1/3.
- Autre proposition :.....

Scénario 5 :

Pierre travaille à plein temps, il gagne frs. 4'000.- par mois. Marie travaille à 50%, elle gagne frs. 2'000.-. Les 50% restant, elle s'occupe des tâches ménagères et de l'éducation de leurs enfants.

- Selon vous, peut-on dire que les 50% que Marie investit pour le ménage et l'éducation des enfants "valent" frs. 2'000.- (soit l'équivalent monétaire de son salaire) ?*
- Selon vous, peut-on dire que les 50% que Marie investit pour le ménage et l'éducation des enfants "valent" frs. 2'500.- (soit l'équivalent monétaire du salaire de son conjoint) ?*
- On ne peut pas donner une valeur financière au temps que Marie investit dans le ménage et l'éducation des enfants.
- Autre proposition :.....

*Si oui, faudrait-il que Pierre mette l'équivalent sur un compte commun ?

VIII. BIBLIOGRAPHIE

Acker J. (1988), Class, Gender, and the Relations of Distribution, Signs : Journal of Women in Culture and Society vol. 13 : 473-497

Acker J. (1992), Gendered Institutions, From Sex Roles to Gendered Institutions, Contemporary Sociology vol. 21(5) : 565-569

Actions et recherches sociales (revue) (1988), L'argent, Revue interuniversitaire de Sciences et Pratiques Sociales n°2

Adkins, L. (2001), Cultural Feminization : Money, Sex and Power for Women, Signs : Journal of Women in Culture and Society vol. 26(3) : 669-695

Alberoni F. (1997), Je t'aime, Paris : Plon

Allmendinger J., Höft R., Kaesler D., Ludwig-Mayerhofer W., Schneider W., Wimbauer C. (2004), Love and the Beloved Money, The Meaning of Money in Intimate Relationships, Working Paper, Projet de recherche allemand B6 : Couples, Money and Individualization

Amato P., Booth A. (1995), Changes in Gender Role Attitudes and perceived Marital Quality, American Sociological Review vol. 60 : 58-66

Arendt H. (2000), Condition de l'homme moderne, Paris : Agora

Attias-Donfut C. (dir.) (1995), Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, Etat, Paris : Nathan

Attias-Donfut C. (1996), Jeunesse et conjugaison des temps, Sociologie et sociétés vol. XXVIII(1) : 13-22

Attias-Donfut C. (2000), Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macro sociale, Revue française de sociologie, vol. 41(4) : 643-684

Attias-Donfut C., Lapierre N., Segalen M. (2002), Le nouvel esprit de famille, Paris : Odile Jacob

Atwood E. B. (1998), Money and marriage : An exploration of the psychological meanings of money in the couples relationship, Massachusetts School of Professional Psychology, thesis

Autrement (revue) (1992), L'argent pour une réhabilitation morale, Spire A. (sous la dir.), série Mutations n°132

Bachman L. (2004), Entretien avec A.R. Hochschild, Nouvelles Questions Féministes, vol. 23(3) : 59-74

Bailey W., Hendrick C. (1987), Relation of Sex and Gender Role to Love, Sexual Attitudes and Self-Esteem, Sex Roles vol. 16(11/12) : 637-648

Balleys V. (2005), Femmes et Hommes : égaux devant leur déclaration d'impôts ?, l'Emilie n°1496 : 20

Barnet-Verzat C., Wolff F.-C. (2001), L'argent de poche versé aux jeunes : l'apprentissage de l'autonomie financière, Economie et Statistique n°343 : 51-72

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Bastard B., Cardia-Vonèche K. (2002), Pouvoir dans la famille, pouvoir sur la famille, in Ruano-Borbalan J.-C., Choc B. (dir.), *Le Pouvoir, Des rapports individuels aux relations internationales*, Auxerre : Ed. Sciences Humaines : 303-210

Battagliola F. (2000, 2004), *Histoire du travail des femmes*, Paris : La Découverte

Bawin-Legros B. (2003), *Le nouvel ordre sentimental, A quoi sert la famille aujourd'hui ?*, Paris : Payot

Bawin B., Dandurand R. (2003), Présentation, *Revue Sociologie et Sociétés* vol. 35(2), <http://www.erudit.org/revue/socsoc/2003/v35/n2/index.html>

Baxter J., Western M. (1998), Satisfaction with Housework : Examining the Paradox, *Sociology* vol. 32(1) : 101-120

Baxter J. (2000), The Joys and Justice of Housework, *Sociology* vol. 34(4) : 609-631

Beaud M., Latouche D. (1988), *L'art de la thèse*, Québec : Boréal

Beck U. (1986, 2001), *La société du risque*, Paris : Flammarion

Beck U., Beck-Gersheim E. (1995), *The Normal Chaos of Love*, London : Policy Press

Becker H. (1986, 2004), *Ecrire les sciences sociales, Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*, Paris : Economica

Becker G.S. (1973), A Theory of Marriage : Part I, *Journal of Political Economy* vol. 81(4) : 813-846

Becker G.S. (1974), A Theory of Marriage : Part II, *Journal of Political Economy* vol. 82(2) : S11-S26

Becker G.S. (1981), Altruism in the Family and Selfishness in the Market Place, *Economica* vol. 48(189) : 1-15

Belk, R., Coon G. (1993), Gift Giving as Agapic Love : An Alternative to the Exchange Paradigm Based on Dating Experiences, *The Journal of Consumer Research* vol. 20(3) : 393-417

Belleau H., Ouellette F.R. (2005), la famille, l'amour, l'argent, *Revue Enfances, Familles, Générations* n°2, www.erudit.org

Bellenger L. (1984), *La négociation*, Paris : PUF

Belsky J., Spanier G., Rovine M. (1983) Stability and Change in Marriage Across the Transition to Parenthood, *Journal of Marriage and the Family* vol. 45 : 567-577

Bem S. (1993), *The Lenses of Gender : Transforming the Debate on Sexual Inequality*, New Haven : Yale University Press

Ben-Ner A., Kong F., Putterman L. (2004), Share and Share alike ? Gender-pairing, Personality, and Cognitive Ability as Determinants of Giving, *Journal of Economic Psychology* vol. 25 : 581-589

Berger P.L., Kellner H. (1988), Le mariage et la construction de la réalité, *Dialogue* n°102 : Un drôle de Je, le MOI conjugal : 6-23

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Berger P. L., Luckmann T. (1966, 1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris : Méridiens-Klinsieck

Berk S. F. (1985), *The Gender Factory : The Apportionment of Work in American Household*, New York : Plenum Press

Bernard J. (1981), *The Good-Provider Role, Its Rise and Fall*, *American Psychologist* vol. 36 : 1-12

Berthomieu C. (1966), *La loi et les travaux d'Engel*, *Consommation* n°XIII/4 : 59-89

Berthoud G. (2005), *L'univers du don, Reconnaissance d'autrui, estime de soi et gratitude*, www.contrepointphilosophique.ch

Berthoud R, Gershuny J. (2000), *Seven Years in the Lives of British Families*, in Berthoud R., Gershuny J., *Seven Years in the Lives of British Families*, Bristol : Policy Press : 215-238

Besnard P. (1987), *L'anomie. Ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris : PUF

Bielby D.D, Bielby W.T. (1988), *She Works Hard for the Money : Household Responsibilities and the Allocation of Work Effort*, *American Journal of Sociology* vol. 93(5) : 1031-1059

Biernacki R., Wlaldorf D. (1981), *Snowball Sampling*, *Sociological Methods & Research* vol. 10 : 141-163

Bittman M., England P., Folbre N., Sayer L., Mathson G. (2003), *When Does Gender Trump Money ? Bargaining and Time in Household Work*, *American Journal of Sociology* vol. 109 : 186-214

Björnberg U. (2004), *Making Agreements and Managing Conflicts : Swedish Dual-Earner Couples in Theory and Practice*, *Current Sociology* vol. 52(1) : 33-52

Blair L. S., Johnson P. M. (1992), *Wives' Perceptions of the Fairness of the Division of Household Labor : The Interaction of Housework and Ideology*, *Journal of Marriage and the Family* vol. 54 : 570-580

Blau P. M. (1964), *Exchange and Power in Social Life*, New Brunswick : Transaction Books

Blic de D., Lazarus J. (2007), *Sociologie de l'argent*, Paris : La Découverte

Bloch, F., Buisson M. (1991), *Du don à la dette : la construction du lien social familial*, *Mauss* n°11 (1er trimestre) : 54-71

Bloch, F., Buisson M., Mermet J.C. (1990), *Activités féminines et obligations familiales*, *Dialogue* 4ème trimestre : 75-90

Blood R. et Wolfe D. (1960), *Husbands and Wives*, Glencoe : Free Press

Blumberg R. (1984), *A General Theory of Gender Stratification*, in Collins R. (ed.), *Sociological Theory*, San Francisco : Jossey-Bass : 23-101

Blumberg R. (1988), *Income under Female versus Male Control*, *Journal of Family Issues* vol. 9(1) : 51-84

Blumberg R. (1991), Introduction : The Triple Overlap of Gender Stratification, Economy and the Family, in Blumberg R. (ed.), Gender, Family, and Economy : The Triple Overlap, Newbury Park CA and London : Sage : 7-32

Blumberg R., Coleman M. (1989), A Theoretical Look at the Gender Balance of Power in the American Couple, Journal of Family Issues vol. 10(2) : 225-250

Blumstein P., Schwartz P. (1983), American Couples : Money Work and Sex, New York : William Morrow

Blumstein P., Schwartz P. (1991), Money and Ideology, Their Impact on Power and the Division of Household Labor, in Blumberg R. (ed.), Gender Family and Economy, London : Sage : 261-288

Boltanski L. (1990), L'Amour et la Justice comme compétences, Paris : Métailié

Bonvalet C., Ogg V. (2004), Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe. Bilan de 9 collectes, chapitre 3., Recherches et Prévisions n°77 : 77-85

Bonvin J.-M. (2005), Sortir de l'homo oeconomicus : la voie anthropologique d'Amartya Sen, in Finance & Bien commun, Common good n°22 : « homo oeconomicus, le mal-compris et le mal aimé », Genève : 73-79

Borlandi M., Boudon F., Cherkaoui M., Valade B. (2005), Dictionnaire de la pensée sociologique, Paris : PUF

Bouilloud, J.-P., Guienne V. (1999), Combien ?, Revue Internationale de Psychosociologie vol. 5(13) : 9-13

Bourdieu P. (1976a), Le champ scientifique, Actes de la recherche en sciences sociales no 2-3 : 88-104

Bourdieu P. (1976b), Les modes de domination, Actes de la recherche en sciences sociales n°2-3 : 122-132

Bourdieu P. (1985), De la règle aux stratégies, Terrain n°4, <http://terrain.revues.org/document2875.html>

Bourdieu P. (1990), La domination masculine, Actes de la Recherche en Sciences Sociales n°84 : 2-31

Bourdieu P. (1993a), La misère du monde, Paris : Seuil

Bourdieu P. (1993b), A propos de la famille comme catégorie réalisée, Actes de la recherche en sciences sociales n°100 : 32-36

Bourdieu P. (1994), Raisons pratiques, Paris : Seuil

Bourdieu P. (1998, 2002), La domination masculine, Paris : Seuil

Bourdieu J., Heilbron J. (2005), Préface à l'édition française, in Zelizer V., La signification sociale de l'argent, Paris : Seuil

Bozon M. (1995), Observer l'inobservable. La description et l'analyse de l'activité sexuelle, in Bajos N., Bozon M., Giami A. et al. (dir.), Sexualité et sida. Recherches en sciences sociales, Paris : ANRS : 39-56

Bozon M. (1991), La nouvelle place de la sexualité dans la constitution du couple, Sciences sociales et santé vol. 9(4) : 69-88

Bozon M. (2005), Sociologie de la sexualité, Paris : Armand Colin

Bozon M., Hérán F. (2006), La formation du couple, Paris : La Découverte

Brannen J., Moss P. (1987), Dual Earner Households : Women's Financial Contributions after the Birth of the First Child, in Brannen J., Wilson G. (ed.), Give and Take in Families, London : Allen & Unwin : 75-95

Brannen J., Wilson G. (1987), Introduction in Brannen J., Wilson G. (ed.), Give and Take in Families, London : Allen & Unwin : 1-17

Brewster, K., Padavic I. (2000), Change in Gender-Ideology, 1977-1996 : The Contributions of Intracohort Change and Population Turnover, Journal of Marriage and the Family vol. 62 : 477-487

Brines J. (1993), The Exchange Value of Housework, Rationality and Society vol. 5(3) : 302-340

Brines J. (1994), Economic Dependency, Gender, and the Division of Labor at Home, American Journal of Sociology vol. 100 : 652-88

Brines J., Joyner K (1999), The Ties that Bind : Principles of Cohesion in Cohabitation and Marriage, American Sociological Review vol. 64 : 333-355

Bron M. (2005), Les contributions d'entretien entre époux divorcés de 1907 à nos jours, Grandson : Imprimerie du Repuis, thèse de licence

Burgoyne C. (1990), Money in Marriage : How Patterns of Allocation both Reflect and Conceal Power, The Sociological Review vol. 38 : 634-665

Burgoyne C. (1995), Financial Organisation and Decision-Making within Western Households, Journal of Economic Psychology n°16 : 421-430

Burgoyne C. (2004), Heart-Strings and Purse-Strings : Money in Heterosexual Marriage, Feminism & Psychology vol. 14(1) : 165-172

Burgoyne, C., Routh D. (1991), Constraints on the Use of Money as a Gift at Christmas : The Role of Status and Intimacy, Journal of Economic Psychology vol. 12 : 47-69

Burgoyne C., Lewis A. (1994), Distributive Justice in Marriage : Equality or Equity, Journal of Community & Applied Social Psychology vol. 4 : 101-114

Burgoyne C., Morison V. (1997), Money in Remarriage : Keepind Things Simple – and Separate, The Sociological Review vol. 45 : 363-395

Cadolle S. (2005a), La solidarité intergénérationnelle dans les familles recomposées, Divorce et séparation n°2 : 151-162

Cadolle S. (2005b), Les jeunes adultes enfants de parents séparés, entre investissement dans les études et désir d'indépendance, Revue française des Affaires sociales, numéro spécial « Solidarités familiales » : 161-182

Cadolle S. (2005c), C'est quand même mon père ! La solidarité entre père divorcé, famille paternelle et enfants adultes, Terrain n°45 : 83-96

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

- Caillé A. (1994), *Don, intérêt et désintéressement*. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres, Paris : La Découverte/MAUSS
- Caillé A., Godbout J., Hénaff M. (2004), *Correspondance*, MAUSS n°23 : De la reconnaissance : Don, identité et estime de soi : 242-301
- Cancian F. (1986), *The Feminization of Love*, Signs vol. 11(4) : 692-709
- Cancian, F. (1989), *Love and the Rise of Capitalism. Gender in Intimate Relationships, A Microstructural Approach*, in Risman B., Schwartz P. (ed.). Belmont, California : Wadsworth Publishing Company : 12-25
- Cancian F., Gordon S. (1988), *Changing Emotion Norms in Marriage : Love and Anger in U.S. Women's Magazines since 1900*, Gender & Society vol. 2(3) : 308-342
- Chalvon-Demersay S. (1983), *Concubin, concubine*, Paris : Seuil
- Charbonneau, J. (1993), *Le don et les nouvelles représentations du lien familial*, Cahiers de recherche sociologique vol. 21 : 123-142
- Charbonneau, J. (1996), *Le côté sombre du don dans la parenté*, Recherches sociographiques XXXVII : 113-130
- Caroll J., Badger S., Yang C. (2006), *The Ability to Negotiate or the Ability to Love ? Evaluating the Developmental Domains of Marital Competence*, Journal of Family Issues vol. 27(7) : 1001-1032
- Charton L., Wanner P. (2001), *Divorcer en Suisse : Effets des facteurs individuels, de mise en couple et de couples*, Swiss Journal of Sociology n°27(2) : 255-280
- Chattoe E., Gilbert N. (1999), *Talking about Budgets : Time and Uncertainty in Household Decision Making*, Sociology vol. 33(1) : 85-103
- Chazel F. (2005), *Pouvoir*, Dictionnaire de la pensée sociologique, Paris : PUF : 567-569
- Cheal D. (1988), *The Gift Economy*, London and New York : Routledge
- Cheal D. (1993) *Changing Household Financial Strategies : Canadian Couples Today*, Human Ecology vol. 21 (2) : 197-213
- Cheal D. (2002), *Money and the Family Economy*, in Cheal D. (ed.), *Sociology of Family Life*, New York : Palgrave : 108-127
- Cherlin, A. (2004), *The Deinstitutionalization of American Marriage*, Journal of Marriage and the Family vol. 66 : 848-861
- Chester R., Peel J. (ed.) (1977) *Equalities and Inequalities in Family Life*, London : Academic Press
- Clulow C. (1995), *Women, Men and Marriage : Talks from the Tavistock Marital Studies Institute*, London : Sheldon
- Coenen-Huther J., Kellerhals J., Von Allmen M., Hagmann H., Jeannerat F., Widmer E. (1994), *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne : Réalités sociales
- Cohen T. F. (1992), *Men's Friends : A Structural Analysis of Constraint on Men's Social Ties*, in Nardi P.M. (ed.), *Men's Friendship*, Thousand Oaks : Sage : 115-131

Colavecchia S. (2005), *Family finances : A Sociological Study of the Earning, Managing, and Spending of Money in Marital Relationships*, Toronto : University of Toronto, thesis

Collins R., Coltrane S. (1991), *Sociology of Marriage*, Chicago : Nelson-Hall Publishers

Coltrane S. (1990), *Birth Timing and the Division of Labor in Dual-Earner Families*, *Journal of Families Issues* vol. 11(2) : 157-181

Comaille J. (1991), *Régulation juridique de la famille en France, le droit saisi par la sociologie*, in De Singly F., Schultheis F. (dir.), *Affaires de famille, affaires d'Etat*, Jarville-La-Malgrange : Ed. de l'Est : 33-42

Connell, R. (1987), *Gender and Power : Society, the Person, and Sexual Politics*, Stanford : Stanford University Press

Coontz, S. (2004), *The World Historical Transformation of Marriage*, *Journal of Marriage and the Family* vol. 66 : 974-979

Corrigan P. (1989), *Gender and the Gift : the Case of the Family Clothing Economy*, *Sociology* vol. 23(4) : 513-534

Cowan, C., Cowan P., Heming G., Garrett E., Coysh W., Curtis, Boles H., Boles A. (1985). *Transitions to Parenthood : His, Hers, and Theirs*, *Journal of Family Issues* vol. 6(4) : 451-481

Crompton R. (1999), *The Decline of The Male Breadwinner*, in Crompton R. (ed.), *Restructuring Gender Relations and Employment*, Oxford : Oxford University Press : 1-25

Crompton, R., Harris F. (1999), *Employment, Careers, and Families : The Significance of Choice and Constraint in Women's Life*, in Crompton R. (ed.), *Restructuring Gender Relations and Employment*, Oxford : Oxford University Press : 128-149

Curtis R. F. (1986), *Household and Family in Theory of Inequality*, *American Sociological Review* vol. 51 : 168-183

Cusin F. (1998), *Motivations et cognitions dans les comportements liés à l'argent : l'apport de Simmel*, *L'année sociologique* vol. 48(2) : 417-455

Daniels A. K. (1989), *Invisible Careers, Women Civic Leaders*, Chicago : University of Chicago Press

Debordeaux D., Strobel P. (2002), *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmissions*, Paris : LGDJ

Déchaux J.-H. (1990), *Des relations de parenté inédites ?*, *Esprit* n°163 : 91-105

Déchaux J.-H. (1994), *Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ?*, *Sociétés contemporaines* n°17 : 75-90

Déchaux J.-H. (2005a), *L'argent entre germains adultes : ambivalence, déni et parades*, *Revue Enfances, Familles, Générations* n°2, www.erudit.org

Déchaux J.-H. (2005b), *Famille*, in Borlandi M. et al. (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris : PUF : 267-270

Déchaux J.-H., Herpin N. (2004), *Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité*, *Economie et Statistique* n°373 : 3-32

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

- Delâge D. (1987), La sociabilité familiale en Basse-Ville de Québec, *Recherches sociographiques*, vol. XXVIII(2-3) : 295-316
- Dell'Orto G., Doyle O.K. (2001), Poveri Ma Belli, Meanings of Money in Italy and in Switzerland, *American Behavioral Scientist* vol. 45(2) : 257-271
- Delphy C. (1970), L'ennemi principal, *Partisans, Libération des femmes*, années zéro n°54-55
- Delphy C. (1998, 2002) L'ennemi principal, vol. 1 : économie politique du patriarcat, Paris : Syllepse, col. Nouvelles Questions Féministes
- Deutsch F.M., Roska J., Meeske C. (2003), How Gender Counts When Couples Count Their Money, *Sex Roles* vol. 48(7-8) : 291-304
- DeVault M. (1990), Conflict over Housework : A Problem that (still) has no name, in Kriesberg L. (ed.), *Research in Social Movements, Conflict, and Change*, Greenwich : JAI Press : 189-202
- Dialogue (1990), Argent du couple et comptes familiaux, *Dialogue* n°109, Ramonville : Erès
- Duby G. (dir.) (1991), *Amour et sexualité en Occident*, Paris : Seuil
- Duchesne S., Haegel F. (2004), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien collectif*, Paris : Nathan
- Durkheim E. (1892, 1975), La famille conjugale, in Karady V., *Textes*, tome II., Paris : Minuit
- Edwards M. (1981), Financial Arrangements within Families, *Social Security Journal*, décembre : 1-16
- Edwards M. (1982), Financial Arrangements made by Husbands and Wives : Findings of a Survey, *Australian and New Zealand Journal of Sociology* vol. 18(3) : 320-338
- Elias N. (1991), *La Société des individus*, Paris : Fayard
- Elizabeth V. (2001), Managing Money, Managing Coupledom : a Critical Examination of Cohabitants Money Management Practices, *The Sociological Review* vol. 49(3) : 379-411
- Ermisch J., Francesci, M. (2000), Patterns of Household and Family Formation, in Berthoud R., Gershuny J. (ed.), *Seven Years in the Lives of British Families*, Bristol : Policy Press : 45-72
- Faure G. O. (2005), Négociation, in Borlandi M. et al. (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris : PUF : 360-362
- Ferrand M. (2001, 2002), Du droit des pères aux pouvoirs des mères, in Laufer J., Marry C., Maruani M. (dir.), *Masculin, féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris : PUF : 187-210
- Ferrand M. (2004), *Féminin, Masculin*, Paris : La Découverte
- Ferree M. (1984), The View from Below : Women's Employment and Gender Equality in Working Class Families, in Hess B. and Sussman M. (ed.), *Women and the Family*, The Haworth Press : 57-75

Ferree M. (1987), *She Works Hard for a Living : Gender and Class on the Job*, in Hess B., Ferree M. (ed.), *Analyzing Gender*, London : Sage Publications : 322-347

Ferree M. (1990), *Beyond Separate Spheres : Feminism and Family Research*, *Journal of Marriage and the Family* vol. 52 : 866-884

Ferree M. (1991), *The Gender Division of Labor in Two-Earner Marriages*, *Journal of Family Issues* vol. 12(2) : 158-180

Ferree, M., Hess B. (1987). Introduction, in Hess B., Ferree M. (ed.), *Analyzing Gender*, London : Sage Publications : 9-31

Ferreira C. (2003), *L'intimité familiale : quêtes et limites de l'engagement envers le proche*, *Sociologie et sociétés* vol. 35(2) : 149-161
<http://www.erudit.org/revue/socsoc/2003/v35/n2/index.html>

Festinger L. (1956, 1993), *L'échec d'une prophétie*, Paris : PUF

Fischer, E., Arnold S. (1990), *More than a Labor of Love : Gender Roles and Christmas Gift Shopping*, *Journal of Consumer Research* vol. 17 : 333-345

Fize M. (1990), *La démocratie familiale. Evolution des relations parents-adolescents*, Paris : Presse de la Renaissance

Flemming R. (1997), *The Common Purse : Income Sharing in New Zealand Families*, Auckland : Auckland University Press

Folbre N. (1986), *Hearts and Spades : Paradigmes of Household Economics*, *World Development*, vol.14 (2) : 245-255

Folbre N. (1994), *Who pays for the kids*, London : Routledge

Folbre N. (1997), *De la différence des sexes en économie politique*, Paris : Éditions des femmes

Fouquet A. (2002), *Le travail domestique : du travail invisible au "gisement" d'emplois*, in Laufer J., Marry C., Maruani M. (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris : PUF : 99-127

Fox Litton G., Murry McBride V. (2000), *Gender and Families : Feminist Perspective and Family Research*, *Journal of Marriage and the Family* vol. 62 : 1160-1172

Fraser N. (2004), *Justice sociale, redistribution et reconnaissance*, MAUSS n°23 : De la Reconnaissance, Paris : la Découverte : 151-164

Fraser N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*, Paris : la Découverte

Fthenakis W.(1991), *Aspects de la réglementation juridique des relations familiales*, in De Singly, Schultheis (dir.), *Affaires de famille, affaires d'Etat*, Jarville-La-Malgrange : Ed. de l'Est : 33-42

Fukuyama F. (1995), *Trust : The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, New York : Free Press

- Gager C. (1998), The Role of Valued Outcomes Justifications, and Comparison Referents in Perceptions of Fairness among Dual-Earner Couples, *Journal of Family Issues* vol. 19(5) : 622-648
- Galvin R. (2004), Comparisons Between Paid and Unpaid Care for Disabled People, *Journal of Sociology* vol. 40(2) : 137-155
- Gerson K. (1987), How Women Choose between Employment and Family, A Developmental Perspective, in Gerstel N., Engel Gross H. (ed.), *Families and Work*, Philadelphia : Temple University Press : 270-288
- Gerson, J., Peiss K. (1985), Boundaries, Negotiation, Consciousness, Reconceptualizing Gender Relations, *Social Problems* vol. 32(4) : 317-331
- Giddens A. (1984), *The Constitution of Society : Outline of the Theory of Structuration*, Berkeley : University of California Press
- Giddens A. (1990), *The Consequences of Modernity*, Stanford : Stanford University Press
- Giddens A. (1991), *Modernity and Self-Identity*, Cambridge : Polity Press
- Giddens A. (1992), *The Transformation of Intimacy-Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*, Cambridge : Polity Press
- Giddens A. (1992, 2004), *La transformation de l'intimité*, Paris : Hachette Littératures
- Gill G. K. (1998), the Strategic Involvement of Children Housework : An Australian Case of Two-Income Families, *International Journal of Comparative Sociology* vol. 39(3) : 301-314
- Gilliand P. (1991), Population et structures familiales en Suisse, in Fleiner-Gerster T., Gilliand P., Lüscher K. (dir.), *Familles en Suisse*, Fribourg : Editions Université de Fribourg : 3-31
- Girard A. (1964, 1981), *Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France*, Paris : INED
- Glaude M., De Singly F. (1986), L'organisation domestique : pouvoir et négociation, *Economie et Statistiques* n°197 : 3-30
- Glaser B. (1978), *Theoretical Sensitivity*, Mill Valley : Sociology Press
- Glaser B. (1992), *Basics of Grounded Theory Analysis*, Mill Valley : Sociology Press
- Glaser B., Strauss A. (1967), *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, Chicago : Aldine
- Glaser B., Strauss A. (1992), La méthode comparative continue en analyse qualitative, in Baszanger I. (ed.), *La trame de la négociation*, Paris : L'Harmattan : 283-300
- Glaser B., Strauss A. (1995), La production de la théories à partir des données, *Les terrains de l'enquête, Enquête* n°1 : 183-195
- Gléonnec M. (2004), Confiance et usage des technologies d'information et de communication, *Revue Consommations et Sociétés* n°4/2004, www.consommations-societes.net
- Glezer H., Mills E. (1991), Controlling the Purse Strings, *Family Matters* vol. 29 : 35-36

Godbout J. (1994), Y a-t-il encore une économie de la parenté ?, L'Ethnographie n°90(1) : 13-23

Godbout J. (2000), Le don, la dette, l'identité, Paris : La Découverte

Godbout J. (2005), Homo Donator versus Homo oeconomicus, in Finance & Bien commun, Common Good n°22 : « homo oeconomicus, le mal-compris et le mal aimé », Genève : Ed. Observatoire de la finance

Godbout J., Caillé A. (1992), L'esprit du don, Montréal : Boréal

Godbout J., Charbonneau J. (1993), La dette positive dans le lien familial, Mauss n°1 : 235-256

Godbout J., Charbonneau J., Lemieux V. (1996), La circulation du don dans la parenté, Une roue qui tourne, Montréal : INRS-Urbanisation

Godwin, D., Scanzoni J. (1989), Couple Decision Making, Commonalities and Differences Across Issues and Spouses, Journal of Family Issues vol. 10(3) : 291-310

Goffman E. (1961), Encounters, Indianapolis : Bobbs-Merrill

Goffman E. (2002), L'arrangement des sexes, Paris : La dispute

Gojart S., Gramain A., Weber F. (2003), Le partage du quotidien. Services rémunérés et sentiments de parenté, in Weber F., Gojart S., Gramain A. (dir.), Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine, Paris : la Découverte : 390-398

Goldberg, W., Michaels G., Lamb L. (1985), Husbands and Wives Adjustment to Pregnancy and first Parenthood, Journal of Family Issues vol. 6(4): 483-503

Goode J. W. (1959), The Theoretical Importance of Love, American Sociological Review vol. 24(1) : 38-47

Goode J., Callender C., Lister R. (1998), Purse or Wallet ?, London : Policy Studies Institute

Gorman E. H. (2000), Marriage and Money, the Effect of Marital Status on Attitudes toward Pay and Finances, Work and Occupation vol. 27(1) : 64-88

Gotman A. (1988a), L'identité conjugale à l'épreuve de l'héritage, Dialogue n°102 : 102-109

Gotman A. (1988b), Héritier, Paris : PUF

Gotman A. (1995), Dilapidation et prodigalité, Paris : Nathan

Gottman, J., Notarius C. (2000), Decade Review : Observing Marital Interaction, Journal of Marriage and the Family vol. 62 : 927-947

Grammain A., Gojard S., Weber F. (2003), Charges de familles. Dépendances et parenté dans la France contemporaine, Paris : Odile Jacob

Gramsci A. (1953), Lettres de la prison, version électronique 2003 sur <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.gra.let>

Gramsci A. (1971), Selections from the Prison Notebooks, London : Lawrence & Wishart

- Granovetter M. (1973), The Strength of Weak Ties, *American Journal of Sociology* vol. 78(6) : 1360-1380
- Granovetter M. (1985), Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness, *American Journal of Sociology* vol. 91(3) : 481-510
- Gray A. (1974), the Working Class Family as an Economic Unit, thèse de doctorat non publiée, University of Edinburgh
- Gray A. (1979), The Working Class Family as an Economic Unit in Harris C.C. (ed.), *The Sociology of Family, Sociological Review Monograph* vol. 28 : 186-213
- Greenfield S. (1965), Love and Marriage in Modern America : A Functional Analysis, *The Sociological Quarterly* vol. 6(4) : 361-377
- Guerin I. (2002), Le sexe de la monnaie, *Journal des anthropologues* n°90-91 : 213-230
- Guionnet C., Neveu E. (2004), *Féminins/Masculins, Sociologie du genre*, Paris : Armand Colin
- Gunnarsson J., Wahlund R. (1997), Household Financial Strategies in Sweden : An Exploratory Study, *Journal of Economic Psychology* vol. 18 : 201-233
- Haavind H. (1984), Love and Power in Marriage, in Holter H. (ed.), *Patriarchy in a Welfare Society*, Oslo : Universitetsforlaget
- Hainard F. (1998), Vers quelle féminisation du travail allons-nous en Suisse ? in Preiswerk Y. (dir.), *Les silences pudiques de l'économie. Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes*, Berne et Genève : CNSU, DDC, IUED : 65-72
- Halbwachs M. (1907), Budgets de familles ouvrières et paysannes en France en 1907, *Bulletin de la Statistique générale de la France* n°4(1) : 47-83, cité in Halbwachs M. (1972), *Classes sociales et morphologie*, Paris : Minuit, Le sens commun
- Halbwachs M. (1913), *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris : Alcan
- Halleröd B. (2005), Sharing of Housework and Money among Swedish Couples : Do They Behave Rationally, *European Sociological Review* vol. 21(3) : 273-288
- Hardin R. (2002), *Trust and Trustworthiness*, New York : Russell Sage Foundation
- Harriman C. L (1985), Marital Adjustment as Related to Personal and Marital Changes Accompanying Parenthood, *Family Relations* vol. 34 : 233-239
- Haugen, G. M. (2005), Relations between Money and Love in Postdivorce Families, *Children's perspectives, Childhood* vol. 12(4) : 507-526
- Head-König A.-L. (1996), Recherchées ou exclues. Quelques paramètres conjoncturels de la présence des femmes sur le marché du travail, XVe - XIXe siècles, in Pfister U., Studer B., Tanner J. (dir.), *Le travail en mutation. Interprétation, organisation et pouvoir, du Moyen Age à nos jours*, Zurich : Chronos : 127-143
- Heimdal K.R., Houseknecht S.K. (2003), Cohabiting and Married Couples' Income Organization : Approaches in Sweden and the United States, *Journal of Marriage and Family* vol. 65 : 525-538

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Heiss J. (1991), Gender and Romantic Love Roles, *The Sociological Quarterly* vol. 32(4) : 575-591

Hénaff M. (2002), *Le prix de la vérité – le don, l'argent, la philosophie*, Paris : le Seuil

Hertz R. (1986), *More Equal than Others : Women and Men in Dual Career Marriages*, Berkeley : University of California Press

Hertz R. (1992), Financial Affairs : Money and Authority in Lewis S., Izraeli D., Hootsmans H. (ed.), *Dual-Earner Marriage*, London : Sage : 127-150

Hochschild A. R. (1979), Emotion Work, Feeling Rules and Social Structure, *American Journal of Sociology* vol. 85(3) : 551-575

Hochschild A. R. (1983, 2003a), *The Managed Heart, Commercialization of Human Feeling*, Berkeley : University of California Press

Hochschild A. R. (1989, 2003b) *The Second Shift*, New York : Penguin Books

Hochschild, A. R. (2003c), *The Commercialization of Intimate Life*, Berkeley : U.O.C. Press

Honneth A. (2002), Reconnaissance et justice, *Le Passant ordinaire* n°38, <http://www.Passant-ordinaire.com/revue/38-349.asp>

Honneth A. (2004), La théorie de la reconnaissance : une esquisse, *MAUSS* n°23 : De la Reconnaissance, Paris : la Découverte : 133-135

Hoorens V., Remmers N., Van de Riet K. (1999), Time is an Amazingly Variable Amount of Money : Endowment and Ownership Effects in the Subjective Value of Working Time, *Journal of Economic Psychology* vol. 20 : 383-405

Huber J. (1991), A theory of Family, Economy, and Gender, in Blumberg R. (ed.), *Gender Family and Economy*, London : Sage : 35-51

Huston T. (2000), The Social Ecology of Marriage and Other Intimate Unions, *Journal of Marriage and the Family* vol. 62 : 298-320

Jasso G. (1983), Fairness of Individual Rewards and Fairness of the Reward Distribution : Specifying the Inconsistency between the Micro and Macro Principles of Justice, *Social Psychology Quarterly* vol. 46 : 185-199

Jasso G. (1988), Employment, Earnings, and Marital Cohesiveness : An Empirical Test of Theoretical Predictions, in *Status Generalization : New Theory and Research*, Webster M., Foschi M. (ed.), Stanford : Stanford University Press : 123-164

Javala J. (2003), From Norms to Trust, The Luhmannian Connections between Trust and System, *European Journal of Social Theory* vol. 6(2) : 173-190

Jenkins S.P. (2000), Dynamics of Household Income, in Berthoud R., Gershuny J. (ed.), *Seven Years in the Lives of British Family*, Bristol : Policy Press : 107-131

Johnson, E., Huston T. (1998), The Perils of Love, or Why Wives Adapt to Husbands during the Transition to Parenthood, *Journal of Marriage and the Family* vol. 60 : 195-204

Journet N. (2005), L'argent en famille, *Terrain* n°45 : 5-12

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Karlsson N., Dellgran P., Klingander B., Gärling T. (2004), Household Consumption : Influences of Aspiration Level, Social Comparaison, and Money Management, Journal of Economic Psychology vol. 25 : 753-769

Kaufmann J.C. (1986), La formation de l'intimité domestique, Actions et recherches sociales n°1, Paris : RIFF

Kaufmann J.C. (1990), Partager les tâches ménagères : don de soi et calcul de la dette, Dialogue n°110 : 91-108

Kaufmann J.C. (1992), La trame conjugale, analyse du couple par son linge, Paris : Nathan

Kaufmann J.C. (1993), Sociologie du couple, Paris : PUF, ed. Que sais-je ?

Kaufmann J.C. (1994), Rôles et identité : l'exemple de l'entrée en couple, Cahiers internationaux de sociologie vol. XCVII : 301-328

Kaufmann J.C. (1996), L'entretien compréhensif, Paris : Nathan

Kaufmann J.C. (1999), La femme seule et le Prince charmant, enquête sur la vie en solo, Paris : Nathan

Kellerhals J. (1981), Ambiguïtés normatives de l'échange conjugal : le problème de l'équité, Revue suisse de sociologie n°7(3) : 311-327

Kellerhals J. (1993), Couples et société : transformations et diversité , Bulletin du Centre protestant d'études n°1, Genève

Kellerhals J., Perrin J.-K., Steinauer-Cresson G., Vonèche L., Wirth G. (1982), Mariages au quotidien, Lausanne : Ed. Favre

Kellerhals J., Coenen-Huther J., Modack M. (1988), Figures de l'équité, la construction des normes de justice dans les groupes, Paris : PUF, coll. Le sociologue

Kellerhals J., Lazega E. (1990), La perception des droits de propriété individuelle dans la famille, Dialogue n°109 « L'argent du couple » : 24-37

Kellerhals J., Montandon C. (1991), Les stratégies éducatives des familles. Milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents, Lausanne : Delachaux et Niestlé

Kellerhals J., Modak M., Perrin J.-P (1992), Transactions interindividuelles, cohésion de groupe et normes de justice, in Blanc M. (dir.), Pour une sociologie de la transaction sociale, Paris : L'Harmattan : 167-190

Kellerhals, J., Troutot P.-Y., Lazega E. (1984, 1993), Microsociologie de la famille, Paris : PUF

Kellerhals J., Coenen-Huther J., Von Allmen M. (1994a), Ampleur et limites des solidarités dans la parenté, in Fragnière J. P. (dir.), Familles et sécurité sociale, Lausanne : Ed. EESP : 79-92

Kellerhals J., Coenen-Huther J., Von Allmen M., Hagmann H. (1994b), Proximité affective et entraide entre générations : la "génération-pivot" et ses pères et mères, Gérontologie et Société n°68 : 98-112

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Kellerhals J., Coenen-Huther J., Von Allmen M., Hagmann H. (1994c), Proximité affective et entraide entre générations : le cas des relations de la génération-pivot avec ses pères et mères, *Cahiers psychiatriques genevois* n°17 : 37-53

Kellerhals J., Widmer E. (2005), *Familles en Suisse : les nouveaux liens*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes

Kenney C. (2004), Cohabiting Couple, Filing Jointly ? Resource Pooling and U.S. Poverty Policies, *Family Relations* vol. 53 : 237-247

Kenney C. (2006), The Power of the Purse, Allocative Systems and Inequality in Couple Households, *Gender & Society* vol. 20(3) : 354-381

Kidder P. (2001), Gift Exchange and Justice in Families, *Journal of Social Philosophy* vol. 32(2): 157-173

Kirchler E. (1995) Studying Economic Decisions within Private Household : A Critical Review and Design for a Couple Experiences Diary, *Journal of Economic Psychology* vol. 16 : 393-419

Komter A. (1989), Hidden Power in Marriage, *Gender & Society* vol. 3(2) : 187-216

Komter A. (1991), Gender, Power and Feminist Theory, in Davis K., Leijenaar M., Oldersma J. (ed.), *The Gender of Power*, London : Sage Publications : 21-41

Kreuger, D. (1986). (ed.) *The last taboo: Money as symbol and reality in psychotherapy and psychoanalysis*, New York : Brunner/Mazel

Kroska A. (2000), Conceptualizing and Measuring Gender Ideology as an Identity, *Gender & Society* vol. 14(3) : 368-394

Laé J.-F. (2003), L'intimité : une longue histoire de la propriété de soi, *Sociologie et sociétés* vol. 35(2), <http://www.erudit.org/revue/socsoc/2003/v35/n2/index.html>

Landry B. (2000), *Black Working Wives : Pioneers of the American Family Revolution*, Berkeley : University of California Press

Languin N., Von Allmen M., Bastard B., Cardia-Vonèche L. (1990), Plus riche ou plus pauvre ? Le divorce et l'évolution des ressources familiales à Genève, *Dialogue* n°109 « l'argent du couple » : 60-69

Langevin A. (1990), Pédagogie de la circulation de l'argent dans la famille, in *Dialogue* n°109 « l'argent du couple » : 38-48

LaRossa R. (2005), Grounded Theory Methods and Qualitative Family Research, *Journal of Marriage and the Family* vol. 67 : 837-857

LaRossa, R., LaRossa M. (1981), *Transition to Parenthood, How Infants Change Families* Beverly Hills : Sage Library of Social Research

Laurie H., Gershuny J. (2000), Couples, Work and Money, in Berthoud R., Gershuny J. (ed.), *Seven Years in the Lives of British Families*, Bristol : Policy Press : 45-72

Laurie H., Sullivan O. (1991), Combining Qualitative and Quantitative Data in the Longitudinal Study of Household Allocations, *The Sociological Review* vol. 39(1) : 113-130

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Lefebvre N. (1995), Introduction : Féminin/Masculin, Privé/Public, in Ephesia (dir.), La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales, Paris : La Découverte

Lefort C. (1951), L'échange et la lutte des hommes, Les temps modernes n°64 : 1400-1417

Le Gall D., Martin C. (1990), Aimer sans compter ?, Dialogue n°109 « l'argent du couple » : 70-81

Lemel Y. (1991), L'argent dans le ménage, in De Singly (dir.), La famille, l'état des savoirs, Paris : La Découverte : 156-164

Lemieux D. (2003), La formation du couple raconté en duo, Sociologie et sociétés vol. 35(2), <http://www.erudit.org/revue/socsoc/2003/v35/n2/index.html>

Lennon, M., Rosenfield S. (1994), Relative Fairness and the Division of Housework : The Importance of Options, American Journal of Sociology vol. 100(2) : 506-531

Le Play F. (1970), Les ouvriers européens vol. 1, in Lazarsfeld P., Philosophie des sciences sociales, Paris : Gallimard : 151-152

Leuba A. (1997), La répartition traditionnelle des tâches entre les conjoints en regard du principe d'égalité entre hommes et femmes, Berne : Thèse

Lewis J. (1992), Gender and the Development of Welfare Regimes, European Journal of Social Policy vol. 2 : 159-173

Lewis J. (2001), The Decline of the Male Breadwinner Model : Implications for Work and Care, Social Politics vol. 8(2) : 152-169

Luhmann N. (2000), Familiarity, Confidence, Trust : Problems and Alternatives, in Gambetta D. (ed.), Trust : Making and Breaking Cooperative Relations, electronic edition, University of Oxford : Department of Sociology, chapter 6 : 94-107
<http://www.sociology.ox.ac.uk/papers/luhmann94-107.pdf>

Lukes S. (1974, 2005), Power : A Radical View, New York : Palgrave Macmillan

Lukes, S. (ed.) (1986), Power, New York : New York University Press

Lundberg S., Pollak R. A. (1993), Separate Spheres Bargaining and the Marriage Market, Journal of Political Economy vol. 101(6) : 988-1010

Lundberg S., Pollak R.A. (1996), Bargaining and Distribution in Marriage, Journal of Economic Perspectives vol. 10(4) : 139-158

Lynch K. (1995), La famille dans la sphère privée et la sphère publique, in Ephesia (dir.), La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales, Paris : La Découverte

MacDermid, S., Huston T., HcHale S. (1990), Changes in Marriage Associated with the Transition to Parenthood : Individual Differences as a Function of Sex-Role Attitudes and Changes in the Division of Household Labor, Journal of Marriage and the Family vol. 52 : 475-486.

Maguire Klute M., Crouter A. C., Sayer A. G., McHale S. M. (2001), Occupational Self-Direction, Values and Egalitarian Relationships : A Study of Dual Earner, *Journal of Marriage and Family* vol. 64 : 139-151

Major B., Deaux K. (1982), Individual Différences in Justice Behavior, in Greenberg J., Cohen R. (ed.), *Equality and Justice in Social Behavior*, New York : Academic Press : 43-76

Marcel J.-C. (2005) Halbwachs Maurice, in Borlandi M. et al. (dir), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris : PUF : 315-316

Martial A. (2002), L'argent dans les familles recomposées après-divorce, Dossier d'étude de la CNAF n° 29, France : CNAF

Martial A. (2005a), Comment rester liés ? Les comptes de la recomposition, *Terrain* n°45, Paris : 67-82

Martial A. (2005b), L'entretien de l'enfant au sein des constellations familiales recomposées , *Revue Enfance, Famille, Générations* n°2, www.erudit.org

Maruani M. (2005), Genre, in Borlandi M. et al. (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris : PUF : 290-292

Maruani M., Reynaud E. (1993), *Sociologie de l'emploi*, Paris : La Découverte

Marx K. (1857-1858, 1968), *Fondements de la critique de l'économie politique : ébauche de 1857-1858; 1, Chapitre de l'argent*, Paris : Anthropos

Marx K. (1867, 1971), *Le Capital*, Paris : Éditions Sociales

Mauss M. (1950, 1985), *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* in Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF : 145-279

MAUSS (revue) (1993), Ce que donner veut dire. Don et intérêt, *MAUSS* n°1, Paris : La Découverte

Mchale, S., Huston T. (1985), The Effect of the Transition to Parenthood on the Marriage Relationship : A longitudinal Study, *Journal of Family Issues* vol. 6(4) : 409-433

McRae S. (1987), The Allocation of Money in Cross-Class Families, *Sociological Review*, vol. 35(1) : 97-122

Mead G. H. (1934), *Mind, Self and Society*, Chicago : University of Chicago Press

Messant-Laurent F. (1991), *Travail féminin, réalité et représentation*, Lausanne : l'Age d'Homme : 91-105

Meulders D., Plasman R. (2003), Approche féministe de l'économie, in Laufer J., Marry C., Maruani M. (dir.) *Le travail du genre*, Paris : la Découverte, MAGE : 227-237

Meyer J. (1991), Power and Love : Conflicting Conceptual Schemata, in Davis K., Leijenaar M., Oldersma J. (ed.), *The Gender of Power*, London : Sage Publications : 21-41

Mills W. (1959, 2006), *L'imagination sociologique*, Paris : La Découverte

Morris L. (1984), Redundancy and Patterns of Household Finance, *Sociological Review* vol. 32(3) : 492-523

Morris L. (1989), Household Strategies : the Individual, the Collectivity and the Labour Market, the Case of Married couple, Work, Employment and Society vol. 3(4) : 447-464

Morris L. (1993), Household Finance Management and the Labour Market : a Case Study in Hartlepool, Sociological Review vol. 41(3) : 506-536

Muxuel A. (1996), Individu et mémoire familiale, Paris : Nathan

Nemo P. (2005), Consensus, in Borlandi M. et al. (dir.), Dictionnaire de la pensée sociologique, Paris : PUF : 126-128

Neuburger R. (2000), Les territoires de l'intime, l'individu, le couple, la famille, Paris : Odile Jacob

Nordenmark M., Nyman C. (2003), Fair or Unfair ? Perceived Fairness of Household Division of Labour and Gender Equality among Women and Men, the European Journal of Women's Studies vol. 10(2) : 181-209

Nyman C. (1998), Perceived Sharing in Marriage : Money Consumption and Power, papier présenté au 14^e Word Congress of Sociology, Montréal, Canada

Nyman C. (1999), Gender Equality in the Most Equal Country in the World ? Money and Marriage in Sweden, the Sociological Review vol. 47(4) : 766-792

Nyman C. (2003), The Social Nature of Money : Meanings of Money in Swedish families, Women's Studies International Forum vol. 26(1) : 79-94

Nyman C., Evertsson L. (2005), Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille : un regard sur l'organisation financière des couples suédois, Revue Enfances, Familles, Générations n°2, www.erudit.org

Office fédéral de la statistique (1993), Vers l'égalité ? Aperçu statistique de la situation des femmes et des hommes en Suisse, Berne : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (1997), La population face au travail: disparités socio-démographiques et régionales, Berne : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (2002), Revenu et bien-être, Niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse, Neuchâtel : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (2003), Vers l'égalité ? La situation des femmes et des hommes en Suisse, troisième rapport statistique, Neuchâtel : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (2004a), Enquête sur les revenus et la consommation (ERC 2002), Neuchâtel : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (2004b), Enquête suisse sur la famille, Neuchâtel : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (2005a), Avancée et stagnation dans la problématique de l'égalité entre hommes et femmes de 1970 à 2000, Neuchâtel : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (2005b), Evolution des formes de vie familiale, recensement fédéral de la population 2000, Neuchâtel : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (2005c), Enquête sur les revenus et la consommation 2003, Neuchâtel : Ed. OFS

Office fédéral de la statistique (2006), Population de la Suisse 2005, Neuchâtel : Ed. OFS

Orléan A, (1992), La monnaie comme lien social, Genèses n°8 : monnaies, valeurs et légitimité, Paris : Calmann Lévy : 86-107

Ouellette F.R. et Dandurand R.B. (1992), Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité, in Pronovost G. (dir.), Comprendre la famille, Actes du Symposium de recherche sur la famille, Québec : PUQ : 491-504

Pahl J. (1980), Patterns of Money Management within Marriage, Journal of Social Policy vol. 9(3) : 313-335

Pahl J. (1983), The Allocation of Money and the Structuring of Inequality within Marriage, Sociological Review vol. 31(2) : 237-262

Pahl, J. (1989), Money and Marriage, Londres : MacMillan

Pahl J. (1990), Household Spending, Personal Spending and the Control of Money in Marriage, Review of Sociology vol. 21 : 119-138

Pahl J. (1992), Household Spending, Personal Spending and the Control of Money in marriage, in Human Societies : 182-185

Pahl J. (1995), His Money, her Money : Recent Research on Financial Organisation in Marriage, in Journal of Economic Psychology vol. 16 : 361-376

Pahl J. (1996), The Gendering of Spending within Households, <http://www.radstats.org.uk/no075/pahl.htm>

Pahl J. (1997), Our Money and my Money : What do Financial Arrangements Tell Us about Relationships, Canterbury : Seventh Jackie Burgoyne Memorial Lecture

Pahl J. (2000), The Gendering of Spending within Household, Radical Statistics vol. 75 : 38-48

Pahl J. (2005), Individualisation et modèles de gestion des finances au sein des familles, Revue Enfances, Familles, Générations n°2, www.erudit.org

Pahl, J. (29-30 June 2006), Family Finances, Individualisation, Spending Patterns and Access to Credit, Beyond Homo Economicus: Emerging Perspectives on Economic Behaviour, University of Exeter, ESRC Seminar

Parker G. (1989), Review Article, Unending Work and Care, Work, Employment & Society vol. 3(4) : 541-553

Parsons T. (1949, 1955), Eléments pour une sociologie de l'action, Paris : Plon

Parsons T., Smelser N. (1956), Economy and Society : a Study in the Integration of Economic and Social Theory, Glencoe : Free Press

Parsons T. (1967), On the concept of influence, in Parsons T., Sociological Theory and Modern Society, New York : Free Press : 355-362

Parsons T. (1963, 1969), On the Concept of Political Power, in Parsons T., Politics and Social Structure, New York : Free Press : 352-404

Parsons T. (1971, 1973), *Le système des sociétés modernes*, Paris-Bruxelles-Montréal : Dunod, coll. « Organisation et sciences humaines » n°15

Pennec S. (2005), *Entre règles publiques et arrangements privés : le travail filial et le préservation des biens de familles*, *Revue Enfances, Familles, Générations* n°2, www.erudit.org

Pellegrin-Rescia M.-L. (1999), *L'argent, la perte : ékonomisme et/ou oblativité*, *Revue internationale de psychologie* n°13 : 61-71

Perrot M. (dir.) (1998), *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris : Flammarion

Petitpierre G., De Montmollin C., Guinand J., Hausheer H. (1988), *Mariage : effets généraux*, Genève : FJS : 103-106

Pitrou A. (1977), *Le soutien familial dans la société urbaine*, *Revue française de sociologie* XVIII : 47-84

Pitrou A. (1987), *Dépérissement des solidarités familiales ?*, *L'année sociologique*, 3^{ème} série, vol. XXXVII : 207-224

Pitrou A. (1978, 1992), *Les Solidarités familiales. Vivre sans famille ?* Toulouse : Privat

Pitrou A. (1996), *Le mythe de la famille et du familial*, in Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire faire, Famille et services*, Rennes : Presses universitaires de Rennes : 25-37

Pitrou A. (2002), *Trop de famille tue la famille*, in Dortier J.F. (dir.), *Familles. Permanence et métamorphoses*, Paris : Ed. Sciences Humaines : 125-128

Polanyi K. (1957, 1975), *L'économie en tant que procès institutionnalisé*, in Polanyi K., Arensberg C. (dir.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Larousse : 239-260

Potuchek J. (1992), *Employed Wives' Orientations to Breadwinning : A Gender Theory Analysis*, *Journal of Marriage and the Family* vol. 54 : 548-558

Potuchek J. (1997), *Who Supports the Family ? Gender and Breadwinning in Dual-Earner Families*, Stanford : Stanford University Press

Presvelou C. (1968), *Sociologie de la consommation familiale*, Bruxelles : Les Editions Vie Ouvrière

Pujol M. (1992), *Feminism and Anti-Feminism in Early Economic Thought*, Cheltenham and Northampton : Edward Elgar Publishing Ltd

Pyke, K., Coltrane S. (1996), *Entitlement, Obligation, and Gratitude in Family Work*, *Journal of Family Issues* vol. 17(1) : 60-82

Quénart A., Hurtubise R. (1998), *Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille*, *Sociologie et Sociétés* vol. XXX(1)
<http://www.erudit.org/revue/socsoc/1998/v30/n1/001602ar.html>

Raymond J. (2000), *For Richer, for Poorer*, *American Demographics* : 59-64

Ricoeur P. (2004), *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Paris : Stock

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

- Ridgeway, C. (1997), Interaction and the Conservation of Gender Inequality : Considering Employment, *American Sociological Review* vol. 62 : 218-235
- Risman B. (1998), *Gender Vertigo : American Families in Transition*, New Haven : Yale University Press
- Risman B., Johnson-Summerford (1998), Doing It Fairly : A Study of Postgender Marriages, *Journal of Marriage and the Family* vol. 60 : 23-40
- Rocher G. (1992), Culture, civilisation et idéologie, Montréal : Éditions Hurtubise HMH : 101-127
- Roman C., Vogler C. (1999), Managing Money in British and Swedish Households, *European Societies* vol. 1(3) : 419-456
- Rosenbluth S., Steil J., Whitcomb J. (1998), Marital Equality, What Does It Mean ?, *Journal of Family Issues*, vol. 19(3) : 227-244
- Roussel L. (1989), *La famille incertaine*, Paris : Odile Jacob
- Roux P., Perrin V., Modak M., Voutat B. (1999), Couple et égalité : un ménage impossible, Lausanne : Réalités sociales
- Rowntree G. (1954), The Finances of Founding a Family, *Scottish Journal of Political Economy* vol. 1(3) : 201-232
- Roy D. (2005), Tout ce qui est à moi est à toi ?, *Terrain* n°45 : 41-52
- Roy, D. (2006), L'argent du « ménage » : Qui paie quoi ?, *Travail, genre et sociétés* n°15 : 101-111
- Ruano-Borbalan J.-C. (2002), Introduction générale, les métamorphose du pouvoir, in Ruano-Borbalan J.-C. et Choc B. (dir.), *Le pouvoir*, Auxerre : Ed. Sciences Humaines
- Rubin Z. (1973), *Liking and Loving*, New York : Rinehart & Winston
- Rubin Z., Peplau L., Hill C. (1981), Loving and Leaving : Sex Differences in Romantic Attachments, *Sex Roles* vol. 7(8) : 821-835
- Ruijter E., Treas J. K., Cohen P.N. (2005), Outsourcing the Gender Factory : Living Arrangements and Service Expenditures on Female and Male Tasks, *Social Forces* vol. 84(1) : 305-319
- Safilios-Rothschild C. (1969), Family Sociology of Wives' Family Sociology ? A Cross Cultural Examination of Decision-Making, *Journal of Marriage and the Family* vol. 31 : 290-301
- Safilios-Rothschild C. (1970), The Study of Family Power Structure : A Review 1960-1969, *Journal of Marriage and the Family* vol. 32 : 539-552
- Safilios-Rothschild C. (1976), A Macro and Micro-Examination of Family Power and Love : An Exchange Model, *Journal of Marriage and the Family* vol. 38(2) : 355-362
- Sarma C. (1985), La cohabitation hors mariage : un mode de vie différent ?, *Economie et statistique (INSEE)* n°179 : 47-52

- Sarma C. (1988), Les couples non mariés possèdent moins de patrimoine que les couples mariés, *Economie et statistique* (INSEE) n°214 : 53-61
- Sayer L., Bianchi S. (2000), Women's Economic Independance and the Probability of Divorce : A Review and Reexamination, *Journal of Family Issues* vol. 21(7) : 906-943
- Scanzoni, J., Polonko K. (1980), A Conceptual Approach to Explicit Marital Negotiation, *Journal of Marriage and the Family* vol. 42(3) : 31-44
- Schaber G. (1995), Don de temps, don d'argent, don d'espace, in Attias-Donfut C. (dir.), *Les solidarités entre générations : vieillesse, famille, Etat*, Paris : Nathan : 97-116
- Schultheis F. (1991), La famille, le marché et l'état providence, in De Singly F., Schultheis F. (dir.), *Affaires de famille, affaires d'Etat*, Jarville-La-Malgrange : Ed. de l'Est : 33-42
- Schultheis, F. (1995), L'opposition privé/ public comme principe-clé d'une vision et d'une division sexuée du monde social, in Ephesia (dir.), *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris : La Découverte : 190-193
- Schwartz O. (1990), *Le monde privé des ouvriers*, Paris : PUF
- Schwartz P. (1994), *Peer Marriage*, New York : The Free Press
- Segalen M. (2000), *Sociologie de la famille*, Paris : Armand Colin
- Sen A. (1984), Economics and the Family, in Sen A., *Resources, Values and Development*, Cambridge : Harvard University Press : 369-385
- Sen A. (1989), Economic Methodology: Heterogeneity and Relevance, *Social Research* vol. 56(2) : 299-329
- Shorter E. (1975), *Naissance de la famille moderne : 18-20^{ème} siècle*, Paris : Seuil
- Simmel G. (1950), *The Sociology of Georg Simmel*, New York : Free Press
- Simmel G., (1900, 1987), *Philosophie de l'argent*, Paris : PUF
- Simmel G. (1988), *Philosophie de l'amour*, Paris : Rivage Poche
- Singh S. (1996), The Cultural Distinctiveness of Money, *Sociological Bulletin* vol. 45(1) : 55-85
- Singh S. (1997a), *Marriage Money*, Australia : Allen & Unwin
- Singh S. (1997b), *Marriage Money : The Social Shaping of Money in Marriage & Banking*, Australia : Allen & Unwin
- Singh S., Lindsay J. (1996), Money in Heterosexual Relationships, *Australian and New Zealand Journal of Sociology* vol. 32 (3) : 57-69
- Singly De F. (1984), Accumulation et partage des ressources conjugales, *La place du travail professionnel de la femme mariée dans les représentations de l'échange domestique*, *Sociologie du travail* n°26(3) : 326-345
- Singly De F. (1988a), L'amour, un bien privé, un mal public ?, *Revue française des affaires sociales* n°42(2) : 129-141

- Singly De F. (1988b), Un drôle de je: le moi conjugal, Dialogue n°102 : 3-5
- Singly De F. (1996), Le soi, le couple et la famille, Paris : Nathan
- Singly De F. (1999), Sociologie de la famille, in Akoun A., Anskart P. (dir.), Dictionnaire de Sociologie, Paris : Le Robert-Seuil : 217-221
- Singly De F. (2000), Libres ensemble : de l'individualisme dans la vie commune, Paris : Nathan
- Singly De F. (2001, 2002), Charges et charmes de la vie privée, in Laufer J., Marry C., Maruani M. (dir.), Masculin, féminin : questions pour les sciences de l'homme, Paris : PUF : 149-167
- Singly De F. (2003), Intimité conjugale et intimité personnelle, Sociologie et Sociétés vol.XXXV(2), Montréal : Presse de l'Université de Montréal : 79-96
- Singly De F. (1987,2004a), Fortune et infortune de la femme mariée, Paris : PUF
- Singly De F. (1993, 2004b), Sociologie de la famille contemporaine, Paris : Nathan
- Smith A. (1776, 1991), Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, Paris : Garnier-Flammarion
- Smock P. J., Manning W. D., (1997), Cohabiting Partner's Economic Circumstances and Marriage, Demography vol. 34(3) : 331-341
- Smock P.J., Manning W.D, Porter M. (2005), Everything's There Except Money : How Money Shapes Decisions to Marry among Cohabitors, Journal of Marriage and Family vol. 67 : 680-696
- Sofer C., (2003), Femmes, féminisme et théories économiques : la révolution discrète, in Laufer J., Marry C., Maruani M. (dir.), le travail du genre, Paris : la Découverte : 213-226
- Sokoloff, N. J. (1980), Between Money and Love : The Dialectics of Women's Home and Market, New York : Praeger
- Sprecher S., Metts S. (1989), Development of the Romantic Beliefs Scale and Examination of the Effects of Gender and Gender-Role Orientation, Journal of Social and Personal Relationships vol. 6 : 387-411
- Stacey J., Thorne B. (1985), The Missing Feminist Revolution in Sociology, Social Problems vol. 32(4) : 301-316
- Stamp P. (1985), Research note : Balance of Financial Power in Marriage : an Exploratory Study of Breadwinning Wives, Sociological Review vol. 33(3) : 546-566
- Stanley S., Whitton, S., Sadberry S., Clements M., Markman H. (2006), Sacrifice as a Predictor of Marital Outcomes, Family Process vol. 45(3) : 289-303
- Steil, J., Weltman K. (1991), Marital Inequality : The Importance of Resources, Personal Attributes, and Social Norms on Career Valuing and the Allocation of Domestic Responsibilities, Sex Roles vol. 24(3/4) : 161-179
- Steiner P. (2005), Veblen Thorstein Bunde, in Borlandi M. et al. (dir.), Dictionnaire de la pensée sociologique, Paris : PUF : 731-732

Stier H., Lewin-Epstein N. (2000), Women's Part-time Employment and Gender Inequality in the Family, *Journal of Family Issues* vol. 21(3) : 390-410

Strauss A. (1978), *Negotiations*, London : Jossey-Bass Publishers

Strauss A. (1987), *Qualitative Analysis for Social Scientists*, Cambridge University Press, New York

Strauss A., Corbin J. (ed.) (1997a), *Grounded Theory in Practice*, Thousand Oaks : Sage

Strauss A., Corbin J. (ed.) (1997b), *Basic of Qualitative Research : Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory*, Thousand Oaks : Sage

Summer K. E., Brown T. (1996), Men, Women and Money : Exploring the Role of Gender, Gender-Linkage of College Major and Career Information Sources in Salary Expectations, *Sex Roles* vol. 34(11/12) : 823-839

Szinovacz M. (1987), Family Power, in Sussman B., Steinmetz M., Suzanne K. (ed.), *Handbook of Marriage and the Family*, New York : Plenum Press : 651-693

Szinovacz, M., Egley L. (1995), Comparing One-Partner and Couple Data on Sensitive Marital Behaviors : The Case of Marital Violence, *Journal of Marriage and the Family* vol. 57 : 995-1010

Terrain (revue) (2005), *L'argent en famille*, n°45

Terstchenko M. (2004), Egoïsme ou altruisme, *MAUSS : De la reconnaissance* vol. 23 : 312-333

Théry I. (1993), *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris : Odile Jacob

Théry I. (1998), *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris : Odile Jacobs

Théry, I. (2000), Du couple "chaînon" au couple "duo", *Dialogue* n°150 : 3-12

Théry I. (2005), Dynamique d'égalité des sexes et transformations de la parenté, in Maruani M. (dir), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte : 159-166

Thompson L. (1991), Family Work, Women's Sense of Fairness, *Journal of Family Issues* vol. 12(2) : 181-196

Thorne, B. (1982), Feminist Rethinking of the Family : An Overview., in Thorne B., Yalom M., *Rethinking the Family, some Feminist Questions*, New York : Longman : 1-24

Tichenor V.J. (1999), Status and Income as Gendered Resources : The Case of Marital Power, *Journal of Marriage and Family* vol. 61 : 638-650

Tichenor V.J. (2005), *Earning More and Getting Less*, New Brunswick : Rutgers University Press

Tilly L., Scott J. (1978, 2002), *Les femmes, le travail et la famille*, Paris : Petite Bibliothèque Payot

Torres A. (1995), Travail féminin et relations conjugales : quelques exemples des interrelations entre sphère privée et sphère publique, in Ephesia, *La place des femmes*, Paris : La Découverte : 186-193

Treas J. (1991), The Common Pot or Separate Purses ? A Transaction Cost Interpretation, in Blumberg (ed.), Gender, Family and Economy : The Triple Overlap, Newsbury Park : Sage Publications : 211-224

Treas J. (1993), Money in the Bank : Transaction Costs and the Economic Organization of Marriage, American Sociological Review vol. 58 : 723-734

Vandenberghe F. (2001), La sociologie de Georg Simmel, Paris : La Découverte « Repères »

Van de Rijt A., Buskens V. (2006), Trust in Intimate Relationships, The Increased Importance of Embeddedness for Marriage in the United States, Rationality and Society vol. 18(2) : 123-156

Veblen T. (1899, 1979), Théorie de la classe de loisir, Paris : Gallimard

Vogler C. (1994), Money in the Household, in Anderson M., Bechhofer F., Gershuny J. (ed.), The Social and Political Economy of the Household, Oxford : OUP : 225-266

Vogler C. (1998), Money in the Household : Some Underlying Issues of Power, Sociological Review vol. 46(4) : 687-708

Vogler C. (2005), Cohabiting Couples : Rethinking Money in the Household at the Beginning of the Twenty First Century, Sociological Review : 1-29

Vogler C., Pahl J. (1993), Social and Economic Change and the Organisation of Money within Marriage, in Work, Employment and Society vol. 7(1) : 71-95

Vogler C., Pahl J. (1994), Money, Power and Inequality within Marriage, Sociological Review vol. 42(2) : 263-288

Weber M. (1905, 1967), L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris : Plon

Weber M. (1971), Economie et société, tome 1, Paris : Plon

Webley L., Portalska R. (1983), The Unacceptability of Money as a Gift, Journal of Economic Psychology vol. 4(3) : 223-238

Wellman B., Wortley S. (1990), Different Strokes from Different Folks : Community Ties and Social Support, American Journal of Sociology vol. 96(3) : 558-588

West C., Zimmerman D.H. (1987), Doing Gender, Gender & Society vol. 1(2) : 125-151

White, L., Booth A. (1985), The Transition to Parenthood and Marital Quality, Journal of Family Issues vol. 6(4) : 435-449

Widmer E., Kellerhals J., Levy R. (2003), Couples contemporains : Cohésion, régulation et conflits. Une enquête sociologique, Zürich : Seismo

Widmer E., Kellerhals J., Levy R. (2004), Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social, Revue française de sociologie n°45(1) : 37-67

Wilkie J. R., Ferree M., Ratcliff K. S. (1998) Gender and Fairness : Marital Satisfaction among Two-Earner Couples, Journal of Marriage and the Family vol. 60 : 577-594

Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale

Williams J. (2000), *Unbending Gender : Why Family and Work Conflict and What to Do about It*, New York : Oxford University Press

Williamson O. (1993), Calculativeness, Trust and Economics Organization, *Journal of Law and Society* vol. 36 : 453-486

Wilson G. (1987a), *Money in the Family*, England : Avebury

Wilson G. (1987b), *Money : Patterns of Responsibility and Irresponsibility in Marriage*, in Brannen J., Wilson G. (ed.), *Give and Take in Families*, London : Allen & Unwin : 136-154

Wilson G. (1990), L'argent : formes de responsabilité et d'irresponsabilité dans le couple in *Dialogue* n°109 « L'argent du couple » : 6-23

Woolley F. (2000), *Control over Money in Marriage*, papier du département d'économie, Ottawa : Carleton University

Yersin D. (1991), La famille et le fisc, in Fleiner-Gerster T., Gilliard P., Lüscher K. (dir.), *Familles en Suisse*, Fribourg : Ed. Université de Fribourg : 293-307

Young M. (1952), Distribution of Income within the Family, *British Journal of Sociology* vol. 3 : 303

Zelizer V. (1989), The Social Meaning of Money : Specials Monies, *American Journal of Sociology* vol. 95(2) : 342-377

Zelizer V. (1994, 1997), *The Social Meaning of Money*, New Jersey : Princeton University Press

Zelizer V. (1998), How People Talk About Money, *American Behavioral Scientist* vol. 41(10) : 1373-1383

Zelizer V. (2001), *Transactions intimes*, *Genèse* n°42 : 121-144

Zelizer V. (2005a), *Intimité et économie*, *Terrain* n°45 : 13-28

Zelizer V. (2005b), *Argent, circuits, relations intimes, Enfances, Familles, Générations* n°2, www.erudit.org

Zelizer V. (2005c), *La signification sociale de l'argent*, Paris : Seuil

Zipp Y. F., Prohaska A., Bemiller M. (2004), Wives, Husbands, and Hidden Power in Marriage, *Journal of Family Issues* vol. 25(7) : 933-958

Zirilli A. (2006), *Le couple devant la loi*, Lausanne : Ed. Plus

Zuo J. (2004), Shifting the Breadwinning Boundary, The Role of Men's Breadwinner Status and Their Gender Ideology, *Journal of Family Issues* vol. 25(6) : 811-832

Zussman R. (1987), Work and Family in the New Middle Class, in Gerstel N., Engel Gross H. (ed.), *Families and Work*, Philadelphia : Temple University Press : 338-346

Zvonkovic A., Greaves, K., Schmiede C., Hall, L. (1994), The Marital Construction of Gender Through Work and Family Decisions : a Qualitative Analysis, *Journal of Marriage and the Family* vol. 58 : 91-100